

ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2003-2004

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

ISSN 1488-9110
ISBN 2-550-44234-2

Dépôt légal – 2^e trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Michel Audet

Québec, Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2004-03-31	9
Agence métropolitaine de transport	Transports	2003-12-31	18
Bibliothèque nationale du Québec	Culture et Communications	2004-03-31	33
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2004-03-31	51
Bureau des services financiers	Finances	2004-01-31	57
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2003-12-31	72
Capital Financière agricole inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2004-03-31	94
Centre de recherche industrielle du Québec	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	103
Commissaire de l'industrie de la construction	Travail	2004-03-31	115
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration gouvernementale	2003-12-31	121
Commission de la capitale nationale du Québec	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2004-03-31	258
Commission de la construction du Québec	Travail	2003-12-31	271
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture et Communications	2004-03-31	315
Commission des lésions professionnelles	Travail	2004-03-31	320
Commission des normes du travail	Travail	2004-03-31	327
Commission des relations du travail	Travail	2004-03-31	335
Commission des services juridiques	Justice	2004-03-31	342
Commission des valeurs mobilières du Québec	Finances	2004-01-31	361
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture et Communications	2004-03-31	369
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2004-03-31	382
Corporation d'urgences-santé	Santé et Services sociaux	2004-03-31	404
Curateur public (Le)	Relations avec les citoyens et Immigration	2004-03-31	(*)
École nationale de police du Québec	Sécurité publique	2003-06-30	418
École nationale des pompiers du Québec	Sécurité publique	2003-06-30	425
Financement-Québec	Finances	2004-03-31	430
Fondation de la faune du Québec	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2004-03-31	440
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées	Sécurité publique	2003-12-31	450
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2004-03-31	457
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2004-03-31	464
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2004-03-31	468

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds de la recherche en santé du Québec	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	477
Fonds des cautionnements des agents de voyages	Relations avec les citoyens et Immigration	2004-03-31	487
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2003-12-31	495
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2004-03-31	500
Fonds en fidéicommiss	Finances	2004-03-31	505
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	Emploi, Solidarité sociale et Famille	2004-03-31	508
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	513
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	522
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2004-03-31	531
Hydro-Québec	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2003-12-31	544
Immobilière SHQ	Affaires municipales, Sport et Loisir	2003-12-31	581
Institut de la statistique du Québec	Finances	2004-03-31	591
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation	2003-06-30	598
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Services sociaux	2004-03-31	607
Investissement Québec	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	617
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Finances	2004-03-31	647
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2004-03-31	658
Loto-Québec	Finances	2004-03-31	685
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture et Communications	2004-03-31	700
Musée de la civilisation	Culture et Communications	2004-03-31	717
Musée national des beaux-arts du Québec	Culture et Communications	2004-03-31	730
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi, Solidarité sociale et Famille	2003-06-30	748
Office des professions du Québec	Justice	2004-03-31	755
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2004-03-31	762
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	2004-01-31	770
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2004-03-31	778
Régie de l'énergie	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2004-03-31	788
Régie des installations olympiques	Développement économique et régional et Recherche	2003-10-31	798

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Régie des rentes du Québec	Emploi, Solidarité sociale et Famille	2004-03-31	811
Régie du cinéma	Culture et Communications	2004-03-31	834
Sidbec	Développement économique et régional et Recherche	2003-12-31	840
Société de développement de la Baie-James	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2003-12-31	845
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	Finances	2004-03-31	859
Société de développement des entreprises culturelles	Culture et Communications	2004-03-31	865
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture et Communications	2003-08-31	885
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2003-12-31	897
Société des alcools du Québec	Finances	2004-03-27	916
Société des établissements de plein air du Québec	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2004-03-31	930
Société des Traversiers du Québec	Transports	2004-03-31	939
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales, Sport et Loisir	2003-12-31	952
Société du Centre des congrès de Québec	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	966
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture et Communications	2003-08-31	977
Société du Palais des congrès de Montréal	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	987
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	999
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	(*)
Société générale de financement du Québec	Finances	2003-12-31	1009
Société immobilière du Québec	Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2004-03-31	1031
Société Innovatech du Grand Montréal	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	1045
Société Innovatech du Sud du Québec	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	1056
Société Innovatech Québec et Chauchière-Appalaches	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	1067
Société Innovatech Régions ressources	Développement économique et régional et Recherche	2004-03-31	1077
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2004-03-31	1087
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales, Sport et Loisir	2004-03-31	1094

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Environnement	2004-03-31	1105
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2004-03-31	1118
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture et Communications	2004-03-31	1125
Tribunal administratif du Québec	Justice	2004-03-31	1137

(*) Non disponibles à la date de publication.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	3 933 500 \$	5 797 800 \$
Contribution – Autres partenaires	4 189 872	1 992 914
Autres revenus	<u>22 846</u>	<u>1 374</u>
	<u>8 146 218</u>	<u>7 792 088</u>
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 4)	3 445 351	4 051 081
Commandites et représentation	438 933	468 868
Traitements et avantages sociaux	2 383 446	2 254 319
Honoraires professionnels et frais administratifs	297 384	268 443
Frais de communications	483 995	302 744
Formation	12 784	7 256
Loyer	128 610	121 476
Fournitures	38 075	56 514
Entretien et réparations	9 794	12 518
Prêts douteux	386 755	123 283
Frais financiers	1 236	
Amortissement des immobilisations	<u>42 227</u>	<u>40 351</u>
	<u>7 668 590</u>	<u>7 706 853</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>477 628</u></u> \$	<u><u>85 235</u></u> \$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 476 050 \$	1 390 815 \$
Redressement		
Modification comptable (note 3)	<u>(39 002)</u>	<u>(39 002)</u>
Solde redressé	1 437 048	1 351 813
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>477 628</u>	<u>85 235</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>1 914 676</u></u> \$	<u><u>1 437 048</u></u> \$

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	1 079 465 \$	2 229 155 \$
Débiteurs (note 5)	2 767 468	668 867
Prêts encaissables à court terme (note 6)	<u>106 486</u>	<u>97 169</u>
	3 953 419	2 995 191
Prêts (note 6)	300 151	389 905
Immobilisations (note 7)	<u>100 969</u>	<u>95 234</u>
	<u><u>4 354 539</u></u> \$	<u><u>3 480 330</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	1 876 970 \$	1 589 775 \$
Revenus perçus d'avance	83 119	54 261
Versements sur la dette à long terme (note 9)	<u>3 976</u>	<u></u>
	1 964 065	1 644 036
Dette à long terme (note 9)	11 653	
Provision pour congés de maladie (note 10)	<u>397 168</u>	<u>332 269</u>
	<u><u>2 372 886</u></u>	<u><u>1 976 305</u></u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	<u>66 977</u>	<u>66 977</u>
Excédent		
Affecté (note 11)	1 807 468	
Non affecté	<u>107 208</u>	<u>1 437 048</u>
	<u><u>1 914 676</u></u>	<u><u>1 437 048</u></u>
	<u><u>4 354 539</u></u> \$	<u><u>3 480 330</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
André Chalifour
Richard Lamarche

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	477 628 \$	85 235 \$
Ajustements pour:		
Prêts douteux	386 755	123 283
Amortissement des immobilisations	42 227	40 351
Gain sur disposition d'immobilisation	<u>(1 530)</u>	
	905 080	248 869
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(2 098 601)	(368 109)
Augmentation des créditeurs et frais courus	287 195	310 132
Variation des revenus perçus d'avance	28 858	(78 919)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	<u>64 899</u>	<u>93 575</u>
	(1 717 649)	(43 321)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	<u>(812 569)</u>	<u>205 548</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(309 997)	(245 660)
Remboursement de prêts	3 679	60 101
Acquisitions d'immobilisations	(28 625)	(55 631)
Produit de disposition d'immobilisation	<u>1 530</u>	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(333 413)</u>	<u>(241 190)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 708)</u>	
DIMINUTION – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	(1 149 690)	(35 642)
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	<u>2 229 155</u>	<u>2 264 797</u>
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	<u><u>1 079 465</u></u> \$	<u><u>2 229 155</u></u> \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 47 962 \$, dont des immobilisations pour un montant de 19 337 \$ acquises au moyen de contrat de location acquisition.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, 5^e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Contribution – autres partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux revenus au même rythme que la dépense qu'ils financent.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le prix du marché observable pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme espèces et quasi-espèces puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, l'Agence comptabilise le temps supplémentaire dû à ses employés alors qu'auparavant, le temps supplémentaire était comptabilisé lorsqu'il était versé. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

Excédent	(39 002) \$
Créditeurs et frais courus	39 002

4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2004	2003
Entreprises et organismes d'État	61 215 \$	84 621 \$
Entreprises privées	554 367	575 130
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	81 620	234 892
Établissements de santé et de services sociaux	1 316 474	1 294 784
Organismes sans but lucratif du secteur privé	1 431 675	1 861 654
	<u>3 445 351 \$</u>	<u>4 051 081 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2004	2003
À recevoir du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	88 096 \$	
À recevoir des autres partenaires	2 668 752	660 212 \$
Autres	10 620	8 655
	<u>2 767 468 \$</u>	<u>668 867 \$</u>

6. PRÊTS

	2004	2003
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2004 à 2009	346 715 \$	362 230 \$
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	11 075	22 150
Prêt, sans intérêt, remboursable sur respect de conditions prévues à l'entente	48 847	102 694
Montants à reporter	<u>406 637 \$</u>	<u>487 074 \$</u>

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. PRÊTS (suite)

	2004	2003
Montants reportés	406 637 \$	487 074 \$
Prêts douteux		
Prêt, sans intérêt, remboursable de 2005 à 2008	123 452	25 000
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	365 875	380 480
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	4 138	31 393
	493 465	436 873
Provision pour prêts douteux	(493 465)	(436 873)
	406 637	487 074
Prêts encaissables à court terme	106 486	97 169
	300 151 \$	389 905 \$

7. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel roulant	69 200 \$	58 842 \$	10 358 \$	16 574 \$
Mobilier et équipement	19 797	19 797		956
Équipement informatique	129 815	90 933	38 882	37 379
Équipement spécialisé	40 664	4 405	36 259	40 325
	259 476	173 977	85 499	95 234
Bien loué en vertu d'un contrat de location acquisition				
Mobilier et équipement	19 337	3 867	15 470	
	278 813 \$	177 844 \$	100 969 \$	95 234 \$

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Subventions octroyées	965 314 \$	972 024 \$
Fournisseurs	483 624	217 533
Traitements et avantages sociaux	160 555	141 486
Vacances	267 477	258 732
	1 876 970 \$	1 589 775 \$

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Obligation relative à de l'équipement, portant intérêt à 7 %, remboursable par mensualités de 412 \$, incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2007	17 716 \$	
Intérêts inclus dans les versements	2 087	
	15 629	
Portion échéant au cours du prochain exercice	3 976	
	11 653 \$	

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat de location-acquisition à effectuer au cours des quatre prochains exercices s'établissent comme suit:

2005	4 944 \$
2006	4 944
2007	4 944
2008	2 884
	17 716 \$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 73 189 \$ (2003: 65 935 \$). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	332 269 \$	238 694 \$
Charge de l'exercice	107 888	132 019
Prestations versées au cours de l'exercice	(42 989)	(38 444)
Solde à la fin	397 168 \$	332 269 \$

11. EXCÉDENT AFFECTÉ

À la suite d'une décision de la direction, l'Agence a affecté une partie de son excédent pour faire face à ses engagements de l'exercice 2005 pour un montant de 591 608 \$. Elle a également affecté 1 215 860 \$ pour maintenir un niveau d'activité suffisant et s'assurer des revenus des partenaires conformément aux ententes de contribution.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 2004 se répartit comme suit:

2005	591 608 \$
2006	140 000
2007	<u>15 000</u>
	<u>746 608 \$</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

La valeur comptable de la dette à long terme est assez près de la juste valeur dû au fait qu'elle a été contractée au cours de l'exercice.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Line Drouin
pour Réjean Carrier
Directeur général

Québec, le 15 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2004, l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 15 juin 2004

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
(L.R.Q., c. A-7.02)

FONDS D'EXPLOITATION
ÉTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DU SURPLUS
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Budget 2003 (non vérifié)	2003	2002
REVENUS			
Remises gouvernementales :			
taxe sur l'essence	45 698	50 450	46 348
droit sur l'immatriculation	45 645	47 677	45 367
Recettes nettes de la vente de TRAM (note 3)	45 120	47 968	45 403
Recettes des trains de banlieue (note 4)	30 937	32 038	28 049
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 4)	27 524	27 176	24 358
Contributions du ministère des Transports du Québec aux trains de banlieue	267	267	2 497
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 13) :			
pour les trains de banlieue	8 624	8 624	14 221
pour les équipements métropolitains	1 380	1 380	2 087
Aide gouvernementale au transport adapté	450	400	214
Recettes des express métropolitains	1 162	1 072	1 006
Contributions municipales aux express métropolitains	163	167	221
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	2 478	621	1 990
Autres	1 250	1 082	812
	<u>210 698</u>	<u>218 922</u>	<u>212 573</u>
DÉPENSES			
Répartition des recettes des trains de banlieue	3 535	3 642	4 084
Répartition des recettes nettes de la vente de TRAM (note 3)	45 120	47 968	45 403
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 5)	55 736	60 403	55 170
Trains de banlieue (note 4)	70 067	69 740	66 480
Équipements métropolitains	10 694	10 468	9 580
Service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 13) :			
pour les trains de banlieue	8 627	8 627	14 371
pour les équipements métropolitains	1 775	1 801	2 563
Dépenses de fonctionnement	4 500	4 747	4 239
Aide au développement	2 200	2 081	1 940
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 6)	3 976	5 006	4 219
Transport adapté	700	533	295
Express métropolitains	2 268	2 205	2 337
Autres	1 500	1 395	1 880
	<u>210 698</u>	<u>218 616</u>	<u>212 561</u>
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		306	12
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		12	
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE		318	12

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'EXPLOITATION****BILAN**

aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	17 374	9 544
Remises gouvernementales à recevoir	22 571	21 293
À recevoir des autorités organisatrices de transport en commun (note 7)	6 504	4 630
À recevoir du ministère des Transports du Québec	391	3 013
Pièces de rechange des trains de banlieue	3 239	2 504
Autres	<u>3 377</u>	<u>4 729</u>
	<u>53 456</u>	<u>45 713</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	8 970	8 050
À payer aux autorités organisatrices de transport en commun (note 8)	<u>44 168</u>	<u>37 651</u>
	53 138	45 701
SOLDE DU FONDS		
Surplus accumulé	<u>318</u>	<u>12</u>
	<u>53 456</u>	<u>45 713</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Joël Gauthier
Paul Saint-Jacques

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'IMMOBILISATIONS**

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec (note 12)	142 256	87 487
Contributions municipales (note 9)	15 549	15 474
Autres subventions	1 784	2 326
Autres	<u>596</u>	<u>694</u>
	<u>160 185</u>	<u>105 981</u>
 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS		
Trains de banlieue		
Deux-Montagnes	1 483	860
Dorion-Rigaud	3 467	7 185
Blainville	9 132	13 640
Mont-Saint-Hilaire	5 483	34 512
Delson	3 343	6 737
Équipements métropolitains		
Voies réservées	3 964	30 405
Stationnements incitatifs	5 171	3 352
Terminus	4 005	3 798
Études de faisabilité – prolongements de métro		7 008
Études de faisabilité – divers		1 435
Autres	3 356	848
Variation des immobilisations en cours		
Prolongement du métro vers Laval	119 680	39 170
Autres	<u>12 131</u>	<u>(32 040)</u>
	<u>171 215</u>	<u>116 910</u>
 INSUFFISANCE DU FINANCEMENT PERMANENT SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE	 (11 030)	 (10 929)
Financement permanent à combler au début de l'exercice	<u>(20 737)</u>	<u>(9 808)</u>
 FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER À LA FIN DE L'EXERCICE	 <u><u>(31 767)</u></u>	 <u><u>(20 737)</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'IMMOBILISATIONS****BILAN**

aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> Redressé (note 2)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	15 687	13 454
À recevoir du ministère des Transports du Québec	319 380	186 988
Immobilisations (note 10)	624 319	477 556
Autres	<u>198</u>	<u>356</u>
	<u><u>959 584</u></u>	<u><u>678 354</u></u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	55 173	33 610
Billets à payer (note 12)	<u>311 859</u>	<u>187 925</u>
	367 032	221 535
SOLDE DU FONDS		
Financement permanent à combler	(31 767)	(20 737)
Investissements nets dans les actifs immobilisés	<u>624 319</u>	<u>477 556</u>
	<u><u>959 584</u></u>	<u><u>678 354</u></u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
 Joël Gauthier
 Paul Saint-Jacques

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS NETS DANS LES ACTIFS IMMOBILISÉS
 aux 31 décembre
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	594 700	487 081
Redressement au solde d'ouverture (note 2)	<u>(117 144)</u>	<u>(99 932)</u>
SOLDE REDRESSÉ	477 556	387 149
Ajouter :		
Acquisition d'immobilisations	167 859	107 619
Déduire :		
Amortissement des immobilisations	<u>21 096</u>	<u>17 212</u>
SOLDE À LA FIN D'EXERCICE	<u>624 319</u>	<u>477 556</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public, mandataire du gouvernement du Québec, créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., chapitre A-7.02 (ci-après appelée la Loi), qui a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1996. Conformément à sa Loi constitutive, l'AMT notamment, gère, exploite et finance les services de trains de banlieue, les dessertes métropolitaines et les équipements métropolitains. Elle planifie, réalise et exécute tout prolongement du réseau de métro. Au plan financier, l'AMT soutient les organismes de transport de la région de Montréal et établit le niveau des tarifs métropolitains et les modalités de partage des recettes métropolitaines entre les organismes de transport. L'AMT exerce ses compétences régionales sur son territoire qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la ville de Saint-Jérôme et de la réserve indienne de Kahnawake.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus tout en tenant compte de la Loi qui régit l'AMT. À cette fin, l'AMT utilise deux fonds afin de comptabiliser ses opérations, soit :

i) Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant.

ii) Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent et les investissements en immobilisations. Les sommes non remboursables octroyées à l'AMT dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations sont comptabilisées à titre de financement permanent à l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations.

Le financement permanent à combler présenté au Fonds d'immobilisations représente un solde cumulatif non subventionné des investissements en immobilisations qui devra être comblé à même les sources de financement permanent des exercices à venir.

Estimations comptables

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Modification de convention comptable

Au cours de l'exercice 2003, l'AMT a modifié de façon rétroactive la présentation de ses immobilisations. Auparavant présentées à l'état des actifs immobilisés sans être amorties, les immobilisations sont dorénavant présentées au Fonds d'immobilisations et une charge d'amortissement annuel est imputée à l'état des investissements nets des actifs immobilisés.

Comptabilité d'exercice

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenu ou de financement permanent dans le fonds approprié et dans l'exercice pour lequel elles sont octroyées.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et de la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations acquises à même le Fonds d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Trains de banlieue – infrastructures	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant	10 et 40 ans
Équipements métropolitains – voies réservées	20 ans
Équipements métropolitains – stationnements incitatifs	20 ans
Équipements métropolitains – terminus	20 ans

L'amortissement est enregistré à l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés.

3. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TRAM

Les recettes nettes de la vente de TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les autorités organisatrices de transport en commun (ci-après appelées AOT) et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes nettes provenant de la vente de TRAM, nettes de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue et aux express métropolitains, se détaille comme suit :

	Budget 2003 (non vérifié)	2003	2002
Société de transport de Montréal	18 692	20 030	18 676
Réseau de transport de Longueuil	13 084	13 218	13 033
Société de transport de Laval	6 843	7 130	6 900
Conseils intermunicipaux de transport	4 875	5 418	4 024
Conseil régional de transport	1 069	1 586	1 863
Municipalités	557	586	907
	<u>45 120</u>	<u>47 968</u>	<u>45 403</u>

4. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes des trains de banlieue proviennent de la vente de titres trains et d'une affectation de la vente de TRAM de 22 368 000 \$ en 2003 (16 696 000 \$ en 2002).

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Recettes des trains de banlieue (suite)

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit :

	Budget 2003 (non vérifié)	2003	2002
Deux-Montagnes	15 200	15 604	14 866
Dorion-Rigaud	5 937	6 045	5 823
Blainville	4 980	5 737	5 085
Mont-Saint-Hilaire	3 516	3 435	1 610
Delson	1 304	1 217	665
	<u>30 937</u>	<u>32 038</u>	<u>28 049</u>

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit conformément à la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon. Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

L'AMT répartit selon la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville, Mont-Saint-Hilaire et Delson entre les municipalités desservies par ces lignes de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit :

	Budget 2003 (non vérifié)	2003	2002
Deux-Montagnes	10 824	10 862	10 927
Dorion-Rigaud	8 431	8 426	8 104
Blainville	3 520	3 494	3 372
Mont-Saint-Hilaire	3 683	3 695	1 364
Delson	1 066	699	591
	<u>27 524</u>	<u>27 176</u>	<u>24 358</u>

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants :

	Budget 2003 (non vérifié)	2003	2002
Deux-Montagnes	27 060	27 154	27 318
Dorion-Rigaud	20 607	20 557	19 603
Blainville	8 800	8 735	8 445
Mont-Saint-Hilaire	9 970	9 839	8 421
Delson	3 630	3 455	2 693
	<u>70 067</u>	<u>69 740</u>	<u>66 480</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit :

- 0,20 \$ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro en 2003 à 43 759 000 \$ (42 536 000 \$ en 2002)
- 0,50 \$ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année totalisant, en 2003, 12 908 000 \$ (12 490 000 \$ en 2002);

De plus, une aide supplémentaire a été intégrée au montant de 2003, pour un montant de 3 574 000 \$ (2 632 000 \$ pour le métro et 942 000 \$ pour les autobus).

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit :

	Budget 2003 (non vérifié)	2003	2002
Métro :			
Société de transport de Montréal	42 850	46 391	42 536
Autobus :			
Société de transport de Montréal	6 286	6 752	6 113
Réseau de transport de Longueuil	3 025	3 324	3 005
Société de transport de Laval	1 747	1 967	1 728
Conseils intermunicipaux de transport	1 182	1 296	1 114
Conseil régional de transport	391	407	322
Municipalités	103	104	208
	12 734	13 850	12 490
Dépenses afférentes	152	162	144
	55 736	60 403	55 170

6. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de TRAM. Pour l'année 2003, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM, un montant de 4 846 000 \$ pour la TRAM des zones 1 à 8. À ce montant s'ajoute une aide supplémentaire de 160 000 \$ (4 219 000 \$ en 2002 pour la TRAM 2 à 8).

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

6. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES (suite)

L'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres TRAM se répartit comme suit :

	Budget (non vérifié)	2003	2002
Société de transport de Montréal	1 669	2 162	1 743
Réseau de transport de Longueuil	1 083	1 334	1 174
Société de transport de Laval	546	668	584
Conseils intermunicipaux de transport	512	592	472
Conseil régional de transport	112	183	148
Municipalités	54	67	98
	<u>3 976</u>	<u>5 006</u>	<u>4 219</u>

7. À RECEVOIR DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2003	2002
Société de transport de Montréal	1 509	1 097
Réseau de transport de Longueuil	2 432	1 394
Société de transport de Laval	527	74
Conseils intermunicipaux de transport	1 737	1 928
Conseil régional de transport	244	126
Municipalités	55	11
	<u>6 504</u>	<u>4 630</u>

8. À PAYER AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	2003	2002
Société de transport de Montréal	34 394	30 004
Réseau de transport de Longueuil	4 651	4 082
Société de transport de Laval	2 656	1 826
Conseils intermunicipaux de transport	1 955	1 210
Conseil régional de transport	418	319
Municipalités	94	210
	<u>44 168</u>	<u>37 651</u>

9. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations non subventionnées du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par 100 \$ de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS

		2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Trains de banlieue Deux-Montagnes				
Terrains	15 035		15 035	15 035
Infrastructures	80 371	32 039	48 332	50 832
Matériel roulant	129 189	27 451	101 738	104 968
Trains de banlieue Dorion-Rigaud				
Terrains	517		517	147
Infrastructures	37 710	21 284	16 426	15 573
Matériel roulant	72 350	30 669	41 681	42 669
Trains de banlieue Blainville				
Terrains	1 986		1 986	1 499
Infrastructures	17 618	2 046	15 572	14 328
Matériel roulant	30 099	8 680	21 419	17 268
Trains de banlieue Mont-Saint-Hilaire				
Terrains	1 810		1 810	1 210
Infrastructures	28 532	2 050	26 482	23 786
Matériel roulant	13 041	2 324	10 717	11 116
Trains de banlieue Delson				
Infrastructures	3 640	269	3 371	3 462
Matériel roulant	6 440	641	5 799	3 028
Équipements métropolitains				
Terrains	16 420		16 420	12 092
Voies réservées	43 052	4 197	38 855	36 945
Stationnements incitatifs	14 969	2 100	12 869	10 820
Terminus	29 456	4 490	24 966	24 265
Pièces de rechange des trains de banlieue	1 944		1 944	1 944
Immobilisations en cours de réalisation				
Prolongement du métro de Laval	167 433		167 433	47 753
Autres	50 947		50 947	38 816
	<u>762 559</u>	<u>138 240</u>	<u>624 319</u>	<u>477 556</u>

En ce qui a trait au projet du prolongement du métro vers Laval, il est prévu que l'AMT cède l'ensemble des immobilisations y afférent à la STM un an après sa mise en service.

11. EMPRUNT À COURT TERME

Conformément au décret no 1033-2003 du 24 septembre 2003, le gouvernement du Québec a autorisé l'AMT, jusqu'au 30 septembre 2005, à contracter au Canada des emprunts à taux variable ou à taux fixe auprès d'institutions financières ou auprès du ministère des Finances, jusqu'à un montant incluant les coûts de financement n'excédant pas 100 000 000 \$ en monnaie légale du Canada. Le terme de ces emprunts ne devra en aucun temps excéder un an.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

12. BILLETS À PAYER

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le MTQ s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets atteint 32 825 000 \$, incluant 10 541 000 \$ d'intérêts.

Les billets à payer sont détaillés au tableau ci-contre :

Date d'émission	Montant autorisé	Taux d'intérêt %	Date de l'échéance	Solde au début de l'exercice	Émission au cours de l'exercice	Rembour- sement au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
29-12-1998	16 850	5,046	01-12-2003	11 021		11 021	
03-12-1999	13 939	6,320	01-06-2009	10 388		1 338	9 050
07-07-2000	4 674	6,340	01-10-2007	3 760		374	3 386
07-07-2000	7 218	6,340	01-10-2007	6 639		206	6 433
07-07-2000	8 531	6,340	01-10-2007	7 847		243	7 604
25-08-2000	9 542	6,270	01-10-2007	8 123		810	7 313
25-08-2000	2 685	6,270	01-10-2007	2 555		80	2 475
25-08-2000	520	6,270	01-10-2007	443		44	399
21-12-2000	9 128	5,948	01-12-2010	7 678		775	6 903
26-09-2001	2 515	5,958	01-12-2010	2 164		218	1 946
26-09-2001	2 517	5,958	01-12-2010	2 166		218	1 948
26-09-2001	1 365	5,958	01-12-2010	1 283		41	1 242
26-09-2001	10 300	5,958	01-12-2010	9 675		312	9 363
26-09-2001	203	5,958	01-12-2010	174		18	156
26-09-2001	3 500	5,958	01-12-2010	3 012		304	2 708
22-11-2001	635	5,866	01-12-2010	587		51	536
22-11-2001	633	5,866	01-12-2010	586		51	535
22-11-2001	5 000	5,866	01-12-2010	4 870		145	4 725
22-11-2001	17 160	5,866	01-12-2010	15 876		1 384	14 492
22-11-2001	3 123	5,866	01-12-2010	2 890		251	2 639
12-06-2002	3 150	5,945	01-10-2012	3 150		109	3 041
12-06-2002	3 150	5,945	01-10-2012	3 150		109	3 041
12-06-2002	5 275	5,945	01-10-2012	5 275		182	5 093
12-06-2002	8 467	5,945	01-10-2012	8 467		807	7 660
12-06-2002	1 434	5,945	01-10-2012	1 434		137	1 297
17-07-2002	4 028	5,864	01-10-2012	4 028		262	3 766
06-09-2002	15 062	5,385	01-10-2012	15 062		1 123	13 939
06-09-2002	17 164	5,385	01-10-2012	17 164		436	16 728
28-11-2002	10 070	5,439	28-11-2012	10 070		782	9 288
05-12-2002	8 308	5,524	05-12-2012	8 308		642	7 666
05-12-2002	7 560	6,039	05-12-2022	7 560		203	7 357
05-12-2002	2 520	5,524	05-12-2022	2 520		67	2 453
09-07-2003	60 332	4,283	09-07-2010		60 332		60 332
09-07-2003	10 055	4,283	09-07-2010		10 055		10 055
15-09-2003	20 000	5,149	01-10-2013		20 000		20 000
20-11-2003	15 000	5,159	01-10-2013		15 000		15 000
20-11-2003	896	5,159	01-10-2013		896		896
20-11-2003	7 504	5,159	01-10-2013		7 504		7 504
01-12-2003	9 390	4,513	01-12-2008		9 390		9 390
10-12-2003	21 500	5,167	01-10-2013		21 500		21 500
10-12-2003	2 000	5,167	01-10-2013		2 000		2 000
				<u>187 925</u>	<u>146 677</u>	<u>22 743</u>	<u>311 859</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

12. BILLETS À PAYER (suite)

Les remboursements annuels en capital et intérêts de ces billets pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2004	35 582
2005	35 509
2006	35 509
2007	54 890
2008	31 925
2009 et suivants	<u>217 616</u>
	411 031
Moins les intérêts	<u>99 172</u>
	<u>311 859</u>

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Engagements relatifs au Fonds d'exploitation**

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2004	51 206
2005	39 509
2006	16 286
2007	15 023
2008	6 884
2009 et suivants	<u>6 267</u>
	<u>135 175</u>

Engagements relatifs au Fonds d'immobilisations

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. D'autre part, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner en partie ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit :

2004	132 797
2005	76 738
2006	<u>307</u>
	<u>209 842</u>

Les projets d'immobilisations en cours de réalisation comprennent le prolongement du métro vers Laval. Au 31 décembre 2003, le coût final prévu du projet était en cours de révision. Par rapport au décret de juillet 2003, majorant les coûts du projet à 547 720 000 \$, une somme de 167 433 000 \$ était réalisée et un montant de 205 000 000 \$ est compris dans les engagements ci-dessus mentionnés. Ce projet est entièrement subventionné par le MTQ.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains

En vertu des articles 37 et 152 de la Loi, la STM, le RTL et la STL conservent le service de la dette afférent au financement des biens dont la propriété a été ou sera transférée à l'AMT. Les trois sociétés de transport demeurent responsables des engagements que comportent les valeurs mobilières qu'elles ont émises et qui continuent de constituer pour elles des obligations directes et générales. L'AMT rembourse la STM, le RTL et la STL, en capital et intérêts, selon les échéances du service de la dette de ces dernières. Les paiements futurs en vertu de ces obligations, pour lesquelles l'AMT reçoit annuellement des subventions pour une portion de ces paiements, se répartissent comme suit pour les prochains exercices :

2004	8 422
2005	7 965
2006	6 253
2007	2 331
	24 971

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue des différents dossiers en cours au 31 décembre 2003 ne peut être prévue avec certitude, l'AMT estime que leur dénouement n'aurait vraisemblablement pas de répercussions négatives importantes sur sa situation financière et ses résultats nets, compte tenu des provisions ou des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

Assurances

Pour l'exploitation des lignes de trains de banlieue, l'AMT partage, selon des formules préétablies, la responsabilité pour toute réclamation de quelque nature ou pour les dommages qui pourraient survenir dans le cadre de l'exploitation de ces lignes de trains de banlieue. Une provision égale à 0,5 % des budgets d'exploitation annuels des trains de banlieue, jusqu'à concurrence d'une provision cumulative de 5 000 000 \$, est comptabilisée aux livres de l'AMT pour couvrir les risques qui ne sont pas assurés en relation avec l'exploitation des trains de banlieue. Le total du montant provisionné à ce jour s'élève à 1 878 101 \$ (1 580 007 \$ en 2002).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) au 31 décembre 2003 ainsi que l'état des activités d'exploitation et du surplus du Fonds d'exploitation, l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations et l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'AMT au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 2 avril 2004

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-2.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 23
REVENUS					
Subventions du gouvernement du Québec					
Fonctionnement	19 708 100 \$			19 708 100 \$	16 369 397 \$
Autres subventions	24 953		7 500 \$	32 453	17 057
Intérêts sur la dette à long terme		1 179 269 \$		1 179 269	910 064
Amortissement des subventions reportées (note 16)	74 827	489 501	3 448 527	4 012 855	3 445 283
Dons relatifs à la collection patrimoniale	797 059			797 059	905 469
Ventes de biens et services	318 137			318 137	440 151
Intérêts sur dépôts bancaires	182 621			182 621	104 751
	<u>21 105 697</u>	<u>1 668 770</u>	<u>3 456 027</u>	<u>26 230 494</u>	<u>22 192 172</u>
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	12 226 033		1 903 375	14 129 408	11 946 075
Services professionnels, adminis- tratifs et autres	2 467 981		1 132 462	3 600 443	2 930 890
Loyer	1 296 858		1 300	1 298 158	1 202 585
Transport et communications	968 533			968 533	783 083
Fournitures et approvisionnements	721 982		40 956	762 938	983 782
Perte sur disposition d'actif		37 309		37 309	8 081
Frais financiers (note 17)	5 637	1 222 208	188 462	1 416 307	1 009 913
Amortissement des immobilisations		1 232 843	189 472	1 422 315	1 278 910
	<u>17 687 024</u>	<u>2 492 360</u>	<u>3 456 027</u>	<u>23 635 411</u>	<u>20 143 319</u>
Collection patrimoniale (note 5)					
Dons	797 059			797 059	905 469
Achats	448 076			448 076	487 690
	<u>18 932 159</u>	<u>2 492 360</u>	<u>3 456 027</u>	<u>24 880 546</u>	<u>21 536 478</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)					
	<u>2 173 538 \$</u>	<u>(823 590) \$</u>		<u>1 349 948 \$</u>	<u>655 694 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 23
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT					
Solde déjà établi	2 121 662 \$	3 098 477 \$		5 220 139 \$	4 647 444 \$
Redressements (note 4)	623 789	(513 451)	9 598 863 \$	9 709 201	9 626 202
Solde redressé	2 745 451	2 585 026	9 598 863	14 929 340	14 273 646
Excédent (redressé en 2003) des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	2 173 538	(823 590)		1 349 948	655 694
Contributions interfonds (note 9)	(706 274)	706 274			
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	<u>4 212 715 \$</u>	<u>2 467 710 \$</u>	<u>9 598 863 \$</u>	<u>16 279 288 \$</u>	<u>14 929 340 \$</u>
Actifs nets investis en immobilisation		2 317 710 \$	9 598 863 \$	11 916 573 \$	12 083 889 \$
Actifs nets utilisés pour une production télévisuelle en vertu d'une affectation d'origine interne		150 000		150 000	100 000
Actifs nets non affectés	<u>4 212 715 \$</u>			<u>4 212 715</u>	<u>2 745 451</u>
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	<u>4 212 715 \$</u>	<u>2 467 710 \$</u>	<u>9 598 863 \$</u>	<u>16 279 288 \$</u>	<u>14 929 340 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 23
ACTIF					
À court terme					
Espèces et quasi-espèces (note 6)	7 083 805 \$		361 452 \$	7 445 257 \$	5 646 482 \$
Placements temporaires (note 7)	1 250 903			1 250 903	1 207 038
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 8)	488 038	5 063 280 \$		5 551 318	1 664 639
Débiteurs	461 548		45 148	506 696	199 411
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	279 846	5 972			
Frais payés d'avance	208 063		64 536	272 599	153 564
	<u>9 772 203</u>	<u>5 069 252</u>	<u>471 136</u>	<u>15 026 773</u>	<u>8 871 134</u>
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés		383 089		383 089	174 465
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 8)		44 861 477	83 782 879	128 644 356	53 237 077
Immobilisations (note 10)		14 368 858	83 221 181	97 590 039	55 982 320
Participation dans une production télévisuelle (note 11)		150 000		150 000	100 000
Dépôt sur acquisition d'immobilisations (note 12)		35 000 000		35 000 000	
	<u>9 772 203 \$</u>	<u>99 832 676 \$</u>	<u>167 475 196 \$</u>	<u>276 794 257 \$</u>	<u>118 364 996 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 23
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs et frais courus	2 714 618 \$	174 829 \$	11 352 497 \$	14 241 944 \$	9 722 177 \$
Emprunts temporaires (note 13)		265 100	78 681 788	78 946 888	36 957 874
Intérêts à payer		727 569	166 891	894 460	868 075
Provision pour vacances	1 035 739		115 750	1 151 489	1 019 409
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement			285 818		
Versements sur la dette à long terme (note 14)		4 333 293		4 333 293	739 545
	<u>3 750 357</u>	<u>5 500 791</u>	<u>90 602 744</u>	<u>99 568 074</u>	<u>49 307 080</u>
Provision pour congés de maladie (note 15)	1 713 880		34 425	1 748 305	1 649 884
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 16)	95 251	47 349 288	67 239 164	114 683 703	39 567 990
Dette à long terme (note 14)	<u>5 559 488</u>	<u>44 514 887</u> <u>97 364 966</u>	<u>157 876 333</u>	<u>44 514 887</u> <u>260 514 969</u>	<u>12 910 702</u> <u>103 435 656</u>
ACTIFS NETS	<u>4 212 715</u>	<u>2 467 710</u>	<u>9 598 863</u>	<u>16 279 288</u>	<u>14 929 340</u>
	<u>9 772 203 \$</u>	<u>99 832 676 \$</u>	<u>167 475 196 \$</u>	<u>276 794 257 \$</u>	<u>118 364 996 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 19)

ÉVENTUALITÉS (note 20)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 24)

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Jacques Desautels

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des immobili- sations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 23
ACTIVITÉS D'EXPLOITA- TION					
Excédent des revenus sur les dépendes (dépendes sur les revenus)	2 173 538 \$	(823 590) \$		1 349 948 \$	655 694 \$
Ajustements pour :					
Perte sur disposition d'actifs		37 309		37 309	8 081
Amortissement des immobili- sations		1 232 843	189 472 \$	1 422 315	1 278 910
Amortissement des subventions reportées	(74 827)	(489 501)	(3 448 527)	(4 012 855)	(3 445 283)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur la dette à long terme reportés		42 939		42 939	38 770
	2 098 711		(3 259 055)	(1 160 344)	(1 463 828)
Variation des éléments hors caisse					
Débiteurs	(315 504)		8 219	(307 285)	(56 111)
Subventions à recevoir	68 170	(238 904)	5 344	(165 390)	797 699
Frais payés d'avance	(59 809)		(59 226)	(119 035)	(64 431)
Créditeurs et frais courus	1 005 546		(244 313)	761 233	(71 072)
Intérêts à payer		290 117	(263 732)	26 385	(31 682)
Provision pour vacances	99 821		32 260	132 081	87 507
Provision pour congés de maladie	97 210		1 211	98 421	68 559
	2 994 145	51 213	(3 779 292)	(733 934)	(733 359)
ACTIVITÉS D'INVESTISSE- MENT (note 21)					
Variation des placements tempo- raires	(43 865)			(43 865)	(1 207 038)
Achat d'immobilisations		(791 065)	(38 517 745)	(39 308 810)	(17 445 297)
Participation dans une production télévisuelle		(50 000)		(50 000)	(50 000)
Dépôt sur acquisition d'immo- bilisations		(35 000 000)		(35 000 000)	
	(43 865)	(35 841 065)	(38 517 745)	(74 402 675)	(18 702 335)
Montants à reporter	2 950 280 \$	(35 789 852) \$	(42 297 037) \$	(75 136 609) \$	(19 435 694) \$

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 23
Montants reportés	2 950 280 \$	(35 789 852) \$	(42 297 037) \$	(75 136 609) \$	(19 435 694) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Augmentation des emprunts temporaires		265 100	41 723 914	41 989 014	22 428 882
Augmentation des dettes à long terme		35 937 478		35 937 478	
Remboursement de la dette à long terme		(739 545)		(739 545)	(739 545)
Augmentation de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme		(251 563)		(251 563)	
		35 211 470	41 723 914	76 935 384	21 689 337
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES					
	2 950 280	(578 382)	(573 123)	1 798 775	2 253 643
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE					
	4 654 965		991 517	5 646 482	3 392 839
Contribution interfonds	(706 274)	706 274			
Variation des créances interfonds	184 834	(127 892)	(56 942)		
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)					
	7 083 805 \$		361 452 \$	7 445 257 \$	5 646 482 \$

Voir note 21 pour informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec a été constituée par la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

En vertu de sa loi constitutive, la Bibliothèque nationale est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque nationale. Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les opérations afférents aux immobilisations ainsi que le dépôt sur acquisition des documents et ressources matérielles de la Bibliothèque centrale de Montréal. Le fonds de démarrage présente les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de l'édifice de diffusion au public et qui découlent des autorisations du gouvernement du Québec mentionnées à la note 10.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque nationale ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

La Bibliothèque nationale applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont passées en charge.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Bibliothèque nationale a encouru les dépenses ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation régulière et ils font partie des immobilisations. Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la collection patrimoniale, décrite à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada, sont également imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût de construction en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs, les impôts fonciers et les frais de financement temporaire durant les travaux, déduction faite des revenus du stationnement temporaire. Le coût des autres immobilisations du fonds de démarrage comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement temporaire reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations débutera au moment de l'ouverture au public de l'édifice de diffusion ou au moment de leur utilisation si celle-ci précède l'ouverture.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Bibliothèque nationale ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

Les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition sont présentés dans les espèces et les quasi-espèces.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

- a) Les chiffres correspondant au 31 mars 2003 et pour l'exercice terminé à cette date ont été redressés afin d'apporter des corrections et d'effectuer des modifications de conventions comptables dans la comptabilisation des immobilisations et de leur amortissement ainsi que des subventions du gouvernement du Québec reportées qui y sont affectées.

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2003		
	Correction d'erreurs	Modification de conventions comptables	Total
Amortissement des subventions reportées	52 690 \$	28 856 \$	81 546 \$
Fournitures et approvisionnements	85 619		85 619
Perte sur disposition d'actifs	6 528		6 528
Frais financiers	1 558		1 558
Amortissement des immobilisations	(163 825)	68 667	(95 158)
Excédent des revenus sur les dépenses	122 810	(39 811)	82 999
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir	(48 041)		(48 041)
Immobilisations	(92 928)	198 107	105 179
Subventions du gouvernement du Québec reportées	107 760	224 624	332 384
Actifs nets	(248 729)	(26 517)	(275 246)

- b) De plus, les chiffres correspondant au 31 mars 2003 ont été redressés afin d'inscrire la subvention octroyée par le gouvernement du Québec et affectée à l'augmentation des coûts relatifs aux avantages sociaux futurs déterminée au 31 mars 2003. Suite à ce redressement, le solde des actifs nets au 1^{er} avril 2002 et au 31 mars 2003 ainsi que celui des subventions à recevoir au 31 mars 2003 ont été augmentés de 385 584 \$.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

- c) Enfin, les chiffres correspondant au 31 mars 2003 ont été redressés afin de présenter la subvention octroyée par le gouvernement du Québec et affectée au coût du terrain de l'édifice de diffusion dans les actifs nets investis en immobilisations. Auparavant, cette subvention était présentée dans les subventions reportées. Suite à ce redressement, le solde des subventions reportées au 31 mars 2003 a été diminué de 9 598 863 \$ et celui des actifs nets au 1^{er} avril 2002 et au 31 mars 2003 a été augmenté du même montant.

5. COLLECTION PATRIMONIALE

La collection patrimoniale de la Bibliothèque nationale comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764; des documents étrangers relatifs au Québec et des documents étrangers à valeur patrimoniale, ces trois dernières catégories étant acquises par achat, par don ou par échange; les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des estampes, des livres d'artistes, des enregistrements sonores, des affiches, des cartes postales, des partitions musicales et des cartes géographiques; les fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts; les publications électroniques.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

6. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2004	2003
Encaisse	1 168 972 \$	2 209 169 \$
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition	6 276 285	3 437 313
	<u>7 445 257 \$</u>	<u>5 646 482 \$</u>

7. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme dont les taux d'intérêt fixes varient de 2,05 % à 2,60 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

8. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées à la Bibliothèque nationale mais non versées. Dans le fonds des immobilisations, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Dans les fonds des immobilisations et de démarrage, les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

9. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Des montants totalisant 706 274 \$ (2003 : 837 078 \$) ont été transférés du fonds des opérations au fonds des immobilisations durant l'exercice afin de financer des acquisitions d'immobilisations.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. IMMOBILISATIONS

	Durée de vie utile	2004				2003	
		Fonds des immobilisations			Fonds de démarrage Coût ou valeur nette *	Total	
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
Terrain		994 000 \$		994 000 \$	9 598 863 \$	10 592 863 \$	10 592 863 \$
Améliorations de terrain	20 ans	3 460	259 \$	3 201		3 201	3 374
Bâtiment	40 ans	11 705 427	713 529	10 991 898		10 991 898	11 334 381
Améliorations bâtiment	20 ans	100 043	4 202	95 841		95 841	26 312
Construction en cours					61 647 632	61 647 632	25 925 944
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	1 198 916	428 963	769 953	278 706	1 048 659	1 052 541
Équipement informatique et de télé- communi- cation et logiciels	3 ou 5 ans	1 875 851	981 977	893 874	1 023 752 *	1 917 626	1 482 328
Progiciels développés	5 ans	76 574	27 598	48 976	3 818 783	3 867 759	1 301 128
Améliorations locatives	Durée restante du bail	494 784	341 328	153 456		153 456	286 387
Autres équipe- ments	5 ans	230 563	84 468	146 095	4 137 *	150 232	74 358
Matériel de rangement	10 ans	420 392	148 828	271 564		271 564	332 560
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans				5 921 395	5 921 395	3 038 092
Frais de reliure	3 à 10 ans				927 913	927 913	532 052
		<u>17 100 010 \$</u>	<u>2 731 152 \$</u>	<u>14 368 858 \$</u>	<u>83 221 181 \$</u>	<u>97 590 039 \$</u>	<u>55 982 320 \$</u>

* Un équipement acquis pour le traitement des documents ayant coûté 6 895 \$ est amorti pour un montant de 2 758 \$ et de l'équipement informatique ayant coûté 1 068 426 \$ est amorti pour un montant de 194 889 \$. Les autres éléments d'actif du fonds de démarrage n'ayant pas commencé à être utilisés, ils ne sont pas amortis et leur valeur nette est égale au coût.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 19 janvier 2000, le gouvernement du Québec a autorisé l'acquisition du site du Palais du commerce et la construction d'un immeuble de 33 000 mètres carrés. Le coût total prévu de ce projet était de 90 636 310 \$. Par le décret du 6 novembre 2002, le coût total prévu de ce projet a été augmenté à 97 636 310 \$ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été capitalisés pour un montant cumulé de 2 413 615 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 1 173 469 \$). Les coûts cumulés au 31 mars 2004 s'élèvent à 66 356 727 \$ et se répartissent comme suit :

	2004		2003
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Terrain	9 349 715 \$	249 148 \$	9 598 863 \$
Construction en cours	53 141 588	2 122 890	55 264 478
Mobilier et équipement de bureau	266 147	12 559	278 706
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	1 143 940	70 740	1 214 680
	<u>63 901 390 \$</u>	<u>2 455 337 \$</u>	<u>66 356 727 \$</u>
			<u>31 801 489 \$</u>

Le 26 juillet 2000, le gouvernement du Québec a autorisé la construction d'un stationnement de 440 places. Le coût total prévu de ce projet était de 8 000 000 \$ excluant les frais de financement temporaire. Suite à la réduction de 40 espaces de stationnement, la Bibliothèque nationale a ajusté le coût prévu de ce projet à 7 359 500 \$ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été entièrement capitalisés au 31 mars 2004. Les coûts cumulés au 31 mars 2004 s'élèvent à 6 383 154 \$ et se répartissent comme suit :

	2004		2003
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Construction en cours	6 125 440 \$	257 714 \$	6 383 154 \$
			<u>4 521 468 \$</u>

Le 12 septembre 2001, le gouvernement du Québec a autorisé l'acquisition des documents de bibliothèque et la réalisation des développements informatiques et de télécommunication nécessaires à l'ouverture de l'édifice de diffusion. Le montant maximum des emprunts temporaires autorisés pour en financer les coûts est de 17 200 000 \$ pour les documents et 12 700 000 \$ pour les développements informatiques et de télécommunication excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été capitalisés pour un montant cumulé de 223 550 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 37 457 \$). Les coûts cumulés au 31 mars 2004 s'élèvent à 9 931 608 \$ et se répartissent comme suit :

	2004		2003
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Frais de formation non capitalisable	141 326 \$	3 298 \$	144 624 \$
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	45 682	1 124	46 806
Progiciels développés	3 742 398	76 385	3 818 783
Documents de bibliothèque	5 774 230	147 165	5 921 395
	<u>9 703 636 \$</u>	<u>227 972 \$</u>	<u>9 931 608 \$</u>
			<u>4 318 473 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 27 mars 2002, le gouvernement du Québec a autorisé le traitement des documents que le public pourra consulter sur place ou emprunter. Le montant maximum des emprunts temporaires pour en financer le coût est de 14 100 000 \$ excluant les frais de financement temporaire, lesquels ont été entièrement capitalisés pour les frais de reliure seulement. Les coûts cumulés au 31 mars 2004 s'élèvent à 7 494 542 \$ et se répartissent comme suit :

	2004		2003	
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Traitement documentaire non capitalisable	6 363 377 \$	196 357 \$	6 559 734 \$	3 497 281 \$
Frais de reliure	897 322	30 591	927 913	532 052
Autres équipements	6 895		6 895	6 895
	<u>7 267 594 \$</u>	<u>226 948 \$</u>	<u>7 494 542 \$</u>	<u>4 036 228 \$</u>

11. PARTICIPATION DANS UNE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

La Bibliothèque nationale participe avec Télé-Québec à un contrat de commandite relatif à une production télévisuelle portant sur la Bibliothèque nationale. Le montant total de cette participation s'élève à 150 000 \$. Le coût de cette participation sera amorti en fonction du nombre prévu de diffusions.

12. DÉPÔT SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Le 29 janvier 2004, le gouvernement du Québec a autorisé l'acquisition de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes pour une somme de 35 000 000 \$ ainsi que son financement par un emprunt à long terme.

En date du 31 mars 2004, le paiement de cette acquisition était effectué. Cependant, la Bibliothèque nationale ne prendra possession des documents et ressources matérielles afférentes qu'au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005. En contrepartie de la prise en charge par la Bibliothèque nationale des activités de diffusion de la Bibliothèque centrale de Montréal, la Ville de Montréal versera annuellement 7 000 000 \$ à la Bibliothèque nationale à titre de contribution financière à ses dépenses de fonctionnement.

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Bibliothèque nationale emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au démarrage de ses opérations dans l'édifice de diffusion. À cette fin, le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme est de 149 636 310 \$ excluant les frais de financement temporaire. En plus, la Bibliothèque nationale est autorisée à contracter des emprunts à court terme relatifs au maintien des actifs pour un montant maximum de 866 300 \$. Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Bibliothèque nationale les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les marges de crédit portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars, les marges de crédit portent le taux de 2,50 % et se répartissent comme suit :

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

	2004	2003
Démarrage des opérations de l'édifice de diffusion		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	57 217 719 \$	25 733 095 \$
Construction du stationnement	5 924 649	3 918 103
Acquisition de documents de bibliothèque	5 018 494	2 701 804
Développements informatiques et de télécommunication	3 528 362	1 058 000
Traitement des documents de bibliothèque	6 992 564	3 546 872
	78 681 788	36 957 874
Maintien des actifs	265 100	
	78 946 888 \$	36 957 874 \$

14. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunts sur billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 685 916 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	12 346 488 \$	13 032 404 \$
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 26 593 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 132 967 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	212 747	239 340
- 6,296 % (taux effectif de 6,431 %), remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 \$ le 28 juin 2010, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	351 467	378 503
- 5,169 % (taux effectif de 5,323 %), remboursable par versements annuels de 69 075 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	690 751	
- 4,932 % (taux effectif de 5,093 %), remboursable par versements annuels de 3 524 673 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	35 246 727	
	48 848 180	13 650 247
Versements échéant en deçà d'un an	4 333 293	739 545
	44 514 887 \$	12 910 702 \$

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2005	4 333 293 \$
2006	4 333 293
2007	4 333 293
2008	10 042 491
2009	3 620 784

Le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Bibliothèque nationale participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque nationale imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 438 206 \$ (2003 : 332 856 \$). Les obligations de la Bibliothèque nationale envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004			2003
	Fonds des opérations	Fonds de démarrage	Total	Total
Solde au début	1 616 670 \$	33 214 \$	1 649 884 \$	1 581 325 \$
Charge de l'exercice	453 468	50 152	503 620	388 423
Prestations versées au cours de l'exercice	(356 258)	(48 941)	(405 199)	(319 864)
Solde à la fin	<u>1 713 880 \$</u>	<u>34 425 \$</u>	<u>1 748 305 \$</u>	<u>1 649 884 \$</u>

16. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Solde au début déjà établi	101 511 \$	12 028 373 \$	36 704 585 \$	48 834 469 \$	31 480 076 \$
Redressement (note 4)		387 794	(9 654 273)	(9 266 479)	(9 136 892)
Solde au début redressé	101 511	12 416 167	27 050 312	39 567 990	22 343 184
Augmentation (redressée en 2003) des engagements du gouvernement du Québec	68 567	35 422 622	43 637 379	79 128 568	20 670 089
Amortissement (redressé en 2003) de l'exercice	(74 827)	(489 501)	(3 448 527)	(4 012 855)	(3 445 283)
Solde à la fin	<u>95 251 \$</u>	<u>47 349 288 \$</u>	<u>67 239 164 \$</u>	<u>114 683 703 \$</u>	<u>39 567 990 \$</u>

17. FRAIS FINANCIERS

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Intérêts et frais bancaires	5 637 \$			5 637 \$	7 039 \$
Intérêts sur la dette à long terme		1 179 269 \$		1 179 269	910 064
Intérêts sur emprunts temporaires			188 462 \$	188 462	54 040
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés		42 939		42 939	38 770
	<u>5 637 \$</u>	<u>1 222 208 \$</u>	<u>188 462 \$</u>	<u>1 416 307 \$</u>	<u>1 009 913 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

17. FRAIS FINANCIERS (suite)

Les intérêts capitalisés aux immobilisations au cours de l'exercice s'élèvent à 1 599 782 \$ (2003 redressé : 823 340 \$).

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Les actifs et les passifs financiers de la Bibliothèque nationale qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Subvention du gouvernement du Québec à recevoir**

Compte tenu que les subventions du gouvernement du Québec à recevoir relatives aux emprunts à long terme sont assorties des mêmes conditions que celles s'appliquant aux emprunts afférents, au 31 mars 2004, la juste valeur de la subvention du gouvernement du Québec à recevoir de 134 195 674 \$ (2003 : 54 901 716 \$) s'établit à 135 574 643 \$ (2003 : 55 484 698 \$), soit le total de la juste valeur de la dette à long terme augmentée des engagements du gouvernement affectés à des projets spécifiques.

Dette à long terme

Au 31 mars 2004, la juste valeur des dettes à long terme de 48 848 180 \$ (2003 : 13 650 247 \$) s'établissait à 51 222 809 \$ (2003 : 15 008 223 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché pour des titres présentant des conditions et caractéristiques semblables.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et frais courus, des emprunts temporaires et des intérêts à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

19. ENGAGEMENTS

La Bibliothèque nationale s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 31 juillet 2006 pour des locaux et de l'équipement. La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2004 concernant ces contrats s'élève à 1 266 692 \$, dont 1 182 405 \$ concernent les baux conclus avec la Société immobilière du Québec (SIQ). Pour les locaux situés sur les rues de l'Esplanade et St-Denis, la SIQ n'ayant pas statué quant aux sommes à déboursier à la fin des contrats de location, le montant des paiements minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats n'a pu être déterminé. Pour les autres contrats, les paiements minimums futurs, dont 381 005 \$ envers la SIQ, s'établissent comme suit :

2005	406 828 \$
2006	6 962
2007	220

De plus, la Bibliothèque nationale a conclu des contrats pour différents services et des dépenses en immobilisations. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants :

	<u>2004</u>
Aux fins des opérations	1 048 862 \$
Aux fins du démarrage des opérations de l'édifice de diffusion	<u>24 975 746</u>
	<u>26 024 608 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

19. ENGAGEMENTS (suite)

Par ailleurs, La Bibliothèque nationale s'est engagée à remettre à des institutions d'enseignement des sommes totalisant 67 000 \$ par année afin d'appuyer la recherche et la formation en bibliothéconomie.

20. ÉVENTUALITÉS

La Bibliothèque nationale du Québec a délivré une lettre de garantie bancaire irrévocable en faveur de la Ville de Montréal au montant de 335 000 \$. Cette garantie couvre d'éventuels travaux de réfection sur le domaine municipal résultant des travaux de construction. Elle est délivrée pour une durée d'une année, mais renouvelable jusqu'à la fin des travaux autorisés par la Ville de Montréal. Elle devient périmée le 61^e jour suivant la réception d'un avis d'expiration de la Ville de Montréal. Il est impossible d'estimer les coûts éventuels associés à cette garantie; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de la Bibliothèque nationale un montant de 3 405 034 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. La Bibliothèque nationale, quant à elle, réclame de Axor Construction Canada Inc. et de Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et de Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extra-judiciaires engagés. Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces deux affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
a) Intérêts payés	<u>889 725 \$</u>	<u>940 697 \$</u>
b) Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement :		
Achats d'immobilisations financés à même les créiteurs	<u>11 321 405 \$</u>	<u>7 562 871 \$</u>

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque nationale est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de la transaction mentionnée ci-après, la Bibliothèque nationale n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

La Bibliothèque nationale a conclu une convention d'occupation et de prêt d'espace en décembre 2000. Cette entente vise le prêt de locaux et d'équipements, les taxes ainsi que les frais de chauffage et d'éclairage pour les activités de conservation des Archives nationales du Québec, entité relevant du ministère de la Culture et des Communications. Aucune contrepartie n'est reçue en vertu de cette entente. La valeur comptable de cette transaction est évaluée à 308 199 \$ (2003 : 340 925 \$).

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mai 2004, le gouvernement du Québec a annoncé la fusion prochaine de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec. À la date de préparation des états financiers, l'incidence financière de cette fusion sur l'actif et le passif de la Bibliothèque nationale n'a pu être déterminée.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Bibliothèque nationale reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation du conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque nationale, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Monique Goyette
Directrice générale de l'administration et
des services internes

Montréal, le 18 juin 2004

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque nationale. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque nationale au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications comptables mentionnées à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 18 juin 2004

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-7.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Cotisations	170 350 \$	183 650 \$
Subventions du gouvernement du Québec		10 578
Amortissement des apports reportés	900	1 269
Autres	<u>28 611</u>	<u>28 279</u>
	<u>199 861</u>	<u>223 776</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	104 530	91 273
Entente de services – salaires et charges sociales		41 290
Entente de service – administration	5 500	10 330
Fournitures de bureau	15 505	12 912
Télécommunications	2 273	1 839
Déplacements et représentation	20 857	15 456
Entretien et réparations	4 195	1 720
Honoraires professionnels		1 670
Assurance	1 043	955
Divers	4 060	4 180
Frais bancaires	694	308
Amortissement des immobilisations	<u>3 277</u>	<u>3 274</u>
	<u>161 934</u>	<u>185 207</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	37 927	38 569
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	<u>29 371</u>	<u>(9 198)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>67 298</u></u> \$	<u><u>29 371</u></u> \$

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	200 821 \$	180 871 \$
Débiteurs (note 3)	13 171	10 782
Frais payés d'avance	<u>1 085</u>	<u>936</u>
	215 077	192 589
Immobilisations (note 4)	<u>7 800</u>	<u>7 833</u>
	<u>222 877 \$</u>	<u>200 422 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	21 191 \$	26 738 \$
Revenus reportés (note 5)	<u>132 134</u>	<u>141 159</u>
	153 325	167 897
Apports reportés afférents aux immobilisations	<u>2 254</u>	<u>3 154</u>
	155 579	171 051
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>67 298</u>	<u>29 371</u>
	<u>222 877 \$</u>	<u>200 422 \$</u>

Pour le conseil d'administration
Jean-Claude Blanchette, président
Oneil Cloutier, vice-président

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
 de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	37 927 \$	38 569 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	3 277	3 274
Amortissement des apports reportés	<u>(900)</u>	<u>(1 269)</u>
	 40 304	 40 574
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(2 389)	13 497
Augmentation des frais payés d'avance	(149)	(66)
Diminution des comptes fournisseurs et frais courus	(5 547)	(667)
Diminution des revenus reportés	<u>(9 025)</u>	<u>(13 935)</u>
	 (17 110)	 (1 171)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>23 194</u>	<u>39 403</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	<u>(3 244)</u>	<u>(5 388)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	19 950	34 015
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>180 871</u>	<u>146 856</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>200 821</u></u> \$	<u><u>180 871</u></u> \$

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, (L.R.Q., chapitre B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes. En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur les revenus du Canada, le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Bureau ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

3. DÉBITEURS

	2004	2003
Taxes fédérales et provinciales	4 330 \$	3 721 \$
Autres	8 841	7 061
	<u>13 171 \$</u>	<u>10 782 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et matériel de bureau	1 603 \$	1 231 \$	372 \$	465 \$
Matériel informatique	33 336	25 908	7 428	7 368
	<u>34 939 \$</u>	<u>27 139 \$</u>	<u>7 800 \$</u>	<u>7 833 \$</u>

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

5. REVENUS REPORTÉS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs ^(a)	<u>132 134 \$</u>	<u>141 159 \$</u>

(a) Les revenus reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2004-2005 et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois, règlements et conventions qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le commandité pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Blanchette
Président-directeur général

Québec, le 2 juin 2004

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec au 31 mars 2004, l'état des revenus et dépenses et l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et à l'excédent.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 2 juin 2004

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS
(L.R.Q., c. D-9.2)

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES
de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

	31-01-2004 (13 mois)	31-12-2002 (12 mois)
PRODUITS		
Cotisations	8 779 502 \$	7 115 372 \$
Études de dossiers	883 590	862 446
Ventes de manuels et de formulaires	682 333	686 333
Examens	794 882	658 372
Autres services	144 909	160 419
Honoraires des Chambres	208 787	124 235
Cotisation spéciale FIAP		100 451
Frais d'administration FISF	22 677	68 031
Analyse des guides de distribution	121 818	62 090
Redevances – Centre collégial de formation à distance	12 813	5 600
Intérêts	155 045	68 391
	<u>11 806 356</u>	<u>9 911 740</u>
CHARGES		
Salaires	5 553 480	5 109 561
Charges sociales	1 028 745	899 917
Jetons des administrateurs	26 800	30 400
Jetons des membres des comités	29 640	24 500
Charges locatives	693 742	567 306
Coûts des manuels et formulaires vendus	225 504	268 568
Poste et messagerie	282 618	226 734
Frais de formation	23 424	24 155
Services professionnels externes	639 680	167 797
Fournitures de bureau et papeterie	189 855	166 007
Télécommunications	163 842	150 537
Frais de déplacement	164 850	142 221
Examens des candidats	112 286	100 877
Taxes et permis	91 341	84 165
Entretien et réparations	99 828	79 607
Publication et communications	70 746	61 844
Assurances	76 390	49 822
Traduction	34 711	29 675
Créances douteuses	7 383	27 235
Location d'équipements	23 895	21 699
Cotisations professionnelles	23 152	20 233
Publicité	4 794	16 088
Quote-part aux organismes pan-canadiens		9 908
Charges administratives au FISF	(62 975)	(159 578)
Frais relatifs à la loi	(112 500)	(3 407)
Frais bancaires	78 142	66 927
Amortissement des immobilisations	729 482	872 637
Amortissement des frais de premier établissement	676 522	624 482
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	(375)	282
Perte sur la radiation des frais de premier établissement	416 320	
Perte sur la radiation d'immobilisations	422 887	
	<u>11 714 209</u>	<u>9 680 199</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>92 147 \$</u>	<u>231 541 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	31-01-2004 (13 mois)	31-12-2002 (12 mois)
Solde au début	1 201 671 \$	363 316 \$	1 564 987 \$	1 333 446 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 151 994)	1 244 141	92 147	231 541
Investissements nets en immobilisations	<u>584 828</u>	<u>(584 828)</u>		
Solde à la fin	<u>634 505 \$</u>	<u>1 022 629 \$</u>	<u>1 657 134 \$</u>	<u>1 564 987 \$</u>

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

	31-01-2004 (13 mois)	31-12-2002 (12 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	92 147 \$	231 541 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	729 482	872 637
Amortissement des frais de premier établissement	676 522	624 482
Perte sur la radiation des frais de premier établissement	416 320	
Perte sur la radiation d'immobilisations	422 887	
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	<u>(375)</u>	<u>282</u>
	2 336 983	1 728 942
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>410 901</u>	<u>(821 780)</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>2 747 884</u>	<u>907 162</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(588 451)	(409 475)
Cessions d'immobilisations	<u>3 623</u>	<u>172</u>
Sorties nettes de fonds	<u>(584 828)</u>	<u>(409 303)</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	2 163 056	497 859
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	<u>3793 535</u>	<u>3 295 676</u>
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	<u>5 956 591 \$</u>	<u>3 793 535 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

BILAN
au 31 janvier 2004

	<u>31-01-2004</u>	<u>31-12-2002</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	115 591 \$	5 535 \$
Dépôts à terme, taux variant entre 1,65 % et 3,30 %, échéant à différentes dates jusqu'en janvier 2005	5 841 000	3 788 000
Débiteurs (note 5)	696 553	1 238 841
Stock	21 670	33 411
Frais payés d'avance	149 809	196 090
	<u>6 824 623</u>	<u>5 261 877</u>
Immobilisations (note 6)	634 505	1 201 671
Frais de premier établissement (note 7)		1 092 842
	<u>7 459 128 \$</u>	<u>7 556 390 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	1 024 843 \$	1 056 738 \$
Revenus reportés	4 777 151	4 934 665
	<u>5 801 994</u>	<u>5 991 403</u>
Actifs nets		
Investis en immobilisations	634 505	1 201 671
Non affectés	1 022 629	363 316
	<u>1 657 134</u>	<u>1 564 987</u>
	<u>7 459 128 \$</u>	<u>7 556 390 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
et des services à l'industrie
Autorité des marchés financiers

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 janvier 2004

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Institué par la Loi sur la distribution de produits et services financiers adoptée le 19 juin 1998, le Bureau des services financiers a pour mission de veiller à la protection du public en ce qui a trait à la distribution de produits et services financiers dans les domaines soumis à son autorité, soit: l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, l'assurance de dommages, l'expertise en règlement de sinistres, la planification financière, le courtage en épargne collective, le courtage en contrats d'investissement et le courtage en plans de bourses d'études.

Selon la Loi, le Bureau des services financiers est une personne morale. Il n'est pas un organisme public, un organisme gouvernemental ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur l'administration financière, de la Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et de la Loi sur le Vérificateur général.

Lorsque certaines dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers sont entrées en vigueur, les biens, droits et obligations du Conseil des assurances de personnes et du Conseil des assurances de dommages ont été transférés au Bureau des services financiers.

En vertu de la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (L.R.Q., c. A-7.03), l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, connue aussi sous le nom de l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée l'Autorité), regroupe depuis le 1^{er} février 2004, plusieurs organismes d'encadrement de l'industrie financière et de protection du public :

- Bureau des services financiers (BSF)
- Fonds d'indemnisation des services financiers (FISF)
- Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)
- Inspecteur général des institutions financières, secteur institutions financières (IGIF)
- Régie de l'assurance-dépôt du Québec (RADQ)

Ainsi, en remplaçant ces organismes, l'Autorité en a acquis les droits et assumé les obligations. Jusqu'à ce que l'Autorité ait pris en charge les activités des organismes fusionnés, chacun de ces organismes a poursuivi ses opérations régulières d'application des lois.

2. ORGANISME CONTRÔLÉ NON CONSOLIDÉ ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Jusqu'à la fusion, le Bureau des services financiers exerçait un contrôle sur le Fonds d'indemnisation des services financiers en nommant les membres du conseil d'administration de ce dernier en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. Il établissait également le règlement intérieur du Fonds d'indemnisation des services financiers et édictait des règlements régissant l'administration et l'admissibilité d'une réclamation. Le Fonds d'indemnisation des services financiers a pour mission et responsabilités d'administrer les sommes qui y sont déposées et d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. La responsabilité de statuer sur l'admissibilité des réclamations revient au Fonds d'indemnisation des services financiers. De plus, il décidait des dépenses requises pour son fonctionnement.

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers sont disponibles sur demande. Les états financiers condensés du Fonds d'indemnisation des services financiers aux 31 janvier 2004 et 31 décembre 2002 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants:

	<u>31-01-2004</u>	<u>31-12-2002</u>
Situation financière		
Total des actifs	<u>7 299 923 \$</u>	<u>7 531 985 \$</u>
Total des passifs	10 431 963 \$	4 317 719 \$
Actifs nets (négatifs)	<u>(3 132 040)</u>	<u>3 214 266</u>
	<u>7 299 923 \$</u>	<u>7 531 985 \$</u>

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 janvier 2004

2. ORGANISME CONTRÔLÉ NON CONSOLIDÉ ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	31-01-2004 (13 mois)	31-12-2002 (12 mois)
Résultats des activités		
Total des produits	2 583 793 \$	2 794 107 \$
Total des charges	<u>8 930 099</u>	<u>2 397 412</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(6 346 306) \$</u>	<u>396 695 \$</u>

Le Bureau des services financiers a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, le Bureau des services financiers a chargé une somme de 425 324 \$ (595 486 \$ en 2002) pour l'utilisation de ces ressources dont 327 489 \$ a été présenté en réduction du poste salaires à l'état des produits et charges. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités des organismes et ont été mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. Au 31 janvier 2004, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 40 423 \$ (74 899 \$ en 2002) relativement à ces services.

De plus, le Bureau des services financiers perçoit les cotisations des inscrits au Fonds d'indemnisation des services financiers en son nom. Au 31 janvier 2004, le Bureau des services financiers avait un solde de cotisations à remettre au Fonds d'indemnisation des services financiers de 21 060 \$ (42 939 \$ en 2002).

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Évaluation du stock

Le stock, principalement composé de manuels de formation, est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

Amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes:

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique, logiciels, développement informatique et matériel de formation	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 janvier 2004

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Constatation des produits***Revenus de cotisations*

Les revenus de cotisations sont comptabilisés sur base d'exercice. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Revenus autres que les cotisations

Les revenus autres que les cotisations sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

4. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	31-01-2004 (13 mois)	31-12-2002 (12 mois)
Débiteurs	542 288 \$	(1 081 375) \$
Stock	11 741	68 108
Frais payés d'avance	46 281	32 818
Créditeurs	(31 895)	(618 872)
Revenus reportés	(157 514)	777 541
	<u>410 901 \$</u>	<u>(821 780) \$</u>

5. DÉBITEURS

	31-01-2004	31-12-2002
Cotisations	491 204 \$	1 116 869 \$
Fonds d'indemnisation des services financiers	19 363	31 960
Chambre de la sécurité financière		2 163
Autres	185 986	87 849
	<u>696 553 \$</u>	<u>1 238 841 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	31-01-2004	
	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Coût		
Mobilier et équipement de bureau	180 328 \$	77 390 \$
Équipement informatique et logiciels	1 003 567	121 098
Développement informatique	1 575 755	436 017
	<u>2 759 650 \$</u>	<u>634 505 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS (suite)

Le poste de développement informatique inclut une somme de 272 545 \$ pour des immobilisations ne faisant pas l'objet d'amortissement étant donné qu'elles étaient en cours de développement.

[illegible]

	31-01-2004	31-12-2002
Comptes fournisseurs et frais courus	989 212 \$	900 968 \$
Chambre de la sécurité financière	9 473	
Chambre de l'assurance de dommages	26 158	155 770
	1 024 843 \$	1 056 738 \$

L'organisme s'est engagé d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2007 à verser une somme de 101 488 \$ pour la location de ses bureaux situés à Québec de même que pour la location d'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 75 168 \$ en 2004, 10 552 \$ en 2005 et 2006 et 5 216 \$ en 2007.

Par ailleurs, en vertu d'un régime enregistré d'épargne retraite collectif, le Bureau des services financiers s'est engagé à verser un montant égal à la contribution de l'employé répondant aux conditions de contribution de l'employeur jusqu'à concurrence de 6 % du salaire annuel de l'employé. La charge de l'exercice relative à ces contributions est de 257 632 \$ (213 661 \$ en 2002).

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 janvier 2004

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les débiteurs et les créditeurs sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À monsieur Jean St-Gelais
Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers
(Agence nationale d'encadrement du secteur financier)

Nous avons vérifié le bilan du Bureau des services financiers au 31 janvier 2004 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice de treize mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau des services financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau des services financiers au 31 janvier 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Québec, le 25 mars 2004

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS****PRODUITS ET CHARGES**

de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	31-01-2004 (13 mois) Total	31-12-2002 (12 mois) Total
PRODUITS						
Cotisations	2 314 133 \$	6 123 \$			2 320 256 \$	2 499 887 \$
Intérêts	203 623	12 440	41 231 \$	1 160 \$	258 454	200 320
Revenus de subrogation	58	5 025			5 083	93 900
	<u>2 517 814</u>	<u>23 588</u>	<u>41 231</u>	<u>1 160</u>	<u>2 583 793</u>	<u>2 794 107</u>
CHARGES						
Indemnisations (note 6)	8 412 011	(196 000)	(12 243)		8 203 768	1 510 940
Jetons de présence	32 145				32 145	49 619
Frais de déplacements	18 886	40			18 926	24 495
Télécommunications	50				50	3 137
Honoraires de gestion	383 333	6 123			389 456	515 842
Charges locatives	12 183				12 183	10 613
Honoraires professionnels	104 347	1 896			106 243	98 607
Mauvaises créances		47 018			47 018	
Location de salles et d'équipement	1 570				1 570	882
Assurances	70 062		1 073		71 135	94 065
Impression et conception	11 910				11 910	7 170
Fournitures de bureau et messagerie	2 822	50			2 872	3 017
Cotisations professionnelles	3 734				3 734	4 521
Frais d'administration BSF	22 677				22 677	68 031
Amortissement des immo- bilisations	4 541				4 541	4 024
Intérêts et frais bancaires	240	63			303	2 449
Perte sur la radiation d'immobilisations	1 568				1 568	
	<u>9 082 079</u>	<u>(140 810)</u>	<u>(11 170)</u>		<u>8 930 099</u>	<u>2 397 412</u>
EXCÉDENT (INSUFFI- SANCE) DES PRO- DUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	<u>(6 564 265) \$</u>	<u>164 398 \$</u>	<u>52 401 \$</u>	<u>1 160 \$</u>	<u>(6 346 306) \$</u>	<u>396 695 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS****ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**

de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

	Investis en immobi- lisation	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dom- mages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	31-01- 2004 (13 mois) Total	31-12- 2002 (12 mois) Total
SOLDE AU DÉBUT	9 422 \$	2 078 933 \$	17 868 \$	1 075 057 \$	32 986 \$	3 214 266 \$	2 817 571 \$
Excédent (insuf- fisance) des produits par rapport aux charges	<u>(6 109)</u>	<u>(6 558 156)</u>	<u>164 398</u>	<u>52 401</u>	<u>1 160</u>	<u>(6 346 306)</u>	<u>396 695</u>
SOLDE À LA FIN	<u>3 313 \$</u>	<u>(4 479 223) \$</u>	<u>182 266 \$</u>	<u>1 127 458 \$</u>	<u>34 146 \$</u>	<u>(3 132 040) \$</u>	<u>3 214 266 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS****BILAN**

au 31 janvier 2004

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	31-01-2004 Total	31-12-2002 Total
ACTIF						
Actif à court terme						
Encaisse		297 \$	273 \$		570 \$	42 171 \$
Dépôts à terme, 2,30 % à 4,09 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2004	5 624 296 \$	173 764	772 472	33 218 \$	6 603 750	5 783 422
Débiteurs (note 3)	91 245	16 030	15 064	928	123 267	160 071
Frais payés d'avance	2 425				2 425	67 740
	<u>5 717 966</u>	<u>190 091</u>	<u>787 809</u>	<u>34 146</u>	<u>6 730 012</u>	<u>6 053 404</u>
Dépôts à terme, 3,90 %, échéant en décembre 2005	180 000		339 649		519 649	1 373 677
Effets à recevoir en subrogation, sans intérêt, échéant en 2012		46 949			46 949	95 482
Immobilisations (note 4)	<u>3 313</u>				<u>3 313</u>	<u>9 422</u>
	<u>5 901 279 \$</u>	<u>237 040 \$</u>	<u>1 127 458 \$</u>	<u>34 146 \$</u>	<u>7 299 923 \$</u>	<u>7 531 985 \$</u>
PASSIF						
Passif à court terme						
Découvert bancaire	45 143 \$				45 143 \$	
Créditeurs (note 5)	70 046	1 830 \$			71 876	149 401 \$
Indemnités à payer (note 6)	<u>10 262 000</u>	<u>52 944</u>			<u>10 314 944</u>	<u>4 168 318</u>
	<u>10 377 189</u>	<u>54 774</u>			<u>10 431 963</u>	<u>4 317 719</u>
SOLDE DE FONDS						
Investis en immobilisations	3 313				3 313	9 422
Non affectés	<u>(4 479 223)</u>	<u>182 266</u>	<u>1 127 458 \$</u>	<u>34 146 \$</u>	<u>(3 135 353)</u>	<u>3 204 844</u>
	<u>(4 475 910)</u>	<u>182 266</u>	<u>1 127 458</u>	<u>34 146</u>	<u>(3 132 040)</u>	<u>3 214 266</u>
	<u>5 901 279 \$</u>	<u>237 040 \$</u>	<u>1 127 458 \$</u>	<u>34 146 \$</u>	<u>7 299 923 \$</u>	<u>7 531 985 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
et des services à l'industrie
Autorité des marchés financiers

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 janvier 2004

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. À partir du 1^{er} octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché.

Parmi les actifs du Fonds d'indemnisation des services financiers se retrouvent trois patrimoines distincts composés de sommes provenant du Fonds d'indemnisation des assurances de dommages, du Fonds d'indemnisation des assurances de personnes et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers.

Le Fonds d'indemnisation des services financiers a pour objet d'administrer les sommes d'argent qui y sont déposées. Il a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Il a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers des réclamations déposés aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1^{er} septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

En vertu de la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (L.R.Q., c. A-7.03), l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, connue aussi sous le nom de l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée l'Autorité), regroupe depuis le 1^{er} février 2004, plusieurs organismes d'encadrement de l'industrie financière et de protection du public :

- Bureau des services financiers (BSF)
- Fonds d'indemnisation des services financiers (FISF)
- Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)
- Inspecteur général des institutions financières, secteur institutions financières (IGIF)
- Régie de l'assurance-dépôt du Québec (RADQ)

Ainsi, en remplaçant ces organismes, l'Autorité en a acquis les droits et assumé les obligations. Jusqu'à ce que l'Autorité ait pris en charge les activités des organismes fusionnés, chacun de ces organismes a poursuivi ses opérations régulières d'application des lois

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Les revenus de cotisation sont comptabilisés dès que le Bureau des services financiers perçoit lesdites sommes.

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes:

Équipement informatique et logiciels	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 janvier 2004

3. DÉBITEURS

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	Fonds d'indemni- sation des planifi- cateurs financiers	31-01-2004 Total	31-12-2002 Total
Intérêts courus	90 040 \$	4 130 \$	15 064 \$	928 \$	110 162 \$	99 423 \$
Effet à recevoir d'autres fonds	1 205				1 205	31 533
Bureau des services financiers						1 515
Autres		11 900			11 900	27 600
	<u>91 245 \$</u>	<u>16 030 \$</u>	<u>15 064 \$</u>	<u>928 \$</u>	<u>123 267 \$</u>	<u>160 071 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	31-01-2004		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Coût non amorti
Équipement informatique et logiciels	9 464 \$	6 940 \$	2 524 \$
Mobilier et équipement de bureau	1 565	776	789
	<u>11 029 \$</u>	<u>7 716 \$</u>	<u>3 313 \$</u>

	31-12-2002		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Coût non amorti
Équipement informatique et logiciels	9 464 \$	3 523 \$	5 941 \$
Mobilier et équipement de bureau	5 184	1 703	3 481
	<u>14 648 \$</u>	<u>5 226 \$</u>	<u>9 422 \$</u>

5. CRÉDITEURS

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	31-01-2004 Total	31-12-2002 Total
Comptes fournisseurs et frais courus	50 808 \$	500 \$	51 308 \$	84 393 \$
Bureau des services financiers	19 238	125	19 363	33 475
Effet à payer à d'autres fonds		1 205	1 205	31 533
	<u>70 046 \$</u>	<u>1 830 \$</u>	<u>71 876 \$</u>	<u>149 401 \$</u>

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 janvier 2004

6. INDEMNISATIONS ET INDEMNISATIONS À PAYER

Le montant des indemnisations à payer relatives aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires de l'organisme, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres. Les sommes en cause ont fait l'objet d'actualisation pour tenir compte de la valeur de l'argent dans le temps.

La charge d'indemnisation à l'état des produits et charges est essentiellement constituée de la variation de la provision pour indemnisation de l'exercice par rapport à l'exercice précédent et des déboursés d'indemnisation effectués au cours de l'exercice.

Le tableau suivant résume l'évolution des indemnisations à payer :

	Fonds d'indemni- sation des services financiers	Fonds d'indemni- sation des assurances de personnes	Fonds d'indemni- sation des assurances de dommages	31-01-2004 Total	31-12-2002 Total
Solde au début	3 588 932 \$	567 143 \$	12 243 \$	4 168 318 \$	3 052 854 \$
Provision de l'exercice	8 412 011	(196 000)	(12 243)	8 203 768	1 510 940
Sinistres réglés au cours de l'exercice	<u>(1 738 943)</u>	<u>(318 199)</u>	<u></u>	<u>(2 057 142)</u>	<u>(395 476)</u>
Solde à la fin	<u>10 262 000 \$</u>	<u>52 944 \$</u>	<u></u>	<u>10 314 944 \$</u>	<u>4 168 318 \$</u>

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Jusqu'à la fusion, le Bureau des services financiers exerçait un contrôle sur le Fonds d'indemnisation des services financiers en nommant les membres du conseil d'administration de ce dernier en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. Il établissait également le règlement intérieur et édictait des règlements régissant l'administration du Fonds d'indemnisation des services financiers et l'admissibilité d'une réclamation qui y est déposée. Les responsabilités d'administrer les sommes d'argent qui sont déposées et de statuer sur l'admissibilité des réclamations reviennent au Fonds d'indemnisation des services financiers. De plus, il décidait des dépenses requises pour son fonctionnement.

Le Bureau des services financiers a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, le Bureau des services financiers a chargé une somme de 425 324 \$ (595 486 \$ en 2002) pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités des organismes et ont été mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. Au 31 janvier 2004, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 40 423 \$ (74 899 \$ en 2002) relativement à ces services.

De plus, le Bureau des services financiers a perçu les cotisations pour le compte du Fonds d'indemnisation des services financiers. Les cotisants au Fonds d'indemnisation des services financiers sont les cabinets, sociétés autonomes et représentants autonomes inscrits au Bureau des services financiers. Au 31 janvier 2004, le Bureau des services financiers avait un solde de cotisations à remettre au Fonds d'indemnisation des services financiers de 21 060 \$ (42 939 \$ en 2002).

BUREAU DES SERVICES FINANCIERS**FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 janvier 2004

9. ÉVENTUALITÉS

L'organisme fait l'objet de six poursuites pour un montant d'environ 591 823 \$ concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre de ses activités. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les débiteurs et les créditeurs sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et des conditions s'y rattachant.

La juste valeur des effets à recevoir en subrogation n'a pu être déterminée, car il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À monsieur Jean St-Gelais
Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers
(Agence nationale d'encadrement du secteur financier)

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 janvier 2004 et les états des produits et charges et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice de treize mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'indemnisation des services financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 janvier 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Québec, le 25 mars 2004

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en millions de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Revenus de placement (note 5a)	3 662	3 754
Moins:		
Charges d'exploitation (note 6)	<u>205</u>	<u>258</u>
Revenus de placement nets	3 457	3 496
Gains (pertes) à la vente de placements (note 5c)	<u>2 324</u>	<u>(6 068)</u>
Total des revenus matérialisés	5 781	(2 572)
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (note 5d)	<u>5 743</u>	<u>(5 981)</u>
Total des activités de placement	11 524	(8 553)
Excédent des dépôts des déposants sur leurs retraits	<u>192</u>	<u>962</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET CUMULÉ	11 716	(7 591)
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	<u>77 682</u>	<u>85 273</u>
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	<u>89 398</u>	<u>77 682</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2003
(en millions de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements à la juste valeur (note 3a)	116 085	103 863
Avances à des déposants	987	1 157
Revenus de placement courus et à recevoir	802	764
Opérations en voie de règlement	110	665
Autres éléments d'actif	<u>854</u>	<u>967</u>
	<u>118 838</u>	<u>107 416</u>
PASSIF		
Passif lié aux placements (note 3b)	26 125	27 070
Opérations en voie de règlement	1 604	854
Autres éléments de passif	796	889
Part des actionnaires sans contrôle (note 3c)	<u>915</u>	<u>921</u>
	<u>29 440</u>	<u>29 734</u>
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 4)	<u>89 398</u>	<u>77 682</u>

ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Pour le Conseil d'administration,
Henri-Paul Rousseau
Jean-Claude Bachand

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu de la loi. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Caisse n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

FONDS GÉNÉRAL (États consolidés)

Le fonds général regroupe des placements diversifiés et constitue une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'avoir net et le revenu net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	2003		2002	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec				
Fonds du Régime de rentes du Québec	22 642 577	100,0	21 734 582	98,2
Régime de rentes de survivants			396 952	1,8
La Financière agricole du Québec				
Office de la protection du consommateur				
Fonds des cautionnements des agents de voyages				
Cautionnements collectifs				
Détaillants			3 258	
Cautionnements individuels			1 117	
Magazine Protégez-Vous			2 100	
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec				
Fonds d'assurance-garantie			5 236	
Fédération des producteurs de bovins du Québec			2 662	
	<u>22 642 577</u>	<u>100,0</u>	<u>22 145 907</u>	<u>100,0</u>

Le 1^{er} janvier 2003, la quote-part des éléments d'actif net de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, du Régime de rentes de survivants, du Fonds d'assurance-garantie et des Fonds des cautionnements des agents de voyages (cautionnements collectifs détaillants et cautionnements individuels) dans le fonds général, représentant une portion de l'avoir net des détenteurs de dépôts à participation de ce fonds, a été transférée dans des fonds particuliers constitués pour ces déposants à cette date. La juste valeur des éléments d'actif net transférée, établie au 31 décembre 2002, s'élevait à 307 M\$. D'autre part, le déposant Magazine Protégez-Vous a annulé toutes ses unités du Fonds général au 1^{er} janvier 2003.

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les fonds particuliers sont les suivants:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2003
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 303

À l'usage des régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 305

À l'usage du Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 306

À l'usage du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec;

Fonds 307

À l'usage de la Société de l'assurance automobile du Québec;

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte général - administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte des retraités - administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte complémentaire - administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 314

À l'usage de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec;

Fonds 315

À l'usage du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 316

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, gouvernement du Québec;

Fonds 317

À l'usage du Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, gouvernement du Québec;

Fonds 318

À l'usage du Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, gouvernement du Québec;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)**FONDS PARTICULIERS (suite)****Fonds 325**

À l'usage du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 326

À l'usage du Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 327

À l'usage de la Fédération des producteurs de bovins du Québec;

Fonds 328

À l'usage du Régime de rentes de survivants administré par le Conseil du trésor, gouvernement du Québec;

Fonds 329

À l'usage du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

Fonds 332

À l'usage du Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;

Fonds 333

À l'usage du Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements collectifs – détaillants administré par l'Office de la protection du consommateur.

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont:

- Obligations	- Actions des marchés en émergence
- Obligations Québec mondial	- Financements hypothécaires (états consolidés)
- Actions canadiennes	- Immeubles (états consolidés)
- Unités de participation de fonds de couverture (états consolidés) (auparavant nommé Placements diversifiés, stratégiques et tactiques)	- Valeurs à court terme
- Actions américaines couvert	- Répartition de l'actif et devises (constitué le 1 ^{er} mai 2003)
- Actions américaines non couvert	- Placements privés (états consolidés) (constitué le 1 ^{er} juillet 2003)
- Actions étrangères couvert	- Participations et infrastructures (états consolidés) (constitué le 1 ^{er} juillet 2003)
- Actions étrangères non couvert	

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales contrôlées par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie en fin d'exercice.

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, obligations et financement hypothécaires. Ces titres sont comptabilisés en date d'engagement, sauf pour les financements hypothécaires qui le sont en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours de clôture des principales Bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. De plus, certaines évaluations sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement des titres à revenu fixe incluent l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût non amorti et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût non amorti correspond au coût d'acquisition et aux frais inhérents à l'acquisition de placements, et il est redressé pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

Titres à revenu variable

Les titres à revenu variable comprennent les actions et valeurs convertibles ainsi que les biens immobiliers. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées en date d'engagement alors que les biens immobiliers sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des actions cotées est déterminée à partir des cours de clôture des principales Bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Pour les actions non cotées et les biens immobiliers, des évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance. Les évaluations des actions et valeurs convertibles non cotées sont revues annuellement par un comité d'évaluation indépendant.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende. Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des frais d'exploitation, des frais d'opération et des frais financiers des emprunts et sont présentés sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu variable.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)*Titres à revenu variable (suite)*ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements (suite)

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût correspond au coût d'acquisition et aux frais inhérents à l'acquisition des placements.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés au poste Placements à la juste valeur, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au poste Passif lié aux placements.

i) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la leur juste valeur en fin d'exercice. Ces valeurs sont établies à partir des cours de clôture des principales Bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Dans le cas des instruments non cotés, certaines évaluations sont réalisées sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance ou selon des modèles reconnus et couramment employés.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable, alors que les gains et pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains (pertes) à la vente de placement en fonction des placements sous-jacents. Le solde des gains et des pertes reportés sur les instruments financiers dérivés de couverture de risque de change relatifs au 31 décembre 2001 est constaté dans les gains et pertes à la vente de placements en fonction de la disposition du solde des placements étrangers.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

La Caisse conclut des opérations d'emprunt de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans le but de couvrir une vente à découvert ou de dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité d'emprunt de titres. Ces opérations d'emprunt de titres sont comptabilisées dans les titres achetés en vertu de conventions de revente. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenus d'intérêts sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Caisse conclut des opérations de prêt de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans un but de trésorerie ou pour dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité de prêt de titres. Ces opérations de prêt de titres sont comptabilisées dans les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont réduits des Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent l'engagement de la Caisse d'acheter des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente. Les frais d'intérêts relatifs aux engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu fixe, tandis que les frais relatifs aux engagements liés à des actions vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes sur engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – Titres à revenu fixe, tandis que ceux liés à des actions vendues à découvert sont portés au poste Gains et pertes à la vente de placements – Titres à revenu variable.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**c) Biens administrés et biens sous gestion**

Les filiales de la Caisse administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. Les filiales de la Caisse perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs dispensés, qui comprennent notamment l'administration des propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en valeurs à court terme, obligations et financements hypothécaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice.

e) Titrisation des prêts

La Caisse effectue périodiquement de la titrisation de prêts en vendant des prêts à une structure d'accueil, laquelle émet ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Caisse est réputée avoir abandonné le contrôle de ces actifs et avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés, en conformité avec la note d'orientation concernant la comptabilité (NOC-12). À la titrisation, aucun droit de bénéficiaire relatif aux prêts titrisés n'est conservé. Les gains ou pertes découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires.

La Caisse continue généralement d'assumer la gestion des prêts cédés. Puisque les honoraires de gestion sont établis en fonction de ce qui est exigé sur le marché, aucun actif ou passif de gestion à la date de cession n'est comptabilisé.

f) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation couvrent les charges liées aux activités de placement, incluant les frais payés à des institutions financières externes, et elles sont présentées sous un poste distinct, à l'exception des frais d'opération liés aux activités de gestion et d'administration des biens immobiliers qui sont présentées en réduction des revenus de placement des biens immobiliers.

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS**a) Placements**

	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme				
Canadiennes	10 429	10 448	4 427	4 460
Étrangères	912	929	1 245	1 261
Montants à reporter	11 341	11 377	5 672	5 721

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2003
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Placements (suite)

	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Montants reportés	11 341	11 377	5 672	5 721
Titres à revenu fixe (suite)				
Obligations				
Titres émis ou garantis par :				
Gouvernement canadien	14 250	14 103	7 650	7 386
Province de Québec	12 901	11 778	12 919	11 792
Autres provinces canadiennes	253	244	271	266
Municipalités et autres organismes canadiens	1 201	1 085	1 377	1 227
Sociétés d'État canadiennes	5 576	4 739	5 032	4 200
Gouvernement américain	1 518	1 570	633	584
Autres gouvernements étrangers	931	935	204	180
Titres hypothécaires	532	529	97	92
Entreprises canadiennes	5 138	5 092	3 941	4 044
Entreprises étrangères	866	1 414	1 941	2 371
	43 166	41 489	34 065	32 142
Financements hypothécaires				
Canadiens	3 248	3 166	3 896	3 748
Étrangers	376	380	648	625
	3 624	3 546	4 544	4 373
Total des titres à revenu fixe	58 131	56 412	44 281	42 236
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Canadiennes	16 703	16 577	16 118	19 407
Américaines	10 845	12 362	9 720	12 072
Étrangères et des marchés en émergence	11 686	11 542	10 194	11 851
Autres	2 237	2 510	2 472	2 685
	41 471	42 991	38 504	46 015
Biens immobiliers				
Canadiens	8 859	8 848	9 100	9 360
Étrangers	5 031	5 128	7 665	7 226
	13 890	13 976	16 765	16 586
Total des titres à revenu variable	55 361	56 967	55 269	62 601
Montants à reporter	113 492	113 379	99 550	104 837

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**a) Placements (suite)**

	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Montants reportés	113 492	113 379	99 550	104 837
Sommes à recevoir relativement aux placements				
Titres canadiens achetés en vertu de conventions de revente	413	413	1 111	1 111
Titres étrangers achetés en vertu de conventions de revente	806	816	2 038	2 011
Montant se rapportant aux produits dérivés canadiens	191	10	202	12
Montant se rapportant aux produits dérivés étrangers	1 183	356	962	196
	2 593	1 595	4 313	3 330
Total des placements	116 085	114 974	103 863	108 167

b) Passif lié aux placements

	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres canadiens vendus en vertu de conventions de rachat	9 567	9 566	9 403	9 401
Titres étrangers vendus en vertu de conventions de rachat	2 258	2 290	2 161	2 143
Billet de trésorerie à payer	2 376	2 376		
Billet à terme	752	750		
Emprunts canadiens à payer	420	419	563	565
Emprunts étrangers à payer	34	34	127	137
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	628	599	646	608
Titres canadiens vendus à découvert	4 143	3 691	4 421	4 470
Titres étrangers vendus à découvert	342	317	1 553	1 568
Emprunts hypothécaires canadiens	2 026	1 893	2 422	2 307
Emprunts hypothécaires étrangers	2 569	2 546	4 035	3 981
Montant se rapportant aux produits dérivés canadiens	103	24	219	36
Montant se rapportant aux produits dérivés étrangers	907	319	1 520	164
	26 125	24 824	27 070	25 380

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

c) Part des actionnaires sans contrôle

	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canadiens	400	434	430	489
Étrangers	515	340	491	343
	<u>915</u>	<u>774</u>	<u>921</u>	<u>832</u>

d) Répartition géographique sommaire de la juste valeur des placements et du passif lié aux placements

	2003			2002		
	Canadiens	Étrangers	Total	Canadiens	Étrangers	Total
Placements						
Titres à revenu fixe	52 751	5 380	58 131	38 916	5 365	44 281
Actions et valeurs convertibles	16 703	24 768	41 471	16 118	22 386	38 504
Biens immobiliers	8 859	5 031	13 890	9 100	7 665	16 765
Sommes à recevoir relativement aux placements	<u>604</u>	<u>1 989</u>	<u>2 593</u>	<u>1 313</u>	<u>3 000</u>	<u>4 313</u>
	<u>78 917</u>	<u>37 168</u>	<u>116 085</u>	<u>65 447</u>	<u>38 416</u>	<u>103 863</u>
Passif lié aux placements	<u>20 015</u>	<u>6 110</u>	<u>26 125</u>	<u>17 674</u>	<u>9 396</u>	<u>27 070</u>
Part des actionnaires sans contrôle	<u>400</u>	<u>515</u>	<u>915</u>	<u>430</u>	<u>491</u>	<u>921</u>

e) Sommaire des échéances en valeurs nominales des placements et du passif lié aux placements

	2003				2002		
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Titres à revenu fixe							
Valeurs à court terme							
Canadiennes	8 892	1 482	120	10 494	3,0 %	4 472	3,4 %
Étrangères	<u>236</u>	<u>353</u>	<u>323</u>	<u>912</u>	<u>4,2</u>	<u>1 291</u>	<u>5,2</u>
Montants à reporter	<u>9 128</u>	<u>1 835</u>	<u>443</u>	<u>11 406</u>	<u>3,1 %</u>	<u>5 763</u>	<u>3,8 %</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Sommaire des échéances en valeurs nominales des placements et du passif lié aux placements

	2003				Taux d'intérêt effectif	2002	
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Montants reportés	9 128	1 835	443	11 406	3,1 %	5 763	3,8 %
Titres à revenus fixe (suite)							
Obligations							
Titres émis ou garantis par :							
Gouvernement canadien	3 958	2 956	6 639	13 553	4,1	7 049	5,0
Province de Québec	1 497	2 711	7 213	11 421	6,3	11 470	6,4
Autres provinces canadiennes		50	193	243	5,5	247	5,7
Municipalités et autres							
organismes canadiens	337	380	329	1 046	7,1	1 168	7,2
Sociétés d'État canadiennes	283	796	3 621	4 700	6,5	4 230	7,5
Gouvernement américain	41	370	1 328	1 739	4,6	826	5,3
Autres gouvernements							
étrangers	59	286	659	1 004	3,5	308	5,7
Titres hypothécaires	3	32	494	529	8,6	92	7,5
Entreprises canadiennes	604	2 970	1 277	4 851	5,6	3 929	6,3
Entreprises étrangères	244	314	933	1 491	4,9	2 272	6,3
	7 026	10 865	22 686	40 577	5,4	31 591	6,2
Financements hypothécaires							
Canadiens	865	827	1 474	3 166	7,0	3 748	7,2
Étrangers	267		113	380	8,6	625	9,4
	1 132	827	1 587	3 546	7,2	4 373	7,5
	17 286	13 527	24 716	55 529	5,0 %	41 727	6,0 %
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres canadiens achetés en vertu de conventions de revente	465			465	2,8 %	1 104	2,7 %
Titres étrangers achetés en vertu de conventions de revente	807			807	0,9	2 195	1,3
	1 272			1 272	1,6 %	3 299	1,8 %

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2003
 (en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**e) Sommaire des échéances en valeurs nominales des placements et du passif lié aux placements (suite)**

	2003				2002		
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Passif lié aux placements							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	11 552			11 552	2,5 %	12 558	2,5 %
Billets de trésorerie à payer	2 388			2 388	2,7		
Billet à terme		750		750	4,1		
Emprunts à payer	466			466	3,1	701	3,2
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	18	15	566	599	6,4	608	6,6
Titres vendus à découvert	88	207	1 725	2 020	4,8	2 783	4,4
Emprunts hypothécaires	837	2 389	1 285	4 511	6,5	6 295	6,0
	15 349	3 361	3 576	22 286	3,7 %	22 945	3,8 %

Le solde des pertes reportées sur les instruments financiers dérivés de couverture de risque de change ayant été constaté dans le coût des placements au 31 décembre 2001 représente un montant de 263 M\$ au 31 décembre 2003 (540 M\$ en 2002).

La juste valeur des placements en valeurs à court terme, en obligations ainsi qu'en actions et valeurs convertibles inclut des titres de sociétés fermées, aux montants respectifs de 1 061 M\$, 478 M\$ et 5 710 M\$ au 31 décembre 2003 (1 525 M\$ en valeurs à court terme, 771 M\$ en obligations et 5 373 M\$ en actions et valeurs convertibles en 2002), pour lesquels aucun cours n'est disponible.

De plus, le montant de 2 324 M\$ (6 068 M\$ de pertes en 2002) de gains à la vente de placements présenté dans l'évolution de l'actif net cumulé comprend un montant de 1 024 M\$ à titre de gains de change (317 M\$ de pertes de change en 2002).

4. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

4. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

	2003	2002
Créances des déposants à l'égard de la Caisse		
Dépôts à vue	36	155
Dépôts à terme	18	23
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	(1)	(1)
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	184	195
	<u>237</u>	<u>372</u>
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	84 702	80 190
Unités émises	3 983	5 107
Unités annulées	(1 479)	(595)
Solde à la fin	<u>87 206</u>	<u>84 702</u>
Montant non attribué relatif aux biens immobiliers *	47	56
Plus-value (moins-value) non matérialisée attribuée à la suite d'opérations interfonds	73	22
Montant non attribué à la suite de gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés **	2 166	(1 387)
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	<u>(331)</u>	<u>(6 083)</u>
	<u>89 161</u>	<u>77 310</u>
Avoir des déposants	<u><u>89 398</u></u>	<u><u>77 682</u></u>

* Ce montant représente le redressement de l'amortissement cumulé sur les biens immobiliers à la suite de la comptabilisation des placements à la juste valeur. Il sera attribué au moment de la vente de ces biens.

** Ce montant représente les gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués à la fin de la période. Il sera attribué au moment de la vente d'unités de participation dans les portefeuilles.

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS**a) Revenus de placement**

	2003	2002
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	249	208
Obligations	1 629	1 856
Financements hypothécaires	267	259
Montants à reporter	<u>2 145</u>	<u>2 323</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2003
 (en millions de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)
a) Revenus de placement (suite)

	2003	2002
Montants reportés	2 145	2 323
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	869	696
Biens immobiliers (note 5b)	678	736
	1 547	1 432
Autres revenus	33	56
Part des actionnaires sans contrôle	(63)	(57)
	3 662	3 754

b) Revenus nets de biens immobiliers

	2003	2002
Revenus de biens immobiliers	2 163	2 360
Moins :		
Charges reliées aux filiales immobilières		
Frais d'exploitation des biens immobiliers	1 085	1 166
Frais d'opération	51	66
Frais financiers des emprunts	356	403
	1 492	1 635
Autres revenus	7	11
	678	736

c) Gains (pertes) à la vente de placements

	2003	2002
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	(101)	186
Obligations	740	66
Financements hypothécaires	97	9
Montants à reporter	736	261

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**c) Gains (pertes) à la vente de placements (suite)**

	2003	2002
Montants reportés	736	261
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	1 135	(6 317)
Biens immobiliers	458	(10)
	1 593	(6 327)
Part des actionnaires sans contrôle	(5)	(2)
	2 324	(6 068)

d) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements

	2003	2002
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	(108)	164
Obligations	(632)	524
Financements hypothécaires	(93)	76
Titres achetés en vertu de conventions de revente	(25)	(11)
	(858)	753
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	6 367	(6 185)
Biens immobiliers	(103)	(226)
	6 264	(6 411)
Total des placements	5 406	(5 658)
Moins :		
Passif lié aux placements		
Billet à terme	2	
Emprunts à payer	13	(2)
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	(9)	22
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(51)	(8)
Titres vendus à découvert	541	(352)
Emprunts hypothécaires	(13)	93
Instruments financiers dérivés	(872)	550
Part des actionnaires sans contrôle	52	20
	(337)	323
	5 743	(5 981)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

6. CHARGES D'EXPLOITATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	101	101
Services professionnels	42	48
Locaux et matériel	13	8
Amortissement des immobilisations	20	19
Frais externes de gestion et de garde de valeurs	16	14
Autres	13	31
	<u>205</u>	<u>221</u>
Frais de restructuration (note 7)		37
	<u>205</u>	<u>258</u>

La Caisse a procédé à des changements de présentation de ses charges d'exploitation en 2003. D'une part, les frais de gestion et les frais d'administration qui étaient présentés distinctement auparavant ont été regroupés sous la rubrique Charges d'exploitation. D'autre part, les charges d'exploitation engagées directement par les filiales immobilières sont portées en réduction des revenus de biens immobiliers alors que les charges d'exploitation engagées par la Caisse pour la gestion des portefeuilles immobiliers et de financements hypothécaires, sont incluses dans les charges d'exploitation. Les chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation adoptée.

7. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les résultats cumulés de 2002 comprenaient des frais de restructuration de l'ordre de 37 M\$ imputés aux charges d'exploitation. Ces frais étaient reliés à la réorganisation des activités d'investissement, des fonctions corporatives et des services institutionnels effectuée en décembre 2002. Ces frais incluaient des indemnités de cessation d'emploi, des services professionnels incluant l'annulation de contrats de consultants relative à la réduction de certaines activités à l'étranger, des services professionnels relatifs au diagnostic global et d'autres frais tels que les annulations de baux et de contrats de location d'équipements. Le solde résiduel à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 est présenté au poste Autres éléments de passif à l'état de l'actif net cumulé.

	Frais de restructuration engagés	Montant versé	Solde résiduel au 31 décembre 2003	Solde résiduel au 31 décembre 2002
Indemnités de cessation d'emploi	11	11		10
Autres indemnités de cessation d'emploi et contractuelles relatives à la réduction de certaines activités à l'étranger	11	8	3	11
Services professionnels	10	8	2	9
Autres frais	5	2	3	4
	<u>37</u>	<u>29</u>	<u>8</u>	<u>34</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le montant nominal de référence d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

La Caisse a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après :

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat normalisé sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat selon l'échéance indiquée par l'entente. Le contrat à terme de gré à gré est assorti de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Le contrat à terme normalisé a des modalités fixées par un marché réglementé.

Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

L'option est un contrat négocié de gré à gré ou sur un marché réglementé, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un titre sous-jacent, un indice ou une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Le risque de change découle des placements et du passif lié aux placements libellés en devises ainsi que des instruments financiers dérivés s'y rapportant. Afin de gérer le risque de change, la Caisse utilise des instruments négociés auprès de banques; les échéances varient généralement de un à trois mois dans le cas de contrats à terme de gré à gré et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements et au passif lié aux placements en devises.

D'autre part, l'utilisation de trocs, de contrats à terme et d'option négociés auprès de contreparties permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements, en plus de générer des revenus ou des dépenses supplémentaires qui sont inclus dans les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable.

Ces opérations sont effectuées auprès de contreparties dont la cote de crédit est établie par une agence de notation financière reconnue et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction, qui préconise la signature d'ententes de compensation de manière à limiter le risque de crédit.

a) Sommaire des instruments financiers dérivés

	Montant nominal de référence	2003			2002
		Juste valeur			Montant net
		Actif	Passif	Montant net	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises	465	3	106	(103)	(217)
Contrats à terme de gré à gré	14 681	387	86	301	(630)
Options sur devises hors cote					
Achats	1 026	60		60	5
Ventes	420		47	(47)	(4)
Montants à reporter	16 592	450	239	211	(846)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2003
 (en millions de dollars)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)**a) Sommaire des instruments financiers dérivés (suite)**

	2003				2002
	Montant nominal de référence	Juste valeur			Montant net
		Actif	Passif	Montant net	
Montants reportés	16 592	450	239	211	(846)
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	44 006	176	360	(184)	(133)
Trocs sur actions	5 462	168	1	167	17
Contrats à terme de gré à gré	18 170	218	175	43	291
Contrats à termes normalisés	12 331				
Options cotées en Bourse					
Achats	2 746	5		5	19
Ventes	5 373		5	(5)	(15)
Options négociées hors cote					
Achats	50 540	357		357	218
Ventes	36 563		230	(230)	(126)
	175 191	924	771	153	271
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	191 783	1 374	1 010	364	(575)

b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés

	2003				2002
	Montant nominal de référence – Échéance				Montant nominal de référence
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises	20	96	349	465	570
Contrats à terme de gré à gré	14 681			14 681	28 425
Options sur devises hors cote					
Achats	1 011	15		1 026	712
Ventes	420			420	499
Montants à reporter	16 132	111	349	16 592	30 206

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)**b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés**

	2003				2002
	Montant nominal de référence – Échéance				Montant nominal de référence
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Montants reportés	16 132	111	349	16 592	30 206
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	7 758	8 390	27 858	44 006	29 659
Trocs sur actions	2 984	2 474	4	5 462	4 057
Contrats à terme de gré à gré	18 170			18 170	22 972
Contrats à terme normalisés	11 991	340		12 331	22 062
Options cotées en Bourse					
Achats	2 746			2 746	5 529
Ventes	5 373			5 373	15 599
Options négociées hors cote					
Achats	45 910	2 089	2 541	50 540	20 845
Ventes	33 994	1 473	1 096	36 563	13 282
	128 926	14 766	31 499	175 191	134 005
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	145 058	14 877	31 848	191 783	164 211

9. TITRISATION

Au cours de l'exercice, la Caisse a titrisé des prêts hypothécaires commerciaux de 1 392,8 M\$ par la création de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (335,5 M\$ en 2002). Certains de ces prêts ne respectant pas tous les critères de cession de créances de la note d'orientation concernant la comptabilité (NOC-12), par conséquent les actifs et les passifs correspondants sont présentés à l'actif net cumulé pour un montant de 31,2 M\$ sous les rubriques Financements hypothécaires et Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales. Des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de 1 512,4 M\$ ont été émis en 2003 (352,5 M\$ en 2002). La Caisse a reçu un produit en espèces net de 1 493,9 M\$ (346,1 M\$ en 2002). Un gain net de 87,4 M\$ sur la vente, après déduction des frais liés à l'opération, a été constaté au poste Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires (7,6 M\$ en 2002).

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales acquis par la Caisse demeurent inscrits à l'actif net cumulé, au poste Titres hypothécaires. Au 31 décembre 2003, ces titres représentaient 261,0 M\$ (34,0 M\$ en 2002). Cette titrisation a permis à la Caisse de générer des honoraires de gestion de 0,8 M\$ au cours de l'exercice 2003 (0,2 M\$ en 2002). Il n'y a pas de pertes prévues, étant donné la nature et la qualité des prêts visés.

10. ENGAGEMENTS

La Caisse a pris l'engagement d'acheter des placements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévues dans les conventions. Au 31 décembre 2003, ces engagements totalisaient 4 903 M\$ (7 255 M\$ en 2002).

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2003

(en millions de dollars)

11. NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des affaires, la Caisse effectue des opérations de prêt et emprunt de titres en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif avec diverses contreparties avec lesquelles des ententes de compensation ont été signées afin de limiter le risque de crédit. Dans le cadre des opérations de prêt de titres, la Caisse a reçu des éléments d'actif en garantie. Au 31 décembre, la Caisse a donné et reçu en garantie des titres ainsi que des éléments d'actif pour des montants de 12 315 M\$ (12 561 M\$ en 2002) et de 3 468 M\$ (5 197 M\$ en 2002) respectivement. Le montant de l'actif donné en garantie comprend des éléments d'actif d'une valeur de 513 M\$ (704 M\$ en 2002) qui ont été déposés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement, et ont été déposés auprès de dépositaires.

12. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres des états financiers de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers cumulés contiennent certains éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction en tenant compte de leur importance relative.

La direction est également responsable de l'information et des déclarations contenues dans les autres sections du rapport annuel d'activités et elle s'assure que les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers cumulés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le Service de vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Caisse.

La Caisse reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers cumulés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers cumulés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers cumulés de la Caisse, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Henri-Paul Rousseau
Président du conseil d'administration et directeur général

Ghislain Parent
Premier vice-président,
Finances, trésorerie et initiatives stratégiques

Montréal, le 12 février 2004

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2003 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 février 2004

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.
(L.R.Q., c. C-38)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Intérêt sur dépôts bancaires et placements temporaires	647 338 \$	729 204 \$
Intérêts sur débentures	183 972	10 173
Honoraires	<u>67 700</u>	<u>37 000</u>
	<u>899 010</u>	<u>776 377</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	531 341	422 965
Service de transport et de communication	62 590	98 553
Loyers	23 912	23 583
Services professionnels, administratifs et autres	70 020	194 317
Fournitures et approvisionnements	4 019	10 938
Amortissement des immobilisations	2 051	177
Entretien et réparations		24 844
Perte sur radiation de placements	1 029 118	
Frais de constitution		<u>1 000</u>
	<u>1 723 051</u>	<u>776 377</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET DÉFICIT À LA FIN	<u>824 041 \$</u>	<u></u>

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	109 768 \$	70 726 \$
Placements temporaires (note 3)	19 858 130	23 008 151
Débiteurs et intérêts courus	34 962	301 848
À recevoir de La Financière agricole du Québec		176 622
Versement sur placements (note 4)	<u>75 809</u>	
	20 078 669	23 557 347
Placements (note 4)	3 272 225	660 173
Immobilisations (note 5)	<u>3 941</u>	<u>5 992</u>
	<u>23 354 835 \$</u>	<u>24 223 512 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	34 662 \$	150 401 \$
Dû à La Financière agricole du Québec	39 149	
Provision pour vacances	<u>56 383</u>	<u>36 816</u>
	130 194	187 217
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>48 682</u>	<u>36 295</u>
	178 876	223 512
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 8)	24 000 000	24 000 000
Déficit	<u>(824 041)</u>	
	23 175 959	24 000 000
	<u>23 354 835 \$</u>	<u>24 223 512 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Michel R. Saint-Pierre, président
Jacques Desmeules, administrateur

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(824 041) \$	
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(156 979)	(10 173) \$
Amortissement des immobilisations	2 051	177
Perte sur radiation de placements	<u>1 029 118</u>	
	 50 149	 (9 996).
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	266 886	(301 848)
Créditeurs et frais courus	(115 739)	150 401
Dû à La Financière agricole du Québec	215 771	(176 622)
Provision pour vacances	19 567	36 816
Provision pour congés de maladie	<u>12 387</u>	<u>36 295</u>
	 398 872	 (254 958).
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>449 021</u>	<u>(264 954)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(3 560 000)	(650 000)
Acquisitions d'immobilisations		<u>(6 169)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 560 000)</u>	<u>(656 169)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie lié à l'émission d'actions		<u>24 000 000</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(3 110 979)	23 078 877
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>23 078 877</u>	
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>19 967 898</u> \$	<u>23 078 877</u> \$
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse	109 768 \$	70 726 \$
Placements temporaires	<u>19 858 130</u>	<u>23 008 151</u>
	<u>19 967 898</u> \$	<u>23 078 877</u> \$

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Capital Financière agricole inc. est une société constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Elle supporte, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole dans la mesure où ces projets présentent un bénéfice important pour le secteur primaire.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Un placement est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. À ce moment, la constatation du revenu d'intérêt cesse et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

S'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction de la société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses.

Immobilisations

Le matériel et équipement est comptabilisé au coût d'acquisition et est amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux de 33,33 %.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la société consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires, les placements temporaires et les emprunts bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Obligations		15 650 628 \$
Note promissaire, 2,25 %, échéant le 28 avril 2004 (la valeur marchande est de 698 845 \$)	698 236 \$	
Papiers commerciaux, 2,29 % et 2,37 %, échéant jusqu'au 30 avril 2004 (la valeur marchande au 31 mars 2004 est de 19 188 037 \$; au 31 mars 2003 : égale au coût)	<u>19 159 894</u>	<u>7 357 523</u>
	<u>19 858 130 \$</u>	<u>23 008 151 \$</u>

4. PLACEMENTS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Capital-actions ordinaires – placements de portefeuille	350 000 \$	200 000 \$
Capital-actions ordinaires – société satellite	<u>125 000</u>	
	<u>475 000</u>	<u>200 000</u>
Débiteures, 9 % et 10 %, échéant jusqu'en février 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 75 809 \$ en 2005, 262 918 \$ en 2006, 409 464 \$ en 2007, 427 437 en 2008 et 1 697 406 \$ pour les exercices futurs.	2 873 034	460 173
Portion à court terme	<u>(75 809)</u>	
	<u>2 797 225</u>	<u>460 173</u>
	<u>3 272 225 \$</u>	<u>660 173 \$</u>

En vertu du décret 1453-2002, daté du 11 décembre 2002, Capital Financière agricole inc. et la société mère, La Financière agricole du Québec (le Groupe), sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale. Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'investissement limitant l'investissement maximum de toute nature à 1,2 million de dollars par entité.

Le placement dans la société satellite est comptabilisé au coût d'acquisition compte tenu que l'investissement s'est effectué en fin d'année financière et conséquemment aucune quote-part des résultats de la société satellite n'est constatée au 31 mars 2004.

Au 31 mars 2004, il n'y avait aucune provision pour pertes.

5. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	6 169 \$	2 228 \$	3 941 \$	5 992 \$

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	36 295 \$	
Provision transférée de La Financière agricole du Québec		32 609 \$
Charge de l'exercice	16 315	4 376
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(3 928)</u>	<u>(690)</u>
Solde à la fin	<u>48 682 \$</u>	<u>36 295 \$</u>

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Capital Financière agricole inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Capital Financière agricole inc. imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 15 945 \$ (2003: 9 700 \$). Les obligations de Capital Financière agricole inc. envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. CAPITAL-ACTIONS**Autorisé :**

Nombre illimité d'actions de catégorie A, participantes et votantes, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie B, à dividende préférentiel non cumulatif de 5 % sur le montant versé, participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la société au montant versé, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie C, à dividende préférentiel et cumulatif de 2 % sur le montant versé, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la société au montant versé, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie D, participantes, sans droit de vote, rachetables au gré des détenteurs ou de la société au montant versé, sans valeur nominale.

Émis et payé :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
24 000 actions de catégorie A	<u>24 000 000 \$</u>	<u>24 000 000 \$</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec la société mère se détaillent comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Traitements et avantages sociaux	201 594 \$	155 485 \$
Service de transport et de communication	3 322	4 666
Loyers	20 292	19 739
Services professionnels, administratifs et autres		68 931
Frais de constitution		1 000

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

De plus, la société mère a fourni à Capital Financière agricole inc. des services professionnels sans recevoir de contrepartie en échange. Ces services, estimé à 215 047 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 (2003 : 174 344 \$), sont mesurés à la valeur d'échange et ne sont pas constatés aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, Capital Financière agricole inc. est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Capital Financière agricole inc. n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées:

- Le capital-actions ordinaires des entreprises à capital privé est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Capital Financière agricole inc. reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Capital Financière agricole inc., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour Capital Financière agricole inc.,

Paul Dupont
Président et chef de l'exploitation

Sylvie Grondin, CGA
Vice-présidente aux affaires corporatives
de La Financière agricole du Québec

Québec, le 10 mai 2004

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Capital Financière agricole inc. au 31 mars 2004, l'état des revenus et dépenses et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 10 mai 2004

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
PRODUITS		
Revenus des projets		
Recherche et développement	16 902 886 \$	15 526 177 \$
Services	16 005 356	15 566 332
Autres revenus	<u>804 421</u>	<u>971 279</u>
	<u>33 712 663</u>	<u>32 063 788</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	20 920 532	21 052 940
Coûts directs sur projets	5 992 070	6 597 756
Frais d'occupation	3 082 073	2 844 213
Frais de fonctionnement	2 406 586	3 048 140
Indemnités de départ	1 059 205	1 473 980
Intérêts bancaires	688 898	519 389
Amortissement des immobilisations	<u>2 181 460</u>	<u>2 103 864</u>
	<u>36 330 824</u>	<u>37 640 282</u>
PERTE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(2 618 161)	(5 576 494)
Perte de commercialisation (note 6)	(9 150 196)	
Quote-part des résultats de la société satellite (note 6)	(912 051)	(1 430 880)
Contribution du gouvernement du Québec (note 12)	<u>3 200 000</u>	<u>5 771 337</u>
PERTE NETTE	(9 480 408)	(1 236 037)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(7 007 374)</u>	<u>(5 771 337)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(16 487 782) \$</u>	<u>(7 007 374) \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs (note 3)	14 721 922 \$	12 079 874 \$
Travaux en cours	2 606 465	3 250 365
Frais payés d'avance	379 444	365 038
Stocks (note 4)	<u>1 120 013</u>	<u>1 087 697</u>
	<u>18 827 844</u>	<u>16 782 974</u>
À long terme		
Créances à long terme (note 5)	528 874	775 213
Placements (note 6)	85 633	7 335 581
Immobilisations (note 7)	<u>18 277 640</u>	<u>18 561 075</u>
	<u>18 892 147</u>	<u>26 671 869</u>
	<u><u>37 719 991</u></u> \$	<u><u>43 454 843</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	9 228 269 \$	7 353 143 \$
Emprunt bancaire (note 8)	3 895 880	3 882 000
Créditeurs et frais courus (note 9)	7 774 502	7 876 176
Revenus reportés	956 052	750 623
Versement sur la dette à long terme (note 10)	<u>6 126 600</u>	<u>5 893 780</u>
	<u>27 981 303</u>	<u>25 755 722</u>
À long terme		
Dette à long terme (note 10)	963 997	232 355
Crédits reportés (note 7)	<u>788 333</u>	<u></u>
	<u>1 752 330</u>	<u>232 355</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	24 474 140	24 474 140
Déficit	<u>(16 487 782)</u>	<u>(7 007 374)</u>
	<u>7 986 358</u>	<u>17 466 766</u>
	<u><u>37 719 991</u></u> \$	<u><u>43 454 843</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
André Bazergui
Serge Guérin

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(9 480 408) \$	(1 236 037) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	2 181 460	2 103 864
Perte sur aliénation d'immobilisations	19 269	55 295
Gain sur aliénation de placements		(52 648)
Perte de valeur d'autres placements	2 533 756	
Quote-part des résultats de la société satellite		
Participation dans les résultats d'exploitation	912 051	1 430 880
Participation dans la baisse de valeur des actifs	3 889 774	
Intérêts capitalisés à l'avance du ministère des Finances	231 577	219 486
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	<u>(1 099 558)</u>	<u>(4 798 008)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(812 079)</u>	<u>(2 277 168)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Remboursement des avances salariales aux employés	66 538	61 356
Créances à long terme	175 000	(26 840)
Remboursement des prêts aux employés	23 244	36 205
Acquisitions de placements	(85 633)	(279 000)
Produits d'aliénation de placements		280 867
Acquisitions d'immobilisations	(1 989 420)	(2 046 481)
Produits d'aliénation d'immobilisations	<u>459</u>	<u>5 185</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(1 809 812)</u>	<u>(1 968 708)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Billet à payer au Fonds de financement	745 775	200 000
Emprunt bancaire	13 880	(26 920)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(12 890)</u>	<u>(11 754)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>746 765</u>	<u>161 326</u>
VARIATION DU DÉCOUVERT BANCAIRE	(1 875 126)	(4 084 550)
DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT	<u>(7 353 143)</u>	<u>(3 268 593)</u>
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN	<u><u>(9 228 269) \$</u></u>	<u><u>(7 353 143) \$</u></u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre de recherche industrielle du Québec, personne morale de droit public et constitué en vertu de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chapitre 8.1), a pour objets de concevoir, de développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale de la facturation de la main-d'œuvre et des achats. Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Le Centre comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Communauté urbaine de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiments et aménagement des terrains	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique et logiciel	25 % et 30 %
Matériel roulant	30 %

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 8 ans.

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Crédits reportés

Les subventions relatives aux immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. DÉBITEURS

	2004	2003
Clients	2 697 239 \$	3 692 527 \$
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche :		
Secteur Industrie et Commerce	1 333 200	666 300
Secteur Recherche Scientifique et Technologique	9 200 000	7 329 977
Subvention à recevoir	860 000	
T.V.A. à recevoir	626 738	367 882
Prêts aux employés	4 745	23 188
	<u>14 721 922 \$</u>	<u>12 079 874 \$</u>

La réclamation de la taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) à recevoir doit être examinée et approuvée par les autorités fiscales françaises de sorte qu'il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

4. STOCKS

	2004	2003
Stocks de pièces et de fournitures	201 506 \$	243 312 \$
Stocks de produits	918 507	844 385
	<u>1 120 013 \$</u>	<u>1 087 697 \$</u>

5. CRÉANCES À LONG TERME

	2004	2003
Prêts aux employés (*)	4 745 \$	27 989 \$
Autres créances		75 000
Effet à recevoir de la société satellite		100 000
Avance salariale aux employés (**)	528 874	595 412
	<u>533 619</u>	<u>798 401</u>
Portion à court terme	<u>(4 745)</u>	<u>(23 188)</u>
	<u>528 874 \$</u>	<u>775 213 \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

5. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

- (*) Ce montant représente des prêts sans intérêts et remboursables sur trois ans pour l'achat d'ordinateurs dans le cadre d'un programme approuvé par le conseil d'administration du Centre.
- (**) Une avance équivalente à deux semaines de salaire a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

6. PLACEMENTS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Placement dans une société satellite :		
500 000 actions de catégorie «B» de Intellium Technologies inc., votantes (participation de 50 %), et participantes (471 510 actions en 2003)	5 000 000 \$	4 715 100 \$
Quote-part des résultats de la société	<u>(2 664 419)</u>	<u>(1 233 539)</u>
	2 335 581	3 481 561
500 000 actions de catégorie «C» de Intellium Technologies inc., non votantes ni participantes, rachetables	5 000 000	5 000 000
Solde au début de l'exercice	<u>7 335 581</u>	<u>8 481 561</u>
Acquisition de participations (28 490 actions «B»)		284 900
Quote-part des résultats de l'exercice	(912 051)	(1 430 880)
Quote-part de la réévaluation du placement	<u>(3 889 774)</u>	<u>(1 430 880)</u>
	2 533 756	7 335 581
Réévaluation du placement	<u>(2 533 756)</u>	<u>7 335 581</u>
Autres placements	<u>85 633</u>	<u>85 633</u>
	<u>85 633 \$</u>	<u>7 335 581 \$</u>

La société satellite Intellium Technologies inc. (Intellium) a réduit substantiellement ses opérations au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 suite aux difficultés rencontrées par ses sociétés satellites et aux démarches infructueuses en vue d'obtenir le financement nécessaire à la poursuite de ses activités de valorisation.

Le Centre a subi une perte provenant de la réévaluation de son placement dans Intellium et de la comptabilisation des charges occasionnées par la réduction d'activités. Cette perte apparaît à l'état des résultats au poste «perte liée à la commercialisation» au montant de 9 150 196 \$. Ce montant se compose comme suit :

Réévaluation du placement détenu dans Intellium Technologies inc.	2 533 756 \$
Quote-part de la perte de la réévaluation du placement apparaissant aux résultats d'Intellium Technologies inc.	3 889 774
Perte sur créances et commercialisation	<u>2 726 666</u>
	<u>9 150 196 \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

7. IMMOBILISATIONS

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immobilisations corporelles			
Terrains (*)	1 239 436 \$		1 239 436 \$
Bâtiments (*)	20 748 513	12 679 413 \$	8 069 100
Mobilier et équipement (**)	20 533 148	15 140 908	5 392 240
Équipement informatique et logiciel	10 684 738	9 007 237	1 677 501
Matériel roulant	237 786	170 875	66 911
	53 443 621	36 998 433	16 445 188
Immobilisations incorporelles	2 883 275	1 050 823	1 832 452
	56 326 896 \$	38 049 256 \$	18 277 640 \$
			18 561 075 \$

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 809 510 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 839 090 \$), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

(**) Dans le cadre du Programme d'aide au financement d'infrastructures gouvernementales (PAFI), le Centre a fait construire un banc d'essais dont le coût totalise 964 272 \$ au 31 mars 2004. Un crédit reporté estimé à 860 000 \$ a été inscrit aux livres au 31 mars 2004 relativement à la contribution que le Centre estime pouvoir recevoir du programme précédemment décrit. Ce crédit est amorti au montant de 71 667 \$, soit au même rythme que le banc d'essais, ce qui porte sa valeur nette à 788 333 \$.

8. EMPRUNT BANCAIRE

Le montant maximum autorisé de l'emprunt bancaire est de 4 millions de dollars. Il porte intérêt au taux fixe de 2,68 % jusqu'au 6 janvier 2005. Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 127 096 \$ (2003 : 109 202 \$).

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Fournisseurs et autres frais courus	2 596 074 \$	2 632 281 \$
Salaires et avantages sociaux	2 626 380	2 628 351
Provision pour vacances gagnées	2 178 503	2 099 964
Indemnités de départ	373 545	515 580
	7 774 502 \$	7 876 176 \$

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Avance du ministère des Finances	6 112 467 \$	5 880 890 \$
Billet à payer au ministère des Finances, taux fixe de 2,20 %, sans modalité de remboursement définie, échéant le 30 avril 2004	945 775	200 000
Emprunt au taux fixe de 9,25 %, remboursable en 60 versements mensuels de 1 378 \$ et échéant en mai 2006	<u>32 355</u> 7 090 597	<u>45 245</u> 6 126 135
Portion échéant à moins d'un an	<u>(6 126 600)</u>	<u>(5 893 780)</u>
	<u>963 997 \$</u>	<u>232 355 \$</u>

L'avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, est remboursable en totalité à son échéance du 31 mars 2005. Les intérêts sont payables au rythme des entrées de fonds provenant des dividendes versés par sa société satellite et, au plus tard, à la date d'échéance de l'avance.

Le billet à payer au ministère des Finances sera converti en dette à long terme à son échéance, aux termes et conditions définis alors par le ministère des Finances.

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	6 126 600 \$
2006	15 497
2007	2 725

11. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Autorisé 650 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé 244 741 actions	<u>24 474 140 \$</u>	<u>24 474 140 \$</u>

12. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Par son décret du 24 mars 2004, le gouvernement du Québec autorisait le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche à verser au Centre un montant de 3 200 000 \$ afin de réduire la perte de l'exercice courant. Le montant de 3 200 000 \$ a été inscrit aux résultats de l'exercice à titre de contribution du gouvernement du Québec.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Variation des :		
Débiteurs	(1 800 491) \$	(5 698 981) \$
Travaux en cours	643 900	735 318
Stocks	(32 316)	551 605
Frais payés d'avance	(14 406)	(21 099)
Créditeurs et frais courus	(101 674)	743 207
Revenus reportés	<u>205 429</u>	<u>(1 108 058)</u>
	<u>(1 099 558) \$</u>	<u>(4 798 008) \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 1 989 420 \$ (2003 : 2 046 481 \$).

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 442 457 \$ (2003 : 284 402 \$).

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 672 036 \$ (2003 : 693 213 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le Centre a effectué les transactions suivantes avec :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Ministère des Finances :		
Emprunt temporaire	725 000 \$	200 000 \$
Intérêts capitalisés	252 352	219 486
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche :		
Secteur Industrie et Commerce		
Débiteurs	1 333 200	666 300
Travaux exécutés	8 000 000	8 000 000
Secteur Scientifique et Technologique		
Débiteurs	9 200 000	7 329 977
Travaux exécutés	12 000 000	9 928 661

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2004	2003
Intellium Technologies inc. :		
Débiteurs	210 860 \$	12 791 \$
Travaux en cours		51 306
Placements		279 000
Produits - projets	263 038	549 766

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers :				
Créances à long terme	533 619 \$		798 401 \$	
Placements à long terme	85 633		7 335 581	
	<u>619 252</u> \$(¹)		<u>8 133 982</u> \$(¹)	
Dettes à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>7 090 597</u> \$	<u>6 645 891</u> \$	<u>6 126 135</u> \$	<u>6 095 622</u> \$

(1) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type d'actifs.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Serge Guérin
Président-directeur général

Lionel Vézina
Vice-président, Finances et Administration

Québec, le 2 juin 2004

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2004, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 2 juin 2004

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(L.R.Q., c. R-20)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	33 000 \$	30 000 \$
Commission de la construction du Québec	985 200	895 600
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	33 000	30 000
Régie du bâtiment du Québec	33 000	30 000
Ministère du Travail	100 000	100 000
Corporation des maîtres électriciens du Québec	33 000	30 000
Vente de biens et services	<u>3 124</u>	<u>3 813</u>
	1 220 324	1 119 413
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 4)	<u>1 199 106</u>	<u>1 175 881</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	21 218	(56 468)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>201 314</u>	<u>257 782</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>222 532</u></u> \$	<u><u>201 314</u></u> \$

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	600 \$	600 \$
Débiteurs	3 089	2 937
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt	<u>287 734</u>	<u>384 153</u>
	291 423	387 690
Immobilisations (note 5)	<u>252 623</u>	<u>316 246</u>
	<u>544 046 \$</u>	<u>703 936 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	39 638 \$	228 046 \$
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	281 876	274 576
EXCÉDENT	<u>222 532</u>	<u>201 314</u>
	<u>544 046 \$</u>	<u>703 936 \$</u>

Commissaire de l'industrie de la construction
Josette Béliveau

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Commissaire de l'industrie de la construction, constitué par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), a le mandat, sur demande de toute partie intéressée, d'entendre et de régler les conflits de compétence relatifs à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de l'article 19 ou des règlements adoptés en vertu de l'article 20 de la loi constitutive du Commissaire de l'industrie de la construction doit lui être déférée. De plus, ce dernier statue sur les recours formés en vertu de l'article 164.1 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5) et de l'article 35.2 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	10 %
Équipement informatique et bureautique	20 % et 33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Commissaire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CONTRIBUTIONS

Le financement du Commissaire de l'industrie de la construction est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail et prélevées sur les crédits alloués annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale ;
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et une corporation mandataire visée à l'article 129.3 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B) dont le montant et les modalités de versement sont déterminés, pour chacun, par le gouvernement ;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires dont est saisi le Commissaire de l'industrie de la construction, aux recours instruits devant lui et aux demandes qui lui sont faites.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	755 054 \$	750 250 \$
Services de transport et de communication	50 046	48 127
Services professionnels et administratifs	127 817	129 423
Entretien et réparations	35 651	50 075
Loyers	129 833	110 388
Fournitures et approvisionnements	9 896	11 682
Matériel et équipement	14 037	9 097
Autres dépenses		2 300
Amortissement des immobilisations	76 772	64 539
	<u>1 199 106 \$</u>	<u>1 175 881 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	134 320 \$	14 400 \$	119 920 \$	133 351 \$
Équipement informatique et bureautique	40 387	24 521	15 866	7 639
Systèmes informatiques	292 093	175 256	116 837	175 256
	<u>466 800 \$</u>	<u>214 177 \$</u>	<u>252 623 \$</u>	<u>316 246 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice s'élèvent à 13 149 \$ (2003 : 138 591 \$).

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Commissaire de l'industrie de la construction est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Commissaire de l'industrie de la construction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Commissaire de l'industrie de la construction participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Commissaire de l'industrie de la construction imputées aux frais d'administration de l'exercice s'élèvent à 22 789 \$ (2003 : 21 944 \$). Les obligations du Commissaire de l'industrie de la construction envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2003

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2004			2003
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	188 786 \$	85 790 \$	274 576 \$	250 267 \$
Charge de l'exercice	18 919	60 617	79 536	83 989
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 429)	(64 807)	(72 236)	(59 680)
Solde à la fin	200 276 \$	81 600 \$	281 876 \$	274 576 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Commissaire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Josette Béliveau
Commissaire de l'industrie de la construction

Québec, le 16 juin 2004

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissaire de l'industrie de la construction. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 juin 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	30 608 751	26 815 049
Fonds des cotisations patronales	1 254	(1 668)
Fonds des régimes complémentaires de retraite	<u>387 764</u>	<u>353 081</u>
	30 997 769	27 166 462
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	92 670	61 195
Cotisations patronales à recevoir	3 516	3 223
Sommes à recevoir du gouvernement	105 349	31 761
Sommes à recevoir – transferts	<u>4 087</u>	<u>2 233</u>
	205 622	98 412
Encaisse	<u>3 642</u>	<u>5 297</u>
	<u>31 207 033</u>	<u>27 270 171</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	13 023	22 264
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	27 646	29 133
Frais d'administration à payer	5 861	5 655
Dû au gouvernement du Québec - compte courant	<u>3 949</u>	<u>5 392</u>
	<u>50 479</u>	<u>62 444</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	<u>31 156 554</u>	<u>27 207 727</u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	660 741	586 856
Cotisations des employeurs autonomes	72 169	54 558
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 246 198	1 267 380
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôts et placement du Québec (note 9)	2 729 266	
Revenus d'intérêts	<u>1 453</u>	<u>1 323</u>
	4 709 827	1 910 117
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	762 744	627 832
Service transféré	<u>162 912</u>	<u>155 540</u>
	925 656	783 372
	<u>5 635 483</u>	<u>2 693 489</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes	1 386 339	1 262 635
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	88 218	90 552
Transferts, y compris les intérêts	42 139	33 719
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	116 593	113 909
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	18 895	18 350
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	356	607
Transferts, y compris les intérêts	112	307
Frais d'administration	34 004	30 804
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)		3 926 268
	<u>1 686 656</u>	<u>5 477 151</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE D'OE L'EXERCICE	3 948 827	(2 783 662)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>27 207 727</u>	<u>29 991 389</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>31 156 554</u></u>	<u><u>27 207 727</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1^{er} juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1^{er} juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 680 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RREGOP sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou s'ils comptent 35 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur ou du transfert d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREGOP avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RREGOP plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREGOP sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants :

- Fonds des cotisations salariales;
- Fonds des cotisations patronales;
- Fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaire de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RREGOP. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaire de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 5,35 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication en octobre 1998. Ce taux correspond, en 2003, à 3,58 % du salaire admissible.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, le taux de cotisation pourrait être fixé à 2,19 % à partir de 2002, ce qui correspond à 1,46 % du salaire admissible. Toutefois, les parties ont convenu de maintenir le taux actuel de 5,35 %.

En vertu de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1^{er} juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1^{er} juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi. Les mêmes conditions s'appliquent au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat qui sont payables à des prestataires du RREGOP et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales et le gouvernement s'engage à verser à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations excédant 680 millions de dollars.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par le transfert de régimes complémentaires de retraite pour les prestataires du RREGOP et du RRPE sont puisées dans le fonds des régimes complémentaires de retraite où elles avaient été déposées au moment des transferts.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003				2002
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2003 : 34 540 259; 2002 : 32 795 920) *	30 548 543		387 267	30 935 810	27 071 918
Dépôts à vue au fonds général (avances)	16 262	1 254	(61)	17 455	14 140
Revenus à recevoir des fonds particuliers	43 946		558	44 504	80 404
	<u>30 608 751</u>	<u>1 254</u>	<u>387 764</u>	<u>30 997 769</u>	<u>27 166 462</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2003			2002
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total
* Coût des unités				
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés			29 509 376	28 658 300
			5 030 883	4 137 620
			34 540 259	32 795 920

** Régimes complémentaires de retraite

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2003			2002
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	30 424 280	131 109	30 555 389	26 659 454
Service transféré		(11)	(11)	515
Crédits de rente acquis par rachat	214 571		214 571	194 705
Régimes complémentaires de retraite	386 605		386 605	353 053
	31 025 456	131 098	31 156 554	27 207 727

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RREGOP correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2003	2002
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	18 607 294	17 027 223
Augmentation		
Charge de retraite		
Service courant	916 906	849 110
Service antérieur	111 471	106 797
Intérêts	1 327 674	1 263 940
	2 356 051	2 219 847
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	632 725	633 720
Transferts interrégimes pour service antérieur	77 810	6 056
	710 535	639 776
Augmentation nette de l'exercice	1 645 516	1 580 071
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	20 252 810	18 607 294
Estimation au 31 décembre	21 772 591	19 973 436
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 268 259	2 259 271
Estimation au 31 décembre	2 296 726	2 289 861

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (50 266 milliards de dollars au 31 mars 2003). Au 31 décembre 2003, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 11 739 milliards de dollars, dont 5 273 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP.

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RREGOP les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RREGOP. La juste valeur de cette caisse est estimée à 32 165 milliards de dollars au 31 décembre 2003.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Financement du service régulier (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2003, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le Régime sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RREGOP, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement pour le service régulier correspond à 3,12 % des salaires admissibles. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et publiée en octobre 1998 et elle tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication. Pour les crédits de rente acquis par rachat, la cotisation du gouvernement correspond à 140 % de celle des employés.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, la cotisation du gouvernement pourrait s'établir à 0,90 % des salaires admissibles. Puisque les parties ont convenu de maintenir à 5,35 % le taux de cotisation des participants, il est tenu pour acquis que la cotisation du gouvernement est également maintenue à son niveau actuel soit 3,12 %.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP, y compris les gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2003	2002
Solde – au début	28 303 762	31 404 293
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	541 858	480 172
Intérêts	1 941 051	(858 229)
Gains non réalisés	2 199 429	
	<u>32 986 100</u>	<u>31 026 236</u>
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	693 036	626 124
Transferts interrégimes pour service antérieur	128 441	127 148
Pertes non réalisées		1 969 202
	<u>32 164 623</u>	<u>28 303 762</u>

La valeur au coût équivalente est de 36 181 711 000 \$ au 31 décembre 2003 (34 520 279 000 \$ au 31 décembre 2002).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREGOP. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 32 910 583 000 \$ au 31 décembre 1999 pour le service régulier, les prestations additionnelles et les crédits de rente acquis par rachat à 2 497 502 110 \$ au 31 décembre 2000 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et les crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux et à 301 464 000 \$ au 31 décembre 2001 pour les régimes complémentaires de retraite et l'ont estimée à 48 811 939 000 \$ au 31 décembre 2003.

	2003			2002
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	22 554 519	23 046 198	45 600 717	42 122 971
Service transféré		2 525 195	2 525 195	2 528 282
Crédits de rente acquis par rachat	158 812	222 338	381 150	377 824
Régimes complémentaires de retraite	304 877		304 877	327 623
	<u>23 018 208</u>	<u>25 793 731</u>	<u>48 811 939</u>	<u>45 356 700</u>

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 847 749 000 \$ (758 711 000 \$ au 31 décembre 2002) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	<u>45 356 700</u>	<u>42 089 409</u>
Augmentation		
Perte actuarielle		91 590
Modifications des hypothèses actuarielles	2 767	2 864 037
Intérêts	3 083 503	
Prestations constituées	<u>2 104 482</u>	<u>1 894 487</u>
	<u>5 190 752</u>	<u>4 850 114</u>
Diminution		
Gain actuariel	28 229	
Modification des hypothèses actuarielles		19 661
Rectifications apportées aux données des participants		23 267
Prestations aux participants	1 532 488	1 400 625
Transferts interrégimes	<u>174 796</u>	<u>139 270</u>
	<u>1 735 513</u>	<u>1 582 823</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>3 455 239</u>	<u>3 267 291</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>48 811 939</u>	<u>45 356 700</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Principales hypothèses économiques**

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RREGOP, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 29 053 382 000 \$ au 31 décembre 1999 et à 30 424 280 000 \$ au 31 décembre 2003, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003				2002
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 230 294		15 866	1 246 160	1 267 326
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	194	(169)	13	38	54
	<u>1 230 488</u>	<u>(169)</u>	<u>15 879</u>	<u>1 246 198</u>	<u>1 267 380</u>
Modification de la juste valeur					
Pertes réalisées à la vente de placements	(285 778)		(3 906)	(289 684)	(27 733)
Gains (Pertes) réalisés par les portefeuilles spécialisés	888 080		11 316	899 396	(2 060 975)
Gains (Pertes) non réalisés	2 089 928		29 626	2 119 554	(1 837 560)
	<u>2 692 230</u>		<u>37 036</u>	<u>2 729 266</u>	<u>(3 926 268)</u>

* Régimes complémentaires de retraite

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service régulier. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 32 084 118 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 1999. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 476 563 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, PRODUITE À L'ÉGARD DES PRESTATIONS ADDITIONNELLES DÉCOULANT DE LA REVALORISATION DE CERTAINES ANNÉES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 juin 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 349 902 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 1999, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS EN VERTU DU RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 2 496 002 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS.

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 500 110 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS RETRAITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS.

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite d'un transfert de régimes complémentaires de retraite au Régime. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 301 464 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE D'UN TRANSFERT DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2001

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2003 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

(L.Q., 2001, C. 31)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	4 925 539	4 203 202
Fonds des cotisations patronales	<u>26</u>	<u>6 247</u>
	4 925 565	4 209 449
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	9 836	5 698
Cotisations patronales à recevoir	523	508
Sommes à recevoir du gouvernement	53 572	47 577
Sommes à recevoir – transferts	<u>1 110</u>	<u>648</u>
	65 041	54 431
Encaisse	<u>1 901</u>	<u>445</u>
	<u>4 992 507</u>	<u>4 264 325</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	5 623	6 591
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1 724	1 998
Frais d'administration à payer	<u>700</u>	<u>714</u>
	<u>8 047</u>	<u>9 303</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	<u><u>4 984 460</u></u>	<u><u>4 255 022</u></u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	77 039	66 751
Transfert provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	116 593	113 909
Cotisations des employeurs autonomes	13 018	10 569
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	196 367	194 274
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	441 236	
Revenus d'intérêts	133	78
	<u>844 386</u>	<u>385 581</u>
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	186 965	180 303
Service transféré	63 186	47 004
Service régulier – Administration supérieure	23 438	18 172
	<u>273 589</u>	<u>245 479</u>
	<u>1 117 975</u>	<u>631 060</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes (note 10)	340 873	285 726
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	11 214	9 471
Transferts, y compris les intérêts	13 724	12 592
Frais d'administration	3 801	3 040
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)		636 781
	<u>369 612</u>	<u>947 610</u>
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	18 925	20 606
	<u>388 537</u>	<u>968 216</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	729 438	(337 156)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>4 255 022</u>	<u>4 592 178</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u>4 984 460</u>	<u>4 255 022</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite du personnel d'encadrement**

La description du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre 12.1).

a) Généralités

Le RRPE est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés non syndiqués des secteurs public et parapublic nommés ou engagés le 1^{er} janvier 2001 ou après cette date.

Le RRPE s'applique également aux employés non syndiqués nommés ou engagés avant le 1^{er} janvier 2001 qui participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) le 31 décembre 2000.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement, dont les membres de l'administration supérieure.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1^{er} juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 172 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Pour les membres de l'administration supérieure, les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RRPE sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service, ou s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRPE avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRPE plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRPE sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure

Conformément à l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement a établi le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure en vertu du décret 461-92. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains membres de l'administration supérieure ayant droit à une prestation en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Ce régime prévoit des prestations additionnelles au montant de base déterminées selon la Loi. Les prestations versées par ce régime sont financées par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 171 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRPE. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. De plus, les parties ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 4,5 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée, conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, à l'égard du personnel non syndicable sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation en octobre 1998. Ce taux correspond, en 2003, à 3,65 % du salaire admissible.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, les participants ne seraient pas tenus de cotiser au RRPE, au moins pour les trois années suivant le dépôt de l'évaluation.

Pour les participants du RRF et du RRE qui ont choisi de participer au RRPE, le taux de cotisation est majoré de 4,0 % sans excéder le taux des régimes de provenance. Ainsi, pour 2003, il s'établit à 7,25 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRF et à 8,08 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRE.

En vertu de la Loi sur le Régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser des cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1^{er} juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1^{er} juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales et le gouvernement s'engage à verser à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations excédant 172 millions de dollars.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite sont puisées dans les fonds respectifs du RREGOP.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement de leurs prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003		2002
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total
			Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers			
– à la juste valeur (coût 2003 : 5 399 553; 2002 : 5 045 214) *	4 925 436		4 201 641
Dépôts à vue au fonds général (avances)	(13 074)	26	(4 730)
Revenus à recevoir des fonds particuliers	13 177		12 538
	<u>4 925 539</u>	<u>26</u>	<u>4 209 449</u>
* Coût des unités			4 680 188
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les Portefeuilles spécialisés			4 498 109
		719 365	547 105
		<u>5 399 553</u>	<u>5 045 214</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2003		2002
	Employés	Employeurs	Total
			Total
Service régulier	4 788 975	195 905	4 255 360
Service transféré		(420)	(338)
	<u>4 788 975</u>	<u>195 485</u>	<u>4 255 022</u>

L'actif net disponible pour le service des prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, tel qu'il figure dans les états financiers du RREGOP, est respectivement de 214 571 000 \$ et 386 605 000 \$ au 31 décembre 2003 (194 705 000 \$ et 353 053 000 \$ au 31 décembre 2002).

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré et les prestations payables aux membres de l'administration supérieure. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La charge de retraite relative au RRPE correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2003	2002
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	3 395 617	3 126 127
Augmentation		
Cotisations encaissées	20 975	13 189
Charge de retraite		
Service courant	175 603	165 625
Service antérieur	20 039	20 039
Intérêts	253 330	236 876
Transferts interrégimes pour service antérieur	75 594	
	545 541	435 729
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	212 373	166 239
Augmentation nette de l'exercice	333 168	269 490
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	3 728 785	3 395 617
Estimation au 31 décembre	3 989 649	3 636 982
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	1 080 667	1 043 171
Estimation au 31 décembre	1 083 183	1 059 844

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (50 266 milliards de dollars au 31 mars 2003). Au 31 décembre 2003, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 11 739 milliards de dollars, dont 774 millions de dollars sont prévus pour le RRPE.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuares de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuares tiennent compte des dispositions législatives et des conditions de travail en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRPE les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRPE. La juste valeur de cette caisse est estimée à 4 983 milliards de dollars au 31 décembre 2003.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2003, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRPE sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRPE, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement pour le service régulier correspond à 1,79 % des salaires admissibles. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation.

Par ailleurs, en novembre 2001, les actuares de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, aucune cotisation du gouvernement ne serait nécessaire, au moins pour les trois années suivant le dépôt de l'évaluation, pour faire évoluer la caisse que le gouvernement aurait constituée. Toutefois, puisque le taux de cotisation des participants fixé à 4,5 %, comme le prévoit la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, continue de s'appliquer, il est tenu pour acquis que la cotisation correspondante du gouvernement est de 1,79 % des salaires admissibles.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RRPE, y compris les gains réalisés mais non distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2003	2002
Solde – au début	4 372 935	4 878 256
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	31 149	23 470
Intérêts	271 587	(162 012)
Gains non réalisés	372 407	
Transferts interrégimes pour service antérieur	109 961	103 499
	<u>5 158 039</u>	<u>4 843 213</u>
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	175 237	180 170
Pertes non réalisées		290 108
	<u>4 982 802</u>	<u>4 372 935</u>

La valeur au coût équivalente est de 5 517 277 000 \$ au 31 décembre 2003 (5 279 817 000 \$ au 31 décembre 2002).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRPE. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 881 747 000 \$ au 31 décembre 1999 pour le service régulier et les prestations additionnelles et à 1 576 686 000 \$ au 31 décembre 2000 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et les membres de l'administration supérieure. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 10 069 571 000 \$ au 31 décembre 2003.

	2003			2002
	Employés	Employeurs	Total	Total
Personnel d'encadrement				
Service régulier	4 261 618	3 994 454	8 256 072	7 559 317
Service transféré		1 214 378	1 214 378	1 195 436
	<u>4 261 618</u>	<u>5 208 832</u>	<u>9 470 450</u>	<u>8 754 753</u>
Membres de l'administration supérieure		599 121	599 121	552 162
	<u>4 261 618</u>	<u>5 807 953</u>	<u>10 069 571</u>	<u>9 306 915</u>

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 214 732 000 \$ (203 016 000 \$ au 31 décembre 2002) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	<u>9 306 915</u>	<u>8 507 693</u>
Augmentation		
Changements apportés au RRPE		32 697
Perte actuarielle		38 893
Modification des hypothèses actuarielles		36 607
Intérêts	627 337	581 169
Prestations constituées	331 004	291 798
Transferts interrégimes	169 894	126 740
	<u>1 128 235</u>	<u>1 107 904</u>
Diminution		
Prestations aux participants	<u>365 579</u>	<u>308 682</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>762 656</u>	<u>799 222</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>10 069 571</u>	<u>9 306 915</u>

Les obligations relatives aux prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, telles qu'elles figurent dans les états financiers du RREGOP, sont respectivement de 381 150 000 \$ et 304 877 000 \$ au 31 décembre 2003 (377 824 000 \$ et 327 623 000 \$ au 31 décembre 2002).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, la méthode retenue par les parties pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 4 498 334 000 \$ au 31 décembre 1999 et à 4 788 975 000 \$ au 31 décembre 2003, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFÉIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003		2002
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	196 026		196 026
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	53	288	341
	<u>196 079</u>	<u>288</u>	<u>196 367</u>
Modification de la juste valeur			
Pertes réalisées à la vente de placements	(106 476)		(106 476)
Gains (Pertes) réalisés par les portefeuilles spécialisés	178 256		178 256
Gains (Pertes) non réalisés	<u>369 456</u>		<u>369 456</u>
	<u>441 236</u>		<u>441 236</u>
			<u>(636 781)</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

10. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2003, un montant de 1 070 871 \$ (595 412 \$ en 2002) a été versé selon le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure et il est inclus dans le poste Rentes de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard du service régulier. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 5 730 789 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 1999. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 150 958 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 1999, PRODUITE À L'ÉGARD DES PRESTATIONS ADDITIONNELLES DÉCOULANT DE LA REVALORISATION DE CERTAINES ANNÉES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 juin 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 117 073 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2000, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 439 057 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite de l'administration supérieure désigne ces dispositions particulières.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations supplémentaires accordées aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 20 556 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2003 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)

RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	2003		2002	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des enseignants	18 876		25 848	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>4 054</u>	22 930	<u>4 460</u>	30 308
Cotisations des employeurs autonomes				
Régime de retraite des enseignants		100		141
Revenus d'intérêts				
Régime de retraite des enseignants	10		9	
Régime de retraite de certains enseignants	<u></u>	<u>10</u>	<u>1</u>	<u>10</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU				
		<u>23 040</u>		<u>30 459</u>
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des enseignants (note 5)	1 109 776		1 053 689	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>147 396</u>	1 257 172	<u>144 230</u>	1 197 919
Remboursements de cotisations				
Régime de retraite des enseignants	1 773		2 116	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>4</u>	1 777	<u>217</u>	2 333
Transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des enseignants	4 927		5 093	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>227</u>	5 154	<u>1 162</u>	6 255
Frais d'administration				
Régime de retraite des enseignants	3 468		4 275	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>403</u>	<u>3 871</u>	<u>363</u>	<u>4 638</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION				
		1 267 974		1 211 145

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 6)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 7)Le président,
Duc VuLe directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite de certains enseignants**

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants :

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes :

- les enseignants nommés ou engagés avant le 1^{er} juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants de ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent dix années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, ou s'ils comptent dix années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service effectuée avant l'adhésion à un régime de retraite s'ajoute à la rente de retraite. La rente de retraite, y compris la prestation additionnelle, est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente de retraite pour invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au Régime de retraite des enseignants ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si une personne décède alors qu'elle participait au Régime de retraite de certains enseignants et qu'elle était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les héritiers ont droit de recevoir la différence avec intérêts entre les cotisations et les rentes versées.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service. Si elle compte dix années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit d'opter pour le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou pour une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou à 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982 et au service donnant droit à une rente additionnelle au RRCE.

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (C.T. 195706 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRE.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente de retraite pour invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRE.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Cotisations salariales et patronales**

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 5,35 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles selon la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, le montant de toute prestation payée ou payable est déduit de ces sommes.

Au 31 décembre 2003, un montant de 3 847 000 \$ (4 040 000 \$ au 31 décembre 2002) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2003, un montant de 3 061 028 \$ (2 827 546 \$ en 2002) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants et il est inclus dans le poste Rentes.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 13 668 034 000 \$ au 31 décembre 1999 et celle du RRCE à 1 672 492 000 \$ au 31 décembre 2000 et les ont estimées respectivement à 13 656 496 000 \$ et à 1 624 780 000 \$ au 31 décembre 2003.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
 RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
 NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Régime de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 826 352	13 919 109
Augmentation		
Intérêts	897 418	905 819
Prestations constituées	53 940	73 738
	951 358	979 557
Diminution		
Prestations aux participants	1 116 476	1 060 898
Transferts interrégimes pour service antérieur	4 738	11 416
	1 121 214	1 072 314
Diminution nette de l'exercice	(169 856)	(92 757)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	13 656 496	13 826 352
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 651 315	1 548 959
Augmentation		
Perte actuarielle		104 856
Modification des hypothèses actuarielles		21 731
Changements apportés au RRCE		4 116
Intérêts	106 636	108 222
Prestations constituées	4 538	6 210
Transferts interrégimes pour service antérieur	9 918	7 087
	121 092	252 222
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants		4 257
Prestations aux participants	147 627	145 609
	147 627	149 866
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	(26 535)	102 356
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 624 780	1 651 315
	15 281 276	15 477 667

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2003	2002
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	14 363 869	14 342 963
Augmentation		
Cotisations encaissées	27 558	38 606
Charge de retraite		
Service courant	54 144	71 531
Service antérieur	60 628	53 076
Intérêts	1 013 211	1 011 587
Transferts interrégimes pour service antérieur	11 375	6 056
	1 166 916	1 180 856
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	1 228 581	1 159 950
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	(61 665)	20 906
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	14 302 204	14 363 869
Estimation au 31 décembre	14 190 145	14 315 989

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)**

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (50 266 milliards de dollars au 31 mars 2003). Au 31 décembre 2003, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 11 739 milliards de dollars, dont 5 273 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 774 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 13 668 034 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite de certains enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 1 672 492 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

(L.R.Q., c. R-12)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	6 980	6 743
Cotisations des employeurs autonomes	1 815	1 588
Intérêts sur les cotisations à recevoir des employeurs autonomes et autres revenus d'intérêts	<u> </u>	<u>1</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>8 795</u>	<u>8 332</u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes (note 4)	439 410	437 654
Remboursements de cotisations	386	230
Transferts, y compris les intérêts	2 796	1 087
Frais d'administration	<u>1 575</u>	<u>1 551</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>444 167</u>	<u>440 522</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 6)

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite des fonctionnaires**

La description du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le RRF est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou engagés avant le 1^{er} juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent dix années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRF.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRF ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRF avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRF ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRF sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (C.T. 195705 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRF.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente de retraite pour invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le RRF ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRF. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2003, un montant de 110 412 \$ (102 687 \$ en 2002) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires et il est inclus dans le poste Rentes.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRF.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du Régime. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 458 424 000 \$ au 31 décembre 1999 et l'ont estimée à 5 276 654 000 \$ au 31 décembre 2003.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	5 350 494	5 416 906
Augmentation		
Intérêts	346 957	351 535
Prestations constituées	21 795	21 024
	368 752	372 559
Diminution		
Prestations aux participants	442 592	438 971
Diminution nette de l'exercice	73 840	66 412
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	5 276 654	5 350 494

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2000 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRF.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	<u>5 067 369</u>	<u>5 105 134</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	7 539	9 134
Charge de retraite		
Service courant	17 467	20 859
Service antérieur	15 450	15 450
Intérêts	<u>351 295</u>	<u>355 289</u>
	391 751	400 732
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>442 219</u>	<u>438 497</u>
Diminution nette de l'exercice	<u>50 468</u>	<u>37 765</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u><u>5 016 901</u></u>	<u><u>5 067 369</u></u>
Estimation au 31 décembre	<u><u>4 973 064</u></u>	<u><u>5 029 063</u></u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (50 266 milliards de dollars au 31 mars 2003). Au 31 décembre 2003, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 11 739 milliards de dollars, dont 5 273 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 774 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 1999 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 5 458 424 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1999, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Denis Leclerc, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 22 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	2003		2002	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		1 845		1 770
Cotisations des municipalités, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	105		131	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	136	241	106	237
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		2 086		2 007
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	15 132		14 618	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	2 585		1 999	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint	250	17 967	182	16 799
Frais d'administration				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		44		35
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		18 011		16 834
OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)				
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)				

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978

Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux parties V.1 à V1.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) pour les régimes de retraite et aux décrets 326-93 et 695-2001 pour les régimes de prestations supplémentaires.

a) Généralités

Ces régimes de retraite et de prestations supplémentaires sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec, y compris ceux des cours municipales de Québec et Laval.

Conformément à l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q. 1971, chapitre 77), le Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 s'applique également aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui étaient en fonction le 7 juillet 1971.

b) Financement

Pour le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM), les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon le taux de cotisation fixé par la Loi. Le gouvernement assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Pour les autres régimes, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants du RRJCQM acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service totalisent 80 et ils acquièrent le droit à une rente réduite lorsqu'ils ont accumulé 21,7 années de service. Selon les dispositions de ce régime, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 1,5 % par année de service. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 3,0 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base. La somme des prestations du RRJCQM et du régime de prestations supplémentaires ne peut dépasser 65 % du salaire admissible moyen ni être inférieure à 55 % de ce dernier si leur âge et leurs années de service totalisent 80.

Les participants du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001 (RRCJAJ) acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou à une rente réduite lorsqu'ils comptent 25 années de service. La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1991 et par 1,5 % par année de service pour les années suivantes. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

Selon les dispositions du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 (RRCJAM), la rente est constituée d'un montant fixe.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978

Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (suite)

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité peut être payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette rente est calculée comme une rente normale.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRJCQM ou au RRCJAJ ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % de cette rente si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite du RRCJAM, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente que recevait cette personne.

Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJCQM ou au RRCJAJ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle compte plus de deux années de service. Si elle compte moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJCQM et le RRCJAJ et les prestations supplémentaires correspondantes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJAM sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et à son adjoint;

a) Généralités

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées.

b) Financement

Les prestations versées par ce régime sont entièrement financées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint (suite)

c) Rentes de retraite

Les prestations s'élèvent à 25 % du salaire que recevait le participant au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de cinq années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par le Régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRJCQM s'élève à 7,0 % du salaire admissible. Le RRCJAJ est non contributif depuis le 1^{er} janvier 1990. Les municipalités versent à ces régimes des cotisations correspondant à 27,98 % de la masse salariale des juges visés (11,91 % pour le régime de base et 16,07 % pour les prestations supplémentaires).

Les juges visés par le RRJCQM, y compris ceux qui ont opté pour ce régime, doivent verser un montant égal à la cotisation qu'ils auraient versée pour l'année 2000. Ce montant ne peut être supérieur au montant admissible à titre de cotisation pour services passés selon les règles fiscales applicables. Les sommes peuvent être acquittées en versements égaux, avec intérêts, sur une période maximale de trois ans.

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint est non contributif.

Les cotisations salariales et celles des municipalités sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 263 287 000 \$ au 31 décembre 2000 pour les régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales et à 2 700 782 au 31 décembre 2002 pour le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint. Pour l'ensemble de ces régimes, la valeur actuarielle des prestations constituées est estimée à 304 437 000 \$ au 31 décembre 2003.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTÉCTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)
Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	291 769	275 871
Augmentation		
Perte actuarielle		17 463
Rectifications apportées aux données des participants		44
Intérêts	19 470	18 649
Prestations constituées	11 165	11 044
	30 635	47 200
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles		5 845
Changements apportés aux régimes		8 658
Prestations aux participants	17 967	16 799
	17 967	31 302
Augmentation nette de l'exercice	12 668	15 898
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	304 437	291 769

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	1,20

Les taux à moyen terme représentent les taux pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2003	2002
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	278 134	235 041
Augmentation		
Cotisations encaissées	2 202	3 062
Charge de retraite		
Service courant	8 652	10 160
Service antérieur	(325)	27 795
Intérêts	18 508	17 715
	29 037	58 732
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	16 776	15 639
Augmentation nette de l'exercice	12 261	43 093
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	290 395	278 134
Estimation au 31 décembre	299 479	287 876

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (50 266 milliards de dollars au 31 mars 2003). Au 31 décembre 2003, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 11 739 milliards de dollars, dont 5 273 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 774 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été rajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16). Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 197 130 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 66 157 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du Protecteur du citoyen et de son adjoint. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 2 700 782 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 février 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DE SON ADJOINT
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE**ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	21 305	17 361
Cotisations des employeurs autonomes	156	107
Transferts, y compris les intérêts (note 4)	69 842	409
Revenus d'intérêts	<u>37</u>	<u>16</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u><u>91 340</u></u>	<u><u>17 893</u></u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	132 442	126 924
Pension spéciale	31	
Remboursements de cotisations	184	257
Transferts, y compris les intérêts	5 108	423
Frais d'administration	<u>687</u>	<u>471</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u><u>138 452</u></u>	<u><u>128 075</u></u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)**

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME ET DE LA PENSION SPÉCIALE

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec

La description du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue en 1992 entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec ainsi qu'à la lettre d'entente paraphée par les parties en 2001 pour la période du 1^{er} janvier 1992 au 30 juin 2002.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par l'entente et par le gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans ou s'ils comptent 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent au moins 20 années de service.

Les participants doivent obligatoirement prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans ou comptent 35 années de service.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants :

- pour les années de service créditées antérieures au 1^{er} janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 48 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2,3 % par année de service pour les 30 premières années de service, et par 0,5 % par année pour les 31^e et 32^e années; et
- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 36 mois au cours desquels le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % de ce salaire moyen par année de service.

La rente de retraite pour les années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 1992 est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et qu'elle participait au Régime depuis au moins dix années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de cette rente, à l'exclusion du montant additionnel qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Si elle ne comptait pas dix années de service, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total n'excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait la personne.

Si une personne décède alors qu'elle était en fonction, les prestations sont payables à partir du moment où cesse le paiement de la pension spéciale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)**e) Prestations de cessation d'emploi**

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et de ses années de service au moment où elle cesse de participer au Régime, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable sans réduction actuarielle dès que la personne a 60 ans ou, avec réduction actuarielle à la date où la personne aurait atteint 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime aux retraités qui étaient membres de la Sûreté du Québec avant le 1^{er} avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

Pension spéciale

Conformément à une entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec, les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions et avant qu'il soit admissible à une rente de retraite en vertu du Régime, ou avant qu'il ait 60 ans, correspondent à 80 % du salaire qu'il aurait reçu jusqu'à la première de ces dates. Ces prestations sont payables au conjoint du membre ou, à défaut, à ses enfants à charge.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le Régime ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % du solde du salaire admissible.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de l'entente, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. TRANSFERT DE POLICIERS MUNICIPAUX

À la suite de la réforme de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.R.Q., chapitre 19), une entente portant sur les prestations de retraite des policiers intégrés à la Sûreté du Québec est intervenue entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec. Plusieurs municipalités ont choisi d'abolir leur corps de police pour faire plutôt appel à la Sûreté du Québec. De nombreux policiers municipaux intégrés à la Sûreté du Québec ont opté pour la reconnaissance d'années de service antérieures selon les termes de l'entente. Au 31 décembre 2003, un montant de 9 430 000 \$ est à recevoir relativement au transfert des sommes liées à la reconnaissance de ces années de service. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du Régime. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 467 509 000 \$ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 2 883 254 000 \$ au 31 décembre 2003.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	2 660 820	2 565 168
Augmentation		
Intérêts	179 384	170 605
Prestations constituées	130 784	52 651
	310 168	223 256
Diminution		
Prestations aux participants	137 734	127 604
Augmentation nette de l'exercice	172 434	95 652
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	2 833 254	2 660 820

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,70

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le Régime.

La charge de retraite relative au Régime correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	<u>2 483 632</u>	<u>2 395 195</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	22 652	15 792
Charge de retraite		
Service courant	36 599	33 467
Service antérieur	1 623	736
Intérêts	<u>169 792</u>	<u>164 222</u>
	230 666	214 217
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>132 955</u>	<u>125 780</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>97 711</u>	<u>88 437</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u><u>2 581 343</u></u>	<u><u>2 483 632</u></u>
Estimation au 31 décembre	<u><u>2 712 277</u></u>	<u><u>2 549 991</u></u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (50 266 milliards de dollars au 31 mars 2003). Au 31 décembre 2003, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 11 739 milliards de dollars, dont 5 273 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 774 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

7. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA pour le calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent être déterminés par la CARRA.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 2 467 509 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 28 mars 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

(L.R.Q., c. R-9.2)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	3 876	3 657
Remboursements de cotisations salariales perçues en trop pour l'année 2000	<u> </u>	<u>(4 186)</u>
SOMMES DÉPOSÉES (PUISÉES) AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>3 876</u>	<u>(529)</u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	24 577	22 230
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	968	1 572
Frais d'administration	<u>670</u>	<u>255</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>26 215</u>	<u>24 057</u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 4)**OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)**Le président,
Duc VuLe directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le gouvernement, à l'exception des prestations complémentaires découlant de la revalorisation de certaines années de service qui sont financées entièrement par les participants.

Les frais reliés à l'administration du RRAPSC sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 32 années de service ou s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service accumulée après le 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,1875 % du salaire moyen par année de service. Pour les années de service accumulées avant le 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition de la rente est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1988 et 1991, des prestations additionnelles payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1995 et 2000, des prestations complémentaires payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRAPSC et était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite de 2 %. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRAPSC avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRAPSC sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme le RRAPSC ne possède pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaire de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRAPSC. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaire de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 1,0 % et elle est calculée sur la partie du salaire admissible qui dépasse le moins élevé des montants suivants : 25 % du salaire admissible ou 25 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication en avril 2000.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, une cotisation salariale additionnelle de 3,0 % est prélevée pour constituer un fonds destiné au financement des prestations complémentaires. Les sommes versées produisent des intérêts composés annuellement, selon le taux de rendement du fonds des cotisations salariales du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP). Ce taux est déterminé selon la valeur au coût.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRAPSC. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du RRAPSC sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée précédemment, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime à coûts partagés et que les cotisations des participants sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants :

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la CDP et déterminé selon la valeur au coût, et
- un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRAPSC correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)**Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement**

	2003	2002
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	618 338	596 648
Augmentation		
Cotisations encaissées (remboursées)	(4 657)	7 551
Charge de retraite		
Modifications apportées au RRAPSC	3 200	
Service courant	7 997	6 800
Service antérieur	105	105
Intérêts	4 191	30 872
	10 836	45 328
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	23 987	23 638
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	(13 151)	21 690
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	605 187	618 338
Estimation au 31 décembre	622 044	611 798

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la CDP en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (50 266 milliards de dollars au 31 mars 2003). Au 31 décembre 2003, la juste valeur des fonds confiés à la CDP à cet égard est de 11 739 milliards de dollars, dont 5 273 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 774 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

Financement du Régime

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent effectuer tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du RRAPSC. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRAPSC les engagements du gouvernement aux fins du financement de ce régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la CDP et déterminé selon la valeur au coût.

Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRAPSC. La valeur de cette caisse est estimée à 732 715 000 \$ au 31 décembre 2003.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (suite)

Financement du Régime (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRAPSC sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRAPSC, les engagements du gouvernement à l'égard de ce régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles. Le Vérificateur général du Québec a émis une restriction dans son rapport, selon laquelle le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ce régime tout en reconnaissant que ses états financiers présentent correctement le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2003		2002	
	Portion provenant des participants	Portion provenant du gouvernement	Total	Total
Solde – au début	389 092	323 951	713 043	767 454
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	802	159	961	1 480
Cotisations salariales additionnelles	2 741		2 741	2 584
Cotisations du gouvernement				
Service courant		1 621	1 621	1 162
Intérêts	21 676	18 734	40 410	(18 059)
	<u>414 311</u>	<u>344 465</u>	<u>758 776</u>	<u>754 621</u>
Diminution				
Paiement des prestations aux participants	14 274	11 117	25 391	23 840
Remboursements de cotisations salariales perçues en trop pour 2000 et 2001				9 124
Ajustement des cotisations antérieures du gouvernement pour les remboursements de cotisations salariales perçues en trop				8 359
Frais d'administration		670	670	255
	<u>400 037</u>	<u>332 678</u>	<u>732 715</u>	<u>713 043</u>

La portion provenant des participants inclut un montant de 9 240 000 \$ au 31 décembre 2003 (7 270 000 \$ au 31 décembre 2002) pour le financement des prestations complémentaires.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRAPSC.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRAPSC. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 465 454 000 \$ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 532 269 000 \$ au 31 décembre 2003.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	467 906	436 398
Augmentation		
Changements apportés au RRAPSC	15 007	6 944
Perte actuarielle	22 990	
Intérêts	36 758	31 240
Prestations constituées	17 405	17 126
	92 160	55 310
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles	1 314	
Rectifications apportées aux données des participants	2 167	
Prestations aux participants	24 316	23 802
	27 797	23 802
Augmentation nette de l'exercice	64 363	31 508
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	532 269	467 906

Les changements apportés au RRAPSC incluent un montant de 12 100 000 \$ au 31 décembre 2003 à l'égard des prestations complémentaires.

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,90 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,60

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2002 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRAPSC était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Obligations dans un contexte de capitalisation**

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RRAPSC, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué pour que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 732 715 000 \$ au 31 décembre 2003, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 465 454 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 18 février 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 19 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	<u>124 329</u>	<u>110 115</u>
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	73	71
Sommes à recevoir pour service antérieur	<u>177</u>	<u>206</u>
	<u>250</u>	<u>277</u>
	124 579	110 392
PASSIF		
Rentes et frais d'administration à payer	<u>5</u>	<u>679</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)	<u>124 574</u>	<u>109 713</u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME (note 6)Le président,
Duc VuLe directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	933	921
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	4 761	4 926
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	<u>11 336</u>	
	17 030	5 847
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	<u>31</u>	<u>22</u>
	 17 061	 5 869
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 964	1 763
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	205	109
Frais d'administration	31	22
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)		<u>17 257</u>
	 2 200	 19 151
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	14 861	(13 282)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>109 713</u>	<u>122 995</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>124 574</u></u>	<u><u>109 713</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le Régime a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993, qui a pris effet le 1^{er} janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 430-93, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au Régime.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de cinq années de service. Si elle compte cinq années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le Régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7, 5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au Régime.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2003 : 142 574; 2002 : 138 605) *	124 220	109 909
Avances du fonds général	(104)	(68)
Revenus à recevoir du fonds particulier	213	274
	<u>124 329</u>	<u>110 115</u>
 * Coût des unités	 121 181	 119 569
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>21 393</u>	<u>19 036</u>
	<u>142 574</u>	<u>138 605</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RÉGIME

Selon les dispositions du Régime, le gouvernement assume une cotisation égale aux cotisations salariales pour les années précédant la première évaluation actuarielle. Les engagements du gouvernement à l'égard du Régime correspondent à ces cotisations, auxquelles s'ajoutent les intérêts calculés en fonction du rendement annuel du fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics qui est confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce rendement annuel est déterminé selon la valeur au coût. Quant aux engagements, ils sont estimés à 7 617 000 \$ au 31 décembre 2003 (2002 : 7 238 000 \$).

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du Régime. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 62 836 427 \$ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 78 758 000 \$ au 31 décembre 2003.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	73 484	68 087
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles		111
Perte actuarielle		321
Intérêts	4 971	4 628
Prestations constituées	2 472	2 445
	7 443	7 505
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants		236
Prestations aux participants	2 169	1 872
	2 169	2 108
Augmentation nette de l'exercice	5 274	5 397
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	78 758	73 484

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,90

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

8. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Revenus nets de placements du fonds particulier	4 762	4 939
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	(1)	(13)
	<u>4 761</u>	<u>4 926</u>
Modification de la juste valeur		
Pertes réalisées à la vente de placements	(1 384)	(396)
Gains (Pertes) réalisés par les portefeuilles spécialisés	2 379	(7 987)
Gains (Pertes) non réalisés	<u>10 341</u>	<u>(8 874)</u>
	<u>11 336</u>	<u>(17 257)</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000, dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 62 836 427 \$ à cette date.

**OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31
DÉCEMBRE 2000 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES
OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS**

À note avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 30 septembre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2003 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 19 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

(L.R.Q., c. R-9.3)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	98 115	89 120
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	308	104
Cotisations patronales à recevoir	3 723	723
Sommes à recevoir des prestataires	40	
Sommes à recevoir du Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (note 5)	2 595	
Sommes à recevoir des municipalités et des organismes	8 400	8 500
	15 066	9 327
Encaisse	60	27
	<u>113 241</u>	<u>98 474</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	363	1 780
Frais d'administration à payer	184	100
Sommes à payer au Régime de retraite des élus municipaux (note 5)	2 595	
Sommes à verser aux municipalités et aux organismes	8 400	8 500
	<u>11 542</u>	<u>10 380</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)	<u>101 699</u>	<u>88 094</u>

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	2003		2002	
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		1 691		1 536
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des élus municipaux	5 707		5 268	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>2 266</u>	7 973	<u>1 589</u>	6 857
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)				
Régime de retraite des élus municipaux	3 840		3 987	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>(37)</u>	3 803	<u>30</u>	4 017
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)				
Régime de retraite des élus municipaux		8 849		
Autres revenus d'intérêts		<u>3</u>		<u>11</u>
		<u>22 319</u>		<u>12 421</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des élus municipaux	6 185		5 264	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>2 017</u>	8 202	<u>1 606</u>	6 870
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des élus municipaux	176		236	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>6</u>	182	<u></u>	236
Frais d'administration				
Régime de retraite des élus municipaux	124		109	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>206</u>	330	<u>13</u>	122
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)				
Régime de retraite des élus municipaux				<u>13 820</u>
		<u>8 714</u>		<u>21 048</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE				
		13 605		(8 627)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT				
		<u>88 094</u>		<u>96 721</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN				
		101 699		88 094

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite des élus municipaux****Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux**

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3) et au décret 1440-2002 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

Le RPSEM, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002, s'applique aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date.

b) Financement

Dans le cas du RREM, les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Dans le cas du RPSEM, les prestations sont financées par les municipalités assujetties au RREM au 31 décembre 2000.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration de l'exercice sont assumés par les municipalités.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans, ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et qu'ils comptent au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent au moins deux années de service.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1^{er} janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du moindre de ce salaire et du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Les personnes visées par le RPSEM acquièrent le droit à une prestation supplémentaire à la même date où elles deviennent admissibles à une rente de retraite du RREM. Pour les participants en poste au 31 décembre 2000, la prestation correspond à l'excédent de 3,75 % du salaire admissible sur le crédit de rente calculé au RREM pour chaque année antérieure au 1^{er} janvier 2002. Ces montants sont indexés de la même façon que les crédits de rente du RREM.

Pour les retraités et les conjoints survivants, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable le 31 décembre 2001. Pour les participants non actifs au 31 décembre 2000, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable à la date de la mise en paiement.

d) Prestations de décès

Si la personne décède alors qu'elle participait au RREM et était admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle ou alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée par le RREM.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des élus municipaux (suite)

Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle, alors qu'elle compte moins de deux années de service, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers. Si elle compte deux années de service ou plus, ses héritiers ont droit à la valeur actuarielle de la rente acquise au RREM et au RPSEM.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREM avant d'être admissible à une rente de retraite a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Si la personne a moins de 50 ans et compte deux à sept années de service, elle a le choix entre le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou une rente différée indexée payable à 60 ans. Si elle a moins de 50 ans et compte au moins huit années de service, elle a droit à une rente différée indexée payable à 60 ans.

La rente différée comprend la somme des crédits de rente acquis au RREM et au RPSEM.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREM sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fond particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

À la suite de l'adoption le 11 février 2004 du décret 103-2004 modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, la cotisation salariale au RREM a été établie à 5,55 % du salaire admissible rétroactivement au 1^{er} janvier 2003.

La municipalité, la régie intermunicipale, l'organisme mandataire ou l'organisme supramunicipal verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2003, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Le RPSEM n'est pas capitalisé et la cotisation des municipalités correspond aux prestations et aux frais d'administration versés par ce régime durant l'exercice.

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2003 : 113 154; 2002 : 111 680) *	97 907	88 386
Dépôts à vue au fonds général	8	508
Revenus à recevoir du fonds particulier	200	226
	<u>98 115</u>	<u>89 120</u>
 * Coût des unités	 95031	 95 169
Cumulatif des gains réalisés, mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>18 123</u>	<u>16 511</u>
	<u>113 154</u>	<u>111 680</u>

5. SOMMES À RECEVOIR DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ces sommes portent intérêt selon le taux des dépôts à vue de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREM produite en avril 2002 aux fins du financement de ce régime et préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2000. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RREM à 94 289 000 \$ au 31 décembre 2000 et celle du RPSEM à 43 150 000 \$ au 31 décembre 2001 et ont estimé la valeur totale des prestations constituées pour ces régimes à 158 162 000 \$ au 31 décembre 2003.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	151 500	100 577
Augmentation		
Prestations constituées relatives au RPSEM au 1 ^{er} janvier 2002		43 150
Intérêts	10 110	9 639
Prestations constituées	4 936	5 240
	15 046	58 029
Diminution		
Prestations aux participants	8 384	7 106
Augmentation nette de l'exercice	6 662	50 923
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	158 162	151 500
Composée de :		
RREM	112 854	107 098
RPSEM	45 308	44 402
	158 162	151 500

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	0,00	0,00

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

8. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Revenus nets de placements du fonds particulier	3 802	3 935
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1	82
	3 803	4 017

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

8. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Modification de la juste valeur		
Pertes réalisées à la vente de placements	(1 063)	(6)
Gains (Pertes) réalisés par les portefeuilles spécialisés	1 865	(6 424)
Gains (Pertes) non réalisés	<u>8 047</u>	<u>(7 390)</u>
	<u>8 849</u>	<u>(13 820)</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 94 289 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2000, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 avril 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 43 150 000 \$ au 31 décembre 2001.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2003 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

(L.R.Q., c. R-16)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	10 982	10 780
PASSIF		
Rentes à payer	<u>47</u>	<u>198</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	<u><u>10 935</u></u>	<u><u>10 582</u></u>

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	434	513
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	<u>1 135</u>	<u> </u>
	<u>1 569</u>	<u>513</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 184	1 668
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	32	136
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	<u> </u>	<u>1 471</u>
	<u>1 216</u>	<u>3 275</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	353	(2 762)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>10 582</u>	<u>13 344</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u>10 935</u>	<u>10 582</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré en vertu d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1^{er} janvier 1989, le droit de participer à ce régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Les prestations sont puisées dans la caisse de retraite constituée pour le Régime. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement un surplus ou un déficit. Puisque la Loi sur ce régime ne précise pas à qui appartiendra le surplus à la fin du Régime ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquerrait le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins huit années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont le droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou, sur demande, à une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

Si une personne décède avant la mise en paiement de sa rente de retraite, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement des sommes accumulées dans son compte.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2003 : 12 667; 2002 : 13 586) *	10 960	10 752
Revenus à recevoir du fonds particulier	22	28
	<u>10 982</u>	<u>10 780</u>
 * Coût des unités	 10 141	 11 064
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>2 526</u>	<u>2 522</u>
	<u>12 667</u>	<u>13 586</u>

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Les hypothèses requises concernent l'âge auquel la rente de retraite des participants non actifs sera mise en paiement, le taux de mortalité des participants non actifs et des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen retenu pour les années 2003 à 2010 est de 7,65 % alors que le taux à long terme est de 8,75 % à compter de 2011.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 13 860 000 \$ au 31 décembre 2002 et l'ont estimée à 13 539 000 \$ au 31 décembre 2003.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 860	10 516
Augmentation		
Perte actuarielle		4 051
Modification des méthodes et des hypothèses actuarielles		414
Intérêts	895	683
	895	5 148
Diminution		
Prestations aux participants	1 216	1 804
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	(321)	3 344
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>13 539</u>	<u>13 860</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

6. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Revenus nets de placements du fonds particulier	<u>434</u>	<u>513</u>
Modification de la juste valeur		
Gains (Pertes) réalisés à la vente de placements	(209)	4
Gains (Pertes) réalisés par les portefeuilles spécialisés	217	(812)
Gains (Pertes) non réalisés	<u>1 127</u>	<u>(663)</u>
	<u>1 135</u>	<u>(1 471)</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 13 860 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 11 mars 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2003 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	57 684	52 170
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	11	9
Cotisations patronales à recevoir	5	3
	16	12
	<u>57 700</u>	<u>52 182</u>
PASSIF		
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	2	2
Rentes à payer		32
	2	34
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	<u>57 698</u>	<u>52 148</u>

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	32	32
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	21	33
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	2 248	2 375
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>5 489</u>	
	<u>7 790</u>	<u>2 440</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 218	2 222
Transferts, y compris les intérêts		96
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	22	43
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)		<u>7 904</u>
	<u>2 240</u>	<u>10 265</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	5 550	(7 825)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>52 148</u>	<u>59 973</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u>57 698</u>	<u>52 148</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 2497-81 et l'arrêté en conseil 397-78 et par les centres hospitaliers, qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes de retraite pour invalidité

Une rente de retraite pour invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au Régime.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au Régime avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et dix années de service a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du Régime. Les parties concernées devront examiner le financement du Régime compte tenu de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2003 : 66 115; 2002 : 65 622) *	57 584	52 036
Dépôts à vue au fonds général	1	4
Revenus à recevoir du fonds particulier	99	130
	<u>57 684</u>	<u>52 170</u>
 * Coût des unités	 55 362	 55 885
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>10 753</u>	<u>9 737</u>
	<u>66 115</u>	<u>65 622</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, des cotisations salariales perçues en trop à rembourser et des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du Régime.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du Régime. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 30 728 006 \$ au 31 décembre 2000 et l'ont estimée à 30 790 000 \$ au 31 décembre 2003.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	30 858	36 582
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants		10
Intérêts	2 012	2 021
Prestations constituées	160	160
	2 172	2 191
Diminution		
Gain actuariel		2 094
Modification des hypothèses actuarielles		3 461
Prestations aux participants	2 240	2 360
	2 240	7 915
Diminution nette de l'exercice	68	5 724
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	30 790	30 858

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,75 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des salaires nette d'inflation	1,25	0,65

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2001 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Revenus nets de placements du fonds particulier	2 246	2 374
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	<u>2</u>	<u>1</u>
	<u>2 248</u>	<u>2 375</u>
Modification de la juste valeur		
Pertes réalisées à la vente de placements	(684)	(199)
Gains (Pertes) réalisés par les portefeuilles spécialisés	1 119	(3 820)
Gains (Pertes) non réalisés	<u>5 054</u>	<u>(3 885)</u>
	<u>5 489</u>	<u>(7 904)</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2000 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 30 728 006 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2000 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE DES NEIGES, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 octobre 2002

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2003 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	1 366 041 \$	1 324 438 \$
Encaisse	<u> </u>	<u>238</u>
	1 366 041	1 324 676
 PASSIF		
Cotisations à rembourser	<u>4 182</u>	<u>7 380</u>
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5 et 6)	 <u><u>1 361 859</u></u> \$	 <u><u>1 317 296</u></u> \$

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		1 182 \$
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	5 958 \$	8 572
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	54 029	61 712
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>139 757</u>	
	<u>199 744</u>	<u>71 466</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	155 181	150 688
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)		<u>196 164</u>
	<u>155 181</u>	<u>346 852</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	44 563	(275 386)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>1 317 296</u>	<u>1 592 682</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>1 361 859</u></u> \$	<u><u>1 317 296</u></u> \$

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'appliquait le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Au décès d'un prestataire, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement de ses cotisations sans intérêts, déduction faite de toute prestation versée.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général le 1^{er} avril 1976.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de cinq ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de cinq ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**31 décembre 2003

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)**Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (suite)****d) Indexation des rentes**

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées. Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2003 : 1 566 539 \$; 2002 : 1 666 028 \$) *	1 364 780 \$	1 321 103 \$
Revenus à recevoir du fonds particulier	1 261	3 335
	<u>1 366 041 \$</u>	<u>1 324 438 \$</u>
 * Coût des unités	 1 316 907 \$	 1 423 312 \$
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>249 632</u>	<u>242 716</u>
	<u>1 566 539 \$</u>	<u>1 666 028 \$</u>

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse et des cotisations à rembourser est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2003	2002
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	874 216 \$	849 105 \$
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	251 089	233 920
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	<u>236 554</u>	<u>234 271</u>
	<u>1 361 859 \$</u>	<u>1 317 296 \$</u>

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Compte tenu qu'il n'y a plus de participant actif, les hypothèses requises concernent le taux de mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux de rendement moyen de l'actif pour la période de 2003 à 2010 est de 7,63 % et il est de 8,75 % après 2010.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Évolution des obligations relatives aux prestations**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 299 197 \$	1 270 366 \$
Augmentation		
Perte actuarielle		73 837
Modification des méthodes et des hypothèses actuarielles		17 052
Intérêts	82 459	83 994
Prestations constituées		4 636
	82 459	179 519
Diminution		
Prestations aux participants	155 181	150 688
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	<u>(72 722)</u>	<u>28 831</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	<u>1 226 475 \$</u>	<u>1 299 197 \$</u>
Composée de :		
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	788 609 \$	836 781 \$
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	132 569	141 191
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	<u>305 297</u>	<u>321 225</u>
	<u>1 226 475 \$</u>	<u>1 299 197 \$</u>

7. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Revenus nets de placements du fonds particulier	54 029 \$	61 613 \$
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général		99
	<u>54 029 \$</u>	<u>61 712 \$</u>
Modification de la juste valeur		
Pertes réalisées à la vente de placements	(31 182) \$	(8 967) \$
Gains (Pertes) réalisés par les portefeuilles spécialisés	27 775	(100 396)
Gains (Pertes) non réalisés	<u>143 164</u>	<u>(86 801)</u>
	<u>139 757 \$</u>	<u>(196 164) \$</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 836 781 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 février 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 141 191 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 février 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Cette évaluation est produite en fonction du profil du participant arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 321 225 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 février 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2003 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2003 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

(L.R.Q., c. C-52.1)

ÉTAT DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	1 011	999
Revenus d'intérêts		1
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	1 011	1 000
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	8 071	7 885
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	1 689	1 474
Pension spéciale	12	12
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	651	492
Frais d'administration		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	28	23
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	10 451	9 886

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 5)Le président,
Duc VuLe directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale

Pension spéciale

La description des régimes et de la pension spéciale fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants :

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1);
- le Règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q., 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres de l'Assemblée nationale. La pension spéciale est la prestation accordée à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Dans le cas du RRMAN, les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Dans le cas du RPSMAN et de la pension spéciale, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 % sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant, qui a été député avant le 1^{er} janvier 1983 et qui était député le 1^{er} janvier 1992, a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1^{er} janvier 1983, qui n'ont pas été remboursées et qui ont été indexées depuis le 1^{er} janvier 1984. Ce pourcentage peut être inférieur à 75 % si le député n'était pas en fonction le 31 décembre 1991 et qu'il avait moins de huit années de service.

Les participants acquièrent le droit à une prestation du RPSMAN à la date où ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. La prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement, qui correspond à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le RRMAN. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la Loi.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale

Pension spéciale (suite)

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRMAN ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Pour le participant qui, avant le 1^{er} janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie reste en vigueur.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le participant aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

Les mêmes règles que celles du régime de base s'appliquent aux prestations payables selon le RPSMAN.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMAN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, à certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMAN et le RPSMAN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Cet état financier a été préparé par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Comme les régimes ne possèdent pas d'actif, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations n'est pas présenté.

Cotisations salariales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible. Le RPSMAN n'est pas contributif.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1999 et présentée au comité de retraite le 7 novembre 2001. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRMAN et du RPSMAN à 140 341 000 \$ au 31 décembre 2001 et l'ont estimée à 147 522 000 \$ au 31 décembre 2003.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2003	2002
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	144 067	151 615
Augmentation		
Intérêts	9 520	9 284
Prestations constituées	4 358	4 305
	13 878	13 589
Diminution		
Gain actuariel		6 008
Modification des hypothèses actuarielles		5 040
Rectifications apportées aux données des participants		226
Prestations aux participants	10 423	9 863
	10 423	21 137
Augmentation (Diminution) nette de l'exercice	3 455	(7 548)
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	147 522	144 067

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	4,00 %	2,80 %
Rendement net d'inflation	4,75	4,75
Progression des indemnités nette d'inflation	1,25	1,30

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2002 à 2010 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2011. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le Régime était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2003	2002
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	<u>151 404</u>	<u>146 824</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	1 032	942
Charge de retraite		
Service courant	3 434	3 212
Service antérieur	(2 709)	
Intérêts	<u>9 343</u>	<u>9 885</u>
	11 100	14 039
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>10 008</u>	<u>9 459</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>1 092</u>	<u>4 580</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u><u>152 496</u></u>	<u><u>151 404</u></u>
Estimation au 31 décembre	<u><u>152 807</u></u>	<u><u>151 962</u></u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (50 266 milliards de dollars au 31 mars 2003). Au 31 décembre 2003, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 11 739 milliards de dollars, dont 5 273 milliards de dollars sont prévus pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et 774 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 103 322 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 37 019 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2001, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 janvier 2003

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003 (note 9)	2002
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	27 378	25 574
Honoraires professionnels	5 813	4 956
Communications et transport	1 618	1 592
Location de locaux et d'équipement	2 212	1 992
Matériel et équipement	748	827
Fournitures de bureau	329	323
Entretien et réparations	712	452
Intérêts sur dette à long terme	45	3
Autres dépenses	73	53
Radiation de développement de systèmes informatiques	1 744	3
Amortissement des immobilisations	2 697	1 931
	<u>43 369</u>	<u>37 706</u>
REVENUS		
Frais assumés par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics		
Fonds des cotisations salariales	16 894	14 509
Fonds des cotisations patronales	16 894	14 509
Frais assumés par le Régime de retraite du personnel d'encadrement		
Fonds des cotisations salariales	1 214	1 148
Fonds des cotisations patronales	1 214	1 148
Autres régimes de retraite	6 589	5 742
Autres sources de financement	481	577
	<u>43 286</u>	<u>37 633</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(83)	(73)
EXCÉDENT – AU DÉBUT	<u>101</u>	<u>174</u>
EXCÉDENT – À LA FIN	<u>18</u>	<u>101</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	469	176
Débiteurs	2 476	2 845
Placements temporaires – au coût (2,75 %)	3 150	2 828
Intérêts courus sur placements	8	8
	<u>6 103</u>	<u>5 857</u>
Placements (note 3)	14	439
Immobilisations (note 4)	11 090	9 023
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor		563
Dû par les régimes de retraite (note 7)	<u>6 403</u>	<u>5 995</u>
	<u>17 507</u>	<u>16 020</u>
	<u>23 610</u>	<u>21 877</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 242	2 569
Versements sur la dette à long terme (note 5)	<u>214</u>	<u>156</u>
	<u>2 456</u>	<u>2 725</u>
Dette à long terme (note 5)	493	502
Apports reportés (note 6)	11 090	9 371
Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 7)	<u>9 553</u>	<u>9 178</u>
	<u>23 592</u>	<u>21 776</u>
EXCÉDENT	<u>18</u>	<u>101</u>
	<u>23 610</u>	<u>21 877</u>

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit de l'exercice	(83)	(73)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 697	1 931
Radiation de développement de systèmes informatiques	1 744	3
Virement des apports reportés	(4 789)	(2 254)
	(431)	(393)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	369	(1 273)
Intérêts courus sur placements		(2)
Dû par le Secrétariat du Conseil du trésor	563	644
Dû par les régimes de retraite	(408)	(849)
Créditeurs et frais courus	(327)	607
Apports reportés	6 508	5 451
Provision pour les congés de maladie et les vacances	375	839
	7 080	5 417
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 649	5 024
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	235	213
Remboursement de la dette à long terme	(186)	(35)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	49	178
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(6 508)	(5 451)
Placements	425	306
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(6 083)	(5 145)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	615	57
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	3 004	2 947
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 8)	3 619	3 004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), constituée par la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10), a pour mandat d'administrer ce régime et tout autre régime de retraite ou d'assurances dont l'administration lui est confiée en vertu d'une loi ou par le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la CARRA ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Apports reportés

Les apports affectés sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent au même rythme que les dépenses auxquelles ils correspondent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA, compte tenu que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la CARRA consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. PLACEMENTS

	2003	2002
Dépôts à terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Fonds des participants du RREGOP	4	199
Fonds des participants du RRPE	3	20
Gouvernement du Québec	7	220
	<u>14</u>	<u>439</u>

Ces dépôts à vue portent intérêt à un taux de 2,75 %. Les représentants des participants du RREGOP, des participants du RRPE et du gouvernement du Québec ont convenu de mettre à la disposition de la CARRA des fonds pour l'amélioration des systèmes informatiques. La CARRA a ainsi reçu un montant initial de 2 156 000 \$, soit 1 000 000 \$ tiré du fonds des participants du RREGOP, 78 000 \$ tiré du fonds des participants du RRPE et 1 078 000 \$ versé par le gouvernement. Le solde au 31 décembre 2003, composé uniquement des intérêts cumulés, s'élève à 14 439 \$.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier intégré et aménagement	2 786	1 854	932	837
Matériel informatique et logiciels	2 254	1 237	1 017	962
Développement de systèmes informatiques	15 501	6 360	9 141	7 224
	<u>20 541</u>	<u>9 451</u>	<u>11 090</u>	<u>9 023</u>

5. DETTE À LONG TERME

Le mobilier intégré acquis en 2001 pour un montant de 644 088 \$ est financé par la Société immobilière du Québec à un taux de 6,68 % et il est remboursable par des versements mensuels de 7 151 \$ payables jusqu'au 30 septembre 2006 et par des versements mensuels de 4 898 \$ payables jusqu'au 31 mars 2006. Des travaux d'aménagement de 213 058 \$ effectués à la CARRA au cours de l'année 2002 sont financés par la Société immobilière du Québec à un taux de 6,08 % et la CARRA en rembourse le coût par des versements mensuels de 4 106 \$ payables jusqu'au 30 septembre 2007. Des travaux d'aménagement de 235 945 \$ effectués à la CARRA au cours de l'année 2003 sont financés par la Société immobilière du Québec à un taux de 5,52 % et la CARRA en rembourse le coût par des versements mensuels de 4 222 \$ payables jusqu'au 30 avril 2008 et par des versements mensuels de 614 \$ payables jusqu'au 30 juin 2005.

	2003			2002
	Travaux d'aménagement	Mobilier intégré	Total	Total
Solde en capital	370	337	707	658
Versement échéant en deçà d'un an	88	126	214	156
	<u>282</u>	<u>211</u>	<u>493</u>	<u>502</u>

Les versements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercice	Capital		Intérêts		Total
	Travaux d'aménagement	Mobilier intégré	Travaux d'aménagement	Mobilier intégré	
2004	88	126	19	19	252
2005	90	134	14	10	248
2006	91	77	9	2	179
2007	84		3		87
2008	17				17
	<u>370</u>	<u>337</u>	<u>45</u>	<u>31</u>	<u>783</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

6. APPORTS REPORTÉS

	2003	2002
Apports reportés – au début	9 371	6 174
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	6 508	5 451
	15 879	11 625
Virement aux revenus des apports reportés des années antérieures	(4 789)	(2 254)
Apports reportés – à la fin	11 090	9 371

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la CARRA participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite du personnel d'encadrement ou au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 276 393 \$ (2002 : 1 328 711 \$). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	6 357	2 821	9 178	8 339
Plus				
Dépenses de l'exercice	938	1 981	2 919	3 038
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	628	1 916	2 544	2 199
Solde – à la fin	6 667	2 886	9 553	9 178

La provision pour les congés de maladie et les vacances est entièrement récupérable auprès des différents régimes de retraite. Au 31 décembre 2003, le solde à recevoir à cet égard était de 6 402 804 \$ (2002 : 5 995 551 \$).

8. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2003	2002
Encaisse	469	176
Placements temporaires	3 150	2 828
	3 619	3 004

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 45 115 \$ (2002 : 3 011 \$).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

9. BUDGET DE LA CARRA

Le gouvernement détermine le montant global du budget annuel de la CARRA. Il détermine également, conformément à une entente applicable le cas échéant, la partie de ce montant qui est attribuable aux participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), celle qui est attribuable aux participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et enfin celle qui est attribuable aux participants des autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la CARRA est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La CARRA n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas mentionnées distinctement dans les états financiers.

11. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite à l'intention des employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit :

	2003	2002
Solde du fonds local – au début	14	20
Encaissements	831	681
Déboursés	(734)	(687)
Solde du fonds local – à la fin	<u>111</u>	<u>14</u>

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs, des placements temporaires, des intérêts courus sur placements, des placements, des comptes créditeurs et frais courus constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces actifs et passifs financiers.

La juste valeur du poste Dû par les régimes de retraite ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif financier.

Enfin, la juste valeur de la dette à long terme a été évaluée à 716 898 \$ en utilisant l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt actuel, soit 5,52 %.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Service de la vérification interne procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Les projets des états financiers du RREGOP, du RRPE et du RREM ont été présentés aux comités de vérification concernés pour examen et rapport à la CARRA.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, les comités de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Duc Vu

Le directeur des ressources
financières et matérielles,
Martin Fortier, CA

Québec, le 29 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 12 mars 2004

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004			2003
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	16 999 185 \$		16 999 185 \$	23 994 951 \$
Contributions des partenaires (note 4)	3 408 010		3 408 010	991 165
Intérêts	283 808	47 763 \$	331 571	475 363
Locations	84 740		84 740	68 726
Autres	21 094		21 094	61 355
	<u>20 796 837</u>	<u>47 763</u>	<u>20 844 600</u>	<u>25 591 560</u>
CHARGES				
Aide financière	5 292 786	215 620	5 508 406	7 093 797
Salaires et charges sociales	2 334 336		2 334 336	2 170 832
Taxes foncières et scolaires	1 224 422		1 224 422	1 067 342
Services professionnels et administratifs	7 508 812	1 017 894	8 526 706	11 859 755
Transport et communication	297 085	850	297 935	430 499
Entretien et réparations	346 834	54 016	400 850	395 149
Fournitures et approvisionnements	333 418	36 770	370 188	1 034 065
Loyers	456 526		456 526	428 501
Amortissement des immobilisations corporelles	810 351		810 351	877 658
Frais financiers (note 8)	1 830 604		1 830 604	1 314 239
	<u>20 435 174</u>	<u>1 325 150</u>	<u>21 760 324</u>	<u>26 671 837</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>361 663 \$</u>	<u>(1 277 387) \$</u>	<u>(915 724) \$</u>	<u>(1 080 277) \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004			2003
	Opérations courantes		Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total
	Investis en immobilisations corporelles	Solde du fonds		Total
SOLDE AU DÉBUT	754 929 \$		3 401 918 \$	4 156 847 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(810 351)	1 172 014 \$	(1 277 387)	(915 724)
Investissements en immobilisations corporelles	1 115 277	(1 115 277)		
	<u>1 059 855</u>	<u>56 737</u>	<u>2 124 531</u>	<u>3 241 123</u>
Virement interfonds		(56 737)	56 737	
SOLDE À LA FIN	<u>1 059 855 \$</u>		<u>2 181 268 \$</u>	<u>4 156 847 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	2004			2003
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 5)	4 893 563 \$	2 144 188 \$		7 037 751 \$
Débiteurs et intérêts courus	51 811	4 242		56 053
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		185 259	(185 259) \$	
Frais payés d'avance	238 663			238 663
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 386 708			2 386 708
Contributions à recevoir (note 6)	233 224			233 224
	<u>7 803 969</u>	<u>2 333 689</u>	<u>(185 259)</u>	<u>9 952 399</u>
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	542 443			542 443
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	27 981 556			27 981 556
Contributions à recevoir (note 6)	40 000			40 000
Frais reportés	180 270			180 270
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>16 571 026</u>			<u>16 571 026</u>
	<u>53 119 264 \$</u>	<u>2 333 689 \$</u>	<u>(185 259) \$</u>	<u>55 267 694 \$</u>
				<u>64 519 227 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Boulanger
Jacques Lemieux

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2004

	2004			2003
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total
PASSIF				
À court terme				
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	2 063 251 \$	152 421 \$		2 215 672 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	185 259		(185 259) \$	
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 11)	2 673 963			5 538 057
Contributions reportées (note 12)	1 168 975			78 666
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	2 386 708			3 342 402
	<u>8 478 156</u>	<u>152 421</u>	<u>(185 259)</u>	<u>14 595 904</u>
Contributions reportées (note 12)	48 652			16 014
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	542 443			755 518
Dette à long terme (note 13)	<u>27 504 001</u>			<u>29 889 474</u>
	<u>36 573 252</u>	<u>152 421</u>	<u>(185 259)</u>	<u>45 256 910</u>
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 14)	15 486 157			15 105 470
Solde de fonds :				
Investis en immobilisations	1 059 855			754 929
Fonds pour la mise en valeur de la capitale		2 181 268		3 401 918
	<u>16 546 012</u>	<u>2 181 268</u>		<u>19 262 317</u>
	<u>53 119 264 \$</u>	<u>2 333 689 \$</u>	<u>(185 259) \$</u>	<u>64 519 227 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Boulanger
Jacques Lemieux

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004		2003
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total
			Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Rentrées de fonds			
Subventions du gouvernement du Québec	16 428 273 \$		16 428 273 \$
Contributions des partenaires et clients	4 698 829		4 698 829
Créances interfonds		1 754 693 \$	1 754 693
Sorties de fonds			
Fournisseurs et membres du personnel	(21 233 277)	(1 316 555)	(22 549 832)
Créances interfonds	(1 754 693)		(1 754 693)
Intérêts reçus	287 855	47 683	335 538
Intérêts versés	(1 755 212)		(1 755 212)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(3 328 225)	485 821	(2 842 404)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Produit de disposition d'actifs destinés à la vente			2 153 202
Acquisition d'immobilisations corporelles	(861 305)		(861 305)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(861 305)		(861 305)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	213 075		213 075
Frais reportés			(117 857)
Dette à long terme			17 329 358
Remboursement de la dette à long terme	(3 341 167)		(3 341 167)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations	(213 075)		(213 075)
Apport du gouvernement du Québec	380 687		380 687
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	(2 960 480)		(2 960 480)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE			
	(7 150 010)	485 821	(6 664 189)
ENCAISSE AU DÉBUT	12 100 310	1 601 630	13 701 940
Virement interfonds	(56 737)	56 737	
ENCAISSE À LA FIN	4 893 563 \$	2 144 188 \$	7 037 751 \$

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constataion des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de la dette à laquelle elle s'y rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et l'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Équipement et logiciel informatiques	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	33 1/3 %

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture et des Communications, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs :		
Fonctionnement	11 775 412 \$	12 478 184 \$
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 709 056	1 187 517
Projets spécifiques :		
Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier	199 000	4 385 695
Mise en valeur de l'édifice de l'Assemblée nationale	122 358	637 539
Plan d'accélération des investissements publics	3 116 965	5 259 717
Ministère de la Culture et des Communications :		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	76 394	46 299
	<u>16 999 185 \$</u>	<u>23 994 951 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2004	2003
Ville de Québec	2 502 603 \$	
Hydro-Québec	364 784	32 292 \$
Séminaire de Québec	250 000	
Société immobilière du Québec	173 357	171 647
Société des Traversiers du Québec	24 284	14 323
Assemblée nationale	20 815	519 464
Société des établissements de plein air du Québec	16 759	
Ministère de l'Éducation	15 000	15 000
Ministère des Transports	12 500	201 704
Musée national des beaux-arts du Québec		5 933
Autres	27 908	30 802
	<u>3 408 010 \$</u>	<u>991 165 \$</u>

5. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt à 2,75 %. Un montant de 1 858 321 \$ (2003 : 5 296 643 \$) est réservé soit 50 000 \$ pour des travaux de réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier, 560 003 \$ pour des travaux d'aménagement des pelouses arrières de l'Hôtel du Parlement et 1 248 318 \$ pour des travaux reliés au Plan d'accélération des investissements publics.

6. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2004	2003
Hydro-Québec	168 611 \$	
Société des établissements de plein air du Québec	16 759	
Assemblée nationale	9 669	3 000 \$
Société immobilière du Québec		120 654
Ministère des Transports		48 000
Ministère de l'Éducation		15 000
Société des Traversiers du Québec		14 323
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir		12 847
Musée national des beaux-arts du Québec		3 084
Autres	78 185	20 000
	273 224	236 908
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	(233 224)	(236 908)
	<u>40 000 \$</u>	

Au 31 mars 2004, un montant de 195 039 \$ représente des contributions à recevoir provenant d'apparentés (2003 : 216 908 \$).

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004		2003	
	Coût	Amortissement accumulé	Total	Total
Terrains	7 946 032 \$		7 946 032 \$	7 675 206 \$
Parc du Bois-de-Coulonge	1		1	1
Parc de l'Amérique Française *	1		1	
Équipement et logiciel informatiques	291 401	233 699 \$	57 702	81 364
Équipement et mobilier de bureau	326 540	203 079	123 461	151 620
Améliorations locatives	127 004	36 366	90 638	106 494
Aménagement dans les parcs	4 410 718	3 624 318	786 400	1 059 572
Aménagements en cours de réalisation	1 019 571		1 019 571	887 911
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location- acquisition	52 290	50 321	1 969	12 653
	14 173 558	4 147 783	10 025 775	9 974 821
Biens culturels :				
Domaine de Maizerets	6 545 250		6 545 250	6 545 250
Domaine Cataract	1		1	1
	6 545 251		6 545 251	6 545 251
	20 718 809 \$	4 147 783 \$	16 571 026 \$	16 520 072 \$

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition du parc de l'Amérique Française auprès de la Société immobilière du Québec pour une valeur symbolique de 1 \$.

8. FRAIS FINANCIERS

	2004	2003
Amortissement des frais reportés	22 085 \$	14 895 \$
Intérêts sur la dette à long terme	1 808 519	1 299 344
	1 830 604 \$	1 314 239 \$

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel, renouvelable annuellement.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

10. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2004		2003
Fournisseurs – opérations courantes	1 297 088	\$	4 784 930
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	152 421		143 826
Salaires et charges sociales	12 137		64 070
Vacances à payer	219 155		170 579
Congés de maladie à payer	26 893		18 703
Intérêts à payer sur la dette à long terme	507 978		454 671
	<u>2 215 672</u>	\$	<u>5 636 779</u>

Au 31 mars 2004, un montant de 58 704 \$ représente des montants à verser à des apparentés (2003 : 41 277 \$).

11. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2004		2003
Solde au début	5 538 057	\$	5 760 309
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	<u>(3 872 838)</u>		<u>(5 023 234)</u>
	1 665 219		737 075
Subventions reçues au cours de l'exercice	<u>1 008 744</u>		<u>4 800 982</u>
Solde à la fin	<u>2 673 963</u>	\$	<u>5 538 057</u>

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2004		2003
Solde au début	94 680	\$	348 995
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	<u>(61 497)</u>		<u>(274 315)</u>
	33 183		74 680
Contributions reçues au cours de l'exercice	<u>1 184 444</u>		<u>20 000</u>
	1 217 627		94 680
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	<u>(1 168 975)</u>		<u>(78 666)</u>
Solde à la fin	<u>48 652</u>	\$	<u>16 014</u>

Au 31 mars 2004, un montant de 26 573 \$ représente des contributions reportées provenant d'apparentés (2003 : 74 680 \$).

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

13. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2004	2003
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :			
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 \$ et un versement final de 2 225 779 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	5,51 %	4 451 158 \$	4 793 555 \$
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,21	4 841 788	5 533 472
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 \$ et un versement final de 1 343 333 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,16	2 686 667	2 893 333
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 \$ et un versement final de 1 386 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,15	1 932 000	2 016 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 \$ et un versement final de 2 244 109 \$ le 1 ^{er} octobre 2012 *	6,21	4 151 601	4 376 012
4,10 %, remboursable par versements semestriels en capital de 52 447 \$ et un versement final de 1 678 312 \$ le 5 mars 2007 *	4,24	1 940 549	2 045 443
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 \$ échéant le 16 janvier 2018	5,78	8 921 450	9 625 000
Emprunt remboursé au cours de l'exercice			602 720
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications :			
7,60 %, remboursable par versements mensuels de 10 034 \$, capital et intérêts échéant le 5 avril 2015 *	7,60	900 155	950 076
6,90 %, remboursable par versements mensuels de 3 734 \$, capital et intérêts échéant le 29 novembre 2004 *	6,90	29 095	70 321
6,16 %, remboursable par versements mensuels de 1 198 \$, capital et intérêts échéant le 12 décembre 2006 *	6,16	36 246	47 985
Avance du ministère des Transports, sans intérêt ni modalités de remboursement remboursé au cours de l'exercice			275 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursés au cours de l'exercice			2 959
		29 890 709	33 231 876
Portion échéant au cours du prochain exercice		(2 386 708)	(3 342 402)
		27 504 001 \$	29 889 474 \$

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications prévues à ces fins.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2005	2 386 708 \$
2006	2 363 665
2007	3 991 332
2008	2 254 998
2009	2 260 310

14. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains, des biens culturels et des aménagements en cours de réalisation financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2004	2003
Terrains	7 921 335 \$	7 672 308 \$
Biens culturels	6 545 251	6 545 251
Aménagement en cours de réalisation	1 019 571	887 911
	<u>15 486 157 \$</u>	<u>15 105 470 \$</u>

15. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2004, la Commission a des engagements concernant l'achat de biens et services, au cours des 5 prochains exercices, qui totalisent 2 838 275 \$ (2003: 7 444 664 \$).

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 65 114 \$ (2003 : 60 927 \$).

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur marchande des contributions à recevoir et reportées à long terme est établie en actualisant le flux de trésorerie futur à un taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des placements comportant des conditions et des échéances semblables.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers.

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	30 368 264 \$	32 587 038 \$	32 661 346 \$	33 629 387 \$
Contributions à recevoir	40 000	35 472		
Contributions reportées	48 652	43 657	16 014	15 539
Dette à long terme :				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	28 925 213	31 019 472	31 885 535	32 757 443
Emprunt garantis par le ministère	965 496	1 094 995	1 068 382	1 153 661

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les apparentés dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les apparentés sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 7.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2004.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Boulanger
Président et directeur général

Québec, le 11 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2004 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 11 juin 2004

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

(L.R.Q., c. R-20)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION**REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Prélèvements	48 142	42 387
Tarification de services	6 557	5 997
Participations volontaires	639	633
Pénalités	1 463	2 401
Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées	14	236
Revenus de placements (note 4)	811	487
Autres	<u>581</u>	<u>523</u>
	<u>58 207</u>	<u>52 664</u>
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	59 856	54 322
Dépenses administratives	13 703	13 542
Gestion immobilière	3 032	2 727
Amortissement des immobilisations	2 314	2 097
Relations publiques et publicité	627	941
Contribution au Fonds du commissaire de l'industrie de la construction	963	881
Autres dépenses	<u>1 031</u>	<u>345</u>
Dépenses avant les éléments suivants	81 526	74 855
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(14 346)	(12 257)
Dépenses imputées au Fonds de formation et au Plan de formation	(1 210)	(1 097)
Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(2 912)	
Subvention du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir	<u>(8 382)</u>	<u>(8 180)</u>
	<u>54 676</u>	<u>53 321</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 531	(657)
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	<u>(7 928)</u>	<u>(7 271)</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	<u><u>(4 397)</u></u>	<u><u>(7 928)</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION****BILAN**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		4 018
Placements et revenus courus (notes 5.2a et 6)	29 193	17 611
Prélèvements à recevoir	4 618	4 431
Débiteurs	1 761	2 112
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 350	4 750
Frais payés d'avance	261	294
	<u>39 183</u>	<u>33 216</u>
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 550	6 900
Immobilisations (note 7)	<u>11 206</u>	<u>10 626</u>
	<u>53 939</u>	<u>50 742</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert de banque	477	
Créditeurs et frais courus	11 115	8 821
Revenus reportés	405	272
Subventions du gouvernement du Québec reportées	7 323	11 255
	<u>19 320</u>	<u>20 348</u>
Subventions du gouvernement du Québec reportées	3 550	6 900
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 17)	<u>35 466</u>	<u>31 422</u>
	58 336	58 670
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	<u>(4 397)</u>	<u>(7 928)</u>
	<u>53 939</u>	<u>50 742</u>

ENGAGEMENTS (note 15)**ÉVENTUALITÉS (note 16)**

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Normand Pelletier

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 531	(657)
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	2 314	2 097
Perte sur cession d'immobilisations	62	3
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	<u>4 044</u>	<u>2 216</u>
	9 951	3 659
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	<u>92</u>	<u>(629)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>10 043</u>	<u>3 030</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions (dispositions) de placements	(11 105)	5 646
Acquisitions d'immobilisations	(2 966)	(2 599)
Produit de la vente d'immobilisations	<u>10</u>	<u>1</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(14 061)</u>	<u>3 048</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme relative aux contrats de location-acquisition	<u></u>	<u>(19)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u></u>	<u>(19)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(4 018)	6 059
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>12 915</u>	<u>6 856</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 9)	<u>8 897</u>	<u>12 915</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
 ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
 ACTIF ET PASSIF
 au 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 5.2a et 6)	164 044	141 019
Indemnités de congés annuels à recevoir	23 206	21 380
Intérêts sur congés payés d'avance		<u>1 640</u>
	<u>187 250</u>	<u>164 039</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 712	1 881
Créditeurs	621	572
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	<u>184 917</u>	<u>161 586</u>
	<u>187 250</u>	<u>164 039</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Normand Pelletier

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
 ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
 ÉVOLUTION DE L'ACTIF
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	328 928	286 062
Revenus de placements	7 786	(67)
Augmentation des intérêts sur congés payés d'avance		2 156
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs		<u>39</u>
	<u>336 714</u>	<u>288 190</u>
UTILISATION DES FONDS		
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	120	
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	308 438	262 199
Intérêts sur indemnités	299	2 739
Remboursement des intérêts sur congés payés d'avance	1 640	516
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 912	
Indemnités perçues à verser aux salariés non identifiés ou non réclamées et antérieures à 3 ans	<u>94</u>	<u>76</u>
	<u>313 503</u>	<u>265 530</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF	23 211	22 660
ACTIF AU DÉBUT	<u>164 039</u>	<u>141 379</u>
ACTIF À LA FIN	<u><u>187 250</u></u>	<u><u>164 039</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES**

ACTIF ET PASSIF
 au 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements (notes 5.2a et 6)	1 229	1 078
Réclamations des employeurs à recevoir	2 309	2 612
Débiteurs	<u>16</u>	<u>69</u>
	<u>3 554</u>	<u>3 759</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	213	183
Réclamations à verser aux salariés	<u>3 341</u>	<u>3 576</u>
	<u>3 554</u>	<u>3 759</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Normand Pelletier

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues des employeurs	2 432	5 196
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse	30	
Revenus de placements	<u>30</u>	<u>17</u>
	<u>2 492</u>	<u>5 213</u>
UTILISATION DES FONDS		
Diminution des chèques en circulation moins encaisse		16
Réclamations versées aux salariés	2 777	2 150
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à verser aux salariés non identifiés et antérieures à 3 ans	<u>(80)</u>	<u>160</u>
	<u>2 697</u>	<u>2 326</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(205)	2 887
ACTIF AU DÉBUT	<u>3 759</u>	<u>872</u>
ACTIF À LA FIN	<u>3 554</u>	<u>3 759</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS PATRONALES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements (notes 4, 5.2a et 6)	1 610	1 314
Avances sur cotisations	130	130
Cotisations des employeurs à recevoir	<u>391</u>	<u>80</u>
	<u>2 131</u>	<u>1 524</u>
PASSIF		
Créditeurs	7	14
Cotisations à remettre	<u>2 124</u>	<u>1 510</u>
	<u>2 131</u>	<u>1 524</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Normand Pelletier

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	<u>9 003</u>	<u>8 665</u>
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	8 389	8 834
Diminution des créditeurs	<u>7</u>	<u>3</u>
	<u>8 396</u>	<u>8 837</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	607	(172)
ACTIF AU DÉBUT	<u>1 524</u>	<u>1 696</u>
ACTIF À LA FIN	<u>2 131</u>	<u>1 524</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements (notes 4, 5.2a et 6)	5 711	4 054
Avances sur cotisations	1 506	1 311
Cotisations des salariés à recevoir	<u>3 488</u>	<u>3 233</u>
	<u>10 705</u>	<u>8 598</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	440	129
Créditeurs	69	62
Cotisations à remettre	<u>10 196</u>	<u>8 407</u>
	<u>10 705</u>	<u>8 598</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Normand Pelletier

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	49 106	44 009
Augmentation des avances sur cotisations	195	
Augmentation des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs	<u>318</u>	
	<u>49 619</u>	<u>44 009</u>
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	47 512	43 322
Diminution des avances sur cotisations		5
Diminution des chèques en circulation moins encaisse et créditeurs		<u>139</u>
	<u>47 512</u>	<u>43 466</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF	2 107	543
ACTIF AU DÉBUT	<u>8 598</u>	<u>8 055</u>
ACTIF À LA FIN	<u>10 705</u>	<u>8 598</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements (notes 5.2a et 6)	63	38
Cotisations des employeurs à recevoir	<u>143</u>	<u>111</u>
	<u>206</u>	<u>149</u>
PASSIF		
Contributions à remettre	<u>206</u>	<u>149</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Normand Pelletier

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	700	587
UTILISATION DES FONDS		
Remises de contributions	<u>643</u>	<u>438</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF	57	149
ACTIF AU DÉBUT	<u>149</u>	<u>149</u>
ACTIF À LA FIN	<u>206</u>	<u>149</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION****BILAN**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements (notes 4, 5.2a et 6)	4 058	2 744
Contributions des employeurs à recevoir	<u>1 906</u>	<u>1 215</u>
	<u>5 964</u>	<u>3 959</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1	5
Créditeurs	3	2
Indemnités à verser aux salariés	<u>1 197</u>	<u>972</u>
	1 201	979
AVOIR	<u>4763</u>	<u>2 980</u>
	<u>5 964</u>	<u>3 959</u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Normand Pelletier

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION**

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	2 058	1 841
Recouvrement d'indemnités	1 104	1 260
Pénalités	<u>168</u>	<u>236</u>
	<u>3 330</u>	<u>3 337</u>
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	<u>1 547</u>	<u>1 584</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR	1 783	1 753
AVOIR AU DÉBUT	<u>2 980</u>	<u>1 227</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>4 763</u></u>	<u><u>2 980</u></u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE QUALIFICATION****BILAN**

au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 5.2a et 6)	2 452	2 092
Contributions des employeurs à recevoir	<u>85</u>	<u>64</u>
	<u>2 537</u>	<u>2 156</u>
PASSIF		
Indemnités à verser aux salariés	14	8
AVOIR (note 10)	<u>2 523</u>	<u>2 148</u>
	<u>2 537</u>	<u>2 156</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Normand Pelletier

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	504	445
Revenus de placements	<u>67</u>	<u>35</u>
	571	480
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	<u>196</u>	<u>169</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR	375	311
AVOIR AU DÉBUT	<u>2 148</u>	<u>1 837</u>
AVOIR À LA FIN	<u>2 523</u>	<u>2 148</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION****BILAN**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 5.2a et 6)	117 603	107 318
Contributions des employeurs à recevoir	1 296	1 288
Frais d'activités de formation payés d'avance	675	218
Matériaux réutilisables pour la formation	<u>1 255</u>	<u>779</u>
	<u><u>120 829</u></u>	<u><u>109 603</u></u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	40	102
Créditeurs	21	23
Activités de formation à payer	<u>2 688</u>	<u>1 461</u>
	<u>2 749</u>	<u>1 586</u>
AVOIR	<u>118 080</u>	<u>108 017</u>
	<u><u>120 829</u></u>	<u><u>109 603</u></u>

Pour le Conseil d'administration,
 André Ménard
 Normand Pelletier

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	17 871	16 358
Revenus de placements	<u>6 440</u>	<u>(1 886)</u>
	<u>24 311</u>	<u>14 472</u>
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	8 754	8 382
Incitatifs à la formation	3 741	4 411
Contribution au C.G.U.F.F.*	779	1 428
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	<u>974</u>	<u>900</u>
	<u>14 248</u>	<u>15 121</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR	10 063	(649)
AVOIR AU DÉBUT	<u>108 017</u>	<u>108 666</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>118 080</u></u>	<u><u>108 017</u></u>

* Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL****BILAN**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Placements et revenus courus (notes 5.2a et 6)	19 824	17 279
Contributions des employeurs à recevoir	<u>290</u>	<u>187</u>
	<u>20 114</u>	<u>17 466</u>
PASSIF		
Créditeurs	5	5
Activités de formation à payer	<u>1</u>	<u>5</u>
	6	5
AVOIR	<u>20 108</u>	<u>17 461</u>
	<u>20 114</u>	<u>17 466</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Normand Pelletier

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	4 300	3 541
Revenus de placements	<u>1 108</u>	<u>(259)</u>
	<u>5 408</u>	<u>3 282</u>
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	1 127	612
Incitatifs à la formation	845	127
Contribution au Comité du plan de formation	553	481
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	<u>236</u>	<u>197</u>
	<u>2 761</u>	<u>1 417</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR	2 647	1 865
AVOIR AU DÉBUT	<u>17 461</u>	<u>15 596</u>
AVOIR À LA FIN	<u>20 108</u>	<u>17 461</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES****ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	2003				2002
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
ACTIF					
Placements					
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5.1)	2 983 724	1 242 800	3 240 487	7 467 011	6 589 154
Placements et intérêts courus (note 5.2b)	31 431	29 327	63 075	123 833	110 330
	<u>3 015 155</u>	<u>1 272 127</u>	<u>3 303 562</u>	<u>7 590 844</u>	<u>6 699 484</u>
Créances					
Cotisations des salariés à recevoir	8 238	8 043		16 281	15 046
Contributions des employeurs à recevoir	17 869			17 869	15 012
Transfert à recevoir du compte général			10 727		
Transfert à recevoir du compte complémentaire			2 308		
	<u>26 107</u>	<u>8 043</u>	<u>13 035</u>	<u>34 150</u>	<u>30 058</u>
	<u>3 041 262</u>	<u>1 280 170</u>	<u>3 316 597</u>	<u>7 624 994</u>	<u>6 729 542</u>
PASSIF					
Chèques en circulation moins encaisse	267		(30)	237	422
Créditeurs	499	161		660	553
Cotisations et contributions à rembourser après retraite		34 470		34 470	25 138
Rentes et prestations forfaitaires à payer	6 090	1 906	1 174	9 170	10 286
Transfert à payer au compte des retraités	10 727	2 308			
	<u>17 583</u>	<u>38 845</u>	<u>1 144</u>	<u>44 537</u>	<u>36 399</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 11)	<u>3 023 679</u>	<u>1 241 325</u>	<u>3 315 453</u>	<u>7 580 457</u>	<u>6 693 143</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Normand Pelletier

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003				2002
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF					
Cotisations des salariés (note 11.c)	85 440	110 136		195 576	168 189
Contributions des employeurs (note 11.c)	232 764			232 764	195 832
Cotisations et contributions après retraite		26 701		26 701	25 202
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	108 247	44 555	125 739	278 541	284 631
Autres revenus d'intérêts	1 224	542	542	2 308	685
Transfert du compte général			106 780		
Transfert du compte complémentaire			18 699		
Modification de la juste valeur des placements	259 087	110 046	301 122	670 255	
	<u>686 762</u>	<u>291 980</u>	<u>552 882</u>	<u>1 406 145</u>	<u>674 539</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF					
Rentes et prestations forfaitaires	23 449	7 381	438 730	469 560	431 633
Remboursement des heures après retraite		34 369		34 369	25 491
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	13 998	192		14 190	12 136
Transfert au compte des retraités	106 780	18 699			
Dépenses administratives	712			712	526
Modification de la juste valeur des placements					1 057 592
	<u>144 939</u>	<u>60 641</u>	<u>438 730</u>	<u>518 831</u>	<u>1 527 378</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	541 823	231 339	114 152	887 314	(852 839)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - AU DÉBUT	<u>2 481 856</u>	<u>1 009 986</u>	<u>3 201 301</u>	<u>6 693 143</u>	<u>7 545 982</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - À LA FIN	<u>3 023 679</u>	<u>1 241 325</u>	<u>3 315 453</u>	<u>7 580 457</u>	<u>6 693 143</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

BILAN

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

		2003		2002
	Régimes d'assurance de base	Régimes supplé- mentaires d'assurance	Total	Total
ACTIF				
Placements et revenus courus (notes 5.2a et 6)	233 688	28 665	262 353	239 587
Contributions des employeurs à recevoir	11 998	1 690	13 688	12 006
	<u>245 686</u>	<u>30 355</u>	<u>276 041</u>	<u>251 593</u>
PASSIF				
Chèques en circulation moins encaisse	1 673		1 673	4 249
Réclamations à payer	386		386	684
Créditeurs	4 242	26	4 268	3 582
Provision pour bénéfices éventuels	37 565	2 811	40 376	34 351
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	6 100		6 100	1 415
Contributions des employeurs non utilisées	139 079	8 931	148 010	127 858
Passifs actuariels (note 12)	65 223		65 223	63 499
	<u>254 268</u>	<u>11 768</u>	<u>266 036</u>	<u>235 638</u>
AVOIR				
Réserve reliée au programme de gestion de la santé (note 13)				1 066
Avoir non affecté (note 14)	(8 582)	18 587	10 005	14 889
	<u>(8 582)</u>	<u>18 587</u>	<u>10 005</u>	<u>15 955</u>
	<u>245 686</u>	<u>30 355</u>	<u>276 041</u>	<u>251 593</u>

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Normand Pelletier

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIMES D'ASSURANCE**

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003			2002
	Régimes d'assurance de base	Régimes supplé- mentaires d'assurance	Total	Total
PROVENANCE DES FONDS				
Contributions des employeurs	135 116	9 275	144 391	120 173
Cotisations volontaires des salariés	5 839		5 839	7 299
Diminution des passifs actuariels				66 342
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	6 202			
Revenus de placements	12 127	1 496	13 623	(4 421)
	<u>159 284</u>	<u>10 771</u>	<u>163 853</u>	<u>189 393</u>
UTILISATION DES FONDS				
Primes d'assurance versées aux régimes de base		6 202		
Dépenses imputées par le fonds général d'administration		156	156	121
Réclamations	155 790		155 790	146 267
Taxe sur le capital	3 250	191	3 441	2 951
Frais de gestion de réclamations et primes	2 667		2 667	1 853
Augmentation des provisions pour bénéfices éventuels	5 501	524	6 025	5 446
Augmentation des passifs actuariels	1 724		1 724	
Augmentation des contributions non utilisées				58 651
	<u>168 932</u>	<u>7 073</u>	<u>169 803</u>	<u>215 289</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR	(9 648)	3 698	(5 950)	(25 896)
AVOIR AU DÉBUT	<u>1 066</u>	<u>14 889</u>	<u>15 955</u>	<u>41 851</u>
AVOIR À LA FIN	<u>(8 582)</u>	<u>18 587</u>	<u>10 005</u>	<u>15 955</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

À cette fin, la Commission administre neuf fonds en fidéicommiss ainsi que le régime supplémentaire de rentes et les régimes d'assurance. Quant au fonds général d'administration, il est établi pour rendre compte des opérations de la Commission exercées pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS

2.1 Vocation des fonds en fidéicommiss

a) Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des revenus de placements qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

b) Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

c) Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

d) Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

e) Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs afin de permettre aux parties patronale et syndicale de conduire en chantier, la mise en place harmonieuse et la diffusion des conditions de travail applicables et, d'en mesurer la pertinence et l'efficacité et de mener tout autre démarche et analyse destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

f) Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

**2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS
ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)****2.1 Vocation des fonds en fidéicommis (suite)****g) Fonds de qualification**

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés des frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence émis par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été regroupés aux fins de présentation des états financiers.

h) Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement du fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction conformément aux conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial, industriel et des travaux de génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

i) Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement du plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

a) Généralités

Le régime supplémentaire de rentes est un régime de retraite interentreprises à cotisations et prestations déterminées. Ce régime a été élaboré par le comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et a remplacé, à compter du 1^{er} janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement. En vertu du régime, les contributions et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), sous le numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des participants et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime.

Le régime est constitué selon trois comptes distincts: le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Le compte général est alimenté par les contributions des employeurs et les cotisations que les participants versent en vertu de la formule générale applicable à tous les participants; il assume les dépenses imputées par le fonds général d'administration concernant l'administration du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités. Le compte complémentaire reçoit les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Le compte général constitue une disposition à prestations déterminées et prévoit l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

b) Politique de capitalisation

Au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), il n'y a pas de promoteur du régime car ce dernier a été créé en vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce Règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la Commission doit assurer l'application. Conformément à l'article 118 de ce Règlement, la Commission fait évaluer à chaque année le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, par un actuaire qui n'est pas à son emploi. L'évaluation est effective le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour l'année qui suit la date effective de l'évaluation. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour écarts défavorables pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants: recommander le niveau de taux de rente de base applicable pour l'année qui suit la date effective de l'évaluation, recommander un ajustement, s'il y a lieu, de la rente de base accumulée et des rentes en cours de paiement à la date effective de l'évaluation et recommander un niveau de pourcentage de supplément applicable pour les nouveaux prestataires pour l'année qui suit la date effective de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes de la Commission (voir note 11a).

c) Prestations de retraite

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 70 et, à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et des heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans, ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 60.

La rente de retraite est égale au total de la rente payable en vertu du compte général, majorée du supplément s'y rattachant, et de la rente payable en vertu du compte complémentaire.

La rente payable en vertu du compte général est égale à la rente de base résultant des heures travaillées ajustées du participant selon les taux de rentes de base stipulés à l'annexe II du Règlement. Aucun supplément n'est applicable aux mises à la retraite effectuées au cours de l'an 2003 (12,5 % en 2002).

La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite.

Le participant qui prend sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes, les taux de rentes par 1 000 heures travaillées ajustées et le taux de supplément sont sujets à des ajustements annuels déterminés par la Commission à la suite de l'évaluation actuarielle du régime.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

**2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS
ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)****2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)****d) Prestation d'invalidité**

Tout participant frappé d'invalidité totale qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53^e semaine qui suit le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. Cette rente demeure payable même si l'invalidité cesse.

e) Prestations au décès

Au décès d'un participant non retraité qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée des cotisations que le participant a versées aux comptes général et complémentaire. Si le participant a accumulé au moins 2 800 heures travaillées, la prestation forfaitaire est égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été payés au retraité et à son conjoint. À partir de ce moment, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Si un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

f) Prestations de départ

Un participant qui n'a pas atteint l'âge normal de retraite devient admissible aux prestations de départ lorsque 24 mois consécutifs se sont écoulés sans qu'aucune heure travaillée n'ait été portée à son crédit.

Un participant qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées a droit à une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée des cotisations qu'il a versées aux comptes général et complémentaire.

Un participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées a droit à une rente différée payable à compter de sa date normale de retraite ou d'une date de retraite anticipée selon les dispositions du régime.

Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée ou le transfert du montant de la prestation forfaitaire à laquelle il a droit dans un autre véhicule d'épargne-retraite autorisé.

g) Cotisations et contributions après retraite

Les cotisations et contributions reçues à l'égard d'un participant qui reçoit une rente de retraite ou qui a dépassé l'âge normal de la retraite lui sont remboursées au cours de l'année suivante.

h) Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, a apporté des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1). Le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec administré par la Commission est assujéti

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

h) Loi sur les régimes complémentaires de retraite (suite)

à cette loi. La Commission a engagé des pourparlers avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi pour ce régime, car la mise en œuvre de plusieurs dispositions de cette loi causerait des difficultés excessives compte tenu des caractéristiques particulières du régime de rentes. Ces discussions ont amené la publication, le 30 décembre 2003, d'un projet de règlement visant à soustraire le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction à certaines dispositions de ladite loi ou à en reporter la mise en application. Cependant, certains éléments concernant le financement et la solvabilité du régime demeurent en discussion.

Par conséquent, les évaluations actuarielles préparées pour le régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003 ne reflètent pas les modifications requises par cette loi.

2.3 Vocation des régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Des caisses supplémentaires sont établies aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Au 31 décembre 2003, les métiers et occupations qui participent aux régimes supplémentaires d'assurance sont les suivants: électriciens, couvreurs, ferblantiers, tuyauteurs, travailleurs de lignes, mécaniciens en protection d'incendie, frigoristes, mécanicien de chantier et métiers de la truelle (briqueurs, cimentiers-applicateurs, plâtriers et carreleurs).

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective des régimes d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par un régime supplémentaire, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré d'un tel régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction de la Commission selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états des flux de trésorerie des fonds en fidéicommis et des régimes d'assurance ne sont pas présentés car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice.

3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ne sont pas consolidés aux états financiers du fonds général d'administration car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales ou comptables distinctes.

3.2 Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers autres que les placements est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**3.3 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance****a) Placements**

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti. La juste valeur des placements à court terme est équivalente au coût.

b) Conversion des devises

Le coût des placements en titres négociables est converti aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

La juste valeur des placements est convertie en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus provenant des placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 1/2 %
Aménagements des bâtiments	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	25 %

d) Revenus reportés

Les avantages incitatifs accordés à la Commission par les bailleurs, pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux revenus reportés et amortis de façon linéaire sur la durée des baux, soit 5 ans. L'amortissement est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

e) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Commission consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires facilement convertibles dont l'échéance n'excède pas trois mois.

f) Avantages sociaux futurs

La Commission offre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des avantages complémentaires de retraite à ses employés.

Pour ces régimes à prestations déterminées, la Commission a adopté les conventions comptables suivantes :

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et ils sont imputés aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les calculs tiennent compte des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes de retraite, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, la mortalité des participants aux régimes et les coûts prévus des soins de santé.

Aux fins de la détermination du rendement prévu des actifs des régimes de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance (suite)

g) Virements et imputations

Les imputations du fonds général d'administration sont fixées annuellement par la Commission au montant qui lui paraît requis aux fins d'acquitter les frais d'administration des fonds de formation, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Les frais d'administration de certains fonds en fidéicommis ne leur sont pas imputés. Ils sont assumés par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis 3 ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans.

h) Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

i) Matériaux réutilisables pour la formation

Les coûts encourus par la Commission à l'égard des matériaux réutilisables pour la formation sont inscrits aux dépenses de façon linéaire selon la durée de l'entente entre la Commission et la Commission scolaire. La durée de l'entente est de 3 ou 10 ans.

3.4 Régime supplémentaire de rentes

a) Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendante de ses participants et des employeurs qui y cotisent. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

b) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur des unités de dépôts à participation détenues dans des fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec est déterminée par cette dernière.

4. REVENUS DE PLACEMENTS - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

En vertu de sa réglementation, la Commission est autorisée à prendre pour son administration les revenus tirés des placements des fonds de cotisations patronales, de cotisations syndicales et du fonds spécial d'indemnisation. Les revenus provenant des placements de ces fonds attribués au fonds général d'administration ainsi que ceux provenant des placements du fonds général d'administration se détaillent comme suit:

	2003	2002
Fonds de cotisations patronales	30	18
Fonds de cotisations syndicales	108	40
Fonds spécial d'indemnisation	101	29
	<u>239</u>	<u>87</u>
Fonds général d'administration	<u>572</u>	<u>400</u>
	<u>811</u>	<u>487</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS

5.1 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec - à la juste valeur

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	2003	2002
Compte général		
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **	(3 000)	(124 999)
Dépôts à participation ***	2 983 860	2 756 429
Revenus à recevoir du fonds particulier	2 864	5 949
	<u>2 983 724</u>	<u>2 637 379</u>
Compte complémentaire		
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec **	1	(14 999)
Dépôts à participation ***	1 241 551	1 047 000
Revenus à recevoir du fonds particulier	1 248	2 184
	<u>1 242 800</u>	<u>1 034 185</u>
Compte des retraités		
Dépôts à vue *	(27 001)	125 001
Dépôts à participation ***	3 260 709	2 785 788
Revenus à recevoir du fonds particulier	6 779	6 801
	<u>3 240 487</u>	<u>2 917 590</u>
	<u>7 467 011</u>	<u>6 589 154</u>

* Au fonds général de la Caisse.

** Avances au taux du jour augmenté de 5 points de base, remboursable sur demande.

*** Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse, tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes, sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. À la clôture de chaque mois du fonds particulier, la Caisse attribue à la Commission le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements.

5.2 Placements et revenus courusa) Fonds général d'administration, fonds en fidéicommiss et régimes d'assurance - au coût

	2003		2002	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	32 243	32 243	28 202	28 202
Dépôt à court terme ^(a)	138 116	138 116	100 288	100 288
Obligations ^(b)	248 919	257 544	228 124	235 503
Actions ^(c)	186 862	208 835	174 129	160 670
Compte courtier ^(d)	(1 378)	(1 378)	580	580
Intérêts courus	3 378	4 824	2 811	2 154
Total	<u>608 140</u>	<u>640 184</u>	<u>534 134</u>	<u>527 397</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS (suite)**5.2 Placements et revenus courus (suite)****a) Fonds général d'administration, fonds en fidéicommiss et régimes d'assurance - au coût (suite)**

- (a) Venant à échéance au plus tard le 30 décembre 2004 et aux taux d'intérêt variant de 2,58 % à 2,89 %.
- (b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 5,75 ans et le taux de rendement effectif est de 4,23 %.
- (c) Le coût des actions américaines s'élève à 54 781 712 \$ par rapport à une juste valeur de 53 514 779 \$. Le coût des actions étrangères s'élève à 45 823 202 \$ par rapport à une juste valeur de 52 585 060 \$.
- (d) Correspond à la marge conservée chez le courtier pour la compensation des plus ou moins-values sur contrats à terme.

Ces placements et revenus courus sont répartis comme suit :

	2003	2002
Fonds général d'administration	29 193	17 611
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	164 044	141 019
Fonds de réclamations de salaires	1 229	1 078
Fonds de cotisations patronales	1 610	1 314
Fonds de cotisations syndicales	5 711	4 054
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	63	38
Fonds spécial d'indemnisation	4 058	2 744
Fonds de qualification	2 452	2 092
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	117 603	107 318
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	19 824	17 279
Régimes d'assurance de base	233 688	215 636
Régimes supplémentaires d'assurance	28 665	23 951
	<u>608 140</u>	<u>534 134</u>

b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur

	2003		2002	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	20 562	20 562	19 995	19 995
Dépôt à court terme ^(a)	88 308	88 308	68 534	68 534
Obligations ^(b)	14 696	14 683	21 456	21 503
Intérêts courus	280	280	298	298
	<u>123 846</u>	<u>123 833</u>	<u>110 283</u>	<u>110 330</u>

(a) Venant à échéance au plus tard le 30 décembre 2004 et aux taux d'intérêt variant de 2,58 % à 2,89 %.

(b) L'échéance moyenne pondérée des obligations est de 5,75 ans et le taux de rendement effectif est de 4,23 %.

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit :

	2003	2002
Compte général	31 431	17 667
Compte complémentaire	29 327	23 883
Compte des retraités	63 075	68 780
	<u>123 833</u>	<u>110 330</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS HORS BILAN

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Commission a recours à divers instruments financiers dérivés à des fins de rendement.

Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Commission:

	2003		2002	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Contrats à terme d'indices boursiers				
Positions acheteur	5 098	297	2 110	(29)
Positions vendeur	(4 733)	(221)	(1 911)	42
Contrats de change à terme				
Positions vendeur	100 326	2 174	78 198	(2 173)
	<u>100 691</u>	<u>2 250</u>	<u>78 397</u>	<u>(2 160)</u>

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la Commission recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables aux dates de la présentation de l'information financière. Les cours des courtiers en valeurs mobilières ou des banquiers de la Commission sont disponibles pour ces contrats à terme d'indices boursiers et ces contrats de change.

La Commission ne traite qu'avec des institutions financières de réputation, de sorte que le risque de crédit est pratiquement inexistant. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises sont gérés par des contrats de change à terme.

7. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	672		672	672
Bâtiments	8 718	5 470	3 248	3 466
Aménagements des bâtiments	2 838	1 745	1 093	923
Mobilier et équipement	7 477	5 346	2 131	1 917
Équipement informatique	7 093	4 588	2 505	1 987
Logiciel informatique	3 309	2 513	796	1 166
Améliorations locatives	1 555	794	761	495
	<u>31 662</u>	<u>20 456</u>	<u>11 206</u>	<u>10 626</u>

8 EMPRUNT BANCAIRE

La Commission a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 1^{er} juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2003, le montant maximum que pouvait prélever la Commission s'établissait à 7 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des prélèvements à recevoir	(187)	(1 100)
Variation des débiteurs	351	(1 024)
Augmentation de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 400	5 232
Diminution des frais payés d'avance	33	133
Variation des créditeurs et frais courus	2 294	(476)
Variation des revenus reportés	133	19
Augmentation de la subvention du gouvernement du Québec reportée	<u>(3 932)</u>	<u>(3 413)</u>
	<u>92</u>	<u>(629)</u>

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds général d'administration comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Découvert de banque	(477)	4 018
Placement et revenus courus *	<u>9 374</u>	<u>8 897</u>
	<u>8 897</u>	<u>12 915</u>

* Ces placements et revenus courus sont ceux dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Les intérêts et frais bancaires payés par la Commission s'élèvent à 172 241 \$ (205 709 \$ en 2002).

10. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Aux fins de présentation des états financiers, les fonds de qualification ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Mécaniciens	65	73
Serruriers	75	72
Monteurs	30	33
Ferrailleurs	95	70
Électriciens	761	655
Ferblantiers	221	182
Chaudronniers	168	147
Tuyauteurs	<u>1 108</u>	<u>916</u>
	<u>2 523</u>	<u>2 148</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

11. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS**a) Obligations du Régime supplémentaire de rentes**

La firme d'actuaire Groupe-conseil Aon a établi la valeur actuarielle des prestations constituées des comptes général et des retraités à même les renseignements arrêtés au 1^{er} janvier 2003 et transmis par la Commission de la construction du Québec, administrateur du régime. Cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2003. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables, selon les actuaire responsables de l'évaluation. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas concerné puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées et les obligations de ce compte sont donc égales à l'actif.

Selon cette évaluation, la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice ainsi que la valeur des réserves déterminée conformément au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, s'établissent comme suit :

	2003	2002
Compte général	3 572 885	3 495 638
Compte des retraités	<u>3 708 563</u>	<u>3 405 453</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	7 281 448	6 901 091
Réserve spéciale prise à même le compte général égale à la différence entre la valeur des obligations du compte des retraités et l'actif de ce compte	<u>345 225</u>	<u>348 461</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées et réserves à la fin de l'exercice	<u><u>7 626 673</u></u>	<u><u>7 249 552</u></u>
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	6 901 091	6 684 488
Changements apportés au régime		(340 078)
Modifications des hypothèses actuarielles	145 901	239 903
Intérêts cumulés sur les prestations	477 065	495 586
Prestations constituées	159 505	180 469
Prestations versées	(495 834)	(447 150)
Transfert du compte complémentaire	22 850	62 388
Pertes (gains) d'expérience	<u>70 870</u>	<u>25 485</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u><u>7 281 448</u></u>	<u><u>6 901 091</u></u>

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes:

	2003	2002
Rendement à moyen terme de l'actif	6,75 %	7,0 %
Rendement à long terme de l'actif	6,25	6,5

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

11. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

b) Valeur actuarielle de l'actif net disponible

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées). Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des trois dernières années. Lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002, la valeur ajustée a été limitée à 100 % de la valeur marchande. Par rapport à l'évaluation au 31 décembre 2002, cette méthode a été modifiée de la façon suivante: la valeur ajustée au 31 décembre 2003 a été limitée à 107 % de la valeur marchande.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit :

	2003	2002
Juste valeur de l'actif net disponible pour le versement des prestations :		
Compte général	3 023 679	2 481 856
Compte des retraités	3 315 453	3 201 301
	<u>6 339 132</u>	<u>5 683 157</u>
Modification des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	<u>(35 737)</u>	<u>245 828</u>
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations	<u><u>6 303 395</u></u>	<u><u>5 928 985</u></u>

c) Politique de capitalisation

La contribution de l'employeur est limitée à celle déterminée pour le compte général. Depuis le début du régime, la cotisation des participants au compte général a progressé de 0,05 \$ à 0,80 \$ par heure travaillée et la contribution des employeurs a varié de 0,04 \$ à 2,375 \$ par heure travaillée. Au cours de l'exercice 2003, la contribution des employeurs à ce même compte, est passé à 1,975 \$ par heure travaillée pour un apprenti et à 2,375 \$ par heure travaillée pour un compagnon. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 \$ à 3,00 \$ par heure travaillée depuis le début du régime.

La dernière évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle au 31 décembre 2000. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 indique l'existence d'une obligation non capitalisée au 31 décembre 2003 de 978 053 000 \$. Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), cette obligation est en voie de capitalisation par un montant de 1,394 \$/heure travaillée sur le total des cotisations versées jusqu'au 31 décembre 2004. Toutefois, ce montant sera réduit progressivement à 1,027 \$/heure travaillée jusqu'au 31 décembre 2017.

12. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, les régimes assument une part limitée des risques; certaines garanties d'assurance sont obtenues et le règlement de certaines réclamations est délégué.

Conformément aux articles 100 à 103 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, un actuaire-conseil a réalisé une évaluation actuarielle des régimes au 31 décembre 2003 qui vise à attester la solvabilité des régimes d'assurances.

Les sommes des engagements des régimes ont été évaluées au 31 décembre 2003 et la Commission a comptabilisé les sommes requises suivantes :

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

12. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE (suite)

	2003	2002
Provisions pour prestations engagées	27 548	26 789
Provisions pour rentes aux assurés invalides	37 675	36 710
	<u>65 223</u>	<u>63 499</u>

13. RÉSERVE RELIÉE AU PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ

Depuis 1998, des cotisations de 3 ¢/heure sont versées à la caisse du régime de base afin de mettre graduellement en place un programme de gestion de la santé. Ce programme fournit des protections d'assurance non traditionnelles qui sont axées sur la prévention, l'intervention personnalisée et la réadaptation dans le but de contenir l'augmentation du coût des protections traditionnelles fournies par les régimes. La Commission s'est engagée à utiliser toutes ces cotisations pour défrayer le coût des divers volets actuels et futurs mis en place dans le cadre du programme. Le montant cumulatif de ces cotisations non utilisé au 31 décembre 2003, s'élève à 15 354 000 \$ (12 359 000 \$ en 2002).

	2003	2002
Solde au début	1 066	9 320
Augmentation nette relative aux cotisations	2 995	3 039
	<u>4 061</u>	<u>12 359</u>
Virement à l'avoir non affecté	<u>(4 061)</u>	<u>(11 293)</u>
Solde à la fin	<u>1 066</u>	<u>1 066</u>

14. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Aux fins de la présentation des états financiers, tous les régimes supplémentaires d'assurance ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, la répartition de l'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

	2003	2002
Électriciens	9 512	8 885
Couvreurs	817	749
Ferblantiers	975	624
Tuyauteurs	4 505	3 053
Travailleurs de lignes	970	710
Mécaniciens en protection incendie	347	231
Frigoristes	372	323
Mécaniciens chantiers	253	87
Métiers de la truelle	836	227
	<u>18 587</u>	<u>14 889</u>

15. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 2008 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS (suite)

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 concernant ces locaux administratifs s'élève à 1 270 829 \$ (1 073 556 \$ en 2002). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

2004	1 215
2005	1 025
2006	456
2007	325
2008	195
	<u>3 216</u>

16. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la Commission, au montant de 2 202 792 \$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la Commission ont pris fait et cause pour celle-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la Commission. Tout paiement par la Commission, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

17. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission et le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission sont des régimes à prestations déterminées contributifs; ils comportent des garanties à la retraite et au décès et sont obligatoires pour tous les employés permanents.

La Commission offre aussi à ses retraités des régimes d'assurance maladie et d'assurance vie à prestations déterminées ainsi que des bonis de départ.

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2003, la charge nette de la Commission se présente comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Charge nette	2 947	2 918	5 151	3 449

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, prises collectivement, ainsi que le passif au titre des prestations constituées au titre des régimes se présentent comme suit au 31 décembre :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Obligations au titre des prestations constituées	234 317	222 003	43 121	32 445
Juste valeur des actifs des régimes	225 467	196 289		
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	(8 850)	(25 714)	(43 121)	(32 445)
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value			(35 466)	(31 422)

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

**17. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION
 DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (suite)**

L'actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite au 31 décembre 2003 est diminué d'une provision pour moins-value de 33 531 600 \$.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Commission pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Taux d'actualisation	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25	7,75		
Taux de croissance de la rémunération	4,00 à 5,00	4,00 à 5,00		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 9 % pour 2003. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer de 1 % par année pour atteindre 5 % en 2007 et demeurer à ce niveau par la suite.

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de la Commission se présentent comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Cotisations de l'employeur	2 947	2 918		
Cotisations des employés	2 275	2 227		
Prestations versées	9 210	8 020	1 108	1 233

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2003
OPINION ACTUARIELLE.

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2003, sur la base de la codification administrative de mai 2003 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, qui représente les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2003, et sur la base des données arrêtées au 1^{er} janvier 2003. Cette opinion actuarielle fait suite au rapport intitulé Évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 daté du 26 novembre 2003.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre opinion :

- a) Le régime affiche, au 31 décembre 2003, un écart résiduel négatif de 16 344 000 \$ et un déficit net de 978 053 000 \$.
- b) Le régime n'est pas pleinement solvable au 31 décembre 2003. Si le régime devait être dissous au 31 décembre 2003, la valeur de l'actif du régime serait inférieure à la valeur des engagements du régime.
- c) Les cotisations salariales et patronales versées au régime, à un taux moyen de 3,075 \$ par heure travaillée en 2004, sont suffisantes pour couvrir les engagements du régime résultant de l'application pour l'année 2004 du taux de rente de base de 320 \$/1 000 heures travaillées ajustées, les cotisations pour amortissement des améliorations antérieures, le financement de l'écart résiduel négatif et la provision pour dépenses, et ce, jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle du régime.
- d) Le montant des cotisations affectées au financement du déficit net est détaillé dans le tableau suivant :

Nature de la cotisation	Cotisation en \$/heure travaillée	Fin de la période d'amortissement	Valeur présente des cotisations d'amortissement au 2003-12-31 (000 \$)
Modification – 1990-01-01	0,105	2004-12-31	10 574
Modification – 1991-01-01	0,110	2005-12-31	19 942
Modification – 2000-01-01	0,092	2014-12-31	66 693
Expérience – 2003-01-01	1,027	2017-12-31	864 500
Expérience – 2004-01-01	0,060	2006-12-31	16 344
	1,394		978 053

- e) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
- f) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation.
- g) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
- h) Étant donné que le régime est un régime de retraite interentreprises, cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4100 du manuel de la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Nous avons produit cette opinion actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Vice-président principal

Pierre Guérin, FICA, FSA
Conseiller principal

Montréal, le 17 mars 2004

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif des régimes de base est supérieur de 18 033 000 \$ aux engagements des régimes;
- b) Les taux de cotisation prévus lors du dépôt du rapport d'évaluation au 31 décembre 2003, à savoir 1,32 \$/heure avant le 26 avril 2003 et 1,38 \$/heure à compter du 27 avril 2003 sont suffisants pour assurer la solvabilité des régimes de base jusqu'au 31 décembre 2004 et pour maintenir la capitalisation de la réserve de contingence à son niveau maximal de 10 000 000 \$ jusqu'à la fin du premier semestre de 2004. Au 31 décembre 2004, la réserve de contingence sera de 4 839 000 \$, soit bien en deçà de son niveau maximal;
- c) Ces taux de cotisation ne sont pas suffisants pour supporter les coûts des régimes de base. L'insuffisance s'élève à 0,114 \$/heure au premier semestre de 2004 et augmente graduellement jusqu'à 0,394 \$/heure au dernier semestre de 2006;

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des électriciens est supérieur de 9 935 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Les taux de cotisation de 0,218 \$/heure jusqu'au 26 avril 2003 et de 0,231 \$/heure à compter du 27 avril 2003 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des électriciens pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour couvrir les coûts de ce régime au cours de chacun des six prochains semestres se terminant le 31 décembre 2006. L'insuffisance s'élève à 0,037 \$/heure au premier semestre de 2004 et augmente graduellement à 0,091 \$/heure au deuxième semestre de 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES COUVREURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les couvreurs ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des couvreurs est supérieur de 912 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,20 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des couvreurs pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts de ce régime au cours de chacun des six prochains semestres. L'insuffisance s'élève à 0,025 \$/heure au premier semestre de 2004 et augmente graduellement jusqu'à 0,061 \$/heure au dernier semestre de 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FERBLANTIERS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les ferblantiers ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des ferblantiers est supérieur de 1 115 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,20 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des ferblantiers pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES****CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES FRIGORISTES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les frigoristes ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des frigoristes est supérieur de 417 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,15 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des frigoristes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts de ce régime au cours de chacun des six prochains semestres se terminant le 31 décembre 2006. L'insuffisance s'élève à 0,027 \$/heure au premier semestre de 2004 et augmente graduellement jusqu'à 0,052 \$/heure au dernier semestre de 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES**CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LIGNES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les travailleurs de lignes ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des travailleurs de lignes est supérieur de 1 077 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Les taux de cotisation de 0,40 \$/heure jusqu'au 26 avril 2003 et de 0,50 \$/heure à compter du 27 avril 2003 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des travailleurs de lignes pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉTIERS DE LA TRUELLE****CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉTIERS DE LA TRUELLE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les métiers de la truelle ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des métiers de la truelle est supérieur de 988 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Le taux de cotisation de 0,15 \$/heure est suffisant pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des métiers de la truelle pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ce taux de cotisation est suffisant pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS**CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES TUYAUTEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les tuyauteurs ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des tuyauteurs est supérieur de 5 897 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Les taux de cotisation de 0,368 \$/heure jusqu'au 26 avril 2003 et de 0,381 \$/heures à compter du 27 avril 2003 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des tuyauteurs pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE****CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS EN PROTECTION-INCENDIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens en protection-incendie ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des mécaniciens en protection-incendie est supérieur de 382 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Les taux de cotisation de 0,218 \$/heure jusqu'au 26 avril 2003 et de 0,231 \$/heure à compter du 27 avril 2003 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des mécaniciens en protection-incendie pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS DE CHANTIER**CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES MÉCANICIENS DE CHANTIER DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL**

Les engagements du régime supplémentaire d'assurance pour les mécaniciens de chantier ont été évalués au 31 décembre 2003. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts du régime fournis par la Commission.

À notre avis :

- a) Au 31 décembre 2003, l'actif net du régime supplémentaire des mécaniciens de chantier est supérieur de 235 000 \$ aux engagements de ce régime;
- b) Les taux de cotisation de 0,198 \$/heure jusqu'au 26 avril 2003 et de 0,211 \$/heure à compter du 27 avril 2003 sont suffisants pour maintenir la solvabilité du régime supplémentaire des mécaniciens de chantier pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2006.
- c) Ces taux de cotisation sont suffisants pour couvrir les coûts de ce régime jusqu'au 31 décembre 2006.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 22 mars 2004.

Groupe-conseil Aon
François Boisvenue, FICA, FSA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommiss, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les actuaire du cabinet Groupe-conseil Aon ont été nommés actuaire-conseils par la Commission. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la Commission.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommiss, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Ménard
Président-directeur général

Le 30 avril 2004

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2003, l'état des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et les bilans ou les états de l'actif et du passif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2003 et les états de l'évolution de leur actif net disponible pour le service des prestations, de leur avoir ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date:

Fonds en fidéicomis :

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds de contributions sectorielles résidentielles;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification;
- fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction;
- plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme le mentionne la note 2.2h, la Commission n'a pas appliqué plusieurs dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) à la suite de sa modification le 1^{er} janvier 2001. L'évaluation actuarielle permettant d'établir la valeur des obligations de ce régime au 31 décembre 2003, telle que présentée à la note 11, ne reflète pas les modifications requises par la loi. Puisque la Commission n'a pas évalué l'impact de l'application de cette loi, je n'ai pu déterminer l'effet des redressements qui auraient dû être apportés aux obligations du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2003.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements aux obligations du régime supplémentaire de rentes mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration de même que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir ou de l'actif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Dans mon rapport du vérificateur sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 présentés pour fins de comparaison, j'ai formulé la même restriction que celle mentionnée précédemment.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 30 avril 2004

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**
(L.R.Q., c. S-32.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	625 386 \$	573 000 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	<u>439</u>	<u>372</u>
	<u>625 825</u>	<u>573 372</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	429 037	412 570
Formation	2 751	3 043
Déplacements et représentation	2 985	1 817
Honoraires professionnels	58 843	71 423
Loyer et taxes	85 205	73 584
Assurances	1 182	1 250
Entretien et location d'équipement	4 584	4 484
Publicité	9 939	2 551
Documentation	3 278	3 178
Télécommunications	4 173	5 038
Fournitures de bureau	6 272	5 549
Mobilier et équipement	36	151
Intérêts et frais bancaires	908	905
Amortissement des immobilisations	4 552	4 000
Autres	<u>450</u>	<u>485</u>
	<u>614 195</u>	<u>590 028</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	11 630	(16 656)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(23 935)</u>	<u>(7 279)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(12 305) \$</u>	<u>(23 935) \$</u>

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	43 328 \$	20 061 \$
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	11 940	
Frais payés d'avance	<u>10 974</u>	<u>22 812</u>
	66 242	42 873
Immobilisations (note 3)	<u>18 604</u>	<u>17 387</u>
	<u>84 846 \$</u>	<u>60 260 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	10 245 \$	5 904 \$
Provision pour vacances accumulées	<u>23 604</u>	<u>19 581</u>
	33 849	25 485
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>63 302</u>	<u>58 710</u>
	97 151	84 195
DÉFICIT	<u>(12 305)</u>	<u>(23 935)</u>
	<u>84 846 \$</u>	<u>60 260 \$</u>

Pour la Commission,
Jean Corriveau

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre lors de différends lors des négociations d'une entente collective.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique et logiciel	20 %

3. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et agencement	17 074 \$	7 673 \$	9 401 \$	11 013 \$
Équipement informatique et logiciel	26 397	17 194	9 203	6 374
	<u>43 471 \$</u>	<u>24 867 \$</u>	<u>18 604 \$</u>	<u>17 387 \$</u>

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 5 770 \$ (2003 : 4 250 \$). La Commission n'a pas disposé d'immobilisations en 2004 (2003 : 2 365 \$).

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 12 521 \$ (2003 : 14 205 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	58 710 \$	49 720 \$
Charge de l'exercice	6 136	9 695
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(1 544)</u>	<u>(705)</u>
Solde à la fin	<u>63 302 \$</u>	<u>58 710 \$</u>

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS****RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Jean Corriveau

Montréal, le 16 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs au 31 mars 2004 ainsi que les états des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 juin 2004

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A-3.001)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
REVENUS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	50 153 246 \$	46 878 579 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	74 354	89 503
Publications et services	<u>23 021</u>	<u>22 762</u>
	<u>50 250 621</u>	<u>46 990 844</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	33 538 144	33 092 472
Transport et communication	2 422 817	2 399 463
Services professionnels	6 862 128	7 705 321
Loyers et entretien	5 218 107	5 196 017
Fournitures	633 756	690 508
Amortissement des immobilisations	1 557 898	2 008 721
Perte sur disposition d'immobilisations		10 000
Intérêts sur la dette à long terme	75 880	
Autres	<u>15 976</u>	<u>7 839</u>
	<u>50 324 706</u>	<u>51 110 341</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(74 085) \$</u>	<u>(4 119 497) \$</u>

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	8 084 787 \$	4 190 871 \$
Redressement : inscription d'une provision pour allocations de transition	<u>3 015 814</u>	<u>2 790 233</u>
Solde redressé	11 100 601	6 981 104
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>74 085</u>	<u>4 119 497</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	<u>11 174 686 \$</u>	<u>11 100 601 \$</u>

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	3 170 457 \$	2 130 744 \$
Créances à recevoir	7 156	37 268
Intérêts courus	6 091	7 869
Avances pour frais de déplacement	13 000	14 506
Frais payés d'avance	<u>74 091</u>	<u>59 957</u>
	3 270 795	2 250 344
Immobilisations (note 4)	<u>2 652 924</u>	<u>2 972 767</u>
	<u>5 923 719 \$</u>	<u>5 223 111 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 477 640 \$	2 082 110 \$
Versements sur la dette à long terme (note 5)	<u>183 799</u>	<u>144 598</u>
	2 661 439	2 226 708
Dette à long terme (note 5)	457 438	491 404
Provision pour allocations de transition (note 6)	3 091 319	3 015 814
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	<u>10 888 209</u>	<u>10 589 786</u>
	17 098 405	16 323 712
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	<u>(11 174 686)</u>	<u>(11 100 601)</u>
	<u>5 923 719 \$</u>	<u>5 223 111 \$</u>

Pour la Commission,
Micheline Bélanger

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(74 085) \$	(4 119 497) \$
Éléments sans incidence sur les espèces et les quasi-espèces :		
Amortissement des immobilisations	1 557 898	2 008 721
Perte sur disposition d'immobilisations		10 000
Variation de la provision pour allocations de transition	75 505	225 581
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	<u>298 423</u>	<u>1 114 522</u>
	 1 857 741	 (760 673)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Créances à recevoir	30 112	(29 011)
Intérêts courus	1 778	(4 352)
Avances pour frais de déplacement	1 506	994
Frais payés d'avance	(14 134)	(23 813)
Créditeurs et frais courus	<u>395 530</u>	<u>(389 868)</u>
	 414 792	 (446 050)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>2 272 533</u>	<u>(1 206 723)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations		9 450
Acquisitions d'immobilisations	<u>(1 238 055)</u>	<u>(1 284 351)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 238 055)</u>	<u>(1 274 901)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(159 140)	(139 847)
Dette à long terme	<u>164 375</u>	<u>775 849</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>5 235</u>	<u>636 002</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 039 713	(1 845 622)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 130 744</u>	<u>3 976 366</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>3 170 457</u> \$	<u>2 130 744</u> \$
COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES :		
Encaisse	3 170 457 \$	1 630 744 \$
Dépôts à terme (taux : 3,00 %)		<u>500 000</u>
	<u>3 170 457</u> \$	<u>2 130 744</u> \$

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission, constituée en vertu d'une loi spéciale (1997, chapitre 27), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou encaissables en tout temps.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives - Durée du bail	maximum 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés afin d'inscrire une provision relative aux allocations de transition payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Cette allocation s'accumule en fonction des années de service rendu.

Auparavant, l'allocation était comptabilisée aux dépenses de l'exercice au cours duquel elle était payée. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants aux états financiers :

	<u>2003</u>
Traitements et avantages sociaux	225 581 \$
Provision pour allocations de transition	3 015 814
Solde déficitaire du fonds	3 015 814

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. IMMOBILISATIONS

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement de bureau	3 699 634 \$	3 010 491 \$	689 143 \$
Équipements informatiques	4 154 133	2 961 003	1 193 130
Améliorations locatives	2 988 106	2 217 455	770 651
	<u>10 841 873 \$</u>	<u>8 188 949 \$</u>	<u>2 652 924 \$</u>
			<u>2 972 767 \$</u>

5. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunts à la Société immobilière du Québec, taux fixe variant de 5,52 % à 6,68 %, remboursables par versements mensuels de 18 117 \$, échéant jusqu'en septembre 2008	641 237 \$	636 002 \$
Versements échéant en deçà d'un an	<u>183 799</u>	<u>144 598</u>
	<u>457 438 \$</u>	<u>491 404 \$</u>

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	183 799 \$
2006	195 290
2007	207 491
2008	35 383
2009	19 274

6. PROVISION POUR ALLOCATIONS DE TRANSITION

Les allocations de transition sont payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2004	2003
Solde au début	3 015 814 \$	2 790 233 \$
Dépense de l'exercice	184 623	225 581
Utilisation de l'exercice	<u>(109 118)</u>	
Solde à la fin	<u>3 091 319 \$</u>	<u>3 015 814 \$</u>

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

7. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2004			2003
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	6 665 281 \$	3 924 505 \$	10 589 786 \$	9 475 264 \$
Dépense de l'exercice	934 670	2 670 334	3 605 004	3 859 133
Utilisation de l'exercice	(749 146)	(2 557 435)	(3 306 581)	(2 744 611)
Solde à la fin	<u>6 850 805 \$</u>	<u>4 037 404 \$</u>	<u>10 888 209 \$</u>	<u>10 589 786 \$</u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

La plupart des membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Certains autres employés participent à un Régime enregistré d'épargne retraite parce qu'ils ne font pas partie de la fonction publique. La Commission leur verse un montant équivalent à ce qu'elle verse aux autres employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 922 840 \$ (2003 : 994 810 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de dette.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Micheline Bélanger
Présidente

Québec, le 10 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses, du solde déficitaire du fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 10 mai 2004

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	49 857 623 \$	49 549 899 \$
Intérêts sur placements	953 493	886 112
Autres (note 4)	<u>316 933</u>	<u>382 138</u>
	<u>51 128 049</u>	<u>50 818 149</u>
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	29 362 423	28 108 927
Honoraires	2 780 241	2 307 226
Frais de déplacement	1 261 738	1 305 292
Télécommunications et courrier	1 024 551	878 607
Publicité et information	1 479 416	728 709
Location de locaux, d'équipement et autres	3 358 303	3 025 562
Entretien	867 553	919 394
Fournitures	694 286	704 154
Frais bancaires	11 554	11 926
Amortissement des immobilisations	1 508 447	1 308 091
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	5 470	2 613
Radiation de développement de système informatique	<u>2 013 520</u>	
	44 367 502	39 300 501
Ententes avec le gouvernement du Québec (note 10) :		
Frais de perception du ministère du Revenu du Québec	410 701	397 789
Remboursement de dépenses de la Commission des relations du travail	4 952 800	1 758 300
Remboursement de dépenses du Bureau du commissaire général du travail		<u>2 360 900</u>
	<u>49 731 003</u>	<u>43 817 490</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 397 046	7 000 659
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>50 794 355</u>	<u>43 793 696</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>52 191 401</u></u> \$	<u><u>50 794 355</u></u> \$

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	233 566 \$	132 739 \$
Placements temporaires – au coût (note 5)	53 356 681	54 059 320
Débiteurs	455 933	171 126
Intérêts courus sur placements	79 162	90 243
	<u>54 125 342</u>	<u>54 453 428</u>
Immobilisations (note 6)	<u>13 215 431</u>	<u>9 694 613</u>
	<u>67 340 773 \$</u>	<u>64 148 041 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	4 765 903 \$	3 730 319 \$
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 7)	354 765	175 900
Indemnités de vacances dues aux employés	3 841 575	3 506 388
	<u>8 962 243</u>	<u>7 412 607</u>
Provision pour congés de maladie (note 8)	6 187 129	5 941 079
EXCÉDENT (note 9)	<u>52 191 401</u>	<u>50 794 355</u>
	<u>67 340 773 \$</u>	<u>64 148 041 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 10)		
Pour la Commission, Francine Martel-Vaillancourt Jacques Fortin		

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 397 046 \$	7 000 659 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	1 508 447	1 308 091
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	5 470	2 613
Radiation de développement de système informatique	2 013 520	
Augmentation de la provision pour congés de maladie	246 050	342 061
	<u>5 170 533</u>	<u>8 653 424</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Augmentation des débiteurs	(284 807)	(95 266)
Variation des intérêts courus sur placements	11 081	(21 407)
Variation des fournisseurs et frais courus	706 386	(179 971)
Augmentation des réclamations perçues à remettre aux salariés	178 865	22 880
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	335 187	632 010
	<u>946 712</u>	<u>358 246</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>6 117 245</u>	<u>9 011 670</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements temporaires	(9 300 000)	10 600 000
Acquisitions d'immobilisations	(6 719 057)	(5 092 967)
Produit de l'aliénation d'immobilisations		6 830
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(16 019 057)</u>	<u>5 513 863</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(9 901 812)	14 525 533
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>42 192 059</u>	<u>27 666 526</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 11)	<u>32 290 247 \$</u>	<u>42 192 059 \$</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la Loi et des règlements sur les normes du travail.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Commission consiste à présenter, dans les espèces et les quasi-espèces, les espèces en liquide, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois ou qui sont négociables.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique et logiciels	33 1/3 %
Systèmes informatiques	10 % et 20 %

Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont perçus par le ministère du Revenu. Ils sont comptabilisés en fonction du montant prévu du versement par les employeurs, des cotisations de la dernière année civile. Le montant est déterminé conjointement par ce ministère et la Commission. Ces revenus demeurent sujets à vérification et rectifications. Ces ajustements sont, le cas échéant, portés aux revenus de cotisations de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Revenus estimés pour l'exercice	49 916 702	\$	48 563 761
Revenus afférents à des exercices antérieurs			
Exercice 2003	(938 428)		
Exercice 2002	(74 617)		349 818
Exercice 2001	48 093		
Exercice 2000	495 322		
Exercice 1999	403 467		636 320
Autres exercices	7 084		
	<u>(59 079)</u>		<u>986 138</u>
	<u>49 857 623</u>	<u>\$</u>	<u>49 549 899</u>
Taux de croissance appliqué à la masse salariale de l'exercice précédent pour établir les revenus de l'exercice	<u>4,47 %</u>		<u>4,86 %</u>

4. AUTRES REVENUS

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Réclamations perçues pour des salariés non retracés	29 163	\$	20 862
Ventes de publications	3 124		5 800
Récupération de frais judiciaires	200 286		247 948
Séminaires aux employeurs	83 805		106 930
Divers	555		598
	<u>316 933</u>	<u>\$</u>	<u>382 138</u>

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Dépôts à terme	32 750 000	\$	42 100 000
Billet à escompte	4 975 000		11 959 320
Acceptations bancaires	15 631 681		
	<u>53 356 681</u>	<u>\$</u>	<u>54 059 320</u>

Les taux d'intérêts fixes varient de 2,10 % à 2,40 % (2,85 % à 3,25 % en 2003). Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 840 591 \$	1 126 336 \$	714 255 \$	325 772 \$
Mobilier	1 063 804	497 952	565 852	87 873
Matériel roulant	26 472	9 736	16 736	23 226
Améliorations locatives	3 784 160	2 614 280	1 169 880	1 337 046
Matériel informatique et logiciels	7 211 014	6 706 692	504 322	872 912
Systèmes informatiques	10 572 322	327 936	10 244 386	7 047 784
	<u>24 498 363 \$</u>	<u>11 282 932 \$</u>	<u>13 215 431 \$</u>	<u>9 694 613 \$</u>

Des immobilisations classées sous la rubrique : «Systèmes informatiques» au montant de 9 488 584 \$ n'ont pas été amorties; les travaux de développement n'étaient pas terminés et le système informatique n'était pas encore opérationnel en date de fin d'exercice.

7. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2004	2003
À remettre au début de l'exercice	175 900 \$	153 020 \$
Réclamations perçues des employeurs	<u>3 199 411</u>	<u>3 199 291</u>
	<u>3 375 311</u>	<u>3 352 311</u>
Réclamations versées aux salariés	2 993 584	3 155 549
Virement aux revenus de réclamations perçues pour des salariés non retracés	<u>26 962</u>	<u>20 862</u>
	<u>3 020 546</u>	<u>3 176 411</u>
À remettre à la fin de l'exercice	<u>354 765 \$</u>	<u>175 900 \$</u>

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 882 739 \$ (2003 : 840 719 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	5 941 079 \$	5 599 018 \$
Charge de l'exercice	1 326 987	1 305 280
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(1 080 937)</u>	<u>(963 219)</u>
Solde à la fin	<u>6 187 129 \$</u>	<u>5 941 079 \$</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. EXCÉDENT

La Commission encaisse environ 95 % de ses revenus au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent. Ainsi, l'excédent de 52 191 401 \$ au 31 mars 2004 permettra de financer environ 96 % des dépenses de fonctionnement et des acquisitions d'immobilisations prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

10. ENGAGEMENTS

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec le ministère du Revenu, entente expirée le 31 décembre 2002 et qui était renouvelable pour une durée de cinq ans. Cette entente prévoyait, notamment, que le Ministère percevait les cotisations des employeurs et retenait des frais de perception indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Pour l'exercice 2005, les négociations sont présentement en cours entre la Commission et le ministère du Revenu pour déterminer les modalités de la prochaine entente.

Selon l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission contribue au fonds de la Commission des relations du travail pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite et à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. Le montant de la contribution de la Commission des normes du travail est déterminé par le gouvernement, après consultation de la Commission par le ministre. Ainsi, le montant de la contribution a été fixé à 4 952 800 \$ pour l'exercice 2004 (2003 : 1 758 300 \$). Le montant de la contribution pour l'exercice 2005 n'est pas encore déterminé.

La Commission est engagée par des contrats afférents au développement d'un système informatique. Les versements prévus pour 2005 s'établissent à 3 241 640 \$.

11. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2004	2003
Encaisse	233 566 \$	132 739 \$
Placements temporaires	32 056 681	42 059 320
	<u>32 290 247 \$</u>	<u>42 192 059 \$</u>

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Martel-Vaillancourt
Présidente-directrice générale

Andrée Blanchet
Directrice générale de l'administration

Québec, le 4 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 mai 2004

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. C-27)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (4 mois) (note 3)
REVENUS		
Contributions		
Gouvernement du Québec – Ministère du Travail	7 127 200 \$	2 519 900 \$
Commission des normes du travail	4 952 800	1 758 300
Gouvernement du Québec – Secrétariat du Conseil du trésor		315 886
Vente de formules et de documents	15 212	6 937
Intérêts	<u>22 284</u>	<u>4 665</u>
	<u>12 117 496</u>	<u>4 605 688</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	9 034 900	3 193 886
Services de transport et de communication	538 902	236 752
Services professionnels et administratifs	1 204 068	433 843
Entretien et réparations	41 869	14 088
Loyers	1 281 131	417 675
Fournitures et approvisionnements	81 986	53 547
Matériel et équipements	20 432	26 685
Autres dépenses	11 243	967
Amortissement des immobilisations	168 814	31 724
Créances douteuses	<u>77</u>	<u></u>
	<u>12 383 422</u>	<u>4 409 167</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(265 926) \$</u>	<u>196 521 \$</u>

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(285 262) \$	
Redressements :		
Inscription d'une provision pour allocations de transition	(293 196)	
Contribution du gouvernement du Québec pour le coût des avantages sociaux	<u>315 886</u>	
Solde redressé	(262 572)	
Déficit transféré		(459 093) \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>(265 926)</u>	<u>196 521</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(528 498) \$</u>	<u>(262 572) \$</u>

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	618 \$	660 \$
Débiteurs	401 754	321 770
Avance au Fonds consolidé du revenu sans modalité de remboursement portant intérêt au taux préférentiel moins 2,5 %	1 562 795	1 918 475
Dû par le gouvernement du Québec (note 4)	<u>181 622</u>	<u>181 622</u>
	2 146 789	2 422 527
Dû par le gouvernement du Québec (note 4)	595 783	777 405
Immobilisations (note 5)	<u>638 692</u>	<u>551 065</u>
	<u>3 381 264 \$</u>	<u>3 750 997 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	534 223 \$	1 161 810 \$
Provision pour allocations de transition (note 6)	516 254	293 196
Provision pour congés de maladie et vacances (note 6)	<u>2 859 285</u>	<u>2 558 563</u>
	3 909 762	4 013 569
DÉFICIT	<u>(528 498)</u>	<u>(262 572)</u>
	<u>3 381 264 \$</u>	<u>3 750 997 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 7)		

Pour la Commission,
Louis Morin, président

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission des relations du travail constituée par la Loi sur le Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27) a le mandat d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à l'emploi et aux relations du travail au Québec. Elle assume les responsabilités décisionnelles qui étaient dévolues auparavant au Bureau du commissaire général du travail en matière de rapports collectifs de travail. Elle est chargée d'assurer l'application diligente et efficace du Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27), d'exercer les autres fonctions prévues au même Code, à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1) ainsi que dans quelques vingt-trois autres lois qui lui accordent compétence. De plus, elle a le pouvoir notamment d'émettre des ordonnances et d'assister les parties dans la recherche d'un règlement négocié en offrant des services de conciliation prédécisionnelle.

Le financement de la Commission est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;
- les sommes versées par la Commission des normes du travail en vertu de l'article 28.1. de la Loi sur les normes du travail (Chapitre N-1.1);
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux demandes, plaintes, recours ou documents déposés auprès de la Commission ou aux services rendus par celle-ci.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et au taux suivant :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel et équipements informatiques	33 1/3 %
Développement informatique	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés afin d'inscrire une provision relative aux allocations de transition payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Cette allocation s'accumule en fonction des années de service rendu.

Cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants aux états financiers :

	<u>2003</u>
Traitements et avantages sociaux	293 196 \$
Provision pour allocations de transition	293 196
Déficit	293 196

De plus, les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés pour inscrire la contribution du gouvernement du Québec octroyée pour la part de l'employeur relative aux congés de maladie et vacances, pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Ce redressement a eu pour effet de (diminuer) ou d'augmenter les postes suivants aux états financiers :

	<u>2003</u>
Contribution du gouvernement du Québec — Secrétariat du Conseil du trésor	315 886 \$
Déficit	(315 886)
Débiteurs	315 886

4. DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant dû par le gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Les modalités de remboursement sont les suivantes :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
2004		181 622 \$
2005	181 622 \$	181 622
2006	181 622	181 622
2007	181 622	181 622
2008	<u>232 539</u>	<u>232 539</u>
	777 405	959 027
Portion à court terme	<u>181 622</u>	<u>181 622</u>
	<u>595 783 \$</u>	<u>777 405 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2004			2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Mobilier de bureau	47 651 \$	9 840 \$	37 811 \$	47 341 \$	
Matériel et équipements informatiques	398 193	148 534	249 659	356 149	
Développement informatique	393 386	42 164	351 222	147 575	
	839 230 \$	200 538 \$	638 692 \$	551 065 \$	

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 256 441 \$.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission des relations du travail participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 290 426 \$. Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2004			2003
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	1 535 006 \$	1 023 557 \$	2 558 563 \$	2 354 632 \$
Charge de l'exercice	326 218	771 269	1 097 487	406 545
Prestations versées au cours de l'exercice	(104 463)	(692 302)	(796 765)	(202 614)
Solde à la fin	<u>1 756 761 \$</u>	<u>1 102 524 \$</u>	<u>2 859 285 \$</u>	<u>2 558 563 \$</u>

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond généralement à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2004	2003
Solde au début	293 196 \$	
Dépense de l'exercice	223 058	293 196 \$
Utilisation de l'exercice		
Solde à la fin	<u>516 254 \$</u>	<u>293 196 \$</u>

7. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à verser des sommes en vertu d'une entente de services avec le ministère du Travail. Le montant des engagements pour le prochain exercice est de 1 036 200 \$.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur du montant dû par le gouvernement du Québec ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'instrument.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des relations du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louis Morin
Président

Québec, le 22 juin 2004

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des relations du travail au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V5-01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
Marc Ouellet, CA
Directeur principal

Québec, le 22 juin 2004

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

(L.R.Q., c. A-14)

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>Opérations</u>		<u>Pratique privée (article 52)</u>		<u>Total</u>	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
PRODUITS						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	70 937 900 \$	68 754 400 \$	49 055 396 \$	48 801 400 \$	119 993 296 \$	117 555 800 \$
Droits de greffe	<u>1 196 687</u>	<u>1 438 091</u>	<u>998 313</u>	<u>756 909</u>	<u>2 195 000</u>	<u>2 195 000</u>
	<u>72 134 587</u>	<u>70 192 491</u>	<u>50 053 709</u>	<u>49 558 309</u>	<u>122 188 296</u>	<u>119 750 800</u>
CHARGES (note 8)	<u>72 651 721</u>	<u>70 581 566</u>	<u>49 782 947</u>	<u>52 220 016</u>	<u>122 434 668</u>	<u>122 801 582</u>
	(517 134)	(389 075)	270 762	(2 661 707)	(246 372)	(3 050 782)
AUTRES PRODUITS (note 5)	<u>1 607 894</u>	<u>1 354 627</u>	<u>579 389</u>	<u>563 371</u>	<u>2 187 283</u>	<u>1 917 998</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>1 090 760 \$</u>	<u>965 552 \$</u>	<u>850 151 \$</u>	<u>(2 098 336) \$</u>	<u>1 940 911 \$</u>	<u>(1 132 784) \$</u>

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**FONDS D'ADMINISTRATION****ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS**
exercice terminé le 31 mars 2004

	2004			2003		
	Réserve générale	Actif net investi en immobili- sations	Total	Réserve générale	Actif net investi en immobili- sations	Total
SOLDE AU DÉBUT						
Déjà établi (note 21)	3 837 118 \$		3 837 118 \$	5 050 597 \$		5 050 597 \$
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)		1 543 583 \$	1 543 583		1 462 888 \$	1 462 888
SOLDE REDRESSÉ	<u>3 837 118</u>	<u>1 543 583</u>	<u>5 380 701</u>	<u>5 050 597</u>	<u>1 462 888</u>	<u>6 513 485</u>
OPÉRATIONS						
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) avant utilisation de la réserve générale (note 6)	2 811 790	(906 318)	1 905 472	2 211 876	(902 087)	1 309 789
Utilisation de la réserve générale (note 7)	<u>(814 712)</u>		<u>(814 712)</u>	<u>(344 237)</u>		<u>(344 237)</u>
Excédent net des produits sur les charges (charges sur les produits)	1 997 078	(906 318)	1 090 760	1 867 639	(902 087)	965 552
Investissements en immobilisations :						
Utilisation de la réserve générale (note 7)	(209 239)	209 239		(565 909)	565 909	
À même les opérations de l'exercice	(271 149)	271 149		(244 062)	244 062	
Versements sur contrats de location-acquisition :						
Utilisation de la réserve générale (note 7)	(57 574)	57 574		(12 312)	12 312	
À même les opérations de l'exercice	(149 913)	149 913		(160 499)	160 499	
Virements aux Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	<u>(238 740)</u>		<u>(238 740)</u>			
	<u>1 070 463</u>	<u>(218 443)</u>	<u>852 020</u>	<u>884 857</u>	<u>80 695</u>	<u>965 552</u>
PRATIQUE PRIVÉE						
Excédent des produits sur les charges avant utilisation de la réserve générale	1 478 536		1 478 536	845 664		845 664
Utilisation de la réserve générale (note 7)	<u>(628 385)</u>		<u>(628 385)</u>	<u>(2 944 000)</u>		<u>(2 944 000)</u>
Excédent net des produits sur les charges (charges sur les produits)	<u>850 151</u>		<u>850 151</u>	<u>(2 098 336)</u>		<u>(2 098 336)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>5 757 732 \$</u>	<u>1 325 140 \$</u>	<u>7 082 872 \$</u>	<u>3 837 118 \$</u>	<u>1 543 583 \$</u>	<u>5 380 701 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
ET D'INCENDIE ET VOL
exercice terminé le 31 mars 2004

	2004			2003
	Fonds responsabilité profession- nelle	Fonds incendie et vol	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	311 260 \$	250 000 \$	561 260 \$	561 260 \$
Virement de la réserve générale du fonds d'administration	188 740	50 000	238 740	
SOLDE À LA FIN	<u>500 000 \$</u>	<u>300 000 \$</u>	<u>800 000 \$</u>	<u>561 260 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**FONDS D'ADMINISTRATION**

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2004

	Fonds d'adminis- tration	Fonds responsabilité profession- nelle	Fonds incendie et vol	2004	2003
ACTIF					
Actifs à court terme					
Encaisse (note 4)	10 547 000 \$	9 439 \$	6 529 \$	10 562 968 \$	8 002 137 \$
Débiteur (note 10)	1 613 533	719	432	1 614 684	1 161 382
Frais payés d'avance	317 673			317 673	352 336
Avances sur traitements différés	45 144			45 144	69 995
Placements temporaires (note 11)		500 000	300 000	800 000	561 260
	<u>12 523 350</u>	<u>510 158</u>	<u>306 961</u>	<u>13 340 469</u>	<u>10 147 110</u>
Immobilisations (note 12)	<u>1 978 262</u>			<u>1 978 262</u>	<u>1 952 729</u>
	<u>14 501 612 \$</u>	<u>510 158 \$</u>	<u>306 961 \$</u>	<u>15 318 731 \$</u>	<u>12 099 839 \$</u>
PASSIF					
Passifs à court terme					
Créditeurs (note 13)	4 712 381 \$	10 158 \$	6 961 \$	4 729 500 \$	3 944 017 \$
Traitements différés	228 644			228 644	286 036
Produits perçus par anticipation (note 14)	1 824 593			1 824 593	1 518 679
Portion à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	<u>126 623</u>			<u>126 623</u>	<u>135 027</u>
	<u>6 892 241</u>	<u>10 158</u>	<u>6 961</u>	<u>6 909 360</u>	<u>5 883 759</u>
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations (note 15)	272 803			272 803	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	<u>253 696</u>			<u>253 696</u>	<u>274 119</u>
	<u>7 418 740</u>	<u>10 158</u>	<u>6 961</u>	<u>7 435 859</u>	<u>6 157 878</u>
AVOIR					
Actif net investi en immobilisations	1 325 140			1 325 140	1 543 583
Actif net affecté d'origine interne	<u>5 757 732</u>	<u>500 000</u>	<u>300 000</u>	<u>6 557 732</u>	<u>4 398 378</u>
	<u>7 082 872</u>	<u>500 000</u>	<u>300 000</u>	<u>7 882 872</u>	<u>5 941 961</u>
	<u>14 501 612 \$</u>	<u>510 158 \$</u>	<u>306 961 \$</u>	<u>15 318 731 \$</u>	<u>12 099 839 \$</u>

Au nom du Conseil,
Pierre Bélanger, administrateur
Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**FONDS D'ADMINISTRATION**

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	1 090 760 \$	965 552 \$
Pratique privée	<u>850 151</u>	<u>(2 098 336)</u>
	1 940 911	(1 132 784)
Perte sur cession d'immobilisations		560
Amortissement sur les immobilisations	909 225	901 527
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(2 907)	
Variation d'éléments du fonds de roulement (note 9)		
Opérations	533 604	(1 115 312)
Pratique privée	<u>106 613</u>	<u>2 688 223</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>3 487 446</u>	<u>1 342 214</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Octrois spéciaux reportés afférents aux Immobilisations	275 710	
Versement sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	<u>(207 487)</u>	<u>(172 811)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>68 223</u>	<u>(172 811)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds versés en fiducie	(39 103)	(137 444)
Acquisition de placements	(238 740)	
Acquisition d'immobilisations	<u>(756 098)</u>	<u>(809 971)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 033 941)</u>	<u>(947 415)</u>
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	2 521 728	221 988
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>7 511 486</u>	<u>7 289 498</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>10 033 214 \$</u>	<u>7 511 486 \$</u>

L'encaisse exclut les fonds détenus en fiducie.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2004

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités qui suivent :

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

Centres régionaux :

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.);
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
Centre communautaire juridique de Québec;
Centre communautaire juridique de l'Outaouais;
Centre communautaire juridique de l'Estrie;
Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-St-Jean;
Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent - Gaspésie;
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

Centre local :

Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les locaux du réseau.

d) Actif net affecté à la réserve générale

La réserve générale constituée par la direction de la Commission, sert à assumer les obligations et engagements de la Commission.

e) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Constatation des produits

Les octrois réguliers de la Commission sont constatés aux résultats de l'exercice dont ils visent les charges.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Constatation des produits (suite)

Les octrois spéciaux sont constatés aux produits selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits sont reconnus aux livres au fur et à mesure que les charges afférentes sont constatées.

Les octrois spéciaux ayant servi à acquérir des immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que lesdites immobilisations.

g) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

h) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

i) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

j) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

k) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

l) Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les vacances et les provisions pour bonis qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et sont indiquées à note 17c).

m) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 300 000 \$ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 500 000 \$. Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au fonds d'administration.

n) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

n) Avantages sociaux futurs (suite)

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une portion ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises.

La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 1 742 590 \$ pour l'exercice (1 767 232 \$ pour l'exercice précédent).

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé rétroactivement les règles du gouvernement du Québec concernant la capitalisation des immobilisations et leur amortissement, ainsi que pour les contrats de location. Antérieurement, les immobilisations de même que les paiements en vertu de contrats de location-acquisition étaient passés directement à la dépense. Cette modification comptable a entraîné une augmentation des immobilisations de 1 952 729 \$ au 31 mars 2003 et de 1 978 262 \$ au 31 mars 2004; des obligations découlant de contrats de location-acquisition de 409 146 \$ au 31 mars 2003 et de 380 319 \$ au 31 mars 2004; de l'actif net investi en immobilisations de 1 543 583 \$ au 31 mars 2003 et de 1 325 140 \$ au 31 mars 2004; ainsi que l'inscription de charges d'amortissement de 901 527 \$ pour l'exercice 2003 et de 909 225 \$ pour l'exercice 2004; et d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 44 535 \$ pour l'exercice 2003 et de 44 217 \$ pour l'exercice 2004.

4. RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes déposées en fiducie à cette fin sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 529 754 \$ (490 651 \$ en 2003).

5. AUTRES PRODUITS

	2004	2003
Opérations		
Volet contributif ^(a)	846 841 \$	867 038 \$
Mémoires de frais	54 463	35 634
Remboursements des coûts de l'aide juridique	344 777	276 852
Intérêts	320 240	219 002
Autres	114 412	2 139
Charges nettes des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(72 839)	(46 038)
	<u>1 607 894 \$</u>	<u>1 354 627 \$</u>
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	<u>579 389 \$</u>	<u>563 371 \$</u>

(a) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

5. AUTRES PRODUITS (suite)**Volet contributif des opérations**

	2004	2003
Contributions des bénéficiaires	586 877 \$	598 495 \$
Frais administratifs	259 467	268 123
Intérêts	497	420
	<u>846 841 \$</u>	<u>867 038 \$</u>

6. RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent des produits sur les charges de l'exercice comprend un montant de 28 238 \$ (552 109 \$ en 2003) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits.

7. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Les charges et les montants investis en immobilisations de l'exercice comprennent les sommes suivantes utilisées à même le solde de la réserve générale sur résolution de la direction :

	2004	2003
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	272 943 \$	244 457 \$
Services professionnels	37 183	32 650
Autres charges	7 343	25 715
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	496 465	28 447
Formation	778	12 968
Montants constatés aux charges d'opération de l'exercice	814 712	344 237
Montants investis en immobilisations	209 239	565 909
Versements sur contrats de location-acquisition	57 574	12 312
	<u>1 081 525</u>	<u>922 458</u>
Paiement des comptes à la pratique privée	628 385	2 944 000
	<u>1 709 910 \$</u>	<u>3 866 458 \$</u>

8. CHARGES DE LA PRATIQUE PRIVÉE

Ce montant inclut une somme de 1 977 481 \$ (3 562 677 \$ en 2003) reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'application et l'interprétation de la Loi sur l'aide juridique et l'entente sur les tarifs de la pratique privée.

À la demande et au nom du ministère de la Justice du Québec, la Commission a géré les paiements des comptes engendrés par ces décisions. Des crédits additionnels ont été octroyés à la Commission pour ce faire, puisque ces affaires étaient considérées hors régime régulier de l'aide juridique

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

9. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2004	2003
Opérations		
Débiteurs	(283 507) \$	226 212 \$
Frais payés d'avance	34 663	24 065
Avances sur traitements différés	24 851	(25 407)
Créditeurs	554 690	(1 260 479)
Traitements différés	(57 392)	(73 014)
Produits perçus par anticipation - projets spéciaux	264 265	
Produits perçus par anticipation	(3 966)	(6 689)
	<u>533 604 \$</u>	<u>(1 115 312) \$</u>
Pratique privée		
Débiteurs	(180 406) \$	2 708 431 \$
Créditeurs	241 404	(86 432)
Produits perçus par anticipation	45 615	66 224
	<u>106 613 \$</u>	<u>2 688 223 \$</u>

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 44 217 \$ (44 535 \$ en 2003).

10. DÉBITEURS

	2004	2003
Intérêts courus	4 345 \$	3 987 \$
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	10 158	15 511
Avance au fonds incendie et vol	6 961	12 219
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée	415 975	235 569
Programme temporaire de départ volontaire	703 885	833 541
Projets spéciaux - non récurrents	427 517	
Autres	45 843	60 555
	<u>1 614 684 \$</u>	<u>1 161 382 \$</u>

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2004	2003
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 1,75 % (2,75 % en 2003), échéant en avril 2004	<u>500 000 \$</u>	<u>311 260 \$</u>
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 1,75 % (2,75 % en 2003), échéant en avril 2004	<u>300 000 \$</u>	<u>250 000 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

12. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	942 433 \$	402 657 \$	539 776 \$	343 431 \$
Équipement informatique et bureautique	2 971 100	1 949 388	1 021 712	1 189 032
Développement informatique	639 283	633 680	5 603	31 845
	<u>4 552 816</u>	<u>2 985 725</u>	<u>1 567 091</u>	<u>1 564 308</u>
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition				
Mobilier et équipement de bureau	688 511	313 406	375 105	305 804
Équipement informatique et bureautique	297 848	261 782	36 066	82 617
	<u>986 359</u>	<u>575 188</u>	<u>411 171</u>	<u>388 421</u>
	<u><u>5 539 175</u></u> \$	<u><u>3 560 913</u></u> \$	<u><u>1 978 262</u></u> \$	<u><u>1 952 729</u></u> \$

13. CRÉDITEURS

	2004	2003
Comptes fournisseurs et frais courus	1 263 472 \$	1 049 191 \$
Programme temporaire de départ volontaire	1 119	780 823
Dus au fonds d'administration, sans intérêts	17 119	27 730
Salaires et retenues à la source	1 281 028	443 382
Droits de greffe		
Opérations	1 168 449	885 982
Pratique privée	998 313	756 909
	<u>4 729 500</u> \$	<u>3 944 017</u> \$

14. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2004	2003
Projets spéciaux (note 15)	264 265 \$	
Volet contributif - permanence	644 486	648 452 \$
Volet contributif - pratique privée	915 842	870 227
	<u>1 824 593</u> \$	<u>1 518 679</u> \$

15. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX

La Commission s'est vue octroyer des subventions non récurrentes pour la réalisation de projets spéciaux.

Les montants obtenus ont été utilisés comme suit :

	2004	2003
Montants octroyés	1 133 665 \$	
Montants utilisés pour financer les charges des projets spéciaux de l'exercice	(593 690)	
Montants utilisés pour acquérir des immobilisations	(275 710)	
Produits perçus par anticipation	<u>264 265</u> \$	

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

15. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX (suite)

Octrois spéciaux afférents aux immobilisations

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Octrois spéciaux utilisés pour acquérir des immobilisations	275 710 \$	
Amortissement constaté aux produits de l'exercice	<u>(2 907)</u>	
	<u><u>272 803</u></u> \$	

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en 2009	380 319 \$	409 146 \$
Portion à court terme	<u>126 623</u>	<u>135 027</u>
	<u><u>253 696</u></u> \$	<u><u>274 119</u></u> \$

Les paiements exigibles et le solde des obligations sont les suivants :

	<u>2004</u>
2005	163 084 \$
2006	154 890
2007	84 553
2008	34 553
2009	<u>16 154</u>
	453 234
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 2,84 % à 17,53 %	<u>72 915</u>
Solde des obligations	<u><u>380 319</u></u> \$

17. ENGAGEMENTS**a) Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)**

Au 31 mars 2004, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés ou facturés par ces derniers, sont estimés à environ 49 000 000 \$ (49 000 000 \$ en 2003) et se répartissent comme suit :

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

17. ENGAGEMENTS (suite)

a) Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52) (suite)

	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis au 26 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique				
1973-1997	300 000 \$	200 000 \$		500 000 \$
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle Loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-2000	750 000	820 000		1 570 000
2000-2001	1 050 000	800 000		1 850 000
2001-2002	1 980 000	2 425 000	5 000 \$	4 410 000
2002-2003	5 200 000	4 600 000	10 000	9 810 000
2003-2004	16 090 000	13 000 000	20 000	29 110 000
	25 070 000	21 645 000	35 000	46 750 000
Volet contributif				
1996-2000	50 000	50 000		100 000
2000-2001	50 000	50 000		100 000
2001-2002	150 000	50 000		200 000
2002-2003	200 000	100 000		300 000
2003-2004	850 000	200 000		1 050 000
	1 300 000	450 000		1 750 000
Total des engagements	26 670 000 \$	22 295 000 \$	35 000 \$	49 000 000 \$

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Du total des engagements, la direction estime que la valeur des services rendus à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2004	2003
Services facturés avant le 31 mars mais non payés	1 467 656 \$	1 332 968 \$
Services rendus mais non facturés au 31 mars	33 700 000	32 700 000
Total des comptes à payer et frais courus	35 167 656 \$	34 032 968 \$

b) Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 15 884 309 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

17. ENGAGEMENTS (suite)

b) Contrats de location (suite)

2005	5 109 944 \$
2006	3 660 747
2007	2 915 094
2008	2 467 002
2009	1 763 600

c) Vacances accumulées

La valeur des jours de vacances au 31 mars 2004 est estimée à 6 010 820 \$ (5 796 408 \$ en 2003).

18. ÉVENTUALITÉS

- a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission, obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charges de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.
- b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le renouvellement de deux conventions collectives terminées le 30 juin 2002 et le 30 juin 2003 et le dossier d'équité salariale. En ce moment, il est impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

- c) À la fin de l'exercice, des litiges étaient en cours concernant l'application et l'interprétation de la Loi sur l'aide juridique et l'entente sur les tarifs de la pratique privée. En date des états financiers, la Commission est dans l'attente des décisions des tribunaux et il est impossible de déterminer le montant qui sera payé rétroactivement. Conséquemment, aucune provision n'est incluse aux états financiers.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a effectué les opérations suivantes avec des sociétés contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a versé un loyer de 4 859 935 \$ (4 472 609 \$ en 2003) à la Société immobilière du Québec et des droits de greffe au ministre des Finances du Québec pour 1 921 835 \$ (1 341 816 \$ en 2003), au fonds des registres pour 6 270 \$ (12 603 \$ en 2003), au fonds d'information foncière pour 37 760 \$ (40 756 \$ en 2003) et au directeur de l'état civil pour 200 897 \$ (247 716 \$ en 2003). Un solde de 2 166 762 \$ (1 642 891 \$ en 2003) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars et apparaît à la note 13.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des avances sur traitements différés, des placements temporaires et des créditeurs est comparable à la juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

La juste valeur des obligations découlant de contrats de location-acquisition ne peut être déterminée avec suffisamment de fiabilité parce que le marché n'a pas de taux pré-établi pour ce type de contrat.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, les chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification. Notamment, le solde d'ouverture de 143 946 \$ a été regroupé avec celui de la réserve générale.

22. RÉSULTATS ET ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE PRO FORMA

Tel que mentionné à la note 2, la Commission utilise depuis de nombreuses années la méthode de la comptabilité de caisse pour comptabiliser les honoraires et déboursés de la pratique privée, les vacances et bonis du personnel et certaines recettes.

Pour la comptabilisation des déboursés reliés à la pratique privée, la Commission des services juridiques utilise la méthode de comptabilité de caisse depuis près de 25 ans au vu et au su du Conseil du trésor, du ministère de la Justice et du Contrôleur des finances, tel qu'elle l'a toujours déclaré à ses états financiers annuels vérifiés.

Tout au long de ces années, la Commission des services juridiques n'a jamais fait défaut à ses obligations. La réserve formulée au rapport des vérificateurs, provient de la modification des règles comptables et du chapitre 5600 du Manuel de l'ICCA en vigueur depuis octobre 2003.

Si la Commission avait comptabilisé les vacances, bonis et honoraires et déboursés de la pratique privée sur une base d'exercice, l'effet sur la réserve générale aurait été le suivant :

Réserve générale

	2004	2003
Solde au début		
Déjà établi	3 837 118 \$	5 050 597 \$
Redressements affectés aux exercices antérieurs		
Vacances et bonis à payer	(6 292 873)	(6 132 587)
Honoraires et déboursés de la pratique privée courus	(34 032 968)	(34 402 050)
Solde au début redressé (déficit)	(36 488 723)	(35 484 040)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		
Opérations	2 044 131	1 707 353
Pratique privée	(284 537)	(1 729 254)
Investissement en immobilisations	(480 388)	(809 971)
Versements sur contrats de location-acquisition	(207 487)	(172 811)
Versements aux fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	(238 740)	
Solde à la fin (déficit)	(35 655 744) \$	(36 488 723) \$

Les charges affectées par cette modification comptable se seraient établies comme suit pour les exercices visés.

	2004	2003
Opérations		
Traitements et charges sociales	56 532 299 \$	55 066 551 \$
Pratique privée	50 917 635	51 850 934

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2004

CHARGES

	2004	2003
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublements et équipement de bureau	418 648 \$	356 269 \$
Autres frais administratifs	319 331	268 081
Bibliothèque	408 644	438 530
Cotisations professionnelles	395 888	394 512
Formation professionnelle	285 961	330 672
Énergie	3 596	3 957
Entretien et réparations	342 077	330 342
Fournitures de bureau	579 555	579 022
Frais de déplacement	923 849	893 446
Frais postaux	336 467	339 070
Information	15 129	29 405
Charges locatives, taxes et permis	5 880 694	5 831 391
Réunion des administrateurs	96 315	92 984
Services professionnels	719 045	566 167
Télécommunications	679 712	713 193
Amortissement des immobilisations	906 318	901 527
Perte sur disposition d'immobilisations		560
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	44 217	44 535
	<u>12 355 446</u>	<u>12 113 663</u>
Traitements et charges sociales		
Avocats	36 130 524	35 004 455
Autres	20 448 828	19 901 810
	<u>56 579 352</u>	<u>54 906 265</u>
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 288 800	3 082 145
Criminels	328 533	375 786
	<u>3 617 333</u>	<u>3 457 931</u>
Volet contributif		
Civils	79 637	79 547
Criminels	19 953	24 160
	<u>99 590</u>	<u>103 707</u>
	<u>3 716 923</u>	<u>3 561 638</u>
Montants à reporter	<u>72 651 721 \$</u>	<u>70 581 566 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2004

CHARGES (suite)

	2004	2003
Montants reportés	72 651 721 \$	70 581 566 \$
PRATIQUE PRIVÉE (ARTICLE 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	21 325 444	22 947 938
Criminels	19 645 102	20 681 695
Notaires	38 089	33 337
	41 008 635	43 662 970
Débours ⁽¹⁾		
Civils	5 383 925	5 057 114
Criminels	1 302 154	1 390 910
Notaires	37 602	40 844
	6 723 681	6 488 868
Autres frais	108 450	219 462
Intérêts	25 407	8 411
	133 857	227 873
	47 866 173	50 379 711
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 177 705	1 200 400
Criminels	408 426	299 111
Notaires	3 545	3 244
	1 589 676	1 502 755
Débours ⁽²⁾		
Civils	286 789	300 082
Criminels	40 049	37 266
Notaires	260	202
	327 098	337 550
	1 916 774	1 840 305
	49 782 947	52 220 016
	122 434 668 \$	122 801 582 \$

(1) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 216 426 \$ (5 116 690 \$ en 2003) et d'autres débours de 1 507 255 \$ (1 372 178 \$ en 2003).

(2) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 276 008 \$ (278 711 \$ en 2003) et d'autres débours de 51 090 \$ (58 839 \$ en 2003).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2004

RÉSULTATS CONSOLIDÉS – PROJETS SPÉCIAUX

	2004	2003
PRODUITS (note 15)		
Octrois spéciaux - charges	593 690 \$	
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	2 907	
	596 597	
CHARGES		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	93 514	
Autres frais administratifs	5 972	
Bibliothèque	6 377	
Cotisations professionnelles	4 324	
Formation professionnelle	60	
Entretien et réparations	17 603	
Fournitures de bureau	22 308	
Frais de déplacement	5 460	
Frais postaux	986	
Charges locatives, taxes et permis	11 216	
Services professionnels	3 084	
Télécommunications	24 824	
Amortissement des immobilisations	2 907	
	198 635	
Traitements et charges sociales		
Avocats	347 387	
Autres	50 575	
	397 962	
	596 597	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 2004 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie du fonds d'administration ainsi que l'état de l'évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les vacances, les bonis, les recettes des volets contributifs et des mémoires de frais et les déboursés reliés à la pratique privée sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse au lieu de celle de la comptabilité d'exercice. La Commission des services juridiques procède ainsi pour la comptabilisation des déboursés reliés à la pratique privée depuis près de 25 ans, tel qu'elle l'a toujours déclaré dans ses états financiers (voir note 2 g).

À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes généralement reconnus du Canada. Si l'on avait comptabilisé les vacances, les bonis et les honoraires et déboursés à la pratique privée sur une base d'exercice, l'excédent des produits sur les charges des opérations de l'exercice aurait été supérieur de 47 053 \$ (inférieur de 160 286 \$ en 2003), l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée aurait été inférieur de 1 134 688 \$ (supérieur de 369 082 \$ en 2003), le solde de clôture de la réserve générale aurait été inférieur de 41 413 476 \$ (40 325 841 \$ en 2003), et les comptes à payer et frais courus auraient augmenté du même montant tel que mentionné à la note 22. Le fait de comptabiliser les recettes des volets contributifs et des mémoires de frais sur une base d'exercice au lieu d'une base de caisse n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de l'organisme.

À notre avis, à l'exception des effets de non-comptabilisation des vacances, des bonis et des honoraires et déboursés reliés à la pratique privée sur une base d'exercice tel qu'indiqué au paragraphe précédent, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin – PKF, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 17 mai 2004

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. V-1.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice de dix mois terminé le 31 janvier 2004

	2004 (10 mois)	2003 (12 mois)
REVENUS		
Droits (note 3)	22 125 651 \$	30 654 767 \$
Ententes de règlement et amendes	653 734	1 150 859
Intérêts sur placements temporaires	1 711 012	1 904 313
	<u>24 490 397</u>	<u>33 709 939</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	16 021 518	17 275 230
Loyers	2 063 932	2 413 844
Transport et communication	1 419 179	1 298 757
Services professionnels et administratifs	3 854 829	3 885 887
Remboursement des frais engagés par le gouvernement pour l'application de la Loi	308 659	141 351
Entretien et réparations	334 794	340 337
Fournitures, approvisionnements et divers	372 467	435 213
Créances douteuses	221 100	1 008 395
Amortissement des immobilisations	1 070 499	1 448 958
	<u>25 666 977</u>	<u>28 247 972</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(1 176 580) \$</u>	<u>5 461 967 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice de dix mois terminé le 31 janvier 2004

	2004 (10 mois)			
	Excédent non affecté	Réserve pour éventualités (note 8)	Fonds réservé (note 9)	Total
Solde au début de l'exercice	16 883 400 \$	33 529 869 \$	14 600 000 \$	65 013 269 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 176 580)			(1 176 580)
Affectation pendant l'exercice	(22 000)		22 000	
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 684 820 \$</u>	<u>33 529 869 \$</u>	<u>14 622 000 \$</u>	<u>63 836 689 \$</u>
	2003 (12 mois)			
	Excédent non affecté	Réserve pour éventualités	Fonds réservé	Total
Solde au début de l'exercice	29 206 207 \$	30 345 095 \$		59 551 302 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	5 461 967			5 461 967
Affectation pendant l'exercice	(17 784 774)	3 184 774	14 600 000 \$	
Solde à la fin de l'exercice	<u>16 883 400 \$</u>	<u>33 529 869 \$</u>	<u>14 600 000 \$</u>	<u>65 013 269 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 janvier 2004

	31 janvier 2004	31 mars 2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 916 238 \$	1 041 545 \$
Placements temporaires (note 5)	12 874 832	25 275 000
Droits, ententes de règlement et amendes à recevoir	1 342 293	2 234 209
Droits courus à recevoir	1 395 240	
Intérêts à recevoir	966 953	1 113 690
Autres débiteurs	146 935	80 899
Frais payés d'avance	268 497	525 138
	<u>19 910 988</u>	<u>30 270 481</u>
Placements (note 5)	48 151 869	36 730 426
Immobilisations (note 6)	<u>5 205 315</u>	<u>4 965 386</u>
	<u>53 357 184</u>	<u>41 695 812</u>
	<u>73 268 172 \$</u>	<u>71 966 293 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 673 795 \$	2 228 761 \$
Provision pour congés de vacances (note 7)	1 675 725	1 612 887
Droits à rembourser	806 462	495 825
Revenus perçus d'avance	286 179	
Dû au gouvernement du Québec	312 904	143 851
	<u>6 755 065</u>	<u>4 481 324</u>
Provision pour congés de maladie (note 7)	<u>2 676 418</u>	<u>2 471 700</u>
	<u>9 431 483</u>	<u>6 953 024</u>
EXCÉDENT		
Excédent non affecté	15 684 820	16 883 400
Réserve pour éventualités (note 8)	33 529 869	33 529 869
Fonds réservé (note 9)	<u>14 622 000</u>	<u>14 600 000</u>
	<u>63 836 689</u>	<u>65 013 269</u>
	<u>73 268 172 \$</u>	<u>71 966 293 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 10)		
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 12)		

Pour la Commission,
Jean St-Gelais

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 janvier 2004

	2004 (10 mois)	2003 (12 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 176 580) \$	5 461 967 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	1 070 499	1 448 958
Gain sur disposition d'immobilisations	(10 267)	(6 086)
	(116 348)	6 904 839
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Diminution des droits et autres débiteurs	825 880	1 343 945
Augmentation des droits courus à recevoir	(1 395 240)	
Diminution des intérêts à recevoir	146 737	168 105
Variation des frais payés d'avance	256 641	(95 169)
Variation des créditeurs et frais courus	1 445 034	(4 319 126)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	204 718	344 377
Augmentation de la provision pour congés de vacances	62 838	356 124
Augmentation des revenus perçus d'avance	286 179	
Augmentation des droits à rembourser	310 637	58 038
Augmentation du montant dû au gouvernement du Québec	169 053	81 062
	2 312 477	(2 062 644)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 196 129	4 842 195
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(56 828 485)	(57 035 845)
Dispositions de placements	45 407 042	60 926 479
Acquisitions d'immobilisations	(1 310 428)	(924 180)
Produit de disposition d'immobilisations	10 267	6 086
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(12 721 604)	2 972 540
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(10 525 475)	7 814 735
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	26 316 545	18 501 810
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	15 791 070 \$	26 316 545 \$
REPRÉSENTÉ PAR :		
Encaisse	2 916 238 \$	1 041 545 \$
Placements temporaires	12 874 832	25 275 000
	15 791 070 \$	26 316 545 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 janvier 2004

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Commission des valeurs mobilières du Québec, constituée par la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), est chargée de l'administration de cette loi et exerce les fonctions qui y sont prévues.

La Commission est une personne morale mandataire du gouvernement.

Elle a pour mission :

- de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- d'assurer la protection des épargnants contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses;
- de régir l'information des porteurs de valeurs mobilières et du public sur les personnes qui font publiquement appel à l'épargne et sur les valeurs émises par celles-ci;
- d'encadrer l'activité des professionnels du marché des valeurs mobilières, des associations qui les regroupent et des organismes chargés d'assurer le fonctionnement d'un marché de valeurs mobilières.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Équipement de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives – Équipements	5 ans
Améliorations locatives – Aménagements	période se terminant le 30 septembre 2013

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Commission ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 janvier 2004

3. DROITS

	2004 (10 mois)	2003 (12 mois)
Financement des sociétés	15 944 230 \$	21 530 924 \$
Inscription	3 213 766	4 720 877
Information financière	2 870 167	4 237 852
Inspection	88 240	157 030
Autres	9 248	8 084
	<u>22 125 651 \$</u>	<u>30 654 767 \$</u>

L'article 271.12 du règlement sur les valeurs mobilières prévoit une réduction de 15 % des droits exigibles et ce, pour la période du 1^{er} mars 2003 au 28 février 2006. La réduction accordée au cours de l'exercice de dix mois terminé le 31 janvier 2004 s'établit à 3 806 836 \$ (338 654 \$ pour le mois de mars 2003) et se répartit de la façon suivante : 2 775 139 \$ (183 929 \$ en mars 2003) pour le financement des sociétés, 518 802 \$ (89 009 \$ en mars 2003) pour l'inscription, 502 804 \$ (64 633 \$ en mars 2003) pour l'information financière et 10 091 \$ (1 083 \$ en mars 2003) pour l'inspection. Cette réduction a pour but d'éliminer l'excédent non affecté.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme et des placements est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

5. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de dépôts à vue, de certificats de dépôt et de billets à ordre garantis à taux fixe pour la durée du placement; ces taux se situent entre 2,38 % et 3,67 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice. Une portion de ces placements est présentée à long terme étant donné qu'ils ne sont pas détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

	2004	2003
Placements	61 026 701 \$	62 005 426 \$
Portion des placements présentée à court terme	<u>(12 874 832)</u>	<u>(25 275 000)</u>
	<u>48 151 869 \$</u>	<u>36 730 426 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	2 034 471 \$	1 505 849 \$	528 622 \$	515 079 \$
Logiciels	1 149 620	962 001	187 619	274 871
Équipement de bureau	660 775	547 659	113 116	188 564
Mobilier de bureau	2 525 840	2 049 176	476 664	420 914
Améliorations locatives – Équipements	172 581	143 147	29 434	51 937
Améliorations locatives – Aménagements	4 424 068	554 208	3 869 860	3 514 021
	<u>10 967 355 \$</u>	<u>5 762 040 \$</u>	<u>5 205 315 \$</u>	<u>4 965 386 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 janvier 2004

7. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice de dix mois s'élèvent à 485 385 \$ (548 195 \$ en 2003). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004 (10 mois)	2003 (12 mois)
Solde au début	2 471 700 \$	2 127 323 \$
Dépense de l'exercice	484 572	663 013
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(279 854)</u>	<u>(318 636)</u>
Solde à la fin	<u>2 676 418 \$</u>	<u>2 471 700 \$</u>

Provision pour congés de vacances

	2004 (10 mois)	2003 (12 mois)
Solde au début	1 612 887 \$	1 256 763 \$
Dépense de l'exercice	1 089 460	1 324 144
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(1 026 622)</u>	<u>(968 020)</u>
Solde à la fin	<u>1 675 725 \$</u>	<u>1 612 887 \$</u>

8. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1), la Commission a résolu de créer une réserve pour éventualités d'un montant maximal établi au plus élevé des montants suivants, à savoir un montant de 30 000 000 de dollars ou la somme des dépenses prévues au cours du prochain exercice financier de la Commission selon le plan proposé au gouvernement; cette réserve est créée en cas de variation imprévue des dépenses ou des revenus de la Commission. Puisque l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (ci-après appelée « Autorité des marchés financiers ») se substituera à la Commission, la réserve pour éventualités au 31 janvier 2004 a été maintenue, indépendamment de la somme des dépenses prévues au cours du prochain exercice financier de l'Autorité des marchés financiers, au montant établi le 31 mars 2003.

9. FONDS RÉSERVÉ

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1), la Commission peut, avec l'autorisation du gouvernement, créer un fonds affecté à une fin particulière. Au cours de l'exercice précédent le gouvernement a autorisé la création d'un fonds distinct qui sera affecté à l'aide, l'élaboration, la fourniture et la prestation de services divers dans les domaines reliés à sa mission ainsi qu'à l'éducation des investisseurs.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 janvier 2004

10. ÉVENTUALITÉS

La Commission fait l'objet de deux poursuites légales intentées en dommages pour des montants respectifs de 117 154 811 \$ et de 53 750 000 \$. La Commission ne peut pas faire de prévisions valables quant à l'issue des poursuites mais elle est d'avis que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

L'Assemblée nationale a adopté, le 11 décembre 2002, la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (L.Q. 2002, c. 45) créant l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier. Cette loi prévoyait notamment que l'Autorité des marchés financiers se substituerait à la Commission des valeurs mobilières du Québec, en acquerra les droits, en assumera les obligations et sera chargée d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chap. V-1.1) à la date à être fixée par le gouvernement. Cette substitution a été effectuée le 1^{er} février 2004 en vertu d'une décision du Conseil des ministres.

Compte tenu de ce changement, la date de clôture de l'exercice financier de la Commission des valeurs mobilières du Québec a été modifiée du 31 mars au 31 janvier. Par conséquent, les présents états financiers couvrent l'exercice de dix mois du 1^{er} avril 2003 au 31 janvier 2004.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission des valeurs mobilières du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications ponctuelles, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean St-Gelais
Président-directeur général,
Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Montréal, le 16 avril 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Québec au 31 janvier 2004 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice de dix mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 janvier 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de dix mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 16 avril 2004

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003 (note 3)
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	66 694 630 \$	62 753 038 \$
Administration	5 564 449	5 717 059
	<u>72 259 079</u>	<u>68 470 097</u>
Intérêts sur placements temporaires	600 312	638 545
	<u>72 859 391</u>	<u>69 108 642</u>
DÉPENSES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	21 132 454	21 237 449
Arts du cirque	636 127	560 165
Musique	19 536 775	18 258 947
Arts visuels et arts médiatiques	11 549 693	11 381 869
Danse	9 122 221	8 102 818
Littérature	3 205 383	2 833 942
Arts multidisciplinaires	1 360 656	1 229 876
Autres activités	264 000	222 375
	<u>66 807 309</u>	<u>63 827 441</u>
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(195 530)	(196 960)
	<u>66 611 779</u>	<u>63 630 481</u>
Intérêts sur la dette à long terme	100 771	124 290
Frais d'administration (note 4)	6 120 651	5 998 425
	<u>72 833 201</u>	<u>69 753 196</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>26 190 \$</u>	<u>(644 554) \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(98 103) \$	551 478 \$
Redressement (note 3)	133 670	128 643
Solde redressé	<u>35 567</u>	<u>680 121</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>26 190</u>	<u>(644 554)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>61 757 \$</u>	<u>35 567 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	455 306 \$	881 706 \$
Placements temporaires à 2,22 %	3 243 920	3 489 240
Débiteurs	10 172	16 748
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 298 125	608 912
Avances	3 000	3 000
Frais payés d'avance	<u>29 344</u>	<u>24 105</u>
	5 036 867	5 023 711
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 200 000	1 600 000
Immobilisations (note 5)	<u>321 299</u>	<u>427 202</u>
	<u><u>6 558 166</u></u> \$	<u><u>7 050 913</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	216 949 \$	372 762 \$
Aide financière à verser	3 074 864	3 255 726
Subventions reportées	350 000	20 148
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	<u>461 287</u>	<u>457 336</u>
	4 103 100	4 105 972
Dette à long terme (note 6)	1 294 118	1 755 405
Aide financière à verser		87 500
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	<u>1 099 191</u>	<u>1 066 469</u>
	6 496 409	7 015 346
EXCÉDENT	<u>61 757</u>	<u>35 567</u>
	<u><u>6 558 166</u></u> \$	<u><u>7 050 913</u></u> \$
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 9)		
ENGAGEMENTS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Masson
Marie-Claire Lévesque

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – subventions du gouvernement	72 299 718 \$	68 859 976 \$
Rentrée de fonds – intérêts reçus	604 593	638 865
Sortie de fonds – aide financière octroyée	(66 880 141)	(67 946 830)
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(6 042 111)	(5 857 984)
Sortie de fonds – intérêts versés	<u>(111 879)</u>	<u>(69 494)</u>
Flux de trésorerie utilisé pour les activités d'exploitation	<u>(129 820)</u>	<u>(4 375 467)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	<u>(84 564)</u>	<u>(171 004)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme		2 000 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(457 336)</u>	<u>(53 641)</u>
Flux de trésorerie (utilisé) provenant des activités de financement	<u>(457 336)</u>	<u>1 946 359</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(671 720)	(2 600 112)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – AU DÉBUT	<u>4 370 946</u>	<u>6 971 058</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES – À LA FIN (note 8)	<u><u>3 699 226</u></u> \$	<u><u>4 370 946</u></u> \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicomis suivants : «Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent», «Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie», «Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles de la Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles de la Madeleine», «Conseil régional de développement de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière» et «Fonds Voilà Québec en Mexico!».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicomis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont le solde n'excède pas trois mois.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audio-visuels	5 ans
Matériel et développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de revenus de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention de 153 818 \$ affectée au financement des dépenses relatives à la part employeur des bénéfices marginaux des congés de maladie et de vacances cumulés par les employés du Conseil au 31 mars 2003.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

	2003
Résultats	
Subventions du gouvernement du Québec - Administration	5 027 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	5 027
Bilan	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	153 818
Subventions reportées	20 148
Excédent	128 643

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	4 549 217 \$	4 281 386 \$
Services professionnels, administratifs et autres	486 382	485 477
Transport et communications	297 952	435 132
Loyers	515 039	526 623
Fournitures et approvisionnements	73 806	114 904
Entretien et réparations	7 787	11 738
Amortissement des immobilisations	190 468	143 165
	<u>6 120 651 \$</u>	<u>5 998 425 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	30 510 \$	14 638 \$	15 872 \$	21 973 \$
Équipement audio-visuel	4 650	1 085	3 565	4 495
Matériel informatique	157 679	93 824	63 855	80 351
Développement informatique	213 502	119 387	94 115	90 853
Améliorations locatives	360 355	216 463	143 892	229 530
	<u>766 696 \$</u>	<u>445 397 \$</u>	<u>321 299 \$</u>	<u>427 202 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 \$, échéant en août 2006	155 405 \$	212 741 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 \$ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	1 600 000 1 755 405	2 000 000 2 212 741
Versements en deçà d'un an	461 287	457 336
	1 294 118 \$	1 755 405 \$

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	461 287 \$
2006	465 508
2007	428 610
2008	400 000

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 147 888 \$ (2003 : 145 873 \$).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2004			2003
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	613 712 \$	452 757 \$	1 066 469 \$	1 106 576 \$
Charge de l'exercice	156 407	334 950	491 357	482 060
Prestations versées au cours de l'exercice	(142 079)	(316 556)	(458 635)	(522 167)
Solde – à la fin	628 040 \$	471 151 \$	1 099 191 \$	1 066 469 \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
Encaisse	455 306 \$	881 706 \$
Placements temporaires	3 243 920	3 489 240
	<u>3 699 226 \$</u>	<u>4 370 946 \$</u>

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent

En vertu d'une entente signée en décembre 2002, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent (CRC) se sont engagés à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 165 000 \$ dont la répartition sur les exercices terminés les 31 mars 2003, 2004 et 2005 peut atteindre respectivement de 50 000 \$, 55 000 \$ et 60 000 \$.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2005. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 165 000 \$, le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2004

	2004	2003
Actif		
Encaisse	501 \$	40 000 \$
Intérêts courus	45	54
Apport à recevoir		10 000
	<u>546 \$</u>	<u>50 054 \$</u>
Passif		
Aide financière à verser		50 000 \$
Solde du fonds	<u>546 \$</u>	<u>54</u>
	<u>546 \$</u>	<u>50 054 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent (suite)

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
Solde du Fonds au début	54 \$	
Augmentation		
Apports	54 120	50 000 \$
Intérêts	492	54
	54 666	50 054
Diminution		
Aide financière octroyée	54 120	50 000
Solde du Fonds à la fin	546 \$	54 \$

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie

En vertu d'une entente signée en décembre 2001, le Conseil régional de développement de la Mauricie s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$ répartie également sur les exercices terminés les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Mauricie selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 mars 2004. Toutefois, le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie complètent actuellement les dernières dispositions administratives afin de renouveler l'entente pour une période de trois ans. Au terme de l'entente, un montant de 2 200 \$ représentant le solde des apports non utilisé a été remis au Conseil régional de développement de la Mauricie. Le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie conviendront de l'utilisation des intérêts générés par le Fonds.

Bilan
au 31 mars 2004

	2004	2003
Actif		
Encaisse	476 \$	256 \$
Intérêts courus	1	7
	477 \$	263 \$
Passif		
Aide financière à verser		
Solde du fonds	477 \$	263 \$
	477 \$	263 \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicomis – Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie (suite)

Évolution du solde du Fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
Solde du Fonds au début	263 \$	25 \$
Augmentation		
Apports	50 000	50 000
Intérêts	214	238
	<u>50 477</u>	<u>50 263</u>
Diminution		
Aide financière octroyée	47 800	
Remise au Conseil régional de développement de la Mauricie	2 200	50 000
	<u>477 \$</u>	<u>263 \$</u>
Solde du Fonds à la fin		

Fonds en fidéicomis – Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles de la Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles de la Madeleine

En vertu d'une entente signée en mars 2003, le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles de la Madeleine s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicomis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$, soit 100 000 \$ et 50 000 \$ pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2005.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes artistiques, aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Gaspésie – Îles de la Madeleine selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2005. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 150 000 \$, le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie - Îles de la Madeleine conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan

au 31 mars 2004

	2004
Actif	
Encaisse	62 631 \$
Intérêts courus	30
	<u>62 661 \$</u>
Passif	
Aide financière à verser	62 500 \$
Solde du fonds	161
	<u>62 661 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles de la Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles de la Madeleine (suite)

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	100 000 \$
Intérêts	<u>161</u>
	100 161
Diminution	
Aide financière octroyée	<u>100 000</u>
Solde du Fonds à la fin	<u><u>161</u></u> \$

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière

En vertu d'une entente signée en mars 2003, le Conseil régional de développement de Lanaudière s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$, pouvant atteindre respectivement 100 000 \$ et 50 000 \$ pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2005.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2005. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 150 000 \$, le Conseil, le Conseil régional de développement de Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>
Actif	
Encaisse	78 \$
Apports à recevoir	<u>48 395</u>
	<u><u>48 473</u></u> \$
Passif	
Aide financière à verser	48 395 \$
Solde du fonds	<u>78</u>
	<u><u>48 473</u></u> \$

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière (suite)**Évolution du solde du Fonds**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	88 457 \$
Intérêts	<u>77</u>
	88 534
Diminution	
Aide financière octroyée	<u>88 456</u>
Solde du Fonds à la fin	<u><u>78</u></u> \$

Fonds en fidéicommis – Fonds Voilà Québec en Mexico!

En vertu d'une entente signée en mai 2003, le Bureau des événements du Québec s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis une somme pouvant atteindre 200 000 \$ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes artistiques, des artistes professionnels et des collectifs d'artistes, dans le cadre de l'événement Voilà Québec en Mexico!

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes artistiques, aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 11 février 2004. Le solde non utilisé des apports au montant de 16 900 \$ et des intérêts de 1 773 \$ ont été versés au Bureau des événements du Québec. Le solde des intérêts de 17 \$ a été versé au Conseil.

Évolution du solde du Fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	200 000 \$
Intérêts	<u>1 792</u>
	201 792
Diminution	
Aide financière octroyée	183 102
Remise au Bureau des événements du Québec	18 673
Intérêts attribués au Conseil des arts et des lettres du Québec	<u>17</u>
Solde du Fonds à la fin	<u><u></u></u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des subventions à recevoir à long terme du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont le Conseil pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des subventions à recevoir et de la dette à long terme :

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Subventions à recevoir du Gouvernement du Québec	2 498 125 \$	2 562 347 \$	2 208 912 \$	2 251 818 \$
Dette à long terme				
Emprunt à long terme auprès de la Société immobilière du Québec	155 405	159 273	212 741	271 933
Emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement	1 600 000	1 708 528	2 000 000	2 097 999

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2005 pour le local de Québec et le 31 août 2006 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2004 concernant ces locaux s'élève à 488 460 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	488 460 \$
2006	319 598
2007	133 166
	<u>941 224 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,
Marie-Claire Lévesque

Québec, le 28 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2004 des fonds en fidéicommis «Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent», «Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie», «Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles de la Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles de la Madeleine», «Conseil régional de développement de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière» et «Fonds Voilà Québec en Mexico!», administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 9. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 2004 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 28 mai 2004

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
PRODUITS		
Revenus d'intérêts	123 269	127 895
Honoraires de gestion de financement	399	659
Revenus de location :		
- Réseau de la santé (note 3)	113 769	106 183
- Autres – net (note 4)	1 500	979
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés	1 940	1 472
Honoraires d'expertise	1 271	338
Subvention du gouvernement du Canada (note 5)	440	374
Gain sur disposition d'immeubles destinés à la vente	17	
Amortissement des apports reportés	16 136	15 346
Revenus de projets à l'étude retirés	551	235
Autres	250	370
	<u>259 542</u>	<u>253 851</u>
CHARGES		
Frais financiers – net (note 6)	185 694	190 392
Amortissement (note 7)	21 567	18 539
Charges générales et administratives (note 8)	6 713	5 682
Coûts d'expertise	1 145	334
Réduction de valeur de biens immobiliers		7 922
Perte sur disposition d'immeubles destinés à la vente		63
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés	551	235
Système d'information sur les immeubles du réseau		797
Autres charges		77
Remise aux clients (note 9)	4 637	
	<u>220 307</u>	<u>224 041</u>
BÉNÉFICE NET	<u>39 235</u>	<u>29 810</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	74 163	54 353
Bénéfice net	39 235	29 810
Dividende		<u>(10 000)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE *	<u>113 398</u>	<u>74 163</u>

* Les sommes dégagées par l'amortissement des apports reportés dont l'utilisation doit être préalablement approuvée par l'actionnaire tel que mentionné à la note 20 est de 57,6 M\$ au 31 mars 2004 (2003 : 42,3 M\$).

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 337	1 907
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	<u>5 254</u>	<u>430</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>7 591</u></u>	<u><u>2 337</u></u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Placements temporaires (note 23)	2 488	795
Débiteurs (note 10)	25 527	3 262
Loyers à recevoir (note 11)	12 406	13 895
Prêts (note 12)	1 839 122	1 802 254
Créances à recevoir – projets mandatés (note 13)	367 836	307 075
Biens immobiliers (note 14)	1 747 826	1 569 982
Immeubles destinés à la vente (note 15)	441	1 293
Projets à l'étude	28 578	68 069
Autres éléments d'actifs (note 16)	30 534	23 947
	<u>4 054 758</u>	<u>3 790 572</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	5 462	2 098
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	56 024	65 517
Intérêts courus (note 17)	65 687	59 643
Emprunts à court terme (note 18)	1 916 785	1 475 277
Dette à long terme (note 19)	1 759 142	1 981 189
Crédits reportés (note 20)	120 669	120 348
	<u>3 923 769</u>	<u>3 704 072</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 21)	10 000	10 000
Surplus d'apport	7 591	2 337
Bénéfices non répartis	113 398	74 163
	<u>130 989</u>	<u>86 500</u>
	<u>4 054 758</u>	<u>3 790 572</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 24)

Pour le Conseil d'administration,
Michel L. Lesage, président
Claude Desjardins, vice-président

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	39 235	29 810
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Perte (Gain) sur disposition d'immeubles destinés à la vente	(17)	63
Réduction de valeur de biens immobiliers		7 922
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	9 015	8 617
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(31 550)	(18 808)
Intérêts imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(10 656)	(7 618)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés	(2 282)	(1 594)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(2 768)	(3 031)
Remise aux clients	4 637	
Charges locatives imputées aux projets à l'étude		(247)
Amortissement		
Biens immobiliers	20 417	18 349
Autres éléments d'actifs	2 322	1 139
Crédits reportés	(16 136)	(15 346)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs	(3 268)	57 877
Loyers à recevoir	1 489	2 006
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	(3 634)	(8 781)
Intérêts courus	6 044	(3 973)
	<u>12 848</u>	<u>66 385</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rentrées de fonds des prêts	1 054 626	979 956
Sorties de fonds des prêts	(1 068 959)	(1 000 335)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	74 979	145 830
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(121 065)	(90 588)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	5 366	19 458
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(7 980)	(10 958)
Acquisition de biens immobiliers	(172 246)	(171 237)
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	(5)	
Produit de disposition d'immeubles destinés à la vente	51	
Rentrées de fonds des projets à l'étude	29 171	
Sorties de fonds des projets à l'étude	(22 902)	(43 628)
Acquisition des autres éléments d'actif	(8 489)	(6 121)
Produit de disposition des autres éléments d'actif	700	63
	<u>(236 753)</u>	<u>(177 560)</u>
Montants à reporter	<u>(223 905)</u>	<u>(111 175)</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Montants reportés	<u>(223 905)</u>	<u>(111 175)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	6 503 430	8 977 547
Remboursement des emprunts à court terme	(6 061 922)	(8 687 398)
Emprunts à long terme	166 748	162 304
Remboursement de la dette à long terme	(397 123)	(332 269)
Augmentation nette des crédits reportés	11 101	10 139
Versement d'un dividende		(10 000)
	<u>222 234</u>	<u>120 323</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 671)	9 148
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(1 303)</u>	<u>(10 451)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 26)	<u>(2 974)</u>	<u>(1 303)</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) était jusqu'au 30 novembre 1999 une corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Corporation est devenue, le 1^{er} décembre 1999, une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de développement ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement. Les articles de la loi permettant à la Corporation de s'autofinancer sont entrés en vigueur seulement le 1^{er} avril 2000.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % pour des périodes d'amortissement variant de 35 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement se rapportant aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments faisant l'objet de bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés au taux de 5 % pour une période équivalent au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives s'y rapportant, et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de sa juste valeur diminuée des frais de vente. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**PROJETS À L'ÉTUDE**

Les projets à l'étude comprennent en sus des coûts directs les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne seront pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée selon le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme**

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais reportés - conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets seront complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Frais de développement de systèmes informatiques

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisé pour fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période entre 5 et 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 6, 10 et 25 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

CRÉDITS REPORTÉS**Apports reportés**

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments y afférents.

Les apports reçus sous forme de subvention pour l'acquisition d'immobilisations sont virés aux résultats en fonction de l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CRÉDITS REPORTÉS (suite)

Apports reportés (suite)

Les contributions d'organismes se rapportant aux terrains sont comptabilisées dans le surplus d'apport. Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Corporation a recours à des contrats de garanties de taux d'intérêt pour gérer les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêts sur sa dette à court terme. Comme il s'agit uniquement d'opérations de couverture, les valeurs comptables de ces instruments financiers ne sont pas redressées en fonction de leurs valeurs marchandes courantes. Tout montant à percevoir ou à payer suite aux accords de taux futurs est inscrit en rajustement des dépenses d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la durée de la couverture de la dette.

3. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé occupant les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

4. REVENUS DE LOCATION – AUTRES – NET

	2004	2003
Revenus de location	4 304	3 808
Charges		
Frais d'exploitation	1 667	1 739
Intérêts	290	220
Travaux de conservation	330	751
Amortissement des immeubles	323	285
Amortissement des aménagements de locaux	241	81
	2 851	3 076
Moins : Montants imputés aux projets à l'étude	47	247
	2 804	2 829
	1 500	979

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

6. FRAIS FINANCIERS – NET

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	24 592	26 801
Billets	111 772	120 086
Autres dettes	8 997	9 236
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	350	358
Autres frais financiers	<u>20</u>	<u>298</u>
	145 731	156 779
Moins :		
Revenus d'intérêts d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	<u>2 235</u>	<u>2 218</u>
	143 496	154 561
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	53 057	43 451
Moins :		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire et aux projets à l'étude	10 656	7 618
Revenus d'intérêts	<u>203</u>	<u>2</u>
	42 198	35 831
	<u>185 694</u>	<u>190 392</u>

Les frais d'intérêts sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées s'élèvent à 114,9 M\$ (2003 : 123,3 M\$) pour les emprunts à long terme et 15,9 M\$ (2003 : 18,6 M\$) pour les emprunts à court terme.

7. AMORTISSEMENT

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
BIENS IMMOBILIERS		
Immeubles en exploitation	16 994	15 103
Mobilier et équipement en location	3 100	2 961
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS		
Frais reportés – conservation	<u>1 473</u>	<u>475</u>
	21 567	18 539

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

8. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2004	2003
Salaires et avantages sociaux	7 737	7 176
Frais des locaux occupés par la Corporation	746	466
Services professionnels	264	416
Postes, messageries, communication et commercialisation	146	161
Informatique	224	266
Frais administratifs et de bureau	216	219
Autres charges	345	344
Amortissement du mobilier et équipement et des frais de développement de systèmes informatiques	258	225
Banque de vacances et de maladies prises en charge lors du transfert d'employés en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux et leurs bénéfices marginaux	79	350
	<u>10 015</u>	<u>9 623</u>
Moins :		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actifs	2 909	3 387
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	393	554
	<u>6 713</u>	<u>5 682</u>

9. REMISE AUX CLIENTS

En raison des surplus dégagés en 2003-2004 par l'application de sa politique de tarification, la Corporation a décidé d'accorder une remise à sa clientèle du réseau de la santé et des services sociaux. Cette remise équivaut à 10 % de la charge d'intérêt 2003-2004 sur les créances à recevoir – projets mandatés et sur les prêts portant intérêts au taux préférentiel -1 %.

10. DÉBITEURS

	2004	2003
Montant à recevoir suite au transfert d'un projet à l'étude incluant intérêt au taux préférentiel moins 1 % (note 27)	19 507	
Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	123	632
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		54
Autres	5 897	2 576
	<u>25 527</u>	<u>3 262</u>

11. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti avec l'accord du ministère en «loyers à recevoir». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements selon une cédule de versements prédéterminée.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

12. PRÊTS

	2004	2003
Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (*)	890 553	1 232 566
Établissements du réseau de la Santé (**)	840 106	534 206
Centres de la Petite Enfance (***)	107 962	35 482
Autres	501	
	<u>1 839 122</u>	<u>1 802 254</u>

* Ces prêts incluent un montant de 735,6 M\$ (2003 : 1 061,9 M\$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêts varient entre 5,3 % et 12,5 % (2003 : 5,25 % et 12,50 %) pour des échéances entre 2005 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 155,0 M\$ (2003 : 170,7 M\$) qui consiste en des marges de crédit portant actuellement intérêt au taux préférentiel moins 1 %.

** Ces prêts incluent un montant de 831,5 M\$ (2003 : 528,6 M\$) qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux préférentiel moins 1 %. Ces prêts incluent un montant de 8,6 M\$ (2003 : 5,6 M\$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant entre 2004 et 2007 et portent intérêt au taux préférentiel moins 1 %.

*** Ces prêts sont à court terme et portent actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

À compter du 1^{er} juillet 2004, la Corporation prévoit adhérer à la nouvelle politique du ministère de la Santé et des Services sociaux plafonnant le coût du financement temporaire des organismes du réseau de la santé et des services sociaux au niveau du coût des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

13. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux préférentiel moins 1 %, reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

À compter du 1^{er} juillet 2004, la Corporation prévoit adhérer à la nouvelle politique du ministère de la Santé et des Services sociaux plafonnant le coût du financement temporaire des organismes du réseau de la santé et des services sociaux au niveau du coût des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

14. BIENS IMMOBILIERS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles en exploitation				
Terrains	94 864		94 864	58 962
Bâtiments	1 540 433	181 446	1 358 987	1 171 756
Montants à reporter	1 635 297	181 446	1 453 851	1 230 718

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

14. BIENS IMMOBILIERS (suite)

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Montants reportés	1 635 297	181 446	1 453 851
Immeubles en cours de construction			
Terrains	16 980		16 980
Bâtiments	251 489		251 489
	268 469		268 469
Mobilier et équipement en location	40 576	15 070	25 506
	1 944 342	196 516	1 747 826

FRAIS CAPITALISÉS AUX BIENS IMMOBILIERS

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers.

	2004	2003
Intérêts sur emprunts à court terme	8 291	5 218
Charges générales et administratives	2 583	2 983

15. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2004	2003
	Coût	Coût ou valeur nette
Terrains	441	1 272
Bâtiments		21
	441	1 293

16. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	7 288	1 549	5 739
Frais reportés – conservation	23 618	2 069	21 549
Frais de développements de systèmes informatiques	783	359	424
Mobilier et équipement	961	321	640
Aménagements de locaux	2 094	97	1 997
Pertes nettes reportées – instruments financiers dérivés			231
Frais reportés – autres	185		185
	34 929	4 395	30 534

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

17. INTÉRÊTS COURUS

	2004	2003
Apparentés	41 052	48 275
Autres	24 635	11 368
	<u>65 687</u>	<u>59 643</u>

18. EMPRUNTS À COURT TERME

	2004	2003
Billets à escompte		
Apparentés, (2003 : 2,87 % à 3,13 %)		244 030
Autres, 2,10 % à 3,67 % (2003 : 2,86 % à 3,72 %)	1 716 785	832 997
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,15 % à 3,67 % (2003 : 2,89 % à 3,08 %)	200 000	322 250
Gouvernement du Québec, (2003 : 3,05 %)		76 000
	<u>1 916 785</u>	<u>1 475 277</u>

Au 31 mars 2004, la Corporation disposait d'une marge de crédits de 10 M\$. Elle est renouvelable annuellement le 30 novembre. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel.

19. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Obligations		
- 5,4 % à 5,9 %, échéant de 2005 à 2006	11 690	35 145
- 6,15 % à 10 %, échéant de 2005 à 2006	47 852	47 852
- 10,10 % à 12,75 %, échéant de 2005 à 2019	89 377	89 377
- Sans versement d'intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 % (taux effectif de 10,46 % à 10,51 %), échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	94 946	85 931
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant :		
- 5,28 % à 6,52 %, échéant de 2006 à 2037	991 861	890 522
- 6,77 % à 7,75 %, échéant de 2006 à 2023	260 475	475 037
- 8,00 % à 9,75 %, échéant de 2005 à 2021	233 644	316 023
Emprunt sur billets de Financement-Québec à des taux variant :		
- 5,56 % à 6,40 %, échéant en 2006 et 2016	1 533	1 559
- 7,75 % à 8,32 %, échéant de 2006 à 2019	2 525	2 717
- 9,38 %, échéant en 2018	587	6 621
Montants à reporter	<u>1 734 490</u>	<u>1 950 784</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

19. DETTE À LONG TERME (suite)

	2004	2003
Montants reportés	1 734 490	1 950 784
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à des taux variant :		
- 5,88 % à 6,25 %, échéant en 2018 et 2019	819	854
- 8 %, échéant de 2029 à 2032	56 031	56 613
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 119,3 M\$ à des taux variant :		
- 6,88 %, échéant de 2020 à 2023	16 081	16 209
- 7,5 % à 7,88 %, échéant de 2021 à 2029	4 875	4 972
- 8 %, échéant de 2028 à 2030	15 135	15 319
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au taux de 7,50 %, échéant en 2007	3 783	4 872
Autres hypothèques immobilières garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 1,0 M\$ et à des taux de :		
- 10,66 %, échéant en 2005	11 144	12 068
- 11,25 %, échéant en 2005	85	185
	1 842 443	2 061 876
Moins :		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	83 301	80 687
	1 759 142	1 981 189

* En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires.

Toutes les dettes à long terme portent intérêts à taux fixe.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Financement Québec	Fonds de financement du gouver- nement du Québec	Société d'habitation du Québec	Autres non apparentés	Versements (contribu- tions) nets (tes) au (du) fonds d'amor- tissement	Total des versements
2005	337	135 334	807	74 206	(17 487)	193 197
2006	2 544	234 355	866	23 329	(1 354)	259 740
2007	146	55 560	930	7 572	3 807	68 015
2008	146	227 875	999	20 821	(6 069)	243 772
2009	313	42 547	1 073	56 399	(36 718)	63 614

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

19. DETTE À LONG TERME (suite)

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci pourront dorénavant être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

20. CRÉDITS REPORTÉS

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Apports reportés	302 289	182 656	119 633
Gains nets reportés – instruments financiers dérivés	1 036		1 036
	<u>303 325</u>	<u>182 656</u>	<u>120 669</u>
			<u>120 348</u>

De la valeur nette des apports reportés de 119,6 M\$ (2003 : 120,3 M\$), 25,5 M\$ (2003 : 40,7 M\$) représente des subventions de transfert non amorties versées par l'actionnaire avant le 1^{er} avril 2000, date depuis laquelle la Corporation doit s'autofinancer. Ces apports seront amortis au cours des 2 prochains exercices. L'utilisation des sommes dégagées par l'amortissement de ces apports dont la valeur nette au 1^{er} avril 2000 totalisait 83,1 M\$, devra être préalablement approuvée par l'actionnaire. Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes pour financer des projets de construction se sont élevées à 10,2 M\$ (2003 : 5,7 M\$).

21. CAPITAL ACTIONS

Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.

	2004	2003
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
100 000 actions	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers dérivés

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement à court terme, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêt. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2004		2003	
	Juste valeur	Capital contractuel	Juste valeur	Capital contractuel
Achats	231	635 000	(36)	215 000

Un placement temporaire de 2,5 M\$ (2003 : 0,8 M\$) est donné en garantie de certains contrats. Ce placement est présenté au coût, porte intérêt au taux de 2,02 % et vient à échéance en juin 2004.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 1 842,4 M\$ (2003 : 2 061,9 M\$) s'établissait à 2 080,0 M\$ (2003 : 2 259,3 M\$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. De la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 92,9 M\$ (2003 : 94,0 M\$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ces dettes à long terme. Celles-ci ont des taux garantis pour des périodes d'échelonnant généralement entre 14 et 29 ans.

Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme

Au 31 mars 2004, la juste valeur de 83,3 M\$ (2003 : 80,7 M\$) représentant des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme s'établissait à 112,0 M\$ (2003 : 106,3 M\$), compte tenu de la valeur au marché des placements du fonds d'amortissement y afférent.

Emprunts à court terme

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 mars 2004 au montant de 1 916,8 M\$ (2003 : 1 475,3 M\$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Prêts

Au 31 mars 2004, la juste valeur des prêts de 1 839,1 M\$ (2003 : 1 802,3 M\$) s'établissait à 1 986,2 M\$ (2003 : 1 937,1 M\$). Un montant de 882,7 M\$ (2003 : 1 196,8 M\$) représente la juste valeur des prêts équivalant à celle de la dette à long terme attribuable à ces créances, compte tenu que les sommes à recevoir correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur ces mêmes dettes. Un montant de 1 103,5 M\$ (2003 : 740,3 M\$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêt. Ces prêts sont à taux variables pour des échéances généralement indéterminables.

Loyers à recevoir

La juste valeur des loyers à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de créance. Ces loyers à recevoir s'échelonnent sur une période restante de 29 ans et ne portent pas intérêt.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur des placements temporaires, débiteurs, créances à recevoir - projets mandatés, chèques en circulation moins encaisse, créditeurs et retenues sur contrats à payer et intérêts courus équivalait à leur valeur comptable étant donné soit leur courte période d'échéance ou soit leur échéance indéterminable.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE CRÉDIT

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêts sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses, les engagements financiers que les établissements de la santé ont pris sur les baux et les prêts.

24. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mars 2004, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 87,5 M\$ (2003 : 161,1 M\$) dont 29,3 M\$ (2003 : 121,5 M\$) pour des projets en cours et 57,2 M\$ (2003 : 36,8 M\$) pour des projets à l'étude.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels non utilisés.

Prêts

Agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	175 617
Établissements du réseau de la santé	4 575
Centres de la Petite Enfance	65 846
	<u>246 038</u>

ÉVENTUALITÉS

Réclamation d'assurance

Une réclamation de 35 M\$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenue à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 6,1 M\$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2004. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'est pas en mesure d'évaluer le montant éventuel additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

24. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

ÉVENTUALITÉS (suite)

Poursuites judiciaires et réclamations

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la Corporation d'hébergement du Québec, au montant de 40 M\$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. De ce montant, 22 M\$ découlent d'un avis d'expropriation en vue d'acquérir un terrain accompagné d'une offre d'indemnité de 0,9 M\$ contestée par les parties expropriées. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a fixé le 7 octobre 2002, l'indemnité à 6,9 M\$. La Corporation a portée cette décision en appel devant la Cour du Québec, laquelle a notamment autorisé cet appel et suspendu l'exécution de la décision du TAQ. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit comptabilisé aux charges de l'exercice, soit capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

25. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS); administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,2 M\$ (2003 : 0,2 M\$).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2004			2003
	Vacances	Maladies	Total	Total
Solde au début	734	1 278	2 012	1 440
Montants transférés *	4	75	79	350
Charge de l'exercice	613	163	776	694
Sous-total	1 351	1 516	2 867	2 484
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	631	142	773	472
Solde à la fin	720	1 374	2 094	2 012

Le solde de cette provision est inclus au poste créditeurs et retenues sur contrats à payer.

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer suite au transfert d'employés du gouvernement du Québec à la Corporation.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

26. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2004	2003
Placements temporaires	2 488	795
Chèques en circulation moins encaisse	<u>(5 462)</u>	<u>(2 098)</u>
Espèces et quasi-espèces	<u>(2 974)</u>	<u>(1 303)</u>

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 183,2 M\$ (2003 : 194,9 M\$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 91,5 M\$ (2003 : 109,3 M\$).

Au cours de l'exercice, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 183,7 M\$ (2003 : 183,6 M\$). De ce montant, 0,6 M\$ (2003 : 4,5 M\$) ont été acquis par assumption d'hypothèques et 10,8 M\$ (2003 : 7,8 M\$) par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

27. LIQUIDATION DES FILIALES

Le 21 juillet 2003, à la suite de l'annonce faite, par le ministre de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec, aux deux filiales de la Corporation soit la Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (SICHUM) et la Société d'implantation du Centre universitaire de santé McGill (SICUSM) de mettre fin à leurs travaux relatifs à la relocalisation du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et à l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), la Corporation a complété la cession des activités de ses deux filiales en propriété exclusive. Les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2004 sont donc consolidés pour la période du 1^{er} avril au 21 juillet 2003.

À la suite de la décision du ministre, les deux filiales ont été liquidées dans la société mère, les éléments d'actif et de passif suivants ont été transférés à la Corporation :

Société d'implantation du Centre universitaire de santé McGill

Éléments d'actif transférés à la Corporation	
Compte débiteur – taxes de vente	412
Compte débiteur – société mère	<u>773</u>
	1 185
Éléments de passif transférés à la Corporation	
Compte créditeur – Centre universitaire de santé McGill	<u>1 185</u>
Actif net revenant à la Corporation	<u><u> </u></u>

Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Éléments d'actif transférés à la Corporation	
Encaisse	17
Comptes débiteurs	22
Avance à la société mère	283
Immobilisations corporelles	<u>190</u>
	512
Éléments de passif transférés à la Corporation	
Comptes créditeurs	<u>512</u>
Actif net revenant à la Corporation	<u><u> </u></u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

27. LIQUIDATION DES FILIALES (suite)

Le 20 novembre 2003, la Corporation a cédé les droits qu'elle détenait dans les études et travaux déjà réalisés pour le projet d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, incluant tous les droits et obligations contractés avec des tiers pour une contrepartie de 28,4 M\$. De plus, le 17 décembre 2003, la Corporation a également cédé les droits qu'elle détenait dans les études et travaux déjà réalisés pour le projet de relocalisation du Centre universitaire de santé de McGill, incluant tous les droits et obligations contractés avec des tiers pour une contrepartie de 19,2 M\$. Le bilan de la Corporation, en date du 31 mars 2004, présente une somme à recevoir à cet égard. La Corporation n'a constaté aucun gain ni perte sur ces cessions compte tenu que la contrepartie équivaut aux sommes capitalisées dans le projet à la date de cessions.

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ainsi que de toute l'information contenue dans les états financiers, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration, revient à la direction.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, renferment des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La direction de la Corporation a élaboré et veillé au maintien d'un système de contrôles comptables internes afin d'assurer l'intégrité et l'objectivité des données présentées dans les états financiers. La direction estime que ce système fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, qu'elle constitue une base pertinente pour la préparation des états financiers et que les actifs de la Corporation sont correctement comptabilisés et bien protégés.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du comité de vérification, qui est formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité examine les états financiers annuels de la Corporation et recommande leur approbation au conseil. Le vérificateur de la Corporation a librement et pleinement accès au comité de vérification, que ce soit en présence de la direction ou non.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Corporation, le vérificateur général du Québec et son rapport apparaît ci-après.

Le Président-directeur général,
Michel L. Lesage

Sainte-Foy, le 17 mai 2004

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 17 mai 2004

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ
(L.R.Q., c. S-5)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Subventions (note 3)	53 254 754 \$	50 287 306 \$
Transports ambulanciers (note 4)	27 259 075	27 669 284
Divers	<u>334 983</u>	<u>197 951</u>
	80 848 812	78 154 541
DÉPENSES (note 5)	<u>80 569 991</u>	<u>78 957 907</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	278 821	(803 366)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>1 247 831</u>	<u>2 051 197</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>1 526 652 \$</u>	<u>1 247 831 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 019 055 \$	4 563 565 \$
Débiteurs (note 7)	7 457 999	6 087 556
Frais payés d'avance	<u>343 335</u>	<u>784 575</u>
	13 820 389	11 435 696
Immobilisations (note 9)	<u>7 533 943</u>	<u>12 235 061</u>
	<u>21 354 332 \$</u>	<u>23 670 757 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales	460 943 \$	665 231 \$
Créditeurs et frais courus	14 268 256	13 347 535
Subventions reportées	87 000	
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	<u>2 818 691</u>	<u>3 811 197</u>
	17 634 890	17 823 963
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	<u>2 192 790</u>	<u>4 598 963</u>
	19 827 680	22 422 926
EXCÉDENT	<u>1 526 652</u>	<u>1 247 831</u>
	<u>21 354 332 \$</u>	<u>23 670 757 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Cotton
Pierre Deschamps

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) (note 15)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	278 821 \$	(803 366) \$
Postes hors caisse imputés aux résultats		
Amortissement des immobilisations	5 758 138	6 107 139
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations	<u>26 121</u>	<u>(131 228)</u>
	 6 063 080	 5 172 545
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Actif à court terme, (augmentation) diminution		
Débiteurs	(1 370 443)	760 671
Frais payés d'avance	441 240	1 058 995
Passif à court terme, augmentation (diminution)		
Dû au Fonds des activités provinciales	(204 288)	24 545
Créditeurs et frais courus	584 641	760 310
Subventions reportées	<u>87 000</u>	<u>(37 379)</u>
	 (461 850)	 2 567 142
	<u>5 601 230</u>	<u>7 739 687</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	<u>(3 802 427)</u>	<u>(4 093 647)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(346 507)	(117 697)
Produit d'aliénation d'immobilisations	<u>3 194</u>	<u>183 795</u>
	<u>(343 313)</u>	<u>66 098</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 455 490	3 712 138
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>4 563 565</u>	<u>851 427</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>6 019 055 \$</u>	<u>4 563 565 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES**

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT	<u>1 405 218 \$</u>	<u>720 686 \$</u>
Augmentation		
Subvention du gouvernement du Québec	615 821	1 490 808
Intérêts	<u>22 363</u>	<u>17 625</u>
	<u>638 184</u>	<u>1 508 433</u>
Diminution		
Contribution au congrès scientifique de l'Association des médecins d'urgences du Québec	5 000	30 000
Honoraires	24 900	
Système de priorisation des appels	291 428	207 462
Formulaires et protocoles		13 049
Formation	269 433	143 026
Achats de vêtements individuels de protection	923 847	377 259
Uniformes et vêtements individuels de protection à l'essai	10 501	16 139
Fournitures médicales spécialisées	28 948	
Achats d'écussons	25 134	22 521
Frais juridiques	<u>3 268</u>	<u>14 445</u>
	<u>1 582 459</u>	<u>823 901</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>460 943 \$</u></u>	<u><u>1 405 218 \$</u></u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

BILAN

au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Actifs à court terme		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux		739 987 \$
Dû par la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 2 %, sans modalités de remboursement	<u>460 943 \$</u>	<u>665 231</u>
	<u><u>460 943 \$</u></u>	<u><u>1 405 218 \$</u></u>
 SOLDE DU FONDS	 <u><u>460 943 \$</u></u>	 <u><u>1 405 218 \$</u></u>

Pour le Conseil d'administration,
 Jacques Cotton
 Pierre Deschamps

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une régie régionale par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.Q. 2002, c. 69), notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues par la loi et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation le mandat d'acquérir de l'équipement de sécurité et des pièces d'uniforme pour l'ensemble des techniciens ambulanciers de la province de Québec. À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit assurer la distribution, les échanges et le remplacement de cet équipement. Les subventions accordées par le Ministère dans le cadre du Fonds couvrent le coût d'acquisition des vêtements individuels de protection ainsi que les coûts directs qui y sont liés. De plus, ce fonds doit, à la demande du Ministère, assumer des dépenses spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Les opérations de ces mandats font l'objet d'une comptabilité distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Équipement informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de sécurité	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	36 à 60 mois
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REVENUS - SUBVENTIONS

	2004	2003
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention de fonctionnement	34 894 730 \$	32 216 416 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	18 360 024	18 070 890
	<u>53 254 754 \$</u>	<u>50 287 306 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. REVENUS – TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2004	2003
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	9 542 062 \$	9 601 353 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux – subvention pour les établissements	5 645 044	5 640 333
	<u>15 187 106</u>	<u>15 241 686</u>
Société de l'assurance automobile du Québec	1 067 015	1 090 712
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	4 264 467	4 484 990
Particuliers	6 396 109	6 511 285
Autres	344 378	340 611
	<u>27 259 075 \$</u>	<u>27 669 284 \$</u>

5. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	Formation	Administra- tion générale	Informatique	Services pré- hospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	1 181 077 \$	3 126 892 \$	1 335 778 \$	28 095 792 \$
Avantages sociaux (a)	1 019 348	924 049	211 925	6 520 516
Charges sociales (b)	508 729	695 869	184 830	9 152 625
Fournitures médicales et médicaments	13 264	750		1 886 764
Frais de déplacement	19 156	100 887	1 468	80 103
Services achetés (note 6)	312 810	928 941	403 901	830 657
Communications	1 036	230 665	1 281	67 210
Location d'immeubles	1 972	33 910	1 439	1 505 307
Location d'équipement		7 672		10 133
Contrats de location-acquisition :				
Intérêts sur obligations	13 015	1 102	55 316	246 168
Amortissement des immobilisations	30 474	71 388	640 714	4 057 983
Pertes (Gains) sur aliénation d'immobilisations			12 182	10 009
Achats et location d'uniformes	1 301	1 856		515 116
Frais de matériel roulant	34 020			3 024 297
Fournitures de bureau	21 644	62 489	43 119	134 768
Créances douteuses et frais de recouvrement		27 134		1 347 122
Créances douteuses recouvrées				(60 830)
Assurances		97 660		
Intérêts et frais bancaires	38	2 938	4 447	1 237
Autres	46 943	81 790	18 549	72 952
Récupération de dépenses	(65 000)		(45 998)	(16 298)
	<u>3 139 827 \$</u>	<u>6 395 992 \$</u>	<u>2 868 951 \$</u>	<u>57 481 631 \$</u>

- (a) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.
- (b) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Interventions spécialisées	Fonctionnement des installations	Total 2004	Total 2003
3 099 768 \$	370 151 \$	355 745 \$		37 565 203 \$	36 967 035 \$
1 038 654	64 200	116 115		9 894 807	9 872 445
606 806	64 422	124 659		11 337 940	10 834 866
304		34 422		1 935 504	1 721 753
1 642	5 380	31		208 667	190 460
1 118 110	56 816	87 475	34 768 \$	3 773 478	3 205 232
673 190	1 038			974 420	951 519
			1 449 006	2 991 634	2 912 951
265 305				283 110	311 973
36 078				351 679	565 053
932 706		9 457	15 416	5 758 138	6 107 139
3 722			208	26 121	(131 228)
6 758	7 262	882		533 175	595 947
	106	62 437		3 120 860	3 157 562
18 163	4 594			284 777	263 772
				1 374 256	1 358 676
				(60 830)	(83 214)
				97 660	94 868
79	4			8 743	32 686
36 648	7 218	44	301	264 445	235 273
(26 500)				(153 796)	(206 861)
<u>7 811 433 \$</u>	<u>581 191 \$</u>	<u>791 267 \$</u>	<u>1 499 699 \$</u>	<u>80 569 991 \$</u>	<u>78 957 907 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. SERVICES ACHETÉS

	2004	2003
Traitement électronique des données	113 452 \$	100 641 \$
Service de buanderie	213 484	181 969
Entretien et réparation – locaux et équipement	1 265 221	930 766
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	520 701	630 763
Mise à jour de logiciels informatiques	366 337	184 533
Formation	270 533	58 395
Honoraires professionnels	676 736	721 752
Projet d'entreprise	91 681	136 810
Projet de recherche préhospitalière	50 000	
Révision de processus	163 521	225 626
Autres	41 812	33 977
	<u>3 773 478 \$</u>	<u>3 205 232 \$</u>

7. DÉBITEURS

	2004	2003
Bénéficiaires de transport ambulancier		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	2 390 469 \$	2 102 540 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	75 910	75 419
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	344 119	260 099
Particuliers	2 787 297	3 132 191
Autres	27 504	29 392
	<u>5 625 299</u>	<u>5 599 641</u>
Ministère de la Santé et des Services sociaux – subventions	2 347 738	1 529 765
Taxe de vente du Québec à recevoir	219 237	214 199
Autres débiteurs	1 000 303	808 084
	<u>9 192 577</u>	<u>8 151 689</u>
Provision pour créances douteuses		
Particuliers	(1 734 578)	(2 064 133)
	<u>7 457 999 \$</u>	<u>6 087 556 \$</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	2 097 848 \$	1 360 627 \$	737 221 \$	1 225 633 \$
Mobilier et équipement	4 773 493	3 287 569	1 485 924	1 493 310
Matériel roulant	4 563 969	3 472 680	1 091 289	2 016 337
Équipement de sécurité	143 064	143 064		
Améliorations locatives	343 592	343 592		12 719
Système de répartition assistée par ordinateur	5 975 795	5 970 149	5 646	342 936
	<u>17 897 761</u>	<u>14 577 681</u>	<u>3 320 080</u>	<u>5 090 935</u>
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition :				
Matériel roulant	8 880 108	5 592 823	3 287 285	5 156 469
Équipement	2 746 575	1 819 997	926 578	1 431 276
Système de répartition assistée par ordinateur				556 381
	<u>11 626 683</u>	<u>7 412 820</u>	<u>4 213 863</u>	<u>7 144 126</u>
	<u>29 524 444 \$</u>	<u>21 990 501 \$</u>	<u>7 533 943 \$</u>	<u>12 235 061 \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 1 086 335 \$ (2003 : 484 893 \$), dont des immobilisations pour un montant de 403 748 \$ (2003 : 367 196 \$) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 346 507 \$ (2003 : 117 697 \$) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations. Un achat d'équipement au montant de 336 080 \$ est dû au 31 mars 2004.

10. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Au 31 mars 2004, il n'y avait aucune autorisation d'emprunt (2003 : 8 028 000 \$). Tout emprunt de la Corporation contracté auprès de son institution financière sous forme de marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel.

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2004	2003
Obligations découlant de contrats de location-acquisition :		
- taux variant de 3,53 % à 12,58 %, échéant jusqu'en 2008	5 011 481 \$	8 410 160 \$
Versements échéant en deçà d'un an	<u>2 818 691</u>	<u>3 811 197</u>
	<u>2 192 790 \$</u>	<u>4 598 963 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2005	2 999 218 \$
2006	2 000 839
2007	147 535
2008	106 128
Total des paiements minimums exigibles	5 253 720
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	242 239
	<u>5 011 481 \$</u>

La juste valeur des obligations découlant de contrats de location-acquisition n'a pas été déterminée dû à des contraintes de temps.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 446 145 \$ (2003 : 435 374 \$).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 363 571 \$ (2003 : 1 345 529 \$).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2004	Total 2003
Solde au début	5 491 340 \$	(57 413) \$	5 433 927 \$	5 375 038 \$
Charges de l'exercice	7 661 265	1 895 694	9 556 959	9 125 734
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 438 965)	(1 915 014)	(9 353 979)	(9 066 845)
Solde à la fin	<u>5 713 640 \$</u>	<u>(76 733) \$</u>	<u>5 636 907 \$</u>	<u>5 433 927 \$</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CORPORATION D'URGENTES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en juin 2012 pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2004 concernant ces biens et services s'élève à 3 750 832 \$ (2003 : 4 079 476 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	3 210 666 \$
2006	2 289 244
2007	851 802
2008	765 562
2009	773 570
2010 et suivantes	<u>2 556 942</u>
	<u>10 447 786 \$</u>

Fonds des activités provinciales

En vertu d'un contrat signé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Fonds des activités provinciales devra verser un montant total de 1 036 254 dollars américains, échéant en 2008 pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé à l'échelle de la province du Québec. Les versements, convertis en dollars canadiens au 31 mars 2004, s'établissent comme suit :

2005	304 699 \$
2006	383 367
2007	335 299
2008	<u>335 299</u>
	<u>1 358 664 \$</u>

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Intérêts payés	361 015 \$	597 613 \$
Intérêts reçus	126 762	61 245

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Giroux
Président et directeur général

Jean Girouard
Directeur des finances

Montréal, le 4 juin 2004

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2004 du Fonds des activités provinciales administré par la Corporation ainsi que son état de l'évolution du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation et du Fonds des activités provinciales au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 juin 2004

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. P-13.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Contributions des corps de police	8 397 141 \$	8 105 348 \$
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)		
Loyer	3 100 000	1 700 000
Autre	253 600	
Hébergement (note 4)	2 890 984	2 587 547
Formation (note 4)	4 272 747	3 110 216
Intérêts	39 531	70 452
Autres	<u>52 348</u>	<u>28 995</u>
	<u>19 006 351</u>	<u>15 602 558</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 5)	12 254 861	10 867 957
Transport et communication	589 577	395 243
Services professionnels	666 871	777 317
Entretien et réparations	159 558	179 476
Loyer	3 221 987	1 516 830
Location d'espaces et autres	157 554	218 677
Fournitures et matériel pédagogique (note 6)	1 345 231	1 062 726
Mobilier et équipement	44 909	33 779
Amortissement des immobilisations	<u>673 632</u>	<u>548 613</u>
	<u>19 114 180</u>	<u>15 600 618</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(107 829)	1 940
AVOIR AU DÉBUT	<u>938 815</u>	<u>936 875</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>830 986</u></u> \$	<u><u>938 815</u></u> \$

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 321 522 \$	4 017 119 \$
Débiteurs	2 016 488	1 439 234
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement		5 441
Deuxième versement	2 774 732	2 930 451
Loyer payé d'avance	668 176	3 283 170
Stocks	414 950	59 975
	<u>9 195 868</u>	<u>11 735 390</u>
À long terme		
Immobilisations (note 7)	<u>2 458 362</u>	<u>1 230 189</u>
	<u><u>11 654 230</u></u> \$	<u><u>12 965 579</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus		
Salaires à payer	528 800 \$	343 259 \$
Autres	1 798 723	1 182 262
Provision pour vacances	647 131	514 546
Revenus reportés (note 9)		
Contributions des corps de police	6 853 741	6 112 561
Subvention du gouvernement du Québec		3 100 000
Autres	299 829	175 953
	<u>10 128 224</u>	<u>11 428 581</u>
À long terme		
Provision pour congés de maladie (note 10)	<u>695 020</u>	<u>598 183</u>
	<u>10 823 244</u>	<u>12 026 764</u>
AVOIR	<u>830 986</u>	<u>938 815</u>
	<u><u>11 654 230</u></u> \$	<u><u>12 965 579</u></u> \$

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,
Robert Nelson, président du conseil d'administration
Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et équipement	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 et 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Subvention pour la dépense de loyer	3 100 000 \$	1 700 000 \$
Indemnité suite à l'incendie de la salle de tir	253 600	
	<u>3 353 600 \$</u>	<u>1 700 000 \$</u>

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

4. HÉBERGEMENT ET FORMATION

	Hébergement		Formation	
	2003	2002	2003	2002
Formation aux aspirants-policiers	1 552 225 \$	1 325 986 \$	1 740 224 \$	993 923 \$
Formation aux policiers	739 966	685 438	810 211	478 086
Formation aux autochtones	255 696	167 038	697 978	440 583
Formation sur mesure	47 150	155 118	418 116	642 165
Centre d'appréciation du personnel de la police	39 504	21 667	606 218	555 459
Autres	256 443	232 300		
	<u>2 890 984 \$</u>	<u>2 587 547 \$</u>	<u>4 272 747 \$</u>	<u>3 110 216 \$</u>

5. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2003	2002
Policiers – Sûreté du Québec	577 709 \$	389 843 \$
Policiers municipaux	1 277 512	1 321 483
Formateurs et conférenciers	531 859	376 988
Autres employés	9 867 781	8 779 643
	<u>12 254 861 \$</u>	<u>10 867 957 \$</u>

6. FOURNITURES ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

	2003	2002
Matériel pédagogique	653 456 \$	535 103 \$
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	513 797	371 516
Papeterie, fournitures et articles de bureau	177 978	156 107
	<u>1 345 231 \$</u>	<u>1 062 726 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	2 452 557 \$	1 155 794 \$	1 296 763 \$	308 317 \$
Matériel roulant	1 359 955	928 076	431 879	458 096
Améliorations locatives	640 043	541 644	98 399	94 293
Équipement et logiciels informatiques	1 431 875	800 553	631 322	369 483
	<u>5 884 430 \$</u>	<u>3 426 067 \$</u>	<u>2 458 363 \$</u>	<u>1 230 189 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 1 901 805 \$ (2002 : 519 977 \$). Les dispositions d'immobilisations de l'exercice ont généré des gains sur disposition de 4 602 \$ (2002 : gains de 1 400 \$) et des produits de disposition de 4 602 \$ (2002 : 1 400 \$).

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

8. EMPRUNT À COURT TERME

L'École est autorisée à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 5 000 000 \$, et ce, jusqu'au 30 juin 2007, à taux variable ou à taux fixe ne dépassant pas le taux préférentiel, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Au 30 juin 2003, l'École n'avait aucun emprunt à court terme.

9. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Le revenu reporté relatif à la subvention représente, le cas échéant, le montant reçu du gouvernement du Québec afin de financer la dépense de loyer de l'École pour l'exercice subséquent.

Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 355 281 \$ (2002 : 276 601 \$) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2003	2002
Solde au début	598 183 \$	555 086 \$
Charge de l'exercice	204 950	153 197
Prestations versées au cours de l'exercice	(108 113)	(110 100)
Solde à la fin	695 020 \$	598 183 \$

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

11. ENGAGEMENTS

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par des contrats de location-exploitation échéant en 2007 pour la location de biens et de services.

La dépense de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 3 221 987 \$ (2002 : 1 516 830 \$), celle pour la location de biens et de services est de 94 484 \$ (2002 : 2 857 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

<u>Années</u>	<u>Immeubles</u>	<u>Biens et services</u>
2004	7 085 100 \$	51 843 \$
2005	7 085 100	51 843
2006	7 085 100	51 843
2007	7 085 100	38 883
2008	7 085 100	—
2009 et subséquemment	<u>141 702 000</u>	<u>—</u>
	<u>177 127 500 \$</u>	<u>194 412 \$</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louise Gagnon-Gaudreau
Directrice générale

Daniel Jean, CMA
Directeur des affaires administratives

Nicolet, le 21 août 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2003 ainsi que l'état des revenus, des dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 21 août 2003

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
(L.Q., 2000, c. 20)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	1 200 000 \$	1 200 000 \$
Intérêts	<u>19 297</u>	<u>21 909</u>
	<u>1 219 297</u>	<u>1 221 909</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	599 140	380 045
Frais de déplacement	60 497	51 357
Communication	11 001	8 807
Services professionnels	122 615	122 577
Publicité et promotion	81 482	122 246
Loyer	107 469	124 831
Élaboration de programme de formation et de matériel pédagogique	50 590	78 725
Fournitures et approvisionnements	74 314	34 850
Frais financiers	2 261	1 533
Amortissement des immobilisations	<u>92 426</u>	<u>61 715</u>
	<u>1 201 795</u>	<u>986 686</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	17 502	235 223
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>465 103</u>	<u>229 880</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>482 605 \$</u>	<u>465 103 \$</u>

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	229 197 \$	294 660 \$
Débiteurs	2 262	2 852
Frais payés d'avance	<u>29 882</u>	<u>6 173</u>
	261 341	303 685
Immobilisations (note 3)	<u>279 690</u>	<u>255 985</u>
	<u>541 031 \$</u>	<u>559 670 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	58 426 \$	94 567 \$
EXCÉDENT	<u>482 605</u>	<u>465 103</u>
	<u>541 031 \$</u>	<u>559 670 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Denis Racicot, président du conseil d'administration

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1^{er} septembre 2000 et régie par la Loi sur la sécurité incendie (L.Q., 2000, c. 20). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants :

Améliorations locatives	20 %
Équipement et logiciels informatiques	33 1/3 %
Mobilier et équipement	20 %
Autres équipements	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	197 057 \$	86 979 \$	110 078 \$	146 337 \$
Équipement et logiciels informatiques	159 574	46 324	113 250	41 065
Mobilier et équipement	83 500	31 633	51 867	61 743
Autres équipements	7 035	2 540	4 495	6 840
	<u>447 166 \$</u>	<u>167 476 \$</u>	<u>279 690 \$</u>	<u>255 985 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 116 130 \$ (95 974 \$ en 2002).

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

4. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 21 602 \$ (2002 : 8 373 \$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée en 2003.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2002-2003 de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) relèvent de la responsabilité du directeur général. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégrité et la fiabilité des renseignements afférents.

Au cours du dernier exercice, la direction a commencé la rédaction de politiques administratives, amélioré certains outils de gestion pour assurer le contrôle des activités et l'atteinte des objectifs.

Ce rapport trace un portrait global de l'ÉNPQ, de sa mission, de ses valeurs organisationnelles, de ses orientations, de ses réalisations et de ses perspectives d'avenir. En outre, il présente les activités de l'École, des renseignements et des résultats atteints.

Le directeur général
Yves Desjardins

Laval, décembre 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 septembre 2003

FINANCEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. F-2.01)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENU NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	447 176	412 978
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	1 456	1 874
Intérêts sur emprunts et avances	(453 872)	(423 441)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	7 486	7 044
Intérêts sur placements temporaires	<u>4 959</u>	<u>8 379</u>
	 7 205	 6 834
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission nets imputés aux emprunteurs	4 492	1 270
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	<u>2 314</u>	<u>1 926</u>
	 6 806	 3 196
	<u>14 011</u>	<u>10 030</u>
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	250	198
Services professionnels, administratifs et autres	120	278
Transport et communications	2	11
Entente de services avec le Fonds de financement	576	569
Amortissement des immobilisations	2	2
Autres	<u>3</u>	<u>5</u>
	<u>953</u>	<u>1 063</u>
BÉNÉFICE NET	13 058	8 967
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>26 090</u>	<u>17 123</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u><u>39 148</u></u>	<u><u>26 090</u></u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

BILAN
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

	<u>31 mars 2004</u>	<u>31 mars 2003</u>
ACTIF		
Prêts (note 3)	7 978 560	7 324 929
Intérêts courus sur prêts	<u>155 934</u>	<u>139 382</u>
	8 134 494	7 464 311
Encaisse	44	86
Placements temporaires		72 099
Débiteurs	223	317
Immobilisations	<u>3</u>	<u>5</u>
	<u>8 134 764</u>	<u>7 536 818</u>
PASSIF		
Emprunts (note 4)	6 155 317	5 007 100
Avances du fonds consolidé du revenu (note 5)	1 761 770	2 311 341
Intérêts courus sur emprunts et avances	136 412	142 104
Primes et escomptes reportés sur emprunts et avances	29 079	36 551
Créditeurs	55	35
Revenus reportés	<u>2 983</u>	<u>3 597</u>
	8 085 616	7 500 728
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Bénéfices non répartis	<u>39 148</u>	<u>26 090</u>
	<u>8 134 764</u>	<u>7 536 818</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Daniel Doyon, vice-président exécutif
 Bernard Turgeon, président-directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	13 058	8 967
Ajustements pour :		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(1 456)	(1 874)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(7 486)	(7 044)
Amortissement des immobilisations	2	2
	<u>4 118</u>	<u>51</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Intérêts courus sur prêts	(16 552)	(15 684)
Débiteurs	94	10 436
Intérêts courus sur emprunts et avances	(5 692)	18 057
Créditeurs	20	(10 864)
Revenus reportés	(614)	3 530
	<u>(22 744)</u>	<u>5 475</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(18 626)</u>	<u>5 526</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(2 321 518)	(1 951 401)
Remboursements de prêts	<u>1 669 343</u>	<u>1 182 304</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(652 175)</u>	<u>(769 097)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	4 101 036	4 464 275
Emprunts à long terme	1 500 000	2 224 076
Avances du fonds consolidé du revenu	14	(2 492)
Remboursement d'avances du fonds consolidé du revenu	(549 571)	(989 485)
Remboursement d'emprunts à court terme	(3 572 999)	(4 860 644)
Remboursement d'emprunts à long terme	<u>(879 820)</u>	<u></u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>598 660</u>	<u>835 730</u>
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>(72 141)</u>	<u>72 159</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>72 185</u>	<u>26</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 8)	<u><u>44</u></u>	<u><u>72 185</u></u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement-Québec (la «Société») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (L.R.Q., c. F-2.01) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financières.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société ou le gouvernement sur les emprunts effectués pour le compte de Financement-Québec. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations

Les équipements informatiques détenus par Financement-Québec sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon un taux de 20 %.

Frais et revenus reportés

Les frais et revenus reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les emprunts et les avances du fonds consolidé du revenu libellés en devises étrangères et remboursables en monnaie du Canada en vertu de conventions d'échange de devises sont déterminés au cours du change prévu dans ces contrats.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

3. PRÊTS

	<u>31 mars 2004</u>	<u>31 mars 2003</u>
Emprunteurs		
Commissions scolaires	2 931 442	2 920 309
Collèges d'enseignement général et professionnel	1 075 787	943 327
Établissements et agences de développement du réseau de la santé et des services sociaux	2 989 376	2 616 923
Établissements universitaires et autres	<u>981 955</u>	<u>844 370</u>
	<u>7 978 560</u>	<u>7 324 929</u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

3. PRÊTS (suite)**Remboursables en monnaie du Canada**

Échéance Année financière	Montant	Montant
2004		1 332 285
2005	17 214	2 902
2006	557 907	589 998
2007	905 543	954 357
2008	399 253	227 088
2009 – 2028	6 098 643	4 218 299
	<u>7 978 560</u>	<u>7 324 929</u>

Les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements sur prêts. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance ou l'emprunt reçu à l'origine.

Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 3 192 809 \$ au 31 mars 2004.

4. EMPRUNTS

Échéance Année financière	31 mars 2004		31 mars 2003
	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2004			879 820
2005	528 037	¹	
2007	998 180	5,2236 à 6,456	998 180
2008	500 000	3,74 à 4,107; variable ²	
2009	1 105 500	4,7814 à 5,9515; variable ²	1 105 500
2010	1 000 000	4,602 à 4,8683; variable ²	
2016	309 400	6,109 à 6,393	309 400
	<u>4 441 117</u>		<u>3 292 900</u>
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	<u>1 714 200</u>		<u>1 714 200</u>
Total en monnaie du Canada	<u>6 155 317</u>		<u>5 007 100</u>
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2013	782 000	5,391 à 5,82	782 000
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	<u>782 000</u>		<u>782 000</u>
Total en monnaie des États-Unis			
Montants à reporter	<u>6 155 317</u>		<u>5 007 100</u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

4. EMPRUNTS (suite)

Échéance Année financière	31 mars 2004		31 mars 2003
	Montant	Taux (%)	Montant
Montants reportés	6 155 317		5 007 100
Remboursables en euros			
2009	932 200	4,9005 à 5,861; variable ³	932 200
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	932 200		932 200
Total en euros			
Total des emprunts	6 155 317		5 007 100

Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance.

1 Les emprunts à court terme portent intérêt à des taux variant de 2,03008 % à 2,6806 %.

2 Taux des acceptations bancaires 3 mois plus 0,065 %, 0,268 % et 0,1 %.

3 Taux des acceptations bancaires 3 mois plus 0,3877 % et 0,319 %.

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Échéance Année financière	31 mars 2004		31 mars 2003
	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2004			545 723
2006	742 919	6,00 à 9,50	742 919
2008	395 508	6,50	395 508
2009	5 000	6,98	5 000
2010	390 222	5,50 à 11,00	390 796
2012	69 030	9,5	70 564
2023	155 625	9,375	157 365
	1 758 304		2 307 875
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	3 466		3 466
Total en monnaie du Canada à reporter	1 761 770		2 311 341

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (suite)

Échéance Année financière	31 mars 2004		31 mars 2003
	Montant	Taux (%)	Montant
Total en monnaie du Canada reporté	1 761 770		2 311 341
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2007	3 466	Variable ¹	3 466
	3 466		3 466
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	3 466		3 466
Total en monnaie des États-Unis			
Total des avances du fonds consolidé du revenu	1 761 770		2 311 341

1 Taux des acceptations bancaires 3 mois plus 0,277 %.

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

<u>Année financière</u>	<u>Montant</u>
2005	3 848
2006	746 768
2007	7 315
2008	399 356
2009	8 848

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Financement-Québec utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de gérer les risques de taux d'intérêt relatifs à ses activités d'intermédiation financière. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le volume des conventions d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada au 31 mars 2004 est de 6 706 millions de dollars (31 mars 2003 : 6 104 millions de dollars).

Financement-Québec utilise également des conventions d'échange de devises aux fins de gestion des risques de change auxquels l'exposent certains instruments d'emprunt libellés en devises étrangères. La Société désigne les conventions d'échange de devises comme couvertures de ses engagements fermes de payer les intérêts et le principal sur la dette libellée en devises étrangères, à défaut de quoi elle serait exposée à un risque de change. Les gains et les pertes de change sur le principal faisant l'objet de conventions d'échange sont compensés par les pertes et les gains de change correspondants sur la dette libellée en devises étrangères.

La juste valeur des éléments de l'actif et du passif de Financement-Québec au 31 mars 2004 a été évaluée en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour les titres à taux fixes semblables. Les conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt ne servent que pour fins de couverture.

FINANCEMENT-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(en millions de dollars)	31 mars 2004		31 mars 2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts et avances				
Emprunts	6 155	6 493	5 007	5 219
Avances du fonds consolidé du revenu	1 762	2 043	2 311	2 573
Conventions d'échange de devises		(18)		(84)
Conventions d'échange de taux d'intérêt		112		(6)
Total pour les emprunts et avances	<u>7 917</u>	<u>8 630</u>	<u>7 318</u>	<u>7 702</u>
Prêts				
Total pour les prêts	<u>7 979</u>	<u>8 607</u>	<u>7 325</u>	<u>7 690</u>

La valeur des autres instruments financiers de l'actif et du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de leur nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments.

7. CAPITAL-ACTIONS**Description**

	<u>2004</u>
Autorisé :	
1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	
Émis et payé :	
1 000 actions	<u>100 000 \$</u>

Les actions de la Société sont détenues par le ministre des Finances du Québec.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Encaisse	44	86
Placements temporaires	<u> </u>	<u>72 099</u>
	<u>44</u>	<u>72 185</u>

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 460 278 644 \$ (2003 : 403 635 922 \$).

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres présentés dans les états financiers de l'exercice 2002-2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003-2004.

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Daniel Doyon
Vice-président exécutif

Bernard Turgeon
Président-directeur général

Québec, le 2 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Financement-Québec au 31 mars 2004 et l'état des résultats et bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 2 juin 2004

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
PRODUITS						
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 014 059 \$	2 987 532 \$			3 014 059 \$	2 987 532 \$
Contributions gouvernementales aux programmes d'emplois	1 820 108	164 875			1 820 108	164 875
Collectes de fonds (note 3)	758 611	639 599			758 611	639 599
Autres contributions (note 3)	341 116	388 279	208 655 \$	21 573 \$	549 771	409 852
Intérêts	100 897	58 395	6 814	5 387	107 711	63 782
	<u>6 034 791</u>	<u>4 238 680</u>	<u>215 469</u>	<u>26 960</u>	<u>6 250 260</u>	<u>4 265 640</u>
CHARGES (note 4)						
Coût des projets fauniques	2 993 241	3 121 797	66 394	62 527	3 059 635	3 184 324
Coût des projets de création d'emplois	1 827 758	152 931			1 827 758	152 931
Frais de collectes de fonds	520 960	461 315			520 960	461 315
Frais d'administration	505 971	487 386			505 971	487 386
	<u>5 847 930</u>	<u>4 223 429</u>	<u>66 394</u>	<u>62 527</u>	<u>5 914 324</u>	<u>4 285 956</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	186 861	15 251	149 075	(35 567)	335 936	(20 316)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT						
	1 265 529	1 300 278	2 465 601	2 451 168	3 731 130	3 751 446
Transferts interfonds	(25 000)	(50 000)	25 000	50 000		
SOLDES DE FONDS À LA FIN						
	<u>1 427 390 \$</u>	<u>1 265 529 \$</u>	<u>2 639 676 \$</u>	<u>2 465 601 \$</u>	<u>4 067 066 \$</u>	<u>3 731 130 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	2004		2003
	Fonds de fonction- nement	Fonds des immobili- sations	Total
			Total
ACTIF			
À court terme			
Encaisse	21 232 \$	7 543 \$	28 775 \$
Dépôts à terme (taux moyen de 4,98 %)	1 319 873	352 146	1 672 019
Débiteurs (note 5)	302 890	4 546	307 436
Intérêts courus	60 826	4 586	65 412
Stocks	42 439	42 439	25 341
Frais payés d'avance	19 452	9 405	28 857
	<u>1 766 712</u>	<u>378 226</u>	<u>2 144 938</u>
			<u>1 426 742</u>
Placements (note 6)	400 000		400 000
			400 000
Immobilisations (note 7)	<u>119 415</u>	<u>2 265 950</u>	<u>2 385 365</u>
			<u>2 369 191</u>
	<u>2 286 127 \$</u>	<u>2 644 176 \$</u>	<u>4 930 303 \$</u>
			<u>4 195 933 \$</u>
PASSIF			
À court terme			
Découvert bancaire			109 757 \$
Créditeurs et frais courus	448 163 \$	4 500 \$	452 663 \$
Contributions reportées (note 9)	406 751		406 751
Produits reportés	<u>3 823</u>		<u>3 823</u>
			<u>6 116</u>
	<u>858 737</u>	<u>4 500</u>	<u>863 237</u>
			<u>464 803</u>
SOLDES DE FONDS			
Investis en immobilisations	119 415	2 265 950	2 385 365
Réservés à des partenaires (note 10)	98 075		98 075
Affectations à des projets fauniques :			
Solde engagé (note 11)	1 209 900	254 193	1 464 093
Solde disponible		<u>119 533</u>	<u>119 533</u>
	<u>1 427 390</u>	<u>2 639 676</u>	<u>4 067 066</u>
			<u>3 731 130</u>
	<u>2 286 127 \$</u>	<u>2 644 176 \$</u>	<u>4 930 303 \$</u>
			<u>4 195 933 \$</u>
DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQES (note 8)			
ENGAGEMENTS (note 12)			

Pour le Conseil d'administration,
Johanne Gauthier
André Duchesne

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004		2003	
	Fonds de fonction- nement	Fonds des immobili- sations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Contributions – utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 899 845 \$	3 127 \$	3 902 972 \$	3 728 215 \$
Contributions gouvernementales	2 416 473	205 709	2 622 182	627 752
Intérêts reçus	82 770	6 352	89 122	66 616
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(4 065 355)		(4 065 355)	(2 695 639)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 601 982)	(62 406)	(1 664 388)	(1 633 086)
Intérêts versés	(4 231)		(4 231)	(2 239)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	727 520	152 782	880 302	91 619
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :				
Acquisitions d'immobilisations	(16 268)	(10 757)	(27 025)	(20 812)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement :				
Transfert interfonds	(25 000)	25 000		
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	686 252	167 025	853 277	70 807
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	654 853	192 664	847 517	776 710
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN *	1 341 105 \$	359 689 \$	1 700 794 \$	847 517 \$

* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à terme.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse, le découvert bancaire et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2004			2003	
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	Total
		Fonction- nement	Immobili- sations		
Gouvernements et municipalités	80 222 \$	188 279 \$	205 309 \$*	473 810 \$	267 737 \$
Entreprises	379 369	9 500		388 869	258 870
Particuliers	233 318	44 735		278 053	258 398
Fondations et OSBL	65 702	98 602	3 346	167 650	264 446
	<u>758 611 \$</u>	<u>341 116 \$</u>	<u>208 655 \$</u>	<u>1 308 382 \$</u>	<u>1 049 451 \$</u>

* Comprend un montant de 200 000 \$ réservé pour l'acquisition de milieux naturels à Québec.

4. CHARGES

Fonds de fonctionnement

	2004	2003
Coût des projets fauniques		
Contributions :		
Projets de partenaires relatifs aux habitats	1 849 296 \$	1 914 786 \$
Projets de la Fondation relatifs aux habitats *	68 715	97 281
Projets relatifs à la pêche et à la relève **	498 604	570 958
Traitements et avantages sociaux	474 135	456 991
Honoraires professionnels	10 621	280
Achat de biens	7 320	
Déplacements	9 616	11 817
Réunions, congrès et perfectionnement	3 582	7 441
Publicité et promotion	60 176	51 168
Impression et frais de bureau	8 097	8 154
Mobilier et équipement	623	738
Amortissement des immobilisations	2 456	2 107
Autres		76
	<u>2 993 241 \$</u>	<u>3 121 797 \$</u>

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 13 770 \$ (2003 : 48 658 \$)

** Un montant de 13 192 \$ relatif à l'achat de cannes à pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2004 (2003 : - \$).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. CHARGES (suite)

Fonds de fonctionnement (suite)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Coûts des projets de création d'emplois		
Subventions salariales	1 820 108 \$	151 320 \$
Subventions à la formation		1 611
Autres dépenses	<u>7 650</u>	
	<u>1 827 758 \$</u>	<u>152 931 \$</u>
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	229 841 \$	217 111 \$
Honoraires professionnels	15 382	8 850
Commissions et redevances	34 072	45 912
Achat de biens	43 175	46 698
Déplacements	15 044	20 460
Réunions, congrès et perfectionnement	17 826	11 029
Repas / événements bénéfiques	35 516	11 951
Publicité et promotion	86 078	68 666
Impression et frais de bureau	22 070	20 439
Mobilier et équipement	624	252
Amortissement des immobilisations	2 838	2 451
Autres	<u>18 494</u>	<u>7 496</u>
	<u>520 960 \$</u>	<u>461 315 \$</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	347 789 \$	329 855 \$
Honoraires professionnels		270
Déplacements	16 484	17 918
Réunions, congrès et perfectionnement	3 905	4 366
Publicité et promotion	11 224	10 333
Loyer	83 405	81 126
Impression et frais de bureau	23 057	28 404
Mobilier et équipement	3 647	2 113
Amortissement des immobilisations	5 121	3 743
Autres	<u>11 339</u>	<u>9 258</u>
	<u>505 971 \$</u>	<u>487 386 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. CHARGES (suite)

Fonds des immobilisations

	2004	2003
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains		250 \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	24 529 \$	23 836
Honoraires professionnels	14 315	8 063
Publicité et promotion	6 692	6 255
Gestion de terrains	17 033	23 013
Déplacements et autres	3 825	1 110
	<u>66 394 \$</u>	<u>62 527 \$</u>

5. DÉBITEURS

Les débiteurs incluent un montant de 78 679 \$ (2003 : 89 380 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

6. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2004 au 12 juin 2007 et portent intérêts à des taux variant de 3,16 % à 6,35 %. (Taux moyen de 5 %)

7. IMMOBILISATIONS

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fonds de fonctionnement			
Équipements	82 243 \$	64 383 \$	17 860 \$
Oeuvres d'art	101 555		18 793 \$
	<u>183 798</u>	<u>64 383</u>	<u>101 555</u>
			95 205
			<u>113 998</u>
Fonds des immobilisations			
Équipements	6 568	6 568	
Terrains	2 181 950		2 181 950
Droits d'aménagement	84 000		84 000
	<u>2 272 518</u>	<u>6 568</u>	<u>2 171 193</u>
			84 000
			<u>2 255 193</u>
	<u>2 456 316 \$</u>	<u>70 951 \$</u>	<u>2 385 365 \$</u>
			<u>2 369 191 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 10 851 \$ (2003 : 8 301 \$).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2004	2003
Solde de fonds au début	1 452 466 \$	1 572 671 \$
Dépôts et intérêts reçus	556 338	635 221
Déboursés et frais d'administration	(884 483)	(742 142)
Diminution des intérêts courus	(17 044)	(13 284)
Solde de fonds à la fin	<u>1 107 277 \$</u>	<u>1 452 466 \$</u>

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds Jeunesse Québec, programme qui a débuté en juin 2003, et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

	2004			2003
	Fonds Jeunesse Québec	Autres	Total	Total
Solde au début		91 503 \$	91 503 \$	138 146 \$
Contributions de l'exercice	2 176 176 \$	69 370	2 245 546	254 099
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 820 108)	(110 190)	(1 930 298)	(300 742)
Solde à la fin	<u>356 068 \$</u>	<u>50 683 \$</u>	<u>406 751 \$</u>	<u>91 503 \$</u>

10. RÉSERVÉS À DES PARTENAIRES

La Fondation a conclu avec la Société de la Faune et des Parcs du Québec une entente de gestion de fonds dédiés dans le cadre de laquelle elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à cette entente, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour le partenaire bénéficiaire de l'entente.

11. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 672 939 \$ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2005	1 710 018 \$
2006	758 421
2007	151 500
2008 et subséquemment	<u>53 000</u>
	<u>2 672 939 \$</u>

Au 31 mars 2004, les contrats d'aide financière signés étaient de 1 835 249 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 209 900 \$ pour pourvoir à ses engagements.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES (suite)**Fonds des immobilisations**

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 254 193 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique en 2005.

12. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	82 175 \$
2006	<u>54 783</u>
	<u>136 958 \$</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 35 876 \$ (2003 : 37 721 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS**Emprunt bancaire**

Au 31 mars 2004, la Fondation disposait d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %.

Juste valeur

La valeur marchande des placements est de 413 646 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 415 240 \$).

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,
Bernard Beaudin

Sainte-Foy, le 27 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2004 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 27 mai 2004

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES
(L.R.Q., c. S-4.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Cotisations des fonds d'établissements de détention	60 612 \$	67 060 \$
Intérêts sur prêts	21 417	29 209
Intérêts sur placements et dépôts bancaires	34 096	30 518
Dividendes sur unités de fonds mutuels	<u>1 711</u>	<u>3 177</u>
	<u>117 836</u>	<u>129 964</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	65 992	65 342
Frais d'administration	27 845	32 058
Honoraires professionnels	4 076	4 326
Dons à des fonds d'établissements de détention	168 290	27 896
Perte sur disposition d'unités de fonds mutuels	<u>548</u>	<u></u>
	<u>266 751</u>	<u>129 622</u>
EXCÉDENT (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)		
DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(148 915)	342
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>2 087 613</u>	<u>2 087 271</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>1 938 698 \$</u>	<u>2 087 613 \$</u>

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

BILAN
au 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	70 156 \$	56 815 \$
Placements temporaires, à des taux variant de 2,11 % à 2,76 %	500 000	100 000
Cotisations à recevoir	60 680	64 943
Intérêts courus	5 196	2 615
Prêts (note 3)	<u>24 802</u>	<u>60 903</u>
	660 834	285 276
Prêts (note 3)	320 881	721 312
Placements (note 4)	959 015	1 080 049
Immobilisations (note 5)	<u>2 991</u>	<u>5 595</u>
	<u>1 943 721 \$</u>	<u>2 092 232 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 023 \$	4 619 \$
EXCÉDENT	<u>1 938 698</u>	<u>2 087 613</u>
	<u>1 943 721 \$</u>	<u>2 092 232 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Hébert
Jacques Vachon

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (des dépenses sur les revenus) des revenus sur les dépenses	(148 915) \$	342 \$
Ajustements pour :		
Don en immobilisation		1 241
Amortissement des immobilisations	2 604	2 363
Perte sur disposition d'unités de fonds mutuels	548	
Dividendes sur unités de fonds mutuels	(1 711)	(3 177)
	(147 474)	769
Variations des éléments liés à l'exploitation		
Encaissement de prêts	436 532	162 252
Nouveaux prêts		(100 000)
Cotisations à recevoir	4 263	(21 063)
Intérêts courus	53 020	(7 358)
Créditeurs et frais courus	404	(427)
	494 219	33 404
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	346 745	34 173
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements temporaires	(400 000)	
Dispositions de placements temporaires		2 394
Acquisitions d'immobilisations		(3 636)
Acquisitions de placements	(645 925)	(391 310)
Produit de dispositions de placements	712 521	370 636
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(333 404)	(21 916)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	13 341	12 257
ENCAISSE AU DÉBUT	56 815	44 558
ENCAISSE À LA FIN	70 156 \$	56 815 \$

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2003

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées, personne morale au sens du Code civil, est constitué par la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., chapitre S-4.01). Il a pour fonctions : de soutenir un fonds constitué dans un établissement de détention financièrement dans le besoin et, à cette fin, il peut lui faire un don ou lui accorder un prêt, avec ou sans intérêt; d'élaborer des politiques relatives aux programmes d'activités rémunérées et de conseiller le gouvernement sur la réglementation à adopter et d'approuver les programmes d'activités établis par les fonds constitués dans chacun des établissements.

Une cotisation est perçue par le Fonds central de chacun des fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitués dans les établissements de détention. Le gouvernement fixe les limites à l'intérieur desquelles le Fonds central détermine cette cotisation, laquelle peut varier selon les critères qu'il détermine par règlement.

En vertu des lois applicables de l'impôt sur le revenu, le Fonds central n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds central ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	<u>Durée de vie</u>
Équipement informatique	3 ans
Équipement de bureau	5 ans

3. PRÊTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Prêts à des fonds d'établissements de détention		
Sherbrooke – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 171 \$ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	118 335 \$	125 662 \$
Sherbrooke – sans intérêt encaissable par versements mensuels de 417 \$, échéant en 2013 *	<u>46 250</u>	<u>50 000</u>
Montants à reporter	<u>164 585 \$</u>	<u>175 662 \$</u>

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

3. PRÊTS (suite)

	2003	2002
Montants reportés	164 585 \$	175 662 \$
Trois-Rivières – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 217 \$ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	120 973	128 689
New-Carlisle – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 542 \$, échéant en 2013 *	60 125	65 000
Québec (secteur masculin) portant intérêt à 5,5 %		210 781
Québec (secteur masculin) sans intérêt	345 683	202 083
	782 215	
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	24 802	60 903
	320 881 \$	721 312 \$

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement seront réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

4. PLACEMENTS

	2003	2002
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 2,75 % à 4,16 %, échéant entre 2005 et 2006	518 461 \$	366 647 \$
Gouvernement de l'Ontario, au taux de 3,29 %, échéant en 2006	72 699	
Hydro-Québec, au taux de 6,52 %		116 240
Hydro-Ontario, au taux de 6,147 %, échéant en 2004	119 774	119 774
Université Laval, au taux de 4,61 %		99 870
Intérêts courus	38 805	94 405
	749 739	796 936
Unités de fonds mutuels	209 276	283 113
	959 015 \$	1 080 049 \$

5. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	3 300 \$	2 310 \$	990 \$	1 650 \$
Équipement informatique	6 927	4 926	2 001	3 945
	10 227 \$	7 236 \$	2 991 \$	5 595 \$

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds central.

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Placements	959 015 \$	969 229 \$	1 080 049 \$(1)	1 076 080 \$
Prêts (2)	345 683		782 215	

(1) La valeur comptable de ces placements à long terme n'a pas été réduite, considérant que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable.

(2) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de prêts.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds central reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds central, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jacques Hébert
Président

Sainte-Foy, le 5 mars 2004

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 décembre 2003, l'état des revenus et dépenses et excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds central. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds central au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 5 mars 2004

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	837 100 \$	833 600 \$
Subrogations	244 010	148 225
Reliquats et réclamations liquidées	101 758	137 272
Intérêts	<u>53 214</u>	<u>58 268</u>
	<u>1 236 082</u>	<u>1 177 365</u>
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires (note 3)	962 485	919 304
Frais du conseil d'administration :		
Honoraires et avantages sociaux	43 386	52 845
Communication et frais de déplacement	<u>5 387</u>	<u>8 556</u>
	48 773	61 401
Frais de la permanence du Fonds :		
Traitements et avantages sociaux	185 923	231 042
Loyers	31 699	32 040
Services professionnels et administratifs	17 024	27 071
Services de transport et de communication	7 289	9 715
Fournitures et approvisionnement	2 185	3 311
Entretien et réparations	1 114	194
Amortissement des immobilisations	7 642	2 547
Autres frais	<u>69</u>	<u>858</u>
	252 945	306 778
	<u>1 264 203</u>	<u>1 287 483</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(28 121)	(110 118)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>2 408 739</u>	<u>2 518 857</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>2 380 618 \$</u>	<u>2 408 739 \$</u>

INFORMATION SECTORIELLE (note 4)

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	166 869 \$	566 534 \$
Placements temporaires – au coût	958 900	275 000
Débiteurs		603
Intérêts courus	29 386	35 904
Frais payés d'avance	<u>100</u>	<u>875</u>
	1 155 255	878 916
Placements – au coût (note 5)	1 278 788	1 578 788
Immobilisations (note 6)	<u>12 968</u>	<u>20 610</u>
	<u>2 447 011 \$</u>	<u>2 478 314 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	54 098 \$	56 502 \$
Provision pour congés de maladie (note 9)	<u>12 295</u>	<u>13 073</u>
	<u>66 393</u>	<u>69 575</u>
EXCÉDENT (note 7)		
Maintien des liquidités	100 000	100 000
Couverture des engagements	<u>2 280 618</u>	<u>2 308 739</u>
	2 380 618	2 408 739
	<u>2 447 011 \$</u>	<u>2 478 314 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 8)		

Pour le Conseil d'administration,
Jean Bernier
Anne Turgeon

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1.5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Revenus

Les revenus de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Dépenses

La dépense d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative qui est de 3 ans.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée en 2004 pour les recours collectifs comprend un montant de 193 598 \$ pour un dossier de la région du Saguenay à la suite des inondations de juillet 1996. En 2003, l'aide versée à cet égard comprenait un montant de 39 146 \$.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs d'activité	2004			2003		
	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total
Revenus						
Subvention du gouvernement du Québec	438 900 \$	398 200 \$	837 100 \$	435 400 \$	398 200 \$	833 600 \$
Subrogations		244 010	244 010		148 225	148 225
Reliquats et réclamations liquidées ⁽¹⁾		101 758	101 758		137 272	137 272
Intérêts		53 214	53 214		58 268	58 268
	<u>438 900</u>	<u>797 182</u>	<u>1 236 082</u>	<u>435 400</u>	<u>741 965</u>	<u>1 177 365</u>
Dépenses						
Aide aux bénéficiaires	-----	962 485	962 485	-----	919 304	919 304
Frais du conseil d'administration :						
Honoraires et avantages sociaux	43 386		43 386	52 845		52 845
Communication et frais de déplacement	5 387		5 387	8 556		8 556
	<u>48 773</u>	-----	<u>48 773</u>	<u>61 401</u>	-----	<u>61 401</u>
Frais de la permanence du Fonds :						
Traitements et avantages sociaux	185 923		185 923	231 042		231 042
Loyers	31 699		31 699	32 040		32 040
Services professionnels et administratifs	17 024		17 024	27 071		27 071
Services de transport et de communication	7 289		7 289	9 715		9 715
Fournitures et approvisionnement	2 185		2 185	3 311		3 311
Entretien et réparations	1 114		1 114	194		194
Amortissement des immobilisations	7 642		7 642	2 547		2 547
Autres frais	69		69	858		858
	<u>252 945</u>	-----	<u>252 945</u>	<u>306 778</u>	-----	<u>306 778</u>
	<u>301 718</u>	<u>962 485</u>	<u>1 264 203</u>	<u>368 179</u>	<u>919 304</u>	<u>1 287 483</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>137 182 \$</u>	<u>(165 303) \$</u>	<u>(28 121) \$</u>	<u>67 221 \$</u>	<u>(177 339) \$</u>	<u>(110 118) \$</u>

(1) Conformément à la loi, les revenus de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

5. PLACEMENTS

	2004		2003	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations d'épargne du Québec échéant le 1 ^{er} juin 2008 au taux d'intérêt de 2 %	405 788 \$	412 570 \$	405 788 \$	423 531 \$
Obligations à taux progressif du Québec échéant le 26 septembre 2012 au taux d'intérêt de 3 % jusqu'au 25 septembre 2004 et de 4 % jusqu'au 25 septembre 2005	873 000	886 490	1 173 000	1 188 024
	<u>1 278 788 \$</u>	<u>1 299 060 \$</u>	<u>1 578 788 \$</u>	<u>1 611 555 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	<u>23 157 \$</u>	<u>10 189 \$</u>	<u>12 968 \$</u>	<u>20 610 \$</u>

7. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 100 000 \$ pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver l'excédent pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

8. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 678 498 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 2 367 904 \$) dont 112 746 \$ (2003 : 138 234 \$) pour un dossier de la région du Saguenay et 190 000 \$ pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 6 216 \$ (2003 : 6 549 \$). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	13 073 \$	11 049 \$
Dépense de l'exercice	7 462	7 080
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(8 240)</u>	<u>(5 056)</u>
Solde à la fin	<u>12 295 \$</u>	<u>13 073 \$</u>

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Bernier
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 30 juin 2004

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 juin 2004

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**
(L.R.Q., c. M-35.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Primes	101 371 \$	97 807 \$
Revenus de placements (note 3)	<u>(425 169)</u>	<u>81 188</u>
	(323 798)	178 995
DÉPENSES		
Réclamations en exécution de garantie	<u>693 871</u>	<u>12 180</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(1 017 669)	166 815
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	<u>4 869 610</u>	<u>4 702 795</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u>3 851 941 \$</u>	<u>4 869 610 \$</u>

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Encaisse	14 294 \$	32 779 \$
Débiteurs		185 594
Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue et intérêts courus	45 377	102 888
Dépôts à participation (note 4)	<u>4 470 945</u>	<u>4 588 261</u>
	<u>4 530 616 \$</u>	<u>4 909 522 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	1 890 \$	3 158 \$
Réclamations en exécution de garantie à payer	664 573	7 870
Primes perçues d'avance	<u>12 212</u>	<u>28 884</u>
	678 675	39 912
SOLDE DU FONDS	<u>3 851 941</u>	<u>4 869 610</u>
	<u>4 530 616 \$</u>	<u>4 909 522 \$</u>

POLICES DE GARANTIE (note 6)

Pour la Régie,
Gaétan Busque
Yves Lapierre

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V - Police de garantie, de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1, titre III, chapitre XI).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. REVENUS DE PLACEMENTS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	(417 248) \$	125 384 \$
Dépôt à vue	1 291	850
Perte sur aliénation d'unités de participation	<u>(9 212)</u>	<u>(45 046)</u>
	<u>(425 169) \$</u>	<u>81 188 \$</u>

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds particulier 329. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds particulier 329 à la fin de chaque mois.

	2004	2003
Nombre d'unités	5 095	5 185
Juste valeur par unité	945 \$	724 \$
Coût d'acquisition des unités	4 470 945 \$	4 588 261 \$
Juste valeur des unités	4 817 131 \$	3 753 051 \$

5. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS
Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des dépôts à vue, des intérêts courus, des créiteurs et des réclamations en exécution de garantie à payer équivaut leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

6. POLICES DE GARANTIE

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les deux plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'année financière précédente. Les polices en vigueur au 31 mars 2004 totalisent 358 M\$ (31 mars 2003 : 380 M\$).

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre une police de garantie. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2004 totalisent 0,5 M\$ (31 mars 2003 : 0,5 M\$).

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 juillet 2004

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Droits d'assurance (note 3)	14 638	13 328
Revenus de placements (note 4)	<u>5 369</u>	<u>4 014</u>
	20 007	17 342
DÉPENSES		
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 5)	<u>8 494</u>	<u>8 431</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	11 513	8 911
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>17 475</u>	<u>8 564</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>28 988</u>	<u>17 475</u>

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	50	
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	884	206
Revenus de placements à recevoir	421	305
	<u>1 355</u>	<u>511</u>
Placements (note 6)	<u>104 327</u>	<u>94 658</u>
	<u>105 682</u>	<u>95 169</u>
 PASSIF		
À court terme		
Gains nets reportés à la vente de placements (note 7)	191	2 052
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	66 503	65 642
	<u>76 694</u>	<u>77 694</u>
EXCÉDENT	<u>28 988</u>	<u>17 475</u>
	<u>105 682</u>	<u>95 169</u>

Pour le Conseil d'administration,
Norman Johnston, président-directeur général par intérim
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	11 513	8 911
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 494	8 431
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	(575)	254
Pertes réalisées sur placements	<u>(1 670)</u>	<u>(386)</u>
	17 762	17 210
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(116)	274
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 969)	(5 442)
Recouvrement des pertes	<u>336</u>	<u>547</u>
	(7 749)	(4 621)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>10 013</u>	<u>12 589</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements :		
Acquisitions de dépôts à participation	(12 159)	(15 727)
Produit de disposition de dépôts à participation	<u>2 874</u>	<u>1 559</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(9 285)</u>	<u>(14 168)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	728	(1 579)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>206</u>	<u>1 785</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>934</u></u>	<u><u>206</u></u>
 Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Encaisse	50	
Dépôts à vue	<u>884</u>	<u>206</u>
	<u><u>934</u></u>	<u><u>206</u></u>

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec en dépôts à participation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon une méthode axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Gains nets reportés à la vente de placements

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation sont reportés et amortis au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec et de pertes moyennes selon la durée du terme de chaque prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge pour écarts défavorables de 15 % pour les prêts à long terme et de 10 % pour les prêts à court et moyen terme en accord avec les standards de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2004 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés par La Financière agricole du Québec pour le financement agricole et par le gouvernement du Québec pour le financement forestier. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	2004	2003
Intérêts sur dépôts bancaires	2	3
Intérêts sur dépôts à vue	37	23
Revenus de dépôts à participation	5 330	3 988
	<u>5 369</u>	<u>4 014</u>

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2004	2003
Solde au début	65 642	62 106
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 969)	(5 442)
Recouvrement des pertes	336	547
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 494	8 431
Solde à la fin	<u>66 503</u>	<u>65 642</u>

Le solde à la fin se détaille comme suit :

Provision spécifique	15 693	14 574
Provision générale	50 810	51 068
	<u>66 503</u>	<u>65 642</u>

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2004 de 4 286,4 millions de dollars (2003 : 4 245,2 millions de dollars). Au 31 mars 2004, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 39 millions de dollars (2003 : 35 millions de dollars).

Garantie de prêts assurés

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts qui se répartie comme suit :

	2004	2003
Financement agricole :		
moins de 5 ans	247 495	233 895
entre 5 et 10 ans	1 111 753	1 098 504
entre 10 et 15 ans	1 519 314	1 482 791
entre 15 et 20 ans	1 106 767	1 056 051
de plus de 20 ans	238 352	318 859
	<u>4 223 681</u>	<u>4 190 100</u>
Financement forestier :		
moins de 5 ans	7 147	7 327
entre 5 et 10 ans	17 516	16 223
entre 10 et 15 ans	16 088	14 968
entre 15 et 20 ans	14 357	11 958
de plus de 20 ans	7 623	4 624
	<u>62 731</u>	<u>55 100</u>
	<u>4 286 412</u>	<u>4 245 200</u>

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Les soldes en principal et intérêt des prêts assurés, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêts aux taux suivants :

	2004	2003
Financement agricole :		
moins de 3,9 %	112 583	46 766
de 4 % à 5,9 %	2 488 929	1 784 802
plus de 6 %	997 384	1 431 920
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	624 785	926 612
	<u>4 223 681</u>	<u>4 190 100</u>
Financement forestier :		
de 3 % à 4,9 %	23 969	7 988
de 5 % à 6,9 %	21 783	24 836
plus de 7 %	7 738	11 110
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	9 241	11 166
	<u>62 731</u>	<u>55 100</u>
	<u>4 286 412</u>	<u>4 245 200</u>

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie. La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur. La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement du Fonds et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés distinctement à l'actif à court terme, sont également placés dans un fonds particulier.

	2004	2003
Dépôts à participation :		
Coût d'acquisition des unités	104 291	95 006
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	36	(348)
	<u>104 327</u>	<u>94 658</u>

Au 31 mars 2004, la valeur marchande des 92 839 unités (2003 : 84 264 unités) de dépôts à participation est de 108 937 milliers de dollars (2003 : 88 018 milliers de dollars).

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

7. GAINS NETS REPORTÉS À LA VENTE DE PLACEMENTS

	2004	2003
Solde au début	2 052	2 769
Pertes réalisées au cours de l'exercice	(1 670)	(386)
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements	(191)	(331)
Solde à la fin	191	2 052

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La principale opération entre apparentés représente les revenus de droits d'assurance de 14 638 milliers de dollars (2003 : 13 328 milliers de dollars) reçus de La Financière agricole.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

Production laitière	54 %
Production porcine	12 %
Production céréalière	9 %
Production horticole	7 %
Production bovine	5 %
Production acéricole	4 %
Autres	9 %

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,

Norman Johnston
Président-directeur général par intérim

Sylvie Grondin, CGA
Vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 21 mai 2004

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 21 mai 2004

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. D-9.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
REVENUS		
Subsides (note 4)	81 358 370 \$	85 817 781 \$
Intérêts et autres revenus (note 5)	<u>1 863 066</u>	<u>1 523 446</u>
	83 221 436	87 341 227
BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES (note 6)	79 075 107	79 285 365
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 7)	<u>4 892 806</u>	<u>4 666 397</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(746 477) \$</u>	<u>3 389 465 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	31 427 \$	18 816 \$
Redressement (note 3)		
Annulation du report des revenus de subventions gouvernementales non affectées	<u>4 157 523</u>	<u>780 669</u>
Solde redressé	4 188 950	799 485
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(746 477)</u>	<u>3 389 465</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>3 442 473 \$</u>	<u>4 188 950 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	426 687 \$	
Dépôts à terme (1,95 % à 3,15 %)	12 842 500	15 379 195 \$
Intérêts courus	116 995	119 722
Débiteurs (note 9)	595 468	1 557 525
Frais payés d'avance	<u>111 595</u>	<u>81 000</u>
	14 093 245	17 137 442
Immobilisations (note 10)	<u>1 312 790</u>	<u>1 174 147</u>
	<u>15 406 035 \$</u>	<u>18 311 589 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		206 920 \$
Bourses et subventions à payer (note 11)	4 376 134 \$	6 677 433
Créditeurs et frais courus (note 12)	531 662	821 173
Revenus reportés (note 13)	<u>4 436 747</u>	<u>3 646 926</u>
	9 344 543	11 352 452
Apports reportés	1 312 790	1 470 968
Fonds spécial de recherche (note 14)	1 306 229	1 299 219
EXCÉDENT AFFECTÉ (note 8)	<u>3 442 473</u>	<u>4 188 950</u>
	<u>15 406 035 \$</u>	<u>18 311 589 \$</u>
ENGAGEMENT (note 16)		

Pour le Conseil d'administration,
Cherl L. Deal
Alain Beaudet

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 67 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité des versements de l'octroi. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Revenus reportés

Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Apports reportés

Les apports reçus du gouvernement du Québec relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Fonds inscrit à titre de revenus reportés uniquement les subsides reliés aux bourses et subventions sur lesquels il existe des affectations d'origine externe alors qu'auparavant, l'ensemble des subsides était reporté. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

Revenus reportés	(4 157 523) \$
Revenus	3 376 854
Excédent	4 157 523

4. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	2004	2003
Gouvernement		
Ministère du Développement économique et régional et de la recherche	69 594 821 \$	74 448 715 \$
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère des Affaires internationales du Québec	11 015	60 271
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	1 933 782	1 367 520
Société de l'assurance automobile du Québec	192 000	192 000
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	75 000	20 000
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	25 000	10 000
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	746 250	808 495
Hôpital Douglas		191 000
Newton Foundation		25 000
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(617 981)	(514 940)
Apports reportés plan informatique		(249 983)
Revenus reportés plan informatique dépenses non capitalisables – variation nette	82 405	(82 405)
Apports reportés plan informatique dépenses capitalisables – variation nette	297 346	362 506
Amortissement des apports reportés	478 813	382 814
	81 218 451	85 420 993
Autres	139 919	396 788
	<u>81 358 370 \$</u>	<u>85 817 781 \$</u>

5. INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS

	2004	2003
Intérêts sur dépôts bancaires et à court terme	753 472 \$	547 194 \$
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	712 328	560 444
Autres	397 266	415 808
	<u>1 863 066 \$</u>	<u>1 523 446 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2004	2003
Subventions pour groupes, centres, équipes et réseaux thématiques	45 026 422 \$	46 905 946 \$
Chercheurs-boursiers et chercheurs nationaux	18 512 020	18 048 784
Subventions de projets	5 996 792	6 303 032
Bourses de formation	9 263 758	7 537 531
Partenariats	276 115	490 072
	<u>79 075 107 \$</u>	<u>79 285 365 \$</u>

7. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	2 106 682 \$	2 048 214 \$
Honoraires professionnels	592 120	585 577
Frais de déplacement et de séjour	284 088	201 469
Locaux	542 799	421 549
Frais de bureau	428 271	455 624
Entretien et réparation	460 033	571 150
Amortissement du mobilier et de l'équipement	44 803	23 464
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	410 289	339 757
Amortissement des améliorations locatives	23 721	19 593
	<u>4 892 806 \$</u>	<u>4 666 397 \$</u>

8. EXCÉDENT AFFECTÉ

Le conseil d'administration du Fonds a affecté des excédents de 3 442 473 \$ au 31 mars 2004 (4 188 950 \$ en 2003) relativement à des bourses et des subventions qui seront octroyées au cours du prochain exercice. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2004	2003
Bourses de formation	2 392 824 \$	
Partenariat	392 820	
Reconnaissance de la performance scientifique des centres et des groupes de recherche	228 734	
Volet international	40 000	
Réseaux		1 072 000 \$
Bourses et subventions	388 095	1 132 958
Chercheurs nationaux		1 717 773
Frais de fonctionnement		266 219
	<u>3 442 473 \$</u>	<u>4 188 950 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. DÉBITEURS

	2004	2003
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche	125 000 \$	
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche		69 000 \$
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	122 023	817 584
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	100 000	394 351
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec		95 000
Autres	248 445	181 590
	<u>595 468 \$</u>	<u>1 557 525 \$</u>

10. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	230 682 \$	76 889 \$	153 793 \$	191 930 \$
Améliorations locatives	217 587	57 220	160 367	184 087
Équipement informatique et logiciels	1 842 731	844 101	998 630	798 130
	<u>2 291 000 \$</u>	<u>978 210 \$</u>	<u>1 312 790 \$</u>	<u>1 174 147 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 617 981 \$ (2003 : 514 940 \$). Il n'y a aucun produit de disposition d'immobilisation en 2004 et 2003.

11. BOURSES ET SUBVENTIONS À PAYER

	2004	2003
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture		81 259 \$
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies		86 100
Autres	4 376 134 \$	6 510 074
	<u>4 376 134 \$</u>	<u>6 677 433 \$</u>

12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	31 672 \$	
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	3 713	299 585 \$
Autres	496 277	521 588
	<u>531 662 \$</u>	<u>821 173 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. REVENUS REPORTÉS

	2004		2003
Programmes protégés	3 047 281	\$	2 230 145
Centres de recherche	611 011		1 045 761
Plan informatique			82 405
Soutien à la recherche en santé des populations rurales et semi-rurales	360 000		
Programme national des urgences	210 000		
Autres	208 455		288 615
	<u>4 436 747</u>	\$	<u>3 646 926</u>

14. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 % des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

	2004		2003
Pharmacologie			
Capital	451 515	\$	449 691
Intérêts cumulés	228 024		212 340
	<u>679 539</u>		<u>662 031</u>
Hypertension			
Capital	543 792		542 053
Intérêts cumulés	82 898		95 135
	<u>626 690</u>		<u>637 188</u>
	<u>1 306 229</u>	\$	<u>1 299 219</u>

**Évolution du solde de Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2004**

	2004		2003
Solde au début	1 299 219	\$	1 266 881
Augmentation			
Intérêts sur dépôts à terme	35 630		33 686
Diminution			
Bourses octroyées	(27 196)		
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	<u>(1 424)</u>		<u>(1 348)</u>
Solde à la fin	<u>1 306 229</u>	\$	<u>1 299 219</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Bilan
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Actif		
À court terme		
Encaisse	13 753 \$	17 071 \$
Dépôts à terme (2,65 %)	<u>1 293 900</u>	<u>1 283 495</u>
	<u>1 307 653 \$</u>	<u>1 300 566 \$</u>
Passif		
À court terme		
Frais d'administration à payer	1 424 \$	1 347 \$
Solde de fonds	<u>1 306 229</u>	<u>1 299 219</u>
	<u>1 307 653 \$</u>	<u>1 300 566 \$</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de 10 ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'élève à 520 085 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	426 186 \$
2006	495 838
2007	517 781
2008	549 344
2009	550 692
2010 et subséquemment	<u>1 349 373</u>
	<u>3 889 214 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 46 454 \$ (2003 : 41 379 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**Emprunt bancaire**

Au 31 mars 2004, le Fonds disposait d'une marge de crédit bancaire garantie de 5 000 000 \$. La marge de crédit est garantie par les créances présentes et à venir découlant des subventions à recevoir du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, /r le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Beaudet
Président-directeur général

Claude Brouillette
Directeur des services administratifs et
adjoint à la direction générale

Montréal, le 31 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2004, l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 31 mai 2004

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS
PERTES DE PLACEMENTS ET DÉFICIT
pour l'année financière terminée le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
(Pertes) revenus de placements	(157 460) \$	29 523 \$
Annulation du solde à verser au Fonds consolidé du revenu	<u>29 523</u>	
SOLDE DES REVENUS DE PLACEMENTS À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		<u><u>29 523</u></u> \$
DÉFICIT	<u>(127 937) \$</u>	

CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS
REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
pour l'année financière terminée le 31 mars 2004

	<u>2004</u>			<u>2003</u>		
	<u>Détaillants</u>	<u>Grossistes</u>	<u>Total</u>	<u>Détaillants</u>	<u>Grossistes</u>	<u>Total</u>
REVENUS						
(Pertes) revenus de placements	(147 020) \$	62 035 \$	(84 985) \$	(9 214) \$	17 503 \$	8 289 \$
Contributions complémentaires					1 510 000	1 510 000
Contributions annulées (note 3)	<u>33 433</u>	<u>(44 904)</u>	<u>(11 471)</u>	<u>42 375</u>	<u>92 250</u>	<u>134 625</u>
	<u>(113 587)</u>	<u>17 131</u>	<u>(96 456)</u>	<u>33 161</u>	<u>1 619 753</u>	<u>1 652 914</u>
DÉPENSES						
Réclamations et frais de fiducie	54 156	43 797	97 953	1 407 132	4 008 421	5 415 553
Frais d'administration – gouvernement du Québec	43 571	5 779	49 350	36 984	5 143	42 127
Intérêts sur la dette à long terme		<u>368 014</u>	<u>368 014</u>			
	<u>97 727</u>	<u>417 590</u>	<u>515 317</u>	<u>1 444 116</u>	<u>4 013 564</u>	<u>5 457 680</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(211 314)	(400 459)	(611 773)	(1 410 955)	(2 393 811)	(3 804 766)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>139 568</u>	<u>(5 464 876)</u>	<u>(5 325 308)</u>	<u>1 550 523</u>	<u>(3 071 065)</u>	<u>(1 520 542)</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	<u>(71 746) \$</u>	<u>(5 865 335) \$</u>	<u>(5 937 081) \$</u>	<u>139 568 \$</u>	<u>(5 464 876) \$</u>	<u>(5 325 308) \$</u>

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS

BILAN

au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 196 020 \$	1 131 197 \$
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	22 001	25 396
Revenus de placements à recevoir	5 529	33 130
Débiteurs		23 000
Obligations reçues en dépôt (note 4) (juste valeur : 2004 : 25 380 \$; 2003 : 35 665 \$)	<u>25 000</u>	<u>35 000</u>
	1 248 550	1 247 723
Obligations reçues en dépôt (note 4) (juste valeur : 2004 : 556 369 \$; 2003 : 378 632 \$)	550 158	370 623
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	<u>954 383</u>	<u>1 090 026</u>
	<u><u>2 753 091</u></u> \$	<u><u>2 708 372</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Solde des revenus de placements à verser au Fonds consolidé du revenu		29 523 \$
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 6)	2 881 028 \$	2 678 849
DÉFICIT	<u>(127 937)</u>	
	<u><u>2 753 091</u></u> \$	<u><u>2 708 372</u></u> \$

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS
BILAN (suite)
au 31 mars

	2004			2003		
	Détaillants	Grossistes	Total	Détaillants	Grossistes	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	56 061 \$	156 628 \$	212 689 \$	196 736 \$	1 592 145 \$	1 788 881 \$
Dépôt à terme (taux : 1,90 %)		1 700 000	1 700 000		2 500 000	2 500 000
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	67 004		67 004	29 496		29 496
Revenus de placements à recevoir	15 582	4 000	19 582	59 090	12 972	72 062
Débiteurs	115 800	574 700	690 500	200 100	95 900	296 000
Contributions complémen- taires à recevoir		55 000	55 000		273 750	273 750
	<u>254 447</u>	<u>2 490 328</u>	<u>2 744 775</u>	<u>485 422</u>	<u>4 474 767</u>	<u>4 960 189</u>
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	2 684 771		2 684 771	2 827 079		2 827 079
Contributions de base remboursées d'avance	<u>151 750</u>	<u>17 500</u>	<u>169 250</u>			
	<u>3 090 968 \$</u>	<u>2 507 828 \$</u>	<u>5 598 796 \$</u>	<u>3 312 501 \$</u>	<u>4 474 767 \$</u>	<u>7 787 268 \$</u>
PASSIF						
À court terme						
Réclamations et frais à payer	12 517 \$	17 745 \$	30 262 \$	20 800 \$	1 957 821 \$	1 978 621 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme	<u>12 517</u>	<u>368 014</u>	<u>368 014</u>	<u>20 800</u>	<u>1 957 821</u>	<u>1 978 621</u>
		385 759	398 276			
Dette à long terme (note 7)		6 000 000	6 000 000		6 000 000	6 000 000
Contribution de base (note 8)	3 150 197	1 987 404	5 137 601	3 152 133	1 981 822	5 133 955
(DÉFICIT) EXCÉDENT	<u>(71 746)</u>	<u>(5 865 335)</u>	<u>(5 937 081)</u>	<u>139 568</u>	<u>(5 464 876)</u>	<u>(5 325 308)</u>
	<u>3 090 968 \$</u>	<u>2 507 828 \$</u>	<u>5 598 796 \$</u>	<u>3 312 501 \$</u>	<u>4 474 767 \$</u>	<u>7 787 268 \$</u>

ÉVENTUALITÉ (note 11)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 12)

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2004

1. COMPOSITION DES FONDS ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Les fonds des cautionnements individuels et collectifs des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et sont administrés par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir notamment l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus de placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des Fonds des cautionnements des agents de voyage ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie des fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration

Les frais d'administration autres que ceux relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas imputés aux fonds des cautionnements des agents de voyages.

3. CONTRIBUTIONS ANNULÉES

Les contributions annulées représentent, pour les agents de voyages ayant cessé leurs activités, les contributions de base qui n'ont jamais été réclamées par les agents dans les délais prescrits et celles dont les réclamations des consommateurs ont excédé cette contribution.

4. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'année financière terminée le 31 mars 2004 sont de 219 035 \$ (2003 : 143 123 \$) et les aliénations sont de 49 500 \$ (2003 : 40 400 \$).

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2004			
	Caution- nements individuels	Cautionnements collectifs		
		Détaillants	Grossistes	Total
Nombre d'unités	978	3 094		3 094
Coût d'acquisition des unités	954 383 \$	2 684 771 \$		2 684 771 \$
Juste valeur des unités au 31 mars	1 019 096 \$	2 857 385 \$		2 857 385 \$
Juste valeur par unité au 31 mars	1 042 \$	924 \$		924 \$

	2003			
	Caution- nements individuels	Cautionnements collectifs		
		Détaillants	Grossistes	Total
Nombre d'unités	1 117	3 258		3 258
Coût d'acquisition des unités	1 090 026 \$	2 827 079 \$		2 827 079 \$
Juste valeur des unités au 31 mars	812 802 \$	2 353 285 \$		2 353 285 \$
Juste valeur par unité au 31 mars	728 \$	722 \$		722 \$

Pour les cautionnements individuels, il n'y a pas eu d'acquisition au cours des deux années financières et les aliénations sont de 135 643 \$ (2003 : aucune). La perte sur aliénation d'unités de dépôts à participation est de 9 540 \$.

Pour les cautionnements collectifs des détaillants, il n'y a pas eu d'acquisition au cours des deux années financières et les aliénations sont de 142 308 \$ (2003 : 1 465 604 \$). La perte sur aliénation d'unités de dépôts à participation est de 2 878 \$ (2003 : 115 805 \$).

Pour les cautionnements collectifs des grossistes, il n'y a pas eu d'acquisition au cours des deux années financières ni d'aliénation au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2004 (2003 : acquisition de 184 863 \$ et une perte sur aliénation de 5 234 \$).

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	2 678 849 \$	1 992 726 \$
Dépôts de cautionnements	<u>644 305</u>	<u>1 078 523</u>
	<u>3 323 154</u>	<u>3 071 249</u>
Réclamations et frais de fiducie	(48 483)	(12 000)
Remises de cautionnements	(83 643)	(255 400)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	<u>(310 000)</u>	<u>(125 000)</u>
	<u>(442 126)</u>	<u>(392 400)</u>
Solde à la fin	<u>2 881 028 \$</u>	<u>2 678 849 \$</u>

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 27 157 500 \$ au 31 mars 2004 (28 110 000 \$ au 31 mars 2003) dont 22 327 500 \$ ayant un permis valide au 31 mars 2004 (22 620 000 \$ au 31 mars 2003). Cette estimation inclut les polices de garantie des agences ayant cessé leurs opérations depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

7. DETTE À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, échéant en mars 2009	<u>6 000 000 \$</u>	<u>6 000 000 \$</u>

La dépense d'intérêts sur la dette à long terme de 368 014 \$ comprend des intérêts de 101 589 \$ relatifs à l'année financière terminée le 31 mars 2003. Les états financiers de 2003 n'ont pas été redressés étant donné que les conditions de l'avance n'ont été fixées que le 4 novembre 2003.

8. CONTRIBUTIONS DE BASE – CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Détaillants		
Solde au début	3 152 133 \$	3 270 041 \$
Contributions	214 524	191 750
Contributions remboursées	(183 027)	(267 283)
Contributions annulées virées aux revenus	<u>(33 433)</u>	<u>(42 375)</u>
Solde à la fin	<u>3 150 197 \$</u>	<u>3 152 133 \$</u>

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. CONTRIBUTIONS DE BASE – CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS (suite)

	2004	2003
Grossistes		
Solde au début	1 981 822 \$	2 055 586 \$
Contributions	109 000	162 250
Contributions remboursées	(148 322)	(143 764)
Contributions annulées virées aux revenus	44 904	(92 250)
Solde à la fin	<u>1 987 404 \$</u>	<u>1 981 822 \$</u>

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme des cautionnements collectifs est équivalente à la valeur comptable.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ÉVENTUALITÉ

Un recours collectif a été déposé en Cour supérieure le 9 octobre 2002 contre un détaillant et un grossiste, pour un montant approximatif de 2,5 M\$. Le montant de la perte éventuelle que le Fonds pourrait devoir assumer ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 11 novembre 2004, le Règlement modifiant le Règlement sur les agents de voyages est entré en vigueur. Ce nouveau règlement institue le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages qui vise à garantir l'indemnisation ou le remboursement des clients d'un agent de voyages. En vertu de ce nouveau règlement, les contributions de base au Fonds des cautionnements collectifs seront remboursées d'ici cinq ans.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers des Fonds des cautionnements des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction des Fonds des cautionnements des agents de voyages reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de ces fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Québec, le 25 novembre 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du Fonds des cautionnements individuels et du Fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages au 31 mars 2004 ainsi que les états des pertes de placements et du déficit du Fonds des cautionnements individuels et des revenus et dépenses et du déficit du Fonds des cautionnements collectifs de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de leurs opérations et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le Vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 novembre 2004

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C-73.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Cotisations	209 410 \$	196 480 \$
Revenus de placements	303 483	265 244
Indemnités (note 4)	<u>41 000</u>	<u>100 710</u>
	<u>553 893</u>	<u>562 434</u>
DÉPENSES		
Honoraires de gestion	89 242	86 500
Honoraires professionnels	13 151	32 217
Frais de déplacement et de séjour	8 263	7 649
Allocations de présence du conseil d'administration	5 962	5 725
Publications	10 354	11 536
Frais de bureau	8 584	7 770
Communication et relations publiques	<u>45 852</u>	<u>5 000</u>
	<u>181 408</u>	<u>156 397</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	372 485	406 037
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>4 563 183</u>	<u>4 157 146</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>4 935 668</u></u> \$	<u><u>4 563 183</u></u> \$

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	94 523 \$	81 331 \$
Placements	4 807 547	4 487 896
Débiteurs	172 097	154 315
Intérêts courus	59 294	68 797
Frais payés d'avance	<u>4 804</u>	<u>4 804</u>
	<u><u>5 138 265</u></u> \$	<u><u>4 797 143</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	24 717 \$	30 010 \$
Revenus perçus d'avance	177 880	162 950
Provision pour indemnités (note 4)	<u>202 597</u>	<u>41 000</u>
	<u>202 597</u>	<u>233 960</u>
EXCÉDENT (note 5)	<u>4 935 668</u>	<u>4 563 183</u>
	<u><u>5 138 265</u></u> \$	<u><u>4 797 143</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Raymond Desbiens, vice-président du conseil
Lise Légaré, trésorière

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des placements est de 5 255 190 \$ au 31 décembre 2003 (31 décembre 2002 : 4 829 039 \$). Ces placements portent intérêt à des taux variant entre 3,3 % et 9,5 %.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

4. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, le montant réclamé jusqu'à concurrence de 15 000 \$ et de maintenir la provision jusqu'à décision finale du conseil d'administration du Fonds.

	2003	2002
Solde au début	41 000 \$	148 960 \$
Paiements de l'exercice		7 250
	<u>41 000</u>	<u>141 710</u>
Provision pour réclamations de l'exercice		11 000
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	<u>(41 000)</u>	<u>(111 710)</u>
	<u>(41 000)</u>	<u>(100 710)</u>
Solde à la fin	<u> </u>	<u>41 000 \$</u>

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

5. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent au 31 décembre 2003 comprend la totalité des intérêts produits depuis la constitution du Fonds, soit 2 569 478 \$ (31 décembre 2002 : 2 265 996 \$).

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers obtenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claudie Tremblay
Secrétaire du Fonds

Richard Cardinal
Contrôleur du Fonds

Montréal, le 25 février 2004

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 25 février 2004

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Intérêts	412	396
DÉPENSES	<u> </u>	<u> </u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	412	396
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>13 893</u>	<u>13 745</u>
	14 305	14 141
Intérêts distribués (note 1)	<u>(257)</u>	<u>(248)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>14 048</u></u>	<u><u>13 893</u></u>

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

BILAN
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	104	53
Placements temporaires		5 300
Intérêts courus		12
À recevoir de La Financière agricole (note 3)	<u>14 001</u>	<u>8 605</u>
	<u>14 105</u>	<u>13 970</u>
PASSIF		
À court terme		
Dû à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec	57	77
EXCÉDENT (note 1)	<u>14 048</u>	<u>13 893</u>
	<u>14 105</u>	<u>13 970</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Norman Johnston, président-directeur général par intérim
 Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes a été institué par une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

L'application du Régime a cessé avec l'année de récolte 1995. Une entente qui se termine le 31 mars 2004 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec prévoit la répartition des intérêts engendrés par la gestion du Fonds ainsi que le partage de l'excédent du Fonds. L'entente prévoit que les intérêts gagnés sur la part du gouvernement du Canada sont remis trimestriellement à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Depuis le 1^{er} mai 2001, il ne reste que la part du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec au Fonds. Le gouvernement du Québec a accepté, lors de la constitution de La Financière agricole, de lui céder sa part en capital de 4,7 millions de dollars plus les intérêts courus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ont été préparés par la direction du Fonds selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

3. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2004	2003
Intérêts courus	1	5
Avance portant intérêts au taux de 2,2 %, échéant le 30 avril 2004	14 000	8 600
	<u>14 001</u>	<u>8 605</u>

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés au cours de l'exercice se détaillent comme suit:

	2004	2003
Revenus d'intérêts :		
La Financière agricole du Québec	358	64
Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		7

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

6. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Depuis le 1^{er} avril 2004, l'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec n'est plus en vigueur. Les parties doivent convenir de l'utilisation de la part fédérale du Fonds.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent, de même que l'Entente Canada-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut
à l'égard des récoltes,

Norman Johnston
Président-directeur général par intérim

Sylvie Grondin, CGA
Vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 21 mai 2004

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 21 mai 2004

FONDS EN FIDÉICOMMIS
(L.R.Q., c. D-5)

BILAN
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Encaisse	1 623	2 407
Titres détenus		
Obligataires	14 985	74 402
Bons du trésor	1 753	1 873
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	<u>393 299</u>	<u>382 553</u>
	<u>411 660</u>	<u>461 235</u>
PASSIF		
Dépôts		
Taxe sur les produits et services	<u>307 769</u>	<u>310 301</u>
Cautionnements, garanties et autres		
Sociétés, organismes et particuliers	25 283	84 278
Officiers de justice	68 570	57 157
Municipalités	<u>10 038</u>	<u>9 499</u>
	<u>103 891</u>	<u>150 934</u>
	<u>411 660</u>	<u>461 235</u>

François Tardif
Administrateur des fonds en fidéicomis

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>Solde au 31 mars 2003</u>	<u>Augmen- tations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Solde au 31 mars 2004</u>
Taxe sur les produits et services	<u>310 301</u>	<u>12 419 510</u>	<u>12 422 042</u>	<u>307 769</u>
Cautionnements, garanties et autres				
Sociétés, organismes et particuliers	84 278	87 078	146 073	25 283
Officiers de justice	57 157	170 469	159 056	68 570
Municipalités	<u>9 499</u>	<u>7 233</u>	<u>6 694</u>	<u>10 038</u>
	<u>150 934</u>	<u>264 780</u>	<u>311 823</u>	<u>103 891</u>
	<u>461 235</u>	<u>12 684 290</u>	<u>12 733 865</u>	<u>411 660</u>

FONDS EN FIDÉICOMMIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. NATURE DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

Les fonds en fidéicommis sont composés :

- de sommes d'argent et de titres détenus aux fins de dépôts de cautionnements, de garanties et autres faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des sociétés, des organismes, des particuliers, des officiers de justice et des municipalités. Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5);
- de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec.

Les revenus des titres détenus sont remis directement aux déposants de ces titres et les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu. Ces opérations ne sont pas présentées aux états financiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction des fonds en fidéicommis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les titres détenus sont présentés à leur valeur nominale puisqu'ils sont remis aux déposants à cette valeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des fonds en fidéicommis au 31 mars 2004 ainsi que l'état de l'évolution des dépôts de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux gestionnaires des fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle du bilan des fonds en fidéicommis au 31 mars 2004, ainsi que de l'évolution des dépôts pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
Marc Ouellet, CA
Directeur principal

Québec, le 28 juin 2004

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D-7.1)

RÉSULTATS ET SURPLUS ACCUMULÉ
de l'année financière terminée le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	48 852	41 481
Intérêts	1 228	1 080
Droits et frais	<u>789</u>	<u>903</u>
	<u>50 869</u>	<u>43 464</u>
DÉPENSES		
Subventions aux employeurs	26 726	41 716
Frais de gestion (note 4)	5 235	6 142
Frais de perception des cotisations	721	703
Promotion et publicité	11	36
Amortissement des immobilisations	6	7
Amortissement des frais reportés	<u>31</u>	<u>31</u>
	<u>32 699</u>	<u>48 635</u>
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	18 170	(5 171)
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT	<u>68 995</u>	<u>74 166</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	<u><u>87 165</u></u>	<u><u>68 995</u></u>

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	57 492	47 279
Cotisations des employeurs à recevoir	33 348	26 725
Débiteurs (note 6)	263	283
	<u>91 103</u>	<u>74 287</u>
Immobilisations (note 7)	<u>2</u>	<u>8</u>
	<u>91 105</u>	<u>74 295</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 940	5 300
SURPLUS ACCUMULÉ	<u>87 165</u>	<u>68 995</u>
	<u>91 105</u>	<u>74 295</u>
ENGAGEMENTS (note 8)		

Marjolaine Loisel
Sous-ministre associée par intérim Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'oeuvre.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, les employeurs sont tenus de verser au Fonds national de formation de la main-d'oeuvre une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'année financière où elles sont connues.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de :

Équipements informatiques	3 ans

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2004	2003
Montant déclaré pour l'année	33 373	25 988
Montant afférent à des années antérieures	15 479	15 493
	<u>48 852</u>	<u>41 481</u>

4. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 75 personnes à temps complet pour l'année financière terminée le 31 mars 2004 (90 en 2003). Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

4. FRAIS DE GESTION (suite)

Les frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 % et ne comporte aucune modalité de remboursement.

6. DÉBITEURS

	2004	2003
Intérêts à recevoir – Fonds consolidé du revenu	260	265
Fonds de développement du marché du travail		9
Autres	3	9
	<u>263</u>	<u>283</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	<u>24</u>	<u>22</u>	<u>2</u>	<u>8</u>

8. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'œuvre. Le solde des engagements au 31 mars 2004 s'établit à 15 359 197 \$ (28 934 155 \$ au 31 mars 2003).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées directement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan (actifs et passifs à court terme) est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Majolaine Loiselle
Sous-ministre associée par intérim Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Québec, le 15 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre au 31 mars 2004 et l'état des résultats et du surplus accumulé de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 15 juin 2004

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
(L.R.Q., c. M-30.01)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)		
Subventions à la recherche	26 940 958 \$	29 354 495 \$
Bourses	9 128 555	9 660 226
Fonctionnement	<u>3 334 617</u>	<u>3 696 585</u>
	39 404 130	42 711 306
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	<u>1 167 034</u>	<u>1 388 211</u>
	40 571 164	44 099 517
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	33 848 917	29 676 988
Bourses	<u>9 162 110</u>	<u>10 608 309</u>
	43 011 027	40 285 297
	(2 439 863)	3 814 220
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	<u>4 916 885</u>	<u>5 214 243</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(7 356 748) \$</u>	<u>(1 400 023) \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	3 973 541 \$	3 851 754 \$
Redressement (note 3)		
Annulation du report des revenus de subventions gouvernementales non affectées	<u>5 819 730</u>	<u>7 341 540</u>
Solde redressé	9 793 271	11 193 294
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>(7 356 748)</u>	<u>(1 400 023)</u>
SOLDE À LA FIN (note 6)	<u><u>2 436 523</u> \$</u>	<u><u>9 793 271</u> \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	936 290 \$	3 210 260 \$
Dépôt à terme (2,35 %, échéant le 2 avril 2004)	2 500 000	10 000 000
Intérêts courus	8 676	28 407
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 7)	4 490 794	6 451 275
Frais payés d'avance	<u>80 750</u>	<u>68 185</u>
	8 016 510	19 758 127
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 8)	2 465 285	3 243 355
Immobilisations (note 9)	<u>1 356 521</u>	<u>1 147 208</u>
	<u>11 838 316 \$</u>	<u>24 148 690 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Subventions et bourses à payer (note 10)	388 524 \$	4 845 337 \$
Créditeurs et frais courus (note 11)	709 964	2 658 381
Subventions d'organismes reportées	5 598 704	3 265 322
Subventions gouvernementales reportées	<u>235 823</u>	<u>335 485</u>
	6 933 015	11 104 525
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 8)	<u>2 468 778</u>	<u>3 250 894</u>
	9 401 793	14 355 419
EXCÉDENT (note 6)	<u>2 436 523</u>	<u>9 793 271</u>
	<u>11 838 316 \$</u>	<u>24 148 690 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Sylvie Dillard
Christine Gagnon

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. De plus, le Fonds gère pour lui-même ou pour le compte du Fonds de la recherche en santé du Québec ou du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, les programmes de bourses pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires de même que les programmes de subventions pour les dégagements de tâche d'enseignement. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Développement informatique	20 %

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Fonds inscrit à titre de subventions gouvernementales reportées uniquement les subventions à la recherche et les bourses sur lesquelles il existe des affectations d'origine externe alors qu'auparavant, l'ensemble des subventions à la recherche et des bourses était reporté. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 sont redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

	2003
Excédent de l'exercice	(1 521 810) \$
Subventions gouvernementales reportées	(5 618 010)
Subventions d'organismes reportées	(201 720)
Excédent	5 819 730

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2004	2003
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche :		
Subventions à la recherche	24 163 448 \$	26 785 545 \$
Bourses	9 128 555	9 660 226
Fonctionnement	2 115 561	2 408 035
	<u>35 407 564</u>	<u>38 853 806</u>
Autres ministères et organismes :		
Subventions à la recherche	2 777 510	2 568 950
Fonctionnement :		
Fonds	369 190	415 832
Projet en partenariat (CANTOR)	849 866	872 718
	<u>3 996 566</u>	<u>3 857 500</u>
	<u>39 404 130 \$</u>	<u>42 711 306 \$</u>

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2004	2003
Traitements		
Rémunération	2 770 643 \$	2 666 460 \$
Formation et perfectionnement	12 132	32 465
Cotisations professionnelles	799	2 246
	<u>2 783 574</u>	<u>2 701 171</u>
Services		
Honoraires	469 775	1 097 098
Loyer		
Loyer	192 444	177 806
Assurances	5 432	3 655
Entretien et réparations	106 668	21 487
Location	20 240	14 030
	<u>324 784</u>	<u>216 978</u>
Communications	84 994	91 120
Transport et séjour	325 963	273 947
Montants à reporter	<u>3 989 090 \$</u>	<u>4 380 314 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

	2004	2003
Montants reportés	3 989 090 \$	4 380 314 \$
Autres frais		
Télécommunications	69 514	57 600
Reprographie	26 897	21 483
Frais d'envoi	35 006	27 315
Dépenses de bureau	42 182	43 229
Autres dépenses	7 547	11 241
Frais financiers	62	23 574
	181 208	184 442
Immobilisations		
Achats de biens non capitalisables		125 995
Amortissement	746 587	523 492
	746 587	649 487
	4 916 885 \$	5 214 243 \$

6. EXCÉDENT

Le Conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées et un montant pour son projet en partenariat (CANTOR) avec les deux autres fonds de soutien à la recherche du Québec. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2004
Subventions à la recherche et bourses	961 892 \$
Projet en partenariat (CANTOR)	215 962
	1 177 854 \$

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2004	2003
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	1 529 744 \$	2 528 624
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche	27 432	451 374
Fonds de la recherche en santé du Québec	3 713	
Autres	2 929 905	3 471 277 \$
	4 490 794 \$	6 451 275 \$

8. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (suite)

Les opérations relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	Domaines de recherche					Total
	Changements climatiques	Perspectives STS	Environnement	Sécurité routière	Cité de l'optique	
Solde au début	766 \$		1 220 514 \$	90 445 \$	1 939 169 \$	3 250 894 \$
Augmentation	650 000	480 000 \$				1 130 000
Intérêts sur dépôts bancaires	336	3 628	25 946		41 717	71 627
	<u>651 102</u>	<u>483 628</u>	<u>1 246 460</u>	<u>90 445</u>	<u>1 980 886</u>	<u>4 452 521</u>
Diminution						
Subventions à la recherche	650 000	59 720	509 846	36 745	703 590	1 959 901
Remboursements aux organismes				9 112		9 112
Transfert des intérêts au Fonds	1 102	3 628				4 730
Frais de gestion versés au Fonds		10 000				10 000
	<u>651 102</u>	<u>73 348</u>	<u>509 846</u>	<u>45 857</u>	<u>703 590</u>	<u>1 983 743</u>
Solde à la fin	<u><u>651 102</u></u>	<u><u>410 280 \$</u></u>	<u><u>736 614 \$</u></u>	<u><u>44 588 \$</u></u>	<u><u>1 277 296 \$</u></u>	<u><u>2 468 778 \$</u></u>

Ces sommes se détaillent comme suit :

Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires – encaisse	2 465 285 \$
Intérêts courus	<u>3 493</u>
	<u><u>2 468 778 \$</u></u>

9. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	647 268 \$	202 832 \$	444 436 \$	293 510 \$
Mobilier de bureau et équipement	315 843	223 913	91 930	123 314
Équipement informatique	2 823 597	2 267 716	555 881	387 784
Améliorations locatives	<u>445 588</u>	<u>181 314</u>	<u>264 274</u>	<u>342 600</u>
	<u><u>4 232 296 \$</u></u>	<u><u>2 875 775 \$</u></u>	<u><u>1 356 521 \$</u></u>	<u><u>1 147 208 \$</u></u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 955 899 \$ (2003 : 1 100 891 \$).

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	2004	2003
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	55 899 \$	3 329 931 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec		73 001
Autres	332 625	1 442 405
	<u>388 524 \$</u>	<u>4 845 337 \$</u>

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	128 878 \$	1 279 343 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec	122 023	422 088
Fournisseurs	459 063	956 950
	<u>709 964 \$</u>	<u>2 658 381 \$</u>

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, les engagements du Fonds sont de 52 288 524 \$ à l'égard des subventions et de 8 503 597 \$ à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires est égale à sa valeur comptable étant donné que ces sommes sont constituées d'actifs financiers à court terme.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 89 684 \$ (2003 : 98 167 \$) et représentent le coût des services courants.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Vacances**

La provision relative aux vacances se détaille comme suit :

	2004	2003
Solde au début	176 523 \$	183 266 \$
Charges de l'exercice	154 711	112 206
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(144 739)</u>	<u>(118 949)</u>
Solde à la fin	<u>186 495 \$</u>	<u>176 523 \$</u>

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Sylvie Dillard
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 4 juin 2004

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 juin 2004

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
(L.R.Q., c. M-30.01)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)		
Subventions à la recherche	29 439 591 \$	29 449 292 \$
Bourses	14 031 872	15 351 154
Fonctionnement	<u>2 992 915</u>	<u>3 715 009</u>
	46 464 378	48 515 455
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	<u>486 832</u>	<u>686 189</u>
	<u>46 951 210</u>	<u>49 201 644</u>
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	36 019 191	29 922 222
Bourses	<u>15 570 511</u>	<u>13 545 982</u>
	51 589 702	43 468 204
	(4 638 492)	5 733 440
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	<u>3 995 512</u>	<u>4 110 835</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(8 634 004) \$</u>	<u>1 622 605 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	953 370 \$	663 007 \$
Redressement (note 3)		
Annulation du report des revenus de subventions gouvernementales non affectées	<u>9 103 840</u>	<u>7 771 598</u>
Solde redressé	10 057 210	8 434 605
(Insuffisance) Excédent des revenus sur les dépenses	<u>(8 634 004)</u>	<u>1 622 605</u>
SOLDE À LA FIN (note 6)	<u>1 423 206 \$</u>	<u>10 057 210 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 506 547 \$	4 206 781 \$
Dépôt à terme (2,35 %, échéant le 2 avril 2004)	6 000 000	10 000 000
Intérêts courus	7 666	20 543
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 7)	3 110 347	4 948 695
Frais payés d'avance	8 999	17 617
	<u>10 633 559</u>	<u>19 193 636</u>
Immobilisations (note 8)	<u>834 058</u>	<u>841 033</u>
	<u>11 467 617 \$</u>	<u>20 034 669 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Subventions et bourses à payer (note 9)	449 200 \$	156 655 \$
Créditeurs et frais courus (note 10)	1 731 969	2 937 231
Subventions d'organismes reportées	7 445 398	6 395 267
Versement sur la dette à long terme (note 11)	75 090	70 463
	<u>9 701 657</u>	<u>9 559 616</u>
Dette à long terme (note 11)	<u>342 754</u>	<u>417 843</u>
	<u>10 044 411</u>	<u>9 977 459</u>
EXCÉDENT (note 6)	<u>1 423 206</u>	<u>10 057 210</u>
	<u>11 467 617 \$</u>	<u>20 034 669 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Louise Dandurand
Richard Cloutier

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les institutions à caractère culturel, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Développement informatique	20 %
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Fonds inscrit à titre de subventions gouvernementales reportées uniquement les subventions à la recherche et les bourses sur lesquelles il existe des affectations d'origine externe alors qu'auparavant, l'ensemble des subventions à la recherche et des bourses était reporté. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 sont redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

	2003
Excédent de l'exercice	1 332 242 \$
Subventions gouvernementales reportées	(9 103 840)
Excédent	9 103 840

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2004	2003
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche :		
Subventions à la recherche	26 551 578 \$	28 350 548 \$
Bourses	14 031 872	15 351 154
Fonctionnement	2 729 400	3 464 400
	<u>43 312 850</u>	<u>47 166 102</u>
Autres ministères et organismes :		
Subventions à la recherche	2 888 013	1 098 744
Fonctionnement	263 515	250 609
	<u>3 151 528</u>	<u>1 349 353</u>
	<u>46 464 378 \$</u>	<u>48 515 455 \$</u>

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2004	2003
Traitements		
Rémunération	2 056 137 \$	1 977 070 \$
Formation et perfectionnement	11 897	27 542
Cotisations professionnelles	799	2 254
	<u>2 068 833</u>	<u>2 006 866</u>
Services		
Honoraires	872 916	1 114 874
Loyer		
Loyer	247 585	247 424
Assurances	4 674	9 187
Entretien et réparations	22 829	20 870
Location	19 350	13 696
	<u>294 438</u>	<u>291 177</u>
Communications	<u>59 111</u>	<u>117 385</u>
Transport et séjour	<u>225 901</u>	<u>195 202</u>
Montants à reporter	<u>3 521 199 \$</u>	<u>3 725 504 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

	2004	2003
Montants reportés	3 521 199 \$	3 725 504 \$
Autres frais		
Télécommunications	67 593	58 200
Reprographie	18 327	17 194
Frais d'envoi	15 272	16 874
Dépenses de bureau	24 411	29 710
Autres dépenses	7 993	11 473
Frais financiers	28 620	16 142
	162 216	149 593
Immobilisations		
Achats de biens non capitalisables		46 737
Amortissement	312 097	189 001
	312 097	235 738
	3 995 512 \$	4 110 835 \$

6. EXCÉDENT

Le Conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2004
Subventions à la recherche et bourses	1 008 851 \$

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2004	2003
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	184 777 \$	4 609 274 \$
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche	76 783	
Fonds de la recherche en santé du Québec	31 672	67 939
Autres	2 817 115	271 482
	3 110 347 \$	4 948 695 \$

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	353 517 \$	105 189 \$	248 328 \$	137 942 \$
Mobilier de bureau et équipement	198 642	83 635	115 007	144 971
Équipement informatique	281 932	178 064	103 868	83 790
Améliorations locatives	538 437	171 582	366 855	474 330
	<u>1 372 528 \$</u>	<u>538 470 \$</u>	<u>834 058 \$</u>	<u>841 033 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 305 122 \$ (2003 : 742 605 \$).

9. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	2004	2003
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	100 000 \$	8 953 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec	100 000	
Autres	249 200	147 702
	<u>449 200 \$</u>	<u>156 655 \$</u>

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	1 429 744 \$	2 519 671 \$
Fournisseurs	302 225	417 560
	<u>1 731 969 \$</u>	<u>2 937 231 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 3 649 \$ en capital et intérêts, échéant en février 2007	115 767 \$	150 555 \$
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 602 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010	<u>302 077</u> 417 844	<u>337 751</u> 488 306
Versement échéant en deçà d'un an	<u>75 090</u>	<u>70 463</u>
	<u>342 754 \$</u>	<u>417 843 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	75 090 \$
2006	80 022
2007	81 628
2008	45 469
2009	48 311

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 28 558 \$ (2003 : 16 469 \$).

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, les engagements du Fonds sont de 36 153 081 \$ à l'égard des subventions et de 19 110 705 \$ à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>417 844 \$</u>	<u>443 842 \$</u>	<u>488 306 \$</u>	<u>506 190 \$</u>

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 68 311 \$ (2003 : 59 025 \$) et représentent le coût des services courants.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
Vacances

La provision relative aux vacances se détaille comme suit :

	2004	2003
Solde au début	121 490 \$	22 485 \$
Charges de l'exercice	114 667	142 319
Prestations versées au cours de l'exercice	(105 273)	(43 314)
Solde à la fin	<u>130 884 \$</u>	<u>121 490 \$</u>

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Louise Dandurand
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration et à l'information

Québec, le 4 juin 2004

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 juin 2004

HÉMA-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-1.1)

RÉSULTATS ET ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	259 815 785 \$	249 701 157 \$
Produits sanguins vendus à la Société Canadienne du Sang	233 592	7 693
Intérêts sur dépôts bancaires	827 859	423 783
Autres revenus	<u>1 329 294</u>	<u>1 347 501</u>
	262 206 530	251 480 134
CHARGES (note 3)	<u>255 453 466</u>	<u>244 330 820</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	6 753 064	7 149 314
ACTI NET AU DÉBUT	<u>8 099 832</u>	<u>950 518</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>14 852 896</u></u> \$	<u><u>8 099 832</u></u> \$

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	522 658 \$	
Placements temporaires (note 4)	10 856 988	
Débiteurs (note 5)	9 193 771	2 616 775 \$
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	206 252	260 995
Stocks (note 6)	19 801 427	24 861 590
Frais payés d'avance (note 7)	<u>3 398 374</u>	<u>3 952 547</u>
	43 979 470	31 691 907
Placement à long terme (note 4)		1 795 000
Immobilisations (note 8)	<u>37 757 294</u>	<u>39 244 607</u>
	<u>81 736 764 \$</u>	<u>72 731 514 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 9)		4 998 326 \$
Créditeurs et frais courus (note 10)	24 349 773 \$	14 718 795
Versement sur la dette à long terme (note 11)	<u>5 984 167</u>	<u>5 693 942</u>
	30 333 940	25 411 063
Dette à long terme (note 11)	33 334 053	35 543 422
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	3 215 875	3 677 197
ACTIF NET	<u>14 852 896</u>	<u>8 099 832</u>
	<u>81 736 764 \$</u>	<u>72 731 514 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
André Lebrun, administrateur
Cheryl Campbell Steer, administrateur

HÉMA-QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des résultats sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Excédent des produits sur les charges	6 753 064 \$	7 149 314 \$
Amortissement des immobilisations	4 552 965	5 063 026
Perte sur radiation et cession d'immobilisations	2 544 776	2 512 577
Augmentation (diminution) du passif au titre de prestations constituées	<u>(461 322)</u>	<u>788 629</u>
	13 389 483	15 513 546
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(6 576 996)	499 529
Diminution de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	54 743	729 975
Diminution (augmentation) des stocks	5 060 163	(15 618 885)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	554 173	(1 916 049)
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	<u>9 630 978</u>	<u>(2 440 582)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>22 112 544</u>	<u>(3 232 466)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) du placement à long terme	1 795 000	(1 795 000)
Acquisition d'immobilisations	(5 626 734)	(5 905 082)
Produit de disposition des immobilisations	<u>16 306</u>	<u>31 333</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 815 428)</u>	<u>(7 668 749)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	3 775 000	24 896 375
Remboursement de la dette à long terme	<u>(5 694 144)</u>	<u>(19 672 579)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 919 144)</u>	<u>5 223 796</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	16 377 972	(5 677 419)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(4 998 326)</u>	<u>679 093</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>11 379 646 \$</u>	<u>(4 998 326) \$</u>
Les espèces et quasi-espèces se composent des éléments suivants :		
Encaisse	522 658 \$	
Découvert bancaire		(4 998 326) \$
Placements temporaires	<u>10 856 988</u>	
	<u>11 379 646 \$</u>	<u>(4 998 326) \$</u>
Intérêts versés	<u>2 200 199 \$</u>	<u>1 930 399 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q., 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission de fournir avec efficience des composants, des substituts sanguins et des tissus humains sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise; d'offrir et de développer une expertise, des services et des produits spécialisés et novateurs dans les domaines de la médecine transfusionnelle et de la greffe de tissus humains.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers d'Héma-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks de produits stables, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	20 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Logiciels informatiques	33 1/3 %
Progiciels informatiques	20 %
Actifs intangibles	10 %

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change moyen en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis au taux de change à la date de transaction. Les gains et les pertes de change à la conversion des actifs et passifs monétaires sont pris en compte dans le calcul du résultat net de l'exercice.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes d'avantages sociaux des salariés**

Héma-Québec comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, Héma-Québec a adopté les conventions suivantes :

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent de la perte actuarielle sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs est de 12 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 14 ans pour le régime de retraite des employés non-syndiqués, 10 ans pour le régime supplémentaire et 17 ans pour les autres régimes d'avantages sociaux.

L'obligation transitoire ainsi que le coût des services passés sont normalement amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Cependant le coût des services passés de 2 282 000 \$ au 31 mars 2003 relié aux améliorations consenties pour le service après le 28 septembre 1998 conformément à l'entente de règlement négociée avec la Croix-Rouge a été entièrement reconnu dans l'exercice 2004.

Espèces et quasi-espèces

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

**3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ (PRODUITS LABILES,
STABLES ET AUTRES SERVICES)**

	2004						
	Recrutement, marketing et promotion	Approvision- nement	Production	Distribution	Services médicaux	Affaires médicales	Qualité et normes
Salaires	704 867 \$	22 220 547 \$	9 690 603 \$	3 789 375 \$	1 403 095 \$	1 293 232 \$	1 029 772 \$
Avantages sociaux	141 748	4 538 922	1 972 859	754 849	290 154	261 117	185 153
Déplacement et formation	84 629	421 711	77 972	7 268	50 231	46 114	73 031
Ressources humaines	11 215	101 997	39 692	1 179	24 383	62 522	12 110
Fournitures médicales	(3 436)	3 640 432	9 865 447	112 641	772 280	1 682	(1 866)
Produits stables							
Collectes	1 273	15 100 084	230 766	1 249 282	23 852	593	1 494
Transport et livraison	2 372	50 967	949 418	1 723 590	1 160	256	21
Services achetés	176 285	33 009	289 396	965	119 850	126 834	23 341
Immeuble et locaux	8 423	315 367	416 179	92 978	21 302	148 366	15 331
Publicité et relations publiques	2 977 492	694 401	1 043	607	579	1 162	60
Technologie de l'informa- tion	38 009	108 078	29 087	44 588	8 732	3 988	8 075
Frais de bureau	206 651	481 873	83 460	44 935	30 092	35 538	14 921
Assurances							
Perte sur radiation et cession d'im- mobilisations		20 735	118 232	51 970	16 771		
Amortisse- ment des im- mobilisations	60 420	276 228	449 615	75 470	106 716	27 234	15 335
Intérêts sur avance et frais bancaires		61					
Intérêts sur dette à long terme							
Sous-total	4 409 948	48 004 412	24 213 769	7 949 697	2 869 197	2 008 638	1 376 778
Plasma pour fractionne- ment *							
Total	4 409 948 \$	48 004 412 \$	24 213 769 \$	7 949 697 \$	2 869 197 \$	2 008 638 \$	1 376 778 \$

* Héma-Québec compte trois principaux secteurs d'activité : les produits labiles, les produits stables et les autres produits et services. Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

2004									2003
Recherche et dévelop- pement	Techno- logies de l'infor- mation	Adminis- tration	Fonctionne- ment des installations	Sous-total labiles	Produits stables	Autres services	Total	Total	
2 183 448	\$ 2 537 786	\$ 4 922 110	\$ 960 969	\$ 50 735 804	\$ 775 316	\$ 1 354 167	\$ 52 865 287	\$ 45 975 705	\$
391 162	467 052	2 344 182	195 484	11 542 682	150 868	237 152	11 930 702	9 588 400	
78 883	165 864	347 144	57 135	1 409 982	24 723	74 131	1 508 836	1 581 620	
9 707	75 875	100 654	29 945	469 279	7 067	4 824	481 170	452 949	
484 769	(2 675)	(15 809)	3 572	14 857 037	362 159	103 505	15 322 701	11 664 433	
8 268	845	3 307	11 441	16 631 205	120 947 489 54	30 730	120 947 489 16 661 989	123 266 526 17 458 107	
1 019	6 476	320	108	2 735 707	87 584	36 716	2 860 007	2 450 938	
157 203	626 762	1 216 565	356 389	3 126 599	326 034	98 266	3 550 899	4 339 889	
76 548	17 374	615	3 307 855	4 420 338		3 887	4 424 225	5 352 599	
8 111	10 439	199 080	611	3 893 585		31 067	3 924 652	3 944 498	
7 406	1 360 371	25 004	19 069	1 652 407	8 719	88 227	1 749 353	1 599 796	
38 693	35 818	128 071 8 442 035	80 605	1 180 657 8 442 035	5 638	56 069 200 000	1 242 364 8 642 035	1 079 047 5 987 664	
43 115	724	2 252 966	40 263	2 544 776			2 544 776	2 512 577	
131 567	1 280 122	550 134	1 523 495	4 496 336	5 136	51 493	4 552 965	5 063 026	
	639	2 779	9 251	12 730			12 730	176 887	
<u>3 619 899</u>	<u>6 583 472</u>	<u>20 519 157</u>	<u>1 593 786 8 189 978</u>	<u>1 593 786 129 744 945</u>	<u>637 500 123 338 287</u>	<u>2 370 234</u>	<u>2 231 286 255 453 466</u>	<u>1 836 159 244 330 820</u>	
				(9 286 585)	9 286 585				
<u>3 619 899</u>	<u>\$ 6 583 472</u>	<u>\$ 20 519 157</u>	<u>\$ 8 189 978</u>	<u>\$ 120 458 360</u>	<u>\$ 132 624 872</u>	<u>\$ 2 370 234</u>	<u>\$ 255 453 466</u>	<u>\$ 244 330 820</u>	<u>\$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Héma-Québec a un dépôt à terme de 9 000 000 \$ portant intérêt au taux de 2,20 %. Héma-Québec détient également un placement de 1 856 988 \$ (1 795 000 \$ en 2003 au niveau du placement à long terme) dans un compte en fidéicommis, comptabilisé au coût, portant intérêt au taux de 1,95 %. Lors de la prise de possession provisoire de son établissement locatif de Québec, ce montant sera versé à titre de frais payé d'avance sur un bail emphytéotique amorti sur une période de 30 ans.

5. DÉBITEURS

	2004	2003
Clients	194 308 \$	159 669 \$
Taxes de vente	1 569 782	1 404 869
Dépôt en garantie	6 949 890	
Autres débiteurs	479 791	1 052 237
	<u>9 193 771 \$</u>	<u>2 616 775 \$</u>

6. STOCKS

	2004	2003
Produits stables et substituts	16 464 517 \$	21 679 060 \$
Matériel de collecte	2 411 404	2 069 350
Matériel de laboratoire	925 506	1 113 180
	<u>19 801 427 \$</u>	<u>24 861 590 \$</u>

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2004	2003
Assurances	3 156 413 \$	3 686 119 \$
Autres	241 961	266 428
	<u>3 398 374 \$</u>	<u>3 952 547 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	2 139 500 \$		2 139 500 \$	2 139 500 \$
Bâtiment	19 698 575	1 943 080 \$	17 755 495	18 540 388
Améliorations physiques	7 030 492	936 737	6 093 755	5 932 822
Améliorations locatives *	1 526 773	348 497	1 178 276	283 240
Matériel roulant	36 469	10 414	26 055	25 558
Machinerie et équipement *	9 604 472	3 353 930	6 250 542	5 690 686
Mobilier et équipement de bureau	3 092 987	1 813 141	1 279 846	838 114
Équipement informatique *	5 729 651	4 050 253	1 679 398	761 896
Logiciels et progiciels informatiques *	4 473 132	3 118 705	1 354 427	2 282 403
Actifs Intangibles **				2 750 000
	<u>53 332 051 \$</u>	<u>15 574 757 \$</u>	<u>37 757 294 \$</u>	<u>39 244 607 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. IMMOBILISATIONS (suite)

- * Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2004 s'élèvent à 1 168 036 \$ excluant les taxes dont 525 773 \$ sont inclus dans la catégorie améliorations locatives, 274 490 \$ dans la catégorie machinerie et équipement, 355 978 \$ dans la catégorie équipement informatique et 11 795 \$ dans la catégorie logiciels et progiciels informatiques. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés.
- ** Au cours de l'exercice, Héma-Québec a radié pour 5 000 000 \$ d'actifs intangibles ayant une valeur nette de 2 250 000 \$. Ces actifs comprenaient des bases de données pour la gestion des produits sanguins, des droits reliés au programme de collecte de sang, le transfert des processus opérationnels et réglementaires ainsi que des échantillons de produits sanguins et tissulaires. La perte de valeur a été prise en compte dans le poste de perte sur radiation et cession d'immobilisations à l'état des résultats.

9. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2004, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotative de 15 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel réduit de 0,50 %.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Fournisseurs	17 682 392 \$	9 308 977 \$
Salaires et charges sociales	<u>6 667 381</u>	<u>5 409 818</u>
	<u>24 349 773 \$</u>	<u>14 718 795 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Emprunts, garantis par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 19 894 995 \$, remboursables par versements mensuels de 36 337 \$ (incluant capital et intérêts) et de 53 783 \$ plus intérêts de 6,19 % et 5,79 %, renouvelables en 2008 et 2009, échéant en 2023 et 2027	20 011 228 \$	20 780 998 \$
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 334 121 \$ (incluant capital et intérêts) et de 149 468 \$ (capital seulement) et annuels de 256 429 \$ (capital seulement), à taux fixes variant de 3,16 % à 6,82 %, échéant entre 2004 et 2010	<u>19 306 992</u> 39 318 220	<u>20 456 366</u> 41 237 364
Versements échéant en deçà d'un an	<u>(5 984 167)</u>	<u>(5 693 942)</u>
	<u>33 334 053 \$</u>	<u>35 543 422 \$</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2005	5 984 167 \$
2006	4 612 123
2007	3 896 767
2008	3 503 718
2009	2 782 803

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

La charge nette de l'exercice d'Héma-Québec au titre de ses régimes se présente comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Régimes à prestations déterminées	<u>3 666 600 \$</u>	<u>698 300 \$</u>	<u>1 061 964 \$</u>	<u>2 348 861 \$</u>
Régimes à cotisations déterminées	<u>570 900 \$</u>	<u>712 900 \$</u>		

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées pris collectivement se présentent comme suit au 31 mars :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Obligations au titre des prestations constituées	43 918 200 \$	29 679 600 \$	3 878 575 \$	4 957 097 \$
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	<u>40 767 300</u>	<u>30 187 200</u>		
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	(3 150 900)	507 600	(3 878 575)	(4 957 097)
Perte (gain) actuarielle non amortie	2 368 600	(2 944 000)	1 011 000	1 383 000
Coût des services passés non amorti	225 500	2 282 800	163 000	
Obligation transitoire non amortie	<u>45 500</u>	<u>50 500</u>		
Passif au titre des prestations constituées	<u>(511 300) \$</u>	<u>(103 100) \$</u>	<u>(2 704 575) \$</u>	<u>(3 574 097) \$</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par Héma-Québec pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des médicaments santé, couverts par participant a été fixé à 9 % pour l'an 2004. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 5 % en 2012. Le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des autres soins de santé couverts par participant a été fixé à 3 %.

Les autres informations de l'exercice concernant les régimes de retraite à prestations déterminées d'Héma-Québec se présentent comme suit:

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2004	2003	2004	2003
Cotisations versées par Héma-Québec au cours de l'exercice	<u>3 258 400 \$</u>	<u>748 600 \$</u>		
Cotisations versées par les salariés au cours de l'exercice	<u>2 177 900 \$</u>	<u>788 000 \$</u>		
Prestations versées	<u>576 300 \$</u>	<u>75 000 \$</u>	<u>1 931 513 \$</u>	<u>1 509 933 \$</u>

Au cours de l'exercice, Héma-Québec a mis fin à l'assurance des soins médicaux à la retraite pour les employés non-syndiqués, ce qui a permis une réduction de la perte actuarielle non amortie de 614 000 \$ et de la charge de l'exercice de 1 291 000 \$. Depuis le 1^{er} janvier 2004, le régime à cotisations déterminées a été remplacé par un régime à prestations déterminées et un régime supplémentaire a été mis en place.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****Dettes à long terme**

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 39 318 220 \$ (41 237 364 \$ en 2003) s'établissait à 39 671 156 \$ (41 398 762 \$ en 2003), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêts.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, de la subvention à recevoir, du placement, du découvert bancaire et des créditeurs et frais courus équivalait à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS**Couverture de change**

Héma-Québec s'est engagée par des contrats de couverture de change à acheter des devises américaines pour un montant de 7 000 000 \$ au taux de 1,3107 pour la période du 1^{er} au 30 avril 2004 et pour un montant de 48 000 000 \$ au taux de 1,3945 pour la période du 12 mai au 29 octobre 2004 pour couvrir certains risques identifiables liés à l'achat de produits en devises. Au 31 mars 2004, Héma-Québec ne détenait aucun contrat de change.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des trente prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'élèvent respectivement à 1 549 526 \$ (1 649 130 \$ en 2003) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2005	1 773 257 \$
2006	1 689 342
2007	1 579 926
2008	1 543 453
2009	1 443 410
2010 et suivantes	30 163 615

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

HÉMA-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires conseils relativement au régime complémentaire de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Vice-président à l'Administration et aux finances

Francine Décary
Présidente et chef de la direction

Montréal, le 2 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2004 et l'état des résultats et de l'actif net ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 2 juin 2004

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS	<u>11 425</u>	<u>13 001</u>
CHARGES		
Exploitation	2 246	2 209
Achats d'électricité et de combustible	1 956	3 536
Amortissement et déclasséement (note 3)	1 916	2 062
Taxes (note 4)	<u>611</u>	<u>580</u>
	<u>6 729</u>	<u>8 387</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	4 696	4 614
Frais financiers (note 5)	<u>2 734</u>	<u>3 058</u>
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	<u>1 962</u>	<u>1 556</u>
Part des actionnaires sans contrôle	<u>31</u>	<u>30</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>1 931</u></u>	<u><u>1 526</u></u>

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 897	9 134
Bénéfice net	<u>1 931</u>	<u>1 526</u>
	<u>11 828</u>	<u>10 660</u>
Dividendes (note 18)	<u>965</u>	<u>763</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>10 863</u></u>	<u><u>9 897</u></u>

HYDRO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
Immobilisations (note 6)	50 865	49 694
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	191	293
Placements	250	939
Débiteurs	1 867	1 924
Actifs financiers liés à la dette (note 10)	101	34
Matériaux, combustible et fournitures	426	418
	2 835	3 608
Autres actifs à long terme		
Placements (note 7)	794	852
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire (note 8)	24	20
Frais reportés (note 9)	1 126	3 391
Actifs financiers liés à la dette (note 10)	884	325
Écarts d'acquisition (note 11)	298	302
Actifs incorporels (note 12)	711	760
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998	166	146
	4 003	5 796
	57 703	59 098
PASSIF ET AVOIR		
Dette à long terme (note 13)	34 356	36 695
Passif à court terme		
Emprunts	72	68
Dividendes à payer	965	763
Créditeurs	1 604	1 467
Intérêts courus	970	1 157
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an (note 13)	1 629	2 969
	5 240	6 424
Autres passifs à long terme (note 14)	2 211	908
Dette à perpétuité (note 15)	440	632
Part des actionnaires sans contrôle	329	224
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 18)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	10 863	9 897
Écarts de conversion	(110)	(56)
	15 127	14 215
	57 703	59 098

Le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne
Le président du Conseil d'administration,
André Bourbeau

HYDRO-QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 931	1 526
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	1 785	1 796
Amortissement des frais reportés	157	320
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19)	(76)	6
Autres	<u>129</u>	<u>218</u>
	<u>3 926</u>	<u>3 866</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et actifs incorporels	(3 133)	(2 456)
Placements à long terme	26	(40)
Variation nette des placements à court terme	697	(318)
Autres	<u>(63)</u>	<u>10</u>
	<u>(2 473)</u>	<u>(2 804)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 349	2 093
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(2 699)	(2 102)
Rachat anticipé de dette à long terme	(897)	(462)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	257	51
Variation nette des emprunts à court terme	(4)	(25)
Dividendes versés	(763)	(554)
Autres	<u>207</u>	<u>(4)</u>
	<u>(1 550)</u>	<u>(1 003)</u>
Variation des cours du change sur les espèces et quasi-espèces	<u>(5)</u>	<u>(17)</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(102)	42
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>293</u>	<u>251</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>191</u></u>	<u><u>293</u></u>
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts versés	<u>2 393</u>	<u>2 696</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, toutes en propriété exclusive, et de ses coentreprises (collectivement Hydro-Québec).

Réglementation

La Loi sur la Régie de l'énergie accorde à la Régie de l'énergie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution de l'électricité au Québec sont dites réglementées. Par ailleurs, cette loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre une récupération du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

Les activités de transport d'électricité de la Société sont assujetties à la décision D-2002-95, rendue par la Régie de l'énergie en avril 2002. Dans cette décision, la Régie fixe le coût de la prestation du service et accorde un rendement de 9,72 % sur la base de tarification, fondé sur une structure de capital présumée, comportant 30 % d'avoir de l'actionnaire.

Le 15 décembre 2003, la Régie de l'énergie a rendu la décision partielle D-2003-232, qui accorde au distributeur une hausse tarifaire uniforme de 3 % à effet le 1^{er} janvier 2004. Cette décision fait suite à celle de mai 2003, dans laquelle la Régie reconnaissait notamment certains principes réglementaires et comptables applicables à la demande tarifaire visant les activités de distribution d'électricité de la Société. Les autres éléments de la demande, dont le taux de capitalisation des frais financiers aux immobilisations en cours, seront traités dans une décision ultérieure.

La coentreprise Noverco inc. possède en propriété exclusive Gaz Métro inc., dont la principale filiale, la Société en commandite Gaz Métro, est engagée principalement dans la distribution de gaz naturel par canalisation au Québec. La plupart des aspects de l'exploitation de la société en commandite sont soumis à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie.

Les états financiers consolidés tiennent compte de certaines pratiques comptables réglementées qui diffèrent des pratiques comptables appliquées dans les entreprises non réglementées. Ces pratiques concernent notamment certains frais reportés et certaines immobilisations en exploitation ou cédées ainsi que leur amortissement, de même que la capitalisation des frais financiers aux immobilisations en cours.

Consolidation

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, alors que les placements en capital de risque sont généralement comptabilisés au coût. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Les résultats et les flux de trésorerie de Noverco inc. et des participations d'Hydro-Québec International sont consolidés avec un trimestre de décalage. La situation financière de ces sociétés présentée au bilan consolidé d'Hydro-Québec est celle au 30 septembre.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont constatés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Impôts sur les bénéfices**

La Société et certaines de ses filiales ne présentent pas de charge d'impôts sur les bénéfices, car elles sont exonérées d'impôt au Canada, à titre de sociétés détenues par l'État.

Les filiales et les coentreprises constituées en sociétés par actions qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats, à moins qu'ils ne soient reliés à des éléments de passif couvrant les ventes en dollars américains, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes.

Les états financiers des principaux établissements étrangers considérés comme autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étrangère étant utilisée comme unité de mesure. Les gains ou pertes de change sont présentés au poste Écarts de conversion à l'Avoir de l'actionnaire. Les états financiers des établissements étrangers considérés comme intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode temporelle.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'oeuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en exploitation lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en exploitation. Dans le cas des installations de production, le virement progressif tient compte du nombre d'unités de production terminées et en service.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Les immobilisations liées à la distribution et au transport de gaz sont amorties selon la méthode linéaire. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période d'amortissement maximale est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Production hydraulique	45 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 30 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Distribution et transport de gaz	25 à 35 ans

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours reliés à des activités réglementées de transport tiennent compte d'un rendement de l'avoir de l'actionnaire. La portion correspondant au rendement de l'avoir de l'actionnaire est intégrée aux Produits dans l'état des résultats.

Lorsqu'il y a cession d'immobilisations non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. Lors de la cession d'immobilisations réglementées, ces coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Espèces, quasi-espèces et placements à court terme**

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance varie entre trois et douze mois font l'objet d'un poste distinct sous la rubrique Actif à court terme du bilan.

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de leur juste valeur.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la Direction.

Aux fins de l'établissement de ses obligations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au Régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1^{er} janvier 1999 sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, selon la méthode linéaire. L'obligation transitoire relative aux avantages postérieurs à l'emploi est amortie sur une période de cinq ans, selon la méthode linéaire.
- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans la charge de l'exercice, si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début l'exercice excède 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché de l'actif de la caisse du régime, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu des actifs du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans dans le cas des titres de participation détenus et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.
- La valeur du congé de cotisations accordé aux employés pour l'exercice est présentée en réduction du coût des services rendus, à titre de cotisation réputée versée et amortie selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements laissent croire que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est déterminée sont amortis sur leur durée de vie utile. Les méthodes et les périodes d'amortissement utilisées pour ces actifs sont les suivantes:

Logiciels, licences et brevets	méthode linéaire	3 à 15 ans
Droits	méthode à intérêts composés à 3 %	40 ans
Études environnementales	méthode à intérêts composés à 3 %	5 ans

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme, alors que les autres titres sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Instruments dérivés

Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt liés à la dette à long terme ainsi que le risque de change lié aux ventes et le risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières.

Selon la politique de l'entreprise, pour qu'un instrument dérivé obtienne le traitement comptable de couverture, Hydro-Québec doit avoir une certitude raisonnable que le risque se matérialisera et que la couverture sera efficace tout au long de la période de couverture.

Dans les cas où le traitement comptable de couverture n'est pas obtenu ou lorsqu'il y a cessation de couverture, les instruments dérivés sont évalués à la valeur du marché. Les instruments dérivés utilisés à des fins de négociation, comme les contrats à terme, les options et les swaps, ainsi que les positions ouvertes sur achat ou vente d'énergie, sont aussi évalués à la valeur du marché. Les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées aux résultats, dans la période où elles surviennent.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé aux remboursements du principal de la dette à long terme et aux ventes en dollars américains sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des actifs financiers sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette, tandis que ceux qui représentent des passifs financiers sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux remboursements de la dette à long terme sont inclus dans les résultats, alors que les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux ventes en dollars américains sont reportés à l'échéance, soit l'année de réalisation des ventes.

Les échanges d'intérêt, tous comptabilisés à titre de couvertures, qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont rapprochés de la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent. Les montants correspondants à payer ou à recevoir sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

Les instruments dérivés (contrats de change à terme, options et swaps) utilisés à court terme dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas trois ans sont inscrits au coût, conformément à la méthode de comptabilisation de couverture. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Lorsqu'ils sont employés aux fins de couverture, les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie sont comptabilisés au coût, et les gains ou pertes y afférents sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Déclassement de la centrale nucléaire

Les coûts futurs de déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés progressivement aux résultats et reflétés au poste Autres passifs à long terme. Ces coûts estimatifs se composent essentiellement du coût de démantèlement de la centrale et du coût d'évacuation du combustible irradié, majorés des intérêts capitalisés annuellement sur les montants cumulés. Les intérêts sont calculés selon le taux de rendement nominal prévu des emprunts à long terme d'Hydro-Québec. Les coûts futurs de déclassement sont imputés aux résultats annuellement selon une méthode à intérêts composés sur la durée de vie restante de la centrale nucléaire.

HYDRO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Déclassement de la centrale nucléaire (suite)**

La Société révisé périodiquement l'évaluation des coûts de déclassement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires. Les redressements découlant de ces révisions d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Informations à fournir sur les garanties**

Le 1^{er} janvier 2003, Hydro-Québec a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée informations à fournir sur les garanties. Selon cette note d'orientation, Hydro-Québec doit fournir des informations substantielles sur les garanties données, sans égard à la probabilité qu'elle soit tenue d'effectuer les paiements en vertu de ces garanties. La note 21 ci-après, intitulée Engagements et éventualités, présente les informations requises sur les garanties.

Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Le 1^{er} mai 2003, Hydro-Québec a adopté les recommandations du nouveau chapitre 3475 du Manuel de l'ICCA, intitulé Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités. Ce chapitre établit des normes de constatation, de mesure, de présentation et d'information relativement aux sorties d'actifs à long terme. Il fournit des critères de classification des actifs destinés à la vente et spécifie que ces actifs doivent être présentés au moindre de leur coût et de leur juste valeur, diminuée des frais de sortie. Enfin, il précise les critères de classification d'une sortie d'actifs à titre d'activité abandonnée ainsi que les normes de présentation et d'information relatives aux activités abandonnées et aux autres sorties d'actifs à long terme. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

3. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2003	2002
Amortissement des immobilisations	1 672	1 670
Amortissement des actifs incorporels	113	126
Déclassement de la centrale nucléaire	28	77
Radiation de projets	30	108
Autres	73	81
	<u>1 916</u>	<u>2 062</u>

4. TAXES

	2003	2002
Taxe sur le capital	301	281
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale		
sur certains immeubles	235	228
Taxes municipales, scolaires et autres	75	71
	<u>611</u>	<u>580</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

5. FRAIS FINANCIERS

	2003	2002
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 785	2 935
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	44	45
	<u>2 829</u>	<u>2 980</u>
Perte de change	105	222
Frais de garantie relatifs aux emprunts	186	188
	<u>291</u>	<u>410</u>
Moins		
Frais financiers capitalisés	357	305
Revenu net de placements	29	27
	<u>386</u>	<u>332</u>
	<u><u>2 734</u></u>	<u><u>3 058</u></u>

6. IMMOBILISATIONS

	2003			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	25 629	6 312	3 277	22 594
Thermique, y compris la production nucléaire	2 427	1 351	60	1 136
Autres	832	334	58	556
	<u>28 888</u>	<u>7 997</u>	<u>3 395</u>	<u>24 286</u>
Transport				
Postes et lignes	20 605	5 066	611	16 150
Autres	2 324	1 275	49	1 098
	<u>22 929</u>	<u>6 341</u>	<u>660</u>	<u>17 248</u>
Distribution				
Postes et lignes	9 758	3 066	214	6 906
Autres	1 948	976	146	1 118
	<u>11 706</u>	<u>4 042</u>	<u>360</u>	<u>8 024</u>
Construction	60	47	2	15
Pétrole et gaz	1 360	469	10	901
Autres	858	547	80	391
	<u><u>65 801</u></u>	<u><u>19 443</u></u>	<u><u>4 507</u></u>	<u><u>50 865</u></u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

6. IMMOBILISATIONS (suite)

	2002			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	24 145	5 877	3 484	21 752
Thermique, y compris la production nucléaire	2 429	1 253	41	1 217
Autres	839	311	61	589
	<u>27 413</u>	<u>7 441</u>	<u>3 586</u>	<u>23 558</u>
Transport				
Postes et lignes	19 306	4 653	1 145	15 798
Autres	2 234	1 207	110	1 137
	<u>21 540</u>	<u>5 860</u>	<u>1 255</u>	<u>16 935</u>
Distribution				
Postes et lignes	9 636	2 912	214	6 938
Autres	1 982	1 073	92	1 001
	<u>11 618</u>	<u>3 985</u>	<u>306</u>	<u>7 939</u>
Construction	<u>62</u>	<u>45</u>	<u>7</u>	<u>24</u>
Pétrole et gaz	<u>1 323</u>	<u>442</u>	<u>7</u>	<u>888</u>
Autres	<u>800</u>	<u>517</u>	<u>67</u>	<u>350</u>
	<u>62 756</u>	<u>18 290</u>	<u>5 228</u>	<u>49 694</u>

Au 31 décembre 2003, la Société avait des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant de 307 M\$ (336 M\$ au 31 décembre 2002). Ces coûts, pour lesquels elle ne capitalise pas de frais financiers, sont présentés dans les immobilisations en cours.

Étant donné que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité, en fonction des conditions de marché au moment de la mise en service des équipements, ainsi qu'à leur conformité aux principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

Au moment de l'abandon d'un projet majeur touchant des immobilisations réglementées, les coûts jugés irrécupérables ne sont pas portés aux charges d'exploitation, mais reportés et amortis sur une période de trois ans, selon la méthode linéaire.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

7. PLACEMENTS

	2003	2002
Au coût		
Noverco inc. (note 17)		
Billets ^a	142	141
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 21)		
Obligations ^b	56	57
Autres ^c	189	230
	387	428
À la valeur de consolidation		
Enbridge Inc.	258	244
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 21)	48	45
Connexim, société en commandite ^d		35
Meiya Power Company Limited	101	98
Autres		2
	407	424
	794	852

- a) Débentures subordonnées (taux d'intérêt basé sur le taux annuel moyen des obligations du gouvernement du Canada à plus de dix ans majoré de 4,45 %) échéant en 2031, remboursables au gré de l'émetteur.
- b) Obligations garanties par une hypothèque générale (7,5 %) échéant en 2010, d'une valeur nominale de 62 M\$ en 2003 (63 M\$ en 2002).
- c) Comprend des placements en capital de risque à la valeur comptable de 101 M\$ et dont la juste valeur s'établissait à 70 M\$ au 31 décembre 2003 (122 M\$ et 117 M\$ au 31 décembre 2002). La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie selon différentes techniques d'évaluation.
- d) Au cours de l'exercice, la totalité des parts détenues dans cette société ont été vendues.

8. FONDS EN FIDUCIE POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Le 15 novembre 2002, la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire entrain en vigueur. Cette loi exige que les sociétés d'énergie nucléaire propriétaires de tels déchets au Canada mettent sur pied une société de gestion comme entité juridique distincte et créent un fonds en fiducie auprès d'une institution financière, afin de pourvoir au financement de la mise en œuvre de la proposition de gestion des déchets de combustible nucléaire qui sera retenue par le gouvernement du Canada. Pour s'acquitter des responsabilités financières qui incombent à chacun des propriétaires de déchets de combustible nucléaire, la Société a fait un dépôt initial de 20 M\$ dans un fonds en fiducie, dans les dix jours suivant la date d'entrée en vigueur de la loi. De plus, elle a l'obligation de verser dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 M\$ par année, jusqu'à ce que la société de gestion fixe les montants à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire. La Société a effectué le versement exigible en 2003. L'intérêt accumulé sur l'actif fiduciaire revient au fonds en fiducie.

HYDRO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en millions de dollars)

9. FRAIS REPORTÉS

	2003	2002
Perte de change reportée		2 290
Autres frais reportés liés à la dette		45
Actif au titre des prestations constituées (note 20)	844	752
Autres	282	304
	<u>1 126</u>	<u>3 391</u>

10. ACTIFS FINANCIERS LIÉS À LA DETTE

	2003	2002
Swaps et contrats de devises	981	291
Fonds d'amortissement	4	68
	<u>985</u>	<u>359</u>
Moins		
Portion présentée à court terme	101	34
	<u>884</u>	<u>325</u>

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition par secteurs isolables sont les suivantes :

	Production	Transport	Pétrole et gaz	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2003	10	70	222	302
Variations des cours du change		(2)		(2)
Autres			(2)	(2)
	<u>10</u>	<u>68</u>	<u>220</u>	<u>298</u>

La Société a effectué les tests de dépréciation annuels. Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur des écarts d'acquisition.

12. ACTIFS INCORPORELS

	2003	
	Coût	Amortisse- ment cumulé
Amortissables		Total
Logiciels et licences	611	381
Droits	110	33
Études environnementales	118	95
Brevets	38	15
	<u>877</u>	<u>524</u>
Non amortissables depuis le 1 ^{er} janvier 2002		
Servitudes	497	139
	<u>1 374</u>	<u>663</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

12. ACTIFS INCORPORELS (suite)

	2002	
	Coût	Amortisse- ment cumulé
Amortissables		
Logiciels et licences	560	279
Droits	109	29
Études environnementales	112	95
Brevets	36	9
	817	412
Non amortissables depuis le 1 ^{er} janvier 2002		
Servitudes	496	141
	1 313	553
		Total
		405
		355
		760

La Société a effectué les tests de dépréciation annuels. Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur des actifs incorporels non amortissables.

13. DETTE À LONG TERME

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance, compte tenu des fonds d'amortissement.

Années d'échéance	Dettes de la Société					Filiales et coentre- prises	2003	2002
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Fonds d'amortis- sement	Total		Total	Total
2003								2 969
2004	1 410	156	48	(5)	1 609	20	1 629	1 730
2005	1 629	657	155	(172)	2 269	196	2 465	2 702
2006	1 471	1 596	289	(100)	3 256	76	3 332	3 251
2007	1 321	587	25	(78)	1 855	251	2 106	1 621
2008	176	18	1 237		1 431	273	1 704	
1 à 5 ans	6 007	3 014	1 754	(355)	10 420	816	11 236	12 273
6 à 10 ans	3 686	2 817	110	(95)	6 518	921	7 439	8 147
11 à 15 ans	166	519	592	(21)	1 256	124	1 380	2 961
16 à 20 ans	4 742	2 645		(91)	7 296	77	7 373	7 889
21 à 25 ans	10	1 231		(13)	1 228	83	1 311	1 492
26 à 30 ans	1 146	2 287		(70)	3 363	63	3 426	4 023
31 à 35 ans	3 149			(87)	3 062		3 062	2 146
36 à 40 ans	278				278		278	280
41 à 45 ans								
46 à 50 ans	50				50		50	50
51 à 55 ans								
56 à 60 ans	430				430		430	403
	19 664 ^a	12 513	2 456	(732) ^b	33 901 ^c	2 084	35 985	39 664
Moins								
Tranche à moins d'un an	1 410	156	48	(5)	1 609	20	1 629	2 969
	18 254	12 357	2 408	(727)	32 292	2 064	34 356	36 695

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

13. DETTE À LONG TERME (suite)**Composition et échéances (suite)**

- a) Comprend 139 M\$ et 307 M\$ en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 M\$ et 1 729 M\$ en 2010 et en 2020 respectivement. D'autres obligations présentées à leur valeur escomptée totalisant 1 157 M\$ atteindront une valeur nominale de 1 333 M\$ à leur échéance.
- b) Les fonds d'amortissement comprennent un fonds spécifique pour la majorité des dettes à escompte considérable. Ce fonds totalisait 152 M\$ au 31 décembre 2003 (81 M\$ au 31 décembre 2002).
- c) Comprend 32 812 M\$ d'obligations garanties par le gouvernement du Québec (36 596 M\$ au 31 décembre 2002).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des actifs financiers liés à la dette

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette, qui sont présentés au bilan aux postes Actifs financiers liés à la dette.

	2003			2002	
	Dettes à long terme		Actifs financiers liés à la dette		
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan ^a	Swaps de devises et fonds d'amortissement	Total	Total
Dettes de la Société					
Dollars canadiens	19 084	19 084	(3)	19 081	18 304
Dollars américains	9 053	12 361	(787)	11 574	15 939
Autres devises					
Euros	673	1 234	(127)	1 107	1 260
Yens	39 500	548	(23)	525	637
Livres sterling	240	573	(39)	534	763
Francs suisses	97	101	(5)	96	96
		2 456	(194)	2 262	2 756
		33 901	(984)	32 917	36 999
Filiales et coentreprises ^b		2 084	(1)	2 083	2 306
		35 985	(985)	35 000	39 305

- a) Comprend 923 \$M de passifs financiers constitués de swaps de devises (474 M\$ au 31 décembre 2002) et 732 M\$ de titres Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement (561 M\$ au 31 décembre 2002).
- b) Dette à long terme constituée de 831 M\$ en dollars canadiens, 930 M\$ en dollars américains, 319 M\$ en unidades de fomento (pesos chiliens indexés) et 3 M\$ en renminbi chinois (818 M\$ en dollars canadiens, 1 163 M\$ en dollars américains, 321 M\$ en unidades de fomento et 4 M\$ en renminbi chinois au 31 décembre 2002).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

	2003		2002	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dettes de la Société				
Dollars canadiens	19 081	20 439	18 304	17 778
Dollars américains	11 574	12 478 ^a	15 939	19 221 ^a
Autres devises	2 262		2 756	
	<u>32 917</u>	<u>32 917</u>	<u>36 999</u>	<u>36 999</u>
Dettes des filiales et coentreprises				
Dollars canadiens	831	831	818	818
Dollars américains	930	677	1 163	916
Autres devises	322	575	325	572
	<u>2 083</u>	<u>2 083</u>	<u>2 306</u>	<u>2 306</u>
	<u>35 000</u>	<u>35 000</u>	<u>39 305</u>	<u>39 305</u>

a) Ce montant représente 94 % des soldes au 31 décembre 2003 (100 % au 31 décembre 2002) couvrant des ventes en dollars américains.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2003				2002
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,95	8,45	4,70	5,24	4,65
6 à 10 ans	8,26	6,22	13,86	7,37	6,98
11 à 15 ans	5,93	7,60	8,98	7,81	7,70
16 à 20 ans	10,61	8,96	9,28	10,01	9,97
21 à 25 ans	8,23	8,46		8,45	8,57
26 à 30 ans	6,67	9,18		8,30	8,44
31 à 35 ans	6,15			6,15	6,26
36 à 40 ans	6,41			6,41	6,41
41 à 45 ans					
46 à 50 ans	6,44			6,44	6,44
51 à 55 ans					
56 à 60 ans	6,62			6,62	6,62
Moyenne pondérée	7,80	8,25	7,15	7,94	7,95

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 24,5 %, ou à 25,4 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2003 (23,2 %, ou 24,4 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2002). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 90 M\$ (97 M\$ en 2002), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 16).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

13. DETTE À LONG TERME (suite)**Juste valeur**

Au 31 décembre 2003, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, s'établissait à 44 409 M\$ (49 231 M\$ au 31 décembre 2002).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2003, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 500 M\$ US et qui viennent à échéance en 2004 et en 2006. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR).

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2003	2002
Créditeurs	281	355
Passif au titre des prestations constituées (note 20)	414	376
Gain de change reporté	1 138	
Autres crédits reportés liés à la dette	173	
Déclassement de la centrale nucléaire ^a	205	177
	<u>2 211</u>	<u>908</u>

- a) Lors de la conception de la centrale de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. En 2001, elle a entrepris une étude d'avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de la durée de vie utile pour une période additionnelle de 25 ans était réalisable. La Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, compte tenu de facteurs techniques et économiques, si le projet de réfection n'était pas réalisé. Dans l'attente de la décision, les états financiers reflètent toujours une fin de vie utile prévue en 2013 aux fins du calcul de l'amortissement et des coûts de déclassement de la centrale. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les coûts futurs de déclassement et la charge d'amortissement pourraient augmenter ou diminuer de façon importante par rapport aux montants présentés dans les présents états financiers, en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente aux méthodes utilisées pour le calcul de l'amortissement et des coûts de déclassement. Au 31 décembre 2003, la valeur nette comptable de la centrale de Gentilly-2 s'élevait à 730 M\$, et la portion restante à constituer au titre de provision pour les coûts futurs de déclassement était de l'ordre de 630 M\$, en fonction d'une fin de vie utile prévue en 2013.

15. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, au montant de 340 M\$ US (400 M\$ US au 31 décembre 2002), portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. Au cours de l'exercice 2003, une tranche de 60 M\$ US a été achetée sur le marché secondaire et, par la suite, annulée. Au cours de l'exercice 2003, les billets à perpétuité ont cessé de couvrir de façon naturelle les ventes en dollars américains. Cependant, divers instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur sont utilisés pour atténuer le risque de change.

Au 31 décembre 2003, la juste valeur de ces billets s'établissait à 402 M\$ (540 M\$ au 31 décembre 2002). Aux 31 décembre 2003 et 2002, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 1,25 % et à 1,94 % respectivement.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

16. INSTRUMENTS DÉRIVÉS**Instruments dérivés**

Les instruments dérivés, utilisés par Hydro-Québec à des fins de couverture, sont toujours associés à une position de risque inverse.

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui lui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements d'intérêts et aux ventes en dollars américains. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2030, indique une juste valeur positive de 427 M\$ (juste valeur positive de 407 M\$ au 31 décembre 2002). Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens ou en devises.

	2003 ^a	2002 ^a
Dollars canadiens	(1 358)	526
Dollars américains	(433)	(1 991)
Autres devises		
Yens	39 500	46 500
Euros	673	727
Livres sterling	240	300
Francs suisses	97	97
Unidades de fomento (pesos chiliens indexés)	(7)	(7)

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. À cet égard, Hydro-Québec détient des options et des contrats à terme ayant pour objet la couverture de plusieurs positions. Elle utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie. La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en juin 2006.

La juste valeur des instruments dérivés représente le montant qu'Hydro-Québec recevrait (actifs financiers) ou débourserait (passifs financiers) à la date du bilan en mettant fin à ces instruments.

	2003	2002
Risque de change		
Contrats de change à terme et options		
Actifs financiers	11	22
Passifs financiers	(75)	(7)
	(64)	15
Risque de taux d'intérêt		
Conventions de garantie, options et swaps		
Actifs financiers	11	7
Passifs financiers	(25)	(101)
	(14)	(94)
Montants à reporter	(78)	(79)

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

16. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)**Instruments dérivés (suite)**

	2003	2002
Montants reportés	(78)	(79)
Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières		
Contrats à terme, options et swaps		
Actifs financiers	12	29
Passifs financiers	(52)	(18)
	(40)	11
	(118)	(68)

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite la concentration de risques de crédit et d'un programme d'évaluation du crédit des clients, ainsi que par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Au 31 décembre 2003, Hydro-Québec ne prévoyait aucune perte importante susceptible de découler du manquement d'une contrepartie.

De plus, Hydro-Québec est exposée à un risque de crédit lié aux débiteurs, dont la concentration est toutefois limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important.

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des principales coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent notamment les participations dans Noverco inc. et dans diverses coentreprises à l'étranger, principalement par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International.

	2003	2002
Résultats		
Produits	940	933
Charges et frais financiers	883	871
Part des actionnaires sans contrôle	27	29
Bénéfice net	30	33
Bilan		
Actif à court terme	157	170
Actif à long terme	1 553	1 925
Passif à court terme	143	213
Passif à long terme	937	1 102
Part des actionnaires sans contrôle	202	216
Actif net	428	564

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (suite)

	2003	2002
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	138	156
Activités d'investissement	(134)	(121)
Activités de financement	20	(5)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	24	30

Noverco inc.

La Société détient 41,2 % des actions ordinaires en circulation de Noverco inc. ainsi que des options qui portent sur une tranche additionnelle de 9,16 %. En vertu de la convention d'actionnaires de Noverco inc., elle a consenti à des mécanismes permettant aux coentrepreneurs de convertir leur participation en liquidités sous réserve de certaines conditions.

Noverco inc. présente dans ses états financiers des impôts futurs non comptabilisés de 88 M\$ en 2003 (94 M\$ en 2002) relatifs aux activités réglementées de la Société en commandite Gaz Métro (SCGM). Les impôts sur les bénéfices tirés des activités réglementées sont comptabilisés selon la méthode des impôts exigibles, car il est prévu que les impôts futurs soient compris dans les tarifs approuvés par les organismes canadiens de réglementation, soit la Régie de l'énergie et l'Office national de l'énergie, et facturés aux clients.

La SCGM constate dans ses résultats les charges liées aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite lorsque celles-ci sont déboursées, conformément aux exigences réglementaires.

Coentreprises à l'étranger

Hydro-Québec détient des participations dans des coentreprises, principalement par l'entremise d'Hydro-Québec International. Ces coentreprises oeuvrent essentiellement dans les domaines de l'exploitation et de la construction de réseaux de transport et de centrales hydroélectriques. Elles exercent leurs activités principalement en Amérique du Sud, en Amérique centrale et en Australie.

18. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2003, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 965 M\$, soit une somme inférieure au montant maximum susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

19. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2003	2002
Débiteurs	14	(99)
Matériaux, combustible et fournitures	(8)	7
Créditeurs	103	142
Intérêts courus	(185)	(44)
	<u>(76)</u>	<u>6</u>

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Les avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi qu'offre également la Société comprennent des régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'hospitalisation et d'assurance-salaire. La plupart de ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidé de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, dont la capitalisation est partielle.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, établies par des actuaires indépendants:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	7 937	7 231	564	511
Coût des services rendus	244	220	24	22
Prestations versées et remboursements	(329)	(319)	(34)	(31)
Intérêts sur l'obligation	517	484	36	34
Pertes actuarielles	98	321	1	28
Redressements dus aux modifications de régime	161			
	<u>8 628</u>	<u>7 937</u>	<u>591</u>	<u>564</u>
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	8 326	9 149	46	40
Rendement réel des actifs	1 246	(480)	1	1
Cotisations des employés	6	6		
Cotisations d'Hydro-Québec	1		7	12
Prestations versées et remboursements	(329)	(319)	(5)	(7)
Frais d'administration	(33)	(30)		
	<u>9 217</u>	<u>8 326</u>	<u>49</u>	<u>46</u>
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	589	389	(542)	(518)
Coût non amorti des services passés	391	270		1
Perte nette non amortie (gain net non amorti)	1 385	1 766	(7)	(9)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(1 521)	(1 673)	135	150
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<u>844</u>	<u>752</u>	<u>(414)</u>	<u>(376)</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Principales hypothèses actuarielles (%)				
Taux d'actualisation	6,67	6,58	6,67	6,58
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,07	7,45	3,31	3,00
Taux de croissance des salaires ^a	3,41	3,15		

a) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2003, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 8,3 % en 2004. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,9 % en 2014. Une variation de 1 % de ce taux de croissance annuel aurait les incidences suivantes:

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice (%)	3	(2)
Incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (%)	30	(24)

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actif suivantes:

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Obligations	547	551		
Actions	26	7		
Placements à court terme		27	41	40
	<u>573</u>	<u>585</u>	<u>41</u>	<u>40</u>

Charge (crédit) de l'exercice au titre des régimes

Coût des services rendus ^a	214	197	24	22
Frais d'administration ^b	33	30		
Intérêts sur l'obligation	517	484	36	34
Rendement prévu des actifs	(743)	(754)	(1)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	(152)	(152)	15	14
Amortissement de la perte actuarielle nette (gain actuariel net)			(1)	2
Amortissement du coût de l'exercice au titre des services passés	<u>40</u>	<u>78</u>		
Charge (crédit) de l'exercice	<u>(91)</u>	<u>(117)</u>	<u>73</u>	<u>71</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

- a) Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.
- b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Certaines modifications ont été apportées au Régime de retraite pour faire suite aux ententes intervenues entre la Société et les syndicats au cours de l'exercice. Ces modifications, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2004, sont pour la plupart des dispositions temporaires. Elles touchent principalement la rente de raccordement, la retraite sans réduction de rente, le coût des formes optionnelles de rente ainsi que la prolongation du programme de rachat mis en place en 2000.

À compter de l'exercice 2004, la Société ainsi que l'ensemble de ses employés recommenceront à cotiser au Régime de retraite.

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Selon cette entente, elle pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont également conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2003, la Société avait pris des engagements en vertu de 83 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 2 200 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 8,5 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2029. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser, principalement dans le cadre des transactions liées aux achats d'énergie. Elle en conclut aussi dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2003, la responsabilité potentielle maximale au titre des lettres de crédit ou des cautionnements s'élevait à 470 M\$. De ce montant, 397 M\$ concernent les achats d'énergie, et un passif de 28 M\$ a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2004 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

Investissements en immobilisations

La Société prévoit des investissements en immobilisations de l'ordre de 3 400 M\$ en 2004.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations. Les montants versés sont fonction de la réalisation des travaux.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec est partie à des réclamations et à des poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges, et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

22. INFORMATIONS SECTORIELLES

À Hydro-Québec, il y en cinq secteurs d'exploitation, auxquels s'ajoutent les Activités corporatives et autres :

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société au Québec et de plusieurs installations à l'étranger. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. Elle participe au marché de gros au Québec en répondant aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport de la Société au Québec. De plus, elle gère et exploite des réseaux de transport à l'étranger et y réalise des projets de développement. La division assure également la gestion du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec.

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et au service à la clientèle québécoise.

Construction : Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James fournissent des services d'ingénierie et réalisent des projets de construction dans le domaine de l'énergie sur la scène québécoise et internationale.

Pétrole et gaz : Hydro-Québec Pétrole et gaz regroupe les activités liées au transport par pipeline du pétrole, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel, de même que les activités dans le domaine de la distribution gazière. Les activités découlant du Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec 2002-2010 sont également classées dans ce secteur.

Activités corporatives et autres : Sont regroupées sous cette rubrique, d'une part, les activités corporatives, qui englobent, principalement les services financiers, les ressources humaines, les affaires corporatives et les activités qui relèvent du Centre de services partagés, notamment l'approvisionnement et les services informatiques; et, d'autre part, les activités qui relèvent d'Hydro-Québec Technologie et développement industriel, soit la recherche et le soutien technique, le développement industriel des technologies d'Hydro-Québec ainsi que l'investissement en capital de risque.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites à la note 1.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport prévus dans la Loi sur la Régie de l'énergie. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année destiné aux marchés québécois, volume qui a presque été atteint en 2003.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

22. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs ainsi que de l'information d'ordre géographique :

Secteurs

secteurs

2003								
	<u>Production</u>	<u>Transport</u>	<u>Distribution</u>	<u>Construc- tion</u>	<u>Pétrole et gaz</u>	<u>Activités corporatives et autres</u>	<u>Éliminations inter- sectorielles et autres</u>	<u>Total</u>
Produits								
Clients externes	1 511	321	8 661	11	936	(15)		11 425
Intersectoriels	4 563	2 641	44	1 581 ^a		786	(9 615)	
Amortissement et déclassement	694	622	437	5	76	82		1 916
Frais financiers	1 171	977	445		85	56		2 734
Bénéfice net (perte nette)	1 741	397	(133)	6	35	(109)	(6)	1 931
Investissements en immobilisa- tions et en actifs incorporels	1 431	1 002	553	4	62	85	(4)	3 133
Actif total	25 218	18 479	9 931	244	1 820	952	1 059 ^b	57 703
2002								
	<u>Production</u>	<u>Transport</u>	<u>Distribution</u>	<u>Construc- tion</u>	<u>Pétrole et gaz</u>	<u>Activités corporatives et autres</u>	<u>Éliminations inter- sectorielles et autres</u>	<u>Total</u>
Produits								
Clients externes	3 638	309	8 180	7	848	19		13 001
Intersectoriels	4 274	2 734	37	1 112 ^a		720	(8 877)	
Amortissement et déclassement	828	639	445	4	67	79		2 062
Frais financiers	1 352	1 078	492		85	51		3 058
Bénéfice net (perte nette)	1 563	389	(409)	3	35	(55)		1 526
Investissements en immobilisa- tions et en actifs incorporels	1 033	702	525	8	49	139		2 456
Actif total	24 605	18 268	9 755	251	1 771	984	3 464 ^b	59 098

a) Les produits intersectoriels du secteur Construction comprennent une somme de 1 177 M\$ (963 M\$ en 2002) qui correspond à des investissements en immobilisations pour les secteurs clients.

b) Compréhendent les actifs qui sont reliés aux financements à long terme qui n'ont pas été attribués aux secteurs d'exploitation ni aux Activités corporatives et autres.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en millions de dollars)

22. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)**Information d'ordre géographique**

	2003		2002	
	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition
Québec	9 572	48 790	9 040	47 772
Canada, hors Québec	182	29	362	2
États-Unis	1 373	372	3 305	401
Chili	207	1 599	204	1 468
Autres pays	91	373	90	353
	<u>11 425</u>	<u>51 163</u>	<u>13 001</u>	<u>49 996</u>

HYDRO-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité ainsi qu'à la distribution du gaz naturel au Québec. Les états financiers comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la régie d'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications ainsi que de leurs constatations quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., nommés par l'actionnaire.

Le président du Conseil d'administration,
André Bourbeau

Le président-directeur général,
André Caillé

Le Vice-président aux finances
et chef des services financiers,
Daniel Leclair

Montréal, Québec
Le 16 février 2004

HYDRO-QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2003 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 16 février 2004

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2003
(en millions de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PLACEMENTS (note 3)		
Encaisse et placements à court terme	622	527
Obligations nominales	2 724	2 728
Obligations à rendement réel	465	426
Actions		
dollars canadiens	2 879	2 233
devise américaine	889	912
devises autres que nord-américaines	1 193	1 051
Prêts hypothécaires	23	36
Placements immobiliers	405	397
Instruments dérivés	12	11
	<u>9 212</u>	<u>8 321</u>
DÉBITEURS		
Cotisations des participants	1	
Cotisations d'Hydro-Québec	1	
Intérêts et dividendes	29	29
	<u>9 243</u>	<u>8 350</u>
Moins:		
CRÉDITEURS	<u>26</u>	<u>24</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u><u>9 217</u></u>	<u><u>8 326</u></u>

Pour Hydro-Québec,
le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

le président du Conseil d'administration,
André Bourbeau

Montréal, Canada
Le 12 mars 2004

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
 au 31 décembre 2003
 (en millions de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placement		
Intérêts	157	177
Dividendes	<u>119</u>	<u>108</u>
	276	285
Modifications des justes valeurs des placements survenues au cours de l'exercice	970	(765)
Cotisations		
Participants	6	6
Hydro-Québec	<u>1</u>	<u> </u>
	<u>1 253</u>	<u>(474)</u>
 DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations versées	303	292
Transferts de valeurs et remboursements	26	27
Frais d'administration et de gestion	<u>33</u>	<u>30</u>
	<u>362</u>	<u>349</u>
 VARIATION DE L'ACTIF NET AU COURS DE L'EXERCICE	891	(823)
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>8 326</u>	<u>9 149</u>
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>9 217</u></u>	<u><u>8 326</u></u>

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2003

(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description ne constitue qu'un résumé du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le «Régime»). Pour de plus amples renseignements, il convient de se reporter au règlement n° 699 relatif au Régime de retraite d'Hydro-Québec (le «règlement») approuvé par le gouvernement du Québec le 21 août 2002 et ayant effet à compter du 1^{er} janvier 2001. Le 1^{er} janvier 2004, le règlement no 707 est entré en vigueur. Les modifications apportées par ce règlement font suite aux ententes de principe intervenues avec les syndicats en 2003 et sont résumées à la fin de la présente note.

a) Généralités

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière, enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Hydro-Québec est fiduciaire de la caisse de retraite et à ce titre, gère l'ensemble des placements du Régime.

b) Financement du Régime

Les cotisations des participants et les cotisations de l'employeur suspendues depuis le 10 mai 1999 ont repris à compter du 15 décembre 2003. Cette reprise des cotisations découle de l'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime au 31 décembre 2002 qui présente un taux de capitalisation de 108,2 %.

Le règlement prévoit la suspension des cotisations salariales et des cotisations patronales lorsqu'un rapport d'évaluation actuarielle du Régime présente un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %. Si une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime présente un taux de capitalisation inférieur à 110 %, les participants et l'employeur recommencent à cotiser. Les cotisations salariales ne peuvent être augmentées de plus de 1 % du salaire par année et, les cotisations patronales sont égales à 180 % des cotisations salariales. Ni les cotisations salariales ni les cotisations patronales ne peuvent excéder 6,3 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, 4,5 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et 6,3 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

De plus, sauf exception prévue au règlement, l'employeur doit combler par voie de cotisations d'équilibre tout déficit actuariel ou verser toute somme nécessaire pour assurer la solvabilité du Régime.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel acquis pendant les années de cotisation et d'une moyenne des meilleures années de salaire. Le salaire inclut, pour les participants, tout montant forfaitaire versé en vertu du Régime d'intéressement de l'entreprise lorsque seul ce régime s'applique. Le salaire inclut également tout montant forfaitaire lié à la gestion du rendement ou de la performance et prévu aux termes d'un programme ou régime d'entreprise (incluant le Régime d'intéressement de l'entreprise, le cas échéant), ce montant forfaitaire étant limité à 2/3 du maximum prévu en vertu de ce programme ou de ce régime et ne pouvant excéder 20 % du salaire de base.

Le tableau suivant présente les principaux éléments du calcul des prestations:

Nombre d'années de cotisations	Crédit de rente annuel	Période de référence (salaire moyen)
Avant 1966	2,00 %	5 ans
De 1966 à 1991	2,25 %	5 ans
De 1992 à 1998, selon le plus avantageux	2,00 % 2,25 %	3 ans 5 ans
Après 1998	2,25 %	5 ans

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

31 décembre 2003

(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)**c) Prestations de retraite (suite)**

Les prestations relatives aux années de cotisation postérieures à 1991 sont sujettes aux limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu et ses règlements. Après la retraite, ces prestations sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Toutefois, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du règlement.

À compter du 65^e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au règlement afin d'être coordonnée à la prestation de retraite que doit verser la Régie des rentes du Québec.

Une prestation de raccordement, payable jusqu'à l'âge de 65 ans, est aussi offerte aux participants. Cette prestation est égale à 0,2 % du salaire moyen - 5 ans, jusqu'à concurrence de la moyenne des maximums des gains admissibles des 5 années précédant la date de cessation de service, de décès ou de retraite, multiplié par le nombre d'années de cotisation au Régime antérieures au 1^{er} janvier 2004.

Dispositions temporaires

Le Régime offre aux participants jusqu'au 31 décembre 2003 la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, à condition que la somme de l'âge et du nombre d'années de cotisation totalise 80 à la date de cessation d'emploi.

d) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants droit. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore du remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

En aucun cas, le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

e) Prestations en cas de cessation de service (rentes différées, transferts de valeurs et remboursements)

Si le participant est âgé de moins de 55 ans au moment de sa cessation d'emploi, les prestations payables correspondent au transfert de la valeur actualisée de la rente ou à une rente différée payable dès que celui-ci atteint l'âge de 55 ans. Si le participant est âgé de 55 ans ou plus au moment de sa cessation d'emploi, il peut toucher une rente immédiate le 1^{er} du mois suivant sa cessation de service ou une rente différée.

En aucun cas, le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par le participant, plus l'intérêt.

f) Rachat de périodes de non-cotisation

En vertu du Programme temporaire de rachat mis en place en 2001, les participants qui se sont vus confirmer le droit au rachat en vertu du Programme avaient le choix de verser un montant de cotisations salariales unique ou d'étaler la somme à verser sur une période maximale de 5 ans. Ces montants sont inscrits à titre de cotisations des participants.

Dispositions temporaires

Le règlement permet, en outre, aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés jusqu'au 31 décembre 2003.

g) Entente de transferts

Le règlement permet à l'employeur de conclure une entente avec tout gouvernement, société ou autre organisme ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de ces ententes sont versées au Régime à titre de cotisations des participants et servent à reconnaître aux participants concernés des années de cotisation au Régime.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

h) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

i) Impôts

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

j) Nouvelles dispositions

Le 1^{er} janvier 2004, le règlement no 707 est entré en vigueur. Les principales modifications apportées par le règlement no 707 sont :

Pour la prestation de raccordement payable jusqu'à 65 ans, les années de cotisation au Régime servant au calcul seront dorénavant antérieures au 1^{er} janvier 2009;

À compter du 1^{er} janvier 2004, le Régime offrira aux participants visés une rente de raccordement additionnelle, cessant à compter du premier jour du mois qui suit le 60^e anniversaire de naissance, égale à 0,20 % du salaire moyen (5 ans) jusqu'à concurrence de la moyenne des maximums des gains admissibles prévus pour chacune des cinq (5) années précédant la date de cessation de service, du décès ou de la retraite, multiplié par le nombre d'années de cotisation antérieures au 1^{er} janvier 2009.

À compter du 1^{er} janvier 2004, le Régime offrira aux participants visés une rente non réduite, sans minimum d'âge, à condition que la somme de l'âge et du nombre d'années de cotisation totalise;

81, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004;

82, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005;

83, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006;

84, du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007;

85, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008;

Une subvention à 50 % du coût relatif aux formes optionnelles de rente (60 % réversible et garantie 10 ans) sera offerte pour tous les participants actifs visés décidant de prendre leur retraite entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2008 inclusivement;

À compter du 1^{er} janvier 2004, il sera permis de transférer la valeur des prestations à l'extérieur du Régime peu importe l'âge pour autant que le service de la rente n'ait pas débuté;

Les employés non syndiqués actifs au 28 mai 2003 et les employés syndiqués actifs à la date prévue dans l'entente de principe avec les syndicats, et qui avaient fait le choix de racheter des années en vertu du Programme temporaire de rachat prévu au règlement no 699 se verront offrir, en 2004, la possibilité de racheter la différence, le cas échéant, entre les années qu'ils ont effectivement rachetées et les années qu'ils auraient pu racheter si la limite de 50 millions de dollars prévue pour ce programme n'avait pas existé;

Le programme permettant de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2008.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements

Les placements sont présentés à la juste valeur en fin d'exercice.

Les postes Actions en devise américaine et en devises autres que nord-américaines se composent de placements libellés en devises, indépendamment de la résidence de l'entité émettrice.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en millions de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**a) Placements (suite)***Encaisse et placements à court terme*

L'encaisse et les placements à court terme (dépôts bancaires, bonds du Trésor, certificats de dépôt et acceptations bancaires) sont présentés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Obligations

Les obligations sont présentées aux cours moyens de clôture établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont présentées aux cours de clôture des marchés boursiers. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés aux cours du marché.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont présentés à la juste valeur estimative la plus récente. Ils font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés aux cours de clôture des marchés financiers. Les instruments dérivés incluent notamment les contrats à terme, les options et les contrats de crédits croisés.

b) Conversion des devises

La juste valeur des placements, les intérêts et dividendes à recevoir ainsi que l'encaisse libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors de ces opérations.

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

À titre de fiduciaire, Hydro-Québec s'est dotée d'une politique de gestion des placements dans laquelle sont énoncés les principes selon lesquels Hydro-Québec gère les placements de la caisse de retraite en conformité avec les lois et règlements applicables et ce, de façon prudente et diligente dans le meilleur intérêt des participants. Cette politique présente le portefeuille de référence (ou répartition cible à long terme) établi en prenant en considération les caractéristiques et obligations financières du Régime. Hydro-Québec favorise la diversification du portefeuille de placements de façon à contenir le degré de risque du portefeuille. Cette politique permet aussi l'utilisation prudente d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût les actifs de la caisse de retraite et les risques inhérents au portefeuille de placements.

Au 31 décembre 2003, 52 % (50 % au 31 décembre 2002) du portefeuille de placements était géré par des gestionnaires externes.

Instruments dérivés

Les contrats sur instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fonction de celle d'un actif, taux d'intérêt, indice ou taux de change qui lui est sous-jacent.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2003

(en millions de dollars)

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)**Contrats à terme**

Engagements fermes à prendre livraison ou à livrer une devise ou un instrument financier précis selon les caractéristiques et le prix stipulés aux contrats. Ces contrats peuvent être des contrats de change à terme ou des contrats à terme sur marchandises, actions ou sur obligations.

Options

Engagements qui confèrent au détenteur un droit et non une obligation de prendre livraison ou de livrer un instrument financier au prix stipulé à une date future ou dans un délai déterminé.

Contrats de crédits croisés de taux d'intérêt

Engagements aux termes desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable contre des encaissements d'intérêts à taux fixe ou à taux variable.

Contrats de crédits croisés boursiers ou sur indices obligataires

Engagements en vertu desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires.

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements du Régime après la répartition de l'effet des instruments dérivés à leur juste valeur marchande au 31 décembre 2003:

	Placements	Instruments dérivés	2003	2002
Encaisse et placements à court terme	622	71	693	800
Obligations nominales	2 724	(217)	2 507	2 231
Obligations à rendement réel	465		465	426
Actions				
dollars canadiens	2 879	160	3 039	2 468
devise américaine	889	(1)	888	913
devises autres que nord-américaines	1 193	(1)	1 192	1 050
Prêts hypothécaires	23		23	36
Placements immobiliers	405		405	397
	<u>9 200</u>	<u>12</u>	<u>9 212</u>	<u>8 321</u>

Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime et des contrats sur instruments dérivés libellés en devises autres que le dollar canadien.

Pour gérer le risque de change, les gestionnaires de portefeuille utilisent des contrats de change à terme. Au 31 décembre 2003, la valeur nominale de référence de ces contrats, établie en dollars canadiens aux taux contractuels, s'élevait à 560 millions de dollars et représentait une perte potentielle non matérialisée de 2,0 millions de dollars.

La répartition de l'actif total à la juste valeur marchande, présentée selon les critères de la politique de placement, peut se résumer comme suit:

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

31 décembre 2003

(en millions de dollars)

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)*Risque de change (suite)*

	2003	2002
Devises		
dollars canadiens	73 %	72 %
devise américaine	12	14
devises autres que nord-américaines	15	14
Total	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

Risque de taux d'intérêt

La juste valeur des obligations est sensible à une variation des taux d'intérêt sur les marchés. À titre indicatif, au 31 décembre 2003, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation inverse de près de 9,0 % (8,3 % au 31 décembre 2002) de la juste valeur du portefeuille obligataire.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2003, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 1 566 millions de dollars, représentaient 17 % (18 % au 31 décembre 2002) du portefeuille total de placements.

Les instruments dérivés comportent un élément de risque en soi puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant faible du fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec des Bourses reconnues ou avec des contreparties reconnues dont la cote de crédit est élevée.

Composition du portefeuille des placements

Le portefeuille de référence, tel qu'il est décrit dans la politique de placements, est composé de 35 % de titres d'emprunt et de 65 % de titres de participation. La répartition des titres d'emprunt se compose de 28 % d'obligations nominales, 5 % d'obligations à rendement réel et de 2 % d'encaisse et de titres à court terme. Les titres de participation, quant à eux, se composent de 30 % d'actions canadiennes, 15 % d'actions américaines, 15 % d'actions autres que nord-américaines et de 5 % de placements immobiliers. La sensibilité économique d'un véhicule de placement, ou d'un regroupement de véhicules de placement, de même que son utilisation dans la gestion déterminent sa classification.

Le tableau ci-dessous résume les placements du Régime à leur juste valeur aux 31 décembre, présentés selon les critères de classification de la politique de placements. Aux fins de ce tableau, les placements incluent les intérêts et dividendes à recevoir.

	2003		2002	
	Placements à la juste valeur	Composition de l'actif	Placements à la juste valeur	Composition de l'actif
Titres d'emprunt				
Obligations nominales	2 625	28 %	2 561	31 %
Obligations à rendement réel	466	5	427	5
Encaisse et titres à court terme	117	1	121	1
Titres de participation				
Actions				
dollars canadiens	3 130	34	2 611	30
devise américaine	1 143	12	1 063	14
devises autres que nord-américaines	1 350	15	1 141	14
Placements immobiliers	410	5	426	5
	<u>9 241</u>	<u>100 %</u>	<u>8 350</u>	<u>100 %</u>

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

31 décembre 2003

(en millions de dollars)

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuares et conseillers Groupe-conseil Aon inc. a émis un rapport portant sur les coûts et obligations découlant du Régime aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à la juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2003.

La valeur actuarielle des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

Valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations	9 217
Valeur actuarielle des prestations constituées	
Solde au début de l'exercice	7 918
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	516
Prestations constituées	242
Prestations versées et remboursements	(329)
Redressements dus aux modifications de régime	161
Redressement dû aux gains ou pertes d'expérience et au changement d'hypothèses	100
Solde à la fin de l'exercice	8 608
Excédent de la valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées	609
Principales hypothèses actuarielles	
Taux d'actualisation	6,67 %
Taux de rendement prévu des actifs du Régime	7,07
Taux de croissance des salaires ^(a)	3,41

(a) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Par ailleurs, la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime est datée du 31 décembre 2002 et présente un excédent de 712 millions de dollars de la valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements de la caisse de retraite comprennent des titres émis par les sociétés du groupe d'Hydro-Québec (Gaz Métropolitain inc., Enbridge Inc. et Hydro-Québec) et par son actionnaire, la province de Québec. Ces titres représentent 6,2 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (7,1 % au 31 décembre 2002).

6. ÉVENTUALITÉS

À titre de fiduciaire de la caisse, Hydro-Québec fait l'objet d'un recours collectif visant à faire reconnaître le droit des participants retraités à une part du surplus du Régime. Le 5 septembre 2002, la Cour Supérieure a rejeté le recours intenté par les participants retraités. Ceux-ci ont porté la cause en appel. La Direction considère qu'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence sur la situation financière du Régime.

7. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2003 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2003, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 6 février 2004

IMMOBILIÈRE SHQ
(L.R.Q., c. I-0.3)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	176 684	180 863
Intérêts et autres revenus	34 870	36 116
Compensation des organismes pour perte sur disposition d'immeubles	504	
Gain sur disposition d'immeubles	422	130
Subvention du gouvernement du Québec	<u>700</u>	<u>500</u>
	<u>213 180</u>	<u>217 609</u>
CHARGES		
Intérêts	168 170	179 587
Amortissement	35 878	33 373
Perte sur disposition d'immeubles	504	
Règlement d'un litige		190
Remise aux organismes du gain ou du produit sur disposition d'immeubles	808	130
Frais d'administration (note 3)	<u>700</u>	<u>500</u>
	<u>206 060</u>	<u>213 780</u>
BÉNÉFICE NET	7 120	3 829
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>9 393</u>	<u>5 564</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>16 513</u>	<u>9 393</u>

IMMOBILIÈRE SHQ**BILAN**

au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Immeubles (note 4)	1 755 149	1 792 270
Prêts (note 5)	437 380	449 224
Intérêts courus sur prêts	6 831	7 036
Débiteurs	37 502	37 794
Espèces et quasi-espèces (note 6)	<u>14 191</u>	<u>37 859</u>
	<u>2 251 053</u>	<u>2 324 183</u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 7)	2 081 033	2 154 032
Emprunt temporaire (note 8)	85 786	90 400
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 146	5 194
Gouvernement du Québec	62	65
Intérêts courus sur dette	48 808	51 411
Créditeurs	<u>175</u>	<u>158</u>
	<u>2 221 010</u>	<u>2 301 260</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	13 530	13 530
Bénéfices non répartis	<u>16 513</u>	<u>9 393</u>
	<u>30 043</u>	<u>22 923</u>
	<u>2 251 053</u>	<u>2 324 183</u>

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Luc Lesage, vice-président
Raymond Larose, administrateur

IMMOBILIÈRE SHQ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – organismes	177 480	182 327
Rentrées de fonds – subvention du gouvernement du Québec	700	550
Rentrées de fonds - autres	4	2
Sorties de fonds – règlement d'un litige		(190)
Sortie de fonds – frais d'administration	(700)	(550)
Sorties de fonds – organismes	(795)	
Intérêts reçus	35 024	36 295
Intérêts payés	<u>(170 773)</u>	<u>(181 259)</u>
	<u>40 940</u>	<u>37 175</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt temporaire		90 400
Remboursement sur emprunt temporaire	(4 614)	
Remboursement sur dette à long terme	<u>(72 999)</u>	<u>(137 148)</u>
	<u>(77 613)</u>	<u>(46 748)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur prêts	11 844	11 072
Produit de disposition d'immeubles	<u>1 161</u>	<u>190</u>
	<u>13 005</u>	<u>11 262</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(23 668)	1 689
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>37 859</u>	<u>36 170</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 6)	<u><u>14 191</u></u>	<u><u>37 859</u></u>

IMMOBILIÈRE SHQ**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q., 1999, c. 16), a pour mission :

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;
- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Immobilière SHQ ont été préparés par la direction de la Société d'habitation du Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation prévue variant entre 35 et 40 ans. L'amortissement de ces bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de 7,5 % l'an.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitement et autres rémunérations	40	42
Frais de gestion (note 11)	660	458
	<u>700</u>	<u>500</u>

4. IMMEUBLES

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	101 768		101 768	102 452
Bâtiments	1 782 518	129 137	1 653 381	1 689 818
	1 884 286	129 137	1 755 149	1 792 270

* Immobilière SHQ détient des droits d'usage superficiaires pour un montant de 13,7 millions de dollars, d'une durée illimitée, pour des terrains appartenant à la Ville de Montréal.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

5. PRÊTS

	2003				2002
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2007 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :					
6,875 %	8 237	65 910		74 147	78 290
7,000 % à 7,500 %	252	55 198	15 679	71 129	72 658
7,625 % à 7,875 %	103	108 002	53 302	161 407	165 245
8,000 % à 8,625 %		35 869	80 674	116 543	118 510
10,500 % à 15,125 %	1 798		198	1 996	2 054
	<u>10 390</u>	<u>264 979</u>	<u>149 853</u>	<u>425 222</u>	<u>436 757</u>
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :					
6,670 %		447		447	462
6,875 %		8 860		8 860	9 123
8,000 %			2 851	2 851	2 882
		<u>9 307</u>	<u>2 851</u>	<u>12 158</u>	<u>12 467</u>
	<u>10 390</u>	<u>274 286</u>	<u>152 704</u>	<u>437 380</u>	<u>449 224</u>

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit :

2004	10 131
2005	10 918
2006	11 768
2007	12 684
2008	<u>13 596</u>
	59 097
2009 à 2010	30 456
2011 à 2015	99 535
2016 à 2020	141 210
2021 à 2025	91 469
2026 à 2030	<u>15 613</u>
Total	<u>437 380</u>

6. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2003	2002
Encaisse	7 214	21 490
Placements temporaires, au coût, 3,07 % à 4,25 %	<u>6 977</u>	<u>16 369</u>
	<u>14 191</u>	<u>37 859</u>

IMMOBILIÈRE SHQ**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

7. DETTE À LONG TERME

	2003			2002
	Taux d'intérêt fixe échéant			
	de 2004 à 2006	de 2007 à 2014	de 2019 à 2032	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)				
Obligations				
5,030 % à 6,880 %, remboursa- bles par versements mensuels	440 745 *	237 178 *		696 851
6,875 % à 11 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation		252	373 480	408 757
5,944 %, remboursables par versements annuels		1 248	314 211	320 734
Emprunt garanti par hypothèque immobilière, 7,875 %, rembour- sable par versements mensuels			578	590
	440 745	238 678	688 269	1 426 932
Autres				
Obligations, remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL au taux d'intérêt de :				
9,300 %	74 830 *		74 830	76 440
8,950 % à 11,375 %		638 063 *	638 063	650 198
Emprunt à terme, 6,670 %, remboursable par versements mensuels	448 *		448	462
	75 278	638 063		727 100
	516 023	876 741	688 269	2 081 033
				2 154 032

* À l'échéance, le solde de ces dettes à long terme sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

2004	48 886
2005	52 652
2006	56 694
2007	61 077
2008	65 730
Montant à reporter	285 039

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Montant reporté	285 039
2009 à 2010	147 308
2011 à 2015	469 523
2016 à 2020	529 822
2021 à 2025	488 611
2026 à 2032	160 730
Total	<u>2 081 033</u>

8. EMPRUNT TEMPORAIRE

Immobilier SHQ est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars. Au 31 décembre 2003, Immobilier SHQ avait contracté un emprunt temporaire au montant de 85,8 millions de dollars (2002 : 90,4 millions de dollars) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2003 est de 2,809 %.

9. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilier SHQ sont détenues par le ministre des Finances.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	<u>13 530</u>	<u>13 530</u>

10. ÉVENTUALITÉS**Poursuites**

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilier SHQ totalise 0,7 million de dollars. Selon l'opinion de Immobilier SHQ, aucun passif ne peut résulter de ces actions car toute perte sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation lequel est subventionné par la Société d'habitation du Québec.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilier SHQ a effectué des transactions avec des organismes apparentés. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice se chiffrent à :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Société d'habitation du Québec		
Frais de gestion	660	458

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2003	2002
Société de gestion immobilière SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 426	2 578
Débiteurs	384	393
Corporation d'hébergement du Québec		
Intérêts et autres revenus	2 709	2 759
Prêts	35 539	35 931
Intérêts courus sur prêts	1 327	1 342

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est réduit au minimum puisque les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes.

Le risque de taux d'intérêt de la dette à long terme au regard des immeubles appartenant à Immobilière SHQ est également réduit au minimum puisque la contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est égale au montant capital, intérêts, frais et accessoires, de toute dette à long terme et emprunts temporaires contractés pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de ces immeubles.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Immobilière SHQ relatif aux éléments d'actifs est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Juste valeur des instruments financiers*Prêts*

La juste valeur des prêts ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts. Ces prêts sont à taux fixe pour des périodes restantes généralement de plus de 20 ans.

Dette à long terme

Au 31 décembre 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 2 081 millions de dollars (2002 : 2 154 millions de dollars) de Immobilière SHQ s'établissait à 2 309 millions de dollars (2002 : 2 395 millions de dollars) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres comparables à taux fixe semblables. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 688 millions de dollars (2002 : 728 millions de dollars) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme. Ces dettes à long terme ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 20 et 30 ans.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, de l'emprunt temporaire, des intérêts courus et des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RAPPORT DU GESTIONNAIRE

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans «la situation financière et les états financiers».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le gestionnaire procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Pierre Cliche
Président-directeur général,
Société d'habitation du Québec

Québec, le 5 mars 2004

IMMOBILIÈRE SHQ**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Immobilière SHQ au 31 décembre 2003 ainsi que l'état des résultats et bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 5 mars 2004

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.011)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	16 416 700 \$	15 956 300 \$
Services rendus	6 464 360	7 729 059
Autres revenus	<u>170 755</u>	<u>120 494</u>
	<u>23 051 815</u>	<u>23 805 853</u>
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	16 655 829	15 880 191
Honoraires professionnels	1 004 725	1 248 309
Loyers	1 802 516	1 666 970
Services et fournitures informatiques	630 124	745 054
Achats de données statistiques	349 746	332 231
Communications	313 722	342 980
Frais de déplacement et de séjour	282 941	446 290
Frais de bureau	163 425	198 429
Impression	161 598	190 338
Frais de formation	114 306	54 387
Amortissement des immobilisations	983 097	914 068
Autres dépenses	<u>61 749</u>	<u>48 647</u>
	<u>22 523 778</u>	<u>22 067 894</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	528 037	1 737 959
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	<u>276 408</u>	<u>(1 461 551)</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>804 445</u></u> \$	<u><u>276 408</u></u> \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 136 101 \$	3 909 112 \$
Débiteurs	1 446 185	1 435 945
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	266 199	266 199
Travaux en cours	159 102	431 274
Frais payés d'avance	205 276	244 442
Stocks	31 877	39 253
	<u>7 244 740</u>	<u>6 326 225</u>
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	279 217	545 416
Immobilisations (note 4)	<u>4 991 759</u>	<u>5 322 490</u>
	<u>12 515 716 \$</u>	<u>12 194 131 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 082 036 \$	1 249 198 \$
Avances de clients sur contrats de service	492 210	272 335
Revenus reportés	3 045 702	3 486 476
Indemnités de vacances dues aux employés	1 769 816	1 652 539
	<u>6 389 764</u>	<u>6 660 548</u>
Subvention reportée	2 151 186	2 304 070
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>3 170 321</u>	<u>2 953 105</u>
	11 711 271	11 917 723
EXCÉDENT	<u>804 445</u>	<u>276 408</u>
	<u>12 515 716 \$</u>	<u>12 194 131 \$</u>

Yvon Fortin
Directeur général de
l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	528 037 \$	1 737 959 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	983 097	914 068
Augmentation de la provision pour congés de maladie	217 216	143 484
Perte sur aliénations d'immobilisations	<u>11 466</u>	<u>11 466</u>
	1 728 350	2 806 977
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(10 240)	1 242 334
Variation des travaux en cours	272 172	(250 487)
Variation des frais payés d'avance	39 166	(140 103)
Variation des stocks	7 376	(17 589)
Diminution des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	266 199	266 199
Diminution des créiteurs et frais courus	(167 162)	(88 416)
Augmentation des avances de clients sur contrats de service	219 875	140 195
Diminution des revenus reportés	(440 774)	(513 810)
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	117 277	45 866
Variation de la subvention reportée	<u>(152 884)</u>	<u>921 644</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 879 355</u>	<u>4 412 810</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(652 366)	(1 821 846)
Produit d'aliénations d'immobilisations	<u>9 500</u>	<u>9 500</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>(652 366)</u>	<u>(1 812 346)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 226 989	2 600 464
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>3 909 112</u>	<u>1 308 648</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>5 136 101</u></u> \$	<u><u>3 909 112</u></u> \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

3. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêt. La partie à long terme au montant de 279 217 \$ sera perçue en 2006.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	558 777 \$	172 715 \$	386 062 \$	441 940 \$
Ameublement	341 137	212 423	128 714	196 941
Équipement	39 075	34 071	5 004	13 418
Équipement informatique	1 551 269	1 200 602	350 667	281 996
Développement informatique	5 255 564	1 176 963	4 078 601	4 264 454
Logiciels	99 382	78 844	20 538	22 628
Système téléphonique	236 822	214 649	22 173	101 113
	<u>8 082 026 \$</u>	<u>3 090 267 \$</u>	<u>4 991 759 \$</u>	<u>5 322 490 \$</u>

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2004, aucune avance n'avait été contractée.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 508 696 \$ (2003 : 498 152 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	2 953 105 \$	2 809 621 \$
Dépense de l'exercice	727 465	420 912
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(510 249)</u>	<u>(277 428)</u>
Solde à la fin	<u>3 170 321 \$</u>	<u>2 953 105 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

La juste valeur des sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2004		2003
Services rendus	5 725 921	\$	7 157 006 \$
Débiteurs	1 268 809		1 160 343
Travaux en cours	62 202		415 216
Créditeurs et frais courus	90 184		29 684
Avances de clients sur contrats de service	490 040		272 335
Revenus reportés	2 980 708		3 467 879

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général de l'Institut de
la statistique du Québec

Québec, le 4 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 juin 2004

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)	16 616 638 \$	15 851 587 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	805 018	486 127
Enseignement régulier	374 577	354 587
Restauration (note 4)	1 562 771	1 869 745
Hébergement (note 4)	1 065 735	1 336 736
Intérêts sur placements	209 698	180 560
Services professionnels	1 333 107	1 175 275
Autres revenus	<u>466 277</u>	<u>440 149</u>
	<u>22 433 821</u>	<u>21 694 766</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	12 957 081	12 161 241
Fournitures pédagogiques et administratives	2 201 299	2 226 475
Entretien, réparations et services publics	1 162 022	1 177 529
Services auxiliaires	1 416 218	1 356 906
Frais financiers	48 245	48 733
Taxes foncières et autres	1 046 633	1 041 606
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	1 555 256	1 608 046
Communications et déplacements	502 952	492 369
Perte sur radiation d'immobilisations	122 200	
Autres frais administratifs	277 252	178 453
Amortissement des immobilisations	<u>1 181 248</u>	<u>1 177 490</u>
	<u>22 470 406</u>	<u>21 468 848</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(36 585)	225 918
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>692 364</u>	<u>466 446</u>
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	<u>655 779 \$</u>	<u>692 364 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		207 511 \$
Placements temporaires (note 6)	2 233 788 \$	6 481 581
Débiteurs et intérêts courus (note 7)	636 673	923 171
Stocks (note 8)	263 086	267 443
Frais payés d'avance	594 763	649 531
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	9 550	281 123
	<u>3 737 860</u>	<u>8 810 360</u>
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	2 959 248	
Placements de portefeuille, au coût (note 9)	1 076 917	1 284 093
Immobilisations (note 10)	<u>11 923 143</u>	<u>10 026 849</u>
	<u>19 697 168 \$</u>	<u>20 121 302 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	33 239 \$	
Créditeurs et frais courus	2 187 656	2 442 286 \$
Subventions perçues d'avance (note 3)	510 967	5 849 366
	<u>2 731 862</u>	<u>8 291 652</u>
Frais courus relatifs aux immobilisations (note 10)	2 959 248	
Apports reportés (note 11)	11 224 068	9 201 659
Provision pour congés de maladie (note 13)	<u>1 474 484</u>	<u>1 283 900</u>
	<u>18 389 662</u>	<u>18 777 211</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	651 727	651 727
Excédent (note 5)	655 779	692 364
	<u>1 307 506</u>	<u>1 344 091</u>
	<u>19 697 168 \$</u>	<u>20 121 302 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Raymond Larivée, président
Robert Gagnon, vice-président et président du comité de vérification

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 30 juin 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(36 585) \$	225 918 \$
Ajustements pour :		
Perte sur radiation d'immobilisations	122 200	
Amortissement des immobilisations	1 181 248	1 177 490
Amortissement des apports reportés	(1 016 578)	(1 006 659)
Amortissement des primes à l'achat de placements	8 357	1 061
Variation de la provision pour congés de maladie	190 584	168 183
	<u>449 226</u>	<u>565 993</u>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs et intérêts courus	286 498	(394 087)
Diminution des stocks	4 357	6 165
Diminution des frais payés d'avance	54 768	22 426
Variation des subventions à recevoir et/ou perçues d'avance du gouvernement du Québec	(5 066 826)	7 533 743
Diminution des créditeurs et frais courus	(254 630)	(2 012 201)
Augmentation des apports reportés	3 038 987	82 426
	<u>(1 936 846)</u>	<u>5 238 472</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour) provenant des activités d'exploitation	<u>(1 487 620)</u>	<u>5 804 465</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 199 742)	(160 043)
Disposition (acquisition) de placements à long terme	198 819	(1 285 154)
Produit de disposition d'immobilisations	<u>4 307</u>	<u>4 307</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(3 000 923)</u>	<u>(1 440 890)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(4 488 543)	4 363 575
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>6 689 092</u>	<u>2 325 517</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	<u>2 200 549 \$</u>	<u>6 689 092 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Subvention à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relativement aux immobilisations sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'Institut a obtenu le financement donnant droit à ces subventions ou au cours duquel les travaux ont été réalisés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique et logiciels	20 %
Développements informatiques	20 %
Matériel roulant	25 %

Apports reportés

Les apports relatifs aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Encaissée	10 640 173 \$	21 197 868 \$
À recevoir à la fin de l'exercice		
Fonctionnement	9 550	281 123
Immobilisations	2 959 248	
Reportée de l'exercice précédent		
Subventions perçues d'avance		
Fonctionnement	5 406 550	
Immobilisations	442 816	528 341
Apports reportés	9 053 159	9 950 192
	<u>28 511 496</u>	<u>31 957 524</u>
À recevoir au début de l'exercice		
Fonctionnement	281 123	1 203 412
Reportée à l'exercice subséquent		
Subventions perçues d'avance		
Fonctionnement		5 406 550
Immobilisations	510 967	442 816
Apports reportés		
Immobilisations	11 102 768	9 053 159
	<u>11 894 858</u>	<u>16 105 937</u>
	<u>16 616 638 \$</u>	<u>15 851 587 \$</u>

4. RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

Les activités commerciales de l'Hôtel ont été interrompues à compter du 1^{er} mai 2003 en raison des travaux de requalification. Elles devraient reprendre au cours de l'automne 2004.

5. EXCÉDENT

L'excédent cumulé au 30 juin 2003 a été affecté au financement d'immobilisations amortissables non financées par les apports reportés. La dépense d'amortissement relative à ces immobilisations représente 699 075 \$ et sera imputée aux exercices futurs.

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires composés d'obligations et de dépôts encaissables en tout temps échéant de juillet 2003 à avril 2004, portent intérêt à des taux fixes variant entre 5,15 % et 8 %.

L'Institut a reçu une somme de 40 000 \$ d'une fondation afin d'administrer un programme de bourses réservé aux élèves de l'Institut pour des stages. Au 30 juin 2003, un montant de 62 465 \$ est inclus dans les placements temporaires. Ce montant est composé du capital et des revenus d'intérêts. Au 30 juin 2003, une bourse de 696 \$ avait été versée.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

7. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2003	2002
Taxes à recevoir	16 857 \$	775 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	301 248	273 668
Enseignement régulier		80 143
Hébergement et restauration	22 751	226 329
Intérêts courus sur placements	52 081	121 761
Autres	243 736	220 495
	<u>636 673 \$</u>	<u>923 171 \$</u>

8. STOCKS

	2003	2002
Petit matériel	46 322 \$	56 785 \$
Fournitures d'entretien et outillage	99 977	96 037
Aliments et boissons	116 787	114 621
	<u>263 086 \$</u>	<u>267 443 \$</u>

9. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements composés d'obligations échéant entre 2005 et 2012, portent intérêt à des taux fixes variant de 5,65 % à 6,5 %. Ces sommes d'argent sont réservées afin de financer la provision pour congés de maladie des employés.

10. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	795 900 \$		795 900 \$	795 900 \$
Bâtiments *	10 997 869	5 519 980 \$	5 477 889	5 828 164
Améliorations de nature permanente *	9 955 040	5 726 540	4 228 500	2 329 041
Équipement de cuisine et matériel technique *	2 299 980	1 114 822	1 185 158	844 267
Équipement informatique et logiciels	1 042 222	809 804	232 418	212 228
Développements informatiques				17 249
Matériel roulant	26 228	22 950	3 278	
	<u>25 117 239 \$</u>	<u>13 194 096 \$</u>	<u>11 923 143 \$</u>	<u>10 026 849 \$</u>

* Les immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 3 219 221 \$.

Le 29 mai 2002, l'Institut a obtenu l'autorisation du gouvernement du Québec de réaliser un projet de requalification de son immeuble pour un montant de 36 000 000 \$. Ce projet sera financé à même un emprunt qui servira à rembourser le coût des travaux à être réalisés en gérance de construction par la Société immobilière du Québec. Le coût des travaux en cours non facturés réalisés par la Société immobilière du Québec au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2003 a été inscrit au passif au montant de 2 959 248 \$.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

11. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent la fraction non amortie des apports reçus pour des immobilisations sous forme de subvention du gouvernement du Québec ou d'autres organismes.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Gouvernement du Québec		
Solde au début	9 053 159 \$	9 950 192 \$
Subvention du gouvernement du Québec	3 038 987	82 426
Amortissement de l'apport reporté	<u>(989 378)</u>	<u>(979 459)</u>
Solde à la fin	<u>11 102 768</u>	<u>9 053 159</u>
Autre		
Solde au début	148 500	175 700
Amortissement de l'apport reporté	<u>(27 200)</u>	<u>(27 200)</u>
Solde à la fin	<u>121 300</u>	<u>148 500</u>
	<u><u>11 224 068</u></u> \$	<u><u>9 201 659</u></u> \$

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 393 506 \$ (2002 : 425 146 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

13. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	1 283 900 \$	1 115 717 \$
Dépenses de l'exercice	732 813	375 375
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(542 229)</u>	<u>(207 192)</u>
Solde à la fin	<u>1 474 484</u>	<u>1 283 900</u>
Provision pour vacances		
Solde au début	1 017 967	888 358
Variation de l'exercice	<u>187 218</u>	<u>129 609</u>
Solde à la fin	<u>1 205 185</u>	<u>1 017 967</u>
	<u>2 679 669 \$</u>	<u>2 301 867 \$</u>

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
(Découvert bancaire) encaisse	(33 239) \$	207 511 \$
Placements temporaires	<u>2 233 788</u>	<u>6 481 581</u>
	<u>2 200 549 \$</u>	<u>6 689 092 \$</u>

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur marchande des placements temporaires est de 2 233 788 \$. La juste valeur des autres instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements de portefeuille est de 1 142 890 \$ et celle de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec et des frais courus relatifs aux immobilisations ne peuvent être estimées en raison de l'absence de marché pour ce type d'instruments.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lucille Daoust
Directrice générale

Julien Girard, CGA
Chef du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 5 septembre 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 septembre 2003

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004			2003		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total (note 3)
PRODUITS						
Subventions du gouverne- ment du Québec	23 387 744 \$	6 745 376 \$	30 133 120 \$	21 917 551 \$	5 625 451 \$	27 543 002 \$
Subventions du gouverne- ment du Canada		578 800	578 800		362 453	362 453
Ventes de services	739 471	2 082 312	2 821 783	755 243	1 857 200	2 612 443
Autres revenus	44 584	1 069 233	1 113 817		493 198	493 198
Amortissement des apports reportés	284 155	658 514	942 669	289 111	519 508	808 619
Intérêts	230 815		230 815	170 264		170 264
	<u>24 686 769</u>	<u>11 134 235</u>	<u>35 821 004</u>	<u>23 132 169</u>	<u>8 857 810</u>	<u>31 989 979</u>
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	13 160 980	4 927 581	18 088 561	13 136 540	4 208 987	17 345 527
Fournitures médicales et de laboratoires	1 342 627	2 000 423	3 343 050	1 192 755	1 683 899	2 876 654
Services professionnels et administratifs	916 711	2 145 937	3 062 648	771 710	1 742 808	2 514 518
Contribution aux charges d'exploitation du volet national de la santé publique du réseau de la santé et des services sociaux	2 854 731		2 854 731	2 903 430		2 903 430
Locaux	2 878 567	280	2 878 847	2 201 245	11 449	2 212 694
Amortissement des immobilisations	1 321 681	554 809	1 876 490	909 081	414 434	1 323 515
Frais de déplacement	452 892	313 757	766 649	405 849	282 233	688 082
Intérêts sur la dette à long terme	581 939		581 939	274 296		274 296
Papeterie et impression	95 507	358 582	454 089	90 320	54 306	144 626
Dépenses de bureau	359 901	86 100	446 001	283 125	94 240	377 365
Entretien et réparations	330 509	82 293	412 802	344 114	131 195	475 309
Télécommunications	268 720	7 836	276 556	249 543	4 001	253 544
Frais d'organisation de congrès	5 179	199 193	204 372		129 066	129 066
Formation	109 473	33 041	142 514	91 393	23 159	114 552
Documentation	133 455	5 930	139 385	152 438	4 109	156 547
Matériel roulant	63 937	38 903	102 840	65 147	22 850	87 997
Location d'équipements	53 078	38 148	91 226	22 855	28 987	51 842
Perte sur cession d'immobilisations				21 495		21 495
Frais de comité	23 492	27 155	50 647	26 603	22 087	48 690
Assurances	12 625	19 363	31 988	10 387		10 387
Frais bancaires	11 320	153	11 473	9 765		9 765
Frais généraux (note 4)	(294 751)	294 751				
	<u>24 682 573</u>	<u>11 134 235</u>	<u>35 816 808</u>	<u>23 162 091</u>	<u>8 857 810</u>	<u>32 019 901</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>4 196 \$</u>	<u></u>	<u>4 196 \$</u>	<u>(29 922) \$</u>	<u></u>	<u>(29 922) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
EXCÉDENT NON AFFECTÉ		
Solde au début	297 881 \$	327 803 \$
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits) des activités régulières de l'exercice	<u>4 196</u>	<u>(29 922)</u>
Solde à la fin	<u>302 077 \$</u>	<u>297 881 \$</u>
 EXCÉDENT AFFECTÉ		
Solde au début déjà établi	8 013 393 \$	6 086 945 \$
Redressement suite à une modification comptable (note 3)	<u>(8 013 393)</u>	<u>(6 086 945)</u>
Solde à la fin	<u><u> </u></u>	<u><u> </u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7 337 357 \$	5 872 865 \$
Débiteurs	668 849	1 104 635
Subventions à recevoir (note 5)	9 939 904	6 244 330
Créance à long terme (note 6)	107 627	100 554
Frais payés d'avance	424 506	41 697
Stock de fournitures - au coût	<u>145 908</u>	<u>130 842</u>
	18 624 151	13 494 923
Subventions à recevoir (note 5)	980 016	256 333
Créance à long terme (note 6)	352 034	459 934
Immobilisations (note 7)	<u>15 614 361</u>	<u>11 417 157</u>
	<u>35 570 562 \$</u>	<u>25 628 347 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	4 087 847 \$	4 872 838 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	<u>2 340 836</u>	<u>2 478 152</u>
	6 428 683	7 350 990
Produits reportés	15 366 222	8 574 112
Dette à long terme (note 9)	9 394 071	5 814 846
Provision pour congés de maladie (note 11)	540 307	534 591
Apports reportés	<u>3 539 202</u>	<u>3 055 927</u>
	35 268 485	25 330 466
EXCÉDENT	<u>302 077</u>	<u>297 881</u>
	<u>35 570 562 \$</u>	<u>25 628 347 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Richard Massé
Alain Poirier

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	4 196 \$	(29 922) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	1 876 490	1 323 515
Amortissement des apports reportés	(942 669)	(808 619)
Perte sur cession d'immobilisations	<u>21 495</u>	<u>21 495</u>
	938 017	506 469
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	435 786	(491 857)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(382 809)	17 445
Variation des stocks de fournitures	(15 066)	23 597
Augmentation des subventions à recevoir	(4 419 257)	(2 787 191)
Diminution des créditeurs et frais courus (note 8)	(452 681)	(182 257)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	5 716	66 282
Augmentation des produits reportés	<u>6 792 110</u>	<u>3 809 355</u>
	1 963 799	455 374
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 901 816</u>	<u>961 843</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 7)	(2 218 122)	(2 879 171)
Créance à long terme	100 827	89 512
Dépôts sur acquisition d'actifs	<u>700 000</u>	<u>700 000</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(2 117 295)</u>	<u>(2 089 659)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(745 973)	(299 122)
Dette à long terme		1 632 857
Apports reportés	<u>1 425 944</u>	<u>844 014</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>679 971</u>	<u>2 177 749</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 464 492	1 049 933
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>5 872 865</u>	<u>4 822 932</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>7 337 357</u></u> \$	<u><u>5 872 865</u></u> \$
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	<u><u>581 939</u></u> \$	<u><u>274 296</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les régies régionales instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique. À la suite d'une modification législative, en date du 8 février 2003, les activités du Centre anti-poison ont été transférées à un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 33 1/3 %
Matériel roulant	10 à 20 %
Mobilier et équipement	20 à 40 %
Améliorations locatives	20 %

Les aménagements majeurs aux locaux sont amortis sur une durée maximale de 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de la dette correspondante.

Constatation des produits

Les produits affectés à des projets spéciaux sont inscrits aux résultats en fonction de la constatation des charges y afférent. Certaines subventions à recevoir sont conditionnelles à l'approbation des crédits par le gouvernement.

Les produits reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés pour inscrire les produits à recevoir affectés à des projets spéciaux et pour comptabiliser leur virement aux résultats en fonction de la constatation des charges y afférent.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Cette modification comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants des états financiers :

	<u>2003</u>
Actif	
Subventions à recevoir	2 232 152 \$
Passif	
Produits reportés	8 574 112
Apports reportés	1 671 433
Excédent affecté	(8 013 393)
Produits	
Subventions du gouvernement du Québec	(2 562 376)
Subvention du gouvernement du Canada	(94 259)
Ventes de services	282 939
Autres revenus	32 813
Amortissement des apports reportés	414 434

4. FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de support offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Gouvernement du Québec	9 099 800 \$	5 339 879 \$
Gouvernement du Canada	1 251 961	282 836
Autres	<u>568 159</u>	<u>877 948</u>
	<u>10 919 920</u>	<u>6 500 663</u>
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(8 425 260)	(5 339 879)
Gouvernement du Canada	(946 485)	(282 836)
Autres	<u>(568 159)</u>	<u>(621 615)</u>
	<u>(9 939 904)</u>	<u>(6 244 330)</u>
	<u><u>980 016 \$</u></u>	<u><u>256 333 \$</u></u>

6. CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile de dépistage du cancer du sein par mammographie, l'Institut détient une créance à long terme à recevoir.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. CRÉANCE À LONG TERME (suite)

	2004	2003
Créance à long terme, au taux fixe de 3,11 % (4,45 %, en 2003), encaissable par paiements mensuels de 10 011 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2005	459 661 \$	560 488 \$
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(107 627)	(100 554)
	<u>352 034 \$</u>	<u>459 934 \$</u>

Les montants à recevoir au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit en posant l'hypothèse du renouvellement de la créance aux mêmes conditions :

2005	107 627 \$
2006	111 023
2007	114 525
2008	118 138
2009	8 348
	<u>459 661 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Aménagements majeurs	10 497 145 \$	600 869 \$	9 896 276 \$	6 108 081 \$
Équipements spécialisés	4 344 614	1 695 843	2 648 771	2 103 339
Matériel informatique	2 825 827	1 509 545	1 316 282	1 303 730
Matériel roulant	984 722	237 571	747 151	848 889
Mobilier et équipement	1 433 792	490 063	943 729	970 923
Améliorations locatives	120 565	58 413	62 152	82 195
	<u>20 206 665 \$</u>	<u>4 592 304 \$</u>	<u>15 614 361 \$</u>	<u>11 417 157 \$</u>

Les acquisitions s'élèvent à 6 073 697 \$ (2003 : 9 404 367 \$) dont un montant de 1 721 142 \$ (2003 : 2 598 024 \$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 497 080 \$ (2003 : 281 147 \$) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent. Un montant de 4 187 882 \$ pour des aménagements majeurs, inclus dans les acquisitions de l'exercice, est comptabilisé en contrepartie de la prise en charge d'une dette à long terme d'un montant équivalent.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Gouvernement du Québec	1 258 992 \$	1 938 624 \$
Autres	2 828 855	2 934 214
	<u>4 087 847 \$</u>	<u>4 872 838 \$</u>

Les créanciers et frais courus liés à l'exploitation s'élèvent à 3 923 077 \$ (2003 : 4 375 758 \$) et ceux liés à l'acquisition d'immobilisations s'élèvent à 164 770 \$ (2003 : 497 080 \$).

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. DETTE À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Emprunts sur billets :		
taux fixe de 3,11 % (4,45 % en 2003), remboursable par versements mensuels de 10 011 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2005	451 313 \$	552 059 \$
taux fixe de 3,11 % (4,18 % en 2003), remboursables par versements mensuels de 24 998 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2005	1 387 317	1 632 857
Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec :		
taux fixe de 6,08 %, remboursables par versements mensuels de 52 582 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2018	5 739 709	6 012 651
taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 2 128 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2008	75 137	95 431
taux fixe de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 34 263 \$ incluant capital et intérêts, échéant en 2019	<u>4 081 431</u>	
	11 734 907	8 292 998
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	<u>(2 340 836)</u>	<u>(2 478 152)</u>
	<u>9 394 071 \$</u>	<u>5 814 846 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement de certains emprunts à l'échéance aux mêmes conditions :

2005	2 340 836 \$
2006	532 479
2007	564 582
2008	579 079
2009	607 242

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 524 999 \$ (2003 : 461 968 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	534 591 \$	468 309 \$
Charge de l'exercice	397 074	505 755
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(391 358)</u>	<u>(439 473)</u>
	<u>540 307 \$</u>	<u>534 591 \$</u>

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme et de la créance à long terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable en raison soit de son échéance rapprochée ou de la faible variation du taux d'intérêt depuis la prise en charge de la dette.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2004.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Richard Massé, M.D.
Président-directeur général

Jean-Louis Coulombe, CMA
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 25 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris, Paradis, FCA

Québec, le 25 juin 2004

INVESTISSEMENT QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-16.1)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts (note 15)	98 699	63 903
Primes au risque		
Options d'achat d'actions	4 150	5 288
Autres	3 055	2 412
Honoraires de garantie	12 525	11 360
Commissions d'engagement	7 666	7 722
Gain sur disposition d'actions	508	222
Gain sur disposition de placements	504	
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite	417	266
Autres revenus	2 605	1 113
	<u>130 129</u>	<u>92 286</u>
Frais d'intérêt (note 16)	(36 951)	(26 119)
Honoraires d'intermédiaires financiers	<u>(17 747)</u>	<u>(10 435)</u>
REVENU NET AVANT LA PROVISION POUR PERTES ET LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	75 431	55 732
Provision pour pertes (note 9)	(273 023)	(141 277)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	<u>265 415</u>	<u>125 450</u>
REVENU NET AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	67 823	39 905
Contributions financières (note 17)	(56 137)	(79 634)
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 17)	45 382	77 271
Frais d'exploitation et d'administration (note 18)	(40 589)	(41 523)
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	26 811	27 585
Autres dépenses (note 19)	<u>(1 972)</u>	<u>(960)</u>
REVENU NET	41 318	22 644
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>149 014</u>	<u>126 370</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>190 332</u></u>	<u><u>149 014</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**BILAN CONSOLIDÉ**

au 31 mars

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Encaisse	2 469	
Placements temporaires (note 3)	28 438	73 625
Placements (note 4)	1 014 928	438 024
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 5 et 9)	801 978	825 344
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 9)	342 722	65 873
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 9)	21 276	21 191
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	562 751	345 328
Immobilisations (note 10)	3 121	4 470
Autres éléments d'actif (note 11)	<u>71 733</u>	<u>46 812</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>2 849 416</u></u>	<u><u>1 820 667</u></u>
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Découvert bancaire		899
Emprunts à court terme (note 12)	370 900	399 600
Emprunts à long terme (note 13)	2 003 146	1 004 351
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	12 267	5 369
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 8 et 9)	219 657	205 044
Autres éléments de passif (note 14)	<u>20 170</u>	<u>23 446</u>
	<u>2 626 140</u>	<u>1 638 709</u>
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Excédent	<u>190 332</u>	<u>149 014</u>
	<u>223 276</u>	<u>181 958</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u><u>2 849 416</u></u>	<u><u>1 820 667</u></u>
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 8 et 9)	<u><u>1 260 404</u></u>	<u><u>883 754</u></u>

ENGAGEMENTS (note 25)**ÉVENTUALITÉS** (note 28)**ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN** (note 29)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jean Houde, président du conseil d'administration
Léopold Beaulieu, administrateur

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	41 318	22 644
Ajustements pour :		
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	460	199
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme	(1 109)	(994)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(30 373)	(15 112)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	9 876	4 275
Gain sur disposition d'actions	(508)	(222)
Gains sur disposition de placements	(504)	
Virement de revenus reportés	(192)	(192)
Provision pour pertes	273 023	141 277
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(265 415)	(125 450)
Amortissement des immobilisations	1 921	2 218
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	20	38
	28 517	28 681
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 20)	(12 865)	(27 217)
	15 652	1 464
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	69 083	(69 083)
Acquisition de placements	(576 571)	(267 941)
Disposition de placements	30 524	
Augmentation nette des prêts	(146 283)	(195 439)
Diminution (augmentation) nette des actions	(300 076)	16 080
Augmentation nette des parts	(236)	(82)
Acquisition d'immobilisations	(572)	(910)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(31 362)	(24 642)
	(955 493)	(542 017)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	(28 700)	44 500
Emprunts à long terme	1 140 820	674 089
Remboursement des emprunts à long terme	(140 916)	(205 982)
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés	(4 099)	(1 716)
	967 105	510 891
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	27 264	(29 662)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 643	33 305
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	30 907	3 643

INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	2 469	
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois	28 438	4 542
Découvert bancaire		<u>(899)</u>
	<u>30 907</u>	<u>3 643</u>
 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts payés	<u>30 156</u>	<u>30 740</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emploi. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu de l'article 28 de sa loi constitutive.

La Financière du Québec, filiale à part entière d'Investissement Québec, a pour objet de soutenir par ses interventions financières les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 6 novembre 2002 (décret numéro 1296-2002) et prend fin le 31 mars 2005. Le plan prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant la plupart des contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêt sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers.

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes en propriété exclusive, soit La Financière du Québec, IQ Immigrants Investisseurs inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc. et 9109-3294 Québec inc.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente, dans les espèces et quasi-espèces, l'encaisse, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que le découvert bancaire.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur échéance.

Le placement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts, actions et parts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Lorsqu'un prêt dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêt par la suite.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à la juste valeur au moment de leur saisie. L'augmentation ou la réduction de la valeur comptable est alors constatée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec, restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions privilégiées est ramenée à la valeur actualisée des flux monétaires nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêt.

Les actions ordinaires provenant de prêts restructurés dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Les garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, sont un instrument financier hors bilan.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction du solde des garanties et de la provision cumulée pour pertes sur garanties.

Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, actions ou parts.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise possible des montants prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises et des programmes d'actions d'une classe particulière, les sociétés clientes sont classées en cinq catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique.

Une de ces catégories comprend les clients insolvable. Une autre inclut les entreprises dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces deux catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée pour pertes (suite)

Les trois autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement de catégorie et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des trois derniers exercices.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garantie dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon des conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Ces actions font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant la majorité des contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires. Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste «Autres éléments d'actif».

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels et matériel informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Frais d'émission, escomptes et primes sur les emprunts à long terme

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sur les emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés sont inclus dans les autres éléments d'actif. Les escomptes et les primes reportés sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts auxquels ils sont associés.

Terrains détenus pour des fins de décontamination

Les terrains sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût englobe les frais relatifs aux travaux de décontamination et d'assainissement.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Revenus reportés**

La contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition de certaines immobilisations est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et aux mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société exige généralement de l'entreprise cliente une prime pour tenir compte du risque. La prime sous forme d'option d'achat d'actions est comptabilisée au moment où il y a entente avec le client quant au montant exact et quant à la date de paiement de cette prime. La prime sous forme de participation aux bénéfices est encaissable et comptabilisée au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime forfaitaire est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique «Primes au risque – options d'achat d'actions» de l'état des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Instruments financiers dérivés

La Société détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des positions figurant au bilan. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, à titre d'ajustement aux frais d'intérêt. Les instruments financiers dérivés non échus sont présentés sous les rubriques «Autres éléments d'actif» et «Autres éléments de passif».

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et dépenses libellés en devises étrangères sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser à certains membres de la haute direction des prestations de retraite, en sus de celles versées par le régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite gagnées par ces salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des salariés.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2004	2003
Acceptations bancaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, de 2,19 % à 2,50 %, échéant entre le 5 avril et le 15 avril 2004	4 592	4 542
Bons du Trésor du Canada, 2,00 %, échéant le 17 juin 2004	398	
Fonds commun de placement – Titres du marché monétaire	23 448	
Acceptations bancaires, dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition		69 083
	<u>28 438</u>	<u>73 625</u>

4. PLACEMENTS

	2004	2003
Actions et autres titres de participation	23 682	
Obligations et autres titres de créance, de 3,15 % à 12,25 %, échéant entre le 9 mai 2005 et le 22 juillet 2013, valeur nominale de 65,8 millions de dollars	69 636	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,56 % à 6,01 %, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 31 mars 2009, valeur nominale de 1,1 milliard de dollars	921 587	437 981
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	23	43
	<u>1 014 928</u>	<u>438 024</u>

Le montant des placements libellés en dollars US totalise 5,7 millions en dollars canadiens au 31 mars 2004.

L'échéancier des placements à la valeur nominale se détaille comme suit :

2005	
2006	18 665
2007	211 538
2008	349 333
2009	575 292
2010 et au-delà	2 939
Aucune échéance	<u>23 705</u>
	<u>1 181 472</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

5. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2004		2003
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Prêts			
Portant intérêt			
Taux fixe ⁽¹⁾	6 442	101 470	107 912
Taux variable ⁽²⁾	38 288	267 678	305 966
	44 730	369 148	413 878
Sans intérêt	149	433 589	433 738
Restructurés	1 640		1 640
Douteux	34 073	293 883	327 956
	80 592	1 096 620	1 177 212
			1 030 929
Provision cumulée pour pertes			
Prêts portant intérêt	(6 083)	(40 605)	(46 688)
Prêts sans intérêt	(19)	(29 737)	(29 756)
Prêts restructurés	(539)		(539)
Prêts douteux	(23 775)	(274 476)	(298 251)
	(30 416)	(344 818)	(375 234)
	50 176	751 802	801 978
			825 344
Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :			
Moins d'un an	19 461	112 606	132 067
De 1 à 2 ans	12 813	86 766	99 579
De 2 à 3 ans	12 213	135 432	147 645
De 3 à 4 ans	10 403	105 343	115 746
De 4 à 5 ans	4 926	94 483	99 409
De 5 à 10 ans	20 342	399 287	419 629
De 10 à 20 ans	434	162 703	163 137
	80 592	1 096 620	1 177 212
			1 030 929

(1) Les taux d'intérêt fixes se situent entre 3,00 % et 12,00 % au 31 mars 2004 (entre 3,00 % et 12,00 % au 31 mars 2003).

(2) Le taux d'intérêt variable de la Société est de 5,50 % au 31 mars 2004 (6,25 % au 31 mars 2003).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

6. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2004			2003
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions				
Ordinaires	1 222	34 894	36 116	13 148
Privilégiées	1 475	346 813	348 288	69 054
D'une classe particulière		7 763	7 763	8 103
Ordinaires provenant de prêts restructurés	725		725	1 231
Privilégiées provenant de prêts restructurés	398		398	1 170
	<u>3 820</u>	<u>389 470</u>	<u>393 290</u>	<u>92 706</u>
Provision cumulée pour pertes				
Actions ordinaires	(586)	(13 699)	(14 285)	(10 022)
Actions privilégiées	(777)	(26 863)	(27 640)	(7 041)
Actions d'une classe particulière		(7 763)	(7 763)	(8 103)
Actions ordinaires provenant de prêts restructurés	(546)		(546)	(661)
Actions privilégiées provenant de prêts restructurés	<u>(334)</u>		<u>(334)</u>	<u>(1 006)</u>
	<u>(2 243)</u>	<u>(48 325)</u>	<u>(50 568)</u>	<u>(26 833)</u>
	<u>1 577</u>	<u>341 145</u>	<u>342 722</u>	<u>65 873</u>
Les échéanciers de rachat des actions se détaillent comme suit :				
Moins d'un an	58	160	218	80
De 1 à 2 ans	15	80	95	115
De 2 à 3 ans	413	80	493	163
De 3 à 4 ans	15	80	95	163
De 4 à 5 ans	68	52	120	500
De 5 à 10 ans	240	17 587	17 827	17 153
De 10 à 20 ans		45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans		260 000	260 000	
	<u>809</u>	<u>323 039</u>	<u>323 848</u>	<u>63 174</u>
Aucune échéance	<u>3 011</u>	<u>66 431</u>	<u>69 442</u>	<u>29 532</u>
	<u>3 820</u>	<u>389 470</u>	<u>393 290</u>	<u>92 706</u>

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur nette comptable de ces actions au 31 mars 2004 est de 9,1 millions de dollars (1,9 million de dollars au 31 mars 2003). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2004, ces actions ont une valeur de 14,7 millions de dollars (4,9 millions de dollars au 31 mars 2003).

La Société détient une option de vente sur les actions ordinaires qu'elle détient dans une entreprise. L'option peut être exercée en partie (76,8 %) à compter du 1^{er} janvier 2006 et en totalité à compter du 1^{er} janvier 2009. Le gain minimal relativement à cette option est de 8,2 millions de dollars.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

7. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2004		2003
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Parts			
Privilégiées de coopératives	190	2 770	2 960
D'une société en commandite		18 949	18 949
	190	21 719	21 909
			21 673
Provision cumulée pour pertes			
Parts privilégiées de coopératives	(128)	(505)	(633)
Parts d'une société en commandite			(482)
	(128)	(505)	(633)
			(482)
	62	21 214	21 276
			21 191
Les échéanciers de rachat des parts se détaillent comme suit :			
Moins d'un an		6 459	6 459
De 1 à 2 ans	4	6 361	6 365
De 2 à 3 ans	4	6 381	6 385
De 3 à 4 ans	4	76	80
De 4 à 5 ans	4	73	77
De 5 à 10 ans	4	594	598
	20	19 944	19 964
			19 703
Aucune échéance	170	1 775	1 945
			1 970
	190	21 719	21 909
			21 673

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

8. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2004			2003
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	216 280	374 039	590 319	592 093
D'engagement financier	44 717	845 025	889 742	496 705
	<u>260 997</u>	<u>1 219 064</u>	<u>1 480 061</u>	<u>1 088 798</u>
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(39 257)	(104 887)	(144 144)	(154 128)
Garanties d'engagement financier	<u>(11 297)</u>	<u>(64 216)</u>	<u>(75 513)</u>	<u>(50 916)</u>
	<u>(50 554)</u>	<u>(169 103)</u>	<u>(219 657)</u>	<u>(205 044)</u>
	<u>210 443</u>	<u>1 049 961</u>	<u>1 260 404</u>	<u>883 754</u>

Les échéances des garanties se détaillent comme suit :

Moins d'un an	51 221	99 051	150 272	90 924
De 1 à 2 ans	21 249	16 354	37 603	56 777
De 2 à 3 ans	11 873	64 852	76 725	16 302
De 3 à 4 ans	13 751	15 539	29 290	97 452
De 4 à 5 ans	30 002	24 573	54 575	39 535
De 5 à 10 ans	126 977	147 309	274 286	308 511
De 10 à 20 ans	<u>5 924</u>	<u>851 386</u>	<u>857 310</u>	<u>479 297</u>
	<u>260 997</u>	<u>1 219 064</u>	<u>1 480 061</u>	<u>1 088 798</u>

Le montant des garanties libellées en dollars US totalise 835,6 millions en dollars canadiens au 31 mars 2004 (443,6 millions de dollars au 31 mars 2003) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 41,8 millions en dollars canadiens au 31 mars 2004 (43,2 millions de dollars au 31 mars 2003).

9. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2004			2003
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total	Total
Solde au début de l'exercice	92 616	345 328	437 944	352 675
Provision pour pertes ⁽²⁾	7 608	265 415	273 023	141 277
Recouvrements	591	29	620	825
Radiations ⁽³⁾	(6 278)	(41 431)	(47 709)	(39 097)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	<u>(11 196)</u>	<u>(6 590)</u>	<u>(17 786)</u>	<u>(17 736)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>83 341</u>	<u>562 751</u>	<u>646 092</u>	<u>437 944</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

9. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	2004		2003
	Pertes non remboursées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total
			Total
La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit :			
Prêts	30 416	344 818	375 234
Actions	2 243	48 325	50 568
Parts	128	505	633
Garanties	50 554	169 103	219 657
	<u>83 341</u>	<u>562 751</u>	<u>646 092</u>
			<u>437 944</u>

La Société peut exiger des sûretés et des cautions aux entreprises. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement et de la machinerie, de l'ameublement. Toutefois, la provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvable ou dont l'insolvabilité à court terme semble probable. La valeur des sûretés et des cautions relatives aux prêts, actions et parts s'élève à 108,2 millions de dollars au 31 mars 2004 (175,6 millions de dollars au 31 mars 2003) et celle des sûretés et des cautions relatives aux garanties liées aux entreprises insolvable ou dont l'insolvabilité à court terme semble probable s'élève à 24,2 millions de dollars au 31 mars 2004 (18,8 millions de dollars au 31 mars 2003).

- (1) Correspond à la «Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec» présentée à l'actif du bilan.
- (2) Inclut un montant de 2,5 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2004 (1,7 million au 31 mars 2003).
- (3) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 1,3 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 (1 million de dollars au 31 mars 2003).

10. IMMOBILISATIONS

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels et matériel informatique	2 631	(2 094)	537
Développement informatique	5 858	(5 324)	534
Mobilier de bureau	538	(148)	390
Améliorations locatives ⁽¹⁾	2 428	(768)	1 660
	<u>11 455</u>	<u>(8 334)</u>	<u>3 121</u>
			<u>4 470</u>

- (1) Les améliorations locatives ont trait à des immobilisations appartenant à la Société immobilière du Québec ou louées par celle-ci.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2004	2003
À recevoir du gouvernement du Québec	12 437	13 406
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	50 106	28 620
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés ⁽¹⁾	5 207	1 568
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 117	
Actif lié aux instruments financiers dérivés	15	93
Terrains détenus pour des fins de décontamination (note 28) ⁽²⁾	297	290
Autres débiteurs ⁽³⁾	2 554	2 835
	<u>71 733</u>	<u>46 812</u>

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) Le locataire de l'un des terrains a l'option d'acheter celui-ci pour une somme de un dollar, plus l'excédent du coût des travaux d'assainissement sur le total des versements effectués par celui-ci à la filiale 9071-2076 Québec inc., tel que mentionné à la convention de bail. Le locataire de l'autre terrain a l'option d'acheter celui-ci pour la somme de un dollar.

(3) Aucun montant à recevoir d'entités apparentées au 31 mars 2004 (37 000 dollars au 31 mars 2003).

12. EMPRUNTS À COURT TERME

	2004	2003
Acceptations bancaires – institutions financières, 2,35 %, échéant le 7 avril 2004	44 000	72 000
Billets – institutions financières, de 2,27 % à 2,35 %, échéant entre le 1 ^{er} et le 30 avril 2004	193 900	184 100
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,26 %, échéant le 21 avril 2004	<u>133 000</u>	<u>143 500</u>
	<u>370 900</u>	<u>399 600</u>

En vertu des décrets 310-2002 et 311-2002, datés du 20 mars 2002, la Société et sa filiale La Financière du Québec sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 600 millions de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2004, la Société disposait de marges de crédit bancaire totalisant 10 millions de dollars, renouvelables en septembre 2004. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

13. EMPRUNTS À LONG TERME

	2004	2003
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- 7,50 %, échu le 1 ^{er} décembre 2003, valeur nominale de 34,1 millions de dollars (taux effectif de 7,81 %)		34 096
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,03 %, échu le 1 ^{er} décembre 2003		100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,19 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	75 000	75 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant le 17 juillet 2009	175 000	175 000
- 4,33 %, échéant le 9 juillet 2010	28 200	
- 8,00 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	83 126	84 255
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	100 000	
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	60 000	
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2013 ⁽¹⁾	162 500	
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	134 120	
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2013 ⁽¹⁾	52 500	
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant le 1 ^{er} juin 2032	47 500	
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 31 mars 2009 ⁽²⁾	1 085 200	536 000
	<u>2 003 146</u>	<u>1 004 351</u>

Les montants nominaux des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

2005	
2006	1 600
2007	191 200
2008	411 000
2009	556 400
2010 et au-delà	835 420
	<u>1 995 620</u>

En vertu des décrets 482-2002 et 483-2002, datés du 24 avril 2002 et modifiés par le décret 342-2003, daté du 5 mars 2003, la Société et sa filiale La Financière du Québec sont autorisées à contracter des emprunts à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1,5 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à long terme en cours des deux sociétés ne peut excéder cette limite.

(1) La société a la possibilité d'effectuer le renouvellement de cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2004	2003
Revenus reportés ⁽¹⁾	1 982	2 566
Contributions financières non remboursables et garanties à payer	4 607	7 159
Congés de maladie et vacances à payer (note 27)	9 863	9 060
Passif lié aux instruments financiers dérivés		132
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	702	938
Autres créditeurs ⁽²⁾	3 016	3 591
	<u>20 170</u>	<u>23 446</u>

(1) Incluent la contribution reportée du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche à la «Banque de données pour investisseurs et promoteurs» pour un montant de 50 000 dollars au 31 mars 2004 (50 000 dollars et 0,2 million de dollars pour la contribution reportée du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations au 31 mars 2003).

(2) Incluent un montant de 0,2 million de dollars dû à des entités apparentées au 31 mars 2004 (1,5 million de dollars au 31 mars 2003).

15. REVENUS D'INTÉRÊT ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU TITRE D'INTÉRÊTS

	2004	2003
Intérêts sur les prêts	36 940	25 198
Intérêts sur les placements	32 085	15 112
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 986	1 669
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts sur certaines interventions financières à rendement réduit ou nul ⁽¹⁾	27 688	21 924
	<u>98 699</u>	<u>63 903</u>

(1) Cette contribution se rapporte aux interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société sur le rendement de ces interventions.

16. FRAIS D'INTÉRÊT

	2004	2003
Intérêts sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	26 037	16 276
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires ⁽²⁾	11 052	10 643
Pertes nettes (gains nets) sur les instruments financiers dérivés	511	(5)
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	460	199
Amortissement des escomptes et des primes sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	(1 109)	(994)
	<u>36 951</u>	<u>26 119</u>

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) Les frais d'intérêts sur emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élèvent à 3,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 (4,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

17. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2004		2003
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total
Contributions financières non remboursables	10 755	41 463	52 218
Contributions financières à remboursement conditionnel		3 919	3 919
	<u>10 755</u>	<u>45 382</u>	<u>56 137</u>
			<u>79 634</u>

(1) Correspond aux «Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec» présentées aux états des résultats et de l'excédent.

18. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

	2004	2003
Salaires et charges sociales	28 754	27 789
Loyers	2 419	2 350
Déplacements, représentation, publicité et promotion	3 375	4 393
Honoraires	762	988
Amortissement des immobilisations	1 921	2 218
Autres	3 358	3 785
	<u>40 589</u>	<u>41 523</u>

(1) Incluent un montant de 3,6 millions de dollars à des entités apparentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 (4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003).

19. AUTRES DÉPENSES

	2004	2003
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	20	38
Autres	1 952	922
	<u>1 972</u>	<u>960</u>

20. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2004	2003
Autres éléments d'actif	204	(4 180)
Intérêts échus et courus sur les emprunts	6 898	(3 838)
Autres éléments de passif	(3 084)	2 783
Provision cumulée pour pertes	(64 875)	(56 008)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	<u>47 992</u>	<u>34 026</u>
	<u>(12 865)</u>	<u>(27 217)</u>

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société conclut des opérations sous forme de contrats à terme normalisés. Ceux-ci sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2004, telle qu'elle est représentée par les gains ou les pertes non réalisés.

	2004		2003
	Positif	Négatif	Montant net
Contrats à terme boursiers 3 mois sur acceptations bancaires		6	(6)
Contrats à terme boursiers 10 ans sur obligations canadiennes		9	77
		15	74

22. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur représente l'estimation de la direction de la valeur marchande à laquelle un instrument financier pourrait être échangé entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsque disponible, la Société utilise le cours du marché pour évaluer la juste valeur marchande de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et des hypothèses. Ainsi, le calcul de la juste valeur estimative se fonde sur la situation du marché à un moment précis et de ce fait ne reflète pas nécessairement la juste valeur future de l'instrument.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers, incluant les dérivés, figurant au bilan et hors bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas présentée dans le tableau.

	2004			2003		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Instruments financiers, portés au bilan						
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	30 907	30 907		72 726	72 679	(47)
Placements	1 014 905	1 058 916	44 011	437 981	444 591	6 610
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	801 978	672 302	(129 676)	825 344	661 681	(163 663)
Actions et parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	363 998	90 813	(273 185)	87 064	47 853	(39 211)
Contrats à terme boursiers	15	15		93	93	
Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts		122 013	122 013		80 417	80 417
Autres actifs	16 405	16 405		16 624	16 624	
Montants à reporter	2 228 208	1 991 371	(236 837)	1 439 832	1 323 938	(115 894)

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

22. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2004			2003		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Instruments financiers portés au bilan (suite)						
Actif (suite)						
Montants reportés	<u>2 228 208</u>	<u>1 991 371</u>	<u>(236 837)</u>	<u>1 439 832</u>	<u>1 323 938</u>	<u>(115 894)</u>
Passif						
Emprunts	2 374 046	2 258 861	115 185	1 403 951	1 320 044	83 907
Contrats à terme boursier				132	132	
Autres passifs	<u>20 592</u>	<u>20 515</u>	<u>77</u>	<u>17 057</u>	<u>16 936</u>	<u>121</u>
	<u>2 394 638</u>	<u>2 279 376</u>	<u>115 262</u>	<u>1 421 140</u>	<u>1 337 112</u>	<u>84 028</u>
Instruments financiers hors bilan						
Garanties		(397 554)	(397 554)		(259 539)	(259 539)
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾		<u>3 952</u>	<u>3 952</u>			
		<u>(393 602)</u>	<u>(393 602)</u>		<u>(259 539)</u>	<u>(259 539)</u>
			<u>(515 177)</u>			<u>(291 405)</u>

(1) La juste valeur des options d'achat d'actions au 31 mars 2003 n'a pu être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse, découvert bancaire, placements temporaires, emprunts à court terme et autres actifs et autres passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, du découvert bancaire, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, des emprunts à court terme et des autres actifs et autres passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêts pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

22. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée à partir des cours du marché. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêts pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation des deux risques suivants : le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit. La juste valeur des prêts à taux fixe et à remboursement fixe est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des prêts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. La juste valeur des prêts à taux variable ou dont le taux est révisé fréquemment est réputée être égale à la valeur nette comptable. La juste valeur des prêts à remboursement variable ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, compte tenu de l'incertitude relative aux montants qui seront remboursés. Par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur nette comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur nette comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2 sous la rubrique «Provision cumulée pour pertes».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée à partir des cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions privilégiées ayant une date de rachat prévue et celle des parts privilégiées de coopératives à taux fixe et à remboursement fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des actions et des parts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. La Société considère que dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable et elle est réputée équivalente à la valeur nette comptable.

Contrats à terme boursiers

La juste valeur des contrats à terme boursiers est déterminée à partir des cours du marché.

Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts

La juste valeur des contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts repose sur l'évaluation des deux risques suivants : le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit. La juste valeur des contributions du gouvernement au titre d'intérêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

Emprunts

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Garanties

La juste valeur du portefeuille de garanties repose sur l'évaluation des deux risques suivants : le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit. La juste valeur des garanties est estimée par l'actualisation des débours de garanties et des honoraires de garanties anticipés, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des garanties comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité à court terme semble probable, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2 sous la rubrique «Provision cumulée pour pertes».

Options d'achat d'actions

La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée à partir des cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

23. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

L'échéancier de l'actif et du passif présenté ci-dessous trace un portrait au 31 mars 2004 de la sensibilité du bilan de la Société aux variations des taux d'intérêt.

	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse et placements temporaires		4 990				25 917	30 907
Rendement réel		2,2 %					
Placements				988 103	3 120	23 705	1 014 928
Rendement réel				5,0 %	5,2 %		
Prêts, actions et parts	300 273	6 170	970	4 740	102 215	751 608	1 165 976
Rendement réel		6,6 %	7,1 %	5,0 %	7,8 %		
Autres actifs						637 605	637 605
	<u>300 273</u>	<u>11 160</u>	<u>970</u>	<u>992 843</u>	<u>105 335</u>	<u>1 438 835</u>	<u>2 849 416</u>
Passif et avoir							
Emprunts		1 077 520	100 000		111 326	1 085 200	2 374 046
Rendement réel		2,4 %	2,8 %		5,6 %		
Autres passifs						252 094	252 094
Avoir						223 276	223 276
		<u>1 077 520</u>	<u>100 000</u>		<u>111 326</u>	<u>1 560 570</u>	<u>2 849 416</u>
Écart de sensibilité des éléments portés au bilan	<u>300 273</u>	<u>(1 066 360)</u>	<u>(99 030)</u>	<u>992 843</u>	<u>(5 991)</u>	<u>(121 735)</u>	
Écart 2003	<u>285 829</u>	<u>(709 571)</u>	<u>2 281</u>	<u>406 102</u>	<u>95 313</u>	<u>(79 954)</u>	

24. CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau qui suit présente un sommaire de la répartition sectorielle du risque de crédit.

	2004			2003
	Prêts, actions et parts	Garanties	Total	Total
Entreprises du secteur primaire	<u>46 350</u>	<u>60 282</u>	<u>106 632</u>	<u>110 115</u>
Entreprises du secteur secondaire				
Matériel de transport	204 306	934 844	1 139 150	699 667
Papier	419 605	11 694	431 299	301 599
Métaux de 1 ^{ère} transformation et produits métalliques	377 995	27 442	405 437	104 931
Autres	<u>320 877</u>	<u>192 207</u>	<u>513 084</u>	<u>498 420</u>
	<u>1 322 783</u>	<u>1 166 187</u>	<u>2 488 970</u>	<u>1 604 617</u>
Entreprises du secteur tertiaire	<u>223 278</u>	<u>253 592</u>	<u>476 870</u>	<u>519 374</u>
	<u>1 592 411</u>	<u>1 480 061</u>	<u>3 072 472</u>	<u>2 234 106</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

25. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants non utilisés des interventions financières offertes sous forme de prêts, d'actions, de parts, de garanties et de contributions financières. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

De plus, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2004		2003	
	Pertes non remboursées et contributions non assumées par le gouvernement du Québec	Pertes remboursées et contributions assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts	18 738	571 985	590 723	710 232
Actions				260 000
Parts				1 175
Garanties	71 684	596 461	668 145	772 763
Contributions financières	88 753	408 082	496 835	343 009
Honoraires d'intermédiaires financiers	10 975		10 975	5 786
	<u>190 150</u>	<u>1 576 528</u>	<u>1 766 678</u>	<u>2 092 965</u>

Le montant des engagements libellés en dollars US totalise 0,4 million en dollars canadiens au 31 mars 2004 (5,4 millions au 31 mars 2003).

26. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,9 million de dollars (0,8 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003).

Les responsabilités de l'employeur envers le régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire du régime. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Au 31 mars 2004, les obligations de l'employeur s'élèvent à 0,1 million de dollars. Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 6,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 4 %.

27. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	9 060	7 367
Charge de l'exercice	2 891	3 847
Montants versés au cours de l'exercice	<u>(2 088)</u>	<u>(2 154)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>9 863</u>	<u>9 060</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

28. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1421-98 du gouvernement du Québec daté du 11 novembre 1998, 9071-2076 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition en décembre 1998 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante du passif environnemental de ce terrain jusqu'à ce que des fonds soient disponibles dans cette filiale pour assumer ce passif. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain pourraient s'élever jusqu'à un montant de 2,2 millions de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition en décembre 2001 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, en partie, du passif environnemental de ce terrain. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain, dont elle doit prendre la charge, pourraient s'élever jusqu'à un montant de 12,2 millions de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Au cours d'un exercice antérieur, La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec, a réalisé un gain sur disposition d'actions provenant d'une option, à la suite de la vente de la totalité des actions émises par une entreprise. Dans le cadre de cette transaction, la filiale, à titre de vendeur, s'est engagée à indemniser les actionnaires dirigeants à l'égard des dommages ou pertes que ces derniers pourraient subir en raison des garanties qu'ils ont données à l'acquéreur. Le montant maximal que la filiale pourrait être tenue de déboursier à ce titre est de 0,6 millions de dollars. Cet engagement se terminera au plus tard le 15 janvier 2007.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

29. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu du décret 315-2004, daté du 31 mars 2004, la Société a acquis, le 1^{er} avril 2004, à un prix équivalent à la valeur comptable, les actifs et les passifs de sa filiale La Financière du Québec. Le prix d'acquisition de ceux-ci, au montant de 97 millions de dollars, a été réglé par une avance du même montant. De plus, le 27 avril 2004, la filiale a procédé au rachat de 608 766 actions du capital-actions qui était détenu par la Société pour un montant de 60,9 millions de dollars.

30. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

31. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2004.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

32. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2004						2003
	Investissement Québec non consolidé	La Financière du Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	Autres filiales	Éliminations et reclas- sifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Actif							
Encaisse	2 247		393	5	(176)	2 469	
Placements temporaires			28 438			28 438	73 625
Placements			1 014 905	23		1 014 928	438 024
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	661 737	140 241				801 978	825 344
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	338 848	3 874				342 722	65 873
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	18 949	2 327				21 276	21 191
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	453 354	109 397				562 751	345 328
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	165 905				(165 905)		
Avances à des filiales	13 958				(13 958)		
Immobilisations	3 121					3 121	4 470
Autres éléments d'actif	17 769	3 587	51 223	475	(1 321)	71 733	46 812
Total de l'actif	1 675 888	259 426	1 094 959	503	(181 360)	2 849 416	1 820 667

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

32. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2004					2003	
	Investissement Québec non consolidé	La Financière du Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	Autres filiales	Éliminations et reclas- sifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Passif et avoir							
Passif							
Chèques en circulation moins l'encaisse		176			(176)		
Découvert bancaire							899
Emprunts à court terme	370 900					370 900	399 600
Emprunts à long terme	917 946		1 085 200			2 003 146	1 004 351
Intérêts échus et coursus sur les emprunts	12 267					12 267	5 369
Avances de la Société mère		13 556		402	(13 958)		
Provision cumulée pour pertes sur garanties	135 007	84 650				219 657	205 044
Autres éléments de passif	16 492	3 130	1 689	180	(1 321)	20 170	23 446
	<u>1 452 612</u>	<u>101 512</u>	<u>1 086 889</u>	<u>582</u>	<u>(15 455)</u>	<u>2 626 140</u>	<u>1 638 709</u>
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	60 877	1	3	(60 881)	32 944	32 944
Excédent (déficit)	190 332	97 037	8 069	(82)	(105 024)	190 332	149 014
	<u>223 276</u>	<u>157 914</u>	<u>8 070</u>	<u>(79)</u>	<u>(165 905)</u>	<u>223 276</u>	<u>181 958</u>
Total du passif et de l'avoir	<u>1 675 888</u>	<u>259 426</u>	<u>1 094 959</u>	<u>503</u>	<u>(181 360)</u>	<u>2 849 416</u>	<u>1 820 667</u>
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes							
	<u>927 622</u>	<u>332 782</u>				<u>1 260 404</u>	<u>883 754</u>

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

**33. ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT
 QUÉBEC ET DE SES FILIALES**

	2004					2003	
	Investis- sment Québec non consolidé	La Financière du Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	Autres filiales	Éliminations et reclas- sifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Revenus d'intérêt et contribution du gouverne- ment du Québec au titre d'intérêts	51 631	13 909	34 013		(854)	98 699	63 903
Primes au risque							
Options d'achat d'actions	1 615	2 535				4 150	5 288
Autres	464	2 591				3 055	2 412
Honoraires de garantie	4 189	8 336				12 525	11 360
Commissions d'engagement	3 983	3 683				7 666	7 722
Gain sur disposition d'actions		508				508	222
Gain sur disposition de placements			504			504	
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite	417					417	266
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.		725			(725)		
Autres revenus	2 002	91	512			2 605	1 113
Montants à reporter	64 301	32 378	35 029		(1 579)	130 129	92 286

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

**33. ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT
 QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)**

	2004					2003	
	Investis- sement Québec non consolidé	La Financière du Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	Autres filiales	Éliminations et reclas- sifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Montants reportés	64 301	32 378	35 029		(1 579)	130 129	92 286
Frais d'intérêt	(36 951)	(854)			854	(36 951)	(26 119)
Honoraires d'intermédiaires financiers			(17 747)			(17 747)	(10 435)
Honoraires – Société apparentée, La Financière du Québec			(834)		834		
Revenu net avant la provision pour pertes et les éléments suivants	27 350	31 524	16 448		109	75 431	55 732
Provision pour pertes	(232 503)	(40 520)				(273 023)	(141 277)
Provision pour pertes recou- vrable du gouvernement du Québec	232 503	32 912				265 415	125 450
Revenu net avant les éléments suivants	27 350	23 916	16 448		109	67 823	39 905
Contributions financières	(45 287)	(3)	(10 755)	(92)		(56 137)	(79 634)
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	45 287	3		92		45 382	77 271
Frais d'exploitation et d'adminis- tration	(21 679)	(18 570)	(391)		51	(40 589)	(41 523)
Montants à reporter	5 671	5 346	5 302		160	16 479	(3 981)

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

**33. ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT
 QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)**

	2004					2003	
	Investis- sement Québec non consolidé	La Financière du Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	Autres filiales	Éliminations et reclas- sifications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Montants reportés	5 671	5 346	5 302		160	16 479	(3 981)
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	14 210	12 601				26 811	27 585
Autres dépenses	(1 636)	(69)	(87)	(20)	(160)	(1 972)	(960)
Revenu net avant la quote-part des résultats des filiales	18 245	17 878	5 215	(20)		41 318	22 644
Quote-part des résultats des filiales	23 073				(23 073)		
Revenu net	41 318	17 878	5 215	(20)	(23 073)	41 318	22 644
Excédent (déficit) au début	149 014	79 159	2 854	(62)	(81 951)	149 014	126 370
Excédent (déficit) à la fin	<u>190 332</u>	<u>97 037</u>	<u>8 069</u>	<u>(82)</u>	<u>(105 024)</u>	<u>190 332</u>	<u>149 014</u>

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et des ressources humaines. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de vérification et des ressources humaines reçoit rapidement les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements, notamment la Loi sur l'administration financière.

Jean Houde
Président-directeur général

André Côté
Vice-président à l'administration

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2004 et les états consolidés des résultats et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 31 mai 2004

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Encaisse	393	
Placements temporaires (note 3)	28 438	73 625
Placements (note 4)	1 014 905	437 981
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 117	
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	<u>50 106</u>	<u>28 620</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>1 094 959</u>	<u>540 226</u>
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Emprunts à long terme (note 6)	1 085 200	536 000
Honoraires à payer à la Société mère	304	87
Honoraires à payer à une société apparentée, La Financière du Québec	204	15
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	702	938
Autres créditeurs	<u>479</u>	<u>331</u>
	<u>1 086 889</u>	<u>537 371</u>
AVOIR		
Capital-actions (note 7)	1	1
Bénéfices non répartis	<u>8 069</u>	<u>2 854</u>
	<u>8 070</u>	<u>2 855</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u>1 094 959</u>	<u>540 226</u>

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Côté, Président du conseil d'administration
Me Gilles Montplaisir, Secrétaire

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Revenus d'intérêt (note 8)	34 013	16 724
Gains sur disposition de placements	504	
Dividendes	<u>512</u>	
	35 029	<u>16 724</u>
Honoraires d'intermédiaires financiers	(17 747)	(10 435)
Honoraires – Société apparentée, La Financière du Québec	(834)	(522)
Contributions financières non remboursables	<u>(10 755)</u>	<u>(2 363)</u>
BÉNÉFICE NET AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	5 693	3 404
Honoraires d'administration – Société mère (note 9)	(391)	(396)
Autres dépenses	<u>(87)</u>	<u>(5)</u>
BÉNÉFICE NET	5 215	3 003
Bénéfices non répartis (déficit) au début	<u>2 854</u>	<u>(149)</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u><u>8 069</u></u>	<u><u>2 854</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	5 215	3 003
Ajustement pour :		
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(30 373)	(15 112)
Gains sur disposition de placements	(504)	
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	9 876	4 275
	(15 786)	(7 834)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 10)	(799)	1 139
	(16 585)	(6 695)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	69 083	(69 083)
Acquisition de placements	(576 571)	(267 941)
Disposition de placements	30 524	
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(31 362)	(24 642)
	(508 326)	(361 666)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	556 000	338 800
Remboursements des emprunts à long terme	(6 800)	
Émission d'actions		1
	549 200	338 801
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	24 289	(29 560)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	4 542	34 102
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	28 831	4 542
ESPÈCES ET QUASI-EXPÈCES		
Encaisse	393	
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition (note 3)	28 438	4 542
	28 831	4 542

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ Immigrants Investisseurs inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 699-2000, daté du 7 juin 2000, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle coordonne la cueillette, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant d'immigrants investisseurs. Elle affecte les revenus générés par le placement de ces sommes d'argent et administre un programme d'aide financière destiné aux entreprises, financé à même ces revenus de placements.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 6 novembre 2002 (décret numéro 1296-2002) et prend fin le 31 mars 2005.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la compagnie ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers.

Espèces et quasi-espèces

La compagnie présente, dans les espèces et quasi-espèces, l'encaisse ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur échéance.

Les autres placements sont comptabilisés au coût et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La compagnie verse des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Honoraires – Société apparentée, La Financière du Québec

La compagnie verse des honoraires à La Financière du Québec pour l'analyse et l'autorisation de contributions financières non remboursables recommandées par un intermédiaire financier ainsi que pour l'autorisation des déboursements de ces contributions.

Les honoraires relatifs à l'analyse et à l'autorisation sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs aux déboursements sont comptabilisés au moment où chacun de ceux-ci sont autorisés.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Contributions financières non remboursables**

Les contributions financières non remboursables accordées aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la compagnie en a autorisé le déboursement.

Honoraires d'administration – Société mère

La compagnie verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des dépenses des unités administratives de soutien de la Société mère de même que la quote-part de certains frais communs qui sont attribuables à la compagnie. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises étrangères sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2004	2003
Acceptations bancaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, de 2,19 % à 2,50 %, échéant entre le 5 avril et le 15 avril 2004	4 592	4 542
Bons du Trésor du Canada, 2,00 %, échéant le 17 juin 2004	398	
Fonds commun de placement – Titres du marché monétaire	23 448	
Acceptations bancaires, dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition		69 083
	<u>28 438</u>	<u>73 625</u>

4. PLACEMENTS

	2004	2003
Actions et autres titres de participations	23 682	
Obligations et autres titres de créance, de 3,15 % à 12,25 %, échéant entre le 9 mai 2005 et le 22 juillet 2013, valeur nominale de 65,8 millions de dollars	69 636	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,56 % à 6,01 %, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 31 mars 2009, valeur nominale de 1,1 milliard de dollars	921 587	437 981
	<u>1 014 905</u>	<u>437 981</u>

Le montant des placements libellés en dollars US totalise 5,7 millions en dollars canadiens au 31 mars 2004.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS (suite)

L'échéancier des placements à la valeur nominale se détaille comme suit :

2005	--
2006	18 665
2007	211 538
2008	349 333
2009	575 292
2010 et au-delà	2 939
Aucune échéance	<u>23 682</u>
	<u>1 181 449</u>

5. EMPRUNTS À COURT TERME

Au 31 mars 2004, la compagnie disposait d'une marge de crédit bancaire totalisant 2 millions de dollars, renouvelable en septembre 2004. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

6. EMPRUNTS À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 31 mars 2009 ⁽¹⁾	<u>1 085 200</u>	<u>536 000</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	--
2006	1 600
2007	191 200
2008	336 000
2009	<u>556 400</u>
	<u>1 085 200</u>

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

7. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie «A», participantes et votantes, sans valeur nominale.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Émis et payé		
1 000 actions de catégorie «A»	<u>1</u>	<u>1</u>

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

8. REVENUS D'INTÉRÊT

	2004	2003
Intérêts sur les placements	32 085	15 112
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 928	1 612
	<u>34 013</u>	<u>16 724</u>

9. HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE

Honoraires d'administration au titre de :

	2004	2003
Salaires et charges sociales	263	220
Loyers	23	17
Déplacements, représentation, publicité et promotion	10	8
Honoraires	13	3
Amortissement des immobilisations	18	16
Autres	64	132
	<u>391</u>	<u>396</u>

**10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

	2004	2003
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	(1 117)	
Honoraires à payer à la Société mère	217	(42)
Honoraires à payer à une société apparentée, La Financière du Québec	189	15
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	(236)	858
Autres créiteurs	148	308
	<u>(799)</u>	<u>1 139</u>

11. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur représente l'estimation de la direction de la valeur marchande à laquelle un instrument financier pourrait être échangé entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsque disponible, la compagnie utilise le cours du marché pour évaluer la juste valeur marchande de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la compagnie mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et des hypothèses. Ainsi, le calcul de la juste valeur estimative se fonde sur la situation du marché à un moment précis et de ce fait ne reflète pas nécessairement la juste valeur future de l'instrument.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

11. JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les honoraires d'intermédiaires financiers reportés, n'est pas présentée dans le tableau.

Instruments financiers portés au bilan :

	2004			2003		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
ACTIF						
Encaisse et placements temporaires	28 831	28 831		73 625	73 578	(47)
Placements	1 014 905	1 058 916	44 011	437 981	444 591	6 610
Autres actifs	1 117	1 117				
	<u>1 044 853</u>	<u>1 088 864</u>	<u>44 011</u>	<u>511 606</u>	<u>518 169</u>	<u>6 563</u>
PASSIF						
Emprunts à long terme	1 085 200	956 557	128 643	536 000	445 220	90 780
Autres passifs	1 689	1 689		1 371	1 371	
	<u>1 086 889</u>	<u>958 246</u>	<u>128 643</u>	<u>537 371</u>	<u>446 591</u>	<u>90 780</u>
			<u>172 654</u>			<u>97 343</u>

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse et placements temporaires, autres actifs et passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, des autres actifs et passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée à partir des cours du marché. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

12. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

L'échéancier de l'actif et du passif présenté ci-dessous trace un portrait au 31 mars 2004 de la sensibilité du bilan de la compagnie aux variations des taux d'intérêt.

	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
ACTIF							
Encaisse et placements temporaires		4 990				23 841	28 831
<i>Rendement réel</i>		2,2 %					
Placements				988 103	3 120	23 682	1 014 905
<i>Rendement réel</i>				5,0 %	5,2 %		
Autres actifs						51 223	51 223
		4 990		988 103	3 120	98 746	1 094 959
PASSIF ET AVOIR							
Emprunts à long terme						1 085 200	1 085 200
<i>Rendement réel</i>							
Autres passifs						1 689	1 689
Avoir						8 070	8 070
						1 094 959	1 094 959
Écart de sensibilité des éléments portés au bilan		4 990		988 103	3 120	(996 213)	
Écart 2003		38 883	34 742	437 981		(511 606)	

13. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

De plus, la compagnie s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Les montants des engagements se détaillent comme suit :

	2004	2003
Contributions financières non remboursables	88 753	50 401
Honoraires d'intermédiaires financiers	10 975	5 786
	99 728	56 187

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS (suite)

Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :

2005	27 466
2006	25 453
2007	24 573
2008	16 502
2009	<u>5 734</u>
	<u><u>99 728</u></u>

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La compagnie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la compagnie avec ces apparentés ont conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2004.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'actionnaire d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2004 et les états des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la compagnie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ Immigrants Investisseurs inc., au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 31 mai 2004

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.1)

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	332 320	306 679
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 5)	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	220 620	107 991
Droits administratifs	3 631	2 662
Intérêts et revenus de placements temporaires	11 617	6 524
Autres revenus	<u>206</u>	<u>99</u>
	<u>578 394</u>	<u>433 955</u>
DÉPENSES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	322 699	278 963
d'assurance-récolte	22 670	24 884
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	14 638	13 328
du Compte de stabilisation du revenu agricole	32 540	13 759
Contribution au paiement de l'intérêt	5 058	5 877
Subvention de capital	8 382	6 709
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (note 7)	93 929	
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	4 617	3 432
Compte de stabilisation du revenu net – Gouvernement du Canada	6 765	8 923
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	500
Frais d'administration (note 8)	52 935	51 555
Intérêts	3 939	1 869
Perte sur radiation de placements	<u>1 029</u>	
	<u>570 301</u>	<u>409 799</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>8 093</u>	<u>24 156</u>

EXCÉDENT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
EXCÉDENT AU DÉBUT	92 650	68 494
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>8 093</u>	<u>24 156</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>100 743</u>	<u>92 650</u>
L'excédent à la fin comprend :		
Excédent affecté à la réserve générale (note 9)	78 122	78 122
Excédent non affecté	<u>22 621</u>	<u>14 528</u>
	<u>100 743</u>	<u>92 650</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	13 477	6 846
Placements temporaires (note 10)	90 209	100 990
Débiteurs et intérêts courus	637	1 302
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (note 11)	21 000	23 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 12)	326 146	94 508
À recevoir du gouvernement du Québec (note 13)	17 966	1 167
À recevoir du gouvernement du Canada	28 884	5 138
Versements à recevoir sur prêts (note 14)	1 761	2 026
Versements à recevoir sur placements (note 16)	76	
Frais payés d'avance	778	128
Actifs destinés à la vente (note 15)	370	
	501 304	235 105
À recevoir du gouvernement du Québec (note 13)	6 430	6 513
Prêts (note 14)	13 233	16 439
Placements (note 16)	3 272	660
Immobilisations (note 17)	3 460	3 694
	527 699	262 411
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 18)	199 700	41 000
Créditeurs et frais courus (note 19)	13 482	13 996
Aide fédérale reportée (note 20)	11 000	
Dû au gouvernement du Québec	146	841
Dû au gouvernement du Canada	6 507	2 769
Dû aux fonds (note 21)	107 982	48 985
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	2 065	1 604
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	32 491	
Provision pour vacances	4 433	3 701
	377 806	112 896
Aide gouvernementale reportée	66	75
Avance du gouvernement du Québec (note 22)	16 128	16 128
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 5)	20 000	30 000
Provision pour congés de maladie (note 23)	12 956	10 662
	426 956	169 761
ÉCÉDENT (note 9)	100 743	92 650
	527 699	262 411
ENGAGEMENTS (note 26)		

Norman Johnston, président-directeur général par intérim
Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	8 093	24 156
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(157)	(10)
Amortissement des immobilisations	1 615	1 616
Gain sur disposition d'immobilisations	(6)	(2)
Perte sur radiation de placements	1 029	
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Variation de l'aide gouvernementale reportée	(9)	(15)
	565	15 745
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	665	(644)
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	2 000	(23 000)
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(231 638)	(8 478)
À recevoir du gouvernement du Québec	(16 716)	1 074
À recevoir du gouvernement du Canada	(23 746)	14 888
Frais payés d'avance	(650)	133
Actifs destinés à la vente	(370)	
Créditeurs et frais courus	(638)	(9 387)
Aide fédérale reportée	11 000	
Dû au gouvernement du Québec	(695)	8
Dû au gouvernement du Canada	3 738	(2 656)
Dû aux fonds	58 997	48 471
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	461	(1 009)
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	32 491	
Provision pour vacances	732	248
Provision pour congés de maladie	2 294	689
Redressement aux soldes du début		5 916
	(162 075)	26 253
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(161 510)	41 998
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	(15 000)	
Encaissements de prêts	3 471	3 809
Acquisitions de placements	(3 560)	(650)
Acquisitions d'immobilisations	(1 257)	(1 436)
Produit de disposition d'immobilisations	6	4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16 340)	1 727
Montants à reporter	(177 850)	43 725

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Montants reportés	<u>(177 850)</u>	<u>43 725</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	19 800	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(21 600)</u>	<u>(21 600)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>19 800</u>	<u>(21 600)</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(158 050)	22 125
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>66 836</u>	<u>44 711</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>(91 214)</u>	<u>66 836</u>

Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Encaisse	13 477	6 846
Placements temporaires	75 209	100 990
Emprunts bancaires	<u>(179 900)</u>	<u>(41 000)</u>
	<u>(91 214)</u>	<u>66 836</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES****REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Contributions des adhérents	161 385	139 446
Contribution de La Financière agricole du Québec	322 699	278 963
Intérêts et revenus de placements temporaires	842	3 270
Autres revenus	<u>13</u>	<u>13</u>
	<u>484 926</u>	<u>421 692</u>
DÉPENSES		
Compensations aux adhérents	559 828	674 875
Perte sur placements temporaires		4 926
Intérêts	5 865	1 173
Autres dépenses	<u>14</u>	<u>14</u>
	<u>565 707</u>	<u>680 974</u>
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(80 781)	(259 282)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(291 610)</u>	<u>(32 328)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(372 391)</u>	<u>(291 610)</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES****BILAN**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	237	
Débiteurs et intérêts courus	3 556	1 923
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 21)	33 561	23 017
À recevoir du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole		414
Avances aux adhérents (note 24)	<u>142 863</u>	<u>23 519</u>
	<u>180 217</u>	<u>48 873</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		249
Créditeurs et frais courus (note 19)	28 188	39 947
Dû à La Financière agricole du Québec (note 12)	326 146	94 508
Contributions non gagnées	81 481	15 073
Provision pour compensations	<u>116 793</u>	<u>190 706</u>
	552 608	340 483
DÉFICIT (note 32)	<u>(372 391)</u>	<u>(291 610)</u>
	<u>180 217</u>	<u>48 873</u>

Norman Johnston, président-directeur général par intérim
 Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE****REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Contributions des adhérents	24 285	26 526
Contribution de La Financière agricole du Québec	22 670	24 884
Intérêts et revenus de placements temporaires	<u>1 835</u>	<u>2 650</u>
	<u>48 790</u>	<u>54 060</u>
DÉPENSES		
Indemnités aux adhérents	40 948	42 205
Perte sur placements temporaires	2 191	3 941
Intérêts sur indemnités	<u>46</u>	<u>386</u>
	<u>43 185</u>	<u>46 532</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 605	7 528
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>59 677</u>	<u>52 149</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>65 282</u></u>	<u><u>59 677</u></u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE****BILAN**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	55	1 281
Placements temporaires (note 10)	10 290	32 877
Débiteurs et intérêts courus	377	1 926
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 21)	<u>41 290</u>	<u>9 413</u>
	52 012	45 497
Placements (note 16)	<u>17 641</u>	<u>17 616</u>
	<u>69 653</u>	<u>63 113</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	294	421
Contributions non gagnées	206	247
Provision pour indemnités	<u>3 871</u>	<u>2 768</u>
	4 371	3 436
EXCÉDENT (note 33)	<u>65 282</u>	<u>59 677</u>
	<u>69 653</u>	<u>63 113</u>

Norman Johnston, président-directeur général par intérim
 Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE****ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT	11 686	
Contributions des participants	21 565	13 664
Contributions de La Financière agricole du Québec	32 540	13 759
Aide de transition du gouvernement du Canada	107	5 350
Intérêts distribués dans les comptes des participants	162	81
Retraits des participants	<u>(40 756)</u>	<u>(21 168)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>25 304</u>	<u>11 686</u>

BILAN

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
À recevoir de la Financière agricole du Québec (note 21)	<u>25 304</u>	<u>11 686</u>
PASSIF		
À court terme		
Comptes des participants	12 504	11 686
Mesures transitoires à verser aux comptes des participants (note 25)	<u>12 800</u>	
	<u>25 304</u>	<u>11 686</u>

Norman Johnston, président-directeur général par intérim
 Laurent Pellerin, président du Conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, d'investissement et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux producteurs agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux producteurs de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole du Québec et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles. Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

La couverture offerte par le programme s'applique aux productions non contingentées et non stabilisées, à l'exception des produits «pommes», «pommes de terre», «canola» et «soya», ainsi qu'aux productions admissibles au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

Suite à l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants auront cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum de 20 % par année, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

IV) Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), établi en vertu d'un accord Canada-Québec, met à la disposition de la clientèle agricole affectée par la crise de la vache folle, une aide financière. Dans la première phase, le programme couvre la période du 20 mai au 31 août 2003 et prévoit un soutien à l'abattage pour les producteurs de bovins et d'autres ruminants assumé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Quant à la deuxième phase, le programme relatif aux animaux de réforme offre une aide financière aux producteurs laitiers, aux éleveurs de veaux d'embouche et d'autres ruminants pour compenser la baisse importante du prix sur les marchés. Ce programme s'applique aux animaux en inventaire au 1^{er} septembre 2003. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les provinces.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

V) Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB et Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB

Le programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière aux éleveurs de bouvillons et de bovins d'abattage ainsi qu'aux éleveurs de bovins de semi-finition pour contrer la baisse du prix sur le marché. Le programme couvre les animaux détenus au 20 mai 2003 et vendus entre le 20 mai et le 31 décembre 2003.

Le programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière correspondant à 40 % des coûts prévus à la deuxième phase du programme fédéral et prévoit une bonification du taux de réforme appliqué au programme pour la catégorie «bovin laitier».

L'administration de ces deux programmes a été confiée à La Financière agricole du Québec.

VI) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été institué le 31 octobre 2003 suite à la signature de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec dans le but de mettre en œuvre l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme.

À cette fin, le programme exige la constitution de fonds individuels recevant les dépôts du participant et prévoit le retrait des liquidités ainsi que le versement de contributions gouvernementales compensant la baisse de revenu en fonction du niveau de couverture choisi par le participant.

La première année d'application du programme est 2003. Au 31 mars 2004, le programme n'était pas encore mis en place au Québec.

VII) Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)

Le Programme canadien du revenu agricole, établi en vertu de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme canadien du revenu agricole découlant de l'Accord-cadre Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles, 2000-2003, couvre les années financières 2000, 2001 et 2002. Tout comme l'ACRA, qui couvrait les années 1998 et 1999, le PCRA vient en aide aux entreprises agricoles qui ont subi des baisses de revenus importantes. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60% et de 40 % du coût global du programme en considérant les indemnités et les compensations versées aux producteurs en vertu d'autres programmes provinciaux d'assurance.

Au 11 mars 2004, tous les actifs et les passifs du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole étaient liquidés et le solde de la part des producteurs de 431 milliers de dollars était transféré au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à titre de crédit de cotisation. Les éléments s'établissaient comme suit avant la liquidation au 13 février 2004 :

	13 février 2004	2003
Actifs à court terme	567	501
À recevoir du gouvernement du Canada		377
Dû au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(431)	(414)
Dû au gouvernement du Québec	(136)	(464)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

VIII) Financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

IX) Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles en contribuant au paiement de l'intérêt.

X) Aide à l'établissement, au développement et à la formation

Le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation vise à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

XI) Aide financière aux entreprises acéricoles

Un programme d'aide financière aux entreprises acéricoles de même qu'un financement à court terme dans le cadre d'une intervention spéciale en acériculture ont été renouvelés par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser le développement de la mise en marché des produits acéricoles. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XII) Aide financière aux entreprises apicoles

Un programme d'aide financière aux entreprises apicoles a été autorisé par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser la reconstitution du cheptel apicole. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XIII) Financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de dépenses de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les provisions ainsi que certaines charges à payer. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates.

État des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

La participation de 37,5 % dans une coentreprise que détient la Société dans le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes est inscrite selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Le Fonds d'assurance-récolte et le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la Loi sur La Financière agricole du Québec. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la Loi sur La Financière agricole du Québec.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Un placement est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. À ce moment, la constatation du revenu d'intérêt cesse et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

S'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Matériel et équipement	20 % et 33,33 %
Développement informatique	20 % et 33,33 %

Aide gouvernementale reportée

Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations du secteur forestier sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (suite)

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires, les placements temporaires et les emprunts bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2003 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 32.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (note 7)	25 643	
Contribution du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	<u>1 677</u>	<u>1 679</u>
	<u>332 320</u>	<u>306 679</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

5. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2004	2003
Accord cadre Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles		71 292
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle	115 378	
Entente fédérale-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole	3 082	2 875
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	26 834	5 645
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	25 045	28 179
Accord Canada-Québec établissant le programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	50 281	
	<u>220 620</u>	<u>107 991</u>

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2004	2003
Assurance stabilisation des revenus agricoles	143 179	84 403
Assurance récolte	22 663	20 713
Programme canadien du revenu agricole	3 082	2 875
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	1 415	
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (note 7)	50 281	
	<u>220 620</u>	<u>107 991</u>

Le gouvernement du Canada rembourse 60 % (2003 : 50 %) des frais d'administration du Programme d'assurance récolte et 60 % des frais d'administration du Programme canadien du revenu agricole et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

Au cours de l'exercice, La Financière agricole s'est entendue avec le gouvernement du Canada concernant l'imputation du montant résiduel de 51,5 millions de dollars suite à la suspension du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) pour certaines productions, conformément à l'article 4.4 de l'Entente Canada-Québec concernant l'aide supplémentaire aux programmes généraux de gestion des risques agricoles dont le montant obtenu au cours de l'exercice 2001-2002 totalisait 56,1 millions de dollars. Conséquemment, 28,8 millions de dollars sont alloués pour la contribution au CSRA et 22,7 millions de dollars pour le Programme d'aide à l'établissement dont les dépenses à ces programmes ont été imputées au cours des trois exercices antérieurs.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

**7. RAPPROCHEMENT DES DÉPENSES ET DES REVENUS
POUR LES PROGRAMMES D'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)**

Assumé par :	Gouvernement du Canada	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	La Financière agricole du Québec	Total
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)				
Phase 1 :	31 742	2 022	19 140	52 904
Phase 2 :	17 725			17 725
	<u>49 467</u>	<u>2 022</u>	<u>19 140</u>	<u>70 629</u>
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB		10 000		10 000
Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB		<u>13 300</u>		<u>13 300</u>
Total des indemnités	49 467	25 322	<u>19 140</u>	<u>93 929</u>
Frais d'administration	<u>814</u> 50 281	<u>321</u> 25 643		
Contributions reçues au cours de l'exercice	<u>(32 091)</u>	<u>(10 225)</u>		
Contributions à recevoir	<u>18 190</u>	<u>15 418</u>		

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	40 873	39 676
Services de transport et de communication	3 174	3 200
Loyers	3 338	3 217
Services professionnels, administratifs et autres	1 607	2 054
Fournitures et approvisionnements	701	985
Amortissement des immobilisations	1 615	1 616
Entretien et réparations	162	307
Dépenses de réaménagement	<u>1 465</u>	<u>500</u>
	<u>52 935</u>	<u>51 555</u>

9. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les composantes liées aux programmes d'assurance, de protection du revenu ainsi qu'aux programmes de financement. Au 31 mars 2003 et 2004, l'excédent affecté à la réserve générale s'établit à 78 122 milliers de dollars.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2004	2003
Obligations		27 444
Bon du trésor		1 481
Papiers commerciaux, 2,29 % à 2,37 %, échéant jusqu'au 19 mai 2004 (la valeur marchande est de 65 802 milliers de dollars; 2003 : 45 651 milliers de dollars)	65 726	45 559
Billets à taux flottant, 2,41 % à 2,45 %, échéant jusqu'au 26 octobre 2004 (la valeur marchande est de 15 010 milliers de dollars; 2003 : égale au coût)	15 000	17 487
Billets promissaires, 2,25 % et 2,27 %, échéant jusqu'au 28 avril 2004 (la valeur marchande est de 9 492 milliers de dollars; 2003 : 9 048 milliers de dollars)	9 483	9 019
	<u>90 209</u>	<u>100 990</u>

Fonds d'assurance-récolte

	2004	2003
Obligations		18 227
Bon du trésor		9 858
Billet à taux flottant, 2,45 %, échéant le 18 octobre 2004 (la valeur marchande est de 10 011 milliers de dollars)	10 000	
Caisse de dépôt et placement du Québec : Dépôts à vue, 2,25 %	290	4 792
	<u>10 290</u>	<u>32 877</u>

11. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Le 12 mars 2004, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une nouvelle convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars (2003 : 100 millions de dollars). Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer la mise en place et le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2004	2003
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2005	<u>21 000</u>	<u>23 000</u>

12. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2004	2003
Portant intérêts à des taux variant entre 2,23 % et 2,8 %, échéant jusqu'au 28 janvier 2005, remboursables à l'échéance	<u>326 146</u>	<u>94 508</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

13. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Contributions à recevoir – programmes ESB (note 7)	15 418	
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	8 817	7 428
Opérations reliées au financement du secteur forestier	161	252
	<u>24 396</u>	<u>7 680</u>
Versements à recevoir à court terme	17 966	1 167
	<u>6 430</u>	<u>6 513</u>

14. PRÊTS

	2004	2003
Soldes des prêts portant intérêts au taux de :		
2,5 %	6 139	7 506
5 %	1 533	1 868
7 %	1 335	1 583
8 %	5 724	7 126
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	263	382
	<u>14 994</u>	<u>18 465</u>
Versements à recevoir à court terme	1 761	2 026
	<u>13 233</u>	<u>16 439</u>
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	42	188
1 à 5 ans	1 945	2 747
plus de 5 ans	13 007	15 530
	<u>14 994</u>	<u>18 465</u>

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit forestier dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement.

15. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

En mars 2004, la Société a acquis un bloc d'actifs représentant une unité d'exploitation dans l'industrie porcine. La direction n'entend pas exploiter la ferme et prévoit disposer ces actifs à court terme. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de vente.

En vertu de l'article 18 de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers doit rembourser à la Société le montant des pertes et des dépenses admissibles par règlement. Par ailleurs, les sommes recouvrées par la Société seront retournées au Fonds jusqu'à concurrence des sommes utilisées pour la protection de la créance.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

16. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2004	2003
Actions ordinaires – placements de portefeuille	350	200
Actions ordinaires – société satellite	125	
	475	200
Débitures, 9 % et 10 %, échéant jusqu'en février 2014.		
Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 75 809 \$ en 2005, 262 918 \$ en 2006, 409 464 \$ en 2007, 427 437 \$ en 2008 et 1 697 406 \$ pour les exercices futurs	2 873	460
Versements à recevoir à court terme	76	
	2 797	460
	3 272	660

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

Le placement dans la société satellite est comptabilisé au coût d'acquisition compte tenu que l'investissement s'est effectué en fin d'année financière et conséquemment aucune quote-part des résultats de la société satellite n'est constatée au 31 mars 2004.

Au 31 mars 2004, il n'y avait aucune provision pour pertes.

Fonds d'assurance-récolte

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement du Fonds d'assurance-récolte et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés dans les placements temporaires, sont également placés dans un fonds particulier.

	2004	2003
Dépôts à participation, au coût (la valeur marchande est de 23 716 milliers de dollars; 2003 : égale au coût)	17 641	17 616

17. IMMOBILISATIONS

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Matériel et équipement	2 625	1 392	1 233
Développement informatique	4 935	2 708	2 227
	7 560	4 100	3 460
			3 694

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

18. EMPRUNTS BANCAIRES

	2004	2003
Billets promissaires – institutions financières, 2,2 % et 3,06 %, échéant jusqu'au 28 janvier 2005	149 700	41 000
Acceptations bancaires – institutions financières, 2,2 % et 3,04 %, échéant jusqu'au 10 septembre 2004	50 000	
	<u>199 700</u>	<u>41 000</u>

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2004, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières pour des montants autorisés totalisant 638 millions de dollars. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

19. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2004	2003
Rémunération	2 437	1 761
Fonctionnement	2 157	2 166
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	1 730	2 269
Subvention en capital	6 987	7 430
Autres	171	370
	<u>13 482</u>	<u>13 996</u>

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2004	2003
Crédits de cotisation relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes Canada Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	13 908	10 334
l'aide de transition	12 557	14 090
Comptes à payer	1 723	15 523
	<u>28 188</u>	<u>39 947</u>

20. AIDE FÉDÉRALE REPORTÉE

Le 11 mars 2004, La Financière agricole a encaissé 55 millions de dollars du gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada-Québec sur l'aide de transition. De ce montant, 11 millions de dollars, destinés aux producteurs ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole, seront versés au cours du prochain exercice.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

21. DÛ AUX FONDS

	2004	2003
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	33 561	23 017
Fonds d'assurance-récolte :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	390	405
Portant intérêts au taux de 2,2 %, échéant le 30 avril 2004	40 900	9 008
	41 290	9 413
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	12 800	
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	12 504	11 686
	25 304	11 686
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes (gouvernement du Canada) :		
Intérêts courus		3
Portant intérêts au taux de 2,2 %, échéant le 30 avril 2004	7 827	4 866
	7 827	4 869
	107 982	48 985

22. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 128	4 128
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moins de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008	12 000	12 000
	16 128	16 128

23. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2004	2003
Solde au début	10 662	9 973
Charge de l'exercice	3 048	1 254
Prestations versées au cours de l'exercice	(754)	(565)
Solde à la fin	12 956	10 662

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

24. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte pour les productions dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2004	2003
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	140 687	23 519
Producteurs de pommes de terre	2 176	
	<u>142 863</u>	<u>23 519</u>

25. MESURES TRANSITOIRES À VERSER AUX COMPTES DES PARTICIPANTS

Le 26 novembre 2003, le conseil d'administration de La Financière agricole entérinait des mesures afin de faciliter la transition du Compte de stabilisation du revenu agricole vers le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

Au 31 mars 2004, La Financière agricole ne disposait pas de toute l'information nécessaire pour effectuer les calculs et conséquemment aucune contribution n'a été faite aux comptes des participants à cette date.

26. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2005, 2006 et 2007 totalisent 5 993 milliers de dollars (2003 : 5 618 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2004-2005 sont de 1 100 milliers de dollars (2003 : 1 100 milliers de dollars). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les trois exercices financiers subséquents.

27. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 284 milliers de dollars (2003 : 1 262 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

28. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit :

	2004	2003
Loyers et dépenses de réaménagement – Société immobilière du Québec	4 360	3 473
Fournitures – Fonds des services gouvernementaux	1 442	1 519
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	500

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

28. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2004	2003
Revenus d'intérêts :		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	5 834	949
Dépenses d'intérêts :		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	633	1 182
Fonds d'assurance-récolte	976	134
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	162	81
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes	223	40

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires aux taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.
- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.
- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débentures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	14 994	14 524
Actions ordinaires	475	475
Débentures	2 873	2 552
À recevoir du gouvernement du Québec	6 430	6 430
Avance du gouvernement du Québec	16 128	16 128

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour prêts douteux. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants :

Transformation alimentaire	68,8 %
Distribution alimentaire	13,3 %
Production agricole	17,9 %

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leur fluctuation sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

30. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

31. INFORMATIONS AFFÉRENTES AU SECTEUR FORESTIER

La Financière agricole est mandatée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour administrer les opérations reliées au financement du secteur forestier. Les revenus et les dépenses ainsi que l'actif et le passif reliés à ces opérations sont inclus dans les états financiers de la Société et se détaillent comme suit :

	2004	2003
Revenus		
Contribution du gouvernement du Québec	1 677	1 679
Autres	153	177
	<u>1 830</u>	<u>1 856</u>
Dépenses		
Contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	215	201
Contribution au paiement de l'intérêt	335	423
Frais d'administration	1 217	1 142
Autres	63	90
	<u>1 830</u>	<u>1 856</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

31. INFORMATIONS AFFÉRENTES AU SECTEUR FORESTIER (suite)

	2004	2003
Actif		
Actifs à court terme	568	871
À recevoir du gouvernement du Québec	448	287
Prêts	1 502	1 922
Immobilisations	66	75
	<u>2 584</u>	<u>3 155</u>
Passif		
Passifs à court terme	2 154	2 848
Aide gouvernementale reportée	66	75
Provision pour congés de maladie	364	232
	<u>2 584</u>	<u>3 155</u>

32. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde (déficitaire) au 31 mars 2003	Contributions	Compensations	Intérêts et autres dépenses	Solde (déficitaire) au 31 mars 2004
Veaux d'embouche	2 243	83 802	100 881	696	(14 140)
Bouvillons et bovins d'abattage	(370)	31 085	34 632	290	(3 627)
Veaux de lait	10 154	24 286	32 567	495	2 368
Veaux de grain	(4 507)	22 038	15 059	105	2 577
Porcelets	(51 185)	88 764	91 542	(123)	(54 086)
Porcs	(35 499)	66 282	122 858	(1 788)	(93 863)
Agneaux	(2 413)	21 121	19 579	167	(704)
Pommes de terre	9 082		(5)	220	9 307
Céréales, maïs-grain et soya	(215 248)	143 768	142 658	(5 061)	(219 199)
Pommes	(3 867)	2 938	57	(38)	(1 024)
	<u>(291 610)</u>	<u>484 084</u>	<u>559 828</u>	<u>(5 037)</u>	<u>(372 391)</u>

Produits assurables	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2003	1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003
Bouvillons et bovins d'abattage	2003	1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003
Veaux de lait	2003	1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003
Veaux de grain	2003	1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003
Porcelets	2003	1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004
Porcs	2003	1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004
Agneaux	2003	1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003
Pommes de terre	2002	1 ^{er} août 2002 au 31 juillet 2003
Céréales	2002	1 ^{er} août 2002 au 31 juillet 2003
Maïs-grain	2002	1 ^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2003
Soya	2002	1 ^{er} septembre 2002 au 31 août 2003
Canola	2002	15 août 2002 au 14 août 2003
Pommes	2002	15 août 2002 au 14 août 2003

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

33. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	Solde au 31 mars 2003	Année d'assurance 2003			Solde au 31 mars 2004
		Contri- butions	Indem- nités	Intérêts et perte sur placements temporaires	
Système collectif	46 548	16 188	14 863	865	48 738
Système individuel	13 129	30 767	26 085	(1 267)	16 544
	<u>59 677</u>	<u>46 955</u>	<u>40 948</u>	<u>(402)</u>	<u>65 282</u>

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,
Norman Johnston, président-directeur général par intérim
Sylvie Grondin, CGA, vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 21 mai 2004

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2004 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte, l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 21 mai 2004

LOTO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS	3 760 743	3 749 410
COÛT DES VENTES (note 3)	<u>1 463 463</u>	<u>1 458 654</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>2 297 280</u>	<u>2 290 756</u>
FRAIS D'EXPLOITATION		
Dépenses d'opération	603 052	618 149
Amortissement des immobilisations	80 150	77 440
Amortissement des brevets		309
Amortissement des frais reportés	2 183	2 359
Intérêts – net (note 4)	<u>12 177</u>	<u>7 856</u>
	<u>697 562</u>	<u>706 113</u>
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	<u>1 599 718</u>	<u>1 584 643</u>
Paiements spéciaux (note 5)	28 165	26 873
Taxe sur les produits et services	49 553	52 093
Taxe de vente du Québec	<u>56 750</u>	<u>59 603</u>
	<u>134 468</u>	<u>138 569</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>1 465 250</u></u>	<u><u>1 446 074</u></u>

INFORMATION SECTORIELLE (note 21)

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT	234 565	192 796
Bénéfice net	<u>1 465 250</u>	<u>1 446 074</u>
	<u>1 699 815</u>	<u>1 638 870</u>
Dividendes	(1 493 000)	(1 311 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(13 559)	(14 575)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (note 6)	(2 712)	(2 915)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	<u>(55 997)</u>	<u>(75 815)</u>
	<u>(1 565 268)</u>	<u>(1 404 305)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>134 547</u></u>	<u><u>234 565</u></u>

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	52 586	46 854
Encaisse	14 001	15 943
Placement temporaire		14 956
Débiteurs (note 8)	71 085	75 674
Stocks (note 9)	14 312	15 811
Frais payés d'avance	<u>21 629</u>	<u>30 987</u>
	173 613	200 225
Placements	39 711	40 598
Immobilisations (note 10)	793 546	745 930
Frais reportés, au coût amorti (note 11)	<u>3 531</u>	<u>3 078</u>
	<u>1 010 401</u>	<u>989 831</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 12)	602 787	519 176
Lots aux gagnants	69 313	53 817
Créditeurs et frais courus (note 13)	175 349	143 389
Provisions relatives aux lots (note 14)	9 807	18 574
Revenus reportés	<u>18 428</u>	<u>20 140</u>
	875 684	755 096
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	<u>134 547</u>	<u>234 565</u>
	<u>134 717</u>	<u>234 735</u>
	<u>1 010 401</u>	<u>989 831</u>
ENGAGEMENTS (note 15)		

Pour le Conseil d'administration,
Alain Cousineau, président du conseil d'administration
Robert Crevier, membre du conseil d'administration

LOTO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
 de l'exercice terminé le 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 465 250	1 446 074
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	80 150	77 440
Amortissement des brevets		309
Amortissement des frais reportés	2 183	2 359
Contribution nette dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu	4 869	4 227
Quote-part des résultats de Technologies Nter, s.e.c.		(520)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 17)	<u>27 319</u>	<u>(24 235)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 579 771</u>	<u>1 505 654</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 457 000)	(1 367 000)
Emprunts bancaires	83 611	132 613
Contributions au gouvernement du Québec	(55 997)	(78 531)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(13 559)	(14 575)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	<u>(2 712)</u>	<u>(2 915)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 445 657)</u>	<u>(1 330 408)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(148 852)	(189 737)
Dépôts pour l'acquisition d'immobilisations	9 990	17 055
Acquisition de placements (note 2)	(237)	36
Distribution à la Société en commandite Manoir Richelieu	(4 307)	(5 144)
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu	762	487
Acquisition de frais reportés	<u>(2 636)</u>	<u>(3)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(145 280)</u>	<u>(177 306)</u>
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(11 166)	(2 060)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>77 753</u>	<u>79 813</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 17)	<u><u>66 587</u></u>	<u><u>77 753</u></u>

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc. sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, les placements dans Technologies Nter inc. et dans Technologies Nter, société en commandite ont été comptabilisés à la valeur de consolidation. En octobre 2003, la Société a acquis 50 actions ordinaires de catégorie A de Technologies Nter inc. et 50 000 parts de catégorie A de Technologies Nter, société en commandite pour une considération de 7 879 000 \$, portant sa participation dans ces entités à cent p. cent.

Les éléments d'actif et de passif nets acquis se détaillent comme suit :

Encaisse	7 642
Immobilisations	732
Éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	<u>(495)</u>
Coût d'acquisition total	<u><u>7 879</u></u>

Le montant payé en espèces pour l'acquisition (7 879 000 \$), déduction faite des espèces acquises (7 642 000 \$), représente 237 000 \$.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Revenus

Loteries

Le revenu brut des ventes de billets de loterie et de bingo est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets de loteries instantanées, lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les revenus provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Multimédia

Les revenus représentent des redevances basées sur un certain pourcentage du total du prix de vente au consommateur d'un billet de loterie avec cédérom. Ces revenus sont reconnus lorsque l'imprimeur livre les billets de loterie avec cédérom aux sociétés de loteries.

Coût des ventes

Loteries et bingos

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos et de certains produits du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Loteries et Loteries vidéo

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de remplacement.

Restauration

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement. Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes :

Aliments et boissons

Matériel de cuisine et d'hôtellerie

coût moyen

stock de base

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Placements temporaires**

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et durées suivantes :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Immeubles	Linéaire intérêt composé à 5 %	2 % à 6 2/3 % 40 ans
Aménagement des stationnements	Linéaire intérêt composé à 5 %	6 2/3 % 40 ans
Aménagement des stationnements loués	Linéaire	2,86 % et 6 2/3 %
Aménagement intérieur	Linéaire intérêt composé à 5 %	10 % et 14,29 % 40 ans
Aménagement extérieur	Linéaire intérêt composé à 5 %	10 % et 14,29 % 40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 % à 20 %
Mobilier de bureau	Linéaire	10 % et 20 %
Matériel roulant	Linéaire	5 % et 30 %
Équipement	Linéaire	10 % à 50 %

Frais reportés

Les frais de premier établissement liés au complexe de villégiature et à l'agrandissement du Casino du Lac-Leamy sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Une compensation financière équivalente à une année de commission est versée à chaque exploitant se prévalant du programme de retrait volontaire d'appareils de loterie vidéo. Cette compensation est reportée et amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COÛT DES VENTES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Loteries		
Lots attribués	962 692	953 225
Commissions aux détaillants	123 595	125 858
Impression des billets	35 862	33 329
Montants à reporter	<u>1 122 149</u>	<u>1 112 412</u>

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

3. COÛT DES VENTES (suite)

	2004	2003
Montants reportés	1 122 149	1 112 412
Casinos, restauration, hébergement		
Ristournes promotionnelles	19 577	18 737
Restauration	24 207	26 577
	43 784	45 314
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	276 842	280 007
Impression	1 132	1 110
	277 974	281 117
Bingos		
Lots attribués	16 734	17 036
Commissions aux exploitants	2 091	2 112
Impression des cartes	731	663
	19 556	19 811
	1 463 463	1 458 654

4. INTÉRÊTS – NET

	2004	2003
Intérêts sur emprunts bancaires	13 112	8 652
Intérêts sur dépôts à terme	(935)	(796)
	12 177	7 856

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2004	2003
Compensation au gouvernement du Canada	14 247	14 000
Contribution nette dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu	4 869	4 227
Commissions spéciales aux OSBL	842	807
Compensations aux OSBL participants	7 386	7 519
Compensations aux OSBL non participants	821	840
Quote-part des résultats de Technologies Nter, s.e.c.		(520)
	28 165	26 873

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M\$ en dollars de 1979, soit 59,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 (2003 : 57,8 M\$).

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX (suite)**Compensation au gouvernement du Canada (suite)**

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)**Participants**

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4% des ventes de billets du bingo, moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu, ou 50 % du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets du produit LE GRAND TOUR, moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu, aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo, qui ne participent pas au bingo de la Société.

6. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET À L'ACTION HUMANITAIRE INTERNATIONALE

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement au Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 % et à 1 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

7. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 500	5 250
Ministère de la Santé et des Services sociaux	47 000	47 000
Ministère de la Sécurité publique	3 497	3 000
Ministère des Affaires municipales		300
Ministère des Finances		20 265
	<u>55 997</u>	<u>75 815</u>

LOTO-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

8. DÉBITEURS

	2004	2003
Grossistes	28 654	25 805
Détaillants	27 967	27 440
Divers	14 464	22 429
	<u>71 085</u>	<u>75 674</u>

9. STOCKS

	2004	2003
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	119	
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loterie vidéo	5 161	7 133
Restauration		
Aliments et boissons	5 663	5 314
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	3 369	3 364
	<u>9 032</u>	<u>8 678</u>
	<u>14 312</u>	<u>15 811</u>

10. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	32 105		32 105	32 105
Immeubles	286 508	71 436	215 072	221 256
Aménagement des stationnements	127 871	48 363	79 508	83 285
Aménagement des stationnements loués	5 271	2 220	3 051	3 327
Aménagement intérieur	177 845	78 833	99 012	100 055
Aménagement extérieur	29 870	16 865	13 005	15 169
Améliorations locatives	33 563	21 378	12 185	14 377
Mobilier de bureau	27 763	15 692	12 071	13 154
Matériel roulant	2 937	954	1 983	1 989
Équipement	534 915	270 538	264 377	168 121
Oeuvres d'art	4 220		4 220	3 854
Immobilisations en cours	56 957		56 957	89 238
	<u>1 319 825</u>	<u>526 279</u>	<u>793 546</u>	<u>745 930</u>

Les immobilisations en cours représentent des projets informatiques en développement au montant de 37,0 M\$ (2003 : 18,3 M\$) et de l'équipement non utilisé au montant de 20,0 M\$ (2003 : 70,9 M\$).

Des immobilisations mises hors service au coût de 2,5 M\$, entièrement amorties au 31 mars 2004, sont incluses dans l'équipement.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

11. FRAIS REPORTÉS, AU COÛT AMORTI

	2004	2003
Frais de premier établissement	1 028	3 078
Compensation financière	2 503	
	<u>3 531</u>	<u>3 078</u>

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 700,0 M\$ et ils portent intérêt au taux du marché.

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Fournisseurs et frais courus	121 245	135 544
Dividendes	36 000	
Société en commandite Manoir Richelieu	6 923	4 239
Taxe de vente du Québec	6 063	512
Taxe sur les produits et services	5 118	278
Technologies Nter, s.e.c.		2 816
	<u>175 349</u>	<u>143 389</u>

14. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2004	2003
Provision pour les lots non réclamés	5 372	7 243
Provision pour les écarts de structures de lots	4 435	11 331
	<u>9 807</u>	<u>18 574</u>

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pan-canadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingos et à certains produits du secteur loteries est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

15. ENGAGEMENTS**Baux**

En vertu d'un bail échéant en juin 2008 avec une option de renouvellement de cinq ans, la Société doit verser un montant total minimum de 41,2 M\$ (2003 : 2,4 M\$) pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec SITQ National inc., représentant au consolidé, un engagement de 20,6 M\$ (2003 : 1,2 M\$). De plus, la Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de 2 à 5 ans.

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS (suite)

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2005	15 143
2006	14 140
2007	13 480
2008	12 409
2009	7 892
2010 et subséquemment :	<u>11 535</u>
	<u>74 599</u>

Contributions au gouvernement du Québec*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)*

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,5 M\$ par année civile pendant cinq ans jusqu'à l'année 2008. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 17,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,5 M\$ par année pendant cinq ans jusqu'au 30 septembre 2007, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

17. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2004	2003
Espèces et quasi-espèces		
Fonds en caisse – casinos	52 586	46 854
Encaisse	14 001	15 943
Placement temporaire		14 956
	<u>66 587</u>	<u>77 753</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	4 589	(8 007)
Stocks	1 499	(7 037)
Frais payés d'avance	(632)	(3 580)
Lots aux gagnants	15 496	2 799
Créditeurs et frais courus	16 846	5 593
Provisions relatives aux lots	(8 767)	(18 987)
Revenus reportés	<u>(1 712)</u>	<u>4 984</u>
	<u>27 319</u>	<u>(24 235)</u>
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	<u>8 964</u>	<u>10 694</u>
Frais payés d'avance transférés aux immobilisations	<u>9 990</u>	<u>17 055</u>

18. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la société mère, de La Société des loteries vidéo du Québec inc., de La Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 2,1 M\$ (2003 : 1,8 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les membres du personnel de la Société des casinos du Québec inc. et de Resto-Casino inc. participent au Régime de retraite à cotisations déterminées. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite participent à un REÉR collectif. Ces régimes, à cotisations déterminées, dont l'adhésion est facultative, permettent à l'employé l'acquisition immédiate de la cotisation de l'employeur qui est égale à celle de l'employé dans les limites prévues par les régimes. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 8,8 M\$ (2003 : 8,1 M\$).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice 2003, la Société a bénéficié des services de consultation et de gestion de la part d'une société en commandite, propriété conjointe de Loto-Québec et d'un tiers, lesquels s'élevaient à 36,0 M\$.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

LOTO-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

21. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs d'activité	2004						Élimination transac- tions inter- sociétés	Chiffres consolidés
	Loteries	Casinos Restau- ration Héber- gement	Loteries vidéo	Bingos	Multi- média	Corporatif		
Revenus								
Jeux	1 812 785	728 906	1 128 847	36 929	642		(208)	3 707 901
Restauration		79 617					(39 222)	40 395
Hébergement		12 447						12 447
	<u>1 812 785</u>	<u>820 970</u>	<u>1 128 847</u>	<u>36 929</u>	<u>642</u>		<u>(39 430)</u>	<u>3 760 743</u>
Coût des ventes								
Jeux	1 122 357	19 577	277 974	19 556			(208)	1 439 256
Restauration		24 207						24 207
	<u>1 122 357</u>	<u>43 784</u>	<u>277 974</u>	<u>19 556</u>			<u>(208)</u>	<u>1 463 463</u>
Bénéfice brut	<u>690 428</u>	<u>777 186</u>	<u>850 873</u>	<u>17 373</u>	<u>642</u>		<u>(39 222)</u>	<u>2 297 280</u>
Frais								
d'exploitation								
Dépenses d'opération ^{(1) (2)}	125 953	435 556	36 094	5 580	5 905	33 186	(39 222)	603 052
Amortissement des immobili- sations	8 034	40 983	19 687	497	106	10 843		80 150
Amortissement des brevets								
Amortissement des frais reportés		2 050	133					2 183
Intérêts – net		(840)	(62)	(10)	(9)	13 098		12 177
	<u>133 987</u>	<u>477 749</u>	<u>55 852</u>	<u>6 067</u>	<u>6 002</u>	<u>57 127</u>	<u>(39 222)</u>	<u>697 562</u>
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	<u>556 441</u>	<u>299 437</u>	<u>795 021</u>	<u>11 306</u>	<u>(5 360)</u>	<u>(57 127)</u>		<u>1 599 718</u>
Paielements spéciaux ⁽¹⁾	15 089	4 869		8 207				28 165
Taxe sur les produits et services ⁽¹⁾	17 371	9 598	22 568	471		(455)		49 553
Taxe de vente du Québec ⁽¹⁾	19 855	11 003	25 874	540		(522)		56 750
	<u>52 315</u>	<u>25 470</u>	<u>48 442</u>	<u>9 218</u>		<u>(977)</u>		<u>134 468</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>504 126</u>	<u>273 967</u>	<u>746 579</u>	<u>2 088</u>	<u>(5 360)</u>	<u>(56 150)</u>		<u>1 465 250</u>

(1) Des coûts indirects ont été assumés par le secteur corporatif et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 20,3 M\$ a été imputé aux résultats du secteur des loteries, un montant de 52,2 M\$ au secteur des casinos, un montant de 50,4 M\$ à celui des loteries vidéo et un montant de 2,1 M\$ à celui des bingos.

(2) L'apport aux OSBL participants a été augmenté par le versement d'une compensation d'un montant équivalent au bénéfice net du secteur d'activité des bingos. Un montant de 2,1 M\$ est imputé au secteur corporatif.

LOTO-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

21. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Secteurs d'activité	2003							Chiffres consolidés
	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingos	Multi- média	Corporatif	Élimination transac- tions inter- sociétés	
Revenus								
Jeux	1 834 423	747 463	1 076 943	37 605	927		(504)	3 696 857
Restauration		80 714					(40 662)	40 052
Hébergement		12 501						12 501
	<u>1 834 423</u>	<u>840 678</u>	<u>1 076 943</u>	<u>37 605</u>	<u>927</u>		<u>(41 166)</u>	<u>3 749 410</u>
Coût des ventes								
Jeux	1 112 916	18 737	281 117	19 811			(504)	1 432 077
Restauration		26 577						26 577
	<u>1 112 916</u>	<u>45 314</u>	<u>281 117</u>	<u>19 811</u>			<u>(504)</u>	<u>1 458 654</u>
Bénéfice brut	<u>721 507</u>	<u>795 364</u>	<u>795 826</u>	<u>17 794</u>	<u>927</u>		<u>(40 662)</u>	<u>2 290 756</u>
Frais d'exploitation								
Dépenses d'opération ⁽¹⁾⁽²⁾	131 949	439 618	40 350	5 416	5 133	36 345	(40 662)	618 149
Amortissement des immobilisations	18 271	45 582	2 600	510	129	10 348		77 440
Amortissement des brevets					309			309
Amortissement des frais reportés		2 359						2 359
Intérêts – net		(625)	(40)	(9)	(8)	8 538		7 856
	<u>150 220</u>	<u>486 934</u>	<u>42 910</u>	<u>5 917</u>	<u>5 563</u>	<u>55 231</u>	<u>(40 662)</u>	<u>706 113</u>
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	<u>571 287</u>	<u>308 430</u>	<u>752 916</u>	<u>11 877</u>	<u>(4 636)</u>	<u>(55 231)</u>		<u>1 584 643</u>
Paielements spéciaux ⁽¹⁾	14 807	4 227		8 359		(520)		26 873
Taxe sur les produits et services ⁽¹⁾	18 371	10 654	21 950	452		666		52 093
Taxe de vente du Québec ⁽¹⁾	20 944	12 214	25 164	518		763		59 603
	<u>54 122</u>	<u>27 095</u>	<u>47 114</u>	<u>9 329</u>		<u>909</u>		<u>138 569</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>517 165</u>	<u>281 335</u>	<u>705 802</u>	<u>2 548</u>	<u>(4 636)</u>	<u>(56 140)</u>		<u>1 446 074</u>

(1) Des coûts indirects ont été assumés par le secteur corporatif et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 20,0 M\$ a été imputé aux résultats du secteur des loteries, un montant de 53,8 M\$ au secteur des casinos, un montant de 49,6 M\$ à celui des loteries vidéo et un montant de 2,1 M\$ à celui des bingos.

(2) L'apport aux OSBL participants a été augmenté par le versement d'une compensation d'un montant équivalant au bénéfice net du secteur d'activité des bingos. Un montant de 2,5 M\$ est imputé au secteur corporatif.

LOTO-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Le conseil d'administration est responsable des états financiers consolidés destinés à l'actionnaire. Il délègue à la direction générale la responsabilité de les préparer et au comité de vérification, celle de les réviser.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de présenter des états financiers fiables. La Direction corporative de la vérification interne veille de façon suivie au bon fonctionnement du système.

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels exigent dans certains cas des jugements émanant de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec est le vérificateur des livres et comptes de la Société. Le comité de vérification et le Vérificateur général se réunissent avec la direction afin de discuter de questions touchant la vérification et les états financiers consolidés. Les membres du comité ne sont liés à la Société qu'à titre d'administrateurs.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Alain Cousineau
Président du conseil d'administration,
président et directeur général

Gérald Houle, CMA
Vice-président corporatif,
Finances et administration

Montréal, le 20 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2004 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 20 mai 2004

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	7 240 000 \$	
Projets spécifiques	40 430	
Subventions fédérales pour projets spécifiques	508 392	
Dons d'œuvres d'art	2 226 503	
Dons – campagne de financement (note 5)		
Commandites financières (note 6)	389 390	
Revenus de placements (note 7)	51 482	
Ventes		553 337 \$
Locations d'espace		154 947
Locations d'expositions	113 351	
Redevances – services alimentaires		55 355
Billetterie	193 070	
Autres revenus	155 702	10 429
	<u>10 918 320</u>	<u>774 068</u>
CHARGES		
Traitements et autres rémunérations	4 499 248	173 094
Services professionnels, administratifs et autres	1 885 048	64 299
Services de transport et communications	760 505	15 478
Fournitures et approvisionnements	609 977	301 562
Locations	861 383	24 350
Entretien et réparations	193 473	5 861
Intérêts et frais d'emprunt	10 355	
Acquisitions d'œuvres d'art (note 8)		
Dons d'œuvres d'art	2 226 503	
Achats d'œuvres d'art	276 030	
Amortissement – œuvres d'art		
Amortissement – immobilisations		
Frais des campagnes de financement (note 5)		
	<u>11 322 522</u>	<u>584 644</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(404 202)	189 424
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT (note 4)	60 743	275 000
Contributions interfonds (note 9)	359 468	(189 424)
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>16 009 \$</u>	<u>275 000 \$</u>

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2004	Total 2003 (note 4)
702 075 \$	37 440 \$			7 979 515 \$	8 428 401 \$
				40 430	271 549
				508 392	570 333
				2 226 503	2 049 435
	317 384			317 384	106 438
				389 390	83 758
				51 482	41 246
				553 337	616 831
				154 947	132 743
				113 351	229 766
				55 355	55 181
				193 070	260 283
				166 131	99 854
702 075	354 824			12 749 287	12 945 818
				4 672 342	4 601 270
				1 949 347	1 796 052
				775 983	751 364
				911 539	916 844
				885 733	858 616
553 758	37 440			199 334	206 024
				601 553	623 064
				2 226 503	2 049 435
				276 030	263 830
					552 060
202 604				202 604	213 194
	38 766			38 766	117 576
756 362	76 206			12 739 734	12 949 329
(54 287)	278 618			9 553	(3 511)
(500 910)			1 412 846 \$	1 247 679	1 251 190
108 574	(278 618)				
(446 623) \$			1 412 846 \$	1 257 232 \$	1 247 679 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN

au 31 mars 2004

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	541 577 \$	
Placements temporaires (note 10)	7 389	
Débiteurs	426 066	104 548 \$
Intérêts courus	17 319	
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités de remboursement	681 716	31 694
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	178 549	
Autres subventions à recevoir		
Stock		158 033
Frais payés d'avance	32 906	
	<u>1 885 522</u>	<u>294 275</u>
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Oeuvres d'art de la Collection Lavalin		
Placements de portefeuille (note 10)	754 961	
Immobilisations (note 11)		
	<u>2 640 483</u> \$	<u>294 275</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires (notes 12 et 13)		
Créditeurs et frais courus	932 768 \$	
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Revenus reportés	23 696	19 275 \$
Dons reportés (note 5)		
Revenus de placements reportés (note 10)	592 510	
Subventions reportées du gouvernement du Québec – Projets spécifiques	369 304	
Subventions fédérales reportées – Projets spécifiques		
Portion court terme de la dette à long terme (note 14)		
	<u>1 918 278</u>	<u>19 275</u>
Avantages sociaux futurs (note 16)	706 196	
Dette à long terme (note 14)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 15)		
	<u>2 624 474</u>	<u>19 275</u>
SOLDES DE FONDS		
Affectations d'origine externe		275 000
Non grevés d'affectations	16 009	
	<u>16 009</u>	<u>275 000</u>
	<u>2 640 483</u> \$	<u>294 275</u> \$

Pour le Conseil d'administration,
 Marc DeSerres
 Serge Guérin

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2004	Total 2003 (note 4)
			416 \$	541 993 \$	752 361 \$
	223 973 \$		121 234	128 623	187 689
				754 587	767 718
				17 319	15 727
634 133 \$	79 431			892 113	882 143
					223 000
				158 033	160 355
				32 906	11 022
634 133	303 404		121 650	2 525 574	3 000 015
5 568 169	537 480			6 105 649	6 539 503
			1 826 497	2 581 458	2 431 514
465 810				465 810	460 908
6 668 112 \$	840 884 \$		1 948 147 \$	11 678 491 \$	12 431 940 \$
536 700 \$				536 700 \$	326 500 \$
66 381	111 728 \$		535 301 \$	932 768	1 173 612
260 841	12 246			273 087	290 376
	112 245			42 971	102 712
				112 245	147 629
				592 510	534 312
				369 304	344 734
					135 667
366 669	67 185			433 854	433 854
1 230 591	303 404		535 301	3 293 439	3 489 396
				706 196	691 070
5 568 169	537 480			6 105 649	6 539 503
315 975				315 975	464 292
7 114 735	840 884		535 301	10 421 259	11 184 261
(446 623)			1 412 846	1 241 223	1 186 936
				16 009	60 743
(446 623)			1 412 846	1 257 232	1 247 679
6 668 112 \$	840 884 \$		1 948 147 \$	11 678 491 \$	12 431 940 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(404 202) \$	189 424 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations		
Amortissement des œuvres d'art		
	<u>(404 202)</u>	<u>189 424</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	<u>(129 836)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(534 038)</u>	<u>189 424</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Dette à long terme		
Avances bancaires		
	<u> </u>	<u> </u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u> </u>	<u> </u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements		
	<u>(35 778)</u>	<u> </u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(35 778)</u>	<u> </u>
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(569 816)	189 424
Contributions interfonds (note 9)	359 468	(189 424)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>751 925</u>	<u> </u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>541 577</u> \$	<u> </u>

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse.

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2004	Total 2003 (note 4)
(54 287) \$	278 618 \$			9 553 \$	(3 511) \$
202 604				202 604	213 194
148 317	278 618			212 157	552 060
107 084	67 185		55 080 \$	99 513	761 743
255 401	345 803		55 080	311 670	295 663
(366 669)	(67 185)			(433 854)	1 057 406
210 200				210 200	(985 326)
(156 469)	(67 185)			(223 654)	254 500
(207 506)			(55 100)	(207 506)	(789 047)
(207 506)			(55 100)	(90 878)	(245 839)
(108 574)	278 618		(20)	(298 384)	(1 034 886)
108 574	(278 618)			(210 368)	(708 306)
			436	752 361	1 460 667
			416 \$	541 993 \$	752 361 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée, l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de la Collection Lavalin rend compte des transactions relatives à l'emprunt autorisé pour financer l'acquisition des œuvres d'art de cette collection.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 1 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Les œuvres d'art de la Collection Lavalin sont comptabilisées au coût amorti. Le coût de la Collection a été déterminé par négociation entre le ministère de la Culture et des Communications et le syndic de la faillite de Lavalin Inc. Les œuvres d'art sont amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal de la dette à long terme contractée à leur égard.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût, toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements le cas échéant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Stock

Le stock de la boutique est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés pour inscrire toutes les obligations découlant des contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux reliés aux vacances et congés de maladie cumulés par les employés du Musée à la fin de l'exercice à titre de passif. Auparavant, ces contributions étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention spécifique de 153 549 \$ pour le financement des contributions de l'employeur relatives aux vacances et aux congés de maladie cumulés des employés du Musée.

L'application rétroactive de ces modifications a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

Fonds des opérations

	2004	2003
Subvention du gouvernement du Québec : projets spécifiques		153 549 \$
Traitements et autres rémunérations	3 405 \$	153 549
Excédent des produits sur les charges	(3 405)	
Solde du fonds	(3 405)	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	153 549	153 549
Créditeurs et frais courus	1 264	55 723
Avantages sociaux futurs	2 141	97 826

5. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de recruter des membres, de gérer les adhésions et les listes d'envois, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer le fonctionnement du vestiaire, à entretenir la base de données qui sert aux envois des invitations, du Journal et du calendrier saisonnier. Le cas échéant, la Fondation fournit la main-d'œuvre aux envois. Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, «*Une Affaire d'Art*», afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa collection. Les dons reçus sont constatés à titre de revenus de dons lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne. Au 31 mars 2004, la Fondation avait recueilli des promesses de dons totalisant 843 500 \$ (2003 : 935 500 \$). Ces promesses de dons seront comptabilisées lors de leur encaissement dans les années futures. Les frais totaux de la campagne se sont élevés à 38 766 \$ (2003 : 117 576 \$).

Dons reportés campagne «*Une Affaire d'Art*»

	2004	2003
Solde au début	147 629 \$	
Dons encaissés au cours de l'exercice	282 000	254 067 \$
Montants constatés à titre de revenus de dons au cours de l'exercice	(317 384)	(106 438)
Solde à la fin	<u>112 245 \$</u>	<u>147 629 \$</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

5. FONDATION DU MUSÉE (suite)

Au 31 mars 2004, la Fondation détenait une somme de 25 000 \$ (2003 : 25 000 \$) sous forme de liquidité appartenant au Musée. Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 285 801 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 232 426 \$). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 350 541 \$ (2003 : 206 093 \$).

6. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2004	2003
Commandites obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	60 997 \$	30 050 \$
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	137 213	22 200
Autres dons	191 180	31 508
	<u>389 390 \$</u>	<u>83 758 \$</u>

7. REVENUS DE PLACEMENTS

	2004	2003
Revenus tirés de ressources non affectées	51 482 \$	41 246 \$
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	58 198	64 119
Moins : Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(58 198)	(64 119)
	<u>51 482 \$</u>	<u>41 246 \$</u>

8. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 6 479 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquis en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il a dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulérice, le Fonds Mousseau et le Fonds Yves Trudeau.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Musée a acquis 129 œuvres et archives (2003 : 93), 15 étant des achats (2003 : 13) pour un montant de 276 030 \$ (2003 : 263 830 \$); 114 provenant de dons (2003 : 80), pour un montant de 2 226 503 \$ (2003 : 2 049 435 \$).

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Objets	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales		Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne de financement	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Dépenses financées par le fonds de la campagne de financement (a)	278 618	\$ 21 432	\$				(278 618)	\$ (21 432)
Solde de fonds excédentaires (b)	189 424	202 053	(189 424)	\$ (202 053)	\$			
Immobilisations financées par le fonds des opérations (c)	(108 574)				108 574			
	<u>359 468</u>	<u>\$ 223 485</u>	<u>\$ (189 424)</u>	<u>\$ (202 053)</u>	<u>\$ 108 574</u>	<u>\$</u>	<u>(278 618)</u>	<u>\$ (21 432)</u>

- (a) Virement au Fonds des opérations pour couvrir les dépenses d'éducation reliées à la Campagne de financement.
(b) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 \$.
(c) Virement du Fonds des opérations au Fonds des immobilisations pour financer les dépenses d'amortissement d'équipements non subventionnés.

10. PLACEMENTS

	2004						2003	
	Fonds des opérations		Fonds de dotation		Total		Total	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements temporaires								
Dépôts et bons du Trésor échéant en avril 2004, intérêts de 2 %	<u>7 389</u>	<u>\$ 7 389</u>	<u>\$ 121 234</u>	<u>\$ 121 646</u>	<u>\$ 128 623</u>	<u>\$ 129 035</u>	<u>\$ 187 689</u>	<u>\$ 187 689</u>
Placements de portefeuille								
Obligations échéant entre								
1 et 5 ans, intérêts de 3,75 % à 7,25 %	346 042	\$ 360 706	\$ 214 029	\$ 233 496	\$ 560 071	\$ 594 202	\$ 427 332	\$ 424 110
6 et 10 ans, intérêts de 5,0 % à 10,25 %	408 919	426 867	587 403	617 763	996 322	1 044 630	749 834	759 628
11 ans et plus, intérêts de 6,15 % à 8 %			88 343	102 667	88 343	102 667	365 327	361 382
	<u>754 961</u>	<u>787 573</u>	<u>889 775</u>	<u>953 926</u>	<u>1 644 736</u>	<u>1 741 499</u>	<u>1 542 493</u>	<u>1 545 120</u>
Titres négociables			936 722	1 004 419	936 722	1 004 419	889 021	791 456
	<u>754 961</u>	<u>\$ 787 573</u>	<u>\$ 1 826 497</u>	<u>\$ 1 958 345</u>	<u>\$ 2 581 458</u>	<u>\$ 2 745 918</u>	<u>\$ 2 431 514</u>	<u>\$ 2 336 576</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004**10. PLACEMENTS (suite)**

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2004, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation, s'élèvent à 592 510 \$ (2003 : 534 312 \$) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations.

11. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 \$	621 810 \$	11 594 \$	13 428 \$
Système informatique	428 183	392 652	35 531	20 498
Aménagement du Musée	3 670 376	3 348 478	321 898	258 860
Équipement du Musée	263 699	206 019	57 680	61 187
Équipement audiovisuel	412 260	393 113	19 147	94 160
Équipement de la boutique	47 434	47 434		
Équipement du restaurant	112 213	97 142	15 071	12 775
Jardin de sculptures	483 281	478 392	4 889	
	<u>6 050 850 \$</u>	<u>5 585 040 \$</u>	<u>465 810 \$</u>	<u>460 908 \$</u>

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS – AVANCES BANCAIRES

	2004	2003
Prêts à demande autorisés par décret pour un montant maximum de 927 700 \$ (2003 : 804 700 \$) portant intérêt au taux préférentiel	<u>536 700 \$</u>	<u>326 500 \$</u>

13. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

Le Musée dispose d'une marge de crédit de 1 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec et porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an. Au 31 mars 2003 et 2004 aucun montant n'était dû.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. DETTE À LONG TERME

	2004						2003	
	Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne de financement		Total		Total	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 9 versements annuels de 308 832 \$ à compter du 1 ^{er} avril 1996 et un versement final de 4 941 312 \$ le 1 ^{er} avril 2005	5 250 144	\$ 5 861 671	\$		5 250 144	\$ 5 861 671	\$ 5 558 976	\$ 6 361 760
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,076 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 10 versements annuels de 83 981 \$ à compter du 1 ^{er} juin 2003	151 166	162 935	604 665	\$ 651 740	\$ 755 831	814 675	839 812	878 269
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,296 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 41 041 \$ à compter du 28 juin 2002 et un versement final de 287 284 \$ le 28 juin 2010	533 528	591 143			533 528	591 143	574 569	612 600
	5 934 838	6 615 749	604 665	651 740	6 539 503	7 267 489	6 973 357	7 852 629
Moins : portion court terme	366 669	366 669	67 185	67 185	433 854	433 854	433 854	433 854
	<u>5 568 169</u>	<u>\$ 6 249 080</u>	<u>\$ 537 480</u>	<u>\$ 584 555</u>	<u>\$ 6 105 649</u>	<u>\$ 6 833 635</u>	<u>\$ 6 539 503</u>	<u>\$ 7 418 775</u>

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	433 854 \$
2006	5 066 334
2007	125 022
2008	125 022
2009	125 022

15. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations et le Fonds de la collection Lavalin comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Fonds des immobilisations		
Solde au début	464 292 \$	623 199 \$
Subvention spécifique pour la dette à long terme		
Amortissement des subventions reportées	<u>(148 317)</u>	<u>(158 907)</u>
Solde à la fin	<u>315 975</u>	<u>464 292</u>
Fonds de la Collection Lavalin		
Solde au début		552 060
Amortissement des subventions reportées		<u>(552 060)</u>
Solde à la fin		<u> </u>
Total	<u>315 975 \$</u>	<u>464 292 \$</u>

16. FONDS DES OPÉRATIONS – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 131 270 \$ (2003 : 126 822 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

16. FONDS DES OPÉRATIONS – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie**

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	691 070 \$	561 400 \$
Charge de l'exercice	112 871	194 940
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(97 745)</u>	<u>(65 270)</u>
Solde à la fin	<u><u>706 196</u></u> \$	<u><u>691 070</u></u> \$

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurés à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marcel Brisebois

Montréal, le 4 juin 2004

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2004 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 juin 2004

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement (note 4)	11 638 843 \$	17 581 100 \$
Autres (note 5)	6 644 102	4 452 206
Gain sur règlement d'un litige (note 4)	4 256 246	
Autres subventions pour projets spécifiques	189 311	490 989
Commandites financières (note 6)	561 909	555 226
Contribution – Fondation du Musée de la Civilisation (note 7)	23 000	31 000
Billetterie	926 191	768 526
Boutique	672 560	601 720
Locations d'expositions	77 234	1 004 255
Concessions et autres locations	448 689	331 406
Ventes de produits et services	306 135	180 418
Intérêts sur placements temporaires	171 947	116 228
Autres	100 010	47 745
	<u>26 016 177</u>	<u>26 160 819</u>
Commandites en échange de biens et services reçus	<u>324 122</u>	<u>453 544</u>
	<u>26 340 299</u>	<u>26 614 363</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	11 968 986	11 122 667
Services professionnels	3 358 100	4 023 403
Loyers	621 018	451 461
Transport et communications	2 213 790	2 062 532
Fournitures et équipements	1 848 289	2 034 289
Entretien et réparations	797 935	821 745
Dépenses administratives	605 838	182 180
Taxes municipales et scolaires	730 708	1 988 767
Acquisition de collections	13 170	22 876
	<u>22 157 834</u>	<u>22 709 920</u>
Intérêts sur la dette à long terme	1 291 628	1 091 360
Amortissement des immobilisations	2 680 078	2 243 308
	<u>3 971 706</u>	<u>3 334 668</u>
Échange de biens et services reçus		
Services professionnels	86 265	109 110
Transport et communications	133 858	275 486
Fournitures et équipements	103 999	68 948
	<u>324 122</u>	<u>453 544</u>
	<u>26 453 662</u>	<u>26 498 132</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(113 363) \$</u>	<u>116 231 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004				2003
	Investis en immobili- sations	Affectés à la réserve pour auto- assurances	Non affectés	Total	Total
ACTIFS NETS AU DÉBUT					
Solde déjà établi	671 182 \$	25 000 \$	18 081 \$	714 263 \$	609 468 \$
Redressement (note 3)			10 664	10 664	(772)
Solde redressé	671 182	25 000	28 745	724 927	608 696
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(153 519)		40 156	(113 363)	116 231
Investissement en immobilisations	13 320		(13 320)		
ACTIFS NETS À LA FIN	530 983 \$	25 000 \$	55 581 \$	611 564 \$	724 927 \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 2004

	2004	2003 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 8)	4 630 946 \$	1 450 126 \$
Placement temporaire		1 000 000
Débiteurs	695 209	690 779
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	3 585 989	2 623 553
Stock – boutique	160 733	157 653
Frais payés d'avance	392 820	606 983
	9 465 697	6 529 094
Frais reportés	124 778	72 825
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	27 681 079	16 668 704
Immobilisations (note 10)	41 812 479	32 776 767
	79 084 033 \$	56 047 390 \$
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 11)	4 018 485 \$	1 613 181 \$
Créditeurs et frais courus	1 801 889	1 717 117
Intérêts courus	683 890	442 106
Provision pour vacances (note 16)	877 939	739 000
Apports reportés (note 12)	994 932	348 563
Revenus reportés	362 640	34 154
Versements sur la dette à long terme (note 13)	2 215 817	1 535 905
	10 955 592	6 430 026
Provision pour congés de maladie (note 16)	1 982 489	1 785 493
Apports reportés (note 12)	41 854 244	32 236 728
Dette à long terme (note 13)	23 680 144	14 870 216
	78 472 469	55 322 463
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	530 983	671 182
Actifs nets affectés à la réserve pour auto-assurances	25 000	25 000
Actifs nets non affectés	55 581	28 745
	611 564	724 927
	79 084 033 \$	56 047 390 \$

ÉVENTUALITÉS (note 17)

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Mercier
Henri Grondin

MUSÉE DE LA CIVILISATION**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(113 363) \$	116 231 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des frais reportés	19 225	12 107
Amortissement des immobilisations	2 680 078	2 243 308
Amortissement des apports reportés	(2 737 815)	(1 993 316)
Frais de gestion capitalisés à la dette	3 859	5 252
Intérêts capitalisés à l'emprunt	<u>7 533</u>	<u>2 138</u>
	(140 483).....	385 720.....
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Variation des débiteurs	(4 430)	264 496
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(282 524)	167 948
Variation de la contribution à recevoir de la Fondation du Musée de la Civilisation		303 600
Variation du stock – boutique	(3 080)	13 497
Variation des frais payés d'avance	214 163	45 252
Variation des créditeurs et frais courus	45 065	(557 242)
Variation des intérêts courus	241 784	(78 734)
Variation de la provision pour vacances	138 939	(55 791)
Variation des apports reportés	646 369	(83 075)
Variation des revenus reportés	328 486	(52 798)
Variation de la provision pour congés de maladie	<u>196 996</u>	<u>(27 120)</u>
	1 521 768.....	(59 967).....
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 381 285</u>	<u>325 753</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	2 397 770	721 227
Subventions reçues du gouvernement du Québec	663 045	1 522 748
Dette à long terme	10 097 074	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(682 271)</u>	<u>(1 534 855)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>12 475 618</u>	<u>709 120</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(11 676 083)</u>	<u>(1 000 202)</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 180 820	34 671
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 450 126</u>	<u>2 415 455</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 15)	<u><u>4 630 946</u></u> \$	<u><u>2 450 126</u></u> \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la Civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la Civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock - boutique

Le stock de la boutique du Musée est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation ou de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés pour inscrire toutes les obligations découlant des contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux reliés aux vacances et congés de maladie cumulés par les employés du Musée à la fin de l'exercice à titre de passif aux comptes «Provision pour vacances» et «Provision pour congés de maladie». Auparavant, ces contributions étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention spécifique de 358 870 \$ pour le financement des contributions de l'employeur relatives aux vacances et aux congés de maladie cumulés des employés du Musée.

L'application rétroactive de ces modifications a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2004	2003
Résultats		
Traitements et avantages sociaux	46 336 \$	(11 436) \$
Bilan		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	358 870	358 870
Provision pour vacances	121 095	101 931
Provision pour congés de maladie	273 447	246 275
Actifs nets non affectés	(35 672)	10 664

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. GAIN SUR RÈGLEMENT D'UN LITIGE

En vertu d'une décision de la Commission municipale de Québec, le mode de taxation municipal et scolaire du Musée a été modifié et ce rétroactivement à l'année civile 2001. En contrepartie, la subvention du gouvernement du Québec a été révisée à la baisse pour l'exercice.

Le gain résultant du règlement se détaille comme suit :

Modification du mode de taxation	3 609 973 \$
Revenus d'intérêt	<u>646 273</u>
	<u>4 256 246 \$</u>

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AUTRES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 280 236 \$	1 083 970 \$
Remboursement des intérêts sur les emprunts bancaires pour le maintien des actifs	104 462	
Amortissement des apports reportés *	2 737 815	1 993 316
Projets spécifiques	1 621 589	674 920
Centre d'interprétation de Place-Royale	700 000	700 000
Taxes foncières	<u>200 000</u>	
	<u>6 644 102 \$</u>	<u>4 452 206 \$</u>

* Amortissement des apports reportés au même rythme que les immobilisations (autorisées par décrets).

6. COMMANDITES FINANCIÈRES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Commandites commerciales obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	159 755 \$	176 000 \$
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions	181 427	154 300
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	220 727	215 927
Dons		<u>8 999</u>
	<u>561 909 \$</u>	<u>555 226 \$</u>

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la Civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 \$. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 569 846 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 553 157 \$). De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis de la Société immobilière du Québec la Réserve muséale de la Capitale nationale pour un montant de 9 947 074 \$. Le Musée nationale des Beaux-arts du Québec est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale. Les revenus de loyer s'élèvent à 124 766 \$ au 31 mars 2004.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2004 est de 2,25 %.

9. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2004	2003
Intérêts courus sur la dette à long terme	683 890 \$	442 106 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	2 215 817	1 535 905
Autres subventions à recevoir	686 282	645 542
	<u>3 585 989 \$</u>	<u>2 623 553 \$</u>

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2004	2003
Solde des subventions à recevoir au début	18 204 609 \$	18 821 569 \$
Subventions – Immobilisations et maintien des actifs	11 702 470	798 650
Subvention – Le Temps des Québécois	652 862	107 138
Amortissement des frais d'émission reportés	19 225	12 107
Subventions de capital sur la dette à long terme	(682 270)	(1 534 855)
Solde des subventions à recevoir à la fin	29 896 896	18 204 609
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(2 215 817)	(1 535 905)
Solde des subventions à recevoir à long terme	<u>27 681 079 \$</u>	<u>16 668 704 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. IMMOBILISATIONS

			2004		2003
	Acquisitions 2003-04		Amortis- sement cumulé	Net	Net
		Coût			
Terrains		2 532 891 \$		2 532 891 \$	2 532 891 \$
Bâtisses	10 248 317 \$	51 089 352	16 358 592 \$	34 730 760	25 765 508
Ajouts et aménagements des bâtisses	166 517	9 325 495	7 865 533	1 459 962	1 524 940
Améliorations locatives	3 656	4 160 280	2 386 834	1 773 446	2 185 818
Mobilier et équipement	11 769	2 027 183	1 999 981	27 202	277 633
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	1 029 544	1 834 448	769 440	1 065 008	326 999
Équipement d'éclairage et de sonorisation	13 448	767 102	746 705	20 397	23 539
Équipement d'activités commer- ciales	6 542	127 577	108 611	18 966	35 265
Équipement informatique et audiovisuel	235 997	1 222 061	1 038 214	183 847	104 174
	<u>11 715 790 \$</u>	<u>73 086 389 \$</u>	<u>31 273 910 \$</u>	<u>41 812 479 \$</u>	<u>32 776 767 \$</u>

11. EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 \$ ainsi que des emprunts temporaires relatifs à la conception et la réalisation d'une exposition permanente du Musée pour un montant maximum de 760 000 \$. Au 31 mars 2004, le solde des emprunts temporaires était de 760 000 \$.

Le gouvernement du Québec a aussi autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien pour un montant maximum de 4 402 600 \$. Au 31 mars 2004, le solde des emprunts temporaires était de 3 258 485 \$.

Les emprunts bancaires contractés portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2004 est de 4 % l'an.

12. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2004	2003
Solde au début	348 563 \$	431 638 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(291 064)	(359 174)
Montant reçu pour les exercices subséquents	<u>937 433</u>	<u>276 099</u>
Solde à la fin	<u>994 932 \$</u>	<u>348 563 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. APPORTS REPORTÉS (suite)

Se détaillant comme suit :

	2004	2003
Gouvernement du Québec	952 722 \$	252 199 \$
Autres apports reportés	42 210	96 364
	<u>994 932 \$</u>	<u>348 563 \$</u>

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour l'exposition permanente *Le Temps des Québécois*. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2004	2003
Solde au début	32 236 728 \$	33 324 256 \$
Subventions – Immobilisations et maintien des actifs	11 702 470	798 650
Subvention – Le Temps des Québécois	652 861	107 138
Amortissement des apports reportés	(2 737 815)	(1 993 316)
Solde à la fin	<u>41 854 244 \$</u>	<u>32 236 728 \$</u>

13. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
5,95 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010	5 469 583 \$	5 890 320 \$
4,311 % remboursable par versements annuels en capital de 84 528 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2008	422 639	
6,85 % remboursable par versements annuels en capital de 306 580 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	4 905 280	5 211 860
5,48 % remboursable par versements annuels en capital de 432 898 \$, échéant le 24 octobre 2008	2 164 491	2 597 389
4,153 % remboursable par versements annuels en capital de 86 971 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2008	434 855	
5,39 % remboursable par versements annuels en capital de 210 070 \$, échéant le 2 avril 2007	840 281	1 050 352
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	774 660	860 733
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	715 920	795 467
5,149 % remboursable par versements annuels en capital de 508 413 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	10 168 252	
	<u>25 895 961</u>	<u>16 406 121</u>
Versements échéant en deçà d'un an	2 215 817	1 535 905
	<u>23 680 144 \$</u>	<u>14 870 216 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance selon les mêmes conditions, se détaillent comme suit :

2005	2 215 817 \$
2006	2 215 817
2007	2 215 817
2008	2 215 817
2009	2 005 747

14. PIÈCES DE COLLECTION REÇUES PAR DONATION

Le Musée émet des reçus pour des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2004	2003
Solde au début	3 856 983 \$	3 738 827 \$
Reçus émis	47 918	118 156
Solde à la fin	3 904 901 \$	3 856 983 \$

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Intérêts versés

	2004	2003
Intérêts versés sur emprunts au Fonds de financement	1 019 228 \$	1 149 885 \$
Intérêts versés sur emprunts temporaires	104 725	55 765
Solde à la fin	1 123 953 \$	1 205 650 \$

Espèces et quasi-espèces

	2004	2003
Encaisse	4 630 946 \$	1 450 126 \$
Placement temporaire		1 000 000
	4 630 946 \$	2 450 126 \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 356 921 \$ (2003 : 341 619 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2004		2003	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	739 000 \$	1 785 493 \$	794 791 \$	1 812 613 \$
Charge de l'exercice	747 727	555 037	643 912	256 084
Prestations versées au cours de l'exercice	(608 788)	(358 041)	(699 703)	(283 204)
Solde à la fin	<u>877 939 \$</u>	<u>1 982 489 \$</u>	<u>739 000 \$</u>	<u>1 785 493 \$</u>

17. ÉVENTUALITÉS

Action en justice en dommages et intérêts

Une action en justice en dommages et intérêts a été intentée contre le Musée pour un montant de 201 750 \$. Selon l'opinion du Musée, aucun passif important ne peut résulter de cette action.

18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Au 31 mars 2004, la juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 30 580 786 \$ (2003 : 18 646 715 \$) s'établissait à 32 128 748 \$ (2003 : 19 459 550 \$).

Dette à long terme

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 25 895 961 \$ (2003 : 16 406 121 \$) s'établissait à 28 127 813 \$ (2003 : 17 661 062 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la Civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claire Simard
Directrice générale

Danielle Poiré
Directrice de la conservation et de l'administration

Québec, le 7 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la Civilisation au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 7 juin 2004

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
 (L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004					2003
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
PRODUITS						
Subventions du gouverne- ment du Québec (note 5)	10 417 284 \$		5 277 378 \$		15 694 662 \$	14 196 480 \$
Subventions du gouverne- ment du Canada (note 6)	402 293				402 293	284 476
Billetterie et vestiaire	471 145				471 145	527 657
Stationnement		160 048 \$			160 048	152 444
Boutique et publications		527 708			527 708	688 810
Redevances – services alimentaires		88 256			88 256	119 343
Location d'espaces et services connexes	119 523	161 848			281 371	311 341
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	164 269				164 269	200 199
Activités éducatives et culturelles	136 247				136 247	125 603
Commandites	272 912				272 912	560 364
Contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 8)	100 000				100 000	
Autres contributions et partenariats	182 402				182 402	83 841
Revenus de placement (note 9)	176 035	11 024			187 059	128 832
Autres	28 946				28 946	59 391
	<u>12 471 056</u>	<u>948 884</u>	<u>5 277 378</u>		<u>18 697 318</u>	<u>17 438 781</u>
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	6 685 276	269 139			6 954 415	6 448 642
Énergie, taxes et assurances	891 389				891 389	850 990
Services professionnels, administratifs et autres	1 614 095	47 432			1 661 527	1 753 873
Entretien, réparations et aménagement	879 314	9 280	233 343		1 121 937	1 089 137
Transport et communi- cations	1 778 596	3 316			1 781 912	1 327 416
Fournitures et approvision- nement	768 930	256 457			1 025 387	1 106 536
Locations de locaux	181 717				181 717	75 201
Acquisitions d'œuvres d'art (note 10)	569 177				569 177	1 277 406
Location d'expositions	340 431				340 431	51 537
Montants à reporter	<u>13 708 925 \$</u>	<u>585 624 \$</u>	<u>233 343 \$</u>		<u>14 527 892 \$</u>	<u>13 980 738 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004					2003
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	13 708 925 \$	585 624 \$	233 343 \$		14 527 892 \$	13 980 738 \$
Intérêts sur la dette à long terme			1 583 382		1 583 382	1 650 121
Amortissement des frais reportés			14 614		14 614	14 629
Amortissement des immobilisations			3 469 847		3 469 847	1 548 299
Autres	7 582				7 582	1 672
	<u>13 716 507</u>	<u>585 624</u>	<u>5 301 186</u>		<u>19 603 317</u>	<u>17 195 459</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(1 245 451) \$</u>	<u>363 260 \$</u>	<u>(23 808) \$</u>		<u>(905 999) \$</u>	<u>243 322 \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004					2003
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	949 354 \$	400 000 \$	1 459 734 \$	1 043 716 \$	3 852 804 \$	3 609 482 \$
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(1 245 451)	363 260	(23 808)		(905 999)	243 322
Virements interfonds (note 11)	<u>363 260</u>	<u>(363 260)</u>				
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>67 163 \$</u>	<u>400 000 \$</u>	<u>1 435 926 \$</u>	<u>1 043 716 \$</u>	<u>2 946 805 \$</u>	<u>3 852 804 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	2004					2003
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
ACTIF						
À court terme						
Encaisse, 2,10 %	355 001 \$	583 618 \$	382 \$	80 275 \$	1 019 276 \$	2 012 565 \$
Placements temporaires (note 12)	87 556			59 703	147 259	132 619
Débiteurs et intérêts courus (note 13)	815 819	947		8 920	825 686	958 399
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	408 459					
Subventions à recevoir Gouvernement du Québec (note 14)	1 114 678		2 551 436 \$		3 666 114	2 989 457
Gouvernement du Canada	9 000				9 000	155 000
Stocks		210 636			210 636	169 577
Frais payés d'avance	218 491				218 491	319 707
	<u>3 009 004</u>	<u>795 201</u>	<u>2 551 818</u>	<u>148 898</u>	<u>6 096 462</u>	<u>6 737 324</u>
Placements de portefeuille (note 12)						
	1 425 688			896 821	2 322 509	2 259 218
Frais reportés						
			163 935		163 935	178 549
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 14)						
			24 907 917		24 907 917	25 520 999
Immobilisations (note 15)						
			<u>28 953 380</u>		<u>28 953 380</u>	<u>31 498 712</u>
	<u>4 434 692 \$</u>	<u>795 201 \$</u>	<u>56 577 050 \$</u>	<u>1 045 719 \$</u>	<u>62 444 203 \$</u>	<u>66 194 802 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 23)						

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault
Michel Giroux

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total (note 4)
PASSIF					
À court terme					
Découvert bancaire					4 771 \$
Emprunts bancaires (note 16)	175 000 \$		3 447 619 \$		2 171 000
Créditeurs et frais courus	1 418 474				1 598 700
Provision pour vacances (note 21)	603 102				586 644
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement		395 201 \$	11 255	2 003 \$	
Intérêts courus			721 023		777 066
Dépôts de clients et revenus reportés	129 515				110 860
Apports reportés (note 17)	758 150				589 183
Versements sur la dette à long terme (note 18)			1 770 940		1 770 940
	3 084 241	395 201	5 950 837	2 003	7 609 164
Provision pour congés de maladie (note 21)	1 090 247				1 050 253
Revenus de placement reportés	193 041				185 216
Apports reportés (note 17)			27 682 381		30 218 519
Dette à long terme (note 18)			21 507 906		23 278 846
	4 367 529	395 201	55 141 124	2 003	62 341 998
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations			1 435 926		1 459 734
Affectations d'origine externe				1 043 716	1 043 716
Non grevés d'affectations	67 163	400 000			1 349 354 /
	67 163	400 000	1 435 926	1 043 716	3 852 804
	4 434 692 \$	795 201 \$	56 577 050 \$	1 045 719 \$	66 194 802 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004					2003
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(1 245 451) \$	363 260 \$	(23 808) \$		(905 999) \$	243 322 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités						
Amortissement des frais reportés			14 614		14 614	14 629
Amortissement des immobilisations			3 469 847		3 469 847	1 548 299
Amortissement des apports reportés - long terme			(3 693 996)		(3 693 996)	(1 546 159)
	<u>(1 245 451)</u>	<u>363 260</u>	<u>(233 343)</u>		<u>(1 115 534)</u>	<u>260 091</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation						
Débiteurs et intérêts courus	132 594	507		(388) \$	132 713	(180 226)
Subventions à recevoir	(558 095)		27 438		(530 657)	543 944
Stocks		(41 059)			(41 059)	21 364
Frais payés d'avance	101 216				101 216	(154 156)
Créditeurs et frais courus	(180 226)				(180 226)	(398 126)
Provision pour vacances	16 458				16 458	20 046
Intérêts courus			(56 043)		(56 043)	(395 819)
Dépôts de clients et revenus reportés	18 655				18 655	17 013
Apports reportés – court terme	168 967				168 967	(236 486)
Provision pour congés de maladie	39 994				39 994	14 232
Revenus de placement reportés	7 825				7 825	20 381
	<u>(252 612)</u>	<u>(40 552)</u>	<u>(28 605)</u>	<u>(388)</u>	<u>(322 157)</u>	<u>(727 833)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>(1 498 063)</u>	<u>322 708</u>	<u>(261 948)</u>	<u>(388)</u>	<u>(1 437 691)</u>	<u>(467 742)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions de placements	(102 934)				(102 934)	(1 421 786)
Cessions de placements				25 003	25 003	
Acquisitions d'immobilisations			(924 515)		(924 515)	(1 288 834)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	<u>(102 934)</u>		<u>(924 515)</u>	<u>25 003</u>	<u>(1 002 446)</u>	<u>(2 710 620)</u>
Montants à reporter	<u>(1 600 997) \$</u>	<u>322 708 \$</u>	<u>(1 186 463) \$</u>	<u>24 615 \$</u>	<u>(2 440 137) \$</u>	<u>(3 178 362) \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004					2003
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total (note 4)
Montants reportés	(1 600 997) \$	322 708 \$	(1 186 463) \$	24 615 \$	(2 440 137) \$	(3 178 362) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Frais reportés						(171 670)
Subventions du gouvernement du Québec reçues			1 770 940		1 770 940	1 770 940
Emprunts bancaires			1 451 619		1 451 619	1 272 000
Dette à long terme						171 670
Remboursement de la dette à long terme			(1 770 940)		(1 770 940)	(1 759 495)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			1 451 619		1 451 619	1 283 445
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES						
	(1 600 997)	322 708	265 156	24 615	(988 518)	(1 894 917)
ESPÈCES, AU DÉBUT	1 338 134	607 497	(4 771)	66 934	2 007 794	3 902 711
Flux de trésorerie interfonds	617 864	(346 587)	(260 003)	(11 274)		
ESPÈCES, À LA FIN (note 19)	355 001 \$	583 618 \$	382 \$	80 275 \$	1 019 276 \$	2 007 794 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATIONS DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation, alors que les revenus de placement de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du Fonds des opérations. Les oeuvres d'art acquises par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements, le cas échéant.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette. L'escompte est amorti selon la méthode de l'intérêt réel pour tenir compte de la différence entre le taux effectif et le taux nominal de la dette. Les frais d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements des bâtisses	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse diminuée des découverts bancaires et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés pour inscrire toutes les obligations, découlant des contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux reliés aux vacances et congés de maladie cumulés par les employés du Musée à la fin de l'exercice, à titre de passif aux comptes «Provision pour vacances» et «Provision pour congés de maladie». Auparavant, ces contributions étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention de 233 418 \$ pour le financement des contributions de l'employeur relatives aux vacances et aux congés de maladie cumulés des employés du Musée.

L'application rétroactive de ces modifications n'a aucun effet sur les actifs nets mais elle vient augmenter les postes suivants des états financiers :

	2004	2003
Résultats – Fonds des opérations		
Subventions du gouvernement du Québec – Frais de fonctionnement	7 663 \$	4 578 \$
Traitements et avantages sociaux	7 663	4 578
Bilan – Fonds des opérations		
Subventions à recevoir – Gouvernement du Québec	233 418 \$	233 418 \$
Apports reportés – Gouvernement du Québec	4 374	12 037
Provision pour vacances	78 665	76 519
Provision pour congés de maladie	150 379	144 862

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004			2003	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisa- tions	Total	Total	
Frais de fonctionnement	10 255 725 \$		10 255 725 \$	10 181 600 \$	
Projets spécifiques *	161 559		161 559	818 600	
Intérêts sur la dette à long terme		1 583 382 \$	1 583 382	1 650 121	
Amortissement des apports reportés – long terme		3 693 996	3 693 996	1 546 159	
	10 417 284 \$	5 277 378 \$	15 694 662 \$	14 196 480 \$	

* Ces projets sont principalement liés aux diverses expositions du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2004	2003
Ministère des affaires étrangères	11 729 \$	13 271
Ministère du Patrimoine canadien	225 650	59 510 \$
Conseil des arts du Canada	164 914	211 695
	<u>402 293 \$</u>	<u>284 476 \$</u>

7. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont inclus aux postes suivants de l'état des résultats :

	2004	2003
Produits		
Billetterie et vestiaire	9 140 \$	
Location d'espaces et services connexes	119 523	102 727 \$
Commandites	10 412	135 364
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	31 367 \$	29 425 \$
Entretien, réparations et aménagement	45 026	44 139
Transport et communications	62 682	160 088
Fournitures et approvisionnement		4 439

8. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objets de promouvoir les intérêts du Musée national des beaux-arts du Québec dans l'accomplissement de son mandat, d'enrichir la collection permanente du Musée et de solliciter et recevoir des dons, subventions, legs et autres contributions de même nature. De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 226 840 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 209 087 \$). Au cours de l'exercice, la Fondation a contribué une somme de 100 000 \$ (aucune somme en 2003).

9. REVENUS DE PLACEMENT

	2004	2003
Revenus tirés de ressources non affectées	187 059 \$	128 832 \$
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation	7 825	20 381
Total des revenus de placement gagnés au cours de l'exercice	194 884	149 213
Moins les montants reportés affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(7 825)	(20 381)
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	<u>187 059 \$</u>	<u>128 832 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

10. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre la collection permanente et d'étude et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

La collection permanente et d'étude du Musée est constituée de peintures, sculptures, dessins, estampes, photographies ainsi que des arts décoratifs et du design. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres d'artistes de la jeune génération. Cette collection, constituée d'oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Depuis la constitution du Musée, le 16 mai 1984, le coût cumulé des oeuvres d'art achetées se détaille comme suit :

	2004			2003
	Collection permanente et d'étude	Collection Prêt d'oeuvres d'art	Total	Total
Solde au début	11 819 176 \$	3 176 095 \$	14 995 271 \$	13 717 865 \$
Achats	388 821	180 356	569 177	1 277 406
Solde à la fin	12 207 997 \$	3 356 451 \$	15 564 448 \$	14 995 271 \$

Le Musée émet des reçus pour la plupart des oeuvres d'art acquises par donation. La valeur de ces oeuvres est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces oeuvres d'art s'établit comme suit :

	2004	2003
Solde au début	21 101 921 \$	19 647 624 \$
Reçus émis	1 499 719	1 454 297
Solde à la fin	22 601 640 \$	21 101 921 \$

11. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 363 260 \$ (2003 : 476 330 \$), représentant la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au Fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. PLACEMENTS**Fonds des opérations**

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Placements temporaires		
Bons du trésor du Canada (taux effectif de 1,98 % à 2,23 %), échéant du 22 avril au 20 mai 2004 (valeur au marché – 87 875 \$)	<u>87 556 \$</u>	<u>39 734 \$</u>
Placements de portefeuille		
Obligations, 4,25 % à 7 % (taux effectif de 4,11 % à 5,93 %), échéant au cours des dix prochains exercices (valeur au marché – 1 315 496 \$)	1 254 416 \$	1 199 304 \$
Obligations, 6,65 % à 8 % (taux effectif de 6,26 % à 6,47 %), échéant entre la onzième et la vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 168 451 \$)	159 292	63 096
Obligations, 6,5 % (taux effectif à 6,16 %), échéant après la vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 12 538 \$)	<u>11 980</u>	<u>108 176</u>
	<u><u>1 425 688 \$</u></u>	<u><u>1 370 576 \$</u></u>

Fonds de dotation**Placements temporaires**

Bons du trésor du Canada (taux effectif de 1,98 %), échéant le 22 avril 2004 (valeur au marché – 59 928 \$)	<u>59 703 \$</u>	<u>92 885 \$</u>
Placements de portefeuille		
Obligations, 4,25 % à 10,25 % (taux effectif de 4,11 % à 7,5 %), échéant au cours des dix prochains exercices (valeur au marché – 502 867 \$)	467 517 \$	405 566 \$
Obligations, 6,15 % à 8 % (taux effectif de 6,15 % à 6,76 %), échéant entre la onzième et la vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 39 806 \$)	37 236	26 635
Obligations, 6,5% (taux effectif à 6,16 %), échéant après la vingtième année suivant l'exercice (valeur au marché – 4 559 \$)	4 356	37 599
Actions ordinaires de sociétés publiques (valeur boursière – 443 034 \$)	<u>387 712</u>	<u>418 842</u>
	<u><u>896 821 \$</u></u>	<u><u>888 642 \$</u></u>

13. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	261 725 \$	245 933 \$
Intérêts courus	34 831	37 732
Taxes à recevoir	251 624	285 943
Autres débiteurs	<u>277 506</u>	<u>388 791</u>
	<u><u>825 686 \$</u></u>	<u><u>958 399 \$</u></u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2004	2003
Intérêts à recevoir	780 496 \$	807 934 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	1 770 940	1 770 940
Autres subventions à recevoir	1 114 678	410 583
	<u>3 666 114 \$</u>	<u>2 989 457 \$</u>

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2004	2003
Subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien	26 678 857 \$	27 291 939 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 770 940)	(1 770 940)
	<u>24 907 917 \$</u>	<u>25 520 999 \$</u>

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	1 210 250 \$		1 210 250 \$	1 210 250 \$
Bâtisses *	44 274 059	20 153 340 \$	24 120 719	25 087 195
Aménagements des bâtisses	4 918 221	2 735 974	2 182 247	3 596 347
Aménagements extérieurs	434 614	298 712	135 902	274 457
Matériel roulant	71 157	26 847	44 310	50 687
Équipement spécialisé	1 412 972	609 677	803 295	388 777
Mobilier et équipement de bureau	271 693	118 995	152 698	140 757
Équipement informatique et bureautique	2 019 123	1 715 164	303 959	750 242
	<u>54 612 089 \$</u>	<u>25 658 709 \$</u>	<u>28 953 380 \$</u>	<u>31 498 712 \$</u>

* Le Musée a acquis ces immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ces immeubles ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtisses.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

16. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 \$. Au 31 mars 2004, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative à la réalisation de deux expositions permanentes pour un montant maximum de 175 000 \$. Cet emprunt échéant le 30 avril 2004 porte intérêt au taux préférentiel.

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 822 800 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} mai 2003, échéant au 30 avril 2004.	822 800 \$	822 800 \$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 705 200 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} août 2003, échéant au 31 juillet 2004.	705 200	705 200
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 808 800 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} août 2003, échéant au 31 juillet 2004.	808 800	468 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 1 313 700 \$ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 1 ^{er} mai 2003, échéant au 30 avril 2004.	<u>1 110 819</u>	<u> </u>
	<u>3 447 619 \$</u>	<u>1 996 000 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires s'élève à 4 459 900 \$ (2003 : 3 650 500 \$).

17. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations

Les apports reportés présentés dans le Fonds des opérations se rapportent aux sommes reçues et destinées à couvrir principalement les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde présenté dans le Fonds des opérations au titre des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	589 183 \$	825 669 \$
Moins le montant constaté à titre de produits de l'exercice	(451 033)	(887 548)
Plus le montant reçu pour les exercices subséquents	<u>620 000</u>	<u>651 062</u>
Solde à la fin	<u>758 150 \$</u>	<u>589 183 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

17. APPORTS REPORTÉS (suite)**Fonds des opérations (suite)**

Se détaillant comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Gouvernement du Québec	644 759 \$	254 099 \$
Gouvernement du Canada	83 391	145 084
Autres apports reportés	<u>30 000</u>	<u>190 000</u>
	<u><u>758 150</u></u> \$	<u><u>589 183</u></u> \$

Fonds des immobilisations

Les apports reportés présentés dans le Fonds des immobilisations comprennent les subventions à recevoir du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues dans le solde présenté au Fonds des immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	30 218 519 \$	30 304 174 \$
Subventions du gouvernement du Québec	1 157 858	1 288 834
Frais d'émission de la dette à long terme		171 670
Amortissement des apports reportés	<u>(3 693 996)</u>	<u>(1 546 159)</u>
Solde à la fin	<u><u>27 682 381</u></u> \$	<u><u>30 218 519</u></u> \$

18. FONDS DES IMMOBILISATIONS – DETTE À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,261 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 \$, échéant en avril 2017	20 028 186 \$	21 458 770 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 \$, échéant en décembre 2010	1 315 320	1 479 736
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,85 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 175 940 \$, échéant en octobre 2007	<u>1 935 340</u>	<u>2 111 280</u>
	<u>23 278 846</u>	<u>25 049 786</u>
Versements échéant en deçà d'un an	<u>1 770 940</u>	<u>1 770 940</u>
	<u><u>21 507 906</u></u> \$	<u><u>23 278 846</u></u> \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

18. FONDS DES IMMOBILISATIONS – DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	1 770 940 \$
2006	1 770 940
2007	1 770 940
2008	3 002 520
2009	1 595 000

19. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces du Musée comprennent l'encaisse diminuée du découvert bancaire.

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 610 821 \$ (2003 : 2 032 674 \$).

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 194 397 \$ (2003 : 184 072 \$) pour le Fonds des opérations et à 6 175 \$ (2003 : 5 403 \$) pour le Fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2004		2003	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	586 644 \$	1 050 253 \$	566 598 \$	1 036 022 \$
Charge de l'exercice	475 462	121 127	453 744	100 726
Prestations versées au cours de l'exercice	(459 004)	(81 133)	(433 698)	(86 495)
Solde à la fin	603 102 \$	1 090 247 \$	586 644 \$	1 050 253 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

22. INSTRUMENTS FINANCIERS**Placements**

La juste valeur des placements est présentée à la note 12. La juste valeur des bons du trésor et des obligations est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt du marché à la date du bilan pour des titres similaires. La juste valeur des placements en actions est établie en fonction du cours de clôture des bourses.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, incluant sa tranche à court terme, de 28 574 031 \$ (2003 : 28 510 456 \$) s'établissait à 30 833 301 \$ (2003 : 30 017 411 \$).

Dettes à long terme

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 23 278 846 \$ (2003 : 25 049 786 \$) s'établissait à 25 538 116 \$ (2003 : 26 556 741 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Actif et passif à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

23. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2004 concernant ces locaux s'élève à 124 766 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	180 904 \$
2006	180 904
2007	180 904
2008	180 904
2009	180 904
2010 et suivantes	2 577 882

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**de l'exercice terminé le 31 mars 2004

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John R. Porter
Directeur général

Marc Delaunay
Directeur de l'administration et des communications

Québec, le 14 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare, qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 14 juin 2004

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. O-2.1)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec	17 335 995 \$	16 555 819 \$
Intérêts	<u>1 129</u>	<u>2 174</u>
	<u>17 337 124</u>	<u>16 557 993</u>
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	16 134 395	15 413 419
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	931 968	889 487
Déplacements	117 263	120 193
Loyers	77 511	72 155
Honoraires	13 439	52 307
Fournitures et équipement	30 269	22 622
Téléphone et communications	16 953	16 050
Amortissement des immobilisations	<u>658</u>	<u> </u>
	1 188 061	1 172 814
	<u>17 322 456</u>	<u>16 586 233</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	14 668	(28 240)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>43 876</u>	<u>72 116</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>58 544</u></u> \$	<u><u>43 876</u></u> \$

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 4)	77 666 \$	91 341 \$
Débiteurs (note 5)	<u>2 326 778</u>	<u>1 635 374</u>
	2 404 444	1 726 715
Immobilisations (note 6)	<u>240 295</u>	<u> </u>
	<u>2 644 739 \$</u>	<u>1 726 715 \$</u>
 PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 7)	125 488 \$	
Créditeurs (note 8)	2 294 284	1 682 839 \$
Dû au Fonds d'assurance (note 13)	<u>166 423</u>	<u> </u>
	2 586 195	1 682 839
EXCÉDENT	<u>58 544</u>	<u>43 876</u>
	<u>2 644 739 \$</u>	<u>1 726 715 \$</u>
 ENGAGEMENTS (note 9)		

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Gérald Lemoyne
George Wapachee

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2003

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., chapitre 0-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles, sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé par le gouvernement du Québec, n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Prestations

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode et le taux suivant :

	Méthode	Taux
Améliorations locatives	Linéaire	7 ans

Le développement informatique n'a pas été amorti parce qu'il n'était pas en opération à la fin de l'exercice.

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, l'Office inscrit ses prestations selon la méthode de la comptabilité d'exercice, alors qu'auparavant elles étaient inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

	2002
Débiteurs	1 632 210 \$
Créditeurs	1 632 210
Contribution du gouvernement du Québec	90 560
Prestations de sécurité du revenu	90 560

4. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 \$, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

5. DÉBITEURS

	2003	2002
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	2 322 850 \$	1 632 210 \$
Autres	3 928	3 164
	<u>2 326 778 \$</u>	<u>1 635 374 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	18 416 \$	658 \$	17 758 \$	
Développement informatique	222 537		222 537	
	240 953 \$	658 \$	240 295 \$	

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 30 juin 2003, l'Office dispose d'une marge de crédit bancaire garantie par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille de 2 000 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2008. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires. Au 30 juin 2003, le taux était de 3,53 %.

8. CRÉDITEURS

	2003	2002
Prestations de la sécurité du revenu	2 156 427 \$	1 632 210 \$
Fournisseurs	110 224	10 364
Traitements et avantages sociaux	27 633	40 265
	<u>2 294 284 \$</u>	<u>1 682 839 \$</u>

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

9. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par des contrats de services professionnels pour le développement de son système informatique jusqu'en 2006.

L'Office est également engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2010 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans. La dépense de loyer de l'exercice terminé le 30 juin 2003 concernant ces locaux administratifs s'élève à 43 891 \$.

Les paiements minimums futurs sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2004	617 870 \$
2005	513 566
2006 et subséquemment	<u>420 105</u>
	<u><u>1 551 541 \$</u></u>

10. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 24 185 \$ (2002 : 21 029 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Office n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt sur ces passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2003

13. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire #15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office qui a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

Les résultats et la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 30 juin 2003 sont les suivants :

Opérations et excédent

Revenus

Contribution du gouvernement du Québec	169 111 \$
Contribution des prestataires	<u>169 111</u>
	<u>338 222</u>

Dépenses

Prestations de maladie	255 569
Prestations de désastres	<u>1 839</u>
	<u>257 408</u>

Excédent des revenus sur les dépenses	<u>80 814 \$</u>

Bilan

Actif à court terme

Compte à recevoir de l'Office	166 423 \$
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	<u>169 111</u>
	<u>335 534 \$</u>

Passif

Congés de maladie à payer	254 720 \$
Excédent	<u>80 814</u>
	<u>335 534 \$</u>

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respecte les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
George Wapachee

Québec, le 12 septembre 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2003 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 septembre 2003

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Contributions des membres des ordres professionnels	6 628 603 \$	4 987 588 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	38 573	10 453
Honoraires de gestion du Fonds de l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 8)	6 641	8 842
Autres	<u>32 348</u>	<u>11 640</u>
	<u>6 706 165</u>	<u>5 018 523</u>
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	2 865 859	2 917 943
Services de transport et de communication	124 587	115 755
Services professionnels et administratifs	417 331	419 097
Loyers et entretien	285 083	274 096
Fournitures et matériel	59 833	62 689
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	20 919	16 682
Amortissement des immobilisations	82 249	89 991
Amortissement des frais de développement de systèmes informatiques	<u>35 730</u>	<u>39 251</u>
	3 891 591	3 935 504
Honoraires et remboursement de frais (note 3)	<u>1 664 936</u>	<u>1 445 871</u>
	<u>5 556 527</u>	<u>5 381 375</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 149 638	(362 852)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>2 123 985</u>	<u>1 761 133</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>974 347 \$</u>	<u>2 123 985 \$</u>

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	175 676 \$	289 964 \$
Débiteurs	<u>291 027</u>	<u>175 866</u>
	466 703	465 830
Immobilisations (note 4)	111 441	156 410
Frais de développement de systèmes informatiques (note 5)	<u>183 426</u>	<u>121 141</u>
	<u>761 570 \$</u>	<u>743 381 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	383 766 \$	328 643 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 6)	500 000	1 700 000
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 8)	<u>96 000</u>	<u>130 000</u>
	979 766	2 158 643
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	564 095	455 196
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 8)	<u>192 056</u>	<u>253 527</u>
	1 735 917	2 867 366
DÉFICIT	<u>974 347</u>	<u>2 123 985</u>
	<u>761 570 \$</u>	<u>743 381 \$</u>

Pour l'Office des professions du Québec,
Gaétan Lemoyne

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le code des professions prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations et frais de développement de systèmes informatiques

Les immobilisations et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	Durée de l'entente d'occupation
Frais de développement de systèmes informatiques	20 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les dépenses suivantes :

- Les honoraires ou indemnités des présidents des comités de discipline des ordres professionnels. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement. Pour les plaintes dont l'audition a commencé après le 7 novembre 2002, le paiement des honoraires peut se faire à la demande du président de comité suite au dépôt d'une décision adjugeant sur une demande de radiation provisoire, d'une décision sur culpabilité ou sur sanction ainsi qu'après toute autre décision pour laquelle une permission d'en appeler a été accordée ou une requête en révision judiciaire a été déposée. Pour les plaintes ayant débuté avant cette date, le paiement des honoraires n'est effectué que lorsque le dossier de la plainte est fermé et que la décision du comité est transmise par l'ordre et reçue à l'Office.
- Les allocations de présences et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS (suite)

La dépense se détaille comme suit :

	2004	2003
Présidents des comités de discipline des ordres professionnels	1 292 968 \$	1 069 495 \$
Administrateurs nommés	371 968	376 376
	<u>1 664 936 \$</u>	<u>1 445 871 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	426 557 \$	368 888 \$	57 669 \$	84 895 \$
Équipement téléphonique	29 307	28 712	595	1 515
Mobilier	104 605	59 841	44 764	50 845
Aménagement des locaux	62 584	54 171	8 413	19 155
	<u>623 053 \$</u>	<u>511 612 \$</u>	<u>111 441 \$</u>	<u>156 410 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 29 491 \$ (2003 : 64 808\$).

5. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	385 049 \$	201 623 \$	183 426 \$	121 141 \$

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 98 015 \$ (2003 : 44 977 \$).

6. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les intérêts sur les avances consenties par le Fonds consolidé du revenu sont calculés au taux préférentiel de la Banque nationale du Canada en vigueur pendant la durée de ces avances. L'Office a versé 28 849 \$ en intérêts au cours de l'exercice (2003 : 11 510 \$).

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 110 111 \$ (2003 : 94 696 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2004	2003
Obligation pour congés de maladie et vacances	1 037 186 \$	995 871 \$
Obligation transitoire non amortie	<u>(473 091)</u>	<u>(540 675)</u>
	<u>564 095 \$</u>	<u>455 196 \$</u>
Charge de l'exercice	<u>383 224 \$</u>	<u>395 304 \$</u>
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>274 324 \$</u>	<u>258 939 \$</u>

8. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

La somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec représente le solde du fonds géré par l'Office des professions du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur les sages-femmes (L.R.Q., chapitre S-0.1). Ce fonds de 1 000 000 \$, provenant des sommes réservées pour le financement des projets-pilotes mais non encore engagées, a été constitué afin de permettre à l'Ordre des sages-femmes du Québec de remplir pendant ses huit premières années d'activités toutes les obligations qui lui sont imposées par sa loi constitutive.

L'Office doit verser annuellement à l'Ordre des sages-femmes du Québec la somme établie lors de la constitution du fonds, calculée selon un étalement régressif.

Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des honoraires de gestion sont payés à l'Office à même ces intérêts.

Évolution du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2004 :

	2004	2003
Solde au début	383 527 \$	457 888 \$
Versements effectués à l'Ordre des sages-femmes du Québec	(96 000)	(74 000)
Intérêts générés	7 170	8 481
Honoraires de gestion versés à l'Office	<u>(6 641)</u>	<u>(8 842)</u>
Solde du fonds	<u>288 056 \$</u>	<u>383 527 \$</u>

La somme due se répartit comme suit :

Somme due	288 056 \$	383 527 \$
Portion payable au cours du prochain exercice	<u>96 000</u>	<u>130 000</u>
	<u>192 056 \$</u>	<u>253 527 \$</u>

La portion payable au cours du prochain exercice a été estimée en fonction des prévisions de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la somme due à l'Ordre des sages-femmes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de dette.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gaétan Lemoyne
Président

Christian Rény
Directeur des services conseils à la gestion

Québec, le 6 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 6 mai 2004

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
(L.R.Q., c. 18)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Subvention du ministère des Relations internationales	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Subvention Emploi-Québec	311 712	254 379
Fonds Jeunesse Québec (note 3)	230 581	14 720
Intérêt sur dépôts bancaires	<u>25 787</u>	<u>29 836</u>
	<u>2 568 080</u>	<u>2 298 935</u>
DÉPENSES (note 4)		
Programmes et développement	1 923 121	1 777 775
Communications	244 446	294 559
Administration	<u>344 025</u>	<u>371 336</u>
	<u>2 511 592</u>	<u>2 443 670</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	56 488	(144 735)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>217 555</u>	<u>362 290</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>274 043 \$</u>	<u>217 555 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 12)	95 410 \$	228 266 \$
Dépôt à terme, 2,4 % échéant en mai 2004	200 000	
Débiteurs (note 5)	87 330	64 340
Frais payés d'avance	<u>1 724</u>	<u>22 922</u>
	384 464	315 528
Immobilisations (note 6)	<u>139 781</u>	<u>197 403</u>
	<u>524 245 \$</u>	<u>512 931 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 8)	250 202 \$	271 491 \$
Fonds Jeunesse Québec (note 9)		3 408
Revenus reportés		<u>20 477</u>
	<u>250 202</u>	295 376
EXCÉDENT	<u>274 043</u>	<u>217 555</u>
	<u>524 245 \$</u>	<u>512 931 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		
Pour le conseil d'administration, Lucie Latulippe Présidente-directrice générale		
Patrick Préfontaine Vice-président		

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	56 488 \$	(144 735) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	65 512	47 156
Perte sur cession d'immobilisations	<u>2 636</u>	<u>421</u>
	124 636.....	(97 158).....
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(22 990)	26 067
Frais payés d'avance	21 198	(17 331)
Créditeurs	(21 289)	52 380
Fonds Jeunesse Québec	(3 408)	3 408
Revenus reportés	<u>(20 477)</u>	<u>20 477</u>
	(46 966).....	85 001.....
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>77 670</u>	<u>(12 157)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(10 526)</u>	<u>(25 298)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	67 144	(37 455)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>228 266</u>	<u>265 721</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 12)	<u>295 410 \$</u>	<u>228 266 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office, constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, (L.R.Q., chapitre 18), a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur les revenus du Canada, l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'Office consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REVENUS - FONDS JEUNESSE

	2004	2003
Solidarité Québec-Chili		5 196 \$
Acquisition première expérience de travail	33 911 \$	9 524
Voilà Québec en Mexico	196 670	
	<u>230 581 \$</u>	<u>14 720 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. DÉPENSES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Programmes		
Projets réguliers	830 907 \$	865 856 \$
Traitement et avantages sociaux	501 017	509 840
Allocations de participation - Emploi-Québec	263 603	197 600
Projets spéciaux	<u>249 997</u>	<u>81 463</u>
	1 845 524	1 654 759
Développement		
Frais de déplacement à l'extérieur du Québec	21 442	38 008
Missions de développement - Emploi-Québec	19 772	33 654
Frais de déplacement au Québec	24 852	30 170
Conseiller spécial		10 789
Événements, adhésion et représentation	<u>11 531</u>	<u>10 395</u>
	77 597	123 016
	1 923 121 76%	1 777 775 73 %
Communications		
Traitement et avantages sociaux	189 910	182 828
Production du matériel de communication	36 444	94 164
Publicité	15 323	10 811
Abonnements et publications	<u>2 769</u>	<u>6 756</u>
	244 446 10%	294 559 12 %
Administration		
Traitement et avantages sociaux	155 330	186 909
Loyer	63 125	63 125
Télécommunications	18 694	24 999
Frais de fonctionnement	24 534	34 216
Poste et messagerie	5 190	6 781
Assurances	7 111	6 220
Frais des conseils d'administration	1 893	1 509
Amortissement des immobilisations	65 512	47 156
Perte sur cession d'immobilisations	<u>2 636</u>	<u>421</u>
	344 025 14%	371 336 15 %
	<u>2 511 592 \$</u>	<u>2 443 670 \$</u>

5. DÉBITEURS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Emploi-Québec	66 712 \$	29 379 \$
Taxes de ventes	1 722	1 753
Intérêts à recevoir	13 992	
Autres	<u>4 904</u>	<u>33 208</u>
	<u>87 330 \$</u>	<u>64 340 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	80 661 \$	53 720 \$	26 941 \$	41 870 \$
Améliorations locatives	118 081	44 051	74 030	85 838
Matériel informatique	118 963	80 153	38 810	69 695
	<u>317 705 \$</u>	<u>177 924 \$</u>	<u>139 781 \$</u>	<u>197 403 \$</u>

7. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2004, l'Office disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 juin. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant autorisé est ajusté, s'il y a lieu, en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec.

8. CRÉDITEURS

	2004	2003
Ministère des Relations internationales	131 980 \$	121 872 \$
Fournisseurs	46 467	23 766
Traitements et déductions à la source	<u>71 755</u>	<u>125 853</u>
	<u>250 202 \$</u>	<u>271 491 \$</u>

9. FONDS JEUNESSE QUÉBEC

L'Office agit à titre de promoteur auprès du Fonds Jeunesse Québec dans le cadre du projet Solidarité Québec-Chili, réalisé conjointement avec l'organisme Chantier Jeunesse. Au cours de l'exercice, l'Office a versé pour le compte du Fonds le solde des sommes reçues de 3 408 \$.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

11. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un bail à long terme échéant durant l'exercice 2006 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'élève à 63 125 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	63 125 \$
2006	<u>31 563</u>
	<u>94 688 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Encaisse	95 410 \$	228 266 \$
Dépôt à terme	<u>200 000</u>	<u> </u>
	<u>295 410 \$</u>	<u>228 266 \$</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 17 744 \$ (2003 : 17 378 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 16 972 \$ (2003 : 20 055 \$).

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La direction de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lucie Latulippe
Présidente-directrice générale

Québec, le 9 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 9 juin 2004

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

(L.R.Q., c. A-26)

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS**REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS CUMULÉS**

de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

	31 janvier 2004 (13 mois)	31 décembre 2002 (12 mois)
REVENUS		
Primes	16 183 844 \$	15 716 606 \$
Revenus de placements	11 750 385	11 817 178
Autres	100	
	27 934 329	27 533 784
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 3)	997 903	976 609
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT :	26 936 426	26 557 175
Diminution de la provision pour pertes (note 5)		141 771
BÉNÉFICE NET	26 936 426	26 698 946
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS AU DÉBUT	257 160 610	230 461 664
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS À LA FIN	284 097 036 \$	257 160 610 \$

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS****BILAN**

au 31 janvier 2004

	31 janvier 2004	31 décembre 2002
ACTIF		
Encaisse	936 \$	1 091 \$
Primes à recevoir		178
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	285 167 440	259 670 055
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 5)	<u>2 663</u>	<u>2 663</u>
	<u><u>285 171 039</u></u> \$	<u><u>259 673 987</u></u> \$
PASSIF		
Créditeurs		
Inspecteur général des institutions financières - Frais d'administration	74 003 \$	796 468 \$
Taxes sur primes		706 552
Autre		<u>10 357</u>
	<u>74 003</u>	<u>1 513 377</u>
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets cumulés	<u>284 097 036</u>	<u>257 160 610</u>
	<u>285 097 036</u>	<u>258 160 610</u>
	<u><u>285 171 039</u></u> \$	<u><u>259 673 987</u></u> \$

DÉPÔTS GARANTIS (note 6)**ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN** (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Jean St-Gelais
Linda Levasseur

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice de treize mois terminé le 31 janvier 2004

	31 janvier 2004 (13 mois)	31 décembre 2002 (12 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	26 936 426 \$	26 698 946 \$
Ajustement pour :		
Provision pour pertes		(141 771)
	<u>26 936 426</u>	<u>26 557 175</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Recouvrement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis		148 345
Diminution des primes à recevoir	178	18 745
(Diminution) augmentation des créditeurs	<u>(1 439 374)</u>	<u>131 219</u>
	<u>(1 439 196)</u>	<u>298 309</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>25 497 230</u>	<u>26 855 484</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>(25 497 385)</u>	<u>(26 854 679)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(155)	805
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 091</u>	<u>286</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>936</u></u> \$	<u><u>1 091</u></u> \$

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 janvier 2004

1. CONSTITUTION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ), constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 \$;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi :

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la RADQ sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la RADQ;
- lorsque les ressources de la RADQ sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la RADQ ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 \$.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la RADQ ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites au 31 décembre sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provisions pour pertes

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	31 janvier 2004 (13 mois)	31 décembre 2002 (12 mois)
Traitements et avantages sociaux	349 613 \$	310 295 \$
Honoraires d'examen *	316 308	292 834
Honoraires de soutien administratif *	168 075	120 141
Autres frais	163 907	253 339
	<u>997 903 \$</u>	<u>976 609 \$</u>

* Ces honoraires sont imputés par l'Inspecteur général des institutions financières.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 janvier 2004

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	31 janvier 2004	31 décembre 2002
Dépôts à vue ¹	1 128 995 \$	8 770 953 \$
Dépôts à participation ²	<u>283 182 261</u>	<u>249 928 027</u>
	284 311 256	258 698 980
Revenus de placements à recevoir	<u>856 184</u>	<u>971 075</u>
	<u>285 167 440 \$</u>	<u>259 670 055 \$</u>

- 1 Dépôts à vue portant intérêt calculé quotidiennement sur la base du taux du marché pour les emprunts et les placements d'une journée.
- 2 Dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du Fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 janvier 2004, la RADQ détenait 283 655 unités (2002 : 251 350).

5. RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS GARANTIS

	31 janvier 2004	31 décembre 2002
Réclamations à recevoir	<u>4 342 663 \$</u>	<u>4 342 663 \$</u>
Provision pour pertes		
Solde au début	4 340 000	5 240 000
Imputation aux résultats		(141 771)
Radiation		<u>(758 229)</u>
Solde à la fin	<u>4 340 000</u>	<u>4 340 000</u>
	<u>2 663 \$</u>	<u>2 663 \$</u>

Lorsque la RADQ paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la RADQ réclame de cette dernière la somme ainsi payée et les intérêts y afférents.

6. DÉPÔTS GARANTIS

Les dépôts garantis au 30 avril 2003 s'élevaient à 56,2 milliards \$ (2002 : 54,2 milliards \$), dont 10,5 milliards \$ (2002 : 10,1 milliards \$) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemniserait et tiendrait quitte la RADQ de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 janvier 2004

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Le coût de certains avantages sociaux défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 296 162 587 \$ au 31 janvier 2004 (31 décembre 2002 : 257 943 869 \$).

La juste valeur des réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. POURSUITE DES ACTIVITÉS

L'Assemblée nationale a adopté, le 11 décembre 2002, la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (L.Q. 2002, c. 45) créant l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (ci-après appelée «Autorité des marchés financiers»). Cette loi prévoyait notamment que l'Autorité des marchés financiers se substituera à la RADQ, en acquerra les droits et en assumera les obligations, à la date à être fixée par le gouvernement. Cette substitution a été effectuée le 1^{er} février 2004 en vertu d'une décision du Conseil des ministres.

L'Autorité des marchés financiers assumera ainsi l'administration du Fonds d'assurance-dépôts.

Compte tenu de ce changement, la date de clôture de l'exercice financier de la RADQ a été modifiée du 31 décembre au 31 janvier. Par conséquent, les présents états financiers couvrent l'exercice de treize mois du 1^{er} janvier 2003 au 31 janvier 2004.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Direction de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds d'assurance-dépôts conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Normand Côté
Directeur général adjoint

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Québec, le 15 mars 2004

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) au 31 janvier 2004 et l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice de treize mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la RADQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 janvier 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de treize mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 15 mars 2004

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
COÛT DES PROGRAMMES (note 3)		
Services médicaux (note 4)	3 170 297	3 001 422
Médicaments et services pharmaceutiques (notes 4 et 5)	2 121 542	1 914 108
Services hospitaliers (note 6)	119 213	105 114
Aides techniques	107 546	101 611
Services dentaires (note 4)	87 369	130 574
Services d'aide domestique	41 810	41 263
Services optométriques (note 4)	31 741	32 828
Autres (note 7)	<u>22 584</u>	<u>9 501</u>
	5 702 102	5 336 421
Recouvrement auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	<u>5 850</u>	<u>4 593</u>
	5 696 252	5 331 828
Frais d'administration (note 8)	136 083	114 002
Perte sur disposition de placement		<u>3 708</u>
	<u>5 832 335</u>	<u>5 449 538</u>
 SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	3 307 810	3 532 025
Fonds de l'assurance médicaments (note 9)	2 144 604	1 570 035
Gouvernement du Québec	267 185	244 175
Commission de la santé et de la sécurité du travail	78 427	73 421
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 6)	26 957	22 181
Autres sources	<u>7 352</u>	<u>7 701</u>
	<u>5 832 335</u>	<u>5 449 538</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme (note 10)		
Espèces	21 814	
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	37 023	324 853
Fonds de l'assurance médicaments	213 576	96 365
Frais à récupérer (note 11)	106 797	121 011
Autres créances	9 619	25 119
	<u>388 829</u>	<u>567 348</u>
Immobilisations (note 12)	<u>35 547</u>	<u>33 171</u>
	<u>424 376</u>	<u>600 519</u>
PASSIF		
À court terme (note 10)		
Effets bancaires en circulation	109 221	133 285
Services à payer (note 4)	264 709	415 624
Autres créditeurs et frais courus	13 554	15 622
Tranche de la dette à long terme échéant dans moins d'un an	922	1 308
	<u>388 406</u>	<u>565 839</u>
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	28 670	26 458
Dette à long terme (note 13)	<u>7 300</u>	<u>8 222</u>
	<u>424 376</u>	<u>600 519</u>
ENGAGEMENTS (note 16)		

Pour la Régie,
Pierre Roy, président-directeur général
Claude Gagnon, membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi le programme d'assistance maladie du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ainsi que des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont :

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie et du programme d'assistance maladie provient du Fonds des services de santé. Jusqu'au 30 juin 2002, celui-ci a aussi financé le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis dans le cadre du régime public d'assurance médicaments :

- aux personnes âgées de 65 ans ou plus;
- aux prestataires de l'assistance-emploi.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance ces mêmes coûts pour des médicaments et services fournis :

- aux personnes âgées de 65 ans ou plus, depuis le 1^{er} juillet 2002;
- aux prestataires de l'assistance-emploi, depuis le 1^{er} juillet 2002;
- à toute personne admissible, autre que celles énumérées ci-dessus, qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance les parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Immeuble du siège social	40 ans
Rénovations de l'immeuble	10 ans
Développement de systèmes informatiques	5 à 7 ans
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 5 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit :

	2004	2003
Régime d'assurance maladie	3 236 007	3 075 128
Régime public d'assurance médicaments	2 114 064	1 908 037
Assistance maladie	59 619	88 748
Autres	286 562	259 915
	<u>5 696 252</u>	<u>5 331 828</u>

4. SERVICES MÉDICAUX, DENTAIRES, OPTOMÉTRIQUES ET MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

Les ententes suivantes avec des associations représentant des professionnels de la santé sont expirées. Elles n'ont fait l'objet d'aucune provision au passif au regard des modifications qui pourraient être apportées aux tarifs lors de leur renouvellement.

	<u>Date d'expiration</u>
Association des chirurgiens dentistes du Québec	30 juin 2003
Association des optométristes du Québec	30 juin 2003
Association québécoise des pharmaciens propriétaires	30 juin 2003
Fédération des médecins résidents du Québec	30 juin 2003

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

5. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2004	2003
Personnes âgées de 65 ans ou plus	1 179 684	1 054 425
Prestataires de l'assistance-emploi	485 799	440 259
Personnes admissibles qui n'ont pas accès un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux	448 581	413 353
Personnes admissibles à des programmes particuliers	7 478	6 071
	<u>2 121 542</u>	<u>1 914 108</u>

6. SERVICES HOSPITALIERS

	2004	2003
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	92 256	82 818
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	26 957	22 181
Services de radio-oncologie rendus hors du Québec		115
	<u>119 213</u>	<u>105 114</u>

7. AUTRES

	2004	2003
Bourses de recherche	8 813	8 161
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	13 771	1 340
	<u>22 584</u>	<u>9 501</u>

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	80 630	72 736
Amortissement des immobilisations	13 006	11 744
Locaux, équipement et ameublement	11 727	10 533
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	6 743	6 472
Réseau de communication interactive	3 800	6 211
Services professionnels et autres	3 436	3 418
Fournitures et approvisionnements	2 274	2 175
Intérêts sur la dette à long terme	667	713
	<u>122 283</u>	<u>114 002</u>
Activités préliminaires du projet Carte Santé du Québec	<u>13 800</u>	
	<u>136 083</u>	<u>114 002</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

9. FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

	2004	2003
Personnes de 65 ans ou plus *	1 179 684	795 285
Prestataires de l'assistance-emploi *	485 799	332 842
Adhérents	448 581	413 353
Frais d'administration	30 540	28 555
	<u>2 144 604</u>	<u>1 570 035</u>

* Depuis le 1^{er} juillet 2002.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

11. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2004	2003
Gouvernement du Québec	79 339	96 660
Commission de la santé et de la sécurité du travail	20 322	17 072
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	7 136	7 279
	<u>106 797</u>	<u>121 011</u>

12. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	9 536	8 001	8 300
Rénovations de l'immeuble	2 998	150	2 848	
Développement de systèmes informatiques	59 569	45 558	14 011	16 724
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	3 292	1 659	1 633	1 968
Matériel informatique et bureautique	15 635	7 581	8 054	5 179
	<u>100 031</u>	<u>64 484</u>	<u>35 547</u>	<u>33 171</u>

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 15,5 millions (2003 : 12,1 M\$).

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux fixes variant de 5,91 % à 6,28 %, échéant entre 2004 et 2006	8 222	9 530
Tranche échéant dans moins d'un an	922	1 308
	<u>7 300</u>	<u>8 222</u>

Flux de trésorerie

Remboursements	1 308	2 271
Intérêts versés	529	1 008

Les versements en capital au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement des emprunts sur billets à leur échéance aux mêmes conditions :

2005	922
2006	500
2007	500
2008	500
2009	500

La juste valeur de la dette à long terme, obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, au taux d'intérêt du marché pour des emprunts semblables, correspond à sa valeur comptable.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 2,8 millions (2003 : 2,4 M\$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 3,1 millions (2003 : 3,0 M\$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes «Services médicaux», «Services dentaires» et «Services optométriques». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie et vacances**

	2004	2003
Solde au début	26 458	22 142
Augmentation nette due à des départs et des arrivées d'employés	1 000	(235)
Dépenses	8 512	7 694
Avantages sociaux des exercices antérieurs		3 244
Utilisation	(7 300)	(6 387)
Solde à la fin	<u>28 670</u>	<u>26 458</u>

16. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit :

2005	10 645
2006	4 385
2007	2 650
2008	943
2009	<u>210</u>
	<u>18 833</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles comptables internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Pierre Roy

Le directeur du budget et des ressources financières,
André Gignac

Québec, le 28 mai 2004

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2004 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 28 mai 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

(L.R.Q., c. R-6.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Redevances – rémunération et fonctionnement	8 399 220 \$	8 544 908 \$
Redevances – immobilisations (note 7)	<u>30 000</u>	<u>25 000</u>
	8 429 220	8 569 908
Apport reporté – immobilisations (note 7)	122 158	148 187
Revenus d'intérêts	52 117	33 209
Droits et autres	<u>6 472</u>	<u>14 344</u>
	<u>8 609 967</u>	<u>8 765 648</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	6 078 139	5 733 661
Services professionnels et administratifs	246 452	330 920
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	976 536	946 021
Autres dépenses de fonctionnement	680 204	632 835
Amortissement des immobilisations	152 158	173 187
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition		
Amortissement	72 121	85 526
Radiation d'actifs	101 653	
Intérêts sur la dette à long terme	67 572	74 467
Remboursement de frais – audience	<u>(1 913)</u>	<u>(63 526)</u>
	<u>8 372 922</u>	<u>7 913 091</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	237 045	852 557
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>978 974</u>	<u>126 417</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>1 216 019 \$</u>	<u>978 974 \$</u>

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	757 764 \$	2 571 877 \$
Acceptation bancaire, taux 2,17 %, échéant en avril 2004	2 395 440	
Débiteurs	8 443	10 821
Frais payés d'avance	<u>45 421</u>	<u>34 186</u>
	3 207 068	2 616 884
Immobilisations (note 3)	<u>741 350</u>	<u>1 051 912</u>
	<u>3 948 418 \$</u>	<u>3 668 796 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 4)	1 547 695 \$	1 285 691 \$
Provision court terme pour congés de maladie (note 5)	51 235	51 604
Portion à court terme de la dette à long terme (note 6)	<u>83 325</u>	<u>88 778</u>
	1 682 255	1 426 073
Provision pour congés de maladie (note 5)	150 052	158 174
Dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec (note 6)	680 106	763 431
Apport reporté – immobilisations (note 7)	<u>219 986</u>	<u>342 144</u>
	2 732 399	2 689 822
EXCÉDENT	<u>1 216 019</u>	<u>978 974</u>
	<u>3 948 418 \$</u>	<u>3 668 796 \$</u>

Pour la Régie,
Lise Lambert

RÉGIE DE L'ÉNERGIE**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – redevances – rémunération et fonctionnement	8 401 954 \$	8 808 775 \$
Rentrées de fonds – droits et autres revenus	8 689	12 972
Sorties de fonds – traitements et avantages sociaux	(5 915 130)	(5 682 804)
Sorties de fonds – fonctionnement	(1 822 010)	(1 976 463)
Intérêts reçus	49 044	30 343
Intérêts versés	<u>(67 572)</u>	<u>(74 467)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>654 975</u>	<u>1 118 356</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(15 370)	(138 299)
Produit de disposition d'immobilisations	<u>500</u>	<u>5 626</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(14 870)</u>	<u>(132 673)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(88 778)	(83 019)
Rentrées de fonds – redevances immobilisations	<u>30 000</u>	<u>25 000</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>(58 778)</u>	<u>(58 019)</u>
AUGMENTATION NETTE	581 327	927 664
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 571 877</u>	<u>1 644 213</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>3 153 204 \$</u>	<u>2 571 877 \$</u>

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi-judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers et de la vapeur, et impliquent les activités de fourniture, de transport, de distribution et d'emmagasiner.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Systèmes et équipement informatiques	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans

Constatation des revenus

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports correspondant aux dépenses en immobilisations budgétées sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des dépenses en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondant aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le gouvernement, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice visé par l'approbation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Régie consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et l'acceptation bancaire facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. IMMOBILISATIONS

	2004			2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Systèmes et équipement informatiques	744 660 \$	664 172 \$	80 488 \$	169 828 \$	
Mobilier et équipement	296 379	262 911	33 468	70 384	
Améliorations locatives	85 490	37 359	48 131	58 663	
	<u>1 126 529</u>	<u>964 442</u>	<u>162 087</u>	<u>298 875</u>	
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition : Améliorations locatives	<u>1 029 352</u>	<u>450 089</u>	<u>579 263</u>	<u>753 037</u>	
	<u>2 155 881 \$</u>	<u>1 414 531 \$</u>	<u>741 350 \$</u>	<u>1 051 912 \$</u>	

4. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Fournisseurs et frais courus	330 532 \$	240 028 \$
Traitements et avantages sociaux	781 770	654 415
Provision pour vacances	<u>435 393</u>	<u>391 248</u>
	<u>1 547 695 \$</u>	<u>1 285 691 \$</u>

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Provision pour congés de maladie**

	2004	2003
Solde au début	209 778 \$	304 665 \$
Charge de l'exercice	134 658	133 428
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(143 149)</u>	<u>(228 315)</u>
Solde à la fin	<u>201 287</u>	<u>209 778</u>
Provision court terme	<u>(51 235)</u>	<u>(51 604)</u>
	<u>150 052 \$</u>	<u>158 174 \$</u>

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux dépenses de l'exercice, sous le poste «Traitements et avantages sociaux», s'élèvent à 181 823 \$ (2003 : 178 448 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. DETTE À LONG TERME AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 6,3 % à 9,3 %, échéant de novembre 2005 à octobre 2012, remboursables par versements mensuels de 11 992 \$	763 431 \$	852 209 \$
Versements échéant en deçà d'un an	<u>(83 325)</u>	<u>(88 778)</u>
	<u>680 106 \$</u>	<u>763 431 \$</u>

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2005	143 901 \$
2006	140 029
2007	132 285
2008	132 285
2009	132 285
2010 à 2013	<u>351 961</u>
	1 032 746
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>(269 315)</u>
	<u>763 431 \$</u>

7. APPORT REPORTÉ – IMMOBILISATIONS

Les apports reportés – immobilisations représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les dépenses en immobilisations prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	342 144 \$	492 224 \$
Dépenses en immobilisations prévues	30 000	25 000
Amortissement de l'apport reporté de l'exercice	<u>(152 158)</u>	<u>(173 187)</u>
Apport reporté – immobilisations	<u>(122 158)</u>	<u>(148 187)</u>
Dispositions d'immobilisations	<u></u>	<u>(1 893)</u>
Apport net de l'exercice	<u>(122 158)</u>	<u>(150 080)</u>
Solde à la fin	<u>219 986 \$</u>	<u>342 144 \$</u>

Les immobilisations acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des dépenses en immobilisations budgétées et, à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté – immobilisations.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

INFORMATION SECTORIELLE

	2004			
	Électricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total
REVENUS				
Redevances				
Rémunération et fonctionnement	6 727 065 \$	845 830 \$	826 325 \$	8 399 220 \$
Immobilisations	21 990	5 075	2 935	30 000
	<u>6 749 055</u>	<u>850 905</u>	<u>829 260</u>	<u>8 429 220</u>
Apport reporté – immobilisations	94 898	22 937	4 323	122 158
Revenus d'intérêts	40 036	9 595	2 486	52 117
Droits et autres	5 439	1 026	7	6 472
	<u>6 889 428</u>	<u>884 463</u>	<u>836 076</u>	<u>8 609 967</u>
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	4 684 688	1 099 828	293 623	6 078 139
Services professionnels	167 713	59 971	18 768	246 452
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	750 277	179 699	46 560	976 536
Autres dépenses de fonctionnement	523 209	114 569	42 426	680 204
Amortissement des immobilisations	116 888	28 012	7 258	152 158
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Amortissement	55 404	13 277	3 440	72 121
Radiation d'actifs	68 994	16 532	16 127	101 653
Intérêts sur la dette à long terme	51 774	12 514	3 284	67 572
Remboursement de frais – audience	(22 158)	(5 356)	25 601	(1 913)
	<u>6 396 789</u>	<u>1 519 046</u>	<u>457 087</u>	<u>8 372 922</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	492 639	(634 583)	378 989	237 045
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	<u>(216 144)</u>	<u>811 510</u>	<u>383 608</u>	<u>978 974</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>276 495 \$</u>	<u>176 927 \$</u>	<u>762 597 \$</u>	<u>1 216 019 \$</u>

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

INFORMATION SECTORIELLE

	2003			
	Électricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total
REVENUS				
Redevances				
Rémunération et fonctionnement	5 968 040 \$	1 248 366 \$	1 328 502 \$	8 544 908 \$
Immobilisations	16 789	5 777	2 434	25 000
	<u>5 984 829</u>	<u>1 254 143</u>	<u>1 330 936</u>	<u>8 569 908</u>
Apport reporté – immobilisations	114 655	23 070	10 462	148 187
Revenus d'intérêts	25 204	5 532	2 473	33 209
Droits et autres	11 260	1 487	1 597	14 344
	<u>6 135 948</u>	<u>1 284 232</u>	<u>1 345 468</u>	<u>8 765 648</u>
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	4 372 485	928 017	433 159	5 733 661
Services professionnels et administratifs	229 212	80 514	21 194	330 920
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	718 043	157 549	70 429	946 021
Autres dépenses de fonctionnement	464 654	94 830	73 351	632 835
Amortissement des immobilisations	131 444	28 847	12 896	173 187
Amortissement des immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition	64 912	14 246	6 368	85 526
Intérêts sur la dette à long terme	56 518	12 404	5 545	74 467
Remboursement de frais – audience	21 949	4 817	(90 292)	(63 526)
	<u>6 059 217</u>	<u>1 321 224</u>	<u>532 650</u>	<u>7 913 091</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	76 731	(36 992)	812 818	852 557
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	<u>(292 875)</u>	<u>848 502</u>	<u>(429 210)</u>	<u>126 417</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	<u>(216 144) \$</u>	<u>811 510 \$</u>	<u>383 608 \$</u>	<u>978 974 \$</u>

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Lambert
Présidente

Montréal, le 27 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent, l'état des flux de trésorerie et les renseignements supplémentaires de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers et de ces renseignements supplémentaires incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et ces renseignements supplémentaires en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les renseignements supplémentaires sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers et les renseignements supplémentaires. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et des renseignements supplémentaires.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 27 mai 2004

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

(L.R.Q., c. R-7)

FONDS D'EXPLOITATION**RÉSULTATS**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	22 362	22 065
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	3 845	4 479
Loyers	1 563	2 029
Publicité	400	401
Stationnements	3 072	3 750
Souvenirs	460	716
Redevances des concessionnaires	1 088	1 241
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 528	1 479
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 970	3 973
Travaux et services facturés à des tiers	984	1 114
Autres produits	564	212
	<u>39 836</u>	<u>41 459</u>
CHARGES		
Traitements		
Employés réguliers	8 671	8 071
Employés à l'événement	2 793	3 088
Charges sociales	1 674	1 666
Cotisations au régime de retraite	336	332
Coûts de cessation d'emploi	328	481
Contrats de services	4 332	3 786
Matériaux et location d'équipement	1 744	1 487
Produits aux fins de revente	231	363
Frais d'énergie	7 395	6 510
Taxes d'eau et de services et assurances	2 637	4 571
Honoraires professionnels	1 043	1 924
Commissions, cachets et droits	349	315
Frais financiers	0	
Intérêts sur la dette à court terme	228	206
Intérêts sur la dette à long terme	779	794
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	483	534
Publicité	848	1 078
Créances douteuses	195	154
Autres dépenses	330	605
Amortissement des immobilisations	3 189	3 436
Amortissement de la subvention reportée	(179)	
Perte sur la radiation des frais reportés	0	622
	<u>37 406</u>	<u>40 023</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	<u>2 430</u>	<u>1 436</u>
Autre élément		
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	271	518
Remboursement de taxe d'eau et de services relativement aux exercices antérieurs	(4 517)	
	<u>(4 246)</u>	<u>518</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>6 676</u>	<u>918</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

SURPLUS RÉSERVÉS – SURPLUS D'OPÉRATIONS

de l'exercice terminé le 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	2003					2002		
	Réservés							
	Dévelop- pement de nouveaux projets et marchés	Pro- gramme d'entretien des instal- lations	Plan directeur informa- tique Phase II	Optimisa- tion des supports d'affichage	Total	Opérations	Total	Total
SURPLUS AU DÉBUT	402	100			502	1 752	2 254	1 087
Excédent des produits par rapport aux charges						6 676	6 676	918
Solde disponible pour investis- sement	402	100			502	8 428	8 930	2 005
SURPLUS AU DÉBUT	252	114	19	3	388		388	637
Immobilisations								
Virements du surplus d'opérations	(46)	(56)	(19)	(3)	(124)	124		
Solde non amorti	206	58			264	124	388	637
SURPLUS À LA FIN	608	158			766	8 552	9 318	2 642

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS D'EXPLOITATION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	6 676	918
Éléments hors caisse		
Perte sur la cession d'immobilisations		18
Perte sur la radiation des frais reportés		622
Amortissement des immobilisations	3 189	3 436
Amortissement de la subvention reportée	(179)	
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	<u>5 281</u>	<u>1 639</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>14 967</u>	<u>6 633</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	(8 982)	
Immobilisations	(7 252)	(2 920)
Cession d'immobilisations		<u>5</u>
Sorties nettes de fonds	<u>(16 234)</u>	<u>(2 915)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(1 096)	(3 199)
Emprunt à long terme	15 000	
Remboursement d'emprunts	<u>(11 000)</u>	
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>2 904</u>	<u>(3 199)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 637	519
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	<u>7</u>	<u>(512)</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 644</u></u>	<u><u>7</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS D'EXPLOITATION****BILAN**

au 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Encaisse	1 644	7
Acceptations bancaires, 2,75 %, échéant en novembre et décembre 2003	8 982	
Débiteurs	8 234	1 567
Stock	1 087	1 027
Frais payés d'avance	552	833
Immobilisations (note 6)	<u>28 446</u>	<u>24 383</u>
	<u>48 945</u>	<u>27 817</u>
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 7)		1 096
Comptes fournisseurs et frais courus	10 398	8 365
Subventions reportées (notes 4 et 8)	10 229	714
Dette à long terme (note 9)	<u>19 000</u>	<u>15 000</u>
	<u>39 627</u>	<u>25 175</u>
SURPLUS		
Surplus réservés	766	890
Surplus d'opérations	<u>8 552</u>	<u>1 752</u>
	<u>9 318</u>	<u>2 642</u>
	<u>48 945</u>	<u>27 817</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Guy Marion, administrateur
Michel P. Lamontagne, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS DE CONSTRUCTION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>1 636</u>	<u>(155)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	58 736	62 883
Remboursements nets d'emprunts à long terme	<u>(60 500)</u>	<u>(62 883)</u>
Sorties nettes de fonds	<u>(1 764)</u>	
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(128)	(155)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>120</u>	<u>275</u>
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	<u>(8)</u>	<u>120</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS DE CONSTRUCTION****BILAN**

au 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 10)	1 475 091	1 476 834
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11)	121 007	123 289
Contributions totales reçues (note 12)	<u>(1 402 168)</u>	<u>(1 343 432)</u>
	193 930	256 691
Autre élément d'actif		
Encaisse		<u>120</u>
	<u>193 930</u>	<u>256 811</u>
PASSIF		
Découvert bancaire	8	
Dette à long terme (note 9)	189 253	249 753
Comptes fournisseurs et frais courus	119	226
Intérêts courus	<u>4 550</u>	<u>6 832</u>
	<u>193 930</u>	<u>256 811</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
 Guy Marion, administrateur
 Michel P. Lamontagne, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux et pour bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et dans tout l'Est de Montréal.

2. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou selon certaines pratiques permises dans des organismes publics et parapublics, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipements	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 10 %, 20 % et 26,33 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement divers et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres. Toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2003
(en milliers de dollars)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

De plus, la Régie a obtenu une subvention au montant de 10 000 000 \$ relativement à la réalisation du plan d'immobilisations (voir note 8).

5. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2003	2002
Débiteurs	(6 667)	(172)
Stock	(60)	105
Frais payés d'avance	281	(35)
Comptes fournisseurs et frais courus	2 033	1 750
Subvention reportée	9 694	(9)
	<u>5 281</u>	<u>1 639</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipements	13 751	12 707	1 044
Structure et aménagements spécifiques	53 982	27 149	26 833
Aménagements locatifs	5 994	5 671	323
Matériel roulant	1 917	1 671	246
	<u>75 644</u>	<u>47 198</u>	<u>28 446</u>
	2002		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipements	12 983	12 409	574
Structure et aménagements spécifiques	47 586	24 685	22 901
Aménagements locatifs	5 994	5 356	638
Matériel roulant	1 846	1 576	270
	<u>68 409</u>	<u>44 026</u>	<u>24 383</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en juin 2004.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2003
(en milliers de dollars)

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2003	2002
Subvention – Fonds d'exploitation		
Solde au début	714	723
Montant encaissé au cours de l'exercice	22 056	22 056
	22 770	22 779
Montant constaté à titre de produit	22 362	22 065
	408	714
Subvention – Plan d'immobilisations		
Montant encaissé au cours de l'exercice	10 000	
Amortissement de l'exercice	(179)	
	9 821	
Solde à la fin	10 229	714

9. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Fonds d'exploitation		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,152 %, échéant en mars 2007	15 000	
5,333 %, échéant en mai 2007	4 000	5 000
2,84857 %		10 000
	19 000	15 000

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours des prochains exercices s'élèvent à 4 750 000 \$ en 2004, 2005, 2006 et 2007.

	2003	2002
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
77 036 000 \$US, 8,052 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003 ^{(a) (b)}	104 753	104 753
2,751 %, échéant le 26 janvier 2004	10 500	
2,750 %, échéant le 23 février 2004	5 500	
2,750 %, échéant le 29 mars 2004	6 000	
2,750 %, échéant le 26 avril 2004	5 500	
2,768 %, échéant le 31 mai 2004	7 000	
4,38 %, échéant le 10 novembre 2004	50 000	50 000
2,84857 %		12 500
2,88835 %		12 500
6,68 %		25 000
6,75 %		20 000
6,763 %		25 000
	189 253	249 753

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 octobre 2003
 (en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Fonds de construction (suite)

- (a) La Régie a couvert le risque de change sur ses emprunts libellés en devises par une convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.
- (b) Subséquemment à la fin d'exercice, la Régie a refinancé cette dette dont les remboursements viendront à échéance au cours du prochain exercice.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours des prochains exercices s'élèvent à 139 253 000 \$ en 2004 et 50 000 000 \$ en 2005.

10. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2003	2002
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 205 009	1 204 972
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	(1 766)	39
Autres travaux		(2)
Solde à la fin	1 203 243	1 205 009
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 219 403	1 221 169
Installations cédées		
Vélodrome ^(a)	82 804	82 804
Biodôme ^(a)	50 364	50 341
	133 168	133 145
Village olympique ^(b)	122 520	122 520
	1 475 091	1 476 834

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 168 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 364 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, tel que mentionné à la note 3.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2003

(en milliers de dollars)

11. FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2003	2002
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	4 550	6 832
Pertes de change reportées sur la dette à long terme libellée en devises	96 971	96 971
	<u>121 007</u>	<u>123 289</u>

12. CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2003	2002
Fonds spécial olympique	1 140 157	1 081 421
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	<u>1 402 168</u>	<u>1 343 432</u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les acceptations bancaires, les débiteurs, l'emprunt bancaire et les comptes fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 17 451 000 \$. Pour déterminer cette juste valeur, la société a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat aux taux dont la société pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

14. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 2003, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 22 700 000 \$ (36 800 000 \$ en 2002).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 200 000 \$ (21 700 000 \$ en 2002) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au ministre responsable de la
Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2003 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 11 décembre 2003

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1, c. P-19.1)
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

REVENUS, DÉPENSES ET ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003	2002
REVENUS			
Cotisations au Régime	8 163 099	7 367 122	6 713 138
Moins :			
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 5)		13 920	13 920
	8 163 099	7 353 202	6 699 218
Revenus (pertes) de placement - net (note 6)	3 902 288	(2 525 265)	(73 698)
Autres revenus	1 527	741	115
	<u>12 066 914</u>	<u>4 828 678</u>	<u>6 625 635</u>
DÉPENSES			
Rentes et prestations			
Rentes de retraite	5 054 050	4 780 832	4 503 549
Rentes de conjoint survivant	1 361 405	1 299 397	1 259 764
Rentes d'invalidité	626 140	590 002	558 966
Rentes d'orphelin	16 288	16 225	16 062
Rentes d'enfant de cotisant invalide	8 939	8 446	8 271
Prestations de décès	89 755	88 964	83 839
	<u>7 156 577</u>	<u>6 783 866</u>	<u>6 430 451</u>
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille			
	3 802	4 119	4 365
	<u>7 160 379</u>	<u>6 787 985</u>	<u>6 434 816</u>
Frais d'administration (note 7)			
	87 602	83 629	74 548
	<u>7 247 981</u>	<u>6 871 614</u>	<u>6 509 364</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 818 933	(2 042 936)	116 271
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT	<u>15 422 582</u>	<u>17 465 518</u>	<u>17 349 247</u>
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	<u>20 241 515</u>	<u>15 422 582</u>	<u>17 465 518</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC****BILAN**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF			
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	20 192 003	15 844 266	18 037 283
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu du Québec	180 619		59 675
Débiteurs	20 613	19 078	19 151
Immobilisations (note 10)	29 872	25 852	20 199
	<u>20 423 107</u>	<u>15 889 196</u>	<u>18 136 308</u>
PASSIF			
Chèques en circulation moins l'encaisse	43 330	38 578	40 048
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)		263 702	520 773
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu du Québec		9 722	
Créditeurs	115 467	132 842	89 721
Dû aux autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec	1 503	975	901
Provision pour congés de maladie et vacances	21 292	20 795	19 347
	<u>181 592</u>	<u>466 614</u>	<u>670 790</u>
ACTIF NET DU RÉGIME (note 2)	<u>20 241 515</u>	<u>15 422 582</u>	<u>17 465 518</u>
	<u>20 423 107</u>	<u>15 889 196</u>	<u>18 136 308</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Guy Morneau, président-directeur général
 Jean-Claude Deschênes, administrateur

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	2004	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses	4 818 933	(2 042 936)	116 271
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
(Augmentation) diminution de la valeur marchande des dépôts à participation	(3 349 820)	3 162 162	995 618
Gain sur disposition d'immobilisations	(91)		
Amortissement des immobilisations	7 981	7 603	6 948
Amortissement des immobilisations attribué aux autres fonds	1 565	1 596	1 565
Dépréciation des immobilisations	869		
Dépréciation attribuée aux autres fonds	274		
	<u>1 479 711</u>	<u>1 128 425</u>	<u>1 120 402</u>
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	<u>(218 126)</u>	<u>147 252</u>	<u>107 235</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>1 261 585</u>	<u>1 275 677</u>	<u>1 227 637</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Produit de la vente d'immobilisations	133		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	<u>(14 751)</u>	<u>(14 852)</u>	<u>(9 560)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(14 618)</u>	<u>(14 852)</u>	<u>(9 560)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Sorties de fonds relatives à l'acquisition de dépôts à participation	<u>(770 920)</u>	<u>(1 002 284)</u>	<u>(1 176 518)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités de placement	<u>(770 920)</u>	<u>(1 002 284)</u>	<u>(1 176 518)</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	476 047	258 541	41 559
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT (note 16)	<u>(302 280)</u>	<u>(560 821)</u>	<u>(602 380)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	<u>173 767</u>	<u>(302 280)</u>	<u>(560 821)</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE****REVENUS, DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS			
Droits	5 901	5 425	4 808
Autres	<u>63</u>	<u>117</u>	<u>111</u>
	5 964	5 542	4 919
Rendement attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 4)	<u>907</u>	<u>(315)</u>	<u>52</u>
	<u>6 871</u>	<u>5 227</u>	<u>4 971</u>
DÉPENSES			
Frais d'administration (note 4)			
Traitements et avantages sociaux	3 876	3 915	3 593
Transport et communications	107	112	83
Services professionnels	203	173	197
Loyers	346	313	323
Entretien et réparations	71	69	69
Fournitures	31	20	23
Matériel et équipement	6	5	4
Autres dépenses	37	18	27
Créances irrécouvrables	7	2	23
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	213	169	207
Amortissement des immobilisations du fonds	282	275	259
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes	<u>10</u>		
	<u>5 189</u>	<u>5 071</u>	<u>4 808</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 682	156	163
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	<u>3 489</u>	<u>3 333</u>	<u>3 170</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u><u>5 171</u></u>	<u><u>3 489</u></u>	<u><u>3 333</u></u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE****BILAN**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF			
Encaisse	5 196	4 492	4 050
Débiteurs	111	63	71
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	498		
Immobilisations (note 10)	<u>353</u>	<u>539</u>	<u>693</u>
	<u>6 158</u>	<u>5 094</u>	<u>4 814</u>
 PASSIF			
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec		587	552
Provision pour congés de maladie et vacances	<u>987</u>	<u>1 018</u>	<u>929</u>
	987	1 605	1 481
 SOLDE DU FONDS	<u>5 171</u>	<u>3 489</u>	<u>3 333</u>
	<u>6 158</u>	<u>5 094</u>	<u>4 814</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Guy Morneau, président-directeur général
 Jean-Claude Deschênes, administrateur

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses	1 682	156	163
Élément sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations du fonds	<u>282</u>	<u>275</u>	<u>259</u>
	1 964	431	422
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	<u>(1 164)</u>	<u>132</u>	<u>(178)</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>800</u>	<u>563</u>	<u>244</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	<u>(96)</u>	<u>(121)</u>	<u>(168)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(96)</u>	<u>(121)</u>	<u>(168)</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	704	442	76
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT (note 16)	<u>4 492</u>	<u>4 050</u>	<u>3 974</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	<u>5 196</u>	<u>4 492</u>	<u>4 050</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE****REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	<u>7 580</u>	<u> </u>	<u> </u>
DÉPENSES			
Dépréciation des immobilisations du fonds (note 8)	5 488		
Dépréciation des frais de mise en œuvre (note 8)	<u>2 092</u>	<u> </u>	<u> </u>
	<u>7 580</u>	<u> </u>	<u> </u>
EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE****BILAN**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF			
Dû par le gouvernement du Québec	7 580		
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec		183	87
Immobilisations (note 10)	1 547	6 827	6 732
Frais de mise en œuvre (note 11)	<u>553</u>	<u>2 567</u>	<u>2 496</u>
	<u>9 680</u>	<u>9 577</u>	<u>9 315</u>
PASSIF			
Billet à payer (note 13)	<u>9 680</u>	<u>9 577</u>	<u>9 315</u>
	<u>9 680</u>	<u>9 577</u>	<u>9 315</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Guy Morneau, président-directeur général
 Jean-Claude Deschênes, administrateur

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	2004	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses			
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Dépréciation des immobilisations	5 488		
Dépréciation des frais de mise en œuvre	2 092		
	7 580		
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	(7 397)	(96)	
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	183	(96)	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Sorties de fonds relatives au développement de systèmes informatiques	(208)	(191)	(236)
Sorties de fonds relatives aux frais de mise en œuvre	(78)	(71)	(88)
Produit de la vente d'immobilisations		96	
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	(286)	(166)	(324)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Rentrées de fonds provenant du billet à payer	103	262	324
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	103	262	324
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES			
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT ET À LA FIN (note 16)			

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES****REVENUS ET DÉPENSES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	2004	2003	2002
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	23 747	23 157	21 462
DÉPENSES			
Frais financiers			
Intérêts sur billet à payer à court terme	41		
Intérêts sur billet à payer à long terme	508	676	640
Autres frais d'intérêts	57	56	48
	606	732	688
Frais d'administration (note 4)			
Traitements et avantages sociaux	12 824	12 328	11 167
Transport et communications	1 489	1 687	1 635
Services professionnels	850	1 006	910
Loyers	907	975	1 087
Entretien et réparations	552	628	760
Fournitures	183	168	141
Matériel et équipement	22	16	12
Autres dépenses	81	56	103
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	219	166	203
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 352	1 427	1 358
Amortissement des immobilisations du fonds	4 388	3 889	3 210
Amortissement des frais de mise en œuvre		79	188
Dépréciation des immobilisations attribuée par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 8)	274		
	23 141	22 425	20 774
	23 747	23 157	21 462
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES			

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES****BILAN**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 005	1 379	1 366
Immobilisations (note 10)	10 488	13 940	17 093
Frais de mise en œuvre (note 11)			79
	<u>11 493</u>	<u>15 319</u>	<u>18 538</u>
PASSIF			
Frais courus	92	106	110
Dû au gouvernement du Québec	606	655	631
Provision pour congés de maladie et vacances	896	848	686
Billets à payer (note 13)	<u>9 899</u>	<u>13 710</u>	<u>17 111</u>
	<u>11 493</u>	<u>15 319</u>	<u>18 538</u>

Pour le Conseil d'administration,
 Guy Morneau, président-directeur général
 Jean-Claude Deschênes, administrateur

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses			
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations du fonds	4 388	3 889	3 210
Amortissement des frais de mise en œuvre		79	188
	<u>4 388</u>	<u>3 968</u>	<u>3 398</u>
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	<u>359</u>	<u>169</u>	<u>150</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>4 747</u>	<u>4 137</u>	<u>3 548</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	<u>(936)</u>	<u>(736)</u>	<u>(2 826)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(936)</u>	<u>(736)</u>	<u>(2 826)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Rentrées de fonds provenant des billets à payer		40	1 931
Remboursement des billets à payer	<u>(3 811)</u>	<u>(3 441)</u>	<u>(2 653)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>(3 811)</u>	<u>(3 401)</u>	<u>(722)</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES			
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT ET À LA FIN (note 16)	<u></u>	<u></u>	<u></u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

La Régie a été créée en 1965 par la Loi sur le Régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle administre la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et la Loi sur les prestations familiales (L.R.Q., chapitre P-19.1). De plus, en 1997, le gouvernement québécois lui a confié l'administration du Régime d'assurance parentale (Loi sur l'assurance parentale (L.Q., 2001, chapitre 9)). Toutefois, cette dernière loi n'est pas encore en vigueur.

La Régie est exempte d'impôts et de taxes en tant que mandataire de l'État.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, les lecteurs devront se référer à la loi applicable selon le cas.

D) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est un programme obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenus résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par les cotisations qui sont payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

Le Régime utilise un mode de financement dit par capitalisation partielle, c'est-à-dire que les cotisations de l'année servent à assumer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant de stabiliser le financement du Régime dans un contexte de vieillissement de la population et de protéger le Régime des fluctuations économiques. L'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec représente une réserve de fonds accumulés pour le paiement des rentes et prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2004, l'actif net du Régime est de 20,2 milliards de dollars (2003 : 15,4 milliards de dollars), (2002 : 17,5 milliards de dollars); soit 2,8 fois le montant des rentes et prestations de l'exercice 2003-2004.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 2000, en tenant compte du taux de cotisation de 9,9 % en 2003 et pour les années suivantes, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille des prestations d'aide sociale dues durant toute la période de projection, soit jusqu'en 2050. Les analyses actuarielles étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2003 et sera complétée au cours de l'exercice 2004-2005.

Pour être en mesure d'évaluer la stabilité du financement du Régime à long terme, on peut également se référer au concept de «taux de cotisation d'équilibre». Il s'agit du taux de cotisation qui serait nécessaire pour maintenir constant le rapport entre la réserve (l'actif net du Régime) et les sorties de fonds annuelles. Le taux d'équilibre est un indicateur d'une situation idéale pour le financement du Régime. Un certain écart entre le taux de cotisation légal et le taux d'équilibre peut être toléré sans pour cela devoir modifier le Régime.

Selon les hypothèses de l'analyse actuarielle de 2000, ce taux d'équilibre est de 10,1 %, soit une différence de 0,2 par rapport au taux de cotisation de 9,9 % fixé par la Loi. Si ce taux d'équilibre était appliqué présentement, la réserve serait plus élevée et générerait suffisamment de revenus de placement pour combler l'écart entre les cotisations et les sorties de fonds. Elle croîtrait alors au même rythme que les sorties de fonds, maintenant stable à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles.

Au moins tous les six ans, une consultation publique est tenue et porte sur l'examen de l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec et de l'opportunité de modifier tant les prestations prévues que le taux de cotisation. La première consultation s'est tenue en février 2004. Les commentaires recueillis font présentement l'objet d'une analyse.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)**I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)****Rente de retraite**

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est ajusté de 1/2 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 814,17 \$ au 31 mars 2004.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes du Québec pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et des gains et cotisations de la personne décédée. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 704,90 \$ au 31 mars 2004.

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains et les cotisations de la personne invalide. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable est de 992,77 \$ au 31 mars 2004.

Rente d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide

Pour les nouveaux bénéficiaires, au 31 mars 2004, les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 61,18 \$ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants mineurs du cotisant décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 \$ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1^{er} janvier 2004 était de 3,2 %.

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à cette loi. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite.

III) RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE

Le Régime d'assurance parentale s'inscrit dans la politique familiale du gouvernement du Québec. Ce régime vise à soutenir les parents dans les soins qu'ils apportent aux nouveau-nés ou aux enfants adoptés, en créant de meilleures conditions d'accès aux congés de maternité et aux congés parentaux, puis en indemnisant plus généreusement ces congés. Ce régime n'est pas encore en vigueur.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

IV) PROGRAMMES DE PRESTATIONS FAMILIALES

La Régie administre le programme de prestations familiales en vertu de la Loi sur les prestations familiales. Elle s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que du paiement des allocations.

Une allocation familiale est versée aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Le montant varie selon le type de famille (monoparentale ou biparentale), le nombre d'enfants admissibles et le revenu familial de l'année précédente.

Une allocation est également versée pour les enfants handicapés admissibles. Au 31 mars 2004, cette allocation est de 119,22 \$ par mois.

Au 30 mars 2004, le gouvernement a annoncé qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 le nouveau programme de soutien aux enfants remplacera l'allocation familiale.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Régie selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles du type «développement de systèmes informatiques» sont constituées des coûts capitalisés de main-d'œuvre directs, des intérêts et des autres coûts directement rattachés au développement des systèmes jusqu'à la date de mise en service.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Ameublement et équipement de bureau	3 à 7 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 à 7 ans
Matériel roulant	3 ans
Ordinateur	3 ans
Équipement de bureautique	5 ans
Développement de systèmes informatiques	5 ans

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Frais de mise en œuvre

Les frais inhérents à la mise en œuvre du programme de prestations familiales et du Régime d'assurance parentale comprennent, en plus des coûts directs, les intérêts ainsi qu'une quote-part des fais généraux et administratifs. Les frais de mise en œuvre sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans, à compter de la date de début des activités du programme correspondant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux. Ainsi, seules les cotisations payées par la Régie sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec**

Les dépôts à vue sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les dépôts à participation sont comptabilisés à la valeur marchande. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cotisations au Régime

Le ministère du Revenu du Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les verse à cette dernière régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Revenus de placement – net

La Régie comptabilise les intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation. Ces montants représentent la meilleure estimation. Ils sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

4. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET ATTRIBUTION DE RENDEMENT ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes du Québec est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a prévu consacrer à chaque fonds.

Les liquidités du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite sont confiées au fonds du Régime de rentes du Québec qui s'occupe de les placer à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Sur la base d'une entente conclue entre les deux fonds, un rendement qui est calculé sur une moyenne pondérée du rendement des dépôts à participation et des dépôts à vue est attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR LE MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

Le ministère du Revenu du Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, le ministère facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais reliés aux comptes à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement engagées par le ministère du Revenu du Québec.

Une analyse des frais d'administration a été faite par le ministère du Revenu du Québec au cours de l'exercice 2001-2002. Cette réévaluation a permis une récupération de 4 839 503 \$ inscrite aux opérations de l'exercice 2001-2002. La mise à jour des frais inhérents aux comptes à recevoir fait présentement l'objet de discussions depuis l'exercice 2001 et pourrait entraîner une récupération qui ne peut toutefois pas être estimée de façon raisonnable en date du 31 mars 2004. En conséquence, depuis le début de l'exercice 2003-2004, le ministère du Revenu du Québec a suspendu la facturation habituellement faite à ce titre.

	2004	2003	2002
Frais d'administration	13 190	12 906	7 752
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec		9 473	9 473
Intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir		(4 060)	(4 060)
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues		13 920	13 920
	<u>13 190</u>	<u>32 239</u>	<u>27 085</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

6. REVENUS (PERTES) DE PLACEMENT – NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2004	2003	2002
Revenus			
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Revenus sur dépôts à participation	761 346	749 170	784 214
Intérêts sur dépôts à vue	3 284	211	1 803
	<u>764 630</u>	<u>749 381</u>	<u>786 017</u>
Intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	13 551	12 338	10 545
Intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir (note 5)		4 060	4 060
Intérêts sur dépôts bancaires	72	65	78
	<u>778 253</u>	<u>765 844</u>	<u>800 700</u>
Dépenses			
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 812)	(7 154)	(5 316)
Intérêts sur rentes et prestations	(1 550)	(1 983)	(1 545)
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec (note 5)		(9 473)	(9 473)
Rendement attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite (note 4)	(907)	315	(52)
Intérêts sur découverts bancaires	(7)	(8)	(9)
	<u>773 977</u>	<u>747 541</u>	<u>784 305</u>
Modification de la valeur marchande des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Augmentation (diminution) de la valeur marchande des dépôts à participation	3 349 820	(3 162 162)	(995 618)
(Pertes) gains nets sur vente de placements	(221 509)	(110 644)	137 615
	<u>3 128 311</u>	<u>(3 272 806)</u>	<u>(858 003)</u>
	<u>3 902 288</u>	<u>(2 525 265)</u>	<u>(73 698)</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

7. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2004	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	43 676	40 922	39 683
Transport et communications	4 437	4 630	4 179
Services professionnels	6 341	7 320	6 449
Loyers	4 353	3 993	4 230
Entretien et réparations	1 813	1 812	1 395
Fournitures	469	577	515
Matériel et équipement	80	55	72
Autres dépenses	659	705	512
Frais pour la perception des cotisations par le ministère du Revenu du Québec (note 5)	13 190	12 906	7 752
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 972	1 883	1 760
Trop-payé de rentes et prestations	1 599	1 127	933
Créances irrécouvrables	163	96	120
Amortissement des immobilisations	7 981	7 603	6 948
Dépréciation des immobilisations du fonds (note 8)	869		
	<u>87 602</u>	<u>83 629</u>	<u>74 548</u>

8. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les frais de mise en œuvre et les développements de systèmes informatiques du fonds du Régime d'assurance parentale capitalisés depuis 1997 ont été réévalués par expertise au 31 mars 2004. L'excédent du coût d'origine par rapport à la valeur de remplacement des éléments jugés toujours utiles au démarrage éventuel du programme a été passé en charge. L'évolution des technologies ainsi qu'une nouvelle approche pour les services à la clientèle sont à l'origine de la dépréciation. Une dépréciation de 5 487 692 \$ a donc été comptabilisée à l'encontre des immobilisations et une dépréciation de 2 091 877 \$ a été comptabilisée à l'encontre de frais de mise en œuvre.

Les développements de systèmes informatiques du fonds du Régime de rentes du Québec effectués dans le cadre du projet gouvernemental d'acquisition d'un progiciel de gestion intégrée des ressources (GIREs) ont également été réévalués par expertise au 31 mars 2004. Cette réévaluation a été faite à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec d'arrêter le projet GIREs et de la décision de la Régie de poursuivre la démarche entreprise à cet égard, mais en utilisant un autre progiciel. L'excédent du coût d'origine par rapport à la valeur de remplacement des éléments jugés utiles à la poursuite des travaux a été passé en charge. Une dépréciation totale de 1 142 941 \$ a donc été comptabilisée à l'encontre de ces immobilisations. De ce montant, 274 300 \$ ont été attribués au fonds pour l'administration du régime de prestations familiales.

**9. SOMMES DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES
À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**

	2004	2003	2002
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Dépôts à vue	217 097		
Dépôts à participation	19 904 084	15 783 344	17 943 222
Revenus de placement à recevoir	70 822	60 922	94 061
	<u>20 192 003</u>	<u>15 844 266</u>	<u>18 037 283</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

**9. SOMMES DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES
À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)**

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2004, la Régie possédait 22 988 745 unités de participation (2003 : 22 024 068; 2002 : 20 786 364).

	2004	2003	2002
Coût d'acquisition des unités	18 868 307	18 097 387	17 095 104

Les états financiers vérifiés du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont disponibles au public et fournissent les détails sur les placements détenus.

10. IMMOBILISATIONS

	2004			2003	2002
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net	Net	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec					
Ameublement et équipement de bureau	7 418	6 254	1 164	1 281	1 374
Équipement et logiciels informatiques	18 713	16 047	2 666	2 603	3 046
Matériel roulant	61	20	41		
Ordinateur	200	67	133	204	427
Équipement de bureautique	15 396	12 789	2 607	3 068	3 294
Améliorations locatives	3 759	2 328	1 431	1 266	695
Développement de systèmes informatiques (note 8)	67 808	45 978	21 830	17 430	11 363
	113 355	83 483	29 872	25 852	20 199
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite					
Développement de systèmes informatiques	1 677	1 324	353	539	693
Fonds du Régime d'assurance parentale					
Ameublement et équipement de bureau					46
Équipement de bureautique					50
Développement de systèmes informatiques (note 8)	1 547		1 547	6 827	6 636
	1 547		1 547	6 827	6 732

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS (suite)

	2004			2003	2002
		Amortis- sement cumulé	Net	Net	Net
	Coût				
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales					
Ameublement et équipement de bureau	55	55			
Équipement de bureautique	174	174			
Développement de systèmes informatiques	27 018	16 530	10 488	13 940	17 093
	<u>27 247</u>	<u>16 759</u>	<u>10 488</u>	<u>13 940</u>	<u>17 093</u>

Les acquisitions de l'exercice sont :

	Acquisitions avant intérêts	Intérêts capitalisés	Acquisitions totales
Fonds du Régime de rentes du Québec	14 751		14 751
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite	96		96
Fonds du Régime d'assurance parentale		208	208
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	936		936

Des immobilisations ayant une valeur nette comptable de 41 667 \$ ont été disposées au cours de l'exercice dans le fonds du Régime de rentes du Québec. Le produit de disposition a été de 132 820 \$.

11. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	2004			2003	2002
		Amortis- sement cumulé	Net	Net	Net
	Coût				
Fonds du Régime d'assurance parentale (note 8)	<u>553</u>		<u>553</u>	<u>2 567</u>	<u>2 496</u>
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	<u>941</u>	<u>941</u>			<u>79</u>

Au cours de l'exercice, des intérêts de 78 000 \$ ont été capitalisés aux frais de mise en œuvre du fonds du Régime d'assurance parentale.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

12. AVANCES DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne comportent pas de garantie et sont limitées à 650 millions de dollars. Elles portent intérêts au taux du dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 %. L'entente vient à échéance le 6 janvier 2005.

13. BILLETS À PAYER

	2004	2003	2002
Fonds du Régime d'assurance parentale			
Emprunt à court terme	9 680	9 577	9 315
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales			
Emprunt à court terme	1 214	1 453	1 446
Emprunt à long terme	8 685	12 257	15 665
	<u>9 899</u>	<u>13 710</u>	<u>17 111</u>

Emprunt à court terme du fonds du Régime d'assurance parentale

L'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 2,25 % vient à échéance le 7 avril 2004. Il est contracté dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement des systèmes informatiques du Régime d'assurance parentale, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement. Un montant de 7 579 569 \$ sera remboursé au cours de l'exercice 2004-2005. Pour le reste, aucune modalité de remboursement n'a encore été établie étant donné que la date d'entrée en vigueur de ce régime n'est pas encore fixée.

Emprunt à court terme du fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales

L'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 2,24 % vient à échéance le 3 mai 2004. Il est contracté dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement des systèmes informatiques du programme de prestations familiales, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Emprunt à long terme du fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales

L'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 4,74 % vient à échéance le 1^{er} juin 2006. Cet emprunt d'un montant initial de 16 765 650 \$ est la conversion d'une portion de l'emprunt à court terme contracté dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement des systèmes informatiques du programme de prestations familiales, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Les remboursements de capital prévus au cours des trois prochains exercices pour l'emprunt à long terme du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales s'établissent comme suit :

2005	3 745 930 \$
2006	3 927 434
2007	1 011 240

Garantie du gouvernement du Québec

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille est autorisé par le gouvernement à verser à la Régie les sommes requises après s'être assuré que les fonds concernés ne peuvent légalement s'acquitter de leurs obligations.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

14. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Autres éléments d'actif et de passif**

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à vue, des cotisations à recevoir ou à rembourser, des débiteurs, des dus par le fonds du Régime de rentes du Québec ou aux autres fonds, du montant dû par le gouvernement du Québec, des chèques en circulation, des avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec, des créditeurs, des frais courus et du billet à payer à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

Emprunt à long terme

Au 31 mars 2004, la juste valeur du billet à long terme du régime de prestations familiales de 8 684 604 \$ s'établit à 8 968 789 \$ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixe semblables.

15. AVANTAGES SOCIAUX**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 2 008 351 \$ (2003 : 1 790 507 \$; 2002 : 1 651 415 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant à l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Fonds du Régime de rentes du Québec			
Dépôts à vue (note 9)	217 097		
Chèques en circulation moins l'encaisse	(43 330)	(38 578)	(40 048)
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec		<u>(263 702)</u>	<u>(520 773)</u>
	<u>173 767</u>	<u>(302 280)</u>	<u>(560 821)</u>
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite			
Encaisse	<u>5 196</u>	<u>4 492</u>	<u>4 050</u>

Fonds du Régime d'assurance parentale

Ce régime n'est pas encore en vigueur. Le fonds du Régime de rentes du Québec administre les sommes nécessaires au développement des systèmes mis en place. Ce fonds ne dispose d'aucune espèce et quasi-espèce. Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille rembourse à la Régie, le cas échéant, tous les déboursés effectués pour ce fonds.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

16. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales

Le fonds du Régime de rentes du Québec administre le programme de prestations familiales. Ce fonds ne dispose d'aucune espèce et quasi-espèce. Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille rembourse à la Régie tous les déboursés effectués pour ce fonds.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 et 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2004.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds du Régime de rentes du Québec au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'actif net ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite, du fonds du régime d'assurance parentale et du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales de la Régie des rentes du Québec au 31 mars 2004; l'état des revenus et des dépenses et du solde du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite de même que l'état des revenus et des dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds du régime d'assurance parentale et du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2004 ainsi que de leurs revenus et dépenses et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 7 mai 2004

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Frais d'examen :		
Demandes de classement de films	1 339 177 \$	2 369 555 \$
Demandes de permis	90 894	54 068
Permis	1 202 106	788 549
Contrôle sur le matériel vidéo	8 462 155	9 594 416
Autres	<u>423 737</u>	<u>241 207</u>
	<u>11 518 069</u>	<u>13 047 795</u>
 DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	2 944 776	3 074 281
Loyers	435 945	385 722
Service d'impression	344 802	251 205
Transport et communication	174 956	150 292
Amortissement des immobilisations	146 857	138 280
Services professionnels et administratifs	128 008	226 987
Fournitures et approvisionnements	63 366	75 611
Entretien et réparations	<u>41 513</u>	<u>55 886</u>
	<u>4 280 223</u>	<u>4 358 264</u>
 EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 237 846	8 689 531
 EXCÉDENT DU DÉBUT	<u>16 230 784</u>	<u>7 541 253</u>
 EXCÉDENT À LA FIN	<u>23 468 630 \$</u>	<u>16 230 784 \$</u>

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	24 173 505 \$	17 151 321 \$
Débiteurs et intérêts courus	301 925	201 816
À recevoir du gouvernement du Québec	<u>123 835</u>	<u>196 660</u>
	24 599 265	17 549 797
Immobilisations (note 3)	<u>294 455</u>	<u>354 613</u>
	<u>24 893 720 \$</u>	<u>17 904 410 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	229 680 \$	213 976 \$
Provision pour vacances	278 332	291 397
Dû au gouvernement du Québec	136	42
Revenus perçus d'avance	<u>497 367</u>	<u>737 784</u>
	1 005 515	1 243 199
Provision pour congés de maladie (note 4)	<u>419 575</u>	<u>430 427</u>
	1 425 090	1 673 626
EXCÉDENT (note 5)	<u>23 468 630</u>	<u>16 230 784</u>
	<u>24 893 720 \$</u>	<u>17 904 410 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour la Régie,
Jean Lebel
Jean-Pierre Gagnon

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Équipements et logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et matériel de bureau	28 633 \$	11 728 \$	16 905 \$	11 801 \$
Équipements et logiciels	334 359	225 371	108 988	98 240
Développement informatique	362 381	193 819	168 562	244 572
	<u>725 373 \$</u>	<u>430 918 \$</u>	<u>294 455 \$</u>	<u>354 613 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 86 699 \$ (2003 : 52 506 \$).

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 96 157 \$ (2003 : 100 527 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	430 427 \$	356 499 \$
Dépense de l'exercice	54 752	130 183
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(65 604)</u>	<u>(56 255)</u>
Solde à la fin	<u>419 575 \$</u>	<u>430 427 \$</u>

5. EXCÉDENT

Tel que stipulé à l'article 144.3 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

6. ENGAGEMENTS

La Régie est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 avril 2007 pour des services administratifs, de la location de photocopieurs et des achats d'étiquettes,

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	251 229 \$
2006	215 157
2007	201 832
2008	<u>13 611</u>
	<u>681 829 \$</u>

7. AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES

La Régie est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à demander une ou plusieurs avances dont le capital global en cours ne pourra excéder 300 000 \$ pour combler ses manques temporaires de liquidités. Ses avances porteront intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mars 2006. Au 31 mars 2004, la Régie ne s'est pas prévaluée de ces avances.

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture et des Communications. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Lebel
Président

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 30 juin 2004

RÉGIE DU CINÉMA**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du cinéma au 31 mars 2004 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,
Marc Ouellet, CA
Directeur principal

Québec, le 30 juin 2004

SIDBEC
(L.R.Q., c. E-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS		
Intérêts	<u>11</u>	<u>13</u>
CHARGES		
Intérêts sur les dettes garanties par l'actionnaire	214	228
Administration	64	57
Honoraires pour règlement de dossiers	10	48
Amortissement des frais de financement reportés	<u></u>	<u>6</u>
	<u>288</u>	<u>339</u>
PERTE NETTE	(277)	(326)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(693 328)</u>	<u>(693 002)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(693 605)</u>	<u>(693 328)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SIDBEC

BILAN
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Encaisse	12	3
Placements temporaires, au coût, 3 %, échéant en janvier 2004	339	342
Taxes à la consommation et intérêts courus	<u>3</u>	<u>9</u>
	<u>354</u>	<u>354</u>
PASSIF		
Frais courus	81	71
Dettes garanties par l'actionnaire (note 3)	<u>4 995</u>	<u>4 995</u>
	<u>5 076</u>	<u>5 066</u>
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
Capital-actions (note 4)	645 894	645 894
Surplus d'apport (note 5)	42 989	42 722
Déficit	<u>(693 605)</u>	<u>(693 328)</u>
	<u>(4 722)</u>	<u>(4 712)</u>
	<u>354</u>	<u>354</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Charles E. Beaulieu, administrateur
Robert Després, administrateur

SIDBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(277)	(326)
Élément hors caisse		
Amortissement des frais de financement reportés		6
Variations d'éléments d'actif et de passif (note 2)	<u>16</u>	<u>(25)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(261)</u>	<u>(345)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes garanties par l'actionnaire		(80)
Apport de l'actionnaire	<u>267</u>	<u>266</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>267</u>	<u>186</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	6	(159)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>345</u>	<u>504</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>351</u></u>	<u><u>345</u></u>
 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	12	3
Placements temporaires	<u>339</u>	<u>342</u>
	<u><u>351</u></u>	<u><u>345</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SIDBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, gère les actifs et passifs résultant de l'abandon de ses activités en 1994. La Société est exonérée des impôts sur les bénéfices fédéral et provincial.

2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Taxes à la consommation et intérêts courus	6	2
Frais courus	<u>10</u>	<u>(27)</u>
	<u>16</u>	<u>(25)</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités d'exploitation s'établissent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Intérêts versés	<u>214</u>	<u>240</u>

3. DETTES GARANTIES PAR L'ACTIONNAIRE

Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Emprunts, 4,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2004	<u>4 995</u>	<u>4 995</u>

4. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé		
80 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et payé		
64 589 398 actions	<u>645 894</u>	<u>645 894</u>

5. SURPLUS D'APPORT

La société a reçu de l'actionnaire une somme de 266 400 \$ en 2003 et en 2002 afin de faire face à ses obligations.

SIDBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À l'actionnaire de Sidbec

Nous avons vérifié le bilan de la société Sidbec au 31 décembre 2003 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 22 janvier 2004

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., c. D-8.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS (note 3)		
Prestation de services (note 4)	16 735 305 \$	14 027 174 \$
Ventes	4 841 397	4 725 433
Location	1 337 587	1 324 022
Revenus de gestion	1 510 610	1 184 374
Revenus de placements	200 238	252 843
Autres revenus	<u>98 344</u>	<u>138 108</u>
	<u>24 723 481</u>	<u>21 651 954</u>
DÉPENSES (note 3)		
Services d'entrepreneurs	13 090 345	10 399 722
Traitements et avantages sociaux	3 999 806	3 999 751
Achats	2 265 249	2 150 477
Entretien et réparations	1 076 797	1 006 312
Électricité	647 674	649 736
Taxes, licences et permis	651 395	615 393
Frais de location	117 808	119 839
Frais reliés au personnel	257 841	310 016
Assurances	227 904	179 708
Communication	184 676	166 686
Publicité	187 332	164 009
Frais de bureau	54 017	65 956
Matériaux de voirie	684 882	620 684
Créances douteuses	19 076	51 000
Participation dans l'exploitation d'un campement		101 944
Amortissement des immobilisations	430 374	371 463
Honoraires professionnels	341 561	359 986
Études et développement de marchés	119 773	49 574
Autres dépenses	100 617	366 395
Perte de valeur de placements	200 002	
(Gain) perte sur cession de placements	(71 125)	10 794
Gain sur cession d'immobilisations	(216 910)	(4 013)
Quote-part dans les résultats de la société satellite (note 7)	120 500	
Intérêts et frais bancaires	67 218	22 171
Intérêts sur la dette à long terme	<u>46 845</u>	<u>49 581</u>
	<u>24 603 657</u>	<u>21 827 184</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) (note 3)	119 824	(175 230)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(60 827 881)</u>	<u>(60 652 651)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(60 708 057) \$</u>	<u>(60 827 881) \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN
au 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	195 647 \$	1 067 658 \$
Débiteurs (note 5)	4 608 000	5 996 939
Stocks (note 6)	205 175	200 198
Frais payés d'avance	<u>23 715</u>	<u>12 554</u>
	<u>5 032 537</u>	<u>7 277 349</u>
Placements (note 7)	11 545 439	9 689 873
Immobilisations (note 8)	2 880 080	2 441 547
Actif au titre de prestations constituées (note 14)	<u>183 686</u>	<u>186 905</u>
	<u>14 609 205</u>	<u>12 318 325</u>
	<u><u>19 641 742</u></u> \$	<u><u>19 595 674</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 9)	1 025 000 \$	
Créditeurs et frais courus	4 357 888	5 417 573 \$
Retenues sur contrats	159 411	158 482
Versement sur la dette à long terme (note 10)	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	5 582 299	5 616 055
Dette à long terme (note 10)	<u>640 000</u>	<u>680 000</u>
	<u>6 222 299</u>	<u>6 296 055</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit	<u>(60 708 057)</u>	<u>(60 827 881)</u>
	<u>13 419 443</u>	<u>13 299 619</u>
	<u><u>19 641 742</u></u> \$	<u><u>19 595 674</u></u> \$
ÉVENTUALITÉS (note 16)		
ENGAGEMENTS (note 17)		

Pour le Conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Jean-Claude Simard, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	119 824 \$	(175 230) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	430 374	371 463
Gain sur cession d'immobilisations	(216 911)	(4 013)
Perte de valeur de placements	200 002	
(Gain) perte sur cession de placement	(71 125)	10 794
Quote-part dans les résultats de la société satellite	120 500	
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	314 046	(1 302 348)
Charge de retraite	<u>3 219</u>	<u>22 895</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>899 929</u>	<u>(1 076 439)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(2 150 000)	(1 120 100)
Produit de la cession de placements	688 857	233 799
Acquisitions d'immobilisations	(1 584 407)	(807 595)
Produit de la cession d'immobilisations	34 930	26 579
Contribution aux immobilisations – Hydro-Québec	80 858	359 789
Contribution aux immobilisations – Transports Canada	<u>172 822</u>	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(2 756 940)</u>	<u>(1 307 528)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	1 025 000	
Émission d'actions ordinaires		1 000 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(40 000)</u>	<u>(40 000)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>985 000</u>	<u>960 000</u>
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	(872 011)	(1 423 967)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>1 067 658</u>	<u>2 491 625</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>195 647</u></u> \$	<u><u>1 067 658</u></u> \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2003

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement de la Baie-James (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie-James (L.R.Q., chapitre D-8.2), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements de portefeuille dans les sociétés publiques et privées sont comptabilisés au coût d'acquisition.

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus	
aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	5 ans
Véhicules	3 ans

Régimes d'avantages sociaux des salariés

La Société comptabilise ses obligations découlant d'un régime d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, la Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations constituées, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés.
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Statut fiscal

En vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la Société de développement de la Baie-James n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTIVITÉ

	2003		2002	
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	24 614 \$	1 682 557 \$	(1 657 943) \$	(1 760 208) \$
Services	17 484 666	16 041 816	1 442 850	1 093 531
Développement et investissement	598 109	1 240 970	(642 861)	(377 430)
Immobilières	1 453 171	1 572 952	(119 781)	(85 164)
Hôtelières et pétrolières	4 946 011	4 057 990	888 021	1 052 893
Spéciales	216 910	7 372	209 538	(98 852)
	<u>24 723 481 \$</u>	<u>24 603 657 \$</u>	<u>119 824 \$</u>	<u>(175 230) \$</u>

La Société comptabilise ses revenus et dépenses par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- Activités du siège social
 - Honoraires de gestion gagnés
 - Revenus d'intérêts
 - Dépenses d'intérêts
 - Dépenses reliées aux bureaux de Matagami, Chibougamau et Radisson
 - Dépenses reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
 - Dépenses reliées au conseil d'administration, à la présidence et au secrétariat général
 - Dépenses de communications
- Activités de services
 - Gestion d'infrastructures de transport
- Activités de développement et d'investissement
 - Gestion de titres miniers
 - Gestion et revenus de placements
 - Recouvrement de certaines dépenses
 - Gain ou perte sur la cession de placements
 - Projets de développement économique
 - Dépenses reliées à la direction du développement économique et investissement
- Activités immobilières
 - Exploitation d'immeubles
- Activités hôtelières et pétrolières
 - Exploitation de l'auberge Radisson
 - Exploitation du relais routier au km 381

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

3. BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTIVITÉ (suite)

- Activités spéciales
 - Participation dans l'exploitation du campement au km 257 (pour 2002)
 - Gain ou perte sur la cession d'immobilisations
 - Programme d'Aide aux infrastructures aéroportuaires

4. PRESTATION DE SERVICES

La Société rend des services de gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Apparentés :		
Hydro-Québec	14 179 639 \$	11 990 528 \$
Ministère des Transports	2 161 782	2 036 646
Autres	<u>393 884</u>	
	<u>16 735 305 \$</u>	<u>14 027 174 \$</u>

5. DÉBITEURS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Comptes clients		
Hydro-Québec	3 495 443 \$	3 877 805 \$
Ministère des Transports	126 723	551 507
Autres	<u>1 004 910</u>	<u>1 669 479</u>
	4 627 076	6 098 791
Provision pour créances douteuses	<u>19 076</u>	<u>148 794</u>
	4 608 000	5 949 997
Taxes de vente		46 942
	<u>4 608 000 \$</u>	<u>5 996 939 \$</u>

6. STOCKS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Produits pétroliers	141 208 \$	127 472 \$
Autres	<u>63 967</u>	<u>72 726</u>
	<u>205 175 \$</u>	<u>200 198 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

7. PLACEMENTS

	2003	2002
Placement dans une société satellite (participation de 33 %) :		
1 part de Camp 257 S.E.C.	100 \$	
Quote-part des résultats de la société		
Solde au début de l'exercice	100	
Acquisition de participations (98 parts)	315 000	100 \$
Quote-part des résultats de l'exercice	(120 500)	
	<u>194 600</u>	<u>100</u>
Solde à la fin de l'exercice		
Actions de sociétés publiques :		
148 619 actions ordinaires de Arca Explorations inc.	1	1
5 593 278 actions ordinaires de Les Ressources Campbell inc. (542 958 en 2002)	5 746 191	569 648
94 231 actions ordinaires de Ressources Murgor inc.	24 500	24 500
100 000 actions ordinaires de Ressources Unifiées Oasis inc.	5 000	5 000
34 374 actions ordinaires de Globestar Mining Corp. (Corpo TGW inc. en 2002)	20 329	22 399
301 333 actions ordinaires de McKenzie Bay International	420 470	500 000
740 740 actions ordinaires de Mines Aurizon ltée	1 000 000	
1 666 667 actions ordinaires de Ressources Stratéco inc.	250 000	
1 818 182 actions ordinaires de Ressources Sirios inc.	200 000	
	<u>7 666 491</u>	<u>1 121 548</u>
Actions de sociétés privées :		
10 000 actions ordinaires de Ressources Oxford inc.		1
50 000 actions catégorie «A» de Exploration minière des Premières Nations Corp.		1
300 000 actions de catégorie «A» de Lunehiver DMA inc.	100 000	300 000
20 000 actions ordinaires de Corporation Copper Rand inc.	2 000 000	5 750 000
35 167 actions de catégorie «A» Pourvoirie Mirage inc.	310 000	310 000
	<u>2 410 000</u>	<u>6 360 002</u>
Prêts et avances ⁽¹⁾ :		
Débtentures convertibles Ressources MSV inc.		1 250 000
Intérêts à recevoir sur débtentures convertibles de Ressources MSV inc.		150 000
Effet à recevoir de Hydro-Québec, encaissable par versements annuels jusqu'en 2008	97 872	114 184
Effets à recevoir d'employés, encaissables par versements mensuels échéant en 2004	555	4 039
Prêt à Lunehiver DMA inc.	75 000	
Prêt à Camp KM 257 S.E.C.	310 921	
Débtentures convertibles Pourvoirie Mirage inc.	190 000	690 000
Débtentures convertibles Rocmec International inc.	600 000	
	<u>1 274 348</u>	<u>2 208 223</u>
	<u>11 545 439 \$</u>	<u>9 689 873 \$</u>

(1) Les taux d'intérêt varient de 5 à 12 %, et dans certains cas des redevances s'appliquent, à l'exception de l'effet à recevoir de Hydro-Québec.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

7. PLACEMENTS (suite)

La valeur marchande des actions des sociétés publiques en date du bilan est la suivante :

	2003	2002
Arca Explorations inc.	22 293 \$	5 945 \$
Les Ressources Campbell inc.	5 257 682	276 909
Ressources Murgor inc.	13 192	6 596
Ressources Unifiées Oasis inc.	10 000	5 000
McKenzie Bay International	1 152 600	605 644
Globestar Mining Corp.	20 968	23 463
Mines Aurizon ltée	1 459 257	
Ressources Stratéco inc.	266 667	
Ressources Sirios inc.	236 364	
	<u>8 439 023 \$</u>	<u>923 557 \$</u>

La Société a converti 3 750 000 \$ de son placement de Corporation Copper Rand en débentures de Ressources MSV inc. qui ont été par la suite converties en 3 658 536 actions de Les Ressources Campbell inc. (1 action = 1 025 \$). La Société a également converti une débenture et les intérêts accumulés d'un montant de 1 442 876 \$ en 1 407 684 actions de Les Ressources Campbell inc. (1 action = 1 025 \$).

La Société a transféré des actifs et des passifs respectivement de 1 018 746 \$ et 735 078 \$ à Camp 257 S.E.C. La Société a également investi 100 000 \$ comptant dans cette entité. En contrepartie, la Société a reçu 98 parts de Camp 257 S.E.C. évaluées à 315 000 \$ et un prêt à recevoir de cette entité au montant de 310 921 \$. Le gain pour la Société dans ces échanges s'élève à 214 999 \$.

La Société détient les bons de souscription suivants :

<u>Société</u>	<u>Nombre</u>	<u>Prix à l'achat</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Valeur marchande de l'action au 31 décembre 2003</u>
Ressources Stratéco	833 333	0,20 \$	11 décembre 2004 ou 11 décembre 2005	0,16 \$
Ressources Sirios	909 091	0,15	19 décembre 2004 ou 19 décembre 2005	0,13
Les Mines Aurizon	4 946 011	1,60	21 août 2005	1,97

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

8. IMMOBILISATIONS

	2003			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$			71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574 \$		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	7 467 784	745 688	4 573 755 \$	2 148 341
Maisons modulaires	1 251 149	645 143	408 082	197 924
Mobilier et agencements	2 455 395	641 238	1 469 789	344 368
Machinerie et équipement	2 564 611	2 131 352	399 326	33 933
Véhicules	3 378 685	3 015 449	278 751	84 485
Infrastructures	91 000		91 000	
	<u>23 875 227 \$</u>	<u>13 774 444 \$</u>	<u>7 220 703 \$</u>	<u>2 880 080 \$</u>

	2002			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$			71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574 \$		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	6 568 034	745 688	4 348 814 \$	1 473 532
Maisons modulaires	1 579 468	659 654	453 976	465 838
Mobilier et agencements	2 213 737	641 238	1 385 648	186 851
Machinerie et équipement	2 643 286	2 096 861	398 581	147 844
Véhicules	3 176 638	2 845 966	234 219	96 453
Infrastructures	91 000		91 000	
	<u>22 938 766 \$</u>	<u>13 584 981 \$</u>	<u>6 912 238 \$</u>	<u>2 441 547 \$</u>

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi, la route Transtaïga et la route de Némiscau ainsi que les aéroports La Grande Rivière, de Fontanges et de Némiscau, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

- (1) Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), d'Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James (MBJ) pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. De même, la Société a comptabilisé un montant de 3 136 598 \$ reçu à titre de subvention fédérale relativement à l'aérogare La Grande Rivière, en diminution du coût encouru pour cette dernière. En 2003, la Société a perçu 253 680 \$ en contributions (2002 : 359 789 \$).

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et est renégociable le 30 avril 2004. Au 31 décembre 2003, le taux d'intérêt est de 4,5 % (2002 : 3 %).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Dû au fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,84 %, remboursable à compter de 2001 par versements annuels de 40 000 \$ jusqu'en 2006 où le solde deviendra dû	680 000 \$	720 000 \$
Versement échéant en deçà d'un an	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>640 000 \$</u>	<u>680 000 \$</u>

Les versements sur la dette à long terme au cours des deux prochains exercices s'élèvent à 40 000 \$ par exercice de 2004 à 2005 et de 600 000 \$ en 2006.

11. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé 10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et payé 6 982 500 d'actions ordinaires	<u>69 825 000 \$</u>	<u>69 825 000 \$</u>

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Variation des débiteurs	1 388 940 \$	(2 331 121) \$
Augmentation des stocks	(4 977)	(21 037)
Augmentation des frais payés d'avance	(11 161)	(398)
Variation des créditeurs et frais courus	(1 059 685)	1 185 805
Variation des retenues sur contrats	<u>929</u>	<u>(135 597)</u>
	<u>314 046 \$</u>	<u>(1 302 348) \$</u>

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 s'élèvent à 64 150 \$ (2002 : 31 187 \$).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

13. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Le régime de retraite de la Société fait l'objet d'une évaluation actuarielle à tous les trois ans.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Les informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit au 31 décembre :

	2003		2002
Obligation au titre des prestations constituées	2 044 823 \$		1 651 256 \$
Juste valeur des actifs du régime	2 150 203		1 699 287
Situation de capitalisation – excédent	<u>105 380 \$</u>		<u>48 031 \$</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u>183 686 \$</u>		<u>186 905 \$</u>

L'actif au titre des prestations constituées n'a pas fait l'objet d'une provision pour moins-value. En effet, la Société a l'intention de réduire ses cotisations d'exercices futures à même la totalité de cet actif, ce qui lui permettra de résorber cet avantage très rapidement au cours des exercices à venir.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyennes pondérées au 31 décembre) :

	2003		2002
Taux d'actualisation	6 %		6 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime à long terme	6 %		6 %
Taux de croissance de la rémunération	4 %		4 %

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2003		2002
Charge de l'exercice	124 354 \$		88 251 \$
Cotisations de l'employeur	121 135		65 356
Cotisations des employés	66 430		51 617
Prestations versées	15 987		20 150

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif financier :				
Placements à long terme :				
Pouvant être estimés	7 666 491 \$	8 439 023 \$	1 121 548 \$	923 557 \$(1)
Ne pouvant être estimés (2)	3 878 948		8 568 325	
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	680 000	562 100	720 000	570 312

- (1) La valeur comptable de placements à long terme n'a pas été réduite considérant que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable.
- (2) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière par des dissidents à cette convention qui demandent l'annulation de celle-ci. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 \$ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 \$ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 820 000 \$. La valeur du fonds est de 4 272 431 \$ au 31 décembre 2003. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. À la suite de la vente des actifs de MSV à Corporation Copper Rand inc., cette dernière s'est engagée à respecter les engagements de MSV soit de verser à la Société une redevance de 0,375 \$ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 \$ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 \$.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessiteront des travaux de décontamination au cours des prochains exercices. Il est présentement impossible pour la direction d'en évaluer les coûts et les répercussions sur les états financiers au prix d'un effort raisonnable.

La Société a signé quatre ententes avec Transports Canada en vertu du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 3 082 242 \$ aux fins de réfections de l'aéroport de La Grande Rivière. Ces ententes échéant en 2007, en 2010, en 2011 et en 2018 prévoient notamment que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 à 15 ans et qu'advenant le non-respect de cette condition, elle se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de l'entente. Au 31 décembre 2003, ce montant est de 1 404 771 \$.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2003

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée, d'après un bail échéant le 31 décembre 2005, à verser une somme totale de 78 072 \$, soit 39 036 \$ par année.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Simard
Président-directeur général

Chibougamau, le 5 mars 2004

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2003, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V- 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 5 mars 2004

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**
(L.R.Q., c. S-10.0001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Revenus d'intérêts	14 539 \$	40 837 \$
Contribution de CITA * au projet ACCORD	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>
	<u>39 539</u>	<u>65 837</u>
DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 3)	270 404	534 593
Traitements et avantages sociaux	455 403	741 192
Indemnités de départ	55 823	
Amortissement des immobilisations	<u>104 768</u>	<u>114 392</u>
	<u>886 398</u>	<u>1 390 177</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(846 859)	(1 324 340)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>1 375 287</u>	<u>2 699 627</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u><u>528 428</u></u> \$	<u><u>1 375 287</u></u> \$

* Centre d'innovation en transport avancé

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	493 735 \$	435 863 \$
Placement temporaire, au coût		798 080
Débiteurs - apparentés		30 000
Autres débiteurs	225	434
Frais payés d'avance	<u>9 252</u>	<u>14 244</u>
	503 212	1 278 621
Immobilisations (note 4)	<u>135 300</u>	<u>239 573</u>
	<u><u>638 512</u></u> \$	<u><u>1 518 194</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	110 084 \$	130 407 \$
Revenus reportés		<u>12 500</u>
	<u>110 084</u>	142 907
EXCÉDENT	<u>528 428</u>	<u>1 375 287</u>
	<u><u>638 512</u></u> \$	<u><u>1 518 194</u></u> \$

ENGAGEMENT (note 5)

Pour le Conseil d'administration,
Daniel Laplante

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2004

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel est une personne morale mandataire de l'État constituée et régie par la Loi sur la société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (L.R.Q., c. S-10.0001).

Elle a pour mission de favoriser la mise en valeur des infrastructures aéroportuaires et para-aéroportuaires de Mirabel par le développement et l'exploitation de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, afin de contribuer à la croissance économique de la région de Mirabel, de la grande région de Montréal et de l'ensemble du Québec. En vertu des lois provinciales et fédérales de l'impôt sur le revenu, la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile selon les taux suivants :

Logiciels, matériel et développement informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Améliorations locatives	20 %

3. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Loyers	52 429 \$	52 429 \$
Déplacements, représentation, publicité et promotion	40 531	319 805
Honoraires professionnels	117 908	82 580
Frais de bureau et d'administration	59 536	79 779
	<u>270 404 \$</u>	<u>534 593 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels, matériel et développement informatique	69 206 \$	65 201 \$	4 005 \$	16 479 \$
Mobilier de bureau et équipement	39 165	26 823	12 342	20 174
Améliorations locatives	419 835	300 882	118 953	202 920
	<u>528 206 \$</u>	<u>392 906 \$</u>	<u>135 300 \$</u>	<u>239 573 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004

5. ENGAGEMENT

La Société est engagée par un bail conclu avec la Société immobilière du Québec, échéant en août 2005, pour la location de locaux administratifs.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	52 429 \$
2006	<u>21 845</u>
	<u>74 274 \$</u>

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a bénéficié de prêts d'employés de la part d'organismes gouvernementaux. La juste valeur de ces services, d'une part reçus gratuitement représente 47 089 \$ (2003 : 58 152 \$) et d'autre part celle assumée par la Société, représente 47 656 \$ (2003 : 58 152 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL****RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général
Daniel Laplante

Mirabel, le 21 juin 2004

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE
INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 juin 2004

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	47 468 083 \$	45 012 904 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	1 737 394	1 567 919
Gain sur disposition d'actions	252 200	
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 4)	874 234	1 041 370
Honoraires de garanties de prêts (note 5)	1 061 692	1 061 786
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 762 949	1 468 571
Autres revenus	74 193	63 642
	... 53 230 745 ...	... 50 216 192 ...
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière (note 6) :		
Cinéma et production télévisuelle	26 751 008	18 301 434
Disque et spectacles de variétés	7 329 227	9 593 809
Livre et édition spécialisée	3 733 156	5 100 482
Métiers d'art	2 404 701	2 857 789
Multimédia	53 800	1 541 163
Affaires internationales	3 413 917	3 604 260
	43 685 809	40 998 937
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 7)	1 335 480	1 092 043
Frais d'administration (note 8)	8 544 531	8 634 086
Intérêts sur dettes	184 252	5 545
	... 53 750 072 ...	... 50 730 611 ...
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	... (519 327) ...	... (514 419) ...
PATRIMOINE IMMOBILIER		
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)	2 759 375	2 714 145
Loyers et autres	1 407 774	1 311 405
Intérêts sur placements à court terme	23 787	15 927
	... 4 190 936 ...	... 4 041 477 ...
DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 9)	2 962 270	2 997 405
Intérêts sur dettes	1 045 165	1 084 912
	... 4 007 435 ...	... 4 082 317 ...
REVENU (PERTE) PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	... 183 501 ...	... (40 840) ...
Montants à reporter	... (335 826) \$	... (555 259) \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT (suite)**
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Montants reportés	<u>(335 826) \$</u>	<u>(555 259) \$</u>
PLACEMENTS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	2 600 000	
Revenu (perte) de placements de sociétés en commandite	(13 597)	840 135
Perte de valeur durable sur placement dans une société en commandite	(2 600 000)	
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec		<u>546 249</u>
REVENU (PERTE) DE PLACEMENTS	<u>(13 597)</u>	<u>293 886</u>
PERTE NETTE	(349 423)	(261 373)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>2 703 603</u>	<u>2 964 976</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>2 354 180 \$</u>	<u>2 703 603 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Encaisse	1 273 190 \$	3 164 240 \$
Placements temporaires (note 10)	14 437 020	9 274 056
Prêts et autres participations financières (note 11)	17 047 454	20 728 747
Aides remboursables (note 6)	1 780 858	1 907 782
Débiteurs et intérêts courus	629 067	466 563
Billets à terme sans intérêt	642 200	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	24 204 774	19 068 096
Frais payés d'avance et avances sur engagements	411 232	474 502
Placements dans des sociétés en commandite (note 12)	15 376 400	18 062 231
Immobilisations (note 13)	<u>17 653 902</u>	<u>17 798 458</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>93 456 097</u></u> \$	<u><u>90 944 675</u></u> \$
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 14)	1 974 188 \$	1 048 701 \$
Créditeurs et frais courus	1 869 716	2 022 667
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec		84 512
Intérêts courus sur dettes à long terme	424 026	352 069
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	12 841 957	12 271 874
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 7)	1 085 919	1 169 494
Revenus reportés (note 15)	17 896 406	15 945 228
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 16)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 17)	<u>16 759 705</u>	<u>17 096 527</u>
	<u>70 851 917</u>	<u>67 991 072</u>
AVOIR		
Capital (note 18)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport (note 19)	750 000	750 000
Excédent	<u>2 354 180</u>	<u>2 703 603</u>
	<u>22 604 180</u>	<u>22 953 603</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u><u>93 456 097</u></u> \$	<u><u>90 944 675</u></u> \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 24)

ÉVENTUALITÉS (note 25)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Laffleur
Louise Bérubé

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(349 423) \$	(261 373) \$
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie :		
Gain sur disposition d'actions (note 20)	(252 200)	
Mauvaises créances liées au financement interiminaire des crédits d'impôt	101 962	413 643
Provision pour créances irrécouvrables liée à l'aide remboursable	(17 013)	179 903
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	1 335 480	1 092 043
Perte sur aliénation d'immobilisations		3 009
Amortissement des immobilisations	1 339 574	1 214 087
(Revenu) perte de placement de sociétés en commandite	13 597	(840 135)
Perte de valeur durable sur placement dans une société en commandite	2 600 000	
	4 771 977	1 801 177
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(162 504)	260 629
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(5 136 678)	(4 799 478)
Frais payés d'avance et avances sur engagements	63 270	(38 556)
Créditeurs et frais courus	(152 951)	449 286
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	(84 512)	(322 181)
Intérêts courus sur dettes à long terme	71 957	(20 484)
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	570 083	3 380 343
Revenus reportés	1 849 216	490 469
	(2 982 119)	(599 972)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 789 858	1 201 205
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(13 336 410)	(12 800 707)
Aides remboursables	(416 842)	(1 382 294)
Restaurations d'immeubles		(842 790)
Acquisitions d'immobilisations	(1 195 018)	(999 947)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite	72 234	853 208
Remboursements de prêts et autres participations financières	15 208 648	10 962 197
Récupération d'aides remboursables	560 779	568 049
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	893 391	(3 642 284)
Montants à reporter	2 683 249 \$	(2 441 079) \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Montants reportés	<u>2 683 249</u> \$	<u>(2 441 079)</u> \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	925 487	1 048 701
Dette à long terme	416 308	3 953 591
Remboursement sur dettes à long terme	<u>(753 130)</u>	<u>(753 129)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>588 665</u>	<u>4 249 163</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	3 271 914	1 808 084
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>12 438 296</u>	<u>10 630 212</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 20)	<u>15 710 210</u> \$	<u>12 438 296</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2004

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaires des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les oeuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programme. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
Interventions financières		
Fonctionnement	3 109 131 \$	2 852 000 \$
Dette relative aux programmes d'aide financière	184 252	5 545
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	28 192 453	18 828 100
Disque et spectacle de variétés	7 913 091	9 974 600
Livre et édition spécialisée	3 931 059	5 280 170
Métiers d'art	2 460 414	2 922 930
Multimédia	50 000	1 600 000
Affaires internationales	4 064 783	3 900 000
Aide spécifique		175 000
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	1 008 900	1 008 900
Dettes relatives aux immobilisations	2 148 898	2 198 812
Placements		
Aide spécifique	2 600 000	
	<u>55 662 981</u>	<u>48 746 057</u>
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	1 791 145	1 172 463
Disque et spectacle de variétés	334 043	338 185
Livre et édition spécialisée	(18 884)	136 941
Métiers d'art	38 101	83 493
Multimédia	58 837	
Affaires internationales	53 281	
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	12 610 214	12 116 647
	<u>14 866 737</u>	<u>13 847 729</u>
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	(3 097 590)	(1 791 145)
Disque et spectacle de variétés	(839 236)	(334 043)
Livre et édition spécialisée	(339 369)	18 884
Métiers d'art	(80 724)	(38 101)
Multimédia		(58 837)
Affaires internationales	(336 704)	(53 281)
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	(13 008 637)	(12 610 214)
	<u>(17 702 260)</u>	<u>(14 866 737)</u>
	<u>52 827 458 \$</u>	<u>47 727 049 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les subventions se subdivisent comme suit :

	2004	2003
Interventions financières	47 468 083 \$	45 012 904 \$
Patrimoine immobilier	2 759 375	2 714 145
Placements	2 600 000	
	<u>52 827 458 \$</u>	<u>47 727 049 \$</u>

4. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2004			2003
	Investis- sements	Aides remboursables	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	455 784 \$	171 607 \$	627 391 \$	623 301 \$
Disque et spectacle de variétés		41 200	41 200	84 871
Livre et édition spécialisée		6 110	6 110	9 000
Multimédia		42 568	42 568	67 909
Affaires internationales		156 965	156 965	256 289
	<u>455 784 \$</u>	<u>418 450 \$</u>	<u>874 234 \$</u>	<u>1 041 370 \$</u>

5. HONORAIRES DE GARANTIES

	2004	2003
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	<u>676 413 \$</u>	<u>692 421 \$</u>
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	421 711	476 438
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(101 962)	(413 643)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations (note 15)	<u>65 530</u>	<u>306 570</u>
	<u>385 279</u>	<u>369 365</u>
	<u>1 061 692 \$</u>	<u>1 061 786 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

6. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

	2004	
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés
DÉPENSES – PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE		
Investissements – aides sélectives	22 577 708 \$	
Investissements – aides corporatives	1 460 000	
Subventions	2 585 818	7 470 444 \$
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	361 148	
Provision pour créances irrécouvrables		(66 352)
Annulations et recouvrements	(740 717)	(100 414)
Autres	507 051	25 549
	<u>26 751 008 \$</u>	<u>7 329 227 \$</u>

	2004	
	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés
ACTIF – AIDES REMBOURSABLES		
Solde au début		635 342 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice		22 318
Récupérations		(64 702)
Annulations		
Radiations		7 000
		<u>599 958</u>
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		(2 232)
Solde à la fin		<u>597 726 \$</u>

2004					2003
Livre et édition spécialisée	Métiers d'arts	Multimédia	Affaires internationales	Total	Total
				22 577 708 \$	15 852 605 \$
				1 460 000	225 000
3 673 957 \$	2 408 575 \$	50 000 \$	2 361 274 \$	18 550 068	23 288 124
			931 476	1 292 624	1 392 045
35 350	(13 090)		27 079	(17 013)	179 903
	(753)		(21 776)	(863 660)	(788 273)
23 849	9 969	3 800	115 864	686 082	849 533
<u>3 733 156 \$</u>	<u>2 404 701 \$</u>	<u>53 800 \$</u>	<u>3 413 917 \$</u>	<u>43 685 809 \$</u>	<u>40 998 937 \$</u>

2004					2003
Livre et édition spécialisée	Métiers d'arts	Multimédia	Affaires internationales	Total	Total
845 972 \$	154 900 \$		550 864 \$	2 187 078 \$	1 472 893 \$
			394 524	416 842	1 382 294
(206 071)	(27 488)		(262 518)	(560 779)	(558 866)
				(9 183)	(9 183)
(50 000)				(43 000)	(100 060)
589 901	127 412		682 870	2 000 141	2 187 078
(74 513)	(2 400)		(140 138)	(219 283)	(279 296)
<u>515 388 \$</u>	<u>125 012 \$</u>		<u>542 732 \$</u>	<u>1 780 858 \$</u>	<u>1 907 782 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

7. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2004	2003
Solde au début	4 856 424 \$	4 090 141 \$
Radiations de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	462 401	301 279
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises		24 481
	462 401	325 760
Provision de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	1 205 814	612 385
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	213 241	197 641
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(83 575)	282 017
	1 335 480	1 092 043
Solde à la fin	5 729 503 \$	4 856 424 \$

La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivise comme suit :

	2004	2003
Prêts accordés par la Société (note 11)	4 073 032 \$	3 329 619 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 11)	570 552	357 311
	4 643 584	3 686 930
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises *	1 085 919	1 169 494
	5 729 503 \$	4 856 424 \$

* Inclut la contribution de 375 000 \$ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relative au financement d'une entreprise.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	6 829 133 \$	6 813 055 \$
Honoraires professionnels	204 263	187 704
Déplacements, représentation et congrès	112 797	179 949
Loyers	593 293	584 843
Assurances	29 700	23 319
Frais de bureau et papeterie	354 434	399 507
Publicité et promotion	97 371	98 526
Perte sur aliénation d'immobilisations		3 009
Amortissement des immobilisations	284 104	257 481
Autres frais	39 436	86 693
	8 544 531 \$	8 634 086 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

9. PATRIMOINE IMMOBILIER – FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	480 775 \$	429 769 \$
Honoraires professionnels	94 364	84 133
Déplacements, représentation et congrès	8 293	8 015
Taxes	408 680	445 609
Assurances	129 775	114 815
Électricité et chauffage	244 074	254 276
Entretien et réparations	570 573	658 408
Frais de bureau et papeterie	32 692	42 753
Amortissement des immobilisations	1 055 470	956 606
Autres frais	(62 426)	3 021
	<u>2 962 270 \$</u>	<u>2 997 405 \$</u>

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de billets promissaires et d'une acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre de 2,14 % et 2,35 %.

11. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2004			2003	
	Montant	Provision pour pertes (note 7)	Montant net	Montant	net
Actions ordinaires votantes	450 000	\$	450 000	\$	450 000
Actions ordinaires non votantes et participantes					390 000
Prêts	16 081 040	1 236 581	\$	14 844 459	18 068 814
Prêts douteux					
Prêts accordés par la Société	4 443 767	2 836 451		1 607 316	1 700 699
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	716 231	570 552		145 679	119 234
	21 691 038	\$	4 643 584	\$	17 047 454
				\$	20 728 747

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2004, calculé selon une moyenne pondérée, est de 6,20 %, soit le taux préférentiel plus 1,95 %.

Ces prêts autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2005	8 379 173 \$
2006	2 096 346
2007	1 002 702
2008	1 232 065
2009	155 000
2010 et plus	<u>1 979 173</u>
	<u>14 844 459 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

12. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2004	2003
Participation, au coût, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le secteur de la culture	7 400 000 \$	10 000 000 \$
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés	7 976 400	8 062 231
	<u>15 376 400 \$</u>	<u>18 062 231 \$</u>

13. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	17 658 766 \$	3 546 303 \$	14 112 463 \$	13 986 676 \$
Réparations majeures	3 814 058	1 691 630	2 122 428	1 857 132
Mobilier de bureau	492 741	266 502	226 239	257 400
Équipement	215 586	202 896	12 690	33 267
Matériel informatique et logiciels	2 094 727	1 231 510	863 217	747 354
Améliorations locatives	435 634	167 567	268 067	304 782
Oeuvres d'art	48 798		48 798	48 798
Restaurations en cours				563 049
	<u>24 760 310 \$</u>	<u>7 106 408 \$</u>	<u>17 653 902 \$</u>	<u>17 798 458 \$</u>

14. MARGES DE CRÉDIT

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société dispose également, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 1 390 000 \$ en capital plus intérêt pour effectuer des travaux de restauration majeurs de maisons faisant partie de son parc immobilier et d'une marge de crédit de 498 900 \$ en capital plus intérêt pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Ces marges de crédit sont autorisées par décrets du gouvernement du Québec, sont renouvelables annuellement et portent intérêt au taux préférentiel.

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 249 400 \$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

15. REVENUS REPORTÉS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Financement intérimaire des crédits d'impôt (note 25 a)		
Solde au début	586 878 \$	446 364 \$
Montant net des radiations / encaissements (débourssés) sur les dossiers en défaut	(730 016)	447 084
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	<u>(65 530)</u>	<u>(306 570)</u>
Solde à la fin	(208 668)	586 878
Subventions reportées (note 3)	17 702 260	14 866 737
Autres revenus reportés	<u>402 814</u>	<u>491 613</u>
	<u>17 896 406 \$</u>	<u>15 945 228 \$</u>

16. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011	<u>8 000 000</u>	<u>8 000 000</u>
	<u>18 000 000 \$</u>	<u>18 000 000 \$</u>

17. DETTES À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 5 435 776 \$ le 1 ^{er} avril 2005, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par le gouvernement du Québec	5 775 512 \$	6 115 248 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 \$ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	<u>6 614 294</u>	<u>7 027 688</u>
Montants à reporter	<u>12 389 806 \$</u>	<u>13 142 936 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

17. DETTES À LONG TERME (suite)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Montants reportés	12 389 806 \$	13 142 936 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable par versements annuels de 790 718 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2008 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	3 953 591	3 953 591
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,837 %, remboursable par versements annuels de 41 631 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	<u>416 308</u>	
	<u>16 759 705 \$</u>	<u>17 096 527 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	1 585 478 \$
2006	12 469 026
2007	832 349
2008	832 349
2009	832 349
2010 à 2014	<u>208 154</u>
	<u>16 759 705 \$</u>

18. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

19. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 \$ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

20. FLUX DE TRÉSORERIE

- a) Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Encaisse	1 273 190 \$	3 164 240 \$
Placements temporaires	<u>14 437 020</u>	<u>9 274 056</u>
	<u>15 710 210 \$</u>	<u>12 438 296 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

20. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 222 893 \$ (2003 : 1 973 772 \$).

- b) Les opérations d'investissement et de financement qui n'entraînent pas de mouvements d'espèces ou de quasi-espèces sont exclues de l'état des flux de trésorerie. La contrepartie autre qu'en espèce reçue à la vente des actions ordinaires non votantes et participantes au coût de 390 000 \$, est présentée en tant que billets à terme au montant de 642 200 \$.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 236 892 \$ (2003 : 231 882 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et vacances

	2004			2003
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	122 109 \$	662 227 \$	784 336 \$	744 155 \$
Charge de l'exercice	170 097	537 586	707 683	753 820
Prestations versées au cours de l'exercice	(167 080)	(535 515)	(702 595)	(713 639)
Solde à la fin	<u>125 126 \$</u>	<u>664 298 \$</u>	<u>789 424 \$</u>	<u>784 336 \$</u>

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable de éléments des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des débiteurs, des billets à terme, de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variables, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

La juste valeur du placement de 7,6 M\$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes et non votantes ne peut être estimé compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec s'établit à 24,2 M\$.

La juste valeur des dettes à long terme de 16,7 M\$ du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 18,2 M\$ et est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelle.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2004

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. ENGAGEMENTS

- a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2004 totalisent 11,2 M\$ (2003 : 5,6 M\$).
- b) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2005	609 362	\$
2006	609 362	
2007	609 362	
2008	609 362	
2009	609 362	
2010 – 2011	457 021	
	<u>3 503 831</u>	\$

25. ÉVENTUALITÉS

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Financement des entreprises *	21 962 295 \$	22 309 968 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles **	<u>23 842 367</u>	<u>22 333 628</u>
	<u>45 804 662</u> \$	<u>44 643 596</u> \$

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 7 des états financiers.

** Les pertes éventuelles, estimées à 340 843 \$, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2004.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Lafleur
Président

Pierre Major
Secrétaire général

Montréal, le 28 mai 2004

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 28 mai 2004

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 août

	2003	2002
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	3 158 600 \$	3 141 400 \$
Autres subventions du gouvernement du Québec (note 3)	17 412 042	16 883 945
Location de salles	3 074 908	2 992 442
Services auxiliaires	3 476 083	3 060 065
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 567 604	1 553 039
Redevances et autres revenus de billetterie	1 743 864	1 625 515
Commandites et publicité	674 860	714 557
Services scéniques	261 522	184 025
Revenus financiers	152 868	78 576
Autres revenus	804 890	807 712
	<u>32 327 241</u>	<u>31 041 276</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	6 373 942	5 656 952
Entretien et réparations des édifices	2 976 358	3 146 463
Électricité et chauffage	2 096 956	1 912 917
Achats, entretien et réparations d'équipement	496 365	760 086
Services professionnels	633 452	440 321
Communications	1 022 741	884 780
Coûts d'exploitation des spectacles	598 910	539 016
Administration générale	241 092	249 081
Assurances et taxes	7 571 335	6 722 749
Frais financiers	5 175 814	5 706 807
Amortissement des immobilisations	4 654 973	4 540 617
Autres dépenses	202 007	137 204
Coûts des services requis par les clients	4 118 708	4 407 609
	<u>36 162 653</u>	<u>35 104 602</u>
Coûts récupérés des clients	<u>(4 118 708)</u>	<u>(4 407 609)</u>
	<u>32 043 945</u>	<u>30 696 993</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT CONTRIBUTION NETTE AU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS	283 296	344 283
CONTRIBUTION NETTE AU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS (note 4)	<u>(101 729)</u>	<u>(46 965)</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	181 567	297 318
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>1 090 085</u>	<u>792 767</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	<u><u>1 271 652</u></u> \$	<u><u>1 090 085</u></u> \$

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 751 097 \$	3 505 782 \$
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 2,68 %)	1 995 460	2 693 790
Débiteurs	1 523 182	1 323 686
Créance à recevoir (note 6)	8 570	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	21 313 605	11 724 143
Stock des bars	51 109	50 635
Coûts de production reportés	17 060	10 813
Frais payés d'avance	46 710	40 452
	<u>27 706 793</u>	<u>19 349 301</u>
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	401 120	272 310
Créance à recevoir (note 6)	97 331	
Immobilisations (note 8)	66 367 986	69 751 321
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	58 215 817	73 576 788
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	<u>350 340</u>	<u>449 083</u>
	<u>153 139 387 \$</u>	<u>163 398 803 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dépôts – Locations et ventes de billets	1 766 556 \$	2 859 751 \$
Fournisseurs et frais courus	4 422 977	4 534 403
Provision pour équité et relativité salariale		455 302
Intérêts courus	1 194 466	1 226 130
Emprunts à court terme (note 9)	5 250 422	3 121 693
Versements sur la dette à long terme (note 10)	20 054 538	10 506 334
	<u>32 688 959</u>	<u>22 703 613</u>
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	59 254 081	63 002 637
Dette à long terme (note 10)	<u>52 315 953</u>	<u>68 993 726</u>
	<u>144 258 993</u>	<u>154 699 976</u>
AVOIR		
Surplus d'apport (note 12)	7 608 742	7 608 742
Excédent cumulé (note 5)	1 271 652	1 090 085
	<u>8 880 394</u>	<u>8 698 827</u>
	<u>153 139 387 \$</u>	<u>163 398 803 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 16)		
ÉVENTUALITÉS (note 17)		

Pour le Conseil d'administration,
Michel Tourangeau, administrateur
E. Noël Spinelli, administrateur

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 août

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	181 567 \$	297 318 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	4 654 973	4 540 617
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(5 082 777)	(4 754 485)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	<u>116 162</u>	<u>90 827</u>
	(130 075).....	174 277.....
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(199 496)	(716 865)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(41 258)	1 097 124
Stock des bars	(474)	(22 727)
Créance à recevoir	(105 901)	
Coûts de production reportés	(6 247)	(10 813)
Frais payés d'avance	(6 258)	(10 851)
Dépôts de location et ventes de billets	(1 093 195)	339 727
Comptes fournisseurs et frais courus	(111 426)	2 492 806
Provision pour équité et relativité salariale	(455 302)	143 808
Intérêts courus	<u>(31 664)</u>	<u>(1 062 801)</u>
	(2 051 221).....	2 249 408.....
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(2 181 296)</u>	<u>2 423 685</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 274 623)	(4 162 831)
Produit de dispositions d'immobilisations	<u>2 985</u>	<u>12 848</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(1 271 638)</u>	<u>(4 149 983)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	(128 810)	594 909
Diminution de la dette à long terme	(7 146 988)	(7 031 196)
Emprunts à court terme	2 128 729	3 121 693
Produit des subventions du gouvernement du Québec	<u>7 146 988</u>	<u>7 031 196</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>1 999 919</u>	<u>3 716 602</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	(1 453 015)	1 990 304
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>6 199 572</u>	<u>4 209 268</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 13)	<u>4 746 557 \$</u>	<u>6 199 572 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 août 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Coûts de production reportés

Tous les coûts de production de spectacles reportés sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée restante des emprunts.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AUTRES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec se détaillent comme suit:

	2003		2002
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	5 004 079 \$		5 564 524 \$
Compensation tenant lieu de taxes	7 325 186		6 564 936
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	5 082 777		4 754 485
	<u>17 412 042 \$</u>		<u>16 883 945 \$</u>

4. CONTRIBUTION NETTE AU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS

L'excédent cumulé est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmeurs invités. La contribution nette au programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

	2003		2002
Produits			
Ventes de billets	36 987 \$		8 578 \$
Commandite	30 000		
Revenus services auxiliaires	10 481		
	<u>77 468</u>		<u>8 578</u>
Charges			
Salaires et avantages sociaux	25 351		9 478
Cachets d'artistes	44 303		
Direction artistique et soutien aux programmeurs	55 154		3 137
Recherche	27 723		24 083
Animation	2 903		
Coûts d'exploitation	6 784		3 654
Dépenses d'administration	7 266		2 125
Achat et location d'équipement	9 713		13 066
	<u>179 197</u>		<u>55 543</u>
Contribution nette	<u>(101 729) \$</u>		<u>(46 965) \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

5. EXCÉDENT CUMULÉ

La Société utilise son excédent cumulé en l'investissant dans des projets de développement de publics et de diversification de sa programmation dans une perspective d'accessibilité aux arts, le tout en concertation avec ses organismes résidents et ses autres partenaires.

6. CRÉANCE À RECEVOIR

	2003	2002
Créance à recevoir, au taux de 5,9 % remboursable par versements mensuels de 1 216 \$, renouvelable en février 2004 et échéant en février 2013	105 901 \$	
Encaissements à recevoir au cours du prochain exercice	8 570	
	<u>97 331 \$</u>	

Le montant des encaissements à recevoir au cours des 5 prochains exercices se détaillent comme suit :

2004	8 570 \$
2005	9 089
2006	9 640
2007	10 225
2008	10 844

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice.

La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

8. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	7 608 742 \$		7 608 742 \$	7 608 742 \$
Bâtisses	100 996 648	53 390 621 \$	47 606 027	50 130 943
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	66 668 449	57 034 304	9 634 145	10 521 624
Équipement et accessoires de scène	2 272 730	1 497 577	775 153	806 307
Mobilier et équipement de bureau	272 072	52 773	219 299	205 863
Autres équipements	928 800	694 133	234 667	276 879
Matériel informatique	1 039 117	749 164	289 953	200 963
	<u>179 786 558 \$</u>	<u>113 418 572 \$</u>	<u>66 367 986 \$</u>	<u>69 751 321 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

9. EMPRUNTS À COURT TERME

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Billet à terme renouvelable le 25 septembre 2003, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 553 200 \$ portant intérêt au taux de 2,83 %	1 545 956 \$	1 007 359 \$
Billet à terme renouvelable le 25 septembre 2003, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 488 600 \$ portant intérêt au taux de 2,83 %	1 241 590	1 006 503
Billet à terme renouvelable le 25 septembre 2003, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 833 000 \$ portant intérêt au taux de 2,83 %	2 061 060	1 107 831
Billet à terme renouvelable le 25 septembre 2003, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 835 200 \$ portant intérêt au taux de 2,83 %	<u>401 816</u>	
	<u>5 250 422 \$</u>	<u>3 121 693 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 10 710 000 \$.

En plus, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 \$ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Obligations garanties par le gouvernement du Québec :		
- 6,25 % à Fonds d'amortissement, échéant le 1 ^{er} juin 2006	2 310 000 \$	2 994 000 \$
- 5,75 % à Fonds d'amortissement, échéant le 15 avril 2005	2 368 000	3 431 000
- 12,25 % en série, échéant le 19 février 2005	2 000 000	2 425 000
- 11,25 %, échéant le 16 février 2008	<u>1 500 000</u>	<u>1 500 000</u>
	8 178 000	10 350 000
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- 5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	35 585 716	38 127 553
- 7,5 % (taux effectif de 7,667 %), remboursable par un versement de 14 080 768 \$ le 1 ^{er} décembre 2003	14 080 768	14 960 816
- 4,515 % (taux effectif de 4,705 %), remboursable par versements annuels en capital de 483 450 \$ jusqu'au 10 octobre 2007 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	<u>2 417 249</u>	<u>2 887 646</u>
Montants à reporter	<u>60 261 733 \$</u>	<u>66 326 015 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Montants reportés	60 261 733 \$	66 326 015 \$
- 5,481 % (taux effectif de 5,648 %), remboursable par versements annuels en capital de 93 451 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	934 515	1 020 771
- 6,77 % (taux effectif de 6,902 %), remboursable par versements annuels en capital de 202 667 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 2 026 667 \$ le 16 février 2006 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	2 432 000	2 634 666
- 6,96 % (taux effectif de 6,972 %), remboursable par versements annuels en capital de 270 100 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 1 620 600 \$ le 16 février 2006	2 160 800	2 430 900
- 5,673 % (taux effectif de 5,795 %), remboursable par versements annuels en capital de 506 265 \$ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 5 568 913 \$ le 11 avril 2006 garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	<u>6 581 443</u>	<u>7 087 708</u>
	72 370 491	79 500 060
Versements échéant au cours du prochain exercice	<u>20 054 538</u>	<u>10 506 334</u>
	<u>52 315 953 \$</u>	<u>68 993 726 \$</u>

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit :

2004	20 054 538 \$
2005	8 084 770
2006	13 149 918
2007	3 118 738
2008	3 118 738

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde du début	63 002 637 \$	64 369 118 \$
Engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien	1 316 802	3 121 111
Prime sur émission de dette à long terme	17 419	266 893
Amortissement des subventions reportées	<u>(5 082 777)</u>	<u>(4 754 485)</u>
Solde à la fin	<u>59 254 081 \$</u>	<u>63 002 637 \$</u>

12. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2003		2002
Encaisse	2 751 097	\$	3 505 782
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 2,68 %)	1 995 460		2 693 790
	<u>4 746 557</u>	\$	<u>6 199 572</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 5 091 317 \$ (2002 : 6 678 782 \$).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des revenus de location commerciale de 718 376 \$ avec une société apparentée. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminées soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 396 688 \$ (2002 : 363 489 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	169 758	200 452	370 210	337 089
Charge de l'exercice	303 010	457 759	760 769	639 781
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(250 644)</u>	<u>(381 376)</u>	<u>(632 020)</u>	<u>(606 660)</u>
Solde à la fin	<u>222 124</u>	<u>276 835</u>	<u>498 959</u>	<u>370 210</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

16. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mai 2017 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2004	1 580 890 \$
2005	211 320
2006	171 360
2007	161 441
2008 et suivantes	<u>273 721</u>
	<u>2 398 732 \$</u>

17. ÉVENTUALITÉS

Dans un jugement en date du 24 août 2001, le commissaire du travail a accueilli 100 des 102 plaintes des techniciens de scène et a ordonné à la Société de verser à titre d'indemnité, l'équivalent du salaire et des autres avantages dont les a privés le congédiement entre le 11 novembre 1999 et le 31 janvier 2001. Le 7 septembre 2001, la Société a porté cette décision en appel devant le Tribunal du travail, aucune provision n'a été incluse aux états financiers. La direction estime ne devoir aucune somme aux plaignants.

La Société est aussi partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires.

La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges; dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS*JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS***Dettes à long terme**

Au 31 août 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 72 370 491 \$ s'établit à 77 027 723 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 août 2003 au montant de 5 250 422 \$ correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec au montant de 79 524 422 \$ s'établit à 84 186 653 \$.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dépôts – locations et ventes de billets et des fournisseurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Directrice générale

André Huberdeau, MBA
Directeur de l'Administration

Montréal, le 11 novembre 2003

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2003 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 11 novembre 2003

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2003		2002
	Année courante	Années antérieures	Total
			Total
REVENUS			
Contributions			
Immatriculation	530 235		530 235
Permis de conduire	122 462		122 462
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	90 576		90 576
Revenus nets de placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens (note 5)	4 694	136 683	141 377
Contribution du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	49 111		49 111
Autres	668		668
	<u>797 746</u>	<u>136 683</u>	<u>934 429</u>
			<u>1 012 812</u>
DÉPENSES			
Indemnités versées (note 6)	194 423	624 564	818 987
Frais d'administration (note 7)	249 351	54 190	303 541
Programmes pour les personnes handicapées (note 8)	9 005		9 005
Participation au financement d'organismes (note 9)	49 542	6 913	56 455
Variation normale du passif actuariel (note 10)	807 993	(189 039)	618 954
	<u>1 310 314</u>	<u>496 628</u>	<u>1 806 942</u>
			<u>1 544 551</u>
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(512 568)	(359 945)	(872 513)
			(531 739)
Autres revenus nets de placements (note 5)	42 616		42 616
Variation des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel (note 17)	24 577	441 352	465 929
Redressement du passif actuariel (note 11)		15 410	15 410
			<u>2 997</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(445 375)</u>	<u>96 817</u>	<u>(348 558)</u>
			<u>(160 485)</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSERVE DE STABILISATION
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT		128 111
Virement à l'excédent non affecté		<u>(128 111)</u>
SOLDE À LA FIN		<u> </u>

DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	(32 374)	
Redressement (note 4)		
Correction de la provision pour congés de maladie et vacances	<u>(6 694)</u>	<u> </u>
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	(39 068)	
Déficit des revenus sur les dépenses	(348 558)	(160 485)
Virement de la réserve de stabilisation		<u>128 111</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(387 626)</u></u>	<u><u>(32 374)</u></u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
Débiteurs	14 117	9 383
Revenus de placements courus	8 579	12 499
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	7 048 830	7 291 195
Immobilisations (note 13)	<u>149 643</u>	<u>140 458</u>
	<u>7 221 169</u>	<u>7 453 535</u>
PASSIF ET DÉFICIT		
PASSIF		
Chèques émis en sus des soldes bancaires	7 807	9 943
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 14)	181 410	59 435
Créditeurs et frais courus		
Gouvernement du Québec	209 861	120 878
Autres	32 852	35 733
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	55 805	46 163
Contributions reportées	323 123	313 205
Obligations envers les victimes – Passif actuariel (note 16)	<u>6 365 122</u>	<u>5 761 578</u>
	7 175 980	6 346 935
Revenus de placements reportés	340 200	580 430
Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel (note 17)	<u>92 615</u>	<u>558 544</u>
	<u>7 608 795</u>	<u>7 485 909</u>
DÉFICIT		
Réserve de stabilisation		
Déficit	<u>(387 626)</u>	<u>(32 374)</u>
	<u>(387 626)</u>	<u>(32 374)</u>
	<u>7 221 169</u>	<u>7 453 535</u>

ENGAGEMENTS (note 19)
CRÉATION D'UNE FIDUCIE (note 23)

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour
Président directeur général

Marthe Lacroix, f.i.c.a., f.c.a.s.
Administratrice

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Contributions perçues		
Immatriculation	535 976	520 714
Permis de conduire	128 031	121 821
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	90 605	87 985
Revenus nets de placements		
Revenus de placements perçus	239 824	268 552
Intérêts versés	(979)	(96)
Contribution reçue du gouvernement du Québec au financement du contrôle routier	49 965	51 297
Autres revenus perçus	218	1 616
Indemnités versées	(730 445)	(747 702)
Frais d'administration payés	(284 988)	(278 022)
Programmes payés pour les personnes handicapées	(9 108)	(6 310)
Participation versée au financement d'organismes	(56 454)	(55 368)
	(37 355)	(35 513)
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	741 904	719 438
Remis au gouvernement du Québec	(746 809)	(711 436)
Perçus pour d'autres gouvernements	35 472	37 417
Remis à d'autres gouvernements	(35 472)	(37 539)
Taxes		
Perçues pour le gouvernement du Québec	818 456	776 096
Remises au gouvernement du Québec	(814 731)	(774 622)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	65 413	62 386
Remises au gouvernement du Québec	(64 582)	(62 551)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(37 704)	(26 324)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Gains (pertes) encaissés sur placements par la Caisse	(48 797)	34 136
Débours pour acquisitions d'immobilisations	(33 445)	(32 905)
Produit d'aliénations d'immobilisations	107	269
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(82 135)	1 500
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(119 839)	(24 824)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(69 378)	(44 554)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 18)	(189 217)	(69 378)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par une loi (L.R.Q., chapitre S-11.011).

La Société a pour fonctions :

- d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de préjudice corporel prévu par la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le régime de compensation du préjudice matériel prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers de la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés;
- d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et de la marchandise sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application :
 - des dispositions du Code de la sécurité routière;
 - des dispositions législatives et réglementaires liées au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;
- d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- d'établir un programme d'adaptation de véhicules routiers en vue de permettre aux personnes handicapées de conduire un véhicule ou d'y avoir accès.

À ces fins, la Société peut notamment :

- percevoir les droits, les frais, les contributions d'assurance et les contributions des automobilistes au transport en commun relatifs à l'immatriculation d'un véhicule;
- percevoir les droits, les frais et les contributions d'assurance relatifs à la délivrance d'un permis.

2. POLITIQUE DE FINANCEMENT

La politique de financement de la Société, orientée sur le maintien des objectifs de pleine capitalisation, d'équité entre les générations et d'un financement adéquat de ses obligations financières, établit les principes suivants :

- viser à la pleine capitalisation qui garantit le paiement aux bénéficiaires des indemnités présentes et futures incluant les frais de gestion futurs liés à l'écoulement de la dette actuarielle;
- fixer, sur approbation du gouvernement, la tarification des contributions d'assurance afin que les sources de financement soient suffisantes pour que les besoins financiers estimés soient satisfaits;
- viser à être équitable à l'égard des générations d'assurés à l'occasion de la fixation des contributions d'assurance et des droits administratifs;
- calculer le passif actuariel sur la base de la meilleure estimation; relativement à l'hypothèse de taux de rendement réel, le concept de meilleure estimation s'inscrit dans une perspective à long terme qui tient compte de l'environnement particulier du régime d'assurance administré par la Société;

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. POLITIQUE DE FINANCEMENT (suite)

- établir les gains et pertes reportés résultant des écarts entre le taux de rendement réel observé et l'hypothèse retenue pour l'établissement du passif actuariel afin de limiter les impacts des conditions économiques fluctuantes;
- établir une réserve de stabilisation n'excédant pas 6 % du passif actuariel, pour favoriser une stabilité relative dans la tarification qui peut être influencée par des facteurs autres qu'économiques;
- établir toute autre réserve en vue de faire face à des situations caractérisées par des risques multiples ou des besoins financiers qui pourraient avoir des impacts significatifs sur sa santé financière;
- le solde de l'excédent non affecté est disponible aux conditions et modalités que la Société détermine avec l'approbation du gouvernement.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à une valeur fondée sur la moyenne mobile simple des valeurs marchandes sur une période de 60 mois.

Cette valeur est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté (diminué) de la plus-value (moins-value) cumulée de ces unités établie en fonction de la méthode décrite ci-dessus.

La variation de cette valeur constitue la plus-value (moins-value) constatée dans les résultats.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	40 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	10 ans
Équipement	Proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

c) Passif actuariel

Le passif actuariel correspond à la somme de :

- la valeur actualisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités;
- la valeur actuelle estimative des frais de gestion futurs nécessaires au paiement des indemnités.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Passif actuariel (suite)

Les hypothèses économiques sont établies à partir d'un taux de rendement réel à long terme de 3,75 %.

Les montants inscrits au poste «Redressement du passif actuariel» à l'état des revenus et dépenses résultent de changements aux hypothèses actuarielles, aux méthodes de calcul ainsi qu'aux modifications législatives et réglementaires.

d) Contributions

Les contributions relatives à l'immatriculation et au permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de la délivrance ou du renouvellement de l'immatriculation et du permis jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

e) Revenus de placements reportés

Les gains et pertes réalisés sur la vente de placement par la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à titre de revenus de placements reportés. Ils sont ensuite inscrits dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 60 mois.

f) Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel

Les gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel sont constitués de l'accumulation des surplus ou déficits annuels occasionnés par les écarts constatés entre le taux de rendement réel observé et l'hypothèse de taux de rendement réel retenue pour l'établissement du passif actuariel. Les surplus ou déficits constatés sont amortis linéairement sur une période de cinq ans. La variation annuelle des gains et pertes reportés est présentée séparément dans l'état des revenus et dépenses.

g) Réserve de stabilisation

Une réserve de stabilisation (article 152.1 de la loi) peut être constituée en vue de favoriser une stabilité relative de la tarification pouvant être influencée par des facteurs autres qu'économiques. Cette réserve ne peut excéder 6 % du passif actuariel et sera révisée régulièrement par le conseil d'administration de la Société.

h) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

i) Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et les quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

4. CORRECTION DE LA PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

Le calcul permettant d'évaluer la provision pour congés de maladie et vacances a été modifié pour inscrire le coût relatif à la contribution de l'employeur. La Société n'a pas considéré ce coût dans le calcul de la provision et, par conséquent, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

La Société a procédé à la correction de façon rétroactive. L'effet de cet ajustement sur les états financiers des exercices 2002 et antérieurs a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2003 directement dans l'état du déficit de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cet ajustement.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. CORRECTION DE LA PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (suite)

Cet ajustement a pour effet d'augmenter les postes suivants de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 :

	<u>2003</u>
Bilan	
Provision pour congés de maladie et vacances	6 694
Déficit	6 694

5. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus nets du fonds	186 601	274 141
Moins		
Gains (pertes) réalisés sur placements par la Caisse	<u>(56 611)</u>	<u>19 930</u>
	243 212	254 211
Plus		
Amortissement des revenus de placements reportés (Moins-value) constatée sur les unités de dépôts à participation	<u>183 619</u>	<u>190 746</u>
	<u>(242 365)</u>	<u>(117 457)</u>
	184 466	327 500
Intérêts		
Dépôts à vue	561	1 671
Soldes bancaires	233	155
Marge de crédit	<u>(1 267)</u>	<u>(116)</u>
	<u>183 993</u>	<u>329 210</u>

	2003			2002
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Revenus nets de placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens	4 694	136 683	141 377	237 367
Autres revenus nets de placements	42 616		42 616	91 843
	47 310	136 683	183 993	329 210

Les revenus nets de placements attribués aux années antérieures 136 683 000 \$ (2002 : 228 915 000 \$) sont générés par les placements associés au passif actuariel de ces années. Ceux attribués à l'année courante 4 694 000 \$ (2002 : 8 452 000 \$) sont générés par les actifs acquis avec les flux monétaires moyens des opérations de l'année courante.

Les autres revenus nets de placements attribués à l'année courante sont générés principalement par les placements associés aux revenus reportés.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

6. INDEMNITÉS VERSÉES

	2003			2002
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Remplacement du revenu	51 279	290 224	341 503	304 068
Décès	34 155	57 867	92 022	92 777
Coût des services de santé ⁽¹⁾	58 235	30 419	88 654	88 654
Préjudices non pécuniaires	6 380	76 763	83 143	58 463
Forfaitaires pour séquelles		23 329	23 329	32 838
Frais de réadaptation	10 328	51 082	61 410	59 812
Aide personnelle	2 710	37 891	40 601	39 874
Frais médicaux et paramédicaux	14 145	31 911	46 056	38 274
Frais de déplacement et de séjour	3 290	10 760	14 050	13 323
Information médicale	1 930	9 656	11 586	10 422
Transports par ambulance et frais de rapatriement	7 475	181	7 656	8 495
Autres frais	4 496	4 481	8 977	9 118
	<u>194 423</u>	<u>624 564</u>	<u>818 987</u>	<u>756 118</u>

- (1) Ce poste représente la contribution de la Société au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de facturation du coût des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile et prévue par la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25). La contribution a été établie en vertu de l'article 155.1 de ladite Loi.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2003			2002
	Société	Contrôle routier	Total	Total
Traitements et charges sociales	145 075	29 625	174 700	160 824
Frais de déplacement	2 395	1 320	3 715	3 597
Rémunération des mandataires	16 436		16 436	16 313
Services administratifs et professionnels	19 536	1 717	21 253	23 809
Frais de communication	5 934	2 107	8 041	15 078
Information et publicité	5 895	156	6 051	5 508
Mobilier, agencement et équipement	3 600	508	4 108	2 936
Frais d'entretien	2 207	2 204	4 411	4 115
Loyers, taxes et électricité	9 346	1 712	11 058	10 474
Matériel informatique et bureautique	3 000	345	3 345	3 215
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	11 864	979	12 843	12 517
Impression, fournitures et autres dépenses	13 954	1 371	15 325	14 817
Frais généraux	(4 465)	4 465		
	<u>234 777</u>	<u>46 509</u>	<u>281 286</u>	<u>273 203</u>
Amortissement des immobilisations	<u>19 653</u>	<u>2 602</u>	<u>22 255</u>	<u>17 478</u>
	<u>254 430</u>	<u>49 111</u>	<u>303 541</u>	<u>290 681</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

8. PROGRAMMES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

	2003	2002
Adaptation de véhicules		
Subventions	8 171	6 305
Frais administratifs	286	212
	8 457	6 517
Vignettes de stationnement		
Frais administratifs	442	392
Amortissement des systèmes informatiques	106	106
	548	498
	9 005	7 015

Le programme d'adaptation de véhicules repose sur les dispositions légales prévues à l'article 2g de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011). Le programme de vignettes de stationnement est prévu par l'article 11 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2).

9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'ORGANISMES

	Année courante	Années antérieures	Total	2002 Total
Organismes responsables du transport par ambulance	49 542		49 542	48 597
Tribunal administratif du Québec		6 913	6 913	6 771
	49 542	6 913	56 455	55 368

La participation au financement des organismes responsables du transport par ambulance est prévue aux articles 155.5 et 155.6 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25). Pour le Tribunal administratif du Québec, le financement par les organismes utilisateurs est prévu par l'article 97 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme.

10. VARIATION NORMALE DU PASSIF ACTUARIEL

Ce poste au montant de 618 954 000 \$ (2002 : 435 369 000 \$) est composé, d'une part, d'une augmentation de 807 993 000 \$ (2002 : 714 104 000 \$) représentant le montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus dans l'année courante. D'autre part, il comprend également une réduction de 189 039 000 \$ (2002 : 278 735 000 \$) constituée d'une diminution de 386 763 000 \$ (2002 : 357 233 000 \$) pour tenir compte du paiement d'indemnités au cours de l'exercice aux victimes d'accident des années antérieures et des revenus anticipés sur les placements ainsi que d'une augmentation de 197 724 000 \$ (2002 : 78 498 000 \$) représentant les écarts d'expérience observés.

11. REDRESSEMENT DU PASSIF ACTUARIEL

La diminution du déficit des revenus sur les dépenses au montant de 15 410 000 \$ reflète l'impact des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles, aux directives et aux pratiques administratives. Il est principalement composé des changements apportés par la Société dans le calcul du revenu net (+23 781 000 \$), de diverses modifications apportées au calcul des réserves des indemnités de remplacement du revenu (-26 556 000 \$), au calcul de la réserve des frais médicaux et paramédicaux (-21 825 000 \$) et à celui de la réserve des indemnités pour préjudice non pécuniaire (+10 510 000 \$).

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

12. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la Caisse attribue à la Société le revenu net de placement.

	2003	2002
Dépôts à participation		
Nombre d'unités	6 683 183	6 683 183
Coût d'acquisition des unités	6 229 209	6 229 209
Plus-value cumulée des unités de dépôts à participation	819 621	1 061 986
	7 048 830	7 291 195

Au 31 décembre 2003, la valeur marchande des unités de dépôts à participation est de 6 566 105 000 \$ (2002 : 5 903 534 000 \$).

13. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrains	1 862		1 862
Bâtisses ⁽¹⁾	63 997	19 433	44 564
Aménagement du siège social	11 212	11 212	
Équipement	4 487	2 938	1 549
Matériel roulant	11 061	4 526	6 535
Postes de photographie	12 180	11 952	228
Matériel informatique et logiciels	51 044	35 168	15 876
Développements informatiques ⁽²⁾	104 781	30 995	73 786
Postes de contrôle routier	8 017	2 774	5 243
	268 641	118 998	149 643
			140 458

(1) Le siège social, dont le coût de 60 518 000 \$ est inclus dans ce poste, est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divisée avec la Ville de Québec. La Société a la propriété exclusive de l'essentiel du complexe du siège social et détient également 84,6 % des droits indivis dans les aires communes.

(2) Des développements informatiques d'une valeur de 15 700 000 \$ (2002 : 17 960 000 \$) sont en voie de réalisation au 31 décembre 2003.

14. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 200 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Elle porte un taux d'intérêt basé sur le taux de rendement du compte de dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt était de 2,80 % au 31 décembre 2003 (2002 : 2,82 %). Cette marge de crédit expire le 31 décembre 2005.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

15. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2003			2002
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde déjà établi	32 537	13 626	46 163	44 217
Redressement (note 4)				
Correction de la provision pour congés de maladie et vacances	4 718	1 976	6 694	
Solde redressé	37 255	15 602	52 857	44 217
Plus				
Charges de l'exercice	10 043	15 353	25 396	18 542
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	8 023	14 425	22 448	16 596
Solde à la fin	39 275	16 530	55 805	46 163

16. OBLIGATIONS ENVERS LES VICTIMES - PASSIF ACTUARIEL

	2003			2002
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Indemnisation				
Valeur capitalisée des indemnités futures	740 027	5 295 879	6 035 906	5 465 363
Frais de gestion futurs				
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités futures	67 966	261 250	329 216	296 215
	807 993	5 557 129	6 365 122	5 761 578

17. GAINS ET PERTES REPORTÉS SUR L'HYPOTHÈSE DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL

	2003			2002
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Solde au début	22 773	535 771	558 544	834 958
(Déficit) constaté	(15 475)	(243 192)	(258 667)	(42 595)
Amortissement	(9 102)	(198 160)	(207 262)	(233 819)
Variation nette de l'exercice	(24 577)	(441 352)	(465 929)	(276 414)
Solde à la fin	(1 804)	94 419	92 615	558 544

Les objectifs visés, depuis la création de ce poste en 1996, sont les mêmes qu'à l'origine (voir notes 2 et 3f). Notre perception de ses assises ne s'est pas modifiée, d'autant plus que les normes professionnelles sur lesquelles elles s'appuient sont demeurées les mêmes.

Dans cette optique, nous ne doutons pas de son bien-fondé, car il est nécessaire pour assurer la continuité du financement du régime.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

18. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2003	2002
Chèques émis en sus des soldes bancaires	7 807	9 943
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	181 410	59 435
Insuffisance des espèces et quasi-espèces	189 217	69 378

Au cours de l'exercice, la Société a déboursé un montant de 33 445 000 \$ (2002 : 32 905 000 \$) relativement aux acquisitions d'immobilisations et a subi une perte de 1 360 000 \$ (2002 : 69 000 \$) sur aliénations d'immobilisations. Au 31 décembre 2003, les créiteurs et frais courus afférents aux immobilisations s'élèvent à 6 029 000 \$ (2002 : 6 461 000 \$).

19. ENGAGEMENTS

Contrats de location

Au 31 décembre 2003, les engagements contractuels minimaux pour la location de locaux se répartissent comme suit :

2004	6 757
2005	6 109
2006	4 924
2007	2 391
2008 et exercices subséquents	6 307
	<u>26 488</u>

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme estimée à 11 941 940 \$ au 31 décembre 2003 (2002 : 8 987 470 \$). Ces contrats s'échelonnent sur une période maximale de trois ans.

20. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime du personnel d'encadrement (RPE). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5 293 000 \$ (2002 : 5 050 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des débiteurs, des revenus de placements courus, des chèques émis en sus des soldes bancaires, de la marge de crédit et des créditeurs et frais courus est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

23. CRÉATION D'UNE FIDUCIE

En décembre 2003, le gouvernement du Québec annonçait son intention de créer un patrimoine fiduciaire à même les contributions d'assurance perçues par la Société. Une fois la loi sanctionnée, la Société de l'assurance automobile du Québec veillera à la création de ce patrimoine par la mise en place d'une fiducie. Les biens et dettes de l'actuelle Société seront répartis selon les paramètres légaux et financiers édictés par cette loi. Comme la présentation du projet de loi n'a pas eu lieu à l'Assemblée nationale, aucune estimation de l'incidence financière n'a pu être faite.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**CERTIFICAT ACTUARIEL**

relatif aux engagements de la Société de l'assurance automobile du Québec
au 31 décembre 2003

L'évaluation au 31 décembre 2003 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1^{er} janvier 2004, a été effectuée en conformité avec l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25).

Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus du 1^{er} mars 1978 au 31 décembre 2003 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1^{er} mars 1978. Le montant nécessaire au paiement des indemnités a été calculé en tenant compte des frais de gestion liés au respect de ces obligations en matière d'indemnisation.

À notre avis, le passif actuariel au montant de 6 365 122 millions de dollars en date du 31 décembre 2003 constitue une provision appropriée au paiement desdites indemnités.

Afin de prendre en considération les dispositions de la Loi sur l'assurance automobile ayant trait à la revalorisation des indemnités, l'hypothèse de taux de rendement réel, déterminée dans une perspective à long terme, est fixée à 3,75 %. La Société a adopté un mécanisme permettant l'amortissement des impacts financiers résultant des écarts annuels entre l'hypothèse de taux de rendement réel et le taux effectivement réalisé.

Le niveau du passif actuariel au 31 décembre 2003 est en hausse de 603 544 millions de dollars par rapport à celui calculé en date du 31 décembre 2002. Cette hausse se compose d'une somme de 618 954 millions de dollars à titre de variation normale du passif actuariel et d'un redressement au montant de -15 410 millions de dollars. Le redressement reflète l'impact des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles, aux directives et aux pratiques administratives. Il est principalement composé des changements apportés par la Société dans le calcul du revenu net (+23 781 millions de dollars), de diverses autres modifications apportées au calcul des réserves des indemnités de remplacement du revenu (-26 556 millions de dollars), au calcul de la réserve des frais médicaux et paramédicaux (-21 825 millions de dollars) et à celui de la réserve des indemnités pour préjudice non pécuniaire (+10 510 millions de dollars).

Les «Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel» représentent un montant de 92 615 millions de dollars au 31 décembre 2003. Ce poste est nécessaire à l'atteinte des objectifs visés par les principes de la politique de financement adoptés par la Société.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des informations plus détaillées sur les éléments présentés dans ce certificat.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi conformément à la pratique actuarielle reconnue en utilisant des données fiables et suffisantes ainsi que des hypothèses et méthodes appropriées.

Linda Bellware, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Clément Gosselin, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Le 12 mars 2004

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification et des enquêtes procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Dans ses responsabilités, il est assisté par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'actuaire de la Société procède, conformément à de sains principes actuariels, à une évaluation annuelle du passif actuariel et des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel figurant dans les états financiers de la Société et il fait part, au comité de vérification, des conclusions qui découlent de ses évaluations.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Pour ce faire, il s'adjoint, entre autres, les services d'un actuaire-conseil. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail et l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à sa vérification.

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Claire Monette
Vice-présidente à l'administration
et aux finances

Québec, le 12 mars 2004

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
AU SUJET DU POSTE «GAINS ET PERTES REPORTÉS
SUR L'HYPOTHÈSE DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL»**

L'un des mandats du comité de vérification de la Société consiste à s'assurer que les exigences propres à une saine gestion du régime d'assurance automobile sont respectées. Dans cette optique, le comité a soutenu l'adoption, le 14 mars 1997, des principes d'une politique de financement orientée vers l'objectif de pleine capitalisation. Le but visé était de garantir aux victimes le paiement des indemnités présentes et futures. Tout en établissant un cadre transparent pour gérer les aspects financiers du régime d'assurance, cette politique a amené à introduire, dans les états financiers de la Société, le poste «Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel».

Cet environnement financier est celui à travers lequel les dirigeants de la Société ont évolué, au cours des sept dernières années, pour gérer le régime d'assurance et présenter des états financiers que le Vérificateur général du Québec avait vérifiés. Le poste mentionné précédemment constitue l'un des fondements de la politique de financement. Il a pour fonction de mieux faire ressortir les opérations d'assurance de la Société et, conséquemment, d'offrir une vue d'ensemble plus exacte de la situation financière du régime d'assurance.

En mars 2003, le Vérificateur général avait fait part au comité de vérification de son inconfort devant la possibilité que ce poste devienne débiteur dans les états financiers de la Société. Cependant, ce n'est que le 9 décembre 2003 qu'il a avisé le comité de vérification qu'à la suite d'une opinion, en voie d'achèvement, venant d'une firme externe, il remettait en question l'existence même de ce poste. Les auteurs du rapport final, dont la Société a obtenu copie le 24 février 2004, soutiennent que le poste devrait être retiré des états financiers. Selon eux, la raison en est que ce poste ne serait pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le Vérificateur général s'appuie donc sur ce rapport pour exprimer une opinion, avec réserve, en ce qui a trait aux états financiers.

Confronté à cette nouvelle position du Vérificateur général à propos d'un poste qu'il appuyait sans réserve depuis que celui-ci avait été introduit dans les états financiers de l'exercice 1996, le comité de vérification a proposé la mise sur pied d'un groupe de travail dont le but serait de réexaminer l'ensemble de la question. Cette proposition a été avancée même si aucun fait nouveau relatif aux normes professionnelles pertinentes pouvant remettre en question la présentation des états financiers ou la politique de financement ni aucun changement relatif à la situation particulière d'assureur public de la Société ne sont survenus au cours des sept dernières années. Comme il estime avoir étudié suffisamment la question, le Vérificateur général n'a pas jugé utile la proposition.

Devant la problématique soulevée par le Vérificateur général, la Société a fait preuve d'ouverture et de cohérence. En effet, compte tenu de la structure de financement de la Société, il faut préciser que, si les dirigeants de celle-ci avaient adopté la nouvelle position du Vérificateur général, il en serait résulté des répercussions de plusieurs centaines de millions de dollars dans les prochains états financiers de la Société et, de toute évidence, la clientèle de celle-ci en aurait subi les conséquences. Et ce, sans compter qu'en agissant ainsi, les dirigeants eux-mêmes seraient allés à l'encontre des décisions de gestion que la Société avait prises au cours des dernières années.

L'objectif des dirigeants de la Société est d'assurer que la gestion du régime d'assurance continue d'être faite avec rigueur à l'intérieur d'un environnement financier sain et transparent, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise. En s'appuyant sur de tels principes, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration, comme c'est le cas depuis sept ans, d'adopter les états financiers de l'exercice 2003 en respectant la politique de financement de la Société.

Marthe Lacroix, f.i.c.a., f.c.s.a.
Présidente du comité de vérification

Jacques Brind'Amour
Vice-président du comité de vérification
et président-directeur général

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme il est mentionné à la section f de la note 3, les surplus ou déficits annuels occasionnés par les écarts constatés entre le taux de rendement réel observé et l'hypothèse de taux de rendement réel retenue pour l'établissement du passif actuariel sont reportés au poste du bilan intitulé «Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel» et amortis sur une période de cinq ans. Par ailleurs, les normes professionnelles demandent que les estimations comptables soient réévaluées à la lumière des événements nouveaux qui se produisent, de l'expérience que l'on acquiert ou des renseignements supplémentaires dont on dispose. Compte tenu d'événements nouveaux et des renseignements supplémentaires dont nous disposons, il appert que ce poste ne peut constituer ni un actif, ni un passif, ni un produit reporté. Les états financiers de la Société ne sont donc pas conformes, à cet égard, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Si l'on n'avait pas reporté ces surplus ou déficits, l'application prospective de cette révision d'estimation comptable aurait eu pour effet que le poste «Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel», dont le solde se chiffrait à 92,6 millions de dollars au 31 décembre 2003, n'aurait pas été présenté dans le bilan. Il s'ensuit que le déficit apparaissant au bilan à cette date aurait été diminué d'autant. De plus, le déficit des revenus sur les dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 aurait été lui aussi réduit de 92,6 millions de dollars.

À mon avis, à l'exception de la comptabilisation inadéquate des surplus ou déficits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Commentaires sur le rapport du comité de vérification

Le resserrement des normes professionnelles nécessite que les vérificateurs de même que les préparateurs d'états financiers revoient leur position relativement à certains postes des états financiers. Dans cette optique, nous avons procédé à une analyse en profondeur en vue de statuer sur la conformité du poste «Gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel» aux PCGR. Nous avons également retenu les services d'une firme d'experts-comptables ayant une expertise en actuariat pour corroborer notre position. Cette analyse s'est avérée d'autant plus nécessaire qu'un changement a été apporté en 2002 par les actuaires de la Société concernant ce poste, ceux-ci ayant retiré de leur certificat actuariel la mention suivante : «Cette provision est nécessaire à l'atteinte des objectifs visés par les principes de la politique de financement adoptée par la Société.» De plus, ce même poste deviendra débiteur en 2004, selon les prévisions de la Société.

Depuis juin 2003, mes représentants ont discuté avec le personnel de la Société des difficultés liées à ce poste, et ce, à plusieurs occasions. En particulier, la question de sa non-conformité aux PCGR a été abordée dès octobre 2003. Nous considérons avoir agi prudemment dans ce dossier. Avant que nous en arrivions à formuler une restriction, tous les impacts et toutes les voies de solution ont fait l'objet d'un examen minutieux de notre part.

Nous avons notamment évalué avec les actuaires de la Société la possibilité d'intégrer ce poste dans le passif actuariel. Or, ceux-ci nous ont confirmé l'absence de fondements qui auraient permis d'inclure ce poste dans le passif actuariel. Nous tenons également à souligner que nous n'avons pas repéré d'états financiers contenant une provision similaire à celle que la Société comptabilise concernant l'hypothèse du taux de rendement réel, à l'exception d'un organisme public québécois qui l'a utilisée pendant 19 ans, mais qui ne l'utilise plus depuis 2003. Il est à noter que nos recherches se sont étendues à des organismes gouvernementaux dont les activités en matière d'assurance automobile et d'accidents du travail se rapprochent de celles de la Société.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR (suite)

À la lumière de l'analyse approfondie que nous avons effectuée, la présentation du poste visé dans les états financiers constitue une dérogation aux PCGR du Canada, même si les actuaires de la Société ont réintroduit la mention concernant ce poste dans leur certificat actuariel au 31 décembre 2003. Par conséquent, il est de ma responsabilité de formuler une restriction dans mon rapport. La mise sur pied d'un groupe de travail chargé de réexaminer l'ensemble de la question, comme le propose la Société, ne saurait me soustraire à cette obligation. Toutefois, rien n'empêche la Société d'inclure un tel mécanisme dans sa politique de financement afin d'établir la tarification des assurés, sans en faire un poste des états financiers.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 12 mars 2004

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 27 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
VENTES BRUTES (note 5)	2 653 024	2 413 460
Taxes, droits, escomptes et autres (note 5)	582 948	543 452
VENTES NETTES (note 5)	2 070 076	1 870 008
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus (note 5)	1 053 159	935 687
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	396 008	358 162
	1 449 167	1 293 849
BÉNÉFICE AVANT CHARGE DE FINANCEMENT, AMORTISSEMENTS ET AUTRES REVENUS (CHARGES)	620 909	576 159
CHARGE DE FINANCEMENT ET AMORTISSEMENTS		
Charge de financement (note 6)	8 301	6 019
Amortissement des immobilisations corporelles	40 251	27 033
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
Amortissement des autres actifs	245	904
	49 204	34 363
BÉNÉFICE AVANT AUTRES REVENUS (CHARGES)	571 705	541 796
AUTRES REVENUS (CHARGES)		
Perte relative à une participation de la coentreprise (note 16)		(750)
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	(1 188)	(937)
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise	270	270
	(918)	(1 417)
BÉNÉFICE NET	570 787	540 379
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 073	3 694
DIVIDENDE	(570 000)	(540 000)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	4 860	4 073

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 27 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	8 460	4 092
Débiteurs (note 7)	99 772	57 674
Stocks (note 8)	290 941	257 162
Frais payés d'avance	13 493	14 415
	<u>412 666</u>	<u>333 343</u>
Débiteures, 8,66 %, échéant le 1^{er} juillet 2009	2 500	5 500
Participation dans une société satellite	1 698	2 886
Immobilisations corporelles (note 9)	308 382	291 718
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 10)	5 291	5 698
Autres actifs (note 11)	<u>12 062</u>	<u>12 433</u>
	<u>742 599</u>	<u>651 578</u>
PASSIF		
À court terme		
Déouvert et emprunts bancaires (note 12)	367 427	222 500
Fournisseurs et autres créditeurs (note 13)	210 817	227 563
Dividende	78 000	114 000
	<u>656 244</u>	<u>564 063</u>
Débiteures, 8,66 %, échéant le 1^{er} juillet 2009 (note 14)	2 500	5 500
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 15)	8 883	9 678
Gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise (note 16)	4 027	4 297
Provision pour crédits de congés de maladie cumulés (note 17)	<u>36 085</u>	<u>33 967</u>
	<u>707 739</u>	<u>617 505</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur de 100 \$ chacune	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	<u>4 860</u>	<u>4 073</u>
	<u>34 860</u>	<u>34 073</u>
	<u>742 599</u>	<u>651 578</u>

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
Raymond Boucher, président du conseil d'administration
Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

exercice terminé le 27 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	570 787	540 379
Éléments hors caisse :		
Amortissements	40 903	28 344
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	345	62
Perte relative à une participation de la coentreprise		750
Quote-part dans les résultats d'une société satellite	1 188	937
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à la coentreprise	(270)	(270)
Charge au titre de crédits de congés de maladie	7 252	5 302
	<u>620 205</u>	<u>575 504</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19)	(91 784)	10 381
Utilisation des crédits de congés de maladie cumulés	(4 633)	(4 521)
Crédits de congés de maladie cumulés transférés à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	<u>(501)</u>	<u>(832)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>523 287</u>	<u>580 532</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Déventures à recevoir	2 500	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(57 409)	(110 699)
Cessions d'immobilisations corporelles	149	369
Autres actifs	<u>126</u>	<u>(890)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(54 634)</u>	<u>(111 220)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	90 000	26 500
Déventures à payer	(2 500)	
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(712)	(638)
Dividende	<u>(606 000)</u>	<u>(509 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(519 212)</u>	<u>(483 138)</u>
DIMINUTION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(50 559)	(13 826)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>4 092</u>	<u>17 918</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 19)	<u><u>(46 467)</u></u>	<u><u>4 092</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. STATUTS

La Société des alcools du Québec (la «Société») est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13).

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 27 mars 2004 et le 29 mars 2003 comprennent 52 semaines d'exploitation.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

La Société a adopté prospectivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement aux écarts d'acquisition. Selon les nouvelles recommandations, les écarts d'acquisition présentés au bilan ne sont plus amortis mais sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des situations qui indiquent une dépréciation possible. Au moment de l'adoption des nouvelles recommandations, la Société a effectué la première étape du test de dépréciation de son écart d'acquisition et a déterminé qu'il n'avait pas subi de dépréciation. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation.

Le bénéfice net et le bénéfice net compte non tenu de l'amortissement de l'écart d'acquisition sont présentés en guise de comparaison.

	2004	2003
Bénéfice net	570 787	540 379
Amortissement de l'écart d'acquisition		1 942
Bénéfice net compte non tenu de l'amortissement de l'écart d'acquisition	<u>570 787</u>	<u>542 321</u>

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C., sur laquelle la Société exerce une influence notable, est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constataion des revenus

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Conversion des devises**

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises par l'utilisation de contrats de change à terme. Les gains et les pertes qui en résultent sont comptabilisés au moment de leur réalisation et sont portés au coût des produits vendus.

Des pertes de change pour un montant de 1,5 million de dollars et de 2 millions de dollars sont incluses dans les résultats de 2004 et 2003 respectivement.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et le découvert bancaire.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception de l'amortissement du matériel roulant acquis avant le 28 mars 1999 qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux annuels suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Autres actifs

Les autres actifs, comptabilisés au coût, comprennent la quote-part de la Société dans l'écart d'acquisition ainsi que dans les frais d'organisation de la coentreprise. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste à une comparaison de la juste valeur de l'écart d'acquisition avec sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur de l'écart d'acquisition, une perte de valeur doit être constatée dans les résultats pour un montant égal à l'excédent.

Les frais d'organisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de sept ans.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie. La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime des crédits de congés de maladie.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes.

5. VENTES NETTES ET COÛT DES PRODUITS VENDUS

	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Sous-total	Brasseurs et distributeurs de bière ⁽¹⁾	Total	
					2004	2003
Ventes brutes	2 014 243	358 609	2 372 852	280 172	2 653 024	2 413 460
Moins :						
- taxe de vente provinciale	135 209	22 106	157 315	22 238	179 553	160 975
- droit des titulaires de permis	25 809		25 809		25 809	25 484
- taxe spécifique	74 037	26 821	100 858		100 858	96 693
- droit spécifique	19 565		19 565		19 565	18 766
- taxe fédérale sur les produits et services	118 031	19 283	137 314	19 392	156 706	140 341
- escomptes et retours	51 510		51 510		51 510	54 066
- rémunération des agences	4 172		4 172		4 172	3 672
- rémunération des grossistes-épiciers		39 560	39 560		39 560	38 286
- prélèvements pour le Fonds environnemental	2 398	631	3 029		3 029	3 088
- prélèvements pour le Fonds Educ'alcool inc.	1 831	355	2 186		2 186	2 081
	432 562	108 756	541 318	41 630	582 948	543 452
Ventes nettes	1 581 681	249 853	1 831 534	238 542	2 070 076	1 870 008
Coût des produits vendus	692 779	121 838	814 617	238 542	1 053 159	935 687

(1) Les titulaires d'un permis de brasseur et les titulaires d'un permis de distributeur de bière vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

6. CHARGE DE FINANCEMENT

	2004	2003
Intérêts sur les emprunts bancaires	4 034	4 378
Intérêts sur les emprunts à terme à une société sous contrôle commun	4 573	1 743
Intérêts sur les débetures créditrices	450	495
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 108	1 182
	<u>10 165</u>	<u>7 798</u>
Moins : Intérêts sur les placements, dépôts à terme et autres	(1 414)	(1 284)
Intérêts sur les débetures débitrices	(450)	(495)
	<u>(1 864)</u>	<u>(1 779)</u>
	<u>8 301</u>	<u>6 019</u>

7. DÉBITEURS

	2004	2003
Grossistes-épiciers	32 703	18 373
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	66 569	39 301
Portion à court terme des débetures à recevoir	500	
	<u>99 772</u>	<u>57 674</u>

8. STOCKS

	2004	2003
Boissons embouteillées	282 100	246 986
Boissons en vrac et matériaux de production	6 872	8 306
Fournitures diverses	1 969	1 870
	<u>290 941</u>	<u>257 162</u>

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	11 796		11 796	11 610
Immeubles	104 924	19 148	85 776	81 683
Mobilier et équipement	287 660	112 273	175 387	164 971
Matériel roulant	13 643	6 497	7 146	6 978
Améliorations locatives	44 627	17 215	27 412	25 503
Pavage et stationnement	3 177	2 312	865	973
	<u>465 827</u>	<u>157 445</u>	<u>308 382</u>	<u>291 718</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

10. IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immeuble	16 280	10 989	5 291
			5 698

11. AUTRES ACTIFS

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Écart d'acquisition	13 534	2 474	11 060
Frais d'organisation	1 675	1 158	517
Autres	485		485
	15 694	3 632	12 062
			12 433

12. DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES

	2004	2003
Découvert bancaire	54 927	
Emprunts à terme	312 500	222 500
	367 427	222 500

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts bancaires à terme de moins d'un an sans que le total de ses emprunts excède 400 millions de dollars. Les emprunts bancaires au 27 mars 2004 sont constitués de cinq emprunts à terme totalisant 312,5 millions de dollars dont trois emprunts totalisant 201,5 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun (six au 29 mars 2003, dont deux emprunts totalisant 5,5 millions de dollars auprès de la coentreprise et le reste auprès d'une société sous contrôle commun). Ces emprunts portent intérêt au taux de 2,30 % (2,87 % à 3,08 % en 2003) et viennent à échéance à 6 jours ou moins (6 jours ou moins en 2003).

13. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2004	2003
Fournisseurs	132 417	150 242
Taxes et droits gouvernementaux	41 320	47 302
Rémunération et charges sociales	35 785	29 307
Portion à court terme des débentures à payer et de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 295	712
	210 817	227 563

14. DÉBENTURES

Ce montant représente la quote-part de la Société dans les débentures non garanties de la coentreprise au montant de 12 millions de dollars (22 millions de dollars en 2003). Elles sont remboursables à raison de 4 versements de 2 millions de dollars à compter du 1^{er} juillet 2004 et d'un versement final de 4 millions de dollars le 1^{er} juillet 2009. La quote-part de la Société dans les montants de ces versements s'élève à 0,5 million de dollars et 1 million de dollars respectivement.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

14. DÉBENTURES (suite)

Au cours de l'exercice, la coentreprise a remboursé par anticipation un montant de 10 millions de dollars.

En cas de défaut, la Société aura le droit de convertir toute portion du capital et des intérêts courus en un nombre de parts de la coentreprise égal au montant des débentures converties divisé par la valeur aux livres d'une part au moment de la conversion.

En octobre 2002, une entente d'allègement d'intérêts sur les débentures a été ratifiée avec la coentreprise. Cette entente réduit le taux d'intérêt des débentures de 10 % à 8,66 % et est effective depuis le 1^{er} octobre 2002.

15. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2004	2003
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 152 000 \$ incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement.	9 678	10 390
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins d'un an	(795)	(712)
	<u>8 883</u>	<u>9 678</u>

Versements des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
2005	795	1 025	1 820
2006	887	933	1 820
2007	989	831	1 820
2008	1 104	716	1 820
2009	1 231	589	1 820
2010 – 2012	4 672	843	5 515
	<u>9 678</u>	<u>4 937</u>	<u>14 615</u>

16. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Le 31 mai 1999, la Société, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. ont fusionné leurs activités commerciales respectives d'embouteillage et de commercialisation de certains vins et spiritueux et ont constitué Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société a acquis une participation de 35 %. Le gain reporté découlant de l'opération, dont le solde est de 4,0 millions de dollars au 27 mars 2004 (4,3 millions de dollars au 29 mars 2003), est amorti sur une période de 20 ans. Le 1^{er} avril 2001, la Société et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ont acquis les participations détenues par Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. portant ainsi la participation de la Société dans la coentreprise à 50 %.

Au cours de l'exercice 2003, Maison des Futailles, S.E.C., a présenté dans ses états financiers une perte d'environ 1,5 million de dollars relativement à la liquidation d'une coentreprise. La Société a imputé à ses résultats consolidés sa quote-part de cette perte, soit un montant d'environ 0,75 million de dollars.

Les montants suivants représentent la quote-part détenue par la Société dans la coentreprise, y compris les produits, les charges et les comptes intersociétés qui ont été éliminés dans la consolidation.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

16. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE (suite)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Résultats		
Ventes nettes	39 482	45 749
Coût des produits vendus	<u>26 652</u>	<u>32 401</u>
	<u>12 830</u>	<u>13 348</u>
Charges d'exploitation	8 416	8 532
Charge de financement	895	1 294
Amortissements	<u>1 035</u>	<u>2 038</u>
	<u>10 346</u>	<u>11 864</u>
Perte relative à une participation dans une coentreprise	2 484	1 484
Bénéfice net	<u></u>	<u>(750)</u>
	<u><u>2 484</u></u>	<u><u>734</u></u>
Bilan		
Actif à court terme	18 130	18 959
Actif à long terme	<u>20 976</u>	<u>20 707</u>
	<u><u>39 106</u></u>	<u><u>39 666</u></u>
Passif à court terme	8 288	5 396
Passif à long terme	5 104	11 000
Capitaux propres	<u>25 714</u>	<u>23 270</u>
	<u><u>39 106</u></u>	<u><u>39 666</u></u>
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 717	6 221
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 037)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 257)</u>	<u>(878)</u>

17. AVANTAGES SOCIAUX

La charge de la Société au titre de ses régimes d'avantages sociaux se présente comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Crédits de congés de maladie		
Régime à prestations déterminées	<u>7 252</u>	<u>5 302</u>
Régimes de retraite		
Régimes à cotisations déterminées		
Services courants	<u>6 285</u>	<u>5 837</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

17. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

La provision pour crédits de congés de maladie cumulés s'établit comme suit :

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	33 967	34 018
Charge de l'exercice	7 252	5 302
Utilisation des crédits de congés de maladie cumulés	(4 633)	(4 521)
Transferts à des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	(501)	(832)
Solde à la fin de l'exercice	36 085	33 967
Obligation au titre des prestations constituées des crédits de congés de maladie cumulés (situation de capitalisation déficitaire)	25 721	40 523

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer son obligation au titre des prestations futures sont les suivantes :

Taux d'actualisation	6,5 % en 2003 6,0 % en 2004
Taux de croissance annuelle de la rémunération	3,0 % en 2003 et pour les années suivantes
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	65 % en 2003 et pour les années suivantes

18. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**Éventualités**

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 15,1 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Selon ses conseillers juridiques, les arguments de sa défense sont solides pour chacun des cas.

Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités.

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 303,4 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2005	35 249
2006	34 633
2007	33 121
2008	31 569
2009	29 978
2010 – 2016	138 858

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

18. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)
Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

19. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants :

	2004	2003
Intérêts versés	10 339	7 759

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

	2004	2003
Débiteurs	(41 598)	(6 553)
Stocks	(33 779)	195
Frais payés d'avance	922	(2 168)
Fournisseurs et autres créditeurs	(17 329)	18 907
	(91 784)	10 381

Les espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice comprennent les postes suivants :

	2004	2003
Encaisse	8 460	4 092
Découvert bancaire	(54 927)	
	(46 467)	4 092

20. INSTRUMENTS FINANCIERS
Juste valeur des instruments financiers

	2004		2003	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Débiteures à recevoir, 8,66 % échéant le 1 ^{er} juillet 2009	3 037	3 000	5 426	5 500
Débiteures à payer, 8,66 % échéant le 1 ^{er} juillet 2009	3 037	3 000	5 426	5 500
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	11 143	9 678	11 627	10 390

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

27 mars 2004

(en milliers de dollars)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur des instruments financiers (suite)**

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs à l'exception de la portion à court terme des débentures à recevoir, le découvert bancaire, les emprunts bancaires, les fournisseurs et autres créditeurs à l'exception des taxes et droits gouvernementaux et la portion à court terme des débentures à payer et l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, ainsi que le dividende.

La juste valeur des débentures à recevoir et à payer a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures comportant des conditions et des échéances similaires.

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs au taux d'intérêt annuel des obligations du gouvernement du Québec, capitalisé semestriellement et échéant en 2012, soit 7,33 % en 2004 (8,38 % en 2003).

Risque de taux d'intérêt

Les débentures débitrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit supérieur à celui rattaché à cet élément d'actif.

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les débentures créditrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à ceux rattachés à ces éléments de passif.

Instruments financiers dérivés

En vue de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes, la Société a conclu des contrats de change à terme libellés en euros. Des contrats de change à terme de moins de 12 mois et libellés en euros étaient en cours à la fin de l'exercice terminé le 27 mars 2004 et leur juste valeur correspondait approximativement à leur montant contractuel respectif. Aucun contrat de change à terme n'avait cours à la fin de l'exercice 2003.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<u>Contrats de change à terme en cours à la fin de l'exercice</u>		
Cours à terme moyen pondéré	1,6455 \$	
Montants contractuels (en milliers d'euros)	5 000 €	

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société des alcools du Québec au 27 mars 2004 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Société des alcools du Québec au 27 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal, le 7 mai 2004

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
REVENUS		
Pêche et villégiature	26 631	24 273
Chasse	14 062	13 262
Restauration, boutiques et dépanneurs	11 730	11 147
Autres activités de plein air	11 564	11 587
Concessions et divers	3 137	2 961
Honoraires de gestion (note 3)	18 622	19 107
	<u>85 746</u>	<u>82 337</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	43 857	40 817
Entretien	13 563	12 611
Frais généraux et administratifs	11 681	11 555
Produits de revente	8 685	8 454
Frais de vente et marketing	5 341	4 851
Taxes foncières	2 085	1 193
	<u>85 212</u>	<u>79 481</u>
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTION	534	2 856
Amortissement	(4 928)	(3 698)
Subventions (note 3)	3 763	2 066
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	(631)	1 224
FRAIS FINANCIERS (note 4)	(809)	(355)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 5)	555	240
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MAINTENUES	(885)	1 109
Activités abandonnées (note 6)	1 118	1 095
RÉSULTATS NETS	<u>233</u>	<u>2 204</u>

DÉFICIT ACCUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
SOLDE AU DÉBUT	(31 121)	(33 325)
Résultats nets	<u>233</u>	<u>2 204</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(30 888)</u>	<u>(31 121)</u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	4 603	3 257
Subventions à recevoir	1 891	3 392
Stocks	2 472	2 182
Frais reportés au prochain exercice	2 209	1 735
	11 175	10 566
Subventions à recevoir à long terme	15 020	11 660
Participation et avance dans la société affiliée	537	790
Immobilisations (note 7)	154 348	135 261
Actifs relatifs aux activités abandonnées (note 6)	13 892	13 545
	<u>194 972</u>	<u>171 822</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 8)	1 004	879
Créditeurs	17 637	19 418
Dépôts de clients	9 322	8 137
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	400	400
	28 363	28 834
Dette à long terme (note 9)	45 000	22 200
Subventions reportées	80 192	79 557
Passif relatif aux activités abandonnées (note 6)	718	765
	<u>154 273</u>	<u>131 356</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	71 587	71 587
Déficit accumulé	(30 888)	(31 121)
	40 699	40 466
	<u>194 972</u>	<u>171 822</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Pour le Conseil d'administration,
Michel Noël de Tilly
Yvan Bilodeau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats des activités maintenues	(885)	1 109
Amortissement	4 928	3 698
Autres éléments (note 5)	(555)	(240)
Variation des postes à court terme	<u>(145)</u>	<u>4 529</u>
	<u>3 343</u>	<u>9 096</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(30 709)	(40 740)
Produits de cessions d'actifs	784	564
Avance à la société affiliée	<u>252</u>	<u>48</u>
	<u>(29 673)</u>	<u>(40 128)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	3 452	5 833
Emprunts	23 200	5 800
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
Variation de l'emprunt bancaire	125	(1 164)
Émission de capital-actions	<u></u>	<u>15 500</u>
	<u>26 377</u>	<u>25 569</u>
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	<u>(47)</u>	<u>(31)</u>
VARIATION DE L'ENCAISSE		(5 494)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u></u>	<u>5 494</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u></u>	<u></u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

aux 31 mars 2004 et 2003

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJET

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

d) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

e) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

f) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite au montant de 1 167 175 \$ (2003 – 1 090 965 \$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3. HONORAIRES DE GESTION ET SUBVENTIONS

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et sont versés par la Société de la faune et des parcs du Québec pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs nationaux.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

aux 31 mars 2004 et 2003

(en milliers de dollars)

3. HONORAIRES DE GESTION ET SUBVENTIONS (suite)

Subventions

	2004	2003
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Gouvernement du Québec		
Fonds Jeunesse Québec	2 292	912
Ministère des Ressources naturelles		
de la faune et des parcs	200	575
Société de la faune et des parcs du Québec		
- Projet de mise en valeur des Chic-Chocs	815	262
Société de la faune et des parcs du Québec		
- Parcs nationaux de Plaisance et d'Anticosti	225	
Société de la faune et des parcs du Québec		
- Subventions pour travaux majeurs	231	317
	<u>3 763</u>	<u>2 066</u>
Subventions aux immobilisations	<u>5 491</u>	<u>18 462</u>

4. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 809 000 \$ (2003, 355 000 \$) comprennent des intérêts de 802 000 \$ (2003, 352 000 \$) sur la dette à long terme et des intérêts de 7 000 \$ (2003, 3 000 \$) sur l'emprunt bancaire.

5. AUTRES ÉLÉMENTS

	2004	2003
Gain sur disposition d'actifs	556	522
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	(1)	27
Provision pour réduction de valeur d'un territoire		
à vocation récréative ou touristique		(309)
	<u>555</u>	<u>240</u>

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des créateurs et frais courus.

La rubrique «Activités abandonnées» à l'état des résultats représente le virement de l'escompte d'actualisation.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

aux 31 mars 2004 et 2003

(en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 433		2 433	2 432
Bâtiments et infrastructures	169 575	28 307	141 268	124 150
Téléphérique	1 126	581	545	604
Matériel roulant	8 934	4 122	4 812	1 946
Mobilier, équipements, améliorations locatives	17 277	12 112	5 165	5 842
Territoires à vocation récréative ou touristique	125		125	287
	<u>199 470</u>	<u>45 122</u>	<u>154 348</u>	<u>135 261</u>

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 1 500 000 \$, portant intérêt au taux de 4 %, est renouvelable en octobre 2004.

9. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunts à long terme d'un montant autorisé de 66 000 000 \$ remboursable selon un amortissement maximal de 17 ans sur le capital original, plus les intérêts aux taux variant de 2,34 % à 2,54 %, renouvelables entre avril 2004 et mars 2005, échéant en 2019	44 000	20 800
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le dévelop- pement touristique, ne portant pas intérêt, rembour- sable en versements semestriels au montant de 200 000 \$, échéant en 2008	<u>1 400</u>	<u>1 800</u>
	45 400	22 600
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	<u>400</u>	<u>400</u>
	<u>45 000</u>	<u>22 200</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2005	400
2006	400
2007	400
2008	200

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
aux 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

10. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions payées comptant	<u>44 725</u>	<u>44 725</u>
	<u>71 587</u>	<u>71 587</u>

11. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 8 228 488 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2005	3 419
2006	2 200
2007	632
2008	479
2009	406

De plus, au 31 mars 2003, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 4 580 000 \$.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, des stocks, des frais reportés, des créditeurs, des dépôts clients et des emprunts bancaires indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable des subventions à recevoir se rapproche de leur juste valeur.

La valeur de la dette à long terme, y compris celle relative aux activités abandonnées, correspond à leur juste valeur compte tenu que les taux d'intérêts fluctuent selon les taux du marché. La valeur comptable des actifs relatifs aux activités abandonnées ainsi que les créditeurs et frais courus afférents sont jugés comparables à leur juste valeur.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2004.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif à responsabilité limitée, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, c.a.
Directeur administration et finances

Québec, le 28 avril 2004

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au Ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2004 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 28 avril 2004

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 3)	41 386 392 \$	39 788 685 \$
Frais d'administration (note 4)	4 093 092	4 285 475
Amortissement des immobilisations	8 755 531	8 699 153
Frais financiers	<u>4 344 267</u>	<u>4 203 454</u>
	<u>58 579 282</u>	<u>56 976 767</u>
 REVENUS		
Transport des véhicules	7 141 007	7 216 688
Transport des passagers	6 059 022	6 345 706
Autres (note 5)	<u>949 371</u>	<u>468 752</u>
	<u>14 149 400</u>	<u>14 031 146</u>
 PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	 44 429 882	 42 945 621
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	<u>44 939 885</u>	<u>42 120 232</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	510 003	(825 389)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>10 826 397</u>	<u>10 001 008</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>10 316 394 \$</u>	<u>10 826 397 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 20)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 285 598 \$	2 241 042 \$
Débiteurs (note 7)	1 429 787	1 483 561
Frais payés d'avance	213 321	360 019
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	<u>979 288</u>	<u>933 640</u>
	6 907 994	5 018 262
Placement de la compensation pour les quais fédéraux (note 11)	37 594 254	38 155 516
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	24 643 146	23 177 298
Immobilisations (note 9)	<u>90 481 849</u>	<u>93 252 346</u>
	<u>159 627 243 \$</u>	<u>159 603 422 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	7 079 705 \$	7 895 760 \$
Versements sur la dette à long terme (note 10)	<u>3 943 919</u>	<u>3 934 228</u>
	11 023 624	11 829 988
Loyers perçus d'avance	150 000	156 000
Dette à long terme (note 10)	85 188 772	82 311 306
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	37 594 254	38 155 516
Afférentes aux immobilisations (note 12)	<u>34 313 193</u>	<u>36 413 215</u>
	71 907 447	74 568 731
	<u>168 269 843</u>	<u>168 866 025</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions	1 500 000	1 500 000
Surplus d'apport (note 14)	173 794	63 794
Déficit	<u>(10 316 394)</u>	<u>(10 826 397)</u>
	<u>(8 642 600)</u>	<u>(9 262 603)</u>
	<u>159 627 243 \$</u>	<u>159 603 422 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 15)		

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Yves Gagnon
Yvan Desgagnés

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	510 003 \$	(825 389) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	8 755 531	8 699 153
Diminution (augmentation) de la participation gouvernementale recouvrable	(1 511 496)	319 539
Virement de participations gouvernementales reportées	(5 101 547)	(4 102 956)
Perte (gain) sur vente d'actifs	(366 443)	9 689
Diminution des loyers perçus d'avance	<u>(6 000)</u>	<u>(6 000)</u>
	2 280 048	4 094 036
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors espèces et quasi-espèces :		
Débiteurs	53 774	164 631
Frais payés d'avance	146 698	(246 325)
Créditeurs et frais courus	<u>727 368</u>	<u>733 772</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>3 207 888</u>	<u>4 746 114</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement à long terme	(2 337 188)	(2 300 822)
Produit de la vente de placement	3 104 600	1 871 005
Acquisitions d'immobilisations	(7 546 576)	(8 651 103)
Produit de la vente d'actifs	<u>494 562</u>	<u>771</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(6 284 602)</u>	<u>(9 080 149)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	6 846 844	7 143 438
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	2 234 113	2 343 821
Participation gouvernementale aux immobilisations		40 084
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 959 687)</u>	<u>(5 479 486)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>5 121 270</u>	<u>4 047 857</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 044 556	(286 178)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 241 042</u>	<u>2 527 220</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	<u>4 285 598 \$</u>	<u>2 241 042 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

La subvention et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont constatées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	20 198 576 \$	19 310 991 \$
Contrats d'opération	1 569 527	1 057 392
Carburant	4 137 755	4 238 145
Entretien et réparation – navires	5 020 185	5 682 452
Entretien et réparation – quais	5 186 089	3 983 706
Entretien et réparation – bâtiments	530 812	495 691
Taxes foncières et scolaires	948 833	971 962
Assurances	1 595 752	1 409 298
Autres	2 198 863	2 894 947
Recouvrements des assureurs		(255 899)
	<u>41 386 392 \$</u>	<u>39 788 685 \$</u>

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	3 182 133 \$	3 396 923 \$
Formation du personnel	186 828	151 635
Papeterie et impression	95 902	91 773
Honoraires professionnels	136 809	216 107
Autres	491 420	429 037
	<u>4 093 092 \$</u>	<u>4 285 475 \$</u>

5. AUTRES REVENUS

	2004	2003
Intérêts sur dépôts bancaires	126 892 \$	119 860 \$
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la		
Commission de la santé et de la sécurité du travail	7 074	23 484
Droit d'amarrage	69 892	47 132
Stationnement et divers	106 307	71 676
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	212 519	168 093
Affichage publicitaire	33 651	28 816
Location de navires	8 500	2 700
Location de locaux	18 093	16 680
Gain (perte) sur vente d'actifs	366 443	(9 689)
	<u>949 371 \$</u>	<u>468 752 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	2004	2003
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération	38 326 842 \$	38 336 815 \$
Participations gouvernementales recouvrables	<u>1 511 496</u>	<u>(319 539)</u>
	<u>39 838 338</u>	<u>38 017 276</u>
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	3 001 525	1 872 553
Afférentes aux immobilisations (note 12)	<u>2 100 022</u>	<u>2 230 403</u>
	<u>5 101 547</u>	<u>4 102 956</u>
	<u><u>44 939 885</u></u> \$	<u><u>42 120 232</u></u> \$

7. DÉBITEURS

	2004	2003
Secteur du transport	375 460 \$	262 711 \$
Secteur gouvernemental	52 457	361 365
Subvention à recevoir du ministère des Transports	933 042	616 000
Réclamation d'accident à recevoir	25 044	218 557
Autres	<u>43 784</u>	<u>24 928</u>
	<u><u>1 429 787</u></u> \$	<u><u>1 483 561</u></u> \$

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit :

	2004	2003
Solde au début	24 110 938 \$	24 430 478 \$
Amortissement des immobilisations financées à long terme	5 425 536	5 277 227
Intérêts encourus sur les emprunts	<u>4 344 267</u>	<u>4 203 454</u>
	<u>33 880 741</u>	<u>33 911 159</u>
Participations gouvernementales reçues	<u>(8 258 307)</u>	<u>(9 800 221)</u>
Solde à la fin	<u><u>25 622 434</u></u> \$	<u><u>24 110 938</u></u> \$

SOCIÉTÉ DES TRAVERSISERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE (suite)

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

	2004	2003
Emprunts du Fonds de financement (note 10)	63 581 281 \$	60 694 124 \$
Coût non amorti des immobilisations financées à long terme (note 9)	<u>(38 938 135)</u>	<u>(37 516 826)</u>
	24 643 146	23 177 298
Intérêts courus sur ces emprunts	<u>979 288</u>	<u>933 640</u>
	<u>25 622 434 \$</u>	<u>24 110 938 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2004				2003	
	Financées à long terme (note 8)	Acquises du gouvernement du Québec	Acquises par donation (note 12)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			173 794	\$ 21 972	\$ 195 766	\$ 83 819
Quais	932 712 \$	23 108 643	\$ 40 401 297	721 870	65 164 522	65 164 522
Bâtiments	2 625 000	1 707 067	4 994 279	1 741 585	11 067 931	10 815 184
Navires	103 483 468		29 228 708	1 838 851	134 551 027	129 608 556
Ameublement et équipement			12 738	2 221 477	2 234 215	1 973 528
Matériel roulant				123 149	123 149	123 149
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 724
	<u>107 041 180</u>	<u>24 815 710</u>	<u>75 026 746</u>	<u>7 306 698</u>	<u>214 190 334</u>	<u>208 622 482</u>
Amortissement cumulé						
Quais	297 648	9 964 443	9 378 946	97 318	19 738 355	17 347 504
Bâtiments	105 000	1 171 375	2 797 437	505 366	4 579 178	4 378 622
Navires	67 700 397		28 139 096	1 191 963	97 031 456	91 437 904
Ameublement et équipement			8 350	1 400 314	1 408 664	1 302 117
Matériel roulant				97 108	97 108	85 946
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	818 043
	<u>68 103 045</u>	<u>11 135 818</u>	<u>40 539 759</u>	<u>3 929 863</u>	<u>123 708 485</u>	<u>115 370 136</u>
Valeur nette	<u>38 938 135 \$</u>	<u>13 679 892 \$</u>	<u>34 486 987 \$</u>	<u>3 376 835 \$</u>	<u>90 481 849 \$</u>	<u>93 252 346 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 \$	25 551 410 \$
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 \$ échéant en juin 2011	19 271 984	21 054 565
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$ échéant en janvier 2018	30 548 310	31 812 419
Emprunt du Fonds de financement, 5,97 %, remboursable par un versement de 704 110 \$ échéant en avril 2003		683 702
Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 \$ échéant en janvier 2018	5 641 347	
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 \$ échéant en janvier 2018	5 520 099	5 723 936
Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$ échéant en juin 2028	<u>2 599 541</u> 89 132 691	<u>1 419 502</u> 86 245 534
Versements échéant en deçà d'un an	<u>3 943 919</u>	<u>3 934 228</u>
	<u>85 188 772 \$</u>	<u>82 311 306 \$</u>

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2005	3 943 919 \$
2006	4 185 811
2007	4 502 046
2008	4 842 753
2009	5 209 860

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 \$, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX (suite)

	2004	2003
Solde au début	38 155 516 \$	37 770 246 \$
Intérêts gagnés	2 203 000	2 200 975
Amortissement des escomptes (primes) sur placements	134 188	99 847
Acquisition d'immobilisations		(41 451)
Frais de garde	(1 107)	(1 460)
Gain (perte) sur disposition de placement	104 182	(88)
	<u>40 595 779</u>	<u>40 028 069</u>
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses nettes des quais fédéraux	<u>(3 001 525)</u>	<u>(1 872 553)</u>
	<u>37 594 254 \$</u>	<u>38 155 516 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :

Encaisse	90 909 \$	92 586 \$
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 43 890 759 \$)	37 091 814	37 653 315
Intérêts courus à recevoir	<u>411 531</u>	<u>409 615</u>
	<u>37 594 254 \$</u>	<u>38 155 516 \$</u>

Les placements obligataires comportent des intérêts compris entre 4 % et 12,25 %. Les échéances vont de février 2006 à juillet 2025.

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS

	2004	2003
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	5 476 001 \$	6 023 044 \$
Participation de l'exercice	<u>40 084</u>	<u>40 084</u>
	5 476 001	6 063 128
Virement aux résultats des montants suivants :		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(519 834)	(587 127)
Solde non amorti sur immobilisation vendue au cours de l'exercice	<u>(18 988)</u>	<u> </u>
Solde à la fin (Montants à reporter)	<u>4 937 179 \$</u>	<u>5 476 001 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
mars 2004

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS (suite)

	2004	2003
Montants reportés	4 937 179 \$	5 476 001 \$
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	30 937 214	32 539 039
Participation de l'exercice	<u>30 937 214</u>	<u>41 451</u>
	30 937 214	32 580 490
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(1 561 200)</u>	<u>(1 643 276)</u>
Solde à la fin	<u>29 376 014</u>	<u>30 937 214</u>
	<u>34 313 193 \$</u>	<u>36 413 215 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :

Terrains	173 794 \$	63 794 \$
Quais	31 022 351	32 655 107
Bâtiments	2 196 842	2 459 926
Navires	1 089 612	1 281 896
Ameublement et équipement	4 388	5 485
Améliorations locatives	<u>34 486 987</u>	<u>10 801</u>
	34 486 987	36 477 009
Déduire : Participation gouvernementale inscrite au surplus d'apport (note 14)	<u>(173 794)</u>	<u>(63 794)</u>
	<u>34 313 193 \$</u>	<u>36 413 215 \$</u>

13. CAPITAL-ACTIONS

	2004	2003
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payés :		
15 000 actions	<u>1 500 000 \$</u>	<u>1 500 000 \$</u>

14. SURPLUS D'APPORT

	2004	2003
Participation gouvernementale relative à des terrains acquis par donation (note 12)	<u>173 794 \$</u>	<u>63 794 \$</u>

La participation gouvernementale relative aux terrains acquis par donation, dont celui comptabilisé au montant de 110 000 \$ en cours d'exercice, est désormais présentée au surplus d'apport.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

15. ENGAGEMENTS

La Société a signé par des baux à long terme échéant en 2004 pour les locaux au port de Québec et en 2019 à la gare de Lévis. Le bail pour la gare de Lévis comporte une option de renouvellement additionnelle de quatorze ans.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations et de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, la dépense de loyer pour les locaux s'élève à 61 342 \$ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 569 527 \$.

Au 31 mars 2004 les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de services *
2005	53 360 \$	1 747 000 \$
2006	46 000	1 599 500
2007	47 000	509 500
2008	48 000	
2009	49 000	
	<u>243 360 \$</u>	<u>3 856 000 \$</u>

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires et des transporteurs.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

	2004	2003
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	<u>4 285 598 \$</u>	<u>2 241 042 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 4 298 620 \$ (2003 : 4 320 734 \$).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

18. RÉGIMES DE RETRAITE

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

18. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 507 392 \$ (2003 : 529 803 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS**Dettes à long terme**

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 89 132 691 \$ (2003 : 86 245 534 \$) s'établissait à 97 075 946 \$ (2003 : 92 187 059 \$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 \$, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2004, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement. Ces lignes de crédit étaient autorisées jusqu'à concurrence d'un montant de 13 500 000 \$ jusqu'au 31 mars 2004, puis à compter de cette dernière date, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 \$ jusqu'au 31 juillet 2007.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général

Québec, le 10 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2004 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 10 juin 2004

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
REVENUS		
Contributions (note 4)		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	305 629	237 624
Gouvernement du Québec	<u>298 964</u>	<u>302 622</u>
	604 593	540 246
Honoraires (note 5)	843	529
Intérêts et autres revenus	<u>675</u>	<u>420</u>
	<u>606 111</u>	<u>541 195</u>
 DÉPENSES		
Coût des programmes (note 4)	574 044	507 879
Frais d'administration (note 6)	<u>32 067</u>	<u>33 316</u>
	<u>606 111</u>	<u>541 195</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 7)	29 927	11 165
Débiteurs (note 8)	126 718	49 238
	<u>156 645</u>	<u>60 403</u>
Contribution recouvrable – Gouvernement du Québec (note 12)	7 804	7 584
Immobilisations (note 9)	<u>4 450</u>	<u>3 570</u>
	<u>168 899</u>	<u>71 557</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire (note 10)	4 450	3 500
Créditeurs (note 11)	99 316	52 259
Provision pour vacances (note 13)	2 371	2 445
	<u>106 137</u>	<u>58 204</u>
Contribution reportée – Société canadienne d'hypothèques et de logement	48 805	
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 12)	7 804	7 584
Provision pour congés de maladie (note 13)	<u>6 153</u>	<u>5 769</u>
	<u>168 899</u>	<u>71 557</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 17 et 18)

Pour le Conseil d'administration,
Christiane Carle, présidente du conseil d'administration
Pierre Cliche, président-directeur général

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>2002</u> (note 3)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – contributions des gouvernements	570 957	552 113
Rentrées de fonds – honoraires	917	653
Rentrées de fonds – autres	195	49
Sorties de fonds – coût des programmes	(521 918)	(516 075)
Sorties de fonds – frais d'administration	(30 033)	(29 306)
Intérêts reçus	500	433
Intérêts payés	<u>(110)</u>	<u>(85)</u>
	-----	-----
	20 508	7 782
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 14)		
Rentrées de fonds – sommes reçues	1 191	831
Sorties de fonds – sommes versées	(1 066)	(1 062)
Intérêts reçus	<u>7</u>	<u>6</u>
	-----	-----
	132	(225)
	-----	-----
	20 640	7 557
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	950	
Remboursements sur emprunts temporaires	<u> </u>	<u>(484)</u>
	-----	-----
	950	(484)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(2 828)</u>	<u>(2 009)</u>
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	18 762	5 064
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>11 165</u>	<u>6 101</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 7)	<u>29 927</u>	<u>11 165</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets :

- d'aviser le ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.Q. 1999, c.16), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a. Contributions

Les contributions au coût des programmes et aux frais d'administration de l'exercice sont inscrites à titre de revenus lorsque les coûts afférents à ces programmes et à ces frais d'administration y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

b. Coût des programmes

Les subventions imputées au coût des programmes sont comptabilisées à la dépense lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

c. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

d. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

e. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**e. Immobilisations (suite)**

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative soit:

Développement informatique	5 ans
Matériel et équipement	3 ans

f. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 ont été redressés pour inscrire toutes les obligations, découlant des contributions de l'employeur sur les vacances et les congés de maladie accumulés par les employés de la Société à la fin de l'exercice, à titre de passif aux comptes « Provision pour vacances » et « Provision pour congés de maladie ». Auparavant, les dépenses au regard des contributions de l'employeur étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

	<u>2002</u>
Revenus et dépenses	
Contribution – Gouvernement du Québec	157
Frais d'administration	157
Bilan	
Débiteurs	
Contribution à recevoir – Gouvernement du Québec	1 182
Provision pour vacances	345
Provision pour congés de maladie	837

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

Programmes	2003			2002		
	Coût	Contributions		Coût	Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable						
Logement à but non lucratif						
Public (note 10)						
Volet régulier	207 143	84 207	122 936	216 236	88 027	128 209
Volet Inuit	57 124	24 992	32 132	51 262	21 689	29 573
	264 267	109 199	155 068	267 498	109 716	157 782
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	25 506	6 395	19 111	27 254	7 345	19 909
Logements autochtones urbains	6 877	1 735	5 142	6 881	1 819	5 062
Logements autochtones ruraux	5 690	1 431	4 259	6 040	1 519	4 521
	38 073	9 561	28 512	40 175	10 683	29 492
	302 340	118 760	183 580	307 673	120 399	187 274
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	91 480	91 480		93 597	93 597	
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	91 350	11 686	79 664	14 363	9 913	4 450
Supplément au loyer	39 150	20 701	18 449	37 766	19 857	17 909
Logement abordable Québec						
Volet social et communautaire	5 153	202	4 951			
Volet région Kativik	3 327		3 327			
Volet privé	394		394			
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs						
Programme 2002	3 719	3 719		2 876	2 876	
Programme 2003	3 554	3 554				
Montants à reporter	540 467	250 102	290 365	456 275	246 642	209 633

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

Programmes	2003			2002		
	Coût	Contributions		Coût	Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Montants reportés	540 467	250 102	290 365	456 275	246 642	209 633
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	2 160	2 160		2 245	2 245	
Aide aux organismes communautaires	1 120	1 120		1 300	1 300	
Initiative en habitation au Nunavik	202	202		521	521	
Achat-rénovation à l'intention des ménages de la région de Kativik	5	5		5	5	
Sous-total	543 954	253 589	290 365	460 346	250 713	209 633
Amélioration de l'habitat						
RénoVillage	11 166	5 018	6 148	13 679	6 075	7 604
Adaptation de domicile	6 779	5 465	1 314	7 406	6 245	1 161
Revitalisation des vieux quartiers	5 215	5 215		10 645	4 782	5 863
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	3 915	2 698	1 217	2 980	2 173	807
Amélioration des maisons d'hébergement	1 168	367	801	3 943	1 275	2 668
Réparations d'urgence	737	223	514	1 724	431	1 293
Rénovation résidentielle - Radisson	436	436		234	234	
Logements adaptés pour aînés autonomes	120	25	95	5 760	1 417	4 343
Aide à l'acquisition dans la localité de Radisson	107	107				
Radon	23	23				
Rénovation Québec	2	2				
Sous-total	29 668	19 579	10 089	46 371	22 632	23 739
Montants à reporter	573 622	273 168	300 454	506 717	273 345	233 372

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

Programmes	2003			2002		
	Coût	Contributions		Coût	Contributions	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Montants reportés	573 622	273 168	300 454	506 717	273 345	233 372
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidents de la région de Kativik	203	203		330	330	
Logement en régions éloignées	125	125		98	98	
Sous-total	328	328		428	428	
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	653	653		865	865	
Divers programmes en phase de fermeture (b)	(559)	(547)	(12)	(131)	(102)	(29)
Total	574 044	273 602	300 442	507 879	274 536	233 343
Contributions						
Coût des programmes		273 602	300 442		274 536	233 343
Frais d'administration (note 6)		25 362	5 187		28 086	4 281
Total		298 964	305 629		302 622	237 624

a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

b) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants : Rénovation d'immeubles locatifs, Aide à la restauration Canada-Québec, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Aide à la mise de fonds et Réno.

5. HONORAIRES

	2003	2002
Immobilière SHQ	609	435
Société de gestion immobilière SHQ	47	58
Gouvernement du Québec	39	13
Divers organismes	148	23
	843	529

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et autres rémunérations (note 15)	22 554	22 215
Services de transport et de communication	1 364	1 734
Services professionnels	2 697	3 064
Entretien et réparations	336	204
Loyers	2 425	2 508
Fournitures et approvisionnements	466	797
Subventions diverses	56	130
Intérêts sur emprunt temporaire (note 10)	112	71
Amortissement des immobilisations	1 948	2 545
Autres	109	48
	<u>32 067</u>	<u>33 316</u>

Ces frais d'administration sont compensés, en grande partie,
par des contributions qui sont réparties comme suit :

Gouvernement du Québec	25 362	28 086
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 187	4 281
	<u>30 549</u>	<u>32 367</u>

7. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2003	2002
Encaisse	1 261	3 196
Placements temporaires, au coût, 2,79 % à 2,87 %	28 666	7 969
	<u>29 927</u>	<u>11 165</u>

8. DÉBITEURS

	2003	2002
Contributions à recevoir		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	108 473	21 635
Gouvernement du Québec	9 760	14 396
Bénéficiaires de subventions	8 040	11 897
Société de gestion immobilière SHQ	159	421
Intérêts courus	85	23
Autres	201	866
	<u>126 718</u>	<u>49 238</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Développement informatique	9 279	6 197	3 082
Matériel et équipement	4 742	3 374	1 368
	<u>14 021</u>	<u>9 571</u>	<u>4 450</u>
			<u>3 570</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2003
 (en milliers de dollars)

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

La Société d'habitation du Québec est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2003 est de 2,8 %.

Les intérêts sur emprunt temporaire de l'exercice sont imputés aux postes suivants des dépenses :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Coût des programmes – Logement à but non lucratif – Public (note 4)		13
Frais d'administration – Intérêts sur emprunt temporaire (note 6)	<u>112</u>	<u>71</u>
	<u>112</u>	<u>84</u>

11. CRÉDITEURS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Bénéficiaires de subventions	97 275	49 203
Fournisseurs et autres	1 397	2 227
Société de gestion immobilière SHQ	361	581
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 14)	212	80
Gouvernement du Québec	65	164
Intérêts courus	<u>6</u>	<u>4</u>
	<u>99 316</u>	<u>52 259</u>

12. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début	7 584	5 453
Provision de l'exercice	1 273	2 274
Exécution de garanties	<u>(1 053)</u>	<u>(143)</u>
Solde à la fin	<u>7 804</u>	<u>7 584</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

12. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La provision par programmes se répartit comme suit :

	2003	2002
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	5 566	4 900
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	843	1 389
Logement à but non lucratif – Privé	637	700
Aide au logement populaire	587	595
Logement abordable Québec – volet social et communautaire	171	
	<u>7 804</u>	<u>7 584</u>

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec est comptabilisée afin de combler cette provision.

13. PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2003	Congés de maladie	2002	Congés de maladie
	Vacances		Vacances	
Solde au début	2 445	5 769	2 127	5 148
Provision de l'exercice	1 947	682	1 862	664
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 021)	(298)	(1 544)	(43)
Solde à la fin	<u>2 371</u>	<u>6 153</u>	<u>2 445</u>	<u>5 769</u>

14. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	2003	2002
Solde au début	80	305
Plus :		
Sommes reçues	1 191	831
Revenus d'intérêts	7	6
	<u>1 278</u>	<u>1 142</u>
Moins :		
Sommes versées	<u>1 066</u>	<u>1 062</u>
Solde à la fin	<u>212</u>	<u>80</u>

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes «Espèces et quasi-espèces» et «Débiteurs» à l'actif et «Créditeurs» au passif de la Société.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou soit au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 0,8 million de dollars (2002 : 0,7 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la provision pour pertes sur garanties de prêts et de la contribution recouvrable du gouvernement du Québec correspondante est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

17. ENGAGEMENTS

Programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif, Rénovation Québec, Revitalisation des vieux quartiers, Logement abordable Québec – Volet social et communautaire / Volet privé.

En vertu de ces programmes, la Société rembourse le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par l'organisme jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Les engagements au 31 décembre 2003 s'élevaient à 89 millions de dollars (2002 : 105 millions de dollars).

18. ÉVENTUALITÉS

Prêts garantis

La Société garantit, pour les programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec – Volet social et communautaire, le remboursement des prêts accordés par des institutions financières. Ces garanties de remboursement de prêts couvrent une période de 25 ou de 35 ans suite à une acceptation de prolongation de la part de la Société pour les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable – Volet social et communautaire et de 25 ans pour le programme Achat rénovation. Le montant des prêts totalisait 297 millions de dollars au 31 décembre 2003 (2002 : 188 millions de dollars).

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement aux programmes de Logement à but non lucratif - Privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais d'accessoires. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes de Logement à but non lucratif – Privé qui sont de 35 ans. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalisait environ 398 millions de dollars au 31 décembre 2003 (2002 : 409 millions de dollars).

Les programmes pour lesquels une provision pour perte est requise sont présentés à la note 12.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

18. ÉVENTUALITÉS (suite)**Programme initiative en habitation au Nunavik**

Dans le cadre de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, et ceci jusqu'à concurrence de 2,9 millions de dollars. Le solde de cet engagement s'établissait à 2,2 millions de dollars au 31 décembre 2003 (2002 2,4 millions de dollars).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 4,6 millions de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

En ce qui a trait aux actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ, toute perte relative sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation lequel est subventionné par la Société. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le Vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Cliche
Président-directeur général

Yves Poirier
Vice-président à l'administration et aux stratégies d'affaires

Québec, le 19 mars 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 2003, l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 19 mars 2004

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS D'EXPLOITATION		
Location d'espaces – événements	2 008 927 \$	2 031 951 \$
Redevances (note 3)	1 299 676	1 505 765
Services optionnels (note 4)	<u>1 658 992</u>	<u>1 831 529</u>
	<u>4 967 595</u>	<u>5 369 245</u>
DÉPENSES NETTES DES AUTRES REVENUS		
Frais d'événements (note 5)	1 415 603	1 460 229
Frais d'opération et d'administration (note 6)	8 170 356	7 518 409
Taxes	3 519 468	3 171 069
Frais financiers – net (note 7)	3 063 059	2 933 102
Autres revenus	<u>(264 364)</u>	<u>(243 697)</u>
	<u>15 904 122</u>	<u>14 839 112</u>
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(10 936 527)	(9 469 867)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	<u>10 780 362</u>	<u>9 671 949</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	(156 165)	202 082
Gain sur cession d'immobilisations	5 050	3 000
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations (note 9)	2 039 980	2 076 131
Amortissement des immobilisations	(2 926 175)	(2 851 778)
Amortissement des apports reportés (note 13)	<u>863 167</u>	<u>752 620</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(174 143)	182 055
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>1 105 830</u>	<u>923 775</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>931 687 \$</u>	<u>1 105 830 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 149 922 \$	2 397 668 \$
Dépôts à terme au taux de 2,6 % à 3,2 %	1 900 000	2 325 000
Débiteurs et intérêts courus	804 703	1 691 435
Frais payés d'avance	938 721	819 120
	<u>4 793 346</u>	<u>7 233 223</u>
Immobilisations (note 10)	88 234 533	90 027 272
Frais reportés, au coût amorti	<u>192 922</u>	<u>252 276</u>
	<u>93 220 801 \$</u>	<u>97 512 771 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 12)	3 475 434 \$	2 759 025 \$
Dépôts de clients et revenus reportés	928 594	876 639
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 9)	733 964	3 839 614
Versements sur la dette à long terme (note 14)	3 558 583	3 402 683
	<u>8 696 575</u>	<u>10 877 961</u>
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 9)	4 129 354	2 777 481
Apports reportés (note 13)	26 080 376	25 810 107
Dette à long terme (note 14)	<u>51 850 559</u>	<u>55 409 142</u>
	<u>90 756 864</u>	<u>94 874 691</u>
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 15)	1 532 250	1 532 250
Excédent	931 687	1 105 830
	<u>2 463 937</u>	<u>2 638 080</u>
	<u>93 220 801 \$</u>	<u>97 512 771 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault, administrateur
Paule-Anne Morin, administrateur A., CMC

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Déficit) Excédent des revenus sur les dépenses	(174 143) \$	182 055 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur disposition d'immobilisations	(5 050)	(3 000)
Amortissement des frais reportés	59 354	54 488
Amortissement des immobilisations	2 926 175	2 851 778
Amortissement des apports reportés	<u>(863 167)</u>	<u>(752 620)</u>
	1 943 169	2 332 701
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16)	<u>802 083</u>	<u>(1 068 048)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 745 252</u>	<u>1 264 653</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations	5 050	3 000
Acquisitions d'immobilisations	<u>(400 024)</u>	<u>(936 774)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(394 974)</u>	<u>(933 774)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention reportée du gouvernement du Québec	(1 753 777)	5 110 452
Apports reportés	1 133 436	158 502
Frais reportés		(304 579)
Remboursement de la dette à long terme	(3 402 683)	(5 173 807)
Dette à long terme	<u></u>	<u>2 044 303</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	<u>(4 023 024)</u>	<u>1 834 871</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 672 746)	2 165 750
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>4 722 668</u>	<u>2 556 918</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	<u>3 049 922 \$</u>	<u>4 722 668 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention reportée du gouvernement du Québec

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêt encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents aux acquisitions d'immobilisations, de l'amortissement cumulé sur la partie de ces immobilisations financées par ces emprunts (net de l'amortissement cumulé des apports reportés) et des acquisitions de biens non capitalisables financées par ces emprunts et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

Frais reportés

Les frais reportés comprennent les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

L'amortissement de ces frais, calculé selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt, est regroupé avec les frais financiers.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante :

- *Subvention de fonctionnement*
 - Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées.
 - Contribution aux autres dépenses de l'exercice.
- *Subvention relative aux immobilisations*
 - Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Subvention du gouvernement du Québec (suite)**

- *Apports reportés*
 - Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes durées probables d'utilisation que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Conversion des devises

Des comptes d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de la transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. REDEVANCES

	2004	2003
Services alimentaires	937 504 \$	986 441 \$
Services audiovisuels	311 164	447 561
Autres	51 008	71 763
	<u>1 299 676 \$</u>	<u>1 505 765 \$</u>

4. SERVICES OPTIONNELS

	2004	2003
Manutention, expédition et accrochage	413 402 \$	332 499 \$
Électricité, plomberie et autre personnel technique	392 603	399 161
Entretien ménager	16 093	37 301
Aménagement et ameublement	309 556	451 186
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	69 431	47 028
Télécommunications	310 854	226 132
Accueil, billetterie et vestiaire	67 382	245 873
Sécurité	47 449	47 900
Autres	32 222	44 449
	<u>1 658 992 \$</u>	<u>1 831 529 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

5. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2004	2003
Manutention, expédition et accrochage	259 126 \$	226 677 \$
Électricité, plomberie et autre personnel technique	156 831	153 952
Entretien ménager	109 164	143 173
Aménagement et ameublement	514 580	427 106
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	6 805	2 090
Télécommunications	31 964	26 905
Accueil, billetterie et vestiaire	184 717	271 480
Sécurité	110 635	144 243
Autres	41 781	64 603
	<u>1 415 603 \$</u>	<u>1 460 229 \$</u>

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	3 820 381 \$	3 659 074 \$
Assurances et permis	130 977	85 697
Énergie et chauffage	694 726	724 244
Gardiennage	320 635	298 763
Service d'entretien ménager	179 064	181 417
Service d'entretien spécialisé	692 216	694 304
Entretien et réparations	1 078 681	740 819
Publicité, promotion et communication	719 098	602 136
Services professionnels et administratifs	146 032	172 211
Frais de déplacement et dépenses de fonction	126 975	128 847
Télécommunications	83 033	76 016
Papeterie, impression et fournitures de bureau	52 623	66 042
Formation professionnelle	114 444	67 418
Créances irrécouvrables	11 471	21 421
	<u>8 170 356 \$</u>	<u>7 518 409 \$</u>

7. FRAIS FINANCIERS – NET

	2004	2003
Intérêts sur la dette à long terme	3 135 315 \$	2 998 592 \$
Perte (gain) de change	27 310	17 699
Autres intérêts et frais bancaires	9 098	135 385
	<u>3 171 723</u>	<u>3 151 676</u>
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	<u>108 664</u>	<u>218 574</u>
	<u>3 063 059 \$</u>	<u>2 933 102 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société portent un taux d'intérêt fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ces passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société, déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable :

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>55 409 142</u>	<u>\$ 60 278 599</u>	<u>\$ 58 811 825</u>	<u>\$ 61 894 481</u>

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	14 200 000 \$	15 000 000 \$
Apports reportés :		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables		(158 502)
Utilisation de la subvention reportée à court terme pour des dépenses non capitalisables	236 498	
Encaissement - Subvention relative au service de la dette ⁽¹⁾	<u>(6 791 451)</u>	<u>(8 252 473)</u>
	7 645 047	6 589 025
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations amortissables et pour les acquisitions de biens non capitalisables financées ⁽¹⁾	<u>3 135 315</u>	<u>3 082 924</u>
Montants à reporter	<u>10 780 362</u>	<u>\$ 9 671 949</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2004	2003
Montants reportés	10 780 362 \$	9 671 949 \$
Subvention relative aux immobilisations :		
Contribution pour le remboursement de la dette à long terme équivalent à l'amortissement des immobilisations (net de l'amortissement des apports reportés) ⁽¹⁾	2 039 980	2 076 131
	<u>12 820 342 \$</u>	<u>11 748 080 \$</u>

(1) La subvention reportée du gouvernement du Québec au 31 mars 2004 est de 4 863 318 \$ (au 31 mars 2003 : 6 617 095 \$, incluant un montant de 2 000 000 \$ reçu d'avance pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004). La portion à court terme de la subvention reportée doit être utilisée pour l'achat d'immobilisation l'année suivante.

10. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 \$		5 618 150 \$	5 618 150 \$
Bâtisses	100 844 131	19 974 544 \$	80 869 587	83 209 737
Mobilier et équipement	2 511 724	764 928	1 746 796	1 199 385
	<u>108 974 005 \$</u>	<u>20 739 472 \$</u>	<u>88 234 533 \$</u>	<u>90 027 272 \$</u>

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2003 s'établissent à 107 972 610 \$ et 17 945 338 \$ respectivement.

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant de 4 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2005. Les emprunts ainsi contractés seront refinancés à long terme. Au 31 mars 2004, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Opérations courantes	2 742 022 \$	2 642 338 \$
Immobilisations	733 412	116 687
	<u>3 475 434 \$</u>	<u>2 759 025 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. APPORTS REPORTÉS

	2004	2003
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	775 433 \$	613 952 \$
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	<u>1 133 436</u>	<u>158 502</u>
	1 908 869	772 454
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant ⁽¹⁾	107 568	54 148
Ajustement de l'amortissement des immobilisations ⁽¹⁾		<u>(57 127)</u>
	<u>1 801 301</u>	<u>775 433</u>
Apport de la Ville de Québec reporté :		
Solde au début	2 478 424	2 559 023
Moins :		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	<u>80 599</u>	<u>80 599</u>
	<u>2 397 825</u>	<u>2 478 424</u>
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	22 556 250	23 231 250
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	<u>675 000</u>	<u>675 000</u>
	<u>21 881 250</u>	<u>22 556 250</u>
	<u><u>26 080 376</u></u> \$	<u><u>25 810 107</u></u> \$

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 863 167 \$ (31 mars 2003 : 752 620 \$).

14. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,468 % l'an (taux effectif de 5,599 %), remboursable par versements semestriels de 2 873 946 \$, échéant le 26 avril 2007 ⁽¹⁾	51 560 629 \$	54 373 319 \$
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,385 % l'an (taux effectif de 5,513 %), remboursable par versements semestriels, échéant le 1 ^{er} octobre 2012 ⁽¹⁾	2 234 590	2 394 203
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,306 % l'an (taux effectif de 4,510 %), remboursable par versements trimestriels, échéant le 1 ^{er} octobre 2007 ⁽¹⁾	<u>1 613 923</u>	<u>2 044 303</u>
	55 409 142	58 811 825
Versements échéant en deçà d'un an	<u>3 558 583</u>	<u>3 402 683</u>
	<u><u>51 850 559</u></u> \$	<u><u>55 409 142</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme se détaillent comme suit:

2004 – 2005	3 558 583 \$
2005 – 2006	3 723 125
2006 – 2007	3 896 786
2007 – 2008	42 634 513
2008 – 2009	159 614

- (1) Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de respecter ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer les acquisitions d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

15. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la Ville de Québec le 1^{er} janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	2004	2003
(Augmentation) Diminution des débiteurs et intérêts courus	886 732 \$	(1 155 678) \$
Diminution (Augmentation) des frais payés d'avance	(119 601)	186 354
Augmentation (Diminution) des créditeurs et frais courus	(17 003)	(191 503)
Augmentation (Diminution) des dépôts de clients et revenus reportés	51 955	92 779
	<u>802 083 \$</u>	<u>(1 068 048) \$</u>

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
Encaisse	1 149 922 \$	2 397 668 \$
Dépôts à terme	<u>1 900 000</u>	<u>2 325 000</u>
	<u>3 049 922 \$</u>	<u>4 722 668 \$</u>

Les intérêts sur la dette à long terme payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 3 141 524 \$ (31 mars 2003 : 3 096 905 \$).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

18. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 107 163 \$ (31 mars 2003 : 96 268 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et des dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 11 juin 2004

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 août 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (notes 3 et 4)	4 382 620 \$	3 796 126 \$
Gain sur règlement d'un litige (note 4)		827 604
Production et présentation de spectacles (note 5)	586 046	786 252
Billetterie	1 496 168	1 514 139
Location de salles	911 425	764 198
Services scéniques	1 102 126	794 960
Services à la clientèle	115 917	101 582
Stationnements	112 618	107 018
Intérêts	71 596	51 559
Autres	90 064	90 920
	<u>8 868 580</u>	<u>8 834 358</u>
CHARGES		
Production et présentation de spectacles (note 5)	693 259	896 223
Exploitation des guichets	1 354 981	1 243 168
Exploitation des salles	336 406	308 499
Services scéniques	1 434 550	1 124 330
Marketing	488 283	461 088
Services administratifs	692 951	633 307
Entretien et gardiennage	1 052 541	910 897
Électricité	376 036	368 293
Taxes municipales et scolaires	539 896	497 404
Intérêts	636 199	679 900
Amortissement des immobilisations	1 101 511	1 106 233
	<u>8 706 613</u>	<u>8 229 342</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	161 967	605 016
EXCÉDENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>950 362</u>	<u>345 346</u>
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 112 329 \$</u>	<u>950 362 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2003

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	542 129 \$	2 178 764 \$
Dépôts à terme (note 6)	1 796 017	217 392
Débiteurs	450 565	292 073
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	3 164 378	1 106 652
Stock de fournitures	83 295	97 373
Frais payés d'avance	196 226	188 599
	<u>6 232 610</u>	<u>4 080 853</u>
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	26 886	100 719
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	6 997 470	9 417 303
Immobilisations (note 8)	23 646 045	24 351 784
Frais reportés	<u>24 982</u>	<u>33 101</u>
	<u><u>36 927 993</u></u> \$	<u><u>37 983 760</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 9)	1 096 000 \$	721 000 \$
Dépôts – ventes de billets (note 10)	705 026	831 302
Fournisseurs et frais courus	1 141 491	988 639
Intérêts courus	257 139	297 876
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	191 325	188 221
Revenus perçus d'avance	104 339	100 280
Versements sur la dette à long terme (note 12)	2 886 763	783 222
	<u>6 382 083</u>	<u>3 910 540</u>
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	19 056 919	19 859 433
Dette à long terme (note 12)	<u>5 755 092</u>	<u>8 641 855</u>
	<u>31 194 094</u>	<u>32 411 828</u>
AVOIR		
Surplus d'apport (note 13)	4 621 570	4 621 570
Excédent	<u>1 112 329</u>	<u>950 362</u>
	<u>5 733 899</u>	<u>5 571 932</u>
	<u><u>36 927 993</u></u> \$	<u><u>37 983 760</u></u> \$

Pour le Conseil d'administration,
Adélard Guillemette
Danyelle Bédard

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 août 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	161 967 \$	605 016 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des subventions reportées	(1 269 444)	(1 232 980)
Amortissement des immobilisations	1 101 511	1 106 233
Amortissement des frais reportés	<u>8 119</u>	<u>8 561</u>
	2 153	486 830
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(158 492)	17 701
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	45 815	121 941
Stock de fournitures	14 078	(3 712)
Frais payés d'avance	(7 627)	286 450
Frais reportés		(19 149)
Dépôts – ventes de billets	(126 276)	284 395
Fournisseurs et frais courus	102 013	293 464
Intérêts courus	(40 737)	(126 565)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	3 104	(263 107)
Revenus perçus d'avance	<u>4 059</u>	<u>(11 841)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(161 910)</u>	<u>1 066 407</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec reçues	783 222	781 945
Emprunts bancaires	375 000	361 000
Dette à long terme		2 735 529
Remboursement de la dette à long terme	<u>(783 222)</u>	<u>(3 498 325)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>375 000</u>	<u>380 149</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	73 833	82 346
Acquisitions d'immobilisations	<u>(344 933)</u>	<u>(304 458)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(271 100)</u>	<u>(222 112)</u>
VARIATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(58 010)	1 224 444
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>2 396 156</u>	<u>1 171 712</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	<u>2 338 146 \$</u>	<u>2 396 156 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société du Grand Théâtre de Québec a été reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatacion des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au coût.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Dépenses de production et présentation de spectacles

Les dépenses de production et de présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de dépenses.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Frais de fonctionnement *	2 485 096 \$	1 891 807 \$
Intérêts sur la dette à long terme	628 080	671 339
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	1 269 444	1 232 980
	<u>4 382 620 \$</u>	<u>3 796 126 \$</u>

* La subvention de fonctionnement tient compte que la Société doit assumer ses taxes foncières qui s'élèvent à 267 974 \$ (2002 : 231 164 \$) et qu'en vertu de l'acte de cession de l'immeuble, elle doit loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec ce qui représente des frais de fonctionnement et des taxes foncières de l'ordre de 479 615 \$ (2002 : 468 394 \$).

** Ce montant inclut une somme de 8 119 \$ (2002 : 8 561 \$) pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme de 159 813 \$ (2002 : 118 187 \$) ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit:

	2003	2002
Entretien et gardiennage	150 190 \$	81 651 \$
Services scéniques	9 623	36 536

4. GAIN SUR RÈGLEMENT D'UN LITIGE

En vertu d'une décision de la Commission municipale de Québec rendue au cours de l'exercice terminé le 31 août 2002, le mode de taxation municipal et scolaire de la Société a été modifié, et ce, rétroactivement à l'année civile 2001. En contrepartie, la subvention du gouvernement du Québec a été révisée à la baisse pour l'exercice terminé au 31 août 2002.

5. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles pour un montant de 85 766 \$ (2002 : 99 098 \$).

6. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 2,25 % à 3,15 % (2002 : 2,65 % à 3,08 %).

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

8. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 \$		4 621 570 \$	4 621 570 \$
Bâtisse	23 901 091	7 917 236 \$	15 983 855	16 581 382
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	4 531 288	2 875 560	1 655 728	1 743 784
Équipement technique de scène	4 995 903	3 695 072	1 300 831	1 331 204
Ameublement et équipement de bureau	289 609	232 737	56 872	55 493
Équipement informatique	369 437	342 248	27 189	18 351
	<u>38 708 898 \$</u>	<u>15 062 853 \$</u>	<u>23 646 045 \$</u>	<u>24 351 784 \$</u>

Le coût des ajouts et réparations majeures à la bâtisse inclut un montant de 126 179 \$ dont l'amortissement débutera à l'achèvement des travaux.

9. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 \$ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2003, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2003	2002
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 777 100 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2003.	619 000 \$	554 000 \$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 870 500 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2003.	385 000	167 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 857 200 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2003.	92 000	
	<u>1 096 000 \$</u>	<u>721 000 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs au maintien des actifs s'élève à 2 504 800 \$ (2002 : 1 647 600 \$).

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

10. DÉPÔTS – VENTES DE BILLETS

À titre de cogestionnaire du réseau de billetterie Billetech, la Société vend des billets pour divers événements. Ces sommes appartiennent majoritairement aux producteurs externes. Ce poste représente les sommes versées par les clients pour les spectacles qui n'ont pas encore été présentés au 31 août 2003.

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'aux impôts fonciers. Les variations survenues dans le solde pour l'exercice sont les suivantes :

	2003	2002
Solde au début	20 047 654 \$	21 182 433 \$
Engagements du gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	466 930	342 159
Frais d'émission de la dette à long terme		19 149
Engagements relatifs aux impôts fonciers	191 325	188 221
Montant constaté à titre de subventions à l'égard des impôts fonciers	(188 221)	(451 328)
Amortissement des subventions reportées	(1 269 444)	(1 232 980)
	<u>19 248 244</u>	<u>20 047 654</u>
Engagements du gouvernement destinés à couvrir les charges du prochain exercice	(191 325)	(188 221)
	<u>19 056 919 \$</u>	<u>19 859 433 \$</u>

12. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 1 299 800 \$ le 1 ^{er} avril 2005	1 516 434 \$	1 733 067 \$
Taux fixe de 5,62 %, remboursable par versements annuels de 210 512 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2003 et par un versement de 2 314 052 \$ le 1 ^{er} décembre 2003	2 314 052	2 524 564
Taux fixe de 5,673 %, remboursable par versements annuels de 173 708 \$ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 1 910 791 \$ le 11 avril 2006	2 258 209	2 431 917
Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels de 182 369 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 \$ le 1 ^{er} décembre 2010	2 553 160	2 735 529
	<u>8 641 855</u>	<u>9 425 077</u>
Versements échéant en deçà d'un an	2 886 763	783 222
	<u>5 755 092 \$</u>	<u>8 641 855 \$</u>

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette à long terme.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2004	2 886 763 \$
2005	1 655 877
2006	2 093 160
2007	182 369
2008	182 369

13. SURPLUS D'APPORT

Le montant du surplus d'apport correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2003	2002
Encaisse	542 129 \$	2 178 764 \$
Dépôts à terme	1 796 017	217 392
	<u>2 338 146 \$</u>	<u>2 396 156 \$</u>

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 668 816 \$ (2002 : 797 906 \$).

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 395 772 \$ (2002 : 297 857 \$), dont des immobilisations pour un montant de 81 336 \$ (2002 : 30 497 \$) sont incluses dans les comptes fournisseurs au 31 août 2003. Des décaissements totalisant 344 933 \$ (2002 : 304 458 \$) ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2003

16. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 126 110 \$ (2002 : 119 027 \$). La Société a résolu d'utiliser le solde de l'excédent d'actif, soit 35 875 \$ (2002 : 32 000 \$), au cours de l'exercice. Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Subventions à recevoir du gouvernement du Québec**

Au 31 août 2003, la juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 10 161 848 \$ s'établit à 10 821 248 \$.

Dettes à long terme

Au 31 août 2003, la juste valeur de la dette à long terme de 8 641 855 \$ s'établit à 9 301 255 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Autres instruments financiers

Les valeurs comptables des actifs et des passifs à court terme ainsi que de l'encaisse réservée pour des constructions et réaménagements sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adaptée en 2003.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Francine Grégoire

Québec, le 12 novembre 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2003 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 12 novembre 2003

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 3)	30 575 308 \$	22 705 122 \$
Location d'espaces – événements	5 258 352	4 573 324
Redevances (note 4)	2 605 412	2 381 076
Services auxiliaires (note 5)	4 284 713	3 960 628
Autres	<u>502 207</u>	<u>225 806</u>
	<u>43 225 992</u>	<u>33 845 956</u>
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 6)	26 535 181	23 163 768
Frais d'événements (note 7)	3 529 741	5 190 117
Frais financiers - nets (note 8)	<u>11 734 915</u>	<u>5 451 269</u>
	<u>41 799 837</u>	<u>33 805 154</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	1 426 155	40 802
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés du gouvernement du Québec (note 3)	9 407 786	5 601 129
Amortissement des apports reportés	1 211 782	1 128 135
Amortissement des immobilisations	(10 529 820)	(6 703 980)
Amortissement des frais reportés	(81 565)	(25 284)
Gain (Perte) sur disposition d'immobilisations	(7 777)	26 205
Revenu relatif à l'actif destiné à la vente	<u>432 000</u>	<u>504 000</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 858 561	571 007
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(411 120)</u>	<u>(982 127)</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	<u>1 447 441 \$</u>	<u>(411 120) \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 957 186 \$	1 997 787 \$
Débiteurs	1 585 282	3 390 836
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	7 459 260	701 095
Frais payés d'avance	<u>2 311 955</u>	<u>1 544 592</u>
	16 313 683	7 634 310
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	20 820 952	16 727 850
Immobilisations (note 9)	304 742 029	296 562 814
Actif destiné à la vente (note 10)	15 756 215	15 756 215
Frais reportés, au coût amorti	<u>1 305 214</u>	<u>113 778</u>
	<u>358 938 093 \$</u>	<u>336 794 967 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 11)	127 000 000 \$	275 000 000 \$
Créditeurs et frais courus	14 128 883	9 170 633
Dépôts des clients	1 832 488	1 921 701
Versements sur la dette à long terme (note 12)	<u>4 992 376</u>	<u>701 095</u>
	147 953 747	286 793 429
Revenus reportés	40 292	67 153
Dette à long terme (note 12)	189 519 374	31 424 057
Apports reportés (note 14)	<u>19 977 239</u>	<u>18 921 448</u>
	357 490 652	337 206 087
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>1 447 441</u>	<u>(411 120)</u>
	<u>358 938 093 \$</u>	<u>336 794 967 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 17)		

Pour le Conseil d'administration,
John H. Dinsmore
Paul St-Jacques

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – gouvernement, clients	46 198 424 \$	40 697 565 \$
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(29 640 780)	(23 864 363)
Intérêts reçus	242 086	82 601
Intérêts versés	<u>(9 510 117)</u>	<u>(5 533 870)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>7 289 613</u>	<u>11 381 933</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(18 717 218)	(227 025 275)
Produit de la vente d'immobilisations	<u>406</u>	<u>26 205</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(18 716 812)</u>	<u>(226 999 070)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(1 023 402)	(695 156)
Produit net d'emprunt temporaire	(148 000 000)	250 500 000
Produit de la dette à long terme	<u>163 410 000</u>	<u>(32 500 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>14 386 598</u>	<u>217 304 844</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2 959 399	1 687 707
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 997 787</u>	<u>310 080</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>4 957 186 \$</u>	<u>1 997 787 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société du Palais des congrès de Montréal n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des dépenses d'intérêts encourus sur des emprunts afférant à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement des immobilisations et des frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisse	40 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Actif destiné à la vente

L'actif destiné à la vente est évalué au moindre du coût et de la juste valeur diminué des frais de vente.

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt.

Revenus reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante :

- . *Subvention de fonctionnement*
Contribution pour le paiement des intérêts de la dette relative au financement d'immobilisations amortissables.
Contribution aux autres dépenses de l'exercice.
- . *Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés*
Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations et des frais reportés y afférent.
- . *Apports reportés*
Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	31 399 400 \$	30 513 900 \$
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(2 267 574)	(2 575 951)
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	<u>(1 023 402)</u>	<u>(5 232 827)</u>
	28 108 424	22 705 122
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables	<u>2 466 884</u>	
Total de la subvention de fonctionnement	30 575 308	22 705 122
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	<u>9 407 786</u>	<u>5 601 129</u>
	<u>39 983 094 \$</u>	<u>28 306 251 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. REDEVANCES

	2004	2003
Billets vendus	479 707 \$	306 148 \$
Services alimentaires	1 667 908	1 457 303
Services audiovisuels et traduction simultanée	388 031	604 780
Autres	69 766	12 845
	<u>2 605 412 \$</u>	<u>2 381 076 \$</u>

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2004	2003
Stationnement	764 698 \$	770 193 \$
Aménagement	1 318 790	1 177 175
Audiovisuel	594 087	571 409
Vestiaire	164 523	142 573
Signalisation dynamique	350	
Contrôleurs de foule	29 575	36 600
Plomberie et électricité	1 160 342	1 039 048
Sécurité	77 122	100 778
Autres	175 226	122 852
	<u>4 284 713 \$</u>	<u>3 960 628 \$</u>

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	6 892 315 \$	6 750 595 \$
Taxes	8 830 462	5 757 085
Assurances et permis	428 575	288 735
Électricité et chauffage	2 259 078	2 435 882
Gardiennage	750 767	684 858
Service d'entretien ménager	1 105 847	881 139
Service d'entretien spécialisé	914 066	737 240
Entretien et réparations	1 838 785	1 961 398
Loyer	608 834	597 951
Publicité et promotion	1 449 800	1 781 882
Services professionnels et administratifs	1 199 239	893 956
Frais de déplacement	136 727	119 537
Créances douteuses	35 277	227 293
Formation professionnelle	85 409	46 217
	<u>26 535 181 \$</u>	<u>23 163 768 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2004	2003
Traitements – personnel à l'événement :		
Services à la clientèle	973 580 \$	1 670 254 \$
Stationnement	99 555	87 777
Vestiaire	139 475	109 660
Audiovisuel	300 208	227 585
Services alimentaires	27 219	24 096
Aménagement	1 408 403	1 923 479
Services audiovisuels	126 357	198 146
Plomberie et électricité	263 124	332 979
Signalisation dynamique	32 691	26 786
Sécurité	65 075	69 009
Autres frais	94 054	520 346
	<u>3 529 741 \$</u>	<u>5 190 117 \$</u>

8. FRAIS FINANCIERS - NETS

	2004	2003
Intérêts sur la dette à long terme	5 144 763 \$	1 865 794 \$
Autres intérêts et frais bancaires	6 832 238	3 668 076
	<u>11 977 001</u>	<u>5 533 870</u>
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	242 086	82 601
	<u>11 734 915 \$</u>	<u>5 451 269 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	23 242 481 \$		23 242 481 \$	22 016 390 \$
Bâtisse	333 588 756	65 172 022 \$	268 416 734	261 857 466
Mobilier et équipement	22 373 247	10 134 924	12 238 323	11 596 446
Améliorations locatives	481 717	419 427	62 290	93 501
Équipement informatique	4 538 761	3 756 560	782 201	999 011
	<u>384 224 962 \$</u>	<u>79 482 933 \$</u>	<u>304 742 029 \$</u>	<u>296 562 814 \$</u>

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès dans le quadrilatère Saint-Urbain, de Bleury, Viger et Saint-Antoine. Le mandat de réaliser l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal a été confié à la Société immobilière du Québec. Elle cédera à la Société du Palais des congrès de Montréal l'ensemble des travaux réalisés et ce, pour une somme équivalente aux coûts engendrés pour l'agrandissement. Le coût total du projet est estimé à 257 800 000 \$. Les coûts déjà déboursés par la Société sur ce projet au 31 mars 2004 s'élèvent à 254 230 411 \$ et se répartissent comme suit :

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. IMMOBILISATIONS (suite)

	<u>2004</u>
Terrain	20 257 430 \$
Bâtisse	228 965 134
Équipement	<u>5 007 847</u>
	<u>254 230 411 \$</u>

Au cours du prochain exercice, la Société fera l'acquisition d'équipements pour un montant d'environ 4 609 892 \$.

10. ACTIF DESTINÉ À LA VENTE

Au cours du prochain exercice, la Société cédera à SITQ Placements inc., pour une considération totale de 15 845 054 \$ plus les taxes applicables et tout autre ajustement déterminé à la date de la vente, le stationnement construit dans le cadre du projet d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES**Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec**

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Billets à payer		
2,10286 % l'an (taux effectif de 2,15286 %), échéant le 30 juin 2004	127 000 000 \$	
2,94073 % l'an (taux effectif de 2,99073 %), échéant le 6 juin 2003		7 000 000 \$
2,87204 % l'an (taux effectif de 2,92204 %), échéant le 15 avril 2003		55 500 000
3,17994 % l'an (taux effectif de 3,22994 %), échéant le 6 juin 2003		5 000 000
2,90605 % l'an (taux effectif de 2,95605 %), échéant le 6 juin 2003		<u>207 500 000</u>
	<u>127 000 000 \$</u>	<u>275 000 000 \$</u>

La Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 310 500 000 \$ jusqu'au 30 septembre 2004 puis, à compter de cette date, de 5 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2007, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à contracter ces emprunts, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

Auprès d'institutions financières

La Société a un crédit autorisé renouvelable annuellement, le 30 septembre 2004, auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2004, le montant maximum que pouvait prélever la Société s'établissait à 500 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. DETTE À LONG TERME**Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec**

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Billets à payer		
5,719 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 264 225 \$, le solde de 29 067 186 \$ échéant le 1 ^{er} octobre 2007	31 424 057 \$	32 125 152 \$
5,234 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 172 832, le solde de 22 505 336 \$ échéant le 30 septembre 2015	32 177 693	
5,159 % l'an, remboursable par versements semestriels de 4 683 303 \$, le solde de 97 882 146 \$ échéant le 1 ^{er} octobre 2013	<u>130 910 000</u> 194 511 750	<u>32 125 152</u>
Versements échéant en deçà d'un an	<u>4 992 376</u>	<u>701 095</u>
	<u><u>189 519 374</u></u> \$	<u><u>31 424 057</u></u> \$

Les montants des versements en capital prévus au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit:

2005	4 992 376 \$
2006	4 325 036
2007	4 556 100
2008	4 799 529
2009	5 055 985

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, après s'être assurée que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisée à lui verser les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur des instruments financiers***Dettes à long terme*

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 194 511 750 \$ (2003 : 32 125 152 \$) s'établissait à 207 040 250 \$ (2003 : 33 559 545 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Emprunts temporaires

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2004 au montant de 127 000 000 \$ correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs, des frais courus et des dépôts clients équivaut leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. APPORTS REPORTÉS

	2004	2003
Apports relatifs aux immobilisations amortissables :		
Gouvernement du Canada	24 000 000 \$	24 000 000 \$
Gouvernement du Québec	11 822 135	9 554 562
Hydro-Québec	237 838	237 838
Bailleur	1 177 906	1 177 906
Concessionnaire	299 410	299 410
	37 537 289	35 269 716
Amortissement cumulé	17 560 050	16 348 268
	<u>19 977 239 \$</u>	<u>18 921 448 \$</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 224 090 \$ (2003 : 217 343 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 2007 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte deux options de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs estimatifs sont diminués de l'amortissement des revenus reportés (paiements incitatifs).

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Loyers	Autres
2005	395 354 \$	3 415 729
2006	402 069	1 945 560
2007	408 785	1 344 416
2008	69 250	247 800
2009		247 800
2010 et suivantes		743 400
	<u>1 275 458 \$</u>	<u>7 944 705 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

André Saucier
Directeur, Finances et administration

Montréal, le 1^{er} jour de juin 2004

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 1^{er} juin 2004

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS (note 3)	<u>5 785 425</u> \$	<u>4 725 490</u> \$
DÉPENSES		
Dépenses d'exploitation par catégorie (note 4)		
Traitements et avantages sociaux	929 236	882 810
Fournitures et approvisionnements	675 743	664 357
Entretien et réparations	596 664	549 189
Taxes municipales et scolaires	181 568	181 256
Services professionnels, administratifs et autres	179 329	124 745
Gardiennage	105 650	102 632
Publicité et promotion	73 636	78 789
Déplacements et communications	51 698	55 705
Créances douteuses	748	200
Autres dépenses	<u>60 000</u>	<u>55 000</u>
	2 854 272	2 694 683
Amortissement des immobilisations	<u>1 877 187</u>	<u>1 818 128</u>
	4 731 459	4 512 811
Autres dépenses		
Frais financiers	1 014 131	976 998
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 9)	46 447	46 725
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	<u> </u>	<u>162</u>
	<u>5 792 037</u>	<u>5 536 696</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	6 612	811 206
AVOIR AU DÉBUT	<u>12 959 369</u>	<u>13 770 575</u>
AVOIR À LA FIN	<u>12 952 757</u> \$	<u>12 959 369</u> \$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**BILAN**

au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	444 590 \$	
Dépôt à terme, au coût	1 000 000	
Débiteurs (note 5)	363 550	670 528 \$
Stock de pièces de rechange	197 952	207 690
Frais payés d'avance	<u>186 219</u>	<u>197 653</u>
	2 192 311	1 075 871
Terrains à vendre	5 437 565	5 517 954
Immobilisations (note 6)	<u>25 365 423</u>	<u>26 603 743</u>
	<u>32 995 299 \$</u>	<u>33 197 568 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 7)		74 795 \$
Créditeurs et frais courus	299 711 \$	282 688
Intérêts courus sur la dette à long terme	468 165	466 276
Retenues sur contrats	5 142	67 910
Revenus reportés	<u>231 281</u>	<u>282 975</u>
	1 004 299	1 174 644
Provision pour congés de maladie (note 12)	89 125	83 218
Aide gouvernementale reportée – coût amorti	949 118	980 337
Dette à long terme (note 8)	<u>18 000 000</u>	<u>18 000 000</u>
	20 042 542	20 238 199
AVOIR	<u>12 952 757</u>	<u>12 959 369</u>
	<u>32 995 299 \$</u>	<u>33 197 568 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 9)		

Pour le Conseil d'administration,
 Henri Boudreau, président
 Jean Rousseau, vice-président

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(6 612) \$	(811 206) \$
Ajustements pour :		
Amortissement de l'aide gouvernementale	(31 219)	(12 492)
Amortissement des immobilisations	1 877 187	1 818 128
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme		162
Gain à la vente d'un terrain	(195 346)	
Perte à l'aliénation d'immobilisations	<u>513</u>	<u>695</u>
	1 644 523	995 287
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 10)	<u>577 010</u>	<u>(347 353)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>2 221 533</u>	<u>647 934</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aide gouvernementale		749 079
Acquisition d'immobilisations	(702 228)	(2 056 386)
Produit d'aliénation d'immobilisations	<u>80</u>	<u></u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(702 148)</u>	<u>(1 307 307)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Emprunts à long terme	<u></u>	<u>13 343</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 519 385	(646 030)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (DÉFICITAIRES) AU DÉBUT	<u>(74 795)</u>	<u>571 235</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (DÉFICITAIRES) À LA FIN (note 10)	<u><u>1 444 590</u></u> \$	<u><u>(74 795)</u></u> \$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. En vertu des Lois sur l'impôt fédéral et provincial, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments de marché monétaire diminués de l'emprunt bancaire.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

Terrains à vendre

Les terrains à vendre sont comptabilisés au moindre du coût moyen d'acquisition et de la valeur de réalisation nette. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % et 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. REVENUS

	2004	2003
Revenus d'exploitation :		
Revenus portuaires	2 568 182 \$	2 361 773 \$
Service d'eau industrielle	1 101 102	1 070 477
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	447 821	399 700
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	19 626	9 303
Services publics reliés à la vente d'un terrain	576 510	
Perte à l'aliénation d'immobilisations	(513)	(695)
Amortissement de l'aide gouvernementale	31 219	12 492
Autres (pertes) revenus	(3 868)	22 440
	<u>5 590 079</u>	<u>4 725 490</u>
Vente de terrains :		
Produit de la vente d'un terrain	275 735	
Coût du terrain vendu	80 389	
	<u>195 346</u>	
	<u>5 785 425 \$</u>	<u>4 725 490 \$</u>

4. DÉPENSES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS,
AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

	2004	2003
Administration générale	1 080 991 \$	980 303 \$
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	714 705	666 354
Immeubles	367 876	320 338
Réseaux de transport	249 814	238 312
Installations portuaires	213 106	261 832
Véhicules et équipement	139 146	140 729
Réseaux d'eau potable et d'égout	88 634	86 815
	<u>2 854 272 \$</u>	<u>2 694 683 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2004	2003
Clients	362 179 \$	420 191 \$
Aide gouvernementale		249 079
Autres	1 371	1 258
	<u>363 550 \$</u>	<u>670 528 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 \$		28 069 \$	28 069 \$
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 354 660	2 138 333 \$	1 216 327	1 309 879
Installations portuaires	39 292 277	22 515 955	16 776 322	17 337 855
Véhicules et équipement	690 528	625 145	65 383	72 445
Réseaux d'eau potable et d'égout	5 857 620	4 819 368	1 038 252	1 161 209
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	11 666 170	8 491 007	3 175 163	3 524 602
Réseaux de transport :				
Routes et rues	9 746 529	7 819 193	1 927 336	2 003 174
Réseau ferroviaire	1 472 563	381 096	1 091 467	1 094 739
Mobilier et équipement de bureau	265 680	218 576	47 104	71 771
	<u>72 374 096 \$</u>	<u>47 008 673 \$</u>	<u>25 365 423 \$</u>	<u>26 603 743 \$</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2004, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire garantie de 1 500 000 \$ renouvelable annuellement le 31 octobre. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

8. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 4,951 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en avril 2005	8 000 000 \$	8 000 000
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 6,186 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en octobre 2012	<u>10 000 000</u>	<u>10 000 000</u>
	<u>18 000 000 \$</u>	<u>18 000 000 \$</u>

9. ENGAGEMENTS**Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour**

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le Gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2004, cet engagement s'élevait à 387 000 \$ (2003 : 434 000 \$).

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. ENGAGEMENTS (suite)
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (suite)

Évolution au cours de l'exercice de l'emprunt sur obligations relatif à cet engagement :

Émission originale	Au 31 mars 2003	Versements de l'exercice			Au 31 mars 2004
		Montant	Intérêts	Capital	
672 000 \$	347 200 \$	46 447 \$	15 647 \$	30 800 \$	316 400 \$

Les taux d'intérêts relatifs à cette émission varient de 3,35 % à 5,0 % jusqu'au 3 juillet 2007.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit :

	2004	2003
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	306 978 \$	249 189 \$
Stock de pièces de rechange	9 738	13 804
Frais payés d'avance	11 434	(100 975)
Terrains à vendre	275 735	
Créditeurs et frais courus	17 023	(140 682)
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 889	(1 993)
Revenus reportés	(51 694)	(370 479)
Provision pour congés de maladie	5 907	3 783
	<u>577 010 \$</u>	<u>(347 353) \$</u>

Espèces et quasi-espèces

Encaisse	444 590 \$	
Dépôt à terme	1 000 000	
Emprunt bancaire		(74 795) \$
	<u>1 444 590 \$</u>	<u>(74 795) \$</u>

Information supplémentaire

Intérêts payés sur la dette à long terme	<u>993 880 \$</u>	<u>954 936 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprise est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 27 100 \$ (2003 : 25 203 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	83 218 \$	79 435 \$
Charge de l'exercice	14 758	14 140
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(8 851)</u>	<u>(10 357)</u>
Solde à la fin	<u><u>89 125</u></u> \$	<u><u>83 218</u></u> \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Dette à long terme :		
Valeur comptable	18 000 000 \$	18 000 000 \$
Juste valeur	19 777 481	19 074 547

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des finances,
Danielle Hébert, CA

Le président-directeur général,
Jean-Pierre Nepveu

Bécancour, le 7 mai 2004

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 7 mai 2004

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002
(en milliers de dollars)

	2003	2002
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 3)	985 721	969 689
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Coût des produits vendus et des services	903 919	819 564
Frais généraux, de vente et d'administration	181 881	156 785
Amortissement et épuisement	65 316	58 317
Perte de valeur des écarts d'acquisition (note 10)	13 337	1 706
	1 164 453	1 036 372
PERTE D'EXPLOITATION DES FILIALES ET COENTREPRISES	(178 732)	(66 683)
Part (de la perte) du bénéfice des sociétés satellites	(82 445)	703
Revenus de dividendes et d'intérêts sur les placements à long terme	9 582	8 451
Perte d'exploitation avant les postes suivants	(251 595)	(57 529)
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs (note 4)	(163 958)	(180 310)
Provision pour perte sur les autres placements à long terme (note 5)	(107 805)	(78 719)
Perte nette non réalisée sur des placements de capital de risque	(93 344)	(63 028)
Gain net à l'aliénation d'entreprises et de placements à long terme	38 017	219 577
Perte d'exploitation	(578 685)	(160 009)
Revenus (frais) financiers (note 6)	51 172	(17 084)
Autres revenus	16 785	5 454
PERTE NETTE DE L'EXERCICE (note 3)	(510 728)	(171 639)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ (DU DÉFICIT) DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice terminé le 31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002
(en milliers de dollars)

	2003	2002
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE :		
Solde déjà établi	159 200	367 357
Redressement par suite du changement de conventions comptables :		
Relativement à la conversion des devises étrangères		(12 371)
Relativement aux écarts d'acquisition et autres actifs incorporels		(24 147)
Solde redressé	159 200	330 839
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(510 728)	(171 639)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(351 528)	159 200

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**BILAN CONSOLIDÉ**

31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002

(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme :		
Espèces et quasi-espèces	89 108	373 241
Placements temporaires	108 516	55 621
Comptes débiteurs	179 448	184 342
Stocks	168 830	168 536
Frais payés d'avance	5 974	8 242
Actifs à court terme destinés à la vente (note 7)	9 281	6 617
Tranche à court terme des placements à long terme (note 8)	15 347	15 962
	576 504	812 561
Actifs à long terme destinés à la vente (note 7)	10 701	29 373
Placements à long terme (note 8)	806 404	924 331
Immobilisations corporelles (note 9)	1 356 547	1 248 526
Écarts d'acquisition (note 10)	2 655	22 641
Autres actifs (note 11)	132 513	130 643
	2 885 324	3 168 075
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
À court terme :		
Emprunts bancaires	17 888	26 140
Comptes créditeurs et charges à payer	273 881	227 926
Passif financier lié à des bons de souscription		22 531
Passifs à court terme d'entreprises destinées à la vente (note 7)	6 585	3 789
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 12)	136 219	89 241
Tranche à court terme des souscriptions d'actions	9 445	9 984
	444 018	379 611
Passifs à long terme d'entreprises destinées à la vente (note 7)	1 832	2 748
Dette à long terme (note 12)	579 473	394 996
Souscriptions d'actions	19 086	23 003
Autres passifs à long terme (note 13)	28 330	31 879
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 14)	2 173 340	2 173 340
(Déficit) bénéfices non répartis	(351 528)	159 200
Écart de conversion	(9 227)	3 298
	1 812 585	2 335 838
	2 885 324	3 168 075

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 20)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,
Jean-Pierre Mortreux, directeur
Richard J. Renaud, directeur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 décembre 2003, avec chiffres correspondants de 2002

(en milliers de dollars)

	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Perte nette de l'exercice	(510 728)	(171 639)
Ajustements pour :		
Amortissement et épuisement	65 316	58 317
Perte de valeur des écarts d'acquisition	13 337	1 706
Part de la perte (du bénéfice) des sociétés satellites	82 445	(703)
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	163 958	180 310
Provision pour perte sur des placements à long terme	201 149	141 747
Gain net à l'aliénation d'entreprises et de placements à long terme	(38 017)	(219 577)
(Gain) perte sur variation de change de la dette à long terme, net des placements temporaires	(63 097)	618
Perte non réalisée sur un passif financier lié à des bons de souscription		4 361
Dividendes reçus des sociétés satellites	7 752	7 767
Intérêts capitalisés		(2 216)
Avantages sociaux futurs	2 794	1 613
Autres éléments – montant net	(6 192)	6 943
	(81 283)	9 247
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	3 550	(24 453)
	(77 733)	(15 206)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Placements temporaires	(64 035)	(33 127)
Acquisitions d'entreprises et de placements à long terme (notes 3 et 16 a))	(141 781)	(311 623)
Réalizations d'entreprises et de placements à long terme (notes 15 c) et 17 a))	58 954	740 981
Nouvelles immobilisations corporelles (notes 3 et 15 b))	(364 358)	(386 491)
Aliénation d'immobilisations corporelles	454	2 006
Autres activités d'investissement (note 15 b))	(32 092)	(23 219)
	(542 858)	(11 473)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Emprunts bancaires	6 669	(1 407)
Augmentation de la dette à long terme	357 793	299 381
Versements sur la dette à long terme	(23 335)	(189 210)
Versements sur les souscriptions à payer	(4 456)	(9 281)
Produits relatifs aux bons de souscription		18 170
Émission de capital-actions		200 000
	336 671	317 653

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>	<u>202</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU COURS DE L'EXERCICE	(283 920)	290 974
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>374 479</u>	<u>83 505</u>
	<u><u>90 559</u></u>	<u><u>374 479</u></u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	89 108	373 241
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ENTREPRISES DESTINÉES À LA VENTE	<u>1 451</u>	<u>1 238</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>90 559</u></u>	<u><u>374 479</u></u>
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT CE QUI SUIT :		
Espèces en caisse et soldes bancaires	45 235	22 561
Placements à court terme liquide	57 114	358 958
Découverts bancaires	<u>(11 790)</u>	<u>(7 040)</u>
	<u><u>90 559</u></u>	<u><u>374 479</u></u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE :		
Intérêts payés	<u>27 297</u>	<u>12 782</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

La société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec, laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les secteurs de la pétrochimie, des métaux, minéraux et industriel, de la santé et technologie, de la foresterie et énergie et de l'agroalimentaire.

1. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Le 1^{er} janvier 2003, la société a adopté de façon anticipée, les dispositions du chapitre 3475 du Manuel de l'ICCA «Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités». Selon cette norme, un actif à long terme à vendre doit être classé comme destiné à la vente dans la période au cours de laquelle tous les critères exigés sont atteints. Un actif à long terme destiné à être sorti par vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme actif destiné à la vente. Les actifs et passifs classés comme destinés à la vente sont inscrits au bilan comme actifs destinés à la vente et comme passifs d'entreprises destinés à la vente.

Un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par vente, notamment par abandon, avant la fin de sa durée de vie utile évaluée précédemment, est classé comme actif destiné à être utilisé jusqu'à sa sortie et les estimations d'amortissement doivent être révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'actif. En outre, cette norme exige, que les résultats d'exploitation d'une composante d'une entreprise ayant été sortie par suite de vente ou d'abandon ou étant classée comme destinée à la vente, soient inclus dans les activités abandonnées si les activités ou les flux de trésorerie de la composante ont été, ou seront, éliminés des activités courantes de l'entreprise par suite de l'opération de sortie et si la société n'intervient pas de façon significative et continue dans les activités de la composante après l'opération de sortie. Une composante a des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être distingués clairement, sur le plan de l'exploitation et de la présentation de l'information financière, de ceux du reste de l'entreprise. Les activités liées à la sortie d'actifs à long terme entreprises par la société en 2003 sont décrites à la note 7«Actifs destinés à la vente».

b) Informations à fournir sur les garanties

Le 1^{er} janvier 2003, la société a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité («NOC-14») de l'ICCA, informations à fournir sur les garanties, qui expose les informations à divulguer dans les états financiers consolidés des obligations liées à des garanties.

Une garantie est un contrat ou une convention d'indemnisation qui peut obliger éventuellement la société à faire des paiements à l'autre partie du contrat ou de la convention, en raison de changements dans un sous-jacent lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres de l'autre partie ou en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une tierce partie. Il peut s'agir aussi d'une garantie indirecte de la dette d'une tierce partie, même dans le cas où le paiement fait à l'autre partie ne dépend pas de changements dans un sous-jacent lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres de celui-ci.

Les garanties importantes que la société a données à des tiers sont présentées à la note 20 c).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société générale de financement du Québec, de ses filiales et coentreprises. Les comptes de ses filiales sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale alors que les comptes de ses coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour les périodes présentées. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation des placements de capital de risque et autres placements à long terme, des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

c) Juste valeur marchande des instruments financiers

La société a évalué la juste valeur marchande de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier assorti des conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers, en particulier ceux à court terme tels les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires et les comptes créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur marchande.

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements à court terme liquides, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois, et des découverts bancaires.

e) Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en papiers commerciaux et en acceptations bancaires, dont l'échéance est supérieure à trois mois, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

f) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et de l'épuisement successif, et la valeur du marché est définie comme le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

g) Placements à long terme

Les placements dans des sociétés satellites dans lesquelles la société est en mesure d'exercer une influence notable et qui ne sont pas considérés comme des investissements de capital de risque sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition.

Les placements dans lesquels la société n'exerce ni contrôle, ni influence notable sont présentés au coût d'acquisition.

Dans les cas de baisse de valeur durable, la société a comme politique de réduire ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque et sont présentés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la société:

- i) Les actions cotées sont évaluées en fonction du cours boursier. Lorsque cette valeur ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces placements sont évalués selon la même méthode d'évaluation que les actions non cotées. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs à la cote, mais dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la société tient compte de la nature et de la durée de la restriction ainsi que de l'instabilité relative des cours du titre. Les évaluations sont revues annuellement par un comité d'évaluation indépendant.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Placements à long terme (suite)

- ii) Les actions non cotées sont évaluées conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues, et sont revues annuellement par un comité d'évaluation indépendant.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, déduction faite des subventions gouvernementales s'y rapportant qui y sont comptabilisées lorsque les dépenses admissibles sont engagées. Le coût représente les coûts d'acquisition ou de construction y compris les intérêts et les frais administratifs engagés lors de la construction d'usines. La société pourvoit à l'amortissement principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation suivante :

Élément d'actif	Période
Bâtiment	de 10 à 40 ans
Matériel et équipement	de 3 à 25 ans
Autres	de 3 à 10 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou mis hors service pour une période prolongée.

i) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à la valeur estimative des flux de trésorerie non actualisés futurs directement rattachés à l'utilisation des actifs. Une perte de valeur est constatée lorsque la juste valeur, mesurée en fonction des flux monétaires actualisés générés pendant la durée de vie de l'actif, est inférieure à la valeur comptable des actifs.

j) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des unités d'exploitation de la société avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'évaluations ou des flux de trésorerie actualisés.

Les écarts d'acquisition présentés à même les placements dans des sociétés satellites ne sont également pas amortis. Cependant, en ce qui concerne la dépréciation de ces actifs, une perte de valeur est enregistrée pour inscrire un placement à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il y a une baisse de valeur durable.

k) Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 15 ans à partir de la mise en exploitation.

l) Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux et aux frais de mise en valeur de découvertes. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été encourus. Ces coûts excluent les frais d'administration reliés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**l) Propriétés minières (suite)**

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux gisements sont transférés aux immobilisations corporelles. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné, les coûts liés à celui-ci sont radiés au cours de l'exercice où il y a abandon. Par la suite, les frais encourus pour maintenir ces propriétés minières sont imputés aux résultats.

m) Frais de préexploitation

Les frais de préexploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont amortis sur une période de 3 ans à 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

n) Contrat d'approvisionnement en électricité

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité est basé sur une formule de partage de risque selon la variation des prix de l'aluminium et est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat de 15 ans à compter de 2002.

o) Coûts et engagements environnementaux

Des charges environnementales sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'un passif lié à des événements antérieurs existe. Les frais futurs d'enlèvement et de restauration des lieux font l'objet d'une provision constituée au moyen de charges périodiques, d'une manière systématique, sauf dans le cas d'éléments d'actif qui ne sont plus en usage, pour lesquels une charge globale est immédiatement imputée aux résultats. Les charges à payer liées aux coûts environnementaux sont incorporées aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'aux autres passifs à long terme.

Les dépenses environnementales à caractère de capital, qui prolongent la durée de vie, accroissent la capacité ou améliorent la sécurité d'un élément d'actif, ou qui atténuent ou préviennent une contamination de l'environnement qui n'a pas encore eu lieu, figurent au poste Immobilisations corporelles, et sont généralement amorties sur la durée de vie restante de l'actif sous-jacent.

p) Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine, à l'exception de ceux des coentreprises étrangères autonomes, lesquels sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul des résultats de l'exercice.

Le poste Écart de conversion figurant dans les capitaux propres comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion du placement dans les coentreprises étrangères autonomes.

q) Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
r) Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des matières premières et des produits finis. La politique de la société est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables sont comptabilisés aux résultats en même temps que les éléments visés par la couverture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments financiers dérivés qui ont pris fin ou pour lesquels la relation de couverture a cessé d'être efficace avant l'échéance sont reportés dans les actifs ou passifs et constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente originale est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est éteint ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé et non réalisé sur cet instrument financier dérivé est constaté dans les résultats.

s) Statut fiscal

La société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, étant une société d'État; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

3. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La société regroupe ses activités d'exploitation dans six secteurs. Au 31 décembre 2003, ces placements se retrouvent dans les secteurs suivants : Pétrochimie, Métaux, Minéraux et Industriel, Santé et Technologie, Foresterie et Énergie, Agroalimentaire. L'autre secteur corporatif regroupe les placements suivants : Domtar, Rona, Saputo, Investissements Novacap et Novacap II.

		Chiffres d'affaires	Bénéfice net (perte nette)	Actif sectoriel	Nouvelles immobili- sations corporelles	Acquisitions d'entre- prises et de placements à long terme
Pétrochimie	2003	352 043	(7 150)	772 339	87 557	
	2002	291 252	(47 439)	660 013	213 504	
Métaux, Minéraux et Industriel	2003	287 055	(211 699)	650 977	87 155	31 080
	2002	293 330	(118 447)	681 282	75 582	180 483
Santé et Technologie	2003	28 748	(207 673)	332 658	20 493	80 888
	2002	44 398	(121 011)	439 792	18 998	97 642
Foresterie et Énergie	2003	190 285	(67 531)	561 493	166 673	1 130
	2002	211 344	(10 912)	445 201	74 960	18 530
Agroalimentaire	2003	127 590	(6 671)	191 042	2 097	28 683
	2002	129 365	6 438	176 276	5 058	14 968
Autre secteur corporatif	2003		10 417	341 313		
	2002		144 459	374 777		
Total sectoriel	2003	985 721	(490 307)	2 849 822	363 975	141 781
	2002	969 689	(146 912)	2 777 341	388 102	311 623
Activités corporatives	2003		(20 421)	35 502	383	
	2002		(24 727)	390 734	1 389	
Total consolidé	2003	985 721	(510 728)	2 885 324	364 358	141 781
	2002	969 689	(171 639)	3 168 075	389 491	311 623

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

4. DÉVALUATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

En raison de la surcapacité continue de production de l'industrie mondiale du magnésium et l'importante détérioration de la valeur du dollar américain, la société a inscrit une dévaluation de 72 900 000 \$ afin de réduire à néant sa valeur comptable des actifs nets liés à son usine de magnésium.

De plus, la société a inscrit une charge de dépréciation de 36 900 000 \$ afin de réduire à néant la valeur comptable des actifs nets liés à Papiers Gaspésia suite à la décision des partenaires du projet d'interrompre les travaux par suite du recours par Papiers Gaspésia aux dispositions de la loi sur les arrangements avec les créanciers.

Une moins-value de 24 291 000 \$ a également été comptabilisée dans les résultats afin de réduire les valeurs comptables des actifs destinés à la vente à leurs justes valeurs établies en fonction des prix de vente prévue.

De plus, des dévaluations d'immobilisations corporelles et d'autres actifs totalisant 29 867 000 \$ ont été prises au cours de l'exercice.

5. PROVISION POUR PERTE SUR LES AUTRES PLACEMENTS À LONG TERME

Suite à l'avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers, déposé par Mines McWatters et CinéGroupe, la société a inscrit aux résultats des provisions pour perte respectivement de 32 300 000 \$ et 15 600 000 \$ pour radier la valeur nette comptable de ces placements. De plus, la société a comptabilisé une provision de 19 300 000 \$ reliée à son placement dans le Groupe ADF afin de refléter le risque du plan de redressement amorcé en 2003 et la faiblesse du cours de l'action. Autres provisions pour perte sur les placements à long terme totalisant 40 605 000 \$ ont été enregistrées au cours de l'exercice.

6. REVENUS (FRAIS) FINANCIERS

	2003	2002
Intérêts sur la dette à long terme	(20 000)	(12 239)
Gain (perte) sur variation de change de la dette à long terme	74 032	(618)
Perte sur variation de change des placements temporaires	(10 935)	
Perte non réalisée sur un passif financier lié à des bons de souscription		(4 361)
Autres frais financiers	(2 969)	(3 145)
	40 128	(20 363)
Revenu d'intérêts sur espèces et quasi-espèces et placements temporaires	11 044	3 279
	<u>51 172</u>	<u>(17 084)</u>

7. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au deuxième semestre 2003, la société s'est engagée à poursuivre un plan visant la vente de certaines de ses participations non stratégiques. Ces participations sont classées et présentées comme destinées à la vente jusqu'à leur vente. Une moins-value de 24 291 000 \$ a été comptabilisée dans les résultats sous la rubrique «Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs», afin de réduire les valeurs comptables de ces participations à leurs justes valeurs estimatives diminuées des frais de vente. Les justes valeurs ont été établies afin de refléter le prix de vente. Il est prévu que l'ensemble de ces cessions sera réalisé d'ici le 30 juin 2004.

Certaines informations financières ont été reclassées dans l'exercice précédent pour inscrire ces participations comme actifs et passifs d'entreprises destinés à la vente.

Les éléments d'actifs destinés à la vente et de passifs d'entreprises destinées à la vente sont les suivants :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

7. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

Les éléments d'actifs destinés à la vente et de passifs d'entreprises destinées à la vente sont les suivants :

	2003	2002
Actifs à court terme destinés à la vente :		
Espèces et quasi-espèces	1 451	1 238
Placements temporaires		31
Comptes débiteurs	5 466	2 996
Stocks	2 201	2 161
Frais payés d'avance	163	191
	<u>9 281</u>	<u>6 617</u>
Actifs à long terme destinés à la vente :		
Placements à long terme	3 225	
Immobilisations corporelles	7 476	16 670
Autres actifs		12 703
	<u>10 701</u>	<u>29 373</u>
Passifs à court terme des entreprises destinées à la vente :		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 219	2 902
Tranche à court terme de la dette à long terme	3 366	887
	<u>6 585</u>	<u>3 789</u>
Passifs à long terme des entreprises destinées à la vente :		
Tranche de la dette échéant à plus d'un an	<u>1 832</u>	<u>2 748</u>

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	2003		2002	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation :				
Domtar inc.	171 833	295 267	202 111	285 273
Groupe ADF inc.		3 478	35 206	6 345
Warnex inc.	8 373	12 491	8 862	12 086
Les Minéraux Séquoia inc. (note 8 (d))	6 538	9 543		
Andromed inc.	1 317	2 279	2 405	7 807
Sociétés privées	212 146		189 053	
	<u>400 207</u>		<u>437 637</u>	
Capital de risque, à la juste valeur (note 8 (a))	<u>134 813</u>		<u>203 236</u>	
Montants à reporter	<u>535 020</u>		<u>640 873</u>	

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	2003		2002	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Montants reportés	535 020		640 873	
Placements, au coût :				
Saputo inc.	99 995	160 693	99 995	124 399
Les Laboratoires Aeterna inc. :				
Actions (note 8(b))	40 000	22 933	40 000	31 573
Prêt à terme, 12 %	12 500			
Rona inc.	33 531	112 437	33 531	48 846
Theratechnologies inc. (note 8 (b))	13 820	8 716	13 820	11 425
SkyePharma PLC	10 094	12 526	9 133	7 561
Tembec inc. :				
Débentures, 7 %	10 000		20 000	
Actions privilégiées	9 104		9 104	
Scansoft inc. (notes 8 (b) et 15 (c))	5 572	5 291		
Redevances minières (note 8 (c))			11 739	
Prêts et débentures :				
Portant intérêt	35 305		34 974	
Ne portant pas intérêt	2 607		4 778	
Autres (note 8 (e))	14 203		22 346	
	<u>286 731</u>		<u>299 420</u>	
	821 751		940 293	
Moins la tranche à court terme	<u>15 347</u>		<u>15 962</u>	
	<u>806 404</u>		<u>924 331</u>	

- (a) Le coût des placements de capital de risque est de 354 814 000 \$ au 31 décembre 2003 (330 148 000 \$ au 31 décembre 2002).
- (b) La société a comptabilisé ces placements à des montants excédant leur valeur boursière, car elle estime que ces baisses de valeur ne sont pas durables principalement en raison des fluctuations importantes rencontrées dans leur secteur d'activité respectif.
- (c) Part indivise non contributive de 2 % dans des titres miniers acquise au coût de 12 000 000 \$. Ce placement a fait l'objet d'une provision pour perte en 2003, afin de le réduire à néant.
- (d) En 2002, le placement dans une filiale de Mazarin (9102-3648 Québec) était présenté au titre d'un placement au coût. Suite à une réorganisation corporative complétée à la fin de 2003, les activités de 9102-3648 Québec ont été continuées au sein d'une nouvelle société distincte et ouverte, créée et connue sous le nom «Les Minéraux Séquoia». La société s'est vu octroyer 25,96 % des actions ordinaires et participantes du capital de Les Minéraux Séquoia émises suite à la conversion des actions détenues par la société dans le capital-actions de 9102-3648 Québec. Ce placement est maintenant présenté comme placement au titre d'une société satellite.
- (e) La juste valeur des autres placements comptabilisés au coût est supérieure à la valeur comptable.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2003		2002
	Coût	Amortissement et épuisement cumulés	Montant net
Pétrochimie	765 796	206 659	559 137
Métaux, Minéraux et Industriel	395 353	77 751	317 602
Santé et Technologie	76 050	16 693	59 357
Foresterie et Énergie	432 910	30 522	402 388
Agroalimentaire	21 662	9 033	12 629
Total sectoriel	1 691 771	340 658	1 351 113
Activités corporatives	17 674	12 240	5 434
	<u>1 709 445</u>	<u>352 898</u>	<u>1 356 547</u>
			<u>1 248 526</u>

Des immobilisations corporelles d'une valeur nette de 300 400 000 \$ au 31 décembre 2003 (608 700 000 \$ en 2002) ne sont pas amorties, car elles sont en cours de construction ou de développement.

10. ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition par secteurs d'activité se présente comme suit :

	Solde au 31 décembre 2002	Acquisitions (cessions) d'entreprises	Écart de conversion et autres	Perte de valeur	Solde au 31 décembre 2003
Métaux, Minéraux et Industriel	8 060	(5 374)	(1 275)	(485)	926
Foresterie et Énergie	2 729			(1 000)	1 729
Santé et Technologie	11 852			(11 852)	
	<u>22 641</u>	<u>(5 374)</u>	<u>(1 275)</u>	<u>(13 337)</u>	<u>2 655</u>

11. AUTRES ACTIFS

	2003		2002
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Licences d'exploitation	58 666	7 505	51 161
Propriétés minières	28 343		28 343
Frais de préexploitation	19 230	3 106	16 124
Contrat d'approvisionnement en électricité	12 192	1 219	10 973
Actif au titre des prestations constituées (note 21)	6 857		6 857
Terrain pour projets en développement	5 624		5 624
Dépôt sur acquisition d'entreprise	2 000		2 000
Autres	13 738	2 307	11 431
	<u>146 650</u>	<u>14 137</u>	<u>132 513</u>
			<u>130 643</u>

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 s'établit à 4 611 000 \$ (3 828 000 \$ en 2002).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Garantie (note 12 a)) :		
Billet, 7,27 %, remboursable en versements semestriels échéant en 2017	134 836	
Emprunt de construction au taux flottant basé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base US ou LIBOR, remboursable en versements trimestriels et échéant en 2006	45 271	12 615
Emprunt bancaire rotatif au taux LIBOR et au taux d'acceptations bancaires majoré de 3,75 % et au taux préférentiel majoré de 2,75 %, échéant en 2004	35 360	35 080
Emprunt bancaire à terme rotatif, au taux variable, échéant en 2017	21 597	13 801
Emprunt de construction convertible en emprunt à terme, au taux de 8,189 %, échéant en 2004	14 374	14 440
Emprunt bancaire à terme au taux moyen de 2,27 %, remboursable en versements trimestriels, échéant en 2006	13 215	19 703
Emprunt bancaire au taux préférentiel ou au taux de base US majoré de 0,375 % à 0,75 % ou au taux des acceptations bancaires ou LIBOR majoré de 1,375 % à 1,75 %, remboursable en versements annuels et échéant en 2006	9 499	15 910
Débenture subordonnée d'une valeur nominale de 12 500 000 \$, ne portant pas intérêt et échéant en 2011	7 709	8 252
Emprunt bancaire rotatif, au taux variable, échéant en 2005	6 400	14 200
Emprunt bancaire au taux effectif de 6,75 %, remboursable en versements variables, échéant en 2006	7 375	
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 1,0 %, remboursable en versements variables, échéant en 2006	6 375	6 375
Montant dû à Investissement Québec :		
Au taux préférentiel majoré de 1,5 %, remboursable en versements trimestriels commençant en 2007 et échéant en 2012	61 471	16 976
Au taux préférentiel majoré de 1,5 %, remboursement sujet à certaines conditions	17 491	
Autres	52 234	65 173
	433 207	222 525
Non garantie :		
Emprunts bancaires rotatifs au taux préférentiel ou au taux d'escompte pour des acceptations bancaires ou au LIBOR majoré de 0,30 % à 0,55 %, échéant de 2004 à 2007	161 674	196 727
Emprunt dû à un partenaire :		
Au taux de 3,608 %, remboursement sujet à certaines conditions (13 600 000 FL)	11 994	11 576
Au taux Euribor majoré de 0,125 %, échéant en 2004	8 255	6 090
Au taux de 5 %, échéant en 2006	5 304	4 900
Montant dû à Investissement Québec/Développement économique Canada :		
Sans intérêt, remboursable au plus tard en 2033	34 658	
Sans intérêt, remboursement sujet à certaines conditions	27 218	9 025
Autres	33 382	33 394
	282 485	261 712
Montants à reporter	715 692	484 237

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Montants reportés	715 692	484 237
Moins la tranche à court terme	<u>136 219</u>	<u>89 241</u>
	<u>579 473</u>	<u>394 996</u>

a) Les emprunts de certaines coentreprises et filiales de la société sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels ainsi que des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 1 250 000 000 \$ au 31 décembre 2003.

b) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 278 003 000 \$ (360 431 000 \$ CDN) au 31 décembre 2003 (174 435 000 \$ US en 2002 (275 189 000 \$ CDN)).

c) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont :

2004	136 219
2005	60 556
2006	129 173
2007	67 827
2008	46 760

d) La valeur comptable de la dette à long terme portant intérêt se rapproche de sa juste valeur. La juste valeur des dettes à long terme ne portant aucun intérêt n'a pu être estimée compte tenu qu'il n'existe aucun élément comparable.

13. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Passif au titre des prestations constituées (note 21)	22 141	19 299
Provision pour restauration des lieux	5 171	5 462
Autres	<u>1 018</u>	<u>7 118</u>
	<u>28 330</u>	<u>31 879</u>

14. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, d'une valeur nominale de 10 \$ l'action :
292 500 000 actions ordinaires

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Émis :		
217 334 018 actions ordinaires	<u>2 173 340</u>	<u>2 173 340</u>

La société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 75 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 751 660 000 \$.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

- a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
(Augmentation) diminution des :		
Comptes débiteurs	(17 960)	(24 455)
Stocks	(11 223)	(31 298)
Frais payés d'avance	778	(2 395)
Augmentation des :		
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>31 955</u>	<u>33 695</u>
	<u><u>3 550</u></u>	<u><u>(24 453)</u></u>

- b) En plus des nouvelles immobilisations corporelles et autres activités d'investissement présentées à l'état des flux de trésorerie consolidés, la société a acquis au cours de l'exercice des immobilisations corporelles et autres actifs totalisant 75 533 000 \$, dont 65 899 000 \$ sont financés par les comptes créditeurs et 9 634 000 \$ par une dette à long terme (30 474 000 \$ sont financés par les comptes créditeurs en 2002).

- c) Au cours de l'exercice, la société a cédé un placement dans une société satellite pour une contrepartie totale de 6 013 000 \$ dont 5 572 000 \$ en actions d'une société publique, Scansoft, et 437 000 \$ à recevoir au 31 décembre 2003.

De plus, au cours de l'exercice, une partie des actions d'une société satellite et toutes les débentures d'une société minière ont été converties en actions d'une société publique, Ressources Campbell, entraînant une perte de 3 014 000 \$. Le solde du placement dans la société satellite a été provisionné en 2003.

16. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

- a) Les acquisitions d'entreprises et de placements à long terme se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Sociétés satellites :		
Principales acquisitions de l'exercice (note 16 b))	66 732	16 082
Autres	5 130	13 359
Placements de capital de risque :		
Media5 Corporation	8 500	
Infectio Diagnostic (I.D.I.) inc.	6 175	875
Medicago inc.	3 500	
SpaceBridge Semiconductor Corporation	3 000	14 000
ITF Technologies optiques inc.		16 664
Phytobiotech inc.		7 500
Autres	10 521	11 009
Placements, au coût :		
Les Laboratoires Aeterna inc.	12 500	40 000
Polycor inc.	8 000	
Spectra Premium inc.	7 500	
Autres	9 128	14 290
Entreprises	<u>1 095</u>	<u>177 844</u>
	<u><u>141 781</u></u>	<u><u>311 623</u></u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

16. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

- b) En 2003, la société a acquis de nouvelles sociétés satellites et a réinvesti dans une société satellite. Le coût des principales acquisitions est présenté dans le tableau suivant :

	<u>% acquis</u>	<u>Coût d'acquisition</u>
Sociétés satellites :		
Circuit Foil Luxembourg, s.a.r.l. ⁽¹⁾	23,09	32 124
Olymel, s.e.c. (participation additionnelle)		25 008
Teraxion inc.	42,20	9 600
		<u>66 732</u>

- (1) Au cours de l'exercice, la société a cédé sa participation de 49 % dans une coentreprise à son coentrepreneur, Circuit Foil Luxembourg, s.a.r.l., et a souscrit un montant additionnel de 32 124 000 \$ au capital-actions de Circuit Foil Luxembourg, s.a.r.l. pour détenir 23,09 % du Groupe Circuit Foil Luxembourg.

17. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

- a) Les réalisations d'entreprises et de placements à long terme se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Entreprises (note 17 b))	30 785	302 264
Sociétés satellites	235	426 377
Placements de capital de risque	9 422	4 770
Placements au coût	18 512	7 570
	<u>58 954</u>	<u>740 981</u>

- b) En 2003, la société a cédé la totalité de sa participation dans certaines entreprises. Les actifs nets cédés hors liquidités sont les suivants :

	<u>2003</u>
Actif à court terme	19 600
Placements à long terme	454
Immobilisations corporelles	41 091
Écart d'acquisition	5 518
Autres actifs	3 105
	<u>69 768</u>
Passif à court terme	16 780
Dette à long terme	17 933
Autres passifs à long terme	701
	<u>35 414</u>
Actif net cédé	34 354
Gain net à l'aliénation	20 856
Considération totale, déduction faite des espèces et quasi-espèces cédées	55 210
Actions d'une société publique reçues en contrepartie	(16 758)
Soldes de prix de vente	(7 667)
Produit d'aliénation	<u>30 785</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

17. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)**b) (suite)**

Les actions d'une société publique reçues en contrepartie de la cession d'une participation et 2 000 000 \$ des soldes du prix de vente ont fait l'objet d'une provision pour perte en 2003, afin de les réduire à néant.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a recours à des instruments financiers tels qu'ils sont décrits ci-dessous.

a) Devises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur les revenus et les achats de stocks et d'immobilisations corporelles et remboursement de dettes à long terme libellés en devises étrangères, la société utilise une combinaison de contrats de change à terme, d'options et de swaps de devises. Au 31 décembre 2003, les montants engagés dans ces instruments financiers portant sur le dollar américain et l'euro s'élevaient à 45 492 820 \$US et 9 096 200 €, respectivement. Ces instruments échéant de janvier 2004 à janvier 2005 totalisaient des gains non réalisés de 2 261 076 \$ au 31 décembre 2003.

b) Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt est liée à ses emprunts bancaires dont les intérêts sont généralement basés sur des taux d'intérêt variables.

c) Risque de crédit

Les contrats mentionnés précédemment sont contrebalancés par les variations dans la valeur des éléments visés par la couverture. La société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 2003, la société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

La société investit ses placements temporaires et ses placements à court terme liquides en fonction de politiques établies dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée. La société est assujettie aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour créances douteuses basée sur le risque de crédit déterminé pour chaque client. Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 2003.

19. COENTREPRISES

La société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses aux états financiers consolidés sont :

	2003	2002
Résultats consolidés :		
Chiffre d'affaires	786 708	761 126
Charges	(937 851)	(827 652)
Perte nette	(151 143)	(66 526)
Bilan consolidé :		
Actif à court terme	328 840	317 008
Actif à long terme	1 201 094	1 102 526
Passif à court terme	287 480	252 256
Passif à long terme	315 670	227 562
Flux de trésorerie consolidés :		
Activités d'exploitation	(30 062)	2 042
Activités d'investissement	(304 156)	(366 821)
Activités de financement	140 949	60 502

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

20. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

a) Baux et engagements à long terme

La société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 83 025 000 \$ répartis comme suit :

2004	14 489
2005	12 734
2006	11 655
2007	9 620
2008	9 054
2009 et ultérieurement	25 473

De plus, la société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 230 500 000 \$ au cours des prochains exercices. La société s'est également engagée à rembourser une contribution financière totalisant 16 250 000 \$ advenant que certaines conditions stipulées dans la convention de contribution ne soient pas remplies. Toutefois, la société estime qu'elle sera en mesure de se conformer aux conditions stipulées et à ne pas rembourser la contribution financière. Finalement, la société s'est engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 25 553 000 \$ au 31 décembre 2003 en plus de celles inscrites à titre de passif à court et à long terme au bilan de la société.

b) Crédit bancaire

La société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 191 000 000 \$ au 31 décembre 2003, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou à long terme à un taux d'intérêt préférentiel ou au taux du marché monétaire.

c) Garanties

Dans le cours normal des activités, la société a conclu certaines ententes qui comportent des éléments répondant à la définition de «Garantie» au terme de la «NOC-14». Les principales garanties qui ont été fournies sont les suivantes :

Contrat de fournitures

La société a offert une garantie d'un montant maximum de 25 000 000 \$ à l'égard des obligations aux termes d'un contrat de fournitures à long terme à un client.

Ententes de financement

En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américaines advenant que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ententes d'indemnisation.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

20. ENGAGEMENTS ET GARANTIES (suite)
c) Garanties (suite)
Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non respect d'une déclaration de garantie, la société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de services et le revenu moyen final. De plus, les employés de la société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective, mais ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

- a) Le tableau qui suit présente les informations relatives aux différents régimes de la société au 31 décembre 2003, établies par des actuaires indépendants :

	2003			2002
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées	111 564	15 507	127 071	117 035
Actifs des régimes à la juste valeur	87 113		87 113	65 422
Déficit à la fin de l'exercice	(24 451)	(15 507)	(39 958)	(51 613)
Actif au titre des prestations constituées	6 857		6 857	6 709
Passif au titre des prestations constituées	(10 354)	(11 787)	(22 141)	(19 299)
Montant net constaté	(3 497)	(11 787)	(15 284)	(12 590)
Charges de l'exercice	6 683	1 888	8 571	5 375
Cotisations de l'employeur	5 592	185	5 777	3 762
Cotisations des employés	2 022		2 022	1 870
Prestations versées	5 310	349	5 659	4 528

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

b) Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la société au 31 décembre sont les suivantes :

	2003		2002	
	Régimes de retraite %	Autres régimes %	Régimes de retraite %	Autres régimes %
Taux d'actualisation	6,30	6,30	6,75	6,75
Taux de rendement à long terme des actifs	7,25		8,00	
Taux de croissance des salaires	3,70	3,70	3,70	3,70

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 9,85 % pour l'exercice 2004 (10,5 % pour l'exercice 2003). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2009 et demeurer à ce niveau par la suite.

22. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION ET DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2003 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la Société, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes afférentes.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Le président du conseil,
président-directeur général,
Henri A. Roy

Le vice-président et
chef de la direction financière,
Jean-Jacques Carrier

Le 10 juin 2004

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 2003 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites à la note 1.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2002 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans leur rapport daté du 25 mars 2003.

KPMG, s.r.l. | S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 11 mars 2004

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	486 263	457 548
Autres clients	20 372	20 244
Stationnements	26 226	25 326
Aménagements et autres services offerts aux clients	72 348	62 334
Location de barrages		1 400
Gain sur cession d'immobilisations	784	1 300
Autres	<u>1 389</u>	<u>509</u>
	<u>607 382</u>	<u>568 661</u>
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	195 900	184 816
Frais d'exploitation des immeubles (note 14)	147 079	145 664
Frais financiers – net (note 15)	66 603	61 735
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	64 509	62 411
Aménagements et autres services offerts aux clients	68 301	58 174
Amortissement (note 16)	29 994	29 169
Frais généraux et administratifs – net (note 17)	9 506	9 012
Frais relatifs aux barrages		1 375
Frais relatifs aux projets abandonnés (note 18)	<u>3 574</u>	
	<u>585 466</u>	<u>552 356</u>
BÉNÉFICE NET	<u>21 916</u>	<u>16 305</u>

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT	51 446	35 141
Bénéfice net	<u>21 916</u>	<u>16 305</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>73 362</u></u>	<u><u>51 446</u></u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
Immeubles (notes 3 et 4)	1 400 904	1 325 493
Créances liées aux aménagements (note 5)	152 304	142 355
Travaux en cours (note 4)	29 683	36 205
Placements à long terme (note 6)	13 985	13 972
Équipement (note 7)	8 493	9 281
Débiteurs (note 8)	31 631	27 088
Autres éléments d'actif – net (note 9)	<u>20 262</u>	<u>16 910</u>
	<u>1 657 262</u>	<u>1 571 304</u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 10)	982 962	1 044 364
Emprunts temporaires (note 11)	383 127	239 264
Créditeurs et frais courus (note 12)	128 064	142 564
Chèques en circulation moins encaisse	<u>2 080</u>	<u>5 999</u>
	<u>1 496 233</u>	<u>1 432 191</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 13)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	<u>73 362</u>	<u>51 446</u>
	<u>161 029</u>	<u>139 113</u>
	<u>1 657 262</u>	<u>1 571 304</u>
ENGAGEMENTS (note 23)		
ÉVENTUALITÉS (note 24)		

Pour le conseil d'administration,
 Marc-A. Fortier, Adm. A., président du conseil d'administration et
 président-directeur général
 Sebastiano Faustini, CA, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	600 202	572 736
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(501 756)	(460 122)
Intérêts reçus	11 775	10 860
Intérêts versés	<u>(74 795)</u>	<u>(73 113)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>35 426</u>	<u>50 361</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(101 243)	(112 704)
Agrandissement du palais des congrès de Montréal		(30 853)
Produit de la vente du palais des congrès de Montréal	1 347	212 333
Créances liées aux aménagements	(9 949)	(10 950)
Placements à long terme	(13)	4
Acquisitions d'équipement	(1 557)	(2 462)
Acquisitions d'autres éléments d'actif – net	(4 892)	(5 623)
Produit de la cession d'immobilisations	<u>2 178</u>	<u>24 244</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(114 129)</u>	<u>73 989</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit d'emprunts à long terme		405 000
Produit d'emprunts temporaires – net	143 863	(224 199)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(394)	(350)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(60 847)</u>	<u>(305 757)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>82 622</u>	<u>(125 306)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES * ET QUASI-ESPÈCES *	3 919	(956)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(5 999)</u>	<u>(5 043)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>(2 080)</u></u>	<u><u>(5 999)</u></u>

* Les espèces et quasi-espèces de la Société comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La Société loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de la santé et de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils sont, à tous égards importants, conformes aux recommandations de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques et privées.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Immeubles

- *En exploitation*

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût. Le coût comprend tous les montants relatifs à l'acquisition, à la construction, à la location-acquisition et à l'amélioration des immeubles.

L'amortissement des bâtiments est calculé au taux de 5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 15 à 50 ans.

- *En construction*

Les immeubles en construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts au taux moyen des emprunts temporaires ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation.

- *Destinés à la vente*

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable nette ou de leur juste valeur moins les frais de vente. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la Société considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

La participation dans la société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Équipement

Les équipements utilisés pour fins administratives sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 15 ans.

Autres éléments d'actif

- *Frais reportés*

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Les autres frais et produits reportés sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 30 ans.

- *Escompte et frais d'émission de la dette à long terme*

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Constatation des produits

- *Location d'espaces*

Les produits de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la Société selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la Société et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la Société.

- *Aménagements et autres services offerts aux clients*

Les produits sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les produits d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt réel.

Instruments financiers dérivés

La Société utilise des conventions d'échange de taux d'intérêts (swap) dans le cadre de son programme de gestion de taux d'intérêts. Les conventions d'échange de taux d'intérêts (swap) donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et ces paiements sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant correspondant à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties est pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes de retraite**

La Société participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Société applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. IMMEUBLES

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location- acquisition	Total 2004	Total 2003
En exploitation	121 850	1 419 572	56 041	1 597 463	1 443 139
En construction		79 831		79 831	131 482
Destinés à la vente	1 264	662		1 926	2 998
	123 114	1 500 065	56 041	1 679 220	1 577 619
Amortissement cumulé		269 899	8 417	278 316	252 126
	123 114	1 230 166	47 624	1 400 904	1 325 493

4. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES ET AUX TRAVAUX EN COURS

	2004	2003
Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés :		
Salaires, frais généraux et administratifs (note 17)	11 292	12 174
Intérêts (note 15)	2 542	6 036
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	471	498
	14 305	18 708

5. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 5 % à 11,01 %, échéant entre 2004 et 2019.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

Exercice

2005	27 997
2006	24 862
2007	21 444
2008	17 611
2009	26 392
2010 à 2019	33 998
	152 304

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2004	2003
Société Bon Pasteur enr. (s.e.n.c.)		
Coût	2 300	2 300
Quote-part des résultats depuis sa création	1 870	1 584
Prêt à terme, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang, pari passu, au taux effectif de 6,51 % encaissable par mensualité de 76 390 \$ en capital et intérêts, renouvelable en 2007, échéant en 2022	9 815	10 088
	<u>13 985</u>	<u>13 972</u>

Le montant estimatif des encaissements en capital sur le prêt se détaille comme suit :

Exercice

2005	295
2006	314
2007	335
2008	357
2009	381
2010 à 2022	<u>8 133</u>
	<u>9 815</u>

7. ÉQUIPEMENT

	2004	2003
Équipement	24 350	22 958
Amortissement cumulé	<u>15 857</u>	<u>13 677</u>
	<u>8 493</u>	<u>9 281</u>

8. DÉBITEURS

	2004	2003
Apparentés	24 859	20 223
Autres	<u>6 772</u>	<u>6 865</u>
	<u>31 631</u>	<u>27 088</u>

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF – NET

	2004	2003
Frais reportés, au coût amorti	16 771	13 297
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme, au coût amorti	1 005	1 166
Frais payés d'avance	<u>2 486</u>	<u>2 447</u>
	<u>20 262</u>	<u>16 910</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Obligations au taux effectif de 9,36 % à 10,78 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2006 à 2014 (a)	219 673	219 673
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux effectif fixe de 5,59 % à 6,56 %, échéant de 2005 à 2032	587 458	587 458
Taux effectif des acceptations bancaires majoré de 0,258 % échéant en 2007	28 920	28 920
Emprunts liés à des conventions d'échange de taux d'intérêts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec aux taux effectifs de 5,74 % à 6,83 %, échéant de 2008 à 2030 (b)	95 300	95 300
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (c)	51 155	51 549
Emprunts à taux et à échéances variables	456	464
Dettes échues au cours de l'exercice		61 000
	<u>982 962</u>	<u>1 044 364</u>

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition, se détaille comme suit:

Exercice

2005	9
2006	154 012
2007	39 177
2008	13
2009	<u>20 015</u>
	213 226
2010 à 2014	337 993
2015 à 2019	150 191
2020 à 2024	15
2025 à 2029	—
2030 à 2032	<u>230 382</u>
	<u>931 807</u>

- (a) Le 28 mars de chacune des années 2005 à 2012 inclusivement, les détenteurs des obligations de la série E (59,4 millions de dollars) pourront exiger le rachat, par la Société, à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait devoir racheter au cours des huit prochains exercices est de neuf millions de dollars.
- (b) Ces conventions d'échange de taux d'intérêts permettent de convertir les taux variables des emprunts temporaires en des taux fixes à long terme. Ces emprunts temporaires seront renouvelés à leur échéance pendant toute la durée de la convention d'échange de taux d'intérêts.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2004
 (en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

(c) Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice

2005	9 629
2006	9 629
2007	9 629
2008	9 629
2009	9 629
Par la suite	<u>192 339</u>
Total des paiements minimaux à payer	<u>240 484</u>
Moins : Intérêts théoriques au taux de 10,59 %	99 829
Frais accessoires	<u>89 500</u>
	<u>189 329</u>
	<u>51 155</u>

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la Société, d'un montant autorisé de 750 millions de dollars, portent intérêt à un taux moyen de 2,30 % et ont des échéances s'échelonnant du 1^{er} avril au 29 avril 2004.

Au 31 mars 2004, la Société a contracté des emprunts temporaires auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec pour un montant de 282 millions de dollars (2003 : 143 millions de dollars).

12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Apparentés	22 606	29 059
Autres	<u>105 458</u>	<u>113 505</u>
	<u>128 064</u>	<u>142 564</u>

13. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par le ministre des Finances.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis et payé :		
80 001 actions	<u>80 001</u>	<u>80 001</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

14. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2004	2003
Conservation	21 988	22 237
Exploitation	93 775	92 553
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation (note 17)	30 971	28 169
Frais de relocalisation	345	2 705
	<u>147 079</u>	<u>145 664</u>

15. FRAIS FINANCIERS – NET

	2004	2003
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	67 121	64 352
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 437	5 481
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	161	274
Emprunts temporaires	9 353	10 541
Autres	80	174
	<u>82 152</u>	<u>80 822</u>
Produits d'intérêts :		
Créances liées aux aménagements	10 508	9 809
Autres	1 233	1 006
	<u>11 741</u>	<u>10 815</u>
	<u>70 411</u>	<u>70 007</u>
Moins :		
Intérêts capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 4)	2 542	6 036
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 266	2 236
	<u>3 808</u>	<u>8 272</u>
	<u>66 603</u>	<u>61 735</u>

16. AMORTISSEMENT

	2004	2003
Immeubles	27 238	25 078
Équipement et autres éléments d'actif	3 792	6 384
	<u>31 030</u>	<u>31 462</u>
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 036	2 293
	<u>29 994</u>	<u>29 169</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

17. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2004	2003
Salaires et avantages sociaux	43 323	40 838
Frais des locaux occupés par la Société	4 138	4 025
Autres dépenses administratives	4 325	4 525
	<u>51 786</u>	<u>49 388</u>
Moins :		
Frais capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 4)	11 292	12 174
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 14)	<u>30 971</u>	<u>28 169</u>
	<u>42 263</u>	<u>40 343</u>
	9 523	9 045
Recouvrement de mauvaises créances	<u>(17)</u>	<u>(33)</u>
	<u>9 506</u>	<u>9 012</u>

18. FRAIS RELATIFS AUX PROJETS ABANDONNÉS

Les frais relatifs aux projets abandonnés représentent la portion des coûts non récupérables, pour les projets qui ne se réaliseront pas ou qui se réaliseront suivant des modalités différentes, diminuée des montants facturables aux clients impliqués. La perte résultant de l'annulation de ces travaux en cours, nette des montants facturés de 1,076 million de dollars, s'établit à 3,574 millions de dollars.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS
A) Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la Société à des risques de fluctuation de taux importants. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets d'environ quatre millions de dollars.

B) Risque de crédit

La Société évalue la condition financière de ses clients autres que ministères et organismes sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Société établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

C) Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Débiteurs, emprunts temporaires, créditeurs et frais courus, chèques en circulation moins encaisse : la valeur comptable présentée au bilan se rapproche de la juste valeur de ces éléments en raison de leur courte échéance.

Dettes à long terme : la juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant des analyses de flux de trésorerie actualisés d'après des taux d'emprunt courants correspondants qui s'appliquent à des emprunts semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 mars 2004, à l'exclusion des emprunts liés à des conventions d'échanges de taux d'intérêt, est de 1 010,5 millions de dollars contre une valeur comptable de 887,7 millions de dollars (1 032,7 millions de dollars contre 949,1 millions de dollars au 31 mars 2003).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**C) Juste valeur (suite)**

Conventions d'échange de taux d'intérêts (swap) : la juste valeur reflète les montants estimatifs que la Société serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. La juste valeur des conventions d'échange de taux d'intérêts (swap), au 31 mars 2004, est de 110,9 millions de dollars pour un montant nominal de référence 95,3 millions de dollars (106 millions de dollars pour 95,3 millions de dollars au 31 mars 2003).

Créances liées aux aménagements : la valeur comptable présentée au bilan se rapproche de la juste valeur de ces éléments.

Prêt à terme : la juste valeur du prêt à terme est évaluée en utilisant l'analyse de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt courant correspondant qui s'applique à un emprunt semblable. La juste valeur du prêt à terme au 31 mars 2004 était de 10,2 millions de dollars contre une valeur comptable de 9,8 millions de dollars (9,7 millions de dollars contre 10,1 millions de dollars au 31 mars 2003).

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Le personnel de la Société participe au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,3 million de dollars (2003 : 1,3 million de dollars).

Provision pour vacances et congés de maladie

	2004		
	Vacances	Maladie	Total
Solde au début	3 967	5 722	9 689
Charge de l'exercice	2 372	1 184	3 556
Sous-total	6 339	6 906	13 245
Moins :			
Prestations versées au cours de l'exercice	2 294	1 196	3 490
Solde à la fin	4 045	5 710	9 755

Le solde de cette provision est inclus au poste « Créiteurs et frais courus ».

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Les opérations commerciales conclues avec des apparentés dans le cours normal de ses activités ont été transigées à des conditions commerciales habituelles et mesurées à la valeur d'échange. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

22. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, la Société a cédé deux réseaux d'aqueduc et d'égout pour la somme nominale de 1 dollar chacun, représentant leur valeur comptable, dont un à une entreprise apparentée, soit la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Cette cession implique pour la Société l'obligation de réaliser des travaux de mise aux normes totalisant 4,5 millions de dollars, dont 1,5 million de dollars relativement au réseau cédé à la Sépaq. Comme ces travaux de mise aux normes n'apportent aucune plus value aux actifs cédés, la dépréciation qui en résulte a été considérée aux résultats de l'exercice sous la rubrique «Conservation» faisant partie des frais d'exploitation des immeubles.

23. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice

2005	175 365
2006	133 457
2007	108 488
2008	85 049
2009	68 739
Par la suite	<u>255 010</u>
	<u>826 108</u>

Projets de construction et projets d'aménagement

Au 31 mars 2004, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et à des projets d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 30 millions de dollars.

24. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La Société considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers approuvés par le conseil d'administration ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et selon les recommandations de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques et privées et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôles internes conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la Société ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marc-A. Fortier, Adm. A.
Président du conseil d'administration et président-directeur général

Jacques Vaillancourt, CA
Vice-président à l'administration et aux finances

Québec, le 2 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 14 mai 2004

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
(Pertes) gains sur dispositions de placements	(739 208) \$	4 539 586 \$
Revenus provenant des placements	1 920 047	1 918 000
Intérêts sur placements temporaires	1 543 823	870 318
Autres	<u>150 451</u>	<u>21 497</u>
	<u>2 875 113</u>	<u>7 349 401</u>
DÉPENSES		
Frais d'exploitation :		
Traitements et avantages sociaux	3 572 832	3 386 212
Services professionnels et contractuels (note 3)	379 658	57 006
Loyers et taxes	412 964	365 135
Publicité, promotion et rapport annuel	283 248	382 149
Téléphone et messagerie	81 462	85 286
Déplacements et développement des affaires	274 345	328 628
Frais de bureau	168 231	176 709
Amortissement des immobilisations	183 601	219 119
Autres	<u>13 096</u>	<u>33 629</u>
	<u>5 369 437</u>	<u>5 033 873</u>
(Perte) bénéfice avant dépenses liées aux investissements	(2 494 324)	2 315 528
Dépenses liées aux investissements (note 4)	<u>40 851 452</u>	<u>81 957 102</u>
PERTE NETTE	(43 345 776)	(79 641 574)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(105 637 818)</u>	<u>(25 996 244)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(148 983 594) \$</u>	<u>(105 637 818) \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	280 676 \$	1 204 752 \$
Placements temporaires (note 5)	36 997 399	56 444 481
Débiteurs (note 6)	3 090 923	2 867 704
Frais payés d'avance	<u>59 456</u>	<u>75 848</u>
	40 428 454	60 592 785
Créances à recevoir, sans intérêt, échéant au plus tard en mars 2006	113 362	1 653 110
Placements (note 7)	153 277 741	174 861 493
Immobilisations (note 8)	<u>207 230</u>	<u>345 890</u>
	<u>194 026 787 \$</u>	<u>237 453 278 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>1 062 381 \$</u>	<u>1 143 096 \$</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	341 948 000	341 948 000
Déficit	<u>(148 983 594)</u>	<u>(105 637 818)</u>
	<u>192 964 406</u>	<u>236 310 182</u>
	<u>194 026 787 \$</u>	<u>237 453 278 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 10)		

Pour le Conseil d'administration,
Denise Martin, présidente du conseil d'administration
Jacques Allard, président du comité de vérification

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(43 345 776) \$	(79 641 574) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	183 601	219 119
Gains sur dispositions des immobilisations	(588)	
Intérêts et dividendes capitalisés sur les placements	(1 061 349)	(884 960)
Prêts douteux	3 652 058	7 729 158
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	36 730 101	72 875 871
Pertes (gains) sur dispositions de placements	<u>739 208</u>	<u>(4 539 586)</u>
	(3 102 745)	(4 241 972)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(223 219)	326 318
Variation des frais payés d'avance	16 392	(28 586)
Variation des créances à recevoir	1 539 748	(1 653 110)
Variation des intérêts à recevoir		103 243
Variation des créditeurs et frais courus	<u>(80 715)</u>	<u>(59 952)</u>
	<u>(1 850 539)</u>	<u>(5 554 059)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions des immobilisations	(45 956)	(127 260)
Produits de dispositions des immobilisations	1 603	
Placements (note 13)	(33 897 711)	(39 170 813)
Produits de dispositions de placements (note 13)	13 528 646	23 469 485
Remboursements de placements	<u>1 892 799</u>	<u>3 850 575</u>
	<u>(18 520 619)</u>	<u>(11 978 013)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de capital-actions au comptant	<u></u>	<u>50 000 000</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(20 371 158)	32 467 928
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>57 649 233</u>	<u>25 181 305</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)	<u><u>37 278 075</u></u> \$	<u><u>57 649 233</u></u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur son territoire, le sud-ouest du Québec tel que décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, et ainsi améliorer la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en générant un rendement assurant la continuité de son action.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de :

- capital-actions ordinaires
- capital-actions privilégiées
- parts de sociétés en commandite
- prêts
- bons de souscription
- investissements en fidéicommis

Les prêts incluent des intérêts capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toutes moins-values durables et provisions pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Flux de trésorerie

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en espèces, dont la valeur ne risque pas de changer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

- mobilier et équipement	20 %
- équipement et matériel informatique	33 1/3 %
- améliorations locatives	20 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. SERVICES PROFESSIONNELS ET CONTRACTUELS

Les sommes que la Société reçoit à titre de remboursement de dépenses pour l'analyse des dossiers d'investissement pour un montant de 214 088 \$ (2003 : 449 146 \$) sont présentées en réduction des services professionnels et contractuels.

4. DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

Les dépenses liées aux investissements sont réparties comme suit :

	2004	2003
Règlement d'un litige et garanties de prêts exercées		40 852 \$
Mauvaises créances	469 293 \$	1 311 221
Prêts douteux	3 652 058	7 729 158
Moins-values durables sur les placements en capital-actions	36 730 101	72 875 871
	<u>40 851 452 \$</u>	<u>81 957 102 \$</u>

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les surplus de liquidités de la Société sont investis dans un fonds commun de gestion de trésorerie et dans des véhicules d'investissement liquides et à faible risque.

6. DÉBITEURS

	2004	2003
Intérêts courus et autres	699 616 \$	2 753 985 \$
Produits de dispositions de placements à recevoir	2 391 307	113 719
	<u>3 090 923 \$</u>	<u>2 867 704 \$</u>

7. PLACEMENTS

	2004		2003	
	Valeur comptable avant moins-values durables et prêts douteux de l'exercice	Moins-values durables et prêts douteux de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Capital-actions et parts de sociétés en commandite				
Capital-actions ordinaires				
- sociétés privées	47 660 321 \$	19 109 471 \$	28 550 850 \$	50 704 197 \$
- sociétés publiques (valeur boursière : 36 754 505 \$)*	26 043 721	1 948 208	24 095 513	24 583 060
Capital-actions privilégiées				
- rachetables et/ou convertibles (échéant de 2004 à 2008)	5 475 081	500 000	4 975 081	6 272 185
- rachetables et/ou convertibles (échéance indéterminée)	55 518 238	12 256 274	43 261 964	45 514 347
Bons de souscription	7 500		7 500	
Parts de sociétés en commandite	29 163 168	2 916 148	26 247 020	23 596 418
Sous-total (montants à reporter)	<u>163 868 029 \$</u>	<u>36 730 101 \$</u>	<u>127 137 928 \$</u>	<u>150 670 207 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

7. PLACEMENTS (suite)

	2004		2003	
	Valeur comptable avant moins-values durables et prêts douteux de l'exercice	Moins-values durables et prêts douteux de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Montants reportés	163 868 029 \$	36 730 101 \$	127 137 928 \$	150 670 207 \$
Prêts **				
- convertibles (échéant de 2004 à 2009)	15 691 437	2 172 058	13 519 379	10 701 012
- convertibles (échéance indéterminée)	4 011 064	1 290 000	2 721 064	1 870 320
- non convertibles (échéant de 2004 à 2008)	9 461 341		9 461 341	7 826 802
- non convertibles (échéance indéterminée)	628 029	190 000	438 029	652 335
	29 791 871	3 652 058	26 139 813	21 050 469
Investissements en fidéicommis				3 140 817
Total	193 659 900 \$	40 382 159 \$	153 277 741 \$	174 861 493 \$

* La valeur boursière des investissements des sociétés publiques qui représente leur prix de fermeture sur les marchés boursiers au 31 mars 2004 diffère de la juste valeur présentée à la note 12 dû à la méthode d'évaluation des titres publics utilisée par la Société.

** Le total des prêts douteux pour chaque catégorie de prêts, associé à leur provision respective est :

	2004	2003
- convertibles (échéant de 2004 à 2009)	2 790 058 \$	6 000 288 \$
- convertibles (échéance indéterminée)	1 590 000	2 327 869
- non convertibles (échéant de 2004 à 2008)		620 000
- non convertibles (échéance indéterminée)	330 000	45 000
	4 710 058 \$	8 993 157 \$

8. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	96 288 \$	55 319 \$	40 969 \$	69 847 \$
Équipement et matériel informatique	444 852	280 441	164 411	271 420
Améliorations locatives	6 011	4 161	1 850	4 623
	547 151 \$	339 921 \$	207 230 \$	345 890 \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

9. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société d'assurer sa continuité et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
3 419 480 actions ordinaires	<u>341 948 000 \$</u>	<u>341 948 000 \$</u>

10. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, les engagements de la Société envers les entreprises du portefeuille se répartissent comme suit :

Capital-actions ordinaires	2 729 417 \$
Capital-actions privilégiées	8 521 158
Parts de sociétés en commandite	26 478 830
Prêts	<u>2 482 556</u>
	<u>40 211 961 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque.

Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaire des entreprises à capital privé est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

Pour l'évaluation des sociétés publiques ayant un volume de transactions sur le marché boursier, la valeur marchande est le moindre de la valeur déterminée par la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou le prix de fermeture à la date d'évaluation. Un taux d'escompte de liquidité peut être appliqué en fonction du volume transigé, afin de refléter le délai de vente des actions sur le marché public.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur (suite)**

En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de la présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

	2004		
	% Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires de sociétés privées *	18,6	28 550 850 \$	22 135 858 \$
Capital actions ordinaires de sociétés publiques	15,7	24 095 513	33 731 839
Capital-actions privilégiées	31,5	48 237 045	43 170 429
Parts de sociétés en commandite *	17,1	26 247 020	17 435 793
Prêts	17,1	26 139 813	27 519 314
Bons de souscription	0,0	7 500	546 680
	<u>100,0</u>	<u>153 277 741 \$</u>	<u>144 539 913 \$</u>

	2003		
	% Valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires de sociétés privées	29,0	50 704 197 \$	46 445 551 \$
Capital actions ordinaires de sociétés publiques	14,1	24 583 060	20 215 931
Capital-actions privilégiées	29,6	51 786 532	50 622 029
Parts de sociétés en commandite	13,5	23 596 418	18 778 328
Prêts	12,0	21 050 469	20 734 931
Investissements en fidéicommis	1,8	3 140 817	3 599 346
Bons de souscription	0,0		231 131
	<u>100,0</u>	<u>174 861 493 \$</u>	<u>160 627 247 \$</u>

* Les justes valeurs du capital-actions ordinaires de sociétés privées, du capital-actions privilégiées et des parts de sociétés en commandite sont inférieures à leur valeur comptable. Toutefois, aucune provision associée à ces écarts n'a pas été prise, car la Société prévoit recouvrer en totalité leur valeur comptable. Afin d'appuyer son jugement, les éléments probants analysés incluent, notamment, des ententes de principe, des plans d'affaires ainsi que des estimations de flux monétaires.

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié à l'encaissement des comptes à recevoir et aux remboursements des prêts qu'elle accorde aux entreprises de son portefeuille. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses créances à recevoir et comptabilise au besoin les provisions pour créances et prêts douteux. Ces actifs sont présentés à leur valeur comptable au bilan.

Risque de marché

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur marchande totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants :

Sciences de la santé :	42 % (2003 : 39 %)
Technologies avancées et télécommunications :	29 % (2003 : 36 %)
Technologies de l'information :	29 % (2003 : 25 %)

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leur fluctuation sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par les prêts portant intérêts à taux variable.

Ce risque se retrouve également au niveau du calcul de la juste valeur marchande de l'ensemble des prêts, laquelle est calculée par l'actualisation des flux monétaires en fonction d'un taux d'intérêt qui peut varier selon l'évolution des marchés.

Le niveau de risque varie en fonction :

- de la volatilité des taux d'intérêts pratiqués sur le marché;
- du pourcentage du portefeuille total investi sous forme de prêts;
- du pourcentage du portefeuille de prêts investi sous forme de prêts à taux variables.

La juste valeur des prêts représente 19,1 % de la juste valeur totale du portefeuille.

Les prêts à taux variables représentent 26,4 % de la valeur comptable des prêts en portefeuille et 4,5 % de la valeur comptable du portefeuille total.

	2004			
	Valeur comptable			Juste valeur
	Sans intérêt	Taux variable	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	Total
Prêts convertibles	440 000 \$	50 000 \$	15 750 443 \$	16 240 443 \$
Prêts non convertibles	900 000	6 875 244	2 124 126	9 899 370
	<u>1 340 000 \$</u>	<u>6 925 244 \$</u>	<u>17 874 569 \$</u>	<u>26 139 813 \$</u>
				<u>27 519 314 \$</u>

Taux d'intérêt effectif moyen : 10,6 %

Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif associé aux investissements, non comptabilisé au 31 mars 2004.

13. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement incluent des opérations non monétaires, représentant des dispositions réalisées sous forme d'échange de titres pour un total de 5 712 150 \$. Ces transactions résultent en une diminution des placements et des produits de disposition de l'exercice les faisant passer respectivement de 39 609 861 \$ à 33 897 711 \$ et de 19 240 796 \$ à 13 528 646 \$.

14. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2004	2003
Encaisse	280 676 \$	1 204 752 \$
Placements temporaires	<u>36 997 399</u>	<u>56 444 481</u>
	<u>37 278 075 \$</u>	<u>57 649 233 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

15. ÉVENTUALITÉ

Le 6 avril 2004, le gouvernement du Québec, par l'annonce du Ministre du Développement économique et régional, a déclaré qu'il privatisera la Société Innovatech du Grand Montréal par un processus d'appel d'offres par lequel les investisseurs seront invités à formuler une proposition d'achat du portefeuille. La Société n'est toutefois pas en mesure de déterminer l'impact de la privatisation sur les résultats futurs.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Hubert Manseau

Montréal, le 20 mai 2004

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2004 et l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 20 mai 2004

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Revenus provenant des placements	1 707 956 \$	1 526 737 \$
Intérêts sur solde bancaire et placement temporaire	86 164	131 844
Honoraires de gestion	73 706	158 875
Autres	<u> </u>	<u>14 765</u>
	1 867 826	1 832 221
DÉPENSES		
Frais de fonctionnement :		
Traitements et avantages sociaux	1 013 100	937 679
Services professionnels et contractuels	133 238	168 523
Loyer, taxes et assurances	122 278	110 772
Déplacements et développement des affaires	101 185	95 736
Frais de bureau	59 132	90 052
Publicité et promotion	23 888	50 372
Téléphone et messagerie	19 161	14 506
Formation	18 435	8 742
Frais bancaires	1 794	1 615
Amortissement des immobilisations	<u>28 421</u>	<u>34 848</u>
	1 520 632	1 512 845
BÉNÉFICE AVANT LES FRAIS LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	<u>347 194</u>	<u>319 376</u>
Pertes sur dispositions de placements	1 628 000	
Perte de change sur placements		166 875
Créances douteuses	1 255 201	556 895
Prêts douteux	5 886 637	2 458 880
Moins-values durables sur des placements en actions	<u>4 484 688</u>	<u>8 034 933</u>
	<u>13 254 526</u>	<u>11 217 583</u>
PERTE NETTE	<u>(12 907 332) \$</u>	<u>(10 898 207) \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**SURPLUS D'APPORT ET DÉFICIT**
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SURPLUS D'APPORT		
Solde au début	1 385 130 \$	1 385 130 \$
Virement au déficit (note 8)	<u>(1 385 130)</u>	<u> </u>
SOLDE À LA FIN	<u> </u>	<u>1 385 130 \$</u>
 DÉFICIT		
Solde au début	(19 455 814) \$	(8 557 607) \$
Virement du surplus d'apport (note 8)	<u>1 385 130</u> <u>(18 070 684)</u>	<u> </u> <u>(8 557 607)</u>
Perte nette	<u>(12 907 332)</u>	<u>(10 898 207)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(30 978 016) \$</u>	<u>(19 455 814) \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 281 519 \$	4 980 497 \$
Placement temporaire (note 3)	502 238	
Débiteurs (note 4)	662 793	1 133 482
Frais payés d'avance	<u>19 843</u>	<u>24 692</u>
	3 466 393	6 138 671
Placements (notes 5 et 13)	17 633 236	26 806 644
Immobilisations (note 6)	<u>42 041</u>	<u>61 634</u>
	<u>21 141 670 \$</u>	<u>33 006 949 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>118 886 \$</u>	<u>76 833 \$</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 7)	52 000 800	51 000 800
Surplus d'apport		1 385 130
Déficit	<u>(30 978 016)</u>	<u>(19 455 814)</u>
	<u>21 022 784</u>	<u>32 930 116</u>
	<u>21 141 670 \$</u>	<u>33 006 949 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		
ÉVENTUALITÉS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Beaudoin
Daniel Poisson

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(12 907 332) \$	(10 898 207) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	28 421	34 848
Intérêts capitalisés sur les placements	(483 512)	(80 558)
Perte de change sur placements		166 875
Prêts douteux	5 886 637	2 458 880
Moins-values durables sur des placements en actions	4 484 688	8 034 933
Pertes sur dispositions de placements (note 9)	1 628 000	
	<u>(1 363 098)</u>	<u>(283 229)</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Variation des débiteurs	470 689	(567 754)
Variation des frais payés d'avance	4 849	(5 480)
Augmentation des créditeurs et frais courus	42 053	16 452
	<u>(845 507)</u>	<u>(840 011)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(8 828)	(32 297)
Acquisition de placements (note 9)	(3 528 416)	(10 854 114)
Recouvrement de prêts et débentures	500 000	
Produits de dispositions de placements (note 9)	686 011	152 032
	<u>(2 351 233)</u>	<u>(10 734 379)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant :		
Émission de capital-actions	1 000 000	11 000 000
	<u>1 000 000</u>	<u>11 000 000</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 196 740)	(574 390)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>4 980 497</u>	<u>5 554 887</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	<u>2 783 757</u> \$	<u>4 980 497</u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant. Certains titres incluent des produits capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leur valeur comptable est ramenée à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Flux de trésorerie

La Société présente dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en espèces, dont la valeur ne risque pas de changer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	20 % et 33 %
Améliorations locatives	20 % ou la durée restante du bail

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

Une partie des liquidités de la Société a été investie dans un fonds commun de gestion de trésorerie, véhicule d'investissement liquide à faible risque.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. DÉBITEURS

	2004	2003
Intérêts à recevoir sur les placements	1 045 885 \$	1 671 738 \$
Provision pour créances douteuses	<u>(450 101)</u>	<u>(601 909)</u>
	595 784	1 069 829
Autres débiteurs	<u>67 009</u>	<u>63 653</u>
	<u>662 793 \$</u>	<u>1 133 482 \$</u>

5. PLACEMENTS

	2004	2003
Actions ordinaires		
Sociétés privées	4 921 072 \$	12 108 903 \$
Sociétés publiques (valeur boursière de 3 651 328 \$; 1 315 000 \$ en 2003)	2 658 873	1 500 000
Titres convertibles en actions		
Actions privilégiées		
Rachetables	967 464	967 464
Non rachetables	6 976 759	8 191 862
Débentures et prêts		
échéant de 2005 à 2008	3 275 709	8 103 709
échéance indéterminée	500 000	500 000
Titres non convertibles en actions		
Actions privilégiées		
Rachetables	16 394	566 369
Non rachetables	177 138	495 558
Débentures et prêts		
échéant de 2005 à 2010	830 000	2 275 000
Parts dans une société en commandite	33 805	
Prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles en actions	4 176 475	3 935 500
non convertibles	<u>1 070 000</u>	<u>1 070 000</u>
	24 533 689	39 714 365
Moins :		
Perte de change non réalisée sur placements		166 875
Provision pour prêts douteux		
Débentures et prêts		
convertibles en actions	2 547 301	2 685 913
non convertibles	320 000	320 000
Moins-values durables sur des placements en actions	<u>4 353 152</u>	<u>9 734 933</u>
	<u>17 633 236 \$</u>	<u>26 806 644 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	37 816 \$	21 865 \$	15 951 \$	15 949 \$
Équipement et matériel informatique	45 181	35 180	10 001	15 117
Améliorations locatives	49 178	33 089	16 089	30 568
	<u>132 175 \$</u>	<u>90 134 \$</u>	<u>42 041 \$</u>	<u>61 634 \$</u>

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2004	2003
Autorisé :		
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
520 008 actions ordinaires (510 008 actions en 2003)	<u>52 000 800 \$</u>	<u>51 000 800 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 10 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèce de 1 000 000 \$ (110 000 actions ordinaires pour un montant de 11 000 000 \$ en 2003).

8. SURPLUS D'APPORT

Le 21 avril 2003, le surplus d'apport a été mis en réduction du déficit suite au consentement de son unique actionnaire, soit le ministère des Finances du Québec.

9. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

	2004
Acquisition de placements	10 050 122 \$
Opérations non monétaires	<u>(6 521 706)</u>
Flux de trésorerie – Acquisition de placements	<u>3 528 416 \$</u>
Produits de dispositions de placements	7 207 717 \$
Opérations non monétaires	<u>(6 521 706)</u>
Flux de trésorerie – Dispositions de placements	<u>686 011 \$</u>
Gains sur dispositions de placements	(32 268) \$
Opérations non monétaires	<u>1 660 268</u>
Flux de trésorerie – Pertes sur dispositions de placements	<u>1 628 000 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 6 066 738 \$ (7 538 218 \$ au 31 mars 2003). Ces engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2004. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

12. ÉVENTUALITÉS

Une poursuite judiciaire contre la Société est actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de cette affaire ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

La Société s'est portée garante, lors d'une transaction de vente d'un placement, contre d'éventuelles réclamations envers l'acquéreur pour un montant maximal de 200 000 \$ concernant une période se terminant en septembre 2006. Les probabilités que la Société doive assumer cette responsabilité sont indéterminables.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque.

Ces méthodes prévoient notamment que les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

Pour l'évaluation des sociétés publiques ayant un volume de transactions sur le marché boursier, la juste valeur correspond au moins élevé de la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou du prix de fermeture à la date d'évaluation. Un taux d'escompte de liquidité peut être appliqué en fonction du volume transigé, afin de refléter le délai de vente des actions sur le marché public.

En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur (suite)**

	2004			2003		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements :						
Actions ordinaires	26,0	4 585 679 \$	6 828 582 \$	28,0	7 511 999 \$	7 523 738 \$
Titres convertibles en actions						
Actions privilégiées *	37,8	6 666 917	6 666 917	22,7	6 071 272	5 971 457
Débetures et prêts	30,7	5 404 883	5 404 883	36,1	9 686 421	9 686 421
Titres non convertibles en actions						
Actions privilégiées	0,6	111 952	111 952	1,9	511 952	511 952
Débetures et prêts	4,7	830 000	830 000	11,3	3 025 000	3 025 000
Parts dans une société en commandite	0,2	33 805	33 805			
	100,0	17 633 236 \$	19 876 139 \$	100,0	26 806 644 \$	26 718 568 \$

* En 2003, la juste valeur des actions privilégiées convertibles en actions était inférieure à sa valeur comptable. Toutefois, aucune provision associée à cet écart n'avait été prise car la Société prévoyait recouvrer en totalité leur valeur comptable.

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2004, les investissements se répartissent ainsi :

	2004	2003
Biotechnologies	41 %	44 %
Technologies de l'information	47 %	37 %
Technologies industrielles	12 %	19 %

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeurs durables basées sur le risque que représentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2004. De plus, les provisions et les baisses de valeur durables comptabilisées au 31 mars 2004 sont représentatives de la situation des entreprises concernées.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt au 31 mars 2004 sont résumés dans le tableau qui suit :

	<u>Déventures convertibles</u>	<u>Prêts non convertibles</u>	<u>Total</u>
Taux fixes :			
Entre 8 et 9 %	1 085 709 \$		1 085 709 \$
10 et 11 %	885 009	550 000 \$	1 435 009
12 et 13 %	1 704 686		1 704 686
14 et 15 %	4 276 780	150 000	4 426 780
16 % et plus		130 000	130 000
	<u>7 952 184 \$</u>	<u>830 000 \$</u>	<u>8 782 184 \$</u>

Taux d'intérêt effectif moyen : 12,76 %

14. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Encaisse	2 281 519 \$	4 980 497 \$
Placement temporaire	<u>502 238</u>	
	<u>2 783 757 \$</u>	<u>4 980 497 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Poisson, M.B.A.
Président-directeur général

Sherbrooke, le 10 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, du surplus d'apport, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 10 juin 2004

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Revenus des placements	1 826 384 \$	1 723 484 \$
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	125 615	278 295
Honoraires de gestion	254 490	261 943
Gains sur disposition de placements	4 873 119	580 990
Gains sur disposition d'immobilisations	<u>1 663</u>	
	<u>7 081 271</u>	<u>2 844 712</u>
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement (note 10) :		
Traitements et avantages sociaux	1 360 988	1 535 083
Services professionnels et contractuels	58 713	150 033
Loyers	129 479	130 702
Publicité et promotion	74 560	157 746
Déplacements et développement des affaires	59 863	122 151
Frais de bureau	89 572	103 628
Communications	25 094	28 527
Perte de change	34 874	34 244
Perte sur disposition d'immobilisations	646	
Amortissement des immobilisations	<u>58 125</u>	<u>65 921</u>
	 1 891 914	 2 328 035
Contribution pour Québec Biophotonique		 127 659
Créances douteuses	74 999	15 950
Prêts douteux	7 963 070	1 244 293
Moins-values durables, radiations et pertes sur disposition de placements en capital-actions	<u>12 988 537</u>	<u>10 028 201</u>
	 21 026 606	 11 288 444
	<u>22 918 520</u>	<u>13 744 138</u>
PERTE NETTE	15 837 249	10 899 426
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>24 793 920</u>	<u>13 894 494</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>40 631 169</u></u> \$	<u><u>24 793 920</u></u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 004 843 \$	1 755 403 \$
Placements temporaires (note 3)	996 120	7 195 308
Débiteurs (note 4)	698 095	647 213
Produits de disposition à recevoir	244 801	
Frais payés d'avance	<u>26 463</u>	<u>58 212</u>
	6 970 322	9 656 136
Produits de disposition à recevoir		75 720
Placements à long terme (notes 6 et 12)	79 261 220	90 555 968
Immobilisations (note 5)	<u>84 099</u>	<u>140 078</u>
	<u>86 315 641 \$</u>	<u>100 427 902 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>163 714 \$</u>	<u>238 726 \$</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	126 783 096	124 983 096
Déficit	<u>(40 631 169)</u>	<u>(24 793 920)</u>
	<u>86 151 927</u>	<u>100 189 176</u>
	<u>86 315 641 \$</u>	<u>100 427 902 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Pour le Conseil d'administration,
Francine Bonicalzi
Francine Laurent

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(15 837 249) \$	(10 899 426) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	58 125	65 921
Intérêts capitalisés sur les placements	(538 857)	(591 084)
Dividendes en actions	(49 856)	(40 000)
Moins-values durables, radiations et pertes sur disposition de placements en capital-actions	12 988 537	10 028 201
Prêts douteux	7 963 070	1 244 293
Gains sur disposition de placements	(4 873 119)	(580 990)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	39 006	10 164
	(250 343)	(762 921)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 8)	(338 946)	(80 901)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(589 289)	(843 822)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition nette d'immobilisations	(1 129)	(79 026)
Acquisition de placements (note 9)	(14 715 136)	(28 848 192)
Recouvrement de débentures, prêts, contributions remboursables et avances	2 591 366	1 086 341
Produit de la disposition d'actions (note 9)	7 964 440	727 235
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 160 459)	(27 113 642)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement :		
Émission de capital-actions	1 800 000	30 000 000
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 949 748)	2 042 536
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	8 950 711	6 908 175
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	6 000 963 \$	8 950 711 \$
 Encaisse	5 004 843 \$	1 755 403 \$
Placements temporaires	996 120	7 195 308
Espèces et quasi-espèces à la fin	6 000 963 \$	8 950 711 \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation d'estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation des placements à long terme et des immobilisations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont inscrits au coût d'acquisition. Toute moins-value durable et provision pour prêts douteux est portée en diminution du coût d'acquisition. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Mobilier	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	4 ans
Équipement de bureau	4 ans

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2004	2003
Acceptation bancaire à 3,14 % échéant le 16 juin 2003		3 012 024 \$
Papier commercial à 3,17 % échéant le 5 mai 2003		4 183 284
Acceptation bancaire à 2,12 % échéant le 7 mai 2004	996 120 \$	
	<u>996 120 \$</u>	<u>7 195 308 \$</u>

4. DÉBITEURS

	2004	2003
Intérêts à recevoir sur les placements à long terme incluant une provision pour créances douteuses de 33 778 \$ (30 989 \$ en 2003)	675 396 \$	605 775 \$
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	1 790	8 384
Autres	20 909	33 054
	<u>698 095 \$</u>	<u>647 213 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	134 447 \$	109 439 \$	25 008 \$	35 687 \$
Équipement et matériel informatique	113 400	96 046	17 354	36 392
Améliorations locatives	143 144	106 826	36 318	58 373
Équipement de bureau	15 004	9 585	5 419	9 626
	<u>405 995 \$</u>	<u>321 896 \$</u>	<u>84 099 \$</u>	<u>140 078 \$</u>

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2004	2003
Capital-actions ordinaire :		
sociétés privées	37 681 207 \$	48 059 349 \$
sociétés publiques	8 053 783	12 176 048
Titres convertibles en capital-actions ordinaire		
Capital-actions	31 610 402	20 926 956
Déventures et prêts (note 12c) échéant de 2004 à 2012 à demande	11 199 856 <u>1 014 384</u>	14 767 052 <u>1 707 400</u>
Montants à reporter	<u>89 559 632 \$</u>	<u>97 636 805 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Montants reportés	89 559 632 \$	97 636 805 \$
Titres non convertibles		
Capital-actions	4 182 849	1 852 992
Débentures et prêts (note 12c)		
échéant de 2005 à 2011	1 198 698	1 375 956
à demande	540 000	965 000
Contributions remboursables (note 12c)		
échéant en 2011	1 750 000	2 000 000
échéance indéterminée	4 825 888	4 825 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche à échéance indéterminée (note 12c)	<u>1 000 028</u>	<u>2 998 467</u>
	<u>103 057 095</u>	<u>111 655 108</u>
Moins :		
Provision pour prêts douteux *		
Débentures, prêts et contributions remboursables		
convertibles	1 874 897	754 606
non convertibles	3 139 378	659 530
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche		1 127 872
Moins-values durables sur des placements en capital-actions	<u>18 781 600</u>	<u>18 557 132</u>
	<u>23 795 875</u>	<u>21 099 140</u>
	<u>79 261 220 \$</u>	<u>90 555 968 \$</u>

* Les prêts douteux correspondent aux débentures, prêts, contributions remboursables et avances qui ont fait l'objet d'une provision partielle ou entière. Au 31 mars, le coût des prêts douteux s'élevait à :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Débentures, prêts et contributions remboursables		
convertibles	5 163 669 \$	1 764 141 \$
non convertibles	5 173 378	5 235 418
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche		<u>1 127 872</u>
	<u>10 337 047 \$</u>	<u>8 127 431 \$</u>

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 \$.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

7. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Autorisé :		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
1 267 830 actions ordinaires (1 249 830 actions en 2003)	<u>126 783 096 \$</u>	<u>124 983 096 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société a émis 18 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 1 800 000 \$ (en 2003, 300 000 actions ordinaires avaient été émises pour une contrepartie en espèces de 30 000 000 \$).

8. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Augmentation des débiteurs *	(295 683) \$	(149 332) \$
Augmentation des frais payés d'avance	31 749	(11 250)
Variation des créditeurs	<u>(75 012)</u>	<u>79 681</u>
	<u>(338 946) \$</u>	<u>(80 901) \$</u>

* Incluant les produits de disposition à recevoir à court terme.

9. ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

	<u>2004</u>
Acquisition de placements	16 428 359 \$
Échanges non monétaires	<u>(1 713 223)</u>
Flux de trésorerie – Acquisition de placements	<u>14 715 136 \$</u>
Produit de la disposition d'actions net de commission	9 677 663 \$
Échanges non monétaires	<u>(1 713 223)</u>
Flux de trésorerie – Produit de la disposition d'actions	<u>7 964 440 \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives et autres engagements s'élevaient à 10 245 604 \$ (20 664 726 \$ au 31 mars 2003).

Les engagements relatifs au soutien financier des initiatives représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2004. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur des actions cotées est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan. Par ailleurs, la juste valeur des autres instruments financiers à long terme est déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient que les instruments financiers sont présentés au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois, étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

	2004			2003		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements :						
Capital-actions ordinaire	42,2	33 467 476 \$	36 843 612 \$	47,7	43 201 646 \$	48 272 506 \$
Titres convertibles en capital-actions ordinaire						
Capital-actions	33,8	26 799 213	27 087 812	21,4	19 403 575	19 405 935
Déventures et prêts	13,1	10 339 343	10 756 358	17,4	15 719 846	15 719 846
Titres non convertibles						
Capital-actions *	3,1	2 479 952	529 976	2,0	1 852 992	2 166 398
Déventures et prêts	1,8	1 425 208	1 425 207	2,4	2 181 426	2 181 426
Contributions remboursables *	4,7	3 750 000	3 250 000	7,0	6 325 888	6 325 888
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	1,3	1 000 028	1 000 028	2,1	1 870 595	1 870 595
	<u>100,0</u> %	<u>79 261 220</u> \$	<u>80 892 993</u> \$	<u>100,0</u> %	<u>90 555 968</u> \$	<u>95 942 594</u> \$

* Pour les catégories de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable. Afin d'appuyer son jugement, les éléments probants analysés incluent, notamment, des ententes de principe, plans d'affaires ainsi que des estimations de flux monétaires.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2004, les investissements se répartissaient ainsi :

	2004	2003
Biotechnologies et sciences de la vie	27 %	27 %
Technologies de l'information et télécommunications	58	51
Technologies industrielles	15	22

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2004. De plus, les provisions et les baisses de valeur durables comptabilisées au 31 mars 2004 sont représentatives de la situation des entreprises concernées.

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux fixe	** *	Total
Débitures et prêts convertibles en capital-actions ordinaire échéant de 2004 à 2012 à demande		6 386 186 \$ 664 386		6 386 186 \$ 664 386
Débitures et prêts non convertibles en capital actions ordinaire échéant de 2005 à 2011 à demande		1 151 208 240 000		1 151 208 240 000
Contributions remboursables * échéant en 2011	1 750 000 \$			1 750 000
Prêts douteux				
Convertibles		5 163 669		5 163 669
non convertibles	4 825 888	347 490		5 173 378
Avances dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche **	1 000 028			1 000 028
	<u>7 575 916 \$</u>	<u>13 952 939 \$</u>		<u>21 528 855 \$</u>

* Les contributions sont remboursables sous forme de redevances sur les ventes.

** Lorsqu'il y aura transfert de technologie dans une société à être formée ou dans une société existante, les sommes avancées feront l'objet d'une formule de remboursement ou seront prises en compte dans l'actionnariat de la société, selon une formule à déterminer.

*** Les taux d'intérêt varient de 7 à 15 % et, dans certains cas, des redevances s'ajoutent.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des estimations et jugements importants. Les renseignements financiers divulgués dans les autres chapitres du rapport annuel d'activités correspondent en tout point à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Laurent
Présidente-directrice générale

Québec, le 25^e jour du mois de mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2004, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 7 mai 2004

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES
(L.R.Q., c. S-17.5)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec		700 000 \$
Revenus des placements	2 353 344 \$	1 926 842
Gains sur disposition de placements	62 295	267
Intérêts sur placements temporaires	156 418	332 334
Honoraires de gestion	<u>271 046</u>	<u>196 263</u>
	<u>2 843 103</u>	<u>3 155 706</u>
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement :		
Traitements et avantages sociaux	952 075	792 575
Services professionnels et contractuels	116 304	268 872
Loyer	46 628	44 071
Publicité et promotion	15 770	36 304
Déplacements et développement des affaires	110 867	119 834
Frais de bureau	62 545	81 805
Communications	22 237	22 215
Amortissement des immobilisations	<u>46 937</u>	<u>45 104</u>
	<u>1 373 363</u>	<u>1 410 780</u>
Moins-values durables sur des placements en actions	4 925 867	516 334
Prêts douteux	<u>4 860 562</u>	<u>982 683</u>
	<u>9 786 429</u>	<u>1 499 017</u>
	<u>11 159 792</u>	<u>2 909 797</u>
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(8 316 689)	245 909
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>992 708</u>	<u>746 799</u>
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>(7 323 981) \$</u>	<u>992 708 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 959 414 \$	409 895 \$
Placements temporaires (note 3)	2 319 726	8 214 028
Débiteurs (note 4)	427 956	413 933
Frais payés d'avance	<u>5 217</u>	<u>5 599</u>
	6 712 313	9 043 455
Placements (notes 5 et 13)	35 962 016	33 044 857
Immobilisations (note 6)	<u>132 791</u>	<u>175 140</u>
	<u>42 807 120 \$</u>	<u>42 263 452 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 8)	<u>131 101 \$</u>	<u>270 744 \$</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	50 000 000	41 000 000
(Déficit) bénéfices non répartis	<u>(7 323 981)</u>	<u>992 708</u>
	<u>42 676 019</u>	<u>41 992 708</u>
	<u>42 807 120 \$</u>	<u>42 263 452 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		
ÉVENTUALITÉS (note 12)		

Pour le Conseil d'administration,
Yvon Lévesque, président
Ghislain Blanchet, président-directeur général

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(8 316 689) \$	245 909 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	46 937	45 104
Intérêts capitalisés sur les placements	(341 004)	(105 140)
Moins-values durables sur des placements en actions	4 925 867	516 334
Prêts douteux	4 860 562	982 683
Gains sur disposition de placements	(62 295)	(267)
	<u>1 113 378</u>	<u>1 684 623</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(14 023)	6 240
Diminution des frais payés d'avance	382	3 228
Variation des créditeurs	(139 643)	176 298
	<u>(153 284)</u>	<u>185 766</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>960 094</u>	<u>1 870 389</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(4 588)	(61 204)
Acquisition de placements	(13 901 505)	(12 240 828)
Recouvrement de placements	1 538 820	1 355 466
Produit de disposition de placements	62 396	267
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(12 304 877)</u>	<u>(10 946 299)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement :		
Émission de capital-actions	<u>9 000 000</u>	<u>8 000 000</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>(2 344 783)</u>	<u>(1 075 910)</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>8 623 923</u>	<u>9 699 833</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>6 279 140</u> \$	<u>8 623 923</u> \$
Encaisse	3 959 414 \$	409 895 \$
Placements temporaires	<u>2 319 726</u>	<u>8 214 028</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin	<u>6 279 140</u> \$	<u>8 623 923</u> \$

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., c. S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	6 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2004	2003
Acceptation bancaire 2,4 % échéant le 18 juin 2004	2 319 726 \$	
Acceptations bancaires		5 225 968 \$
Papier commercial		2 988 060
	<u>2 319 726 \$</u>	<u>8 214 028 \$</u>

4. DÉBITEURS

	2004	2003
Intérêts à recevoir sur les placements	883 631 \$	301 865 \$
Intérêts à recevoir sur les placements temporaires	13 265	6 498
Autres	63 619	105 570
Provision pour créances douteuses	(532 559)	
	<u>427 956 \$</u>	<u>413 933 \$</u>

5. PLACEMENTS

	2004	2003
Actions ordinaires		
Sociétés privées	11 639 032 \$	9 376 829 \$
Société publique (valeur boursière de 101 613 \$ 2003 : 101 613 \$)	1 350 000	350 000
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées	200 000	200 000
Déventures et prêts (échéant de 2004 à 2007) (note 13c)	235 350	185 350
Titres non convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées	7 268 698	4 081 939
Déventures et prêts (échéant de 2004 à 2011) (note 13c)	19 533 889	18 472 825
Contribution remboursable (échéant en 2010) (note 13c)	1 750 000	2 000 000
Prêts douteux		
Déventures et prêts non convertibles	4 860 562	982 683
	<u>46 837 531</u>	<u>35 649 626</u>
Moins :		
Provision pour prêts douteux	4 860 562	982 683
Moins-values durables sur des placements en actions	<u>6 014 953</u>	<u>1 622 086</u>
	<u>10 875 515</u>	<u>2 604 769</u>
	<u>35 962 016 \$</u>	<u>33 044 857 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	147 329 \$	40 622 \$	106 707 \$	121 480 \$
Mobilier et équipement	49 029	25 942	23 087	30 019
Équipement et matériel informatique	93 503	90 506	2 997	23 641
	<u>289 861 \$</u>	<u>157 070 \$</u>	<u>132 791 \$</u>	<u>175 140 \$</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

Un emprunt bancaire a été autorisé pour un montant de 2 000 000 \$ au taux préférentiel. Il est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur l'universalité des biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs où qu'ils se trouvent. Au 31 mars 2004, le solde de cet emprunt était nul.

8. CRÉDITEURS

	2004	2003
Fournisseurs et frais courus	128 653 \$	269 428 \$
Dû à la Société Innovatech Grand Montréal	<u>2 448</u>	<u>1 316</u>
	<u>131 101 \$</u>	<u>270 744 \$</u>

9. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Régions ressources a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 \$.

	2004	2003
Autorisé :		
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
500 000 actions ordinaires (410 000 actions en 2003)	<u>50 000 000 \$</u>	<u>41 000 000 \$</u>

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 90 000 actions ordinaires pour une contrepartie de 9 000 000 \$ au comptant (en 2003, 80 000 actions ordinaires pour un montant de 8 000 000 \$ au comptant).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit :

	2004	2003
Actions ordinaires	2 774 982 \$	5 574 000 \$
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées	333 333	1 049 333
Débentures et prêts	5 555 321	7 123 496
Avances dans le cadre de projets de valorisation de la recherche	175 000	150 000
Caution	100 000	100 000
	<u>8 938 636 \$</u>	<u>13 996 829 \$</u>

Les engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2004. Suivant certains événements circonstanciels, ces montants pourraient ne pas être versés.

12. ÉVENTUALITÉS

Une poursuite judiciaire contre la Société est actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de cette affaire ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

La Société s'est portée garante de l'emprunt d'une compagnie dans laquelle elle détient un placement. La caution pour la Société est d'un montant maximal de 1 369 265 \$. Les probabilités que la Société doivent assumer cette responsabilité ne peuvent être déterminées.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que les actions ordinaires soient présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.

En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Juste valeur (suite)

	2004			2003		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur
Placements :						
Actions ordinaires	26,5	9 525 467 \$	8 624 236 \$	25,2	8 337 601 \$	8 384 158 \$
Titres convertibles en actions ordinaires						
Déventures et prêts	0,6	235 350	235 350	0,6	185 350	185 350
Actions privilégiées	0,6	200 000	200 000	0,6	200 000	200 000
Titres non convertibles en actions ordinaires						
Déventures et prêts	54,3	19 533 889	19 435 978	55,9	18 472 825	18 472 825
Actions privilégiées	13,1	4 717 310	3 638 267	11,6	3 849 081	3 983 054
Contribution remboursable	4,9	1 750 000	1 870 570	6,1	2 000 000	2 000 000
	<u>100,0</u>	<u>35 962 016 \$</u>	<u>34 004 401 \$</u>	<u>100,0</u>	<u>33 044 857 \$</u>	<u>33 225 387 \$</u>

Pour les catégories de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable. Afin d'appuyer son jugement, les éléments probants analysés par la direction incluent, notamment, des plans d'affaires, des budgets et prévisions financières ainsi que des ententes de principes.

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent ainsi :

	2004	2003
Biotechnologies et sciences de la vie	11 %	9 %
Technologies de l'information et télécommunications	2 %	14 %
Technologies industrielles	87 %	77 %

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses provisions et ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présentent les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 2004. De plus, les provisions et les baisses de valeur durables comptabilisées au 31 mars 2004 sont représentatives de la situation des entreprises concernées.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux fixe jusqu'à échéance du placement	Total
Déventures et prêts convertibles en actions ordinaires	185 350 \$	50 000 \$	235 350 \$
Déventures et prêts non convertibles en actions ordinaires	398 500	23 995 951	24 394 451
Contribution remboursable sous forme de redevances sur les ventes	<u>1 750 000</u>	<u> </u>	<u>1 750 000</u>
	<u>2 333 850 \$</u>	<u>24 045 951 \$</u>	<u>26 379 801 \$</u>

- Taux d'intérêt effectif moyen : 11,9 %.
- Les taux d'intérêt varient de 6 % à 16 % et, dans certains cas, des redevances sur les ventes s'ajoutent.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Ghislain Blanchet
Président-directeur général

Québec, le 18 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2004, l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 15 juin 2004

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
PRODUITS		
Subvention d'équilibre	130	425
Intérêts	12	10
Remboursement d'honoraires par suite du règlement d'une poursuite		<u>11</u>
	<u>142</u>	<u>446</u>
CHARGES		
Frais d'administration	277	268
Services professionnels	<u>98</u>	<u>215</u>
	<u>375</u>	<u>483</u>
PERTE AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT	(233)	(37)
Perte sur baisse de valeur d'un placement	<u>(629)</u>	<u>(621)</u>
PERTE NETTE	(862)	(658)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(156 184)</u>	<u>(155 526)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>(157 046)</u></u>	<u><u>(156 184)</u></u>

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	169	117
Placements temporaires (note 3)	200	263
Subvention d'équilibre	130	425
Tranche des placements réalisable à moins d'un an (note 4)	<u>850</u>	<u>805</u>
	1 349	805
Placements (note 4)	<u> </u>	<u>1 479</u>
	<u>1 349</u>	<u>2 284</u>
 PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	<u>26</u>	<u>99</u>
 AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 5)	158 369	158 369
Déficit	<u>(157 046)</u>	<u>(156 184)</u>
	<u>1 323</u>	<u>2 185</u>
	<u>1 349</u>	<u>2 284</u>
 ÉVENTUALITÉS (note 6)		

Au nom du Conseil,
Benoît Cartier, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(862)	(658)
Ajustements pour :		
Perte sur baisse de valeur d'un placement	<u>629</u>	<u>621</u>
	(233)	(37)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>222</u>	<u>(411)</u>
	(11)	(448)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	<u></u>	<u>125</u>
DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(11)	(323)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>380</u>	<u>703</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u><u>369</u></u>	<u><u>380</u></u>

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA (détenue à 100 %).

Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas aux présents états financiers, il faudrait apporter des redressements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et charges présentés, ainsi qu'aux classifications utilisées dans le bilan.

Provision pour perte sur placements

La provision pour perte sur placements est établie en tenant compte de chacun des placements pris individuellement. Elle est déterminée en prenant en considération les modalités des contrats signés entre les parties.

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi qu'à celles de sa filiale.

Cette aide financière est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre et sert à financer la perte d'opération.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Impôts sur les bénéfices

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur les bénéfices; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces de la Société sont composées de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Placement (2,40 % en 2003)		63
Papier commercial, portant intérêt au taux de 1,6 % (2,45 % en 2003), échéant le 7 avril 2004	200	100
Billet à ordre, portant intérêt au taux de 2,50 % échu au cours de l'exercice		<u>100</u>
	<u>200</u>	<u>263</u>

4. PLACEMENTS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Autres placements		
Billet à recevoir, encaissable en avril 2004	850	2 100
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée	<u>500</u>	<u>500</u>
	1 350	2 600
Provision pour baisse de valeur durable des billets à recevoir et des actions privilégiées	<u>500</u>	<u>1 121</u>
	850	1 479
Tranche réalisable à moins d'un an	<u>850</u>	
		<u>1 479</u>

5. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Émis		
158 369 actions ordinaires	<u>158 369</u>	<u>158 369</u>

D'après la Loi sur la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

6. ÉVENTUALITÉS**Recours devant les commissions des valeurs mobilières**

Des plaintes ont été déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL d'acheter leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de la société privée Mines SNA inc. qui contrôlait SAL.

La Commission des valeurs mobilières du Québec a conclu dans une décision rendue le 13 juin 2003 qu'il n'y avait pas de preuve démontrant que la SNA a fait défaut de respecter une disposition de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec et de ses Règlements et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'accéder à la demande des actionnaires minoritaires.

Cette décision a été portée en appel par les actionnaires minoritaires devant la Cour du Québec qui l'entendra en juin 2004.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a également rejeté en juillet 1994 la réclamation des actionnaires minoritaires de SAL. Cette décision a été portée en appel devant plusieurs instances et finalement, dans une décision rendue le 7 juin 2001, la Cour suprême rejetait l'appel des actionnaires minoritaires et rétablissait la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, mettant ainsi fin au dossier.

Recours collectif

En mai 1988, la Société, sa filiale et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour supérieure de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA inc. Cette procédure, encore au stade préliminaire et inactive depuis 1988, a été ranimée en 2003 par les actionnaires minoritaires.

Les procureurs de SNA ont indiqué à la Cour leur intention de présenter des moyens préliminaires pour tenter de faire rejeter l'action à ce stade.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dans laquelle la Société et sa filiale sont mise en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a accordé la demande de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées devant les Commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, du billet à recevoir, de la subvention d'équilibre à recevoir, des créiteurs et de l'avance d'une filiale correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des actions privilégiées correspond à la valeur comptable, soit une valeur nulle.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au Ministre responsable de
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2004 et les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Le 14 avril 2004

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	512	1 180
Revenus financiers	<u>195 485</u>	<u>220 843</u>
	<u>195 997</u>	<u>222 023</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (notes 4 et 12)	261	713
Transport et communications	33	61
Services informatiques	73	55
Services professionnels, administratifs et autres	153	204
Entretien et réparations		1
Loyers	35	29
Fournitures	9	11
Frais financiers (note 5)	195 433	220 775
Règlement sur litige	<u>195 997</u>	<u>194</u>
	<u>195 997</u>	<u>222 043</u>
Dépenses imputées aux créances	<u> </u>	<u>(20)</u>
	<u>195 997</u>	<u>222 023</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	96	1 349
Débiteurs	66 475	67 979
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	56 836	144 846
Créances des municipalités (note 6)	23 640	20 062
Frais payés d'avance	66	42
	<u>147 113</u>	<u>234 278</u>
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)	2 562 267	2 618 942
Créances à long terme des municipalités (note 6)	257 922	287 492
Ouvrages réalisés et non facturés	<u>2 695</u>	<u>3 842</u>
	<u>2 969 997</u>	<u>3 144 554</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	70 032	70 071
Versements sur la dette à long terme (note 8)	<u>80 475</u>	<u>164 908</u>
	150 507	234 979
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	2 574	3 717
Dette à long terme (note 8)	2 814 173	2 901 740
Revenus reportés	1 366	1 750
Autres éléments de passif	<u>1 377</u>	<u>2 368</u>
	<u>2 969 997</u>	<u>3 144 554</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 9 et 10)

Pour le Conseil d'administration,
Maurice Masse
Marc Pinsonnault

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	128	212
Rentrée d fonds - subvention du gouvernement du Québec		1 720
Rentrée de fonds - revenus financiers	202 547	237 273
Sortie de fonds - intérêts versés	(197 952)	(238 778)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(4 315)	(6 310)
Sortie de fonds - frais d'administration	<u>(318)</u>	<u>(946)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>90</u>	<u>(6 829)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(278)	(3 198)
Encaissement des créances à long terme	<u>172 102</u>	<u>122 433</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>171 824</u>	<u>119 235</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des créiteurs et frais courus des ouvrages réalisés	(1 143)	(1 734)
Produit de la dette à long terme	567 845	354 877
Remboursement de la dette à long terme	<u>(739 869)</u>	<u>(467 673)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(173 167)</u>	<u>(114 530)</u>
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	(1 253)	(2 124)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 349</u>	<u>3 473</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>96</u>	<u>1 349</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets :

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;
- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe St-Laurent;
- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;
- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

À compter de septembre 2004, la gestion des opérations de la Société sera effectuée à partir des bureaux du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Honoraires de gestion (suite)****- Facturation**

Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement :

- . En fonction des dépenses effectuées pour les études;
- . Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Autres éléments de passif

Les coûts reliés à la couverture du risque de change se rapportant aux emprunts à long terme contractés en monnaies étrangères ainsi que la prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme

La Société a constitué un fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités.

Les fonds disponibles portent intérêts; ils permettent de réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES DE GESTION

	2004	2003
Honoraires facturés	128	212
Virement aux revenus reportés	384	968
	<u>512</u>	<u>1 180</u>

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

Aucun montant n'a été versé par la Société au cours de l'exercice pour des indemnités de départ. En 2003, ce poste incluait un montant de 311 274 \$ pour des indemnités de départ.

Par ailleurs, la valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, n'est pas reflétée à ce poste.

5. FRAIS FINANCIERS

	2004	2003
Intérêts sur obligations et effets à payer	185 362	206 650
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	(967)	(563)
Frais de garantie d'emprunt	3 190	4 315
Intérêts sur emprunts temporaires	7 848	10 373
	<u>195 433</u>	<u>220 775</u>

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 119 311 150 \$ (2003 : 114 397 039 \$). Au 31 mars 2004, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste créditeurs et frais courus, s'élevaient à 44 686 712 \$ (2003 : 40 010 941 \$).

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2004	2003
Gouvernement du Québec	2 619 103	2 763 788
Portion réalisable au cours du prochain exercice	56 836	144 846
	<u>2 562 267</u>	<u>2 618 942</u>
Municipalités	281 562	307 554
Portion réalisable au cours du prochain exercice	23 640	20 062
	<u>257 922</u>	<u>287 492</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

6. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :

Municipalités 5 ans

Gouvernement du Québec 25 ans

Études et travaux d'aqueduc et d'égout 10 ans

Travaux d'assainissement :

Municipalités 20 ans

Gouvernement du Québec 25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non refinancée de ses créances.

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2004, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire pour un montant autorisé de 500 000 \$ par voie de convention de prêt à demande qui prévoit un intérêt au taux de base. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement le 30 novembre.

8. DETTE À LONG TERME

Obligations et effets à payer (a) (b)

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Eurodollars	2004	2003
2004						639 826
2005	100 000	100 000	69 833		269 833	269 833
2006	244 214			143 788	388 002	381 652
2007	236 334			174 446	410 780	401 487
2008	206 900				206 900	205 000
2009	114 825				114 825	
1 à 5 ans	902 273	100 000	69 833	318 234	1 390 340	1 897 798
6 à 10 ans	1 361 356				1 361 356	925 855
11 à 20 ans	50 000				50 000	50 000
	<u>2 313 629</u>	<u>100 000</u>	<u>69 833</u>	<u>318 234</u>	2 801 696	2 873 653
Emprunts temporaires (c)					<u>92 952</u>	<u>192 995</u>
					2 894 648	3 066 648
Versements échéant en deçà d'un an					<u>80 475</u>	<u>164 908</u>
					<u>2 814 173</u>	<u>2 901 740</u>

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 163 629 103 \$ (2003 : 2 010 586 484 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

- (b) Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises étrangères sont couverts par des trocs d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

- (c) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 160 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 5 400 000 \$ (2003 : 700 000 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Le montant disponible du Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme est de 56 128 451 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 63 183 423 \$). Ces fonds ont été utilisés pour réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars Etats-Unis	Yens	Eurodollars	2004	2003
					Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	6,16	9,67	9,89	8,44	7,12	7,38
6 à 10 ans	5,66				5,66	5,91
11 à 20 ans	10,25				10,25	10,25
Moyenne pondérée	5,95	9,67	9,89	8,44	6,47	6,96

9. ENGAGEMENTS

Les engagements, en vertu des dernières prévisions découlant des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages, s'établissent comme suit :

	2004	2003
Ouvrages à réaliser	3 725 771	3 725 726
Ouvrages réalisés	3 725 543	3 725 265
Solde à réaliser	228	461

10. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2004, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 11,7 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite du personnel d'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 931 \$ (2003 : 11 731 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS*JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS***Dettes à long terme**

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 2 801 695 973 \$ (2003 : 2 873 653 355 \$) s'établissait à 3 105 478 345 \$ (2003 : 3 107 035 071 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2004 au montant de 92 952 000 \$ (2003 : 192 995 000 \$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme équivaut sensiblement celle de la dette à long terme, soit 3 105 000 000 \$ (2003 : 3 107 000 000 \$), compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance et des créditeurs et frais courus équivaut leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt et devise). La Société utilise des trocs de taux de devise et d'intérêt pour se protéger contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt et de taux de change. Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2004

(en milliers de dollars)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

	2004			2003
	Juste valeur			
	Montant nominal de référence	Actif	Passif	Montant net
Trocs de taux d'intérêt et de devises	488 067		(69 780)	(69 780)
				(153 600)

14. RECLASSEMENT DE POSTES

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Maurice Masse
Président du Conseil d'administration

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Président-directeur général

Montréal, le 10 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 10 mai 2004

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Droit environnemental sur les pneus – net (note 4)	21 660 604 \$	21 333 342 \$
Transferts du gouvernement du Québec (note 16)	2 737 069	2 513 622
Revenus de placements	2 754 899	1 875 564
Revenus d'organismes industriels (note 3)	127 977	117 124
Revenus du programme d'aide à la récupération du verre (note 8)	808 606	597 611
Revenus sur consignation des contenants à remplissage unique – net (note 5)	4 319 203	2 593 602
Autres	<u>51 553</u>	<u>9 233</u>
	<u>32 459 911</u>	<u>29 040 098</u>
DÉPENSES DE PROGRAMMES		
Contributions aux programmes des pneus (note 6)	18 006 217	15 831 618
Contributions au programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	2 571 666	2 255 000
Autres contributions non remboursables (note 7)	573 677	851 130
Contributions au programme d'aide à la récupération du verre (note 8)	825 363	613 545
Contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 17)	1 249 722	871 360
(Recouvrement) perte sur participations financières et garanties de prêts	<u>(2 400)</u>	<u>25 500</u>
	<u>23 224 245</u>	<u>20 448 153</u>
DÉPENSES DE GESTION		
Traitements et avantages sociaux	3 510 986	3 229 128
Fonctionnement (note 9)	1 525 743	1 323 081
Communications, éducation et sensibilisation	<u>849 831</u>	<u>1 303 005</u>
	<u>5 886 560</u>	<u>5 855 214</u>
	<u>29 110 805</u>	<u>26 303 367</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 349 106	2 736 731
AVOIR AU DÉBUT	<u>24 943 743</u>	<u>22 207 012</u>
AVOIR À LA FIN	<u>28 292 849 \$</u>	<u>24 943 743 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**BILAN**

au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 003 303 \$	269 497 \$
Placements temporaires – au coût (note 10)	2 745 415	4 969 566
Débiteurs (note 11)	11 282 874	12 247 185
Frais payés d'avance	<u>84 206</u>	<u>51 850</u>
	15 115 798	17 538 098
Placements à long terme (note 12)	35 272 291	30 433 713
Immobilisations (note 13)	<u>519 197</u>	<u>588 458</u>
	<u>50 907 286 \$</u>	<u>48 560 269 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 15)	5 089 360 \$	5 405 296 \$
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 16)	4 527 063	4 904 132
Dépôts provisoires sur pénalités (note 17)	3 155 891	2 892 203
Sommes remboursables (note 18)	1 503 261	1 874 588
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 17)	<u>403 085</u>	<u>642 923</u>
	14 678 660	15 719 142
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 21)	145 600	148 000
Provision pour remboursement de consignes	5 778 256	5 742 260
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	<u>2 011 921</u>	<u>2 007 124</u>
	22 614 437	23 616 526
AVOIR	<u>28 292 849</u>	<u>24 943 743</u>
	<u>50 907 286 \$</u>	<u>48 560 269 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Michel Cyr
Réginald Lavertu

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 349 106 \$	2 736 731 \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces :		
(Recouvrement) Pertes sur participations financières et garanties de prêts	(2 400)	25 500
Gain sur disposition de placements	(795 019)	(366 279)
Perte sur disposition d'immobilisations	27 242	20 870
Amortissement des immobilisations	243 010	177 616
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	169 161	62 681
	2 991 100	2 657 119
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation :		
Débiteurs	964 311	(4 068 359)
Frais payés d'avance et autres	(32 356)	39 264
Créditeurs	(315 936)	2 393 732
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(377 069)	2 496 378
Dépôts provisoires sur pénalités	263 688	1 730 390
Sommes remboursables	(371 327)	1 279 568
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	(239 838)	642 923
Provision pour remboursement de consignes	35 996	264 357
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	4 797	54 423
	(67 734)	4 832 676
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 923 366	7 489 795
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de placements	28 942 787	9 290 440
Acquisitions de placements	(33 155 507)	(15 902 894)
Acquisitions d'immobilisations	(201 570)	(441 826)
Produit sur disposition d'immobilisations	579	6 573
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 413 711)	(7 047 707)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES	(1 490 345)	442 088
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	5 239 063	4 796 975
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	3 748 718 \$	5 239 063 \$
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES SE DÉTAILLENT COMME SUIT:		
Encaisse	1 003 303 \$	269 497 \$
Placements temporaires	2 745 415	4 969 566
	3 748 718 \$	5 239 063 \$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01).

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes d'aide financière d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société l'implantation du programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et du programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008.

La Société est également chargée de la gestion des ententes portant sur la consignment, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001).

Enfin, le gouvernement du Québec a confié à la Société la mise en œuvre et l'administration du programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire.

	<u>Durée</u>
Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des revenus de placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision pour pertes est établie en évaluant individuellement les pertes possibles pour chacune des interventions, celle-ci ne peut être inférieure à 25 % du solde des emprunts en circulation.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 74,98 % au 31 mars 2004 (2003 : 74,15 %), à 78,17 % pour les contenants à 10 ¢ (2003 : 78,23 %) et à 81,80 % pour les contenants à 20 ¢ (2003 : 81,01 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 2 ¢ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires à la contribution de la Société au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique.

Cette provision est établie au moindre de la contribution maximale prévue et des coûts encourus ou à encourir dans le cadre de l'entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

Revenus sur consignation des contenants à remplissage unique – net

Les revenus provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente pour la bière.

Une provision est inscrite pour le remboursement des consignes et pour les primes d'encouragement à la récupération relatives aux contenants vendus durant l'exercice et récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des inspections. Les ajustements à la suite de ces inspections sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004

3. REVENUS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

En vertu d'une entente sur la récupération des contenants de peinture, un organisme sans but lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats.

4. DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS – NET

	2004	2003
Droit environnemental sur les pneus	22 029 163 \$	21 699 000 \$
Moins:		
Frais d'administration sur la perception du droit	(368 559)	(365 658)
	<u>21 660 604 \$</u>	<u>21 333 342 \$</u>

5. REVENUS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE – NET

	2004	2003
Boissons gazeuses & autres		
Consignes relatives aux contenants vendus	500 477 \$	565 576 \$
Remboursement de consignes	(297 330)	(311 786)
Primes d'encouragement à la récupération	(56 029)	(69 676)
	147 118	184 114
Redevance – embouteilleurs	714 144	708 079
Pénalités – embouteilleurs	2 490 778	1 161 813
Autres revenus	3 500	4 686
	<u>3 355 540</u>	<u>2 058 692</u>
Revenu net de l'exercice		
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	18 375 810	16 601 240
Remboursements de consignes	(14 408 455)	(12 992 087)
Primes d'encouragement à la récupération	(2 279 796)	(2 161 345)
	1 687 559	1 447 808
Montant remboursable aux brasseurs	(1 283 834)	(1 447 808)
	403 725	
Redevance – brasseurs	124 843	111 322
Pénalités – brasseurs	108 018	
Autres revenus	46 356	162 077
Frais de gestion récupérés	280 721	261 511
	<u>963 663</u>	<u>534 910</u>
Revenu net de l'exercice		
	<u>4 319 203 \$</u>	<u>2 593 602 \$</u>

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses à remplissage unique mise en vigueur le 1^{er} décembre 1999, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme sans but lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

Enfin, des redevances et des pénalités prévues aux deux (2) ententes sont versées à la Société et des frais de gestion sont facturés à l'industrie brassicole pour la gestion de leur entente.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004

6. CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS

	2004	2003
Vidage des sites	6 479 518 \$	4 909 195 \$
Transport et entreposage	6 924 974	6 334 308
Aide au réemploi	38 266	29 129
Aide au recyclage – transformation primaire	3 628 927	3 638 225
Aide au recyclage – transformation secondaire		64 488
Aide au développement technologique	53 950	157 704
Aide à la valorisation énergétique	539 790	387 473
Bonification	340 792	311 096
	<u>18 006 217 \$</u>	<u>15 831 618 \$</u>

7. AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

	2004	2003
Information, sensibilisation & éducation	326 220 \$	402 465 \$
Projets pilote et expérimentation	101 294	195 668
Autres projets	146 163	252 997
	<u>573 677 \$</u>	<u>851 130 \$</u>

8. PROGRAMME D'AIDE À LA RÉCUPÉRATION DU VERRE

La Société administre, en partenariat avec la Société des Alcools du Québec, un programme d'aide à la récupération et au recyclage du verre au Québec. En vertu des ententes existantes avec la Société des Alcools du Québec, la totalité de l'aide financière versée pour le transport et le tri du verre est remboursée par la Société des Alcools du Québec ainsi que 50 % de l'aide allouée aux conditionneurs pour le développement technologique visant la mise en valeur du verre. De plus, des frais de gestion sont versés à la Société.

9. DÉPENSES DE GESTION – FONCTIONNEMENT

	2004	2003
Honoraires professionnels	357 037 \$	301 550 \$
Autoroute de l'information	57 096	73 440
Courrier et télécommunications	61 294	61 180
Loyer, taxes et assurances	375 085	317 346
Déplacements	182 566	159 885
Locations d'équipements	20 926	14 756
Entretien et réparations	35 599	27 907
Fournitures et frais divers	42 900	47 898
Représentation, réunions et conférences	47 017	33 726
Formation et perfectionnement	45 376	43 286
Abonnements, documentation et cotisations	24 507	25 086
Amortissement des immobilisations	243 010	177 616
Perte sur disposition d'immobilisations	27 242	20 870
Relocalisation	6 088	18 535
	<u>1 525 743 \$</u>	<u>1 323 081 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés et des obligations échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 1,99 % à 6,57 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

11. DÉBITEURS

	2004	2003
Consignes	1 379 733 \$	1 646 003 \$
Pénalités – embouteilleurs et brasseurs (note 17)	3 155 891	2 892 203
Pneus	3 192 698	2 945 412
Transfert à recevoir du gouvernement du Québec (note 16)	2 360 000	3 960 000
Autres	751 769	428 358
Intérêts courus	442 783	375 209
	<u>11 282 874 \$</u>	<u>12 247 185 \$</u>

12. PLACEMENTS À LONG TERME

	2004	2003
Obligations 2,46 % à 6,49 % échéant à diverses dates jusqu'en 2013	25 467 519 \$	21 905 446 \$
Unités d'un fonds commun d'obligations	9 804 772	8 528 267
	<u>35 272 291 \$</u>	<u>30 433 713 \$</u>

Les échéances des obligations se détaillent comme suit :

	2004	2003
2005		5 020 496 \$
2006	6 109 123 \$	5 126 914
2007	8 998 641	2 545 620
2008	1 505 278	1 011 772
2009 et suivantes	8 854 477	8 200 644
	<u>25 467 519 \$</u>	<u>21 905 446 \$</u>

Les honoraires de gestion de ces placements de l'exercice s'élèvent à 88 900 \$ (2003 : 80 931 \$).

13. IMMOBILISATIONS

	2004			2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Mobilier et équipement	429 445 \$	198 868 \$	230 577 \$	224 677 \$	
Équipement informatique	307 280	174 637	132 643	172 057	
Logiciels	127 856	106 158	21 698	139 361	
Développement informatique	160 382	76 486	83 896		
Améliorations locatives	92 939	42 556	50 383	52 363	
	1 117 902 \$	598 705 \$	519 197 \$	588 458 \$	

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004

13. IMMOBILISATIONS (suite)

À compter du présent exercice, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire plutôt que selon la méthode du solde dégressif.

Cette révision d'estimation comptable a pour effet de diminuer de 9 230 \$ l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice.

14. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2004, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base de la banque.

15. CRÉDITEURS

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	429 472 \$	437 518 \$
Fournisseurs et frais courus	1 053 457	1 635 666
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	1 125 719	859 785
Contributions non remboursables – programme des pneus	2 480 712	2 472 327
	<u>5 089 360 \$</u>	<u>5 405 296 \$</u>

16. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

	2004	2003
Projets d'éducation et sensibilisation de recherche et développement et de compostage	113 729 \$	279 132 \$
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	4 413 334	4 625 000
	<u>4 527 063 \$</u>	<u>4 904 132 \$</u>

Au cours d'un exercice précédent, la Société a perçu 3 M\$ en subventions du gouvernement du Québec applicables au soutien de projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de développement et de compostage relatifs aux matières résiduelles. Au 31 mars 2004, les montants utilisés à ce titre totalisent 2 886 271 \$ dont 165 403 \$ au cours du présent exercice.

De plus, au cours du présent exercice, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 360 000 \$ (2003 : 5 010 000 \$), en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Au cours de l'exercice, les montants utilisés à ce titre totalisent 2 571 666 \$.

17. DÉPÔTS PROVISOIRES SUR PÉNALITÉS ET PROVISION POUR CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION

En vertu des deux ententes de consignation en vigueur, Boissons gazeuses environnement et les adhérents à l'entente sur la bière doivent verser à la Société une pénalité provisoire pour objectif de récupération non atteint. Cette pénalité ne deviendra acquise au 31 décembre 2004 que si l'objectif prévu à l'entente pour l'année 2003 n'est pas atteint. Les intérêts gagnés sur les montants de la pénalité non acquise sont payables trimestriellement à Boissons gazeuses environnement et annuellement aux adhérents à l'entente sur la bière. Au 31 mars 2004, le montant des pénalités provisoire s'élève à 3 155 891 \$ (2003 : 2 892 203 \$) réparti ainsi :

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004

17. DÉPÔTS PROVISOIRES SUR PÉNALITÉS ET PROVISION POUR CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION (suite)

	2004	2003
Boissons gazeuses environnement	2 971 092 \$	2 730 634 \$
Adhérents – Brasseurs	184 799	161 569
	<u>3 155 891 \$</u>	<u>2 892 203 \$</u>

À la suite d'une entente intervenue au cours de l'exercice, le dépôt provisoire sur pénalités des embouteilleurs et des brasseurs de 2003 a été réduit de 293 407 \$.

Puisque l'objectif de récupération de l'année 2002 prévu aux ententes n'a pas été atteint en date du 31 décembre 2003, le montant ajusté de la pénalité provisoire de l'année 2002, soit 2 598 796 \$, a été considéré acquis.

Toutefois, en vertu de la même entente, la Société s'est engagée à rembourser à Boissons gazeuses environnement, à même les pénalités acquises, les coûts encourus dans le Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. L'obligation financière de la Société est limitée au moins élevé de 75 % du cumul des pénalités acquises pour objectif de récupération non atteint depuis le 31 décembre 2002 et des investissements qui seront dûment engagés par Boissons gazeuses environnement dans le programme.

Au cours de l'exercice 2003-2004, un montant de 846 637 \$ a été dûment engagé dans le programme par Boissons gazeuses environnement. Selon les estimations de la Société, l'engagement total atteindra 1 249 722 \$, conséquemment la Société a comptabilisé une provision pour contribution au programme de 403 085 \$.

18. SOMMES REMBOURSABLES

	2004	2003
Sommes remboursables aux brasseurs	812 080 \$	1 182 447 \$
Sommes remboursables à Boissons gazeuses environnement	691 181	692 141
	<u>1 503 261 \$</u>	<u>1 874 588 \$</u>

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1999, Boissons gazeuses environnement, l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés. Au 31 mars 2004, les sommes remboursables à Boissons gazeuses environnement sont évaluées à 691 181 \$ (2003 : 692 141 \$).

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, en vigueur du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde est utilisé à des fins d'éducation et de sensibilisation à la récupération et au recyclage des contenants ainsi qu'au développement de marchés et de technologies pour les matières résiduelles. Au 31 mars 2004, la Société a estimé les sommes remboursables aux brasseurs à 812 080 \$ (2003 : 1 182 447 \$) qui représentent la quote-part de l'excédent du système de consignation à verser aux brasseurs.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2004

20. ENGAGEMENTS

La Société est engagée pas des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 2007 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2004 concernant ces locaux administratifs s'élève à 335 835 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	338 874 \$
2006	338 874
2007	338 874
2008	131 146
	<u>1 147 768 \$</u>

21. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit des pertes que pourrait subir une institution financière pour un prêt accordé à une entreprise. La Société a signé une entente de garantie de prêt pour un montant maximal de 490 000 \$ pour laquelle le solde de l'emprunt non encore remboursé s'élève à 364 000 \$ au 31 mars 2004.

La Société fait l'objet de réclamations totalisant environ 665 000 \$ survenues dans le cours normal de ses affaires. La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ce litige. Par conséquent, aucune provision n'a été enregistrée aux livres.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Placements à long terme

Au 31 mars 2004, la juste valeur des placements de 35 272 291 \$ (2003 : 30 433 713 \$) s'établissait à 36 521 581 \$, (2003 : 31 052 821 \$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Éléments d'actifs et de passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Provision pour pertes sur garanties de prêts, provision pour remboursement de consignes, provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

La juste valeur de ces provisions est équivalente à la valeur comptable étant donné que ces provisions font l'objet d'une réévaluation annuelle.

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 100 024 \$ (2003 : 85 198 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Robert Lemieux, président directeur général

Richard Boisvert, CA
Vice-président, finances et administration

Québec, le 30 juin 2004

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 juin 2004

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. I-20)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES	11 548 455 \$	10 949 756 \$
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	<u>7 037 749</u>	<u>6 415 444</u>
MARGE BRUTE	4 510 706	4 534 312
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (note 4)	<u>3 354 281</u>	<u>3 331 761</u>
REVENU NET	<u>1 156 425 \$</u>	<u>1 202 551 \$</u>

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
EXCÉDENT DU DÉBUT	1 000 000 \$	600 000 \$
REVENU NET	<u>1 156 425</u>	<u>1 202 551</u>
	2 156 425	1 802 551
REVENU NET À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	<u>(1 156 425)</u>	<u>(802 551)</u>
EXCÉDENT À LA FIN (note 5)	<u>1 000 000 \$</u>	<u>1 000 000 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	1 103 055 \$	1 383 149 \$
Débiteurs	1 828 842	1 638 487
Stock de publications	236 653	224 318
Travaux en cours - publications	413 500	355 786
Frais payés d'avance	<u>172 961</u>	<u>100 326</u>
	3 755 011	3 702 066
Immobilisations (note 6)	<u>1 342 037</u>	<u>1 185 431</u>
	<u>5 097 048 \$</u>	<u>4 887 497 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	1 588 670 \$	1 501 253 \$
Revenus reportés	<u>920 611</u>	<u>1 277 082</u>
	2 509 281	2 778 335
Revenu net à verser au gouvernement du Québec	1 156 425	667 222
Provision pour congés de maladie (note 10)	387 339	381 436
Avantage incitatif relatif à un bail reporté	<u>44 003</u>	<u>60 504</u>
	4 097 048	3 887 497
EXCÉDENT	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>
	<u>5 097 048 \$</u>	<u>4 887 497 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Pour la Société,
Jean-Paul Dupré
Yves Lauzon

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Espèces et quasi-espèces

Ce poste consiste en des espèces et inclut en 2003 un placement dans un fonds de liquidité d'une institution financière.

Stock et travaux en cours - publications

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les travaux en cours - publications sont évalués au coût. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant. Les contributions de certains organismes sont déduites de ce coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Mobilier de bureau et améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Système informatique	7 ans

Revenus reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

Avantage incitatif relatif à un bail reporté

L'avantage incitatif accordé à la Société par le bailleur représente la somme des loyers gratuits pour la location de locaux administratifs. L'avantage est amorti de façon linéaire sur la durée restante du bail, soit jusqu'en novembre 2006.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

3. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2004	2003
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	4 757 976 \$	4 379 289 \$
Honoraires professionnels	462 053	458 581
Mise en page et impression	460 754	405 926
Publicité	353 333	296 495
Location d'équipement et entretien	339 945	266 106
Amortissement des immobilisations	335 600	209 006
Communications et expéditions	270 707	232 009
Entrepôt de données électroniques	202 000	337 521
Redevances	93 182	40 291
Loyer, taxes et assurances	30 912	31 806
Déplacements et frais de représentation	26 474	20 669
Variation d'inventaire	(70 049)	(24 997)
Contributions de certains organismes	(225 138)	(237 258)
	<u>7 037 749 \$</u>	<u>6 415 444 \$</u>

4. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	2 015 346 \$	2 022 251 \$
Loyer, taxes et assurances	793 789	745 201
Perfectionnement du personnel	92 551	75 368
Honoraires professionnels	88 926	81 602
Déplacements et frais de représentation	87 461	83 129
Documentation et fournitures	86 153	96 239
Communications et expéditions	45 381	40 873
Amortissement des immobilisations	37 828	31 459
Location d'équipement et entretien	33 337	133 662
Autres	73 509	21 977
	<u>3 354 281 \$</u>	<u>3 331 761 \$</u>

L'amortissement de l'exercice de l'avantage incitatif relatif à un bail reporté est de 16 501 \$ (2003 : 16 501 \$) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

5. EXCÉDENT

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le Gouvernement, a été fixé à 1 000 000 \$ à compter de l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

6. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	26 294 \$	26 294 \$		5 259 \$
Mobilier de bureau	327 197	207 402	119 795 \$	148 678
Matériel informatique	2 153 969	1 725 404	428 565	500 900
Système informatique	822 425	28 748	793 677	530 594
	<u>3 329 885 \$</u>	<u>1 987 848 \$</u>	<u>1 342 037 \$</u>	<u>1 185 431 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 518 455 \$ (2003 : 766 684 \$).

Le système informatique a été mis en service le 1^{er} janvier 2004.

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	915 652 \$	844 073 \$
Autres créditeurs et frais courus	<u>673 018</u>	<u>657 180</u>
	<u>1 588 670 \$</u>	<u>1 501 253 \$</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 200 307 \$ (2003 : 183 903 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie**

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde du début	381 436 \$	320 528 \$
Charge de l'exercice	182 153	183 883
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(176 250)</u>	<u>(122 975)</u>
	<u><u>387 339 \$</u></u>	<u><u>381 436 \$</u></u>

11. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2009 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	1 088 965 \$
2006	1 048 408
2007	462 939
2008	12 000
2009	<u>8 000</u>
	<u><u>2 620 312 \$</u></u>

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2004.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude-Paul Hus
Directeur général

Yves Boulanger
Coordonnateur de la comptabilité

Montréal, le 8 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 8 juin 2004

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	59 335 300 \$	59 701 200 \$
Remboursement de la dette à long terme	723 521	1 257 125
Virement de subventions reportées (note 13)	1 126 997	1 294 870
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	1 301 267	1 901 565
Autres	<u>470 306</u>	<u>613 447</u>
	62 957 391	64 768 207
Ventes, services et autres revenus	<u>14 426 340</u>	<u>13 225 422</u>
	<u>77 383 731</u>	<u>77 993 629</u>
DÉPENSES (note 3)		
Programmation	38 716 540	44 095 469
Production et technologie	13 031 779	12 948 291
Administration	12 970 769	12 390 814
Marketing et communications	6 128 904	5 119 908
Développement institutionnel	2 445 630	2 121 951
Amortissement des immobilisations	3 856 236	3 952 720
Frais financiers – net (note 4)	234 547	216 685
Quote-part dans les résultats de la société satellite	<u>(24 959)</u>	<u>154 915</u>
	<u>77 359 446</u>	<u>81 000 753</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	24 285	(3 007 124)
Gains résultant d'une réclamation d'assurance (note 5)	<u>625 759</u>	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	650 044	(3 007 124)
EXCÉDENT DU DÉBUT	<u>8 474 547</u>	<u>11 481 671</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>9 124 591 \$</u>	<u>8 474 547 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	4 814 957 \$	5 131 466 \$
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	3 053 545	998 652
Émissions réalisées et en cours de production	1 461 356	1 000 267
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	29 495 066	31 287 278
Fournitures techniques et de production	412 325	445 449
Frais payés d'avance	244 108	257 155
	<u>39 481 357</u>	<u>39 120 267</u>
Placement à long terme (note 7)	2 629 886	2 604 927
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	12 858 596	13 329 250
Immobilisations (note 8)	<u>15 929 962</u>	<u>18 121 802</u>
	<u>70 899 801 \$</u>	<u>73 176 246 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	1 446 628 \$	473 874 \$
Emprunts temporaires (note 9)	14 040 214	18 471 252
Créditeurs et frais courus (note 10)	10 688 670	11 180 404
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	10 467 624	13 826 610
Versements sur la dette à long terme (note 11)	1 781 524	1 278 000
Revenus reportés (note 13)	2 177 918	1 396 241
	<u>40 602 578</u>	<u>46 626 381</u>
Dette à long terme (note 11)	14 854 192	11 600 470
Avance du gouvernement du Québec (note 12)	2 750 000	2 750 000
Revenus reportés (note 13)	<u>3 568 440</u>	<u>3 724 848</u>
	61 775 210	64 701 699
EXCÉDENT	<u>9 124 591</u>	<u>8 474 547</u>
	<u>70 899 801 \$</u>	<u>73 176 246 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Robert Forget
Micheline Paradis

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses avant élément extraordinaire	24 285 \$	(3 007 124) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	3 856 236	3 952 720
Virement des revenus reportés	(1 552 649)	1 582 152
Perte (gain) sur aliénation d'immobilisations	17 633	(51 131)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	<u>(24 959)</u>	<u>154 915</u>
	2 320 546	2 631 532
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation (note 14)	<u>(2 033 892)</u>	<u>4 315 921</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>286 654</u>	<u>6 947 453</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	470 654	(3 893 417)
Emprunt auprès du Fonds de financement	(3 942 038)	4 332 252
Dette à long terme	5 035 246	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(1 278 000)</u>	<u>(1 811 604)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	<u>285 862</u>	<u>(1 372 769)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissement dans un placement de portefeuille		(9 842)
Acquisitions d'immobilisations	(1 765 096)	(4 614 319)
Produit d'aliénation d'immobilisations	83 067	42 835
Gain résultant d'une réclamation d'assurance	<u>625 759</u>	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(1 056 270)</u>	<u>(4 581 326)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(483 754)	993 358
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>(14 612 874)</u>	<u>(15 606 232)</u>
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 14)	<u>(15 096 628) \$</u>	<u>(14 612 874) \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Télé-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée:

50 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion;
20 % pour la troisième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Placements à long terme

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations (suite)**

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	3 ans
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Espèces et quasi-espèces

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les emprunts auprès d'institutions financières contractés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Traitements et charges sociales	27 768 386 \$	28 016 864 \$
Services de transport et de communication	4 232 926	3 711 551
Services professionnels, administratifs et autres	4 594 979	4 649 188
Loyers	6 854 118	6 789 279
Fournitures et approvisionnements	2 235 052	2 406 476
Droits de télédiffusion et de distribution	25 983 877	28 586 121
Amortissement des immobilisations	3 856 236	3 952 720
Frais directs productions autonomes	1 836 370	2 498 801
Frais directs prestations de services	95 394	44 689
Frais financiers	234 547	216 685
Radiation de créances	14 722	
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(24 959)	154 915
Perte sur aliénation d'immobilisations	22 701	
	<u>77 704 349</u>	<u>81 027 289</u>
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures		
- variation de l'exercice	<u>(344 903)</u>	<u>(26 536)</u>
	<u>77 359 446 \$</u>	<u>81 000 753 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. FRAIS FINANCIERS - NET

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Intérêts sur la dette à long terme	1 008 774 \$	1 075 392 \$
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	233 963	216 144
Intérêts sur emprunts auprès du Fonds de financement	141 606	28 582
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à court terme	(141 022)	(28 582)
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à long terme	<u>(1 008 774)</u>	<u>(1 074 851)</u>
	<u>234 547 \$</u>	<u>216 685 \$</u>

5. SINISTRE AU MONT-CARMEL

Gain résultant d'une réclamation d'assurance

Le 22 avril 2001, un avion est entré en collision avec la tour de télécommunication du Mont-Carmel. Les installations de Télé-Québec, locataire d'un espace sur la tour, ont été détruites. Les frais encourus suite à cet accident sont couverts par une police d'assurance.

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Investissement dans une société satellite	2 620 044 \$	2 595 085 \$
Placement de portefeuille	<u>9 842</u>	<u>9 842</u>
	<u>2 629 886 \$</u>	<u>2 604 927 \$</u>

Investissement dans une société satellite

Télé-Québec détient une participation en actions de 25 % dans une Société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture.

Placement de portefeuille

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans une Société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

8. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	27 057 796 \$	24 343 774 \$	2 714 022 \$	2 849 206 \$
Matériel technique	23 969 877	16 608 664	7 361 213	8 221 313
Ameublement et agencement	1 488 640	971 410	517 230	549 842
Équipement informatique	6 758 122	5 307 917	1 450 205	1 931 201
Matériel roulant	727 566	502 718	224 848	281 763
Améliorations locatives	1 369 552	920 243	449 309	437 262
	<u>61 371 553</u>	<u>48 654 726</u>	<u>12 716 827</u>	<u>14 270 587</u>
Regroupement des installations :				
Matériel technique	4 620 644	3 047 659	1 572 985	1 881 775
Ameublement et agencement	653 332	435 792	217 540	261 215
Améliorations locatives	4 272 508	2 849 898	1 422 610	1 708 225
	<u>9 546 484</u>	<u>6 333 349</u>	<u>3 213 135</u>	<u>3 851 215</u>
	<u><u>70 918 037 \$</u></u>	<u><u>54 988 075 \$</u></u>	<u><u>15 929 962 \$</u></u>	<u><u>18 121 802 \$</u></u>

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2004	2003
Emprunts auprès d'institutions financières (Taux au 31 mars : 4,00 %)	13 650 000 \$	14 139 000 \$
Emprunts auprès du Fonds de financement (Taux au 31 mars : 2,50 %)	<u>390 214</u>	<u>4 332 252</u>
	<u><u>14 040 214 \$</u></u>	<u><u>18 471 252 \$</u></u>

Emprunts auprès d'institutions financières

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 30 septembre auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2004, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptation bancaire.

Emprunts auprès du Fonds de financement

En vertu du programme de maintien des actifs, Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès du Fonds de financement pour effectuer certains travaux et achats d'équipements. Au 31 mars 2004, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 6 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Fournisseurs et frais courus	4 228 982 \$	6 071 623 \$
Comptes à payer divers	2 253 207	1 023 560
Traitements et charges sociales à payer	4 206 481	4 085 221
	<u>10 688 670 \$</u>	<u>11 180 404 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Obligation, série 1, 11,25 % remboursables le 25 mai 2008	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
6,22 % remboursable par versements annuels de 554 479 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2004 et par un versement de 3 226 374 \$ le 1 ^{er} juin 2005	3 881 353	4 435 833
6,22 % remboursable par versements annuels de 469 106 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2005	938 211	1 407 317
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 \$ jusqu'au 27 février 2014	5 035 247	
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	<u>1 780 905</u>	<u>2 035 320</u>
	16 635 716	12 878 470
Versements échéant en deçà d'un an	<u>1 781 524</u>	<u>1 278 000</u>
	<u>14 854 192 \$</u>	<u>11 600 470 \$</u>

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

2005	1 781 524 \$
2006	4 553 920
2007	757 940
2008	757 940
2009	5 757 940

12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une avance de 2 750 000 \$ a été octroyée à Télé-Québec pour son investissement dans une société satellite. Le remboursement de l'avance sera effectué, le cas échéant, à la date de dissolution de la société satellite ou à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi ou au plus tard le 31 décembre 2011. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même le placement de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. Les intérêts courent depuis le déboursement de l'avance et seront payables à compter de l'année où la société satellite débutera la distribution annuelle des bénéfices, jusqu'à concurrence du montant distribué. En vertu de la convention entre actionnaires, aucune distribution de bénéfices n'est autorisée avant le 31 août 2007.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

13. REVENUS REPORTÉS

	2004	2003
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	4 770 334 \$	1 617 307 \$
Revenus reportés de l'exercice	552 104	4 447 897
Virement aux revenus de l'exercice	(1 126 997)	(1 294 870)
Solde à la fin	4 195 441	4 770 334
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif	4 578	5 845
Projets spécifiques	1 240 000	
	5 440 019	4 776 179
Autres revenus de productions extérieures	251 001	295 434
Loyers perçus d'avance	55 338	49 476
	5 746 358	5 121 089
Moins: Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	1 871 579	1 051 331
Autres revenus de productions extérieures	251 001	295 434
Loyers perçus d'avance	55 338	49 476
	2 177 918	1 396 241
	3 568 440 \$	3 724 848 \$

14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2004	2003
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation		
Variation des débiteurs	316 509 \$	(489 148) \$
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(2 054 893)	463 059
Variation des émissions réalisées et en cours de production	(461 089)	6 510
Augmentation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	1 792 212	(1 075 998)
Variation des fournitures techniques et de production	33 124	18 116
Variation des frais payés d'avance	13 047	(70 717)
Variation des créditeurs et frais courus	(491 734)	2 967 510
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	(3 358 986)	1 100 348
Variation des revenus reportés	2 177 918	1 396 241
	(2 033 892) \$	4 315 921 \$

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

14. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

L'insuffisance des espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Chèques en circulation moins encaisse	1 446 628 \$	473 874 \$
Emprunts auprès d'institutions financières	<u>13 650 000</u>	<u>14 139 000</u>
	<u>15 096 628 \$</u>	<u>14 612 874 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 252 321 \$ (2003 : 1 320 667 \$).

15. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 concernant ces baux s'élève à 6 683 698 \$ (2003 : 6 583 042 \$).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	5 094 870 \$
2006	4 205 298
2007	3 539 998
2008	3 112 200
2009	3 081 262
2010 et subséquemment	<u>29 905 418</u>
	<u>48 939 046 \$</u>

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 857 277 \$ (2003 : 874 951 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS**Dettes à long terme**

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 16 635 716 \$ (2003 : 12 878 470 \$) s'établissait à 18 788 110 \$ (2003 : 14 948 701 \$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Autres éléments d'actifs et passifs**

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Placements à long terme

La juste valeur des placements à long terme ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de placement.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Au 31 mars 2004, la juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 15 912 141 \$ (2003 : 14 327 902 \$) s'établissait à 17 890 309 \$ (2003 : 16 254 313 \$).

Avance du gouvernement du Québec

La juste valeur de l'avance du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'avance.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ÉCHANGES DE SERVICES

Télé-Québec a comptabilisé au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 588 196 \$ (2003 : 959 000 \$). Le montant d'échanges de services est établi en fonction de la juste valeur des biens ou services cédés. Dans le cas où seulement la valeur reçue peut être établie plus clairement celle-ci sert à l'évaluation de l'échange. Ces transactions n'ont pas d'effets significatifs sur les résultats nets des opérations de Télé-Québec.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paule Beaugrand-Champagne
Présidente directrice-générale

Michèle Parent
Directrice générale de l'administration et des finances

Montréal, le 4 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 2004, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 juin 2004

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
REVENUS		
Contribution du ministère de la Justice	9 993 200 \$	9 085 900 \$
Contributions d'autres organismes (note 4)	17 956 800	17 478 900
Tarification	105 340	142 574
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	133 737	121 814
Autres	<u>26 682</u>	<u>34 290</u>
	<u>28 215 759</u>	<u>26 863 478</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	20 136 061	19 665 669
Loyers	3 873 670	3 855 081
Transport et communication	1 122 844	1 249 111
Services professionnels et administratifs	1 493 328	1 606 264
Entretien et réparations	265 212	177 635
Fournitures et approvisionnements	240 134	336 226
Amortissement des immobilisations	571 055	595 155
Amortissement des frais de développement de systèmes	318 567	255 461
Autres	<u>25 942</u>	<u>1 990</u>
	<u>28 046 813</u>	<u>27 742 592</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>168 946 \$</u>	<u>(879 114) \$</u>

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

DÉFICIT

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	4 607 \$	236 732 \$
Redressement		
Inscription d'une provision pour allocations de transition (note 3)	<u>(5 477 047)</u>	<u>(4 830 058)</u>
Solde redressé	(5 472 440)	(4 593 326)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>168 946</u>	<u>(879 114)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(5 303 494) \$</u>	<u>(5 472 440) \$</u>
 SOLDE COMPOSÉ COMME SUIT :		
Déficit attribuable à la provision pour allocations de transition	(5 896 786) \$	(5 477 047) \$
Excédent des autres opérations	<u>593 292</u>	<u>4 607</u>
	<u>(5 303 494) \$</u>	<u>(5 472 440) \$</u>

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 831 470 \$	3 669 944 \$
Débiteurs et intérêts courus	36 484	38 170
Frais payés d'avance	<u>30 945</u>	<u>45 770</u>
	3 898 899	3 753 884
Immobilisations (note 5)	966 039	1 158 818
Frais de développement de systèmes (note 6)	<u>998 040</u>	<u>962 343</u>
	<u>5 862 978 \$</u>	<u>5 875 045 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 539 313 \$	3 098 613 \$
Provision pour allocations de transition (note 7)	5 896 786	5 477 047
Provision pour congés de maladie (note 7)	<u>2 730 373</u>	<u>2 771 825</u>
	11 166 472	11 347 485
DÉFICIT	<u>(5 303 494)</u>	<u>(5 472 440)</u>
	<u>5 862 978 \$</u>	<u>5 875 045 \$</u>

Pour le Tribunal,
Jacques Forgues
Roger Hakim

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	168 946 \$	(879 114) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	571 055	595 155
Amortissement des frais de développement de systèmes	318 567	255 461
	1 058 568	(28 498)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	1 686	(27 125)
À recevoir du Fonds consolidé du revenu		385 825
Frais payés d'avance	14 825	(20 667)
Créditeurs et frais courus	(671 203)	(696 996)
Provision pour allocations de transition	419 739	646 989
Provision pour congés de maladie	(41 452)	185 946
	(276 405)	473 972
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	782 163	445 474
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(266 373)	(450 314)
Frais de développement de systèmes	(354 264)	(276 287)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(620 637)	(726 601)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	161 526	(281 127)
ENCAISSE AU DÉBUT	3 669 944	3 951 071
ENCAISSE À LA FIN	3 831 470 \$	3 669 944 \$
INTÉRÊTS PAYÉS	5 883 \$	105 \$

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec, organisme institué en vertu de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), a pour fonction, dans les cas prévus par la loi, de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts (Québec), le Tribunal administratif du Québec n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Tribunal ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement bureautique et informatique	33,3 %
Logiciels	33,3 %
Améliorations locatives	10 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement de systèmes représentent le coût de développement du système de traitement des dossiers ainsi que celui de la rédaction des décisions. Ces frais sont portés aux opérations sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés afin d'inscrire une provision relative aux allocations de transition payables aux membres dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Cette allocation s'accumule en fonction des années de service rendues.

Avant l'adoption des nouvelles dispositions, l'allocation était comptabilisée aux dépenses de l'exercice au cours duquel elle était payée. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants aux états financiers :

	<u>2003</u>
Traitement et avantages sociaux	646 989 \$
Déficit	5 477 047
Provision pour allocation de transition	5 477 047

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

4. CONTRIBUTIONS D'AUTRES ORGANISMES

	2004	2003
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	8 716 400 \$	8 660 400 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	6 989 800	6 683 500
Régie des rentes du Québec	2 191 300	2 048 800
Commission de la santé et de la sécurité du travail	59 300	86 200
	<u>17 956 800 \$</u>	<u>17 478 900 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	548 484 \$	391 383 \$	157 101 \$	261 825 \$
Équipement bureautique et informatique	2 123 757	1 817 276	306 481	443 468
Logiciels	734 530	490 288	244 242	202 249
Améliorations locatives	328 384	70 169	258 215	251 276
	<u>3 735 155 \$</u>	<u>2 769 116 \$</u>	<u>966 039 \$</u>	<u>1 158 818 \$</u>

6. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes	2 069 464 \$	1 071 424 \$	998 040 \$	962 343 \$

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Le personnel et les membres du personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 575 355 \$ (2003 : 571 619 \$). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains membres du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 24 647 \$ (2003 : 33 691 \$).

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2004

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour allocations de transition

Conformément à de nouvelles dispositions relatives à la comptabilisation des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi, le Tribunal a comptabilisé une provision pour allocations de transition.

Les allocations de transition sont payables à la majorité des membres à temps plein dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2004		2003
Solde au début	5 477 047	\$	4 830 058
Dépense de l'exercice	419 739		646 989
Utilisation de l'exercice			
Solde à la fin	<u>5 896 786</u>	<u>\$</u>	<u>5 477 047</u>

Provision pour congés de maladie

	2004		2003
Solde au début	2 771 825	\$	2 585 879
Charge de l'exercice	335 155		410 923
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(376 607)</u>		<u>(224 977)</u>
Solde à la fin	<u>2 730 373</u>	<u>\$</u>	<u>2 771 825</u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada

Le Tribunal a comptabilisé en 2003-2004 un avantage futur de 5,9 M\$ représentant les indemnités de départ payables à la majorité des membres à temps plein, ceci afin de se conformer aux nouvelles directives interprétatives du comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés parues dans l'abrégé des délibérations CPN-134 le 17 mars 2003 avec effet rétroactif. Cette nouvelle comptabilisation amène le Tribunal à afficher un déficit accumulé de 5,3 M\$ essentiellement lié à ce redressement. Le Tribunal entend prendre des mesures pour résorber le déficit au cours du prochain exercice.

Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Tribunal administratif du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Me Jacques Forgues
Président par intérim

Roger Hakim, CGA
Directeur de l'administration et
du Fonds du Tribunal

Québec, le 28 mai 2004

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, FCA

Québec, le 28 mai 2004